



HAL
open science

Protéger ou condamner : histoire des "orphelinats roumains" de Nicolas Ceausescu à l'Union Européenne (1965-2007)

Jean-Philippe Legaut

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Legaut. Protéger ou condamner : histoire des "orphelinats roumains" de Nicolas Ceausescu à l'Union Européenne (1965-2007). Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2016. Français. NNT : 2016PA01H087 . tel-02640113

HAL Id: tel-02640113

<https://theses.hal.science/tel-02640113>

Submitted on 28 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS 1 – PANTHEON – SORBONNE
ECOLE DOCTORALE D’HISTOIRE



Thèse de doctorat en histoire contemporaine

Jean-Philippe Légaut

PROTEGER OU CONDAMNER :
HISTOIRE DES « ORPHELINATS ROUMAINS »
DE NICOLAE CEAUSESCU À L’UNION EUROPÉENNE
(1965 – 2007)

Sous la direction de Madame Marie-Pierre Rey

Date de soutenance : 25 mars 2016

Membres du jury :

Madame Marie-Pierre Rey, professeur à l’Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne

Madame Sophie Cœuré, professeur à l’Université Paris 7 – Denis Diderot

Madame Catherine Durandin, professeur émérite à l’INALCO

Monsieur Pascal Ory, professeur à l’Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne

Monsieur Florin Turcanu, professeur à l’Université de Bucarest.

INTRODUCTION

« Le personnel éducatif, médico-sanitaire, administratif et soignant des unités d'enfants sera recruté parmi les travailleurs qui aiment les enfants et sont capables de transformer (les institutions) en de véritables foyers familiaux »¹. »

Conseil des Ministres de la République Populaire de Roumanie.

Décision n° 809 du 4 juin 1954.

« Nous aider à nous construire ? Cela ne leur venait même pas à l'esprit ! »

Călin, né en 1985.

Prendre de la distance

Evoquer la vie des enfants, notamment des enfants en difficulté, soulève nécessairement une foule de sentiments : tristesse, injustice, solitude, violence, mais aussi joie, amitiés, ... Pour comprendre ces sentiments, nous avons tenté, dans ce travail de recherche, de prendre de la distance afin d'analyser, le plus sereinement possible, la vie des plus de deux cent mille enfants, pris en charge par l'Etat roumain, entre 1965 et 2007. Car les « orphelins roumains » ont suscité des sentiments contradictoires, et ont parfois exacerbé des passions et des intérêts particuliers.

Pris dans un quotidien souvent difficile, les protagonistes de cette histoire – enfants et éducateurs principalement - n'ont pas toujours eu la possibilité de relire leur passé pour tenter de le comprendre. Ces pages n'ont pas vocation à se substituer à ce travail, mais à livrer quelques tentatives d'explication.

¹ Décision n° 809 du 4 juin 1954 concernant la prise en charge des enfants sans parents ou ne pouvant être élevés dans leur famille, art. 18 (c) : *« personalul educativ, medico-sanitar, administrativ și de îngrijire al unităților de copii va fi recrutat dintre oameni ai muncii cu dragoste de copii și capabili să le transforme în adevărate cămine părintești ».*

Beaucoup de ceux qui ont grandi à l'ombre de l'Etat roumain ne reconnaîtront probablement pas le système de prise en charge tel que nous le décrivons. A cause de leur âge et des conditions de vie qu'on leur a imposées, ils ont beaucoup senti, souvent ressenti, sans toujours pouvoir comprendre les mécanismes dont ils dépendaient.

Les employés qui ont travaillé dans les institutions d'Etat, le plus souvent des « Roumains ordinaires », préoccupés de leur propre survie ou de celle de leur famille, ont été largement montrés du doigt, après la Révolution, par les organisations occidentales qui sont intervenues en Roumanie. Les salariés n'ont pas toujours compris ce qu'on leur reprochait, alors qu'ils ne faisaient que reproduire, dans le domaine éducatif, les pratiques professionnelles de l'ensemble de la population active à l'ère communiste.

Le personnel humanitaire, qui a découvert la tragédie des orphelinats au lendemain de la Révolution, a le plus souvent été pris à la gorge par les images des enfants éplorés. Les explications par lesquelles ils tentaient de comprendre la situation dont ils étaient les témoins ne les ont pas toujours satisfaits.

Les hommes politiques roumains, enfin, dans leur majorité, n'ont pas compris pourquoi ces enfants, qui ne les intéressaient guère, suscitaient tant d'émotions, d'indignation et d'implication à l'étranger.

A titre personnel, je dois avouer que j'ai été ému – au sens étymologique – par le destin des enfants et des jeunes « orphelins » de Roumanie. Comme volontaire, de 2006 à 2009, puis responsable de la communauté Emmaüs de Satu Mare et Timișoara, en Roumanie, depuis 2010, j'ai été amené à travailler avec près de soixante-dix jeunes issus du système de protection de l'enfance, à essayer de comprendre leur passé pour tenter de construire, avec eux, un avenir qui s'appuie sur leur histoire tout en tentant d'en dépasser les heures les plus sombres.

Analyser le passé, tout en cherchant à le réparer ici et là, voilà une double posture parfois inconfortable. Analyser le passé des jeunes orphelins suppose de la distance, alors que ceux-ci réclament avant tout de l'empathie. Aider un jeune à se reconstruire nécessite de descendre dans l'arène de ses problèmes, alors que la recherche demande de prendre de la hauteur. La schizophrénie guette parfois ; j'espère, toutefois, ne pas avoir franchi le pas.

Après quelques hésitations, j'ai choisi de renoncer à trop de scrupules, de m'approcher de ces jeunes et de tenter de comprendre, de l'intérieur, ce qu'il leur a été donné de vivre. Une conviction m'a guidé : la compréhension du passé global et l'intelligence de l'histoire individuelle des jeunes orphelins sont intimement liées. Loin de s'opposer, elles s'éclairent l'une l'autre.

Pour autant, un lecteur attentif retrouvera sans doute, ici et là, une trace de mon émotion. J'ai tenté de l'assimiler le plus possible – quelques années ont d'ailleurs été nécessaires – mais l'éliminer totalement serait artificiel.

Beaucoup d'écriture, peu de recherche

Les « orphelins roumains » constituent un sujet sur lequel on a beaucoup écrit, notamment en Europe occidentale, mais finalement assez peu recherché. Journalistes, reporters, responsables d'organisations humanitaires, dirigeants politiques, beaucoup ont décrit la misère des orphelinats et appelé à une amélioration rapide du sort des enfants abandonnés. Les récits, les témoignages, les portraits ne manquent pas, mais ils cherchent, le plus souvent, à transmettre l'émotion de leur auteur plus qu'à élucider véritablement le phénomène des enfants placés.

En Roumanie, au contraire, le sujet a longtemps été négligé : les gens ordinaires, majoritairement préoccupés par leur propre survie, séparés les uns des autres par des années de communisme qui leur avaient appris la méfiance et l'égoïsme, n'ont guère été intéressés par les orphelins. L'opinion publique s'est plus attachée à dénoncer les scandales des adoptions dans lesquels trempaient des étrangers. Enfin, la littérature spécialisée sur la « désinstitutionnalisation » des enfants placés, à partir des années 2000, visait plus à affirmer que le problème était résolu qu'à en examiner les tenants et aboutissants.

Roumains et étrangers se mirent toutefois d'accord sur un point : les enfants placés en institution étaient les « orphelins de Ceaușescu », privés de leur famille et de leur avenir par la folie du *Conducător*. Quelques années après la Révolution, des observateurs s'avisèrent que Nicolae Ceaușescu ne pouvait être éternellement rendu coupable du développement continu des institutions et du chaos qui y régnait dans

les années 1990. Toutefois, l’invocation de la figure du *Conducător* tint lieu, des années durant, d’explication et de justification au phénomène des enfants placés.

Pourquoi une histoire des orphelins roumains ?

Pourquoi étudier aujourd’hui les « orphelins roumains » ?

En premier lieu, parce que cela n’a pas encore été fait. L’histoire du communisme roumain est certes en plein développement, mais beaucoup de chercheurs ont concentré leurs recherches sur l’histoire politique : histoire du régime¹ et du Parti Communiste Roumain², de la répression³, des résistances⁴. Le personnage de Nicolae Ceaușescu⁵, ainsi que les temps troublés de la Révolution⁶ ont suscité de nombreux ouvrages.

L’histoire diplomatique est également un morceau de choix, pour beaucoup de chercheurs. L’histoire de la Roumanie a été déterminée par celle de ses voisins, plus ou moins lointains, plus ou moins envahissants⁷. L’étude de ces relations est

¹ Voir notamment : Comisia Prezidentiala pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l’analyse de la dictature communiste de Roumanie], Dobrinu Dorin, Tismaneanu Vladimir, Vasile Cristian (ed.), *Raport final [Rapport final]*, București, Humanitas, 2007. Deletant Dennis, *Romania under Communist Rule*, Iași, The Center for Romanian Studies, 1989.

² Voir notamment : Tismaneanu Vladimir, *Noaptea totalitară*, București, Editura Athena, 1995. Tismaneanu Vladimir, *Stalinism pentru eternitate: O istorie politică a comunismului românesc*, University of California Press, 2003. Traduction roumaine, București, Polirom, 2005.

³ Voir notamment : Deletant Dennis, *Ceaușescu and the Securitate, Coercion and Dissent in Romania (1965-1989)*, Armonk, M. E. Sharpe, 1995. Cesereanu Ruxandra, *Comunism și represiune în România. Istoria tematică a unui fratricid național*, Iași, Polirom, 2006.

⁴ Voir notamment : Dobrinu Dorin, « Începuturile rezistenței armate anticomuniste în România », *Anuarul de Istorie « A. D. Xenopol »*, vol. XXXIV, 1997, p. 127-133.

⁵ Voir notamment : Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d’un roi communiste*, Paris, Albin Michel, 1990. Câmpeanu Pavel, *Ceaușescu, Anii numărătorii inverse [Ceaușescu, les années du compte à rebours]* Iași, Polirom, 2002. Kunze Thomas, *Nicolae Ceaușescu. O biografie*, București, Editura Vremea, 2002.

⁶ Voir notamment : Siani-Davies Peter, *Revoluția română din decembrie 1989, [La Révolution roumaine de décembre 1989]*, București, Humanitas, 2006. Ratesh Nestor, *Romania : the entangled revolution*, New York, Prager 1991, *România : revoluția încâlcită*, București, Editura Litera, 1994.

⁷ Fischer-Galati Stephen, *The Socialist Republic of Rumania*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1969. Hlihor Constantin, Scurtu Ioan, *The Red Army in Romania*, Iași, Oxford, Portland, The Center for Romanian Studies, 2000. Verona Sergiu, *Military occupation and diplomacy, Soviet troops in Romania 1944-1958*, Durham and London, Duke University Press, 1992. Gridan Irina, *Le satellite récalcitrant. La Roumanie de Gheorghiu-Dej face à l’URSS : acteurs, vecteurs et enjeux d’une politique extérieure sous influence (1944-1965)*, thèse de doctorat sous la direction de Marie-Pierre Rey.

inséparable de l'histoire de l'identité roumaine et des représentations¹. Le nationalisme roumain et la place des minorités nationales, présentes sur le sol roumain, ont également fait l'objet de nombreux ouvrages².

Les conditions socio-économiques du communisme roumain ont suscité des recherches riches et variées. La transformation des structures agricoles y occupe une place importante³, au détriment de l'industrie dont les récentes privatisations rendent probablement les recherches plus délicates. Le statut des femmes⁴, les politiques natalistes et les choix démographiques⁵ ont fait l'objet de plusieurs travaux. D'autres spécialistes, comme certains artistes, ont tenté de faire revivre des moments de la vie quotidienne : la queue devant les magasins⁶, les séances de cinéma patriotique⁷, les tentatives secrètes d'avortement⁸... Toutefois, de nombreux thèmes sociaux, comme l'éducation, la santé, l'assistance sociale, la précarité sont encore aujourd'hui peu explorés.

¹ Boia Lucian. *Istorie si mit in conștiința românească [Histoire et mythe dans la conscience roumaine]*, București, Humanitas, 1997. Boia Lucian, *Mituri istorice românești, [Les mythes historiques roumains]*, București, Editura Universitatii, 1995. Boia Lucian, *România, țara de frontieră a Europei [La Roumanie, pays-frontière de l'Europe]*, București, Humanitas, 2001.

² Achim Viorel, *Tigani in istoria Romaniei [Les Tsiganes dans l'histoire roumaine]*, București, Editura Enciclopedica, 1998. Spiridon Monica, *Les Dilemmes de l'identité : aux confins de l'Europe : Le cas roumain*, L'Harmattan, 2004. Trond Gilberg, *Nationalism and Communism in Romania (The Rise and Fall of Ceaușescu Dictatorship)*, Boulder, Westview Press, 1990.

³ Dobrinu Dorin, Iordachi Constantin (ed.), *Tărănimea si puterea. Procesul de colectivizare a agriculturii in România, 1949-1962, [La paysannerie et le pouvoir. Le processus de collectivisation de l'agriculture en Roumanie, 1944-1962]*, Iași, Polirom, 2005. Catanus Dan, Roske Octavian, *Colectivizarea agriculturii in România : Represiunea (vol. 1), [La collectivisation de l'agriculture en Roumanie : la répression (vol. 1)]*, București, Institutul national pentru studiul totalitarismului, 2004. Catanus Dan, Roske Octavian, *Colectivizarea agriculturii in România : Dimensiunea politica (vol. 2), [La collectivisation de l'agriculture en Roumanie : dimension politique (vol.2)]*, București, Institutul National pentru Studiul Totalitarismului, 2005.

⁴ Petre Zoe, « Promovarea femeii sau despre destructurarea sexului feminin » [« La promotion de la femme ou sur la destruction du sexe féminin »], in Boia Lucian, *Miturile comunismului românesc [Les mythes du communisme roumain]*, București, Nemira, 1998

⁵ Kligman Gail, *The politics of duplicity: Controlling Reproduction in Ceaușescu's Romania*. Berkeley, University of California Press, 1998. Traduction roumaine : *Politica duplicitatii, controlul reproducerii in Romania lui Ceaușescu*, București, Humanitas, 2000. Jinga Luciana, Soare Florin (coord.), *Politica pronatalistă a regimului Ceaușescu [La politique pro-nataliste de Ceaușescu]*, București, Polirom, 2011.

⁶ Campeanu Pavel, România, *Coadă pentru hrană. Un mod de viață, [Faire la queue pour manger. Un mode de vie.]*, București, Litera, 1994. Neculau Adrian (coord.), *Viața cotidiană in comunism [La vie quotidienne sous le communisme]*, Iași, Polirom, 2004.

⁷ Vasile Aurelia, *Le cinéma roumain dans la période communiste. Représentations de l'histoire nationale*, București, Editura Universitatii din București, 2011.

⁸ Mungiu Cristian, *4 luni, 3 saptamani si 2 zile [4 mois, 3 semaines et 2 jours]*, Roumanie, 2007. Boldur-Latescu, *Genocidul comunist in România, [Le génocide communiste en Roumanie]*, București, Albatros, 1992.

En second lieu, parce que le sujet est confus et intrigant. Les orphelinats sont un recueil d'histoires diverses, parfois contradictoires, souvent passionnées : en démêler l'écheveau est un défi. Après avoir vibré, pleuré et ri, restait donc à tenter de comprendre.

La confusion qui entoure les orphelinats est pour partie liée à la personne de Nicolae Ceaușescu, à qui la postérité a prêté la responsabilité de l'abandon et du placement des enfants en institution. Ne murmurait-t-on pas que des enfants partageant le groupe sanguin du *Conducător* avaient été regroupés en secret à proximité de Bucarest pour soutenir la santé d'un dirigeant vieillissant ? L'avocat de Nicolae Ceaușescu¹ ne l'accusa-t-il pas, lors de son procès de Noël 1989, d'avoir fait de « ses orphelins » une armée personnelle ? Ou encore d'en avoir vendu d'autres, contre devises, à l'étranger ? A la décharge des conteurs, l'imagination mégalomane du « Génie des Carpathes » commit trop d'horreurs pour qu'il soit aisé de fixer les bornes du vraisemblable...

Mais le malentendu tient aux enfants eux-mêmes : la plupart des « orphelins roumains » avaient en fait un père ou une mère encore en vie, souvent l'un et l'autre. Ils furent orphelins car ils vivaient dans un orphelinat, et non l'inverse. D'ailleurs, le régime n'utilisa que très rarement le terme d'« orphelinat », pourtant présent dans les dictionnaires roumains dès avant la Seconde Guerre mondiale, et lui préféra les expressions « *maison d'enfants* » ou « *foyers* ». Désormais, nous parlerons des « *orphelins* » pour évoquer leur représentation ; pour parler d'eux-mêmes, nous utiliserons l'expression « *enfants placés* ».

Des orphelins qui n'en sont pas, mais qui émeuvent toute la planète. Un père putatif, mi-Dracula, mi-socialiste. Voilà qui ne manque pas d'intriguer.

En troisième lieu, parce que les orphelins roumains représentèrent un enjeu dont l'importance fut inversement proportionnelle à leur dénuement. Comment auraient-ils pu soupçonner que leurs établissements étaient la vitrine de la Roumanie durant les années 1990 ? Que leur pays faillit se voir refuser l'adhésion à l'Union Européenne à cause des conditions de vie dans lesquelles on les maintenait ? Qu'on

¹ La révolution roumaine se conclut le 25 décembre 1989 avec le procès et l'exécution de Nicolae et Elena Ceaușescu. Durant le procès, les avocats commis d'office Constantin Lucescu et Nicolae Teodorescu, chargés de la défense du couple Ceaușescu, portèrent, en dépit de leur fonction, des accusations tout aussi virulentes que le procureur. Voir Siani-Davies Peter, *op. cit.*

les « *réintégra* » – souvent de manière contrainte – dans leur famille biologique, à partir de 2001, pour satisfaire aux conditions de la Commission européenne ?

En réalité, dès avant la Révolution, la prise en charge par l'Etat de l'enfance en danger était un signe du progrès social, de la protection que l'Etat socialiste étendait aux plus vulnérables. Un sujet de fierté pour le régime, repris dans de nombreux livres de propagandes, et non pas un secret honteux. Avant comme après 1989, les « orphelins roumains » constituèrent un enjeu politique, que les principaux intéressés étaient bien loin de soupçonner.

En quatrième lieu, parce que les orphelins représentent, aujourd'hui encore et en dépit des progrès réalisés, une question sociale aiguë. Les enfants mal nourris, mal soignés, maltraités, qui firent la une des télévisions occidentales en 1990, sont aujourd'hui parvenus à l'âge adulte. Beaucoup n'ont pas trouvé – et ne trouveront pas sans un soutien continu – leur place dans la société. Ils constituent les marginaux d'aujourd'hui et sont les parents des orphelins de demain. A côté des succès individuels, le problème social grandit et s'alimente.

En cinquième lieu, parce que ces jeunes qui ont grandi dans des institutions d'Etat méritent mieux que de vivre avec la conviction, partagée par beaucoup, que « *(leur) mère était une pute* ». La compréhension, si modeste ou approximative soit-elle, des causes, du fonctionnement et des conséquences du système des orphelinats peut permettre à certains d'entre eux de se réconcilier avec eux-mêmes et d'accepter que leurs parents, eux-mêmes pris dans un contexte qui les dépassait, ne furent pas les seuls coupables de leur enfance gâchée.

De Nicolae Ceaușescu à l'Union européenne

Il n'y a pas nécessairement de malice à associer en un seul titre un dictateur mégalomane et une communauté d'Etats fondés sur les principes des droits de l'homme et de la démocratie. Force toutefois est de constater que le régime du *Conducător* et les institutions européennes furent les deux principaux acteurs de l'histoire que nous retraçons aujourd'hui. Entre eux, les dirigeants roumains furent désintéressés et négligents. On imagine assez bien l'incrédulité d'un Adrian Năstase,

quand la Baronne Nicholson menaçait de suspendre le processus d'adhésion de la Roumanie, en raison du sort que l'Etat roumain post-communiste réservait aux enfants placés dans ses institutions.

Les orphelinats existaient en Roumanie bien avant Nicolae Ceaușescu, et bien avant même l'installation du régime communiste. Un texte de 1954 fixa les conditions de la prise en charge de l'enfance en difficulté dans le nouveau régime. Ensuite, le régime de Ceaușescu, dans ce domaine comme dans tous les autres, chercha à « systématiser » l'organisation des institutions de protection. Ce fut l'objet de la loi du 26 mars 1970, par laquelle les enfants en difficulté devenaient des patients, des élèves, des handicapés (jugés récupérables intégralement, partiellement ou irrécupérables) selon qu'ils étaient rattachés aux ministères de la Santé, de l'Education, ou, plus curieusement, du Travail. La loi de 1970 organisa une prise en charge catégorielle, à l'exclusion d'une approche globale de la protection de l'enfance.

Les institutions de prise en charge bénéficièrent de la prospérité du bâtiment dans les années 1960 et 1970 pour augmenter considérablement leur capacité, tandis que les mesures natalistes, dans un contexte socio-économique toujours plus déprimé, incitaient les familles à se débarrasser des enfants qu'elles n'avaient pas désirés. En 1989, alors que le couple Ceaușescu est exécuté, on estime à plus de cent mille le nombre d'enfants placés en institution.

En dépit des dérives autoritaires du régime post-communiste, les années 1990 virent la Roumanie « ordinaire » sombrer dans l'anarchie. Les mineurs placés furent livrés à eux-mêmes, les infrastructures se dégradèrent, le personnel était démotivé, les directions d'établissements corrompues par de juteuses affaires d'adoption. L'intervention des organisations occidentales a adouci, dans de nombreux établissements, la vie des enfants, mais sans changer en profondeur la mentalité du personnel « éducatif ».

A la fin des années 1990, l'Union européenne prit en main le problème des enfants roumains. L'amélioration de leur sort devint une condition de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. Bientôt, le Parlement et la Commission exigèrent un moratoire sur les adoptions internationales, entachées de dérives. Finalement, la fermeture des « orphelinats de la honte » devint la seule solution politiquement acceptable : des structures alternatives furent créées, en nombre insuffisant. Pour permettre l'adhésion de la Roumanie dans les délais impartis, plusieurs dizaines de

milliers d'enfants furent « ré-intégrés » dans leurs familles, tandis que la quasi-totalité des institutions fermèrent leurs portes. Dans ce domaine comme dans d'autres, la réforme des structures tint lieu de résultats et permit de valider une exigence de l'acquis communautaire.

Au croisement de plusieurs champs historiographiques

L'histoire des enfants placés se trouve au cœur de plusieurs champs historiographiques. Elle relève, tout d'abord, de *l'histoire politique*. L'organisation de la prise en charge de l'enfance en difficulté était, pour l'Etat roumain, une manière d'affirmer son rôle protecteur. En interdisant les formes de charité traditionnelles et en y substituant, par les textes de 1954 et 1970, un système étatique de protection, il s'affirmait comme Etat moderne et socialiste.

De plus, la prise en charge des enfants dans les institutions pouvait correspondre à une utopie socialiste et nationaliste. Privés de leur famille, parfois de leur nationalité et de leur langue d'origine, dans le cas des minorités, les enfants placés auraient pu devenir les enfants de l'Etat et constituer une matrice de l'« *homme nouveau* » socialiste.

Les enfants placés entrent bien sûr dans le champ de *l'histoire sociale*. L'histoire des femmes et des mères tient une place particulière dans l'historiographie roumaine. Le « statut reproductif » de la femme dans la Roumanie de Ceaușescu, les rapports conjugaux ou extraconjugaux aux conséquences irrémédiables, les grossesses non désirées, les avortements secrets, les relations de couple, le statut d'épouse, de mère, la répartition des rôles au sein de la famille sont autant de thèmes majeurs pour notre sujet.

Les institutions de prise en charge trouvèrent paradoxalement leur développement dans les carences, voire la faillite du système socio-économique. La dureté des conditions de vie, la pénurie, l'insuffisance des structures communes, le durcissement de la vie quotidienne, à la limite du supportable dans les années 1980, incitèrent les familles à confier à l'Etat l'enfant qu'elles n'avaient pas toujours désiré et qu'elles peinaient à élever dans un contexte difficile.

A travers les orphelins, c'est aussi une frange de la société communiste, puis post-communiste que nous découvrons : les familles les plus défavorisées. Les cas de

figure sont nombreux, et parfois se combinent : familles nombreuses, désorganisées, absence de travail ou de revenu, problèmes d'alcoolisme ou de violence, maladie, handicap, délinquance, ... Loin des images, encore présentes aujourd'hui dans l'imaginaire commun, d'une société égalitaire où chacun disposait d'un travail et d'un logement, les orphelins nous introduisent auprès des marginaux de la société communiste, qui échappaient, le plus souvent, au contrôle social le plus rigoureux.

Il est difficile d'évoquer les orphelins roumains, souvent abandonnés à l'hôpital ou à la pouponnière, sans ouvrir le champ de *l'histoire de la santé*, à plusieurs titres. Tout d'abord, la maladie de l'un des parents était l'un des motifs habituels de placement : la tuberculose, en particulier, était encore présente.

De plus, deux types d'institutions de prise en charge étaient médicalisées : les pouponnières pour les enfants jusqu'à trois ans, et les foyers-hôpitaux pour enfants handicapés jugés irrécupérables. Dans ces établissements, les enfants étaient pris en charge d'un point de vue exclusivement médical, aux dépens de leur éveil ou de leur développement psycho-moteur. Dans les foyers-hôpitaux, le taux de mortalité était particulièrement élevé.

Enfin, les conditions sanitaires des établissements, les campagnes de vaccinations sans matériel sanitaire dûment stérilisé, favorisèrent la transmission de maladies entre enfants, notamment le VIH et l'hépatite B.

L'histoire de l'éducation rencontre également notre sujet. La majorité des institutions de prise en charge, destinées aux enfants d'âge scolaire, relevaient du ministère de l'Enseignement ; d'autres établissements, destinés aux enfants handicapés jugés récupérables, se trouvaient sous la tutelle du ministère du Travail, mais étaient en réalité des centres de formation professionnelle. Dans les institutions, des professeurs étaient chargés de l'éducation quotidienne des enfants. Les résultats scolaires des enfants placés constituaient le critère d'évaluation de la qualité de la prise en charge.

Nous étudierons les méthodes pédagogiques, les activités didactiques, ludiques organisées dans le cadre de l'institution, aussi bien que les récompenses et punitions par lesquels les enfants voyaient rétribuer leurs efforts ou erreurs. L'éducation était, de plus, intimement liée à la formation idéologique et patriotique

des jeunes générations : nous tenterons de comprendre son poids dans les institutions de protection.

Il va sans dire que les enfants placés ont toute leur place dans *l'histoire de l'enfance*. Les institutions de placement posent d'abord la question des relations familiales. Comment en arrive-t-on à des situations d'abandon ? Quel lien les enfants gardent-ils avec leur famille d'origine ? L'institution peut-elle devenir une famille de substitution ?

A l'histoire de l'enfance participe le sentiment de l'enfance. Qu'ont vécu les enfants placés ? Qu'ont-ils ressenti ? Quelles impressions, quels souvenirs en gardent-ils ?

Les orphelinats relèvent aussi, plus strictement, de *l'histoire de l'assistance sociale*. Le régime de Nicolae Ceaușescu mit en place un réseau complexe d'institutions de prise en charge. Nous tenterons de montrer comment ce système se mit en place et quelle en était la logique institutionnelle.

Dans le cadre d'un régime totalitaire, la prise en charge de l'enfance interroge nécessairement sur le dessein réel du régime. S'agissait-il d'une mission de protection ? La mise en place des institutions ne permettait-elle pas la réalisation de l'idéal communautaire et étatique socialiste ?

Enfin, on peut se demander comment les institutions de protection de l'enfance s'adaptent aux changements de l'après-révolution, en particulier à l'arrivée de l'aide étrangère (théorique, humaine, matérielle et financière). Dans quelle mesure le système d'Etat réussit-il à collaborer avec les organisations internationales non-gouvernementales ? Comment la société civile parvint-elle à soutenir le système étatique, voire à s'y substituer ?

Enfin, les « orphelins roumains » mettent en jeu plusieurs aspects de *l'histoire des représentations*. Le drame des orphelinats donna naissance à de multiples histoires et interprétations sur les intentions de Nicolae Ceaușescu, quand son principal crime à l'encontre de ces enfants fut sans doute l'amateurisme, la négligence et la négation de leurs droits fondamentaux.

Les « orphelins roumains » alimentèrent également une image de la Roumanie à l'étranger, dont on a vu les conséquences politiques à l'occasion du

processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. Cette image eut des conséquences à plus long terme.

Autre question d'importance, quel regard les enfants placés portaient-ils sur les autres enfants et le reste de la population ? Inversement, quels sentiments et traitement les enfants des institutions inspiraient-ils aux enfants des familles ? Et quel regard portait – ou porte encore – la population sur ces enfants et jeunes adultes ? Notamment pour les enfants que le physique ou le patronyme rattachait à la minorité rom...

Protéger ou condamner ?

Pour tenter de comprendre l'histoire des institutions de protection, nous avons choisi de la reprendre à son origine. Les établissements, que l'opinion internationale a découverts avec effroi en 1990, n'ont pas été conçus comme autant d'enfers sur terre, mais bien comme des institutions de prise en charge et de protection pour les mineurs en difficulté. Dès lors, il s'agit de savoir pourquoi et comment ces institutions ont le plus souvent condamné les enfants qu'elles étaient censées protéger.

Notre hypothèse est que le système de protection de l'enfance a, tout au long de notre période, été dominé par d'autres considérations, au lieu de constituer un enjeu propre. Sous le régime de Nicolae Ceaușescu, les statistiques médicales, les résultats scolaires, eux-mêmes subordonnés aux impératifs de production et de grandeur nationale, l'idéologie institutionnelle, ont guidé la conception et les pratiques. Après 1989, l'opinion occidentale, les adoptions internationales, et, plus généralement, la perspective de l'adhésion à l'Union européenne, ont rendu nécessaire la réforme du système ; la « désinstitutionnalisation » fut menée pour satisfaire aux conditions européennes plus que dans l'intérêt de l'enfant. Enfin, durant toute la période, les préjugés moraux ou sociaux ont souvent pris le pas sur l'impératif de prise en charge.

Les institutions de prise en charge étaient diverses : les *pouponnières* accueillaient les plus petits ; les *maisons d'enfants préscolarisés* et *scolarisés* avaient la charge des « élèves » de 3 à 18 ans ; d'autres établissements (écoles spéciales, groupes scolaires, ...) prenaient en charge les enfants handicapés, jugés récupérables

(totalement ou partiellement) ou irrécupérables. Ces derniers vivaient, et souvent mouraient, dans des *foyers-hôpitaux*.

Nous avons choisi de traiter, de manière légèrement séparée, des foyers-hôpitaux, pour deux raisons. Tout d'abord, nous ne disposons que de très peu de sources, à l'exception de reportages et de récits humanitaires. Ensuite, nous avons craint que l'horreur des fosses communes ne prenne le pas sur la compréhension générale des failles du système. Si l'importance du taux de mortalité dans les foyers-hôpitaux les range dans une autre catégorie, ces établissements ont essentiellement amplifié et porté à leur paroxysme toutes les tendances négatives des autres institutions. Compte tenu de ces contraintes, nous avons consacré deux sous-chapitres aux foyers-hôpitaux. Pour le reste, nous avons largement étudié les exemples des pouponnières et des maisons d'enfants scolarisés.

Enfin, précisons qu'en dépit de la lourdeur des structures bureaucratiques et de la volonté de systématisation du régime, les institutions constituèrent un monde confus, parfois chaotique. Nous avons tenté de le décrire avec clarté, mais la désorganisation des institutions fut une partie du problème qu'elles représentèrent.

Les fonds d'archives.

Cette recherche nous a conduit à travailler dans différents fonds d'archives. Nous avons eu la chance d'accéder au fonds du Comité Central du Parti Communiste Roumain, dans un contexte d'ouverture et de recherche active, quelques mois après la publication du *Rapport final* de la Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie¹. M. Dorin Dobrinu, directeur des archives nationales, nous a aidé, avec bienveillance, à trouver les documents nécessaires à notre travail. Parmi les documents des différentes sections, nous avons utilisé les sténogrammes des discussions, les notes informatives, les plans d'action sur des problématiques variées : l'enseignement, la santé, la protection de l'enfance, mais aussi les personnes handicapées, les Roms, les mineurs délinquants, ...

¹ Comisia Prezidentiala pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste de Roumanie], Dobrinu Dorin, Tismaneanu Vladimir, Vasile Cristian (ed.), *op. cit.*

Nous avons également effectué plusieurs semaines de recherche aux archives départementales de Iași. A quelques pas de l'Université Alexandru Ioan Cuza qui a développé des masters en histoire du communisme, le contexte était favorable pour effectuer des recherches approfondies. Les archives des comités locaux et départementaux du PCR à Iași sont riches d'indications précieuses sur les politiques et les moyens mis en œuvre. Nous avons également étudié les comptes rendus des cellules du PCR dans les différentes institutions : la maternité, la pouponnière de Iași, les écoles spéciales de Iași, la maison d'enfants scolarisés de Bucium, mais également les comptes rendus des différentes organisations (Pionniers, comités de Femmes, comité de la Croix-Rouge, associations etc.) et des institutions d'Etat : tribunal, Inspection scolaire, Direction sanitaire, milice, ... Nous avons aussi effectué des recherches complémentaires dans les archives départementales de Satu Mare et Timiș.

Riches, ces documents n'en sont pas moins lacunaires. Les étudier revient à reconstituer un puzzle, en sachant qu'il manquera toujours des morceaux. Les zones d'ombre des archives, en ce qui concerne les institutions de placement du moins, ne relèvent pas nécessairement d'une volonté de cacher. A de rares exceptions, et en dépit de quelques sursauts nationalistes opposés à l'ingérence occidentale, les autorités roumaines n'ont guère été préoccupées par les orphelinats : du moins pas au point d'en faire disparaître l'histoire. L'amateurisme et la négligence des acteurs expliquent, avec plus de vraisemblance, le caractère lacunaire de nos sources.

Nous avons eu également, durant notre année de master II, la chance de pouvoir consulter les archives de la maison d'enfants scolarisés d'Ardud, avant que le bâtiment n'accueille les services de la mairie. Les archives occupaient alors, au rez-de-chaussée du bâtiment, un petit réduit qui donnait sur la loge du gardien de nuit, dans laquelle on nous a permis de travailler. Les documents étaient empilés ou rangés verticalement, selon les rayonnages. Certains documents étaient regroupés dans des dossiers, d'autres étaient isolés. Il n'y avait pas de classification, même si on observait parfois une certaine cohérence à l'échelle d'une pile de dossiers. Enfin, des documents avaient jauni et l'encre s'était parfois effacée avec le temps ; des excréments de souris rendirent l'exploration parfois périlleuse.

Le jeu en valait pourtant la chandelle. Nous y avons découvert la correspondance de l'établissement (avec l'Inspection scolaire, les parents des

mineurs placés, mais aussi avec la milice, les unités d'approvisionnement, ...) ; les procès-verbaux des réunions pédagogiques et administratives ; le programme des activités ; enfin, des enquêtes sociales et des listes présentant les caractéristiques des mineurs placés.

En France, les archives de l'ambassade de France à Bucarest nous ont donné de précieux renseignements sur l'impact et la réception des principales mesures du régime de Nicolae Ceaușescu.

Deux organisations non-gouvernementales nous ont ouvert, par ailleurs, leurs portes. Médecins Sans Frontières (MSF), tout d'abord, qui fut impliquée en Roumanie dès décembre 1989 et jusqu'en 1995. Les *rapports d'activité et de missions*, les études réalisées sont une mine d'informations sur la situation des institutions au lendemain de la Révolution, autant que sur le travail réalisé par les organisations occidentales.

CARE-France abrite aujourd'hui les archives de l'association Solidarité Enfants Roumains Abandonnés (SERA). Nous y avons consulté les nombreux *Comptes rendus de voyage* de François de Combret, ancien président de SERA. Ces documents étaient envoyés régulièrement aux donateurs de l'association : ils étaient donc faits pour émouvoir et convaincre. Ils constituent néanmoins une description unique des institutions après la Révolution et jusqu'au milieu des années 2000. Ils comprennent, de plus, de nombreux documents, parfois confidentiels, appartenant aux établissements de prise en charge ou aux directions départementales de Protection de l'enfance.

Autres sources d'informations

En plus des archives, nous avons utilisé d'autres ressources. Nous avons étudié les publications de la République Socialiste de Roumanie sur la population, la place de la femme, l'assistance sociale, la protection de l'enfance, ...

D'un point de vue statistique, nous avons travaillé sur les recensements de 1966, 1977 et 1992, puis sur les données fournies par l'Institut National de Statistique de Bucarest.

Nous nous sommes beaucoup appuyé sur la législation roumaine, avant et après 1989, mais aussi sur les rapports du Parlement européen et de la Commission européenne sur l'évolution de la Roumanie, en vue de son adhésion à l'Union européenne, ainsi que sur des rapports d'organisations internationales.

Nous avons également fouillé dans la presse, française essentiellement, des années 1990 : les dossiers de presse de la bibliothèque de Sciences Po ont été d'une aide précieuse. Des reportages, français et allemands, sont également utilisés dans cette recherche.

Enfin, notre histoire étant récente, nous avons mené des entretiens avec les acteurs qui l'ont faite. Durant notre année de master II, nous avons déjà réalisé des entretiens avec d'anciens salariés de la maison d'enfants d'Ardud. Au-delà des témoignages, ces sources nous ont permis d'élucider quelques zones d'ombre des archives d'Ardud (termes, abréviations, activités...).

Nous avons également conduit trente-sept entretiens semi-directifs avec des jeunes ayant grandi en institution, principalement dans les départements de Satu Mare et du Maramureș. Ces entretiens nous ont permis de saisir le regard des jeunes, certes rétrospectif, sur leur propre passé. S'ils permettent de dégager quelques caractéristiques de groupe, liées à un passé vécu communément dans les institutions, ils mettent surtout en valeur le caractère profondément individuel de chaque parcours. Nous avons pu reconstituer les histoires de quelques-uns de ces jeunes à partir des entretiens que nous avons menés, et des récits qu'ils ont livrés. Ces histoires sont nécessairement lacunaires et probablement en partie inexactes.

Elles sont, en premier lieu, liées aux souvenirs des jeunes : ceux-ci ont rarement eu accès à leur dossier. Ces documents ont d'ailleurs été souvent remplis de manière purement formelle, pour justifier *a posteriori* des décisions prises en urgence. En d'autres termes, ils ne disent pas forcément la vérité. Certains jeunes ont eu la possibilité d'interroger des proches (parents, frères et sœurs, oncles et tantes, ...), d'autres n'ont personne vers qui se tourner pour en savoir plus. Restent donc les souvenirs d'enfance, et leur inévitable reconstruction dans le discours des jeunes aujourd'hui.

De plus, le passé des mineurs institutionnalisés a souvent été occulté. Occulté, en premier lieu, par le système : combien d'éducatrices ont-elles rappelé aux enfants

que leur père était un « *tsigane alcoolique* » et leur mère une « *putain qui les avait abandonnées* », dans le but naïf de mettre en valeur les bons soins prodigués par l'institution et la reconnaissance que celle-ci devait inspirer aux enfants ? Combien d'assistants maternels ont-ils préféré fermer leur porte aux parents biologiques pour préserver les enfants placés de la mauvaise influence de leurs géniteurs ?

Parfois, ce sont les enfants eux-mêmes qui ont occulté leur passé. Découvrir son passé et retrouver ses parents devint synonyme, à la fin des années 1990, de « réintégration » dans sa famille biologique¹.

Enfin, je dois avouer que j'ai utilisé, dans ce travail, tout ce que j'ai observé, entendu et compris durant mes neuf années de travail social en Roumanie. Pour prévenir tout mélange des genres, je n'ai réalisé aucun entretien avec les jeunes d'Emmaüs. Toutefois, le travail réalisé avec eux m'a donné des clés de lecture et une connaissance « vivante » du phénomène, que j'ai tenté de considérer avec le plus de rigueur possible.

Vocabulaire et traduction

L'étude des archives et leur traduction en français nous ont posé plusieurs problèmes. Tout d'abord, les documents de l'époque communiste, tout comme les documents stratégiques élaborés par ou pour les institutions européennes, sont empreints d'un style bureaucratique pesant, parfois abscons. Fallait-il simplifier pour rendre les textes plus lisibles ou conserver en français les errements de la langue de bois ? A de rares exceptions près, quand la compréhension du texte était menacée, nous avons choisi de conserver le style, qui nous a semblé constitutif d'un mode de pensée.

De plus, nous nous sommes heurté à une difficulté linguistique : les mots fondamentaux de notre recherche, qui reviennent dans les archives aussi bien que dans la littérature roumaine de spécialité, ne se trouvent pas dans le *Dictionnaire*

¹ En tant que responsable d'une communauté Emmaüs, j'ai eu l'occasion de proposer à plusieurs jeunes de rechercher leurs parents : si les jeunes manifestaient une véritable curiosité à l'égard de ces derniers, ils n'ont accepté ma proposition qu'avec la promesse qu'ils pourraient rester à la communauté, quelle que soit la situation matérielle de leurs parents...

*explicatif de la langue roumaine*¹. « Institutionnalisation », « placement », « désinstitutionnalisation » semblent ne pas appartenir à la langue roumaine ou, du moins, avec un autre sens. L'*institutionnalisation*² est, en roumain, le fait d'attribuer un caractère officiel, institutionnel : est-ce vraiment le meilleur moyen de désigner le placement d'un enfant nécessiteux dans une maison d'enfants ou un foyer-hôpital ? Le *placement*³, dans la langue roumaine, renvoie à l'investissement ou encore au positionnement sur un terrain de sport... Nous avons fait le choix de traduire systématiquement les deux termes roumains par « placement », utilisé en français depuis le XIXème siècle dans le cadre de l'assistance publique : il nous a semblé préférable d'utiliser ce mot ordinaire, plutôt que d'introduire une expression spécifique. En revanche, nous avons conservé le mot *désinstitutionnalisation*, qui renvoie, en roumain, à un phénomène propre à la Roumanie en transition.

D'autres mots nous ont donné du fil à retordre, et la proximité des deux langues constitue parfois une difficulté supplémentaire. En roumain, les institutions avaient vocation à « récupérer » le handicap des enfants : nous lui avons préféré le terme « rattraper », sans en être totalement satisfait. De même, les enfants pouvaient être « admis » ou « internés » en institution : nous avons le plus souvent utilisé le mot « admis ». A partir de la fin des années 1990, les textes parlent de « ré-intégration » en famille : nous avons conservé le terme en français, considérant qu'il s'agissait à nouveau d'un phénomène particulier.

Rom ou tzigane ? « Rom » nous a semblé anachronique pour traduire les documents de l'époque communiste. Nous avons donc conservé le mot « tzigane » quand les documents roumains l'employaient et utilisé « rom » pour l'analyse de la situation plus récente.

Enfin, nous avons conservé, pour les documents écrits avant la réforme de l'orthographe de 1993, les textes dans leur forme originelle.

¹ Nous avons sollicité à ce sujet l'Institut de Linguistique « Iorgu Iordan » (composante de l'Académie Roumaine), mais sans obtenir de réponse.

² Instituționalizare.

³ Plasament.

L'organisation de notre recherche

Cette recherche est organisée en trois parties. Tout d'abord, nous avons examiné la conception et l'organisation de la protection de l'enfance dans la Roumanie de Nicolae Ceaușescu. Celle-ci s'inscrivait dans le contexte plus large des politiques natalistes et de la manière dont le régime concevait la famille et l'enfance. La loi de 1970, dans la lignée d'une décision de 1954, mit en place un système de prise en charge théoriquement diversifié. Pourtant, la protection de l'enfance en difficulté s'identifia, très rapidement, avec le phénomène d'institutionnalisation : plus de 100 000 enfants, pour des raisons variées, vivaient en institution au moment de la Révolution.

Nous nous sommes ensuite intéressé à la vie dans les institutions, sous le régime de Nicolae Ceaușescu. Placées sous la tutelle des ministères de la Santé, de l'Education ou du Travail, les institutions proposaient une prise en charge catégorielle, sans tenter de répondre aux besoins de l'enfant dans son ensemble : les mineurs placés étaient ainsi des patients, des élèves ou des apprentis. Malgré les promesses du régime, la vie en institution était rude : les enfants placés n'avaient pas accès aux réseaux d'approvisionnement parallèles et vécurent, dans leur absolu, l'économie et le rationnement socialistes ; la violence était récurrente, de la part de l'institution et des autres enfants. Enfin, le système de protection était un monde relativement clos et les échappatoires étaient peu nombreuses : certains jeunes, toutefois, retrouvaient leur famille, beaucoup recevaient un travail et un logement dans une entreprise d'Etat ; d'autres enfants, jugés handicapés irrécupérables, moururent en institution et quittèrent les foyers-hôpitaux pour la fosse commune.

Nous avons consacré notre troisième partie aux évolutions du post-communisme. La Révolution, en effet, amena son lot de changements. Les « orphelinats roumains » firent leur entrée sur la scène internationale et devinrent un enjeu des négociations d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. Loin des projecteurs, cependant, la situation des institutions resta longtemps dramatique et ne finit par s'améliorer que sous le coup des investissements étrangers. Les difficultés à réformer le système convainquirent les responsables européens, et roumains par ricochet, de la nécessité de « désinstitutionnaliser » : un processus bâclé et formel, bien loin, à nouveau, de l'impératif de protection et de l'intérêt des enfants en difficulté.

Un goût d'inachevé...

Ce travail laisse à son auteur un goût inévitable d'inachevé. Nous aurions aimé, en particulier, creuser plus en profondeur la question des enfants handicapés jugés « irrécupérables » pour évaluer avec plus de précision l'ampleur, la longévité et les conséquences de leur placement en institution : sur ce point, les sources nous ont manqué.

Nous aurions aussi souhaité étudier plus en détail l'activité et le point de vue du personnel des établissements de prise en charge : malheureusement, ce sujet reste sensible aux yeux de beaucoup d'anciens salariés, dont une partie travaille encore dans le cadre des directions départementales de protection de l'enfance.

Enfin, et nous le disons avec regret, les familles des enfants placés restent largement absentes de ce travail. Les quelques rencontres, même marquantes, que nous avons faites avec les parents d'anciens jeunes placés n'ont pas fourni une matière suffisante pour un travail d'historien. En réalité, un chantier reste inachevé : l'analyse des mécanismes, passés et présents, de la misère sociale en Roumanie et, en contrepoint, des initiatives qui permettent de la résorber.

Remerciements

A l'issue de cette introduction, je voudrais remercier tous ceux qui m'ont permis de mener à bien ce travail, et tout d'abord ma directrice de recherche, Mme Marie-Pierre Rey, pour ses conseils et sa bienveillance. J'exprime également toute ma reconnaissance à mes tuteurs de l'Ecole Normale Supérieure, Mme Sophie Coeuré et M. Gilles Pécout, qui m'ont aidé à conjuguer mon travail de recherche et mes aspirations professionnelles.

J'adresse, de plus, tous mes remerciements à M. Dorin Dobrinu pour l'accueil chaleureux qu'il m'a réservé aux Archives Nationales à Bucarest en 2009, à M. Cătălin Botoșineanu, alors directeur des archives départementales de Iași et à M. Aurel-Lucian Cucuiet, directeur des archives départementales de Satu Mare.

Je redis mon affection et ma reconnaissance à celles et ceux qui m'ont permis de mener à bien mon travail de terrain, notamment à Ardud : Mme Angela Costin et Mme Gabriela Silaghi pour leur soutien indéfectible au long de ces années de travail, feu M. Ioan Rotoiu, ancien directeur de la maison d'enfants d'Ardud, qui m'a donné accès aux archives de l'établissement, Mme Polcz, ancienne éducatrice de la maison d'enfants et son mari qui m'ont accueilli dans leur maison pendant les quatre mois que j'ai passés à Ardud.

Je remercie ma famille et mes amis pour le soutien qu'ils m'ont apporté durant ces années et pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour mon travail. J'ai une pensée toute particulière pour ma mère et ma sœur qui m'ont aidé par leurs relectures consciencieuses et pour mon père qui m'a apporté une aide technique précieuse.

Ma reconnaissance va également au père Jean Magnan qui, par amitié pour mon grand-père, m'a accueilli à Satu Mare en 2006 et m'a introduit à la vie des « orphelins roumains ». J'ai également une pensée particulière pour mes collègues roumains, anciens et actuels, de l'association Frères Europa – Emmaüs Satu Mare, qui ont accepté de me remplacer à plusieurs reprises à la tête de l'association, me laissant ainsi le temps de mener à bien ce travail : Mme Monica Grama et M. Sorin Onica qui m'ont aussi apporté leurs précieux conseils culturels et linguistiques et aidé pour la transcription des diacritiques, M. Marcel Dodea, M. Gabor Jekel et M. Attila Balazs.

Je remercie, enfin, avec beaucoup d'émotion, tous les jeunes dont cette recherche retrace un pan de l'existence, qui ont eu l'amitié et la confiance de partager avec moi ce qu'ils ont eu à vivre en institution. C'est bien sûr à eux que ce travail appartient.

PREMIÈRE PARTIE

LA PRISE EN CHARGE

DE L'ENFANCE EN DIFFICULTE

DANS LA ROUMANIE DE CEAUȘESCU

(1965 – 1989)

Nous examinerons, dans cette première partie, la conception et l'organisation de la protection de l'enfance dans la Roumanie de Nicolae Ceaușescu. Un premier chapitre sera consacré à la mise en œuvre et aux conséquences de la politique nataliste du régime de Nicolae Ceaușescu, s'appuyant sur la conception qu'il avait de la famille et de l'enfance. Ce contexte analysé, nous chercherons, dans un second chapitre, à étudier les rouages juridiques et administratifs du système de protection de l'enfance et à le replacer dans l'histoire de l'assistance sociale. Enfin, dans un troisième chapitre, nous nous intéressons à l'ampleur et aux causes du phénomène de placement en institution.

Chapitre I. Contrôler : natalité, famille et enfance dans le socialisme national roumain

La politique nataliste du régime Ceaușescu et ses conséquences tragiques sur la population ont été mis en scène par Cristian Mungiu dans *Quatre mois, trois semaines et deux jours*¹. Le film montre la violence du cadre légal qui pénalisait l'interruption de grossesse et des circuits parallèles, peuplés d'intermédiaires dénués de scrupules. Il constitue une bonne introduction à la précarité qui caractérisait la situation de la femme et de l'enfant dans la Roumanie socialiste : précarité de la femme enceinte dans un contexte pénal, précarité de la grossesse en l'absence de conditions matérielles et médicales satisfaisantes, précarité de la naissance et des premiers mois alors que la mortalité infantile restait importante, précarité du nouveau-né qui n'était pas toujours désiré...

Le contrôle de la natalité, le statut de la famille et de l'enfance dans le régime Ceaușescu forment la toile de fond du placement des enfants en institution.

A. Promouvoir et contrôler la natalité

Les opinions publiques, roumaine et occidentales, ont été fortement marquées par la politique nataliste de Ceaușescu, souvent considérée comme l'une des mesures emblématiques du socialisme national roumain. Un lien a rapidement été établi entre la politique nataliste, caractérisée par l'absence de moyens contraceptifs et la pénalisation de l'avortement, et l'importance du nombre d'enfants placés en institution. Les femmes auraient ainsi été traitées comme de simples instruments de reproduction au service de l'Etat, qui prenait à sa charge le soin et l'éducation des enfants, élevés dans de vastes institutions. Le régime aurait encouragé, non seulement une reproduction massive, mais également la rupture des liens familiaux et le placement des enfants au sein d'établissements d'Etat.

S'il est certain que la politique mise en place en 1966 a influencé directement le phénomène de placement des enfants, elle ne saurait cependant l'expliquer à elle

¹ Mungiu Cristian, *4 luni, 3 săptămâni și 2 zile*, Roumanie, 2007.

seule. En effet, la politique menée par Nicolae Ceaușescu ne concernait pas seulement la natalité, mais se doublait d'une politique officielle de promotion de la famille. D'autre part, si le taux de natalité connut un pic dans les années 1967 et 1968, avant de diminuer largement, le rythme de placement des enfants ne cessa, quant à lui, d'augmenter.

A. 1. La politique nataliste de Ceaușescu : objectifs, mesures et réalité

Nicolae Ceaușescu (1918-1989) accéda au pouvoir, à la disparition de Gheorghe Gheorghiu-Dej, en mars 1965. Après avoir suivi les quatre classes de l'école primaire, il devint apprenti-cordonnier et entra au Parti Communiste en 1936. Il fut l'un des leaders clandestins de l'organisation de jeunesse du Parti, ce qui lui valut d'être emprisonné à de nombreuses reprises. Le *Rapport final* le décrit comme un homme «*fanatique, ambitieux, possédé par le mythe de la révolution prolétarienne et ne doutant en aucune manière de la justesse de la "cause."*»¹ Proche de Gheorghe Gheorghiu-Dej, Nicolae Ceaușescu occupa des fonctions importantes dans l'agriculture et l'armée sous le nouveau régime. En 1965, soutenu par l'appareil du Parti, qui cherchait à écarter l'ancienne génération, il manœuvra pour se faire élire Premier Secrétaire du Comité Central du Parti des Travailleurs, avant d'être confirmé à ce poste par le IX^{ème} Congrès du Parti Communiste Roumain, en juillet 1965².

«*Jouant sur le conservatisme au nom de l'avenir socialiste conçu comme inéluctable et prédéterminé*»³, Nicolae Ceaușescu rêvait, à son arrivée au pouvoir, de réaliser la «*Grande Roumanie*»⁴, dont la puissance ne se manifesterait plus par

¹ Comisia Prezidentiala pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste de Roumanie], Dobrinu Dorin, Tismaneanu Vladimir, Vasile Cristian (ed.), *op. cit.*, p. 788 : «*fanatic, ambitios, posedat de mitul revolutivei proletare si lipsit de indoieli in ceea ce riveste justetea "cauzei"*».

² Sur Nicolae Ceaușescu, voir notamment : Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Paris, Albin Michel, 1990. Câmpeanu Pavel, *Ceaușescu, Anii numărătorii inverse [Ceaușescu, les années du compte à rebours]* Iași, Polirom, 2002. Kunze Thomas, *Nicolae Ceaușescu. O biografie*, București, Editura Vremea, 2002.

³ Durandin Catherine, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995, p. 451.

⁴ La «*Grande Roumanie*» (România Mare) désigne le territoire de la Roumanie réunifiée, dont l'intégrité territoriale fut entérinée par les traités de Saint Germain en Laye (1919), de Trianon (1920) et de Paris (1920). Aujourd'hui, le terme convoie en Roumanie une connotation irrédentiste (notamment envers la Bessarabie, aujourd'hui République de Moldavie). Dans le langage courant, il

son intégrité territoriale, la Bessarabie étant irrévocablement rattachée à l'URSS, mais s'exercerait dans les domaines politique, économique et militaire. En l'absence de capital, c'était au travail, donc à une population en continuelle augmentation qu'il revenait d'assumer cette ambition¹, comme l'écrit Lucian Boia :

« La politique démographique répressive, qui promouvait la natalité à tout prix, allait dans la même direction : élever la Roumanie dans la hiérarchie des pays du monde, par le nombre de ses habitants.² »

La croissance de la population, partie intégrante du rêve mégalomane du *Conducător*, devait permettre le renforcement de la main-d'œuvre productive et des capacités de défense de la Patrie, tout en corroborant le rang de « quatrième puissance mondiale » dont la propagande du régime se faisait l'écho³ :

« La Roumanie pouvait devenir grande, non par son extension, mais par son efficience, par la densité maximum conférée à un espace limité⁴. »

La politique mise en place après la Seconde Guerre, fondée sur les valeurs affichées de progrès des individus et d'émancipation des femmes, conduisit à la libéralisation de l'avortement en 1957. Cette mesure fut ensuite rendue responsable de la baisse de la natalité, qui atteignit, au premier semestre 1966, son niveau le plus bas depuis 1945. Le régime de Nicolae Ceaușescu prit alors des mesures drastiques visant à encourager, ou plutôt à contraindre la natalité.

désigne le *Parti România Mare* (PRM), parti nationaliste d'extrême droite, créé par Corneliu Vadim Tudor.

¹ Kligman Gail, *Politica duplicității : controlul reproducerii [The politics of duplicity : Controlling Reproduction in Ceaușescu Romania]*, București, Humanitas, 2000, chapitre 1.

² Boia Lucian, *Istorie și mit în conștiința românească [Histoire et mythe dans la conscience roumaine]*, București, Humanitas, 1997, p. 360 : « Politica demografică represivă, promovând natalitatea cu orice preț, mergea în aceeași direcție : ridicarea României în ierarhia statelor lumii, prin numărul locuitorilor. »

³ *Ibid*, chapitre 5 : « Români și Ceilalți » [Les Roumains et les autres], sous-chapitre : « A patra putere mondială » [La quatrième puissance mondiale].

⁴ *Ibid*, p. 359 : « România putea deveni mare nu prin extindere, ci prin eficiență, prin densitatea maximă conferită unui spațiu limitat. »

1. a. Octobre 1966 : « Le fœtus est propriété socialiste de la société dans son ensemble¹. »

La plaisanterie, fameuse en URSS, selon laquelle tous les lits doubles seraient remplacés par des lits triples, la troisième place étant occupée par l'écriteau « *Lenin s nami*² », trouva un cruel écho dans la Roumanie de Ceaușescu.³ En effet, le 1^{er} octobre 1966, tandis qu'était publié le décret qui interdisait l'avortement, Ceaușescu écrivait dans le quotidien *Scînteia*⁴ :

« le fœtus est propriété socialiste de la société dans son ensemble. La procréation est un devoir patriotique décisif pour le destin de ce pays. Ceux qui refusent délibérément d'avoir des enfants sont des déserteurs qui essaient d'échapper aux lois de la continuité nationale »⁵.

Le célèbre décret 770 fut publié le 1^{er} octobre 1966 : « *l'interruption de grossesse est interdite* »⁶ énonçait l'article 1. L'intention nataliste du législateur était expliquée dans l'exposé des motifs :

« l'interruption de grossesse comporte de graves conséquences sur la santé de la femme et apporte un grand préjudice à la natalité et à l'augmentation naturelle de la population »⁷.

Cette mesure est à distinguer d'emblée des mouvements conservateurs d'Europe occidentale qui s'opposaient alors à la légalisation de l'avortement. Ce décret affirmait, en effet, la supériorité de l'intérêt national sur les droits individuels, ceux des parents comme ceux de l'enfant.

Les dérogations à cette règle implacable étaient rares, et réservées aux cas exceptionnels : lorsque la vie de la mère était en péril, lorsque l'un des parents souffrait d'une grave maladie héréditaire, lorsque la mère présentait une lourde invalidité physique ou psychique, était âgée de plus de 45 ans, avait déjà accouché de

¹ Ceaușescu Nicolae, *Scînteia*, 1^{er} octobre 1966.

² « Lénine est avec nous. »

³ Shafir Michael, *Romania, Politics, Economics and Society*, London, Frances Pinter, 1985, « Part IV : The Social Structure and Its Political Consequences ».

⁴ Ceaușescu Nicolae, *Scînteia*, 1^{er} octobre 1966.

⁵ *Ibid.*

⁶ Décret n° 770 du 1^{er} octobre 1966, article 1 : « *Înteruperea cursului sarcinii este interzisă* ».

⁷ *Ibid.* Exposé des motifs : « *Înteruperea cursului sarcinii reprezintă un act cu grave consecințe asupra sănătății femeii și aduce mari prejudicii natalității și sporului natural al populației* ».

quatre enfants encore à sa charge, ou encore lorsque la grossesse était la conséquence d'un viol ou d'un inceste¹.

En outre, les dérogations n'étaient accordées que sur avis d'une commission médicale instituée par les conseils populaires². En cas d'extrême urgence, le médecin pouvait pratiquer un avortement, mais devait en avertir, dans les vingt-quatre heures, le procureur, qui jugeait *a posteriori* si l'acte était médicalement justifié³. Enfin, l'avortement constituait une infraction pénale⁴, punie par cinq à dix années de prison ferme. Cet arsenal de mesures visait à décourager tout choix personnel, devenu un crime contre la Nation. Le décret de 1966 signait ainsi l'abolition de l'intimité conjugale et familiale. Dans une perspective ouvertement totalitaire, l'enfant, le fœtus même, devenaient la propriété de l'Etat, tout comme les moyens de (re)production.

Au sein du Comité Central, la rédaction de ce décret fut vivement discutée. Certains camarades plaidèrent, en particulier, pour des dérogations plus importantes, en faveur des femmes âgées de 40-42 ans⁵ ou encore des jeunes filles mineures⁶. Cependant, il semble que le souci d'atteindre « *une haute productivité à l'avenir* »⁷, en matière de natalité comme ailleurs, l'ait emporté sur les autres considérations, notamment médicales et sociales.

Comme l'a observé Katherine Verdery, la pensée des dirigeants roumains visait « à "étatiser" le travail même de l'accouchement »⁸. Dans cette perspective, « *les corps des femmes (n'étaient) plus que des instruments destinés à satisfaire les besoins de reproduction de l'Etat* »⁹. Pour mieux contrôler les accouchements, le

¹ *Ibid.*, , article 2.

² *Ibid.*, article 5.

³ *Ibid.*, article 6.

⁴ *Ibid.* article 7.

⁵ Fond CC PCR, section AP, dossier 10/1966, Sténogramme de la discussion sur la réglementation de l'interruption de grossesse, f. 9 : « sarcina la o vârstă mai înaintată pune probleme speciale de sănătate pentru gravidă. Nașterea este mai dificilă, se ridică probleme mai grele pentru asigurarea creșterii și educației copilului și pentru formarea și sprijinirea sa până la intrarea în viață » .

⁶ *Ibid.*, f. 9.

⁷ *Ibid.*, f. 11 : « o înaltă productivitate în viitor ».

⁸ Verdery Katherine, *What was socialism and what comes next ?*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p 65. : « to "etatize" even the labor of birth itself ».

⁹ *Ibid.*, p. 65 : « women bodies as no more than instruments of the state's reproductive requirements ».

régime de Nicolae Ceaușescu transforma les médecins en « agents de la reproduction biologique de la Roumanie socialiste »¹.

Zoé Petre décrit les femmes

« harcelées par l'excès de zèle de l'appareil dans son ensemble, exposées subitement à des regards brutaux, culpabilisées par leurs propres partenaires pour une grossesse non-désirée, dont elles devenaient, de nouveau, les seules responsables »².

Selon elle, la politique nataliste menée par Ceaușescu constitua un véritable « viol par le Parti et l'Etat »³. L'image est tranchante, mais exprime avec justesse la manière dont le régime passait outre la volonté des femmes et des citoyens plus généralement.

Le décret suscita, d'ailleurs, de très vives réactions dans la population⁴. Gail Kligman a même vu dans ces réactions une preuve de la constitution d'un « corps politique »⁵.

« Les tensions permanentes résultant des campagnes agressives menées par l'Etat contre l'avortement et la contraception, de même que les stratagèmes défensifs de la population, destinés à contrecarrer les tentatives de l'Etat pour contrôler la vie sexuelle et reproductrice, ont mis en évidence de manière dramatique aussi bien les intrusions du régime dans l'intimité de la vie quotidienne que la constitution du corps politique »⁶.

Il illustre cette thèse, en citant deux plaisanteries devenues courantes à la suite du décret :

« Le dernier slogan est : pas d'ovulation sans fécondation ! »⁷

¹ *Ibid.*, p. 65 : « agents of the biological reproduction in socialist Romania ».

² Petre Zoe, « Promovarea femeii sau despre destructurarea sexului feminin » [« La promotion de la femme ou sur la déstructuration du sexe féminin »], in Boia Lucian, *Miturile comunismului românesc [Les mythes du communisme roumain]*, București, Nemira, 1998, p. 266 : « Hărțuite de excesul de zel al întregului aparat, expuse subit unor priviri brutale, culpabilizate de proprii parteneri pentru sarcini nedorite de care, din nou, deveneau singure responsabile ».

³ *Ibid.*, p. 266 : « Violul de partid și de stat ».

⁴ Archives diplomatiques (CADN). Série 29 « Europe 1944 – », sous-série 29 « Roumanie », dossier 1 (161). Télégramme diplomatique du 7 octobre 1966. Le document se fait l'écho de ces réactions.

⁵ Kligman Gail, *op. cit.*, p. 61 : « constituirea corpului politic. »

⁶ *Ibid.*, p. 61 « Tensiunile permanente rezultate din campaniile agresive duse de stat împotriva avortului și contracepției, precum și stratagemele defensive ale populației, menite să contracareze încercările statului de a controla viața sexuală și reproductivă, au scos în evidență în mod dramatic atât intruziunile regimului în intimitatea vieții cotidiene, cât și constituirea corpului politic ».

⁷ *Ibid.*, p. 79 : « ultimul slogan : nici o ovulație, fără fecundație ! ».

et

« Pourquoi, en Roumanie, la poule chante-t-elle à chaque fois après avoir pondu ? Elle se réjouit de ne pas être restée enceinte ! »¹

En dépit de ces réactions, les statistiques montrent bien que la population n'eut guère d'autre choix que de se plier aux mesures nouvelles : en 1967 et 1968, le nombre des naissances doubla par rapport à 1966. La première génération des « *enfants du décret* »² était née.

1. b. Le soutien à la natalité

Pour stimuler la natalité, parallèlement aux mesures répressives, le régime développa un système d'aides financières et de droits sociaux : allocations familiales, indemnités de naissance, congés de maternité, etc.³ S'il n'est pas dans notre propos de le décrire ici en détail, notons toutefois qu'il est jugé avec sévérité par les historiens. Corina Doboş considère ainsi que, « *parmi les pays communistes européens, la Roumanie est celui qui a le moins investi dans le soutien socio-économique de la natalité* ». ⁴ L'indemnité de naissance, par exemple, n'était attribuée qu'à partir du troisième enfant jusqu'en 1985, alors que l'Etat hongrois la proposait dès le premier enfant. Rapportées au salaire moyen de chaque pays, le mode de calcul des allocations familiales favorisait les familles de trois enfants en Bulgarie et Pologne, de trois à quatre enfants en Hongrie, Tchécoslovaquie et RDA, et de plus de quatre enfants en Roumanie.⁵

De plus, le régime de Ceaușescu n'innova pas particulièrement pour soutenir la natalité. La durée des congés de maternité, par exemple, ne dépassait pas deux mois. Dans le même temps, les mères à qui le régime demandait d'être travailleuses, épouses et mères, étaient récompensées par des médailles d'inspiration militaire,

¹ *Ibid.*, p. 79: « De ce în România găina cântă de fiecare dată când face un ou ? De bucurie că nu a rămas însărcinată. »

² Le terme a été employé oralement dès 1967.

³ Doboş Corina, « Măsuri socioeconomice de stimulare a natalității și susținere a familiei din România ceaușistă (1966-1989) » [Mesures socio-économiques de stimulation de la natalité et de soutien à la famille dans la Roumanie de Ceaușescu (1966-1989)], in Jinga Luciana, Soare Florin (coord.), *Politica pronatalistă a regimului Ceaușescu [La politique pro-nataliste de Ceaușescu]*, București, Polirom, 2011, vol. 1, chapitre 5, p. 223-242.

⁴ *Ibid.*, p. 276 : « dintre țările comuniste ale Europei, România investea cel mai puțin în susținerea socio-economică a natalității ».

⁵ *Ibid.*, p. 277.

moins coûteuses pour les finances de l'Etat. Cependant, Gail Kligman a observé avec justesse que, dans une économie de pénurie,

« les stimulants accordés par le système d'assistance sociale, si mesquins soient-ils, ont favorisé l'intégration toujours plus profonde de la population dans le réseau d'un système totalitaire »¹.

Il ne faut donc pas sous-estimer l'impact que purent avoir ces mesures, reprises comme un refrain par la propagande, sur une population qui cherchait d'abord à survivre, tandis que la réalisation des promesses de prospérité du régime devenait une perspective lointaine.

Notons, enfin, que les allocations familiales étaient le fruit d'un choix socio-politique. Les aides financières, en effet, étaient modulées en fonction du nombre d'enfants et du milieu de la famille (urbain ou rurale) : *« la politique nataliste de Ceaușescu encourageait une natalité élevée chez les classes considérées « fidèles » au régime »²*, en créant même un stéréotype de la famille socialiste : *« une famille élargie, de type paysan, avec 4-5 enfants, mais installée un milieu urbain et industrialisé »³.*

Parallèlement aux encouragements financiers, la propagande du régime construisit une argumentation favorable à une augmentation massive de la natalité. Outre les nécessités patriotiques (militaire, économique, ...), la propagande utilisait des arguments soi-disant scientifiques pour justifier ses fins. L'ambassadeur de France à Bucarest, en 1966, évoque, par exemple, un article du Professeur Cajal, paru dans *Scînteia* le 13 décembre 1966 : « De l'enfant unique et du génie... ou Mozart assassiné ! ». Cet article, décrit-il, était un plaidoyer parmi d'autres en faveur des familles nombreuses, au motif que les grands génies n'étaient presque jamais des enfants uniques et encore moins des aînés :

« Aucun des hommes de génie donnés par nous en exemple n'ont été des premiers-nés. Si leurs mères étaient restées à leur premier enfant, au moyen des

¹ Kligman Gail, *op. cit.*, p. 34 : « stimulentele acordate prin sistemul de asistență socială, oricât de meschine, au slujit la integrarea tot mai profundă a populației în rețeaua unui sistem totalitar ».

² Doboș Corina, *op. cit.*, p. 263 : « pronatalismul ceaușist încuraja o natalitate ridicată a claselor considerate "fidele" regimului. »

³ *Ibid.*, p. 263 : « familiei lărgite, țărănești, cu 4-5 copii într-un mediu urban și industrializat ».

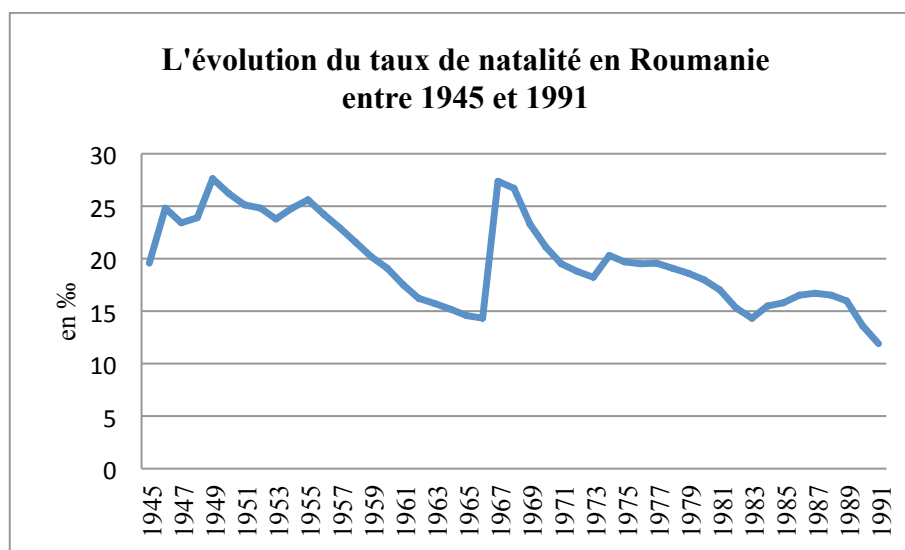
interruptions de grossesse, l'humanité aurait été privée de beaucoup de créateurs de génie dans la science, la littérature et l'art. »¹

Si la prétention scientifique de l'article fait aujourd'hui sourire, la force de frappe de la propagande du régime, martelée, développée, diversifiée ne doit pas être sous-estimée. Elle devait contribuer également à la forte hausse de la natalité dans la seconde moitié des années 1960, notamment dans les classes les moins éduquées, on y reviendra plus loin.

1. c. La réalité démographique

Les mesures natalistes prises en 1966 n'eurent cependant pas, à long terme, l'effet escompté par le régime. Leur influence sur les naissances fut certes spectaculaire, mais de courte durée. Le taux de natalité, qui oscillait entre 24,8‰ et 27‰ de 1946 à 1955, commença à décroître, à partir de 1956-1957, pour atteindre 19,1‰ en 1960 et 14,3‰ en 1966².

A la suite du décret de 1966, le taux de natalité atteignit un niveau record en 1967 (27,4‰) et 1968 (26,7‰), puis descendit progressivement à 21,1‰ en 1970, 19,7‰ en 1975, 18‰ en 1980, avant de se fixer entre 15‰ et 16‰ à partir de 1982.



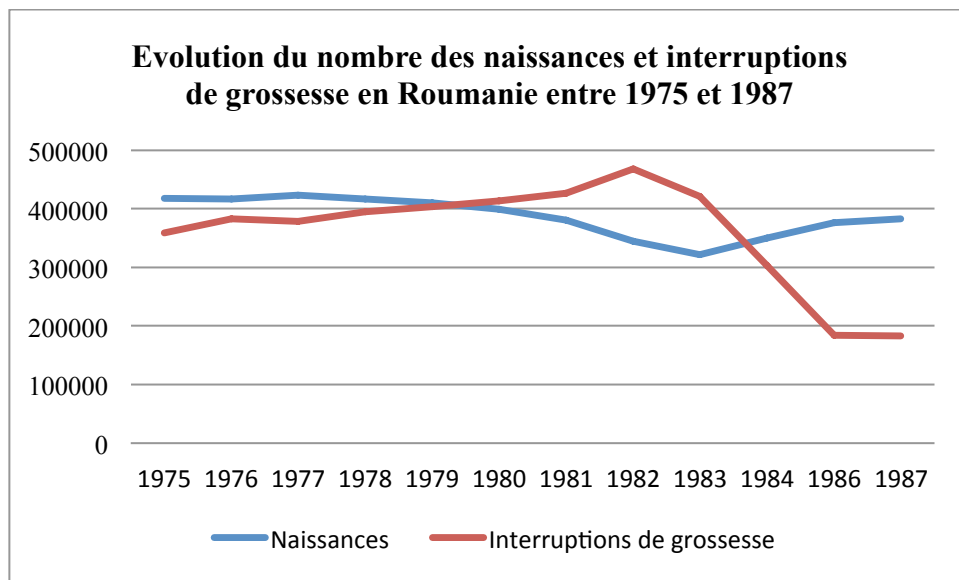
Graphique 1³

¹ Archives diplomatiques (CADN). Série 29, sous-série 29, dossier 1 (197). Lettre du 13 décembre 1966, intitulée : « De l'enfant unique et du génie... ou Mozart assassiné ! ».

² *Anuarul statistic al Republicii Socialiste a României [Annuaire statistique de la République Socialiste de Roumanie]*, Direction centrale de la statistique, 1965-1989.

³ Source : *Anuarul statistic al Republicii Socialiste a României [Annuaire statistique de la République Socialiste de Roumanie]*, Direction centrale de la statistique, 1965-1989.

Pendant que la natalité baissait, le nombre d'avortements augmentait fortement, notamment dans les années 1980. Entre 1980 et 1985, le nombre d'interruptions de grossesse déclarées¹, malgré le contexte répressif, dépassa même celui des naissances, comme le montre le graphique ci-après.



Graphique 2²

Le décret sur l'avortement eut un impact démographique durant les deux années qui suivirent son adoption : par la suite, ses effets s'estompèrent, et la natalité revint à un niveau habituel et stable. La population, entre temps, avait recherché des moyens pour assouplir cette contrainte supplémentaire : avortements illégaux, fausses déclarations, etc.

Dès les années 1970, plusieurs spécialistes³ notaient le faible impact qu'auraient à long terme les mesures natalistes, comme B. Berelson, en 1979 :

« As regards the demographic importance of the policy change expressed in the abortion decree, when the issue is raised in connection with population policy, the consensus among demographers today appears to be that the sharp increase was only temporary, that the birth rate fell quickly as alternatives were found to the previous reliance on abortion, that the demographic impact would be

¹ Sur l'analyse des catégories d'avortement, voir Jinga Luciana M., *op. cit.*

² Source : *Anuarul statistic al Republicii Socialiste a României [Annuaire statistique de la République Socialiste de Roumanie]*, Direction centrale de la statistique, 1965-1989.

³ Voir notamment : Berent Jerzy, « Causes of Fertility Decline in Eastern Europe and the Soviet Union », in *Population Studies*, vol 24, n°1 (mars 1970), p 35-58. Teitelbaum Michael S., « Fertility Effects of the Abolition of Legal Abortion in Romania », in *Population Studies*, vol 26, n°3 (nov 1972), p 405-417.

transitory and insignificant, and that the occasion was proving once again that availability of fertil control means has little effect. »¹

1. d. La crispation des années 1980

Face à ce constat démographique qui signait l'échec de leur politique, les dirigeants tentèrent de réagir. Le 3 mars 1984, le Conseil Politique Exécutif du Comité Central du PCR décida donc que

« dans les départements dans lesquels (étaient) enregistrés des indices démographiques inadéquats, le ministère de la Santé, avec les conseils populaires départementaux et celui de la ville de Bucarest, va organiser des contrôles complexes pour dépister et analyser les causes qui déterminent ces phénomènes, en prenant les mesures qui s'imposent. »²

Dans la pratique, ces contrôles furent drastiques et terribles pour les femmes qui les subissaient. Un contrôle gynécologique obligatoire et trimestriel (mensuel à Bucarest) fut instauré dans la plupart des départements, pour dépister les éventuelles grossesses et prévenir les avortements³. Dans le même temps, les officiers de la *Securitate* envahirent les maternités pour surveiller l'activité des médecins et empêcher toute pratique nuisible à la croissance de la population⁴.

L'année suivante, les résultats laissèrent néanmoins à désirer. Si le nombre d'interruptions de grossesse déclarées diminua, la natalité n'augmenta pas dans la même proportion : la reproduction humaine n'était pas meilleure élève que la production industrielle, au grand désarroi du Comité Central.

Visiblement peu au fait des phénomènes démographiques, Nicu Ceaușescu, fils et dauphin du secrétaire général, s'en étonna, lors de la réunion du Comité politique exécutif du Comité central du PCR, le 15 février 1985 :

¹ Berelson B., « Romania-s 1966 Anti-Abortion Decree : The Demographic Experience of the First Decade » in *Population Studies*, vol. 33, n°2, p 211.

² Décision du 3 mars 1984 du Comité Central du PCR : « ... În județele în care se înregistrează indicatori demografici necorespunzători, Ministerul Sănătății, împreună cu consiliile populare județene și al municipiului București, va organiza controale complexe pentru depistarea și analizarea cauzelor care determină aceste fenomene, luând măsurile ce se impun », cité dans Olteanu Cristina-Liana, Gheonea Elena-Simona, Gheonea Valentina, *Femeile în România comunistă. Studii de istorie socială [Les femmes dans la Roumanie communiste. Etudes d'histoire sociale]*, București, Ed. Politeia-SNSPA, 2003, chapitre 4 : « Statutul femeilor în legislația României comuniste » [« Le statut des femmes dans la législation de la Roumanie communiste »]

³ Deletant Dennis, *Romania under Communist Rule*, Iași, The Center for Romanian Studies, 1989, chapitre 3 : « Neo-stalinism and Prophylactic Terror (1970-1989) ».

⁴ Voir Soare Florin, *op. cit.*, București, Polirom, 2011, vol. 2, chapitre 6.

« chez les nouveaux-nés, il y a un plus de 29.000, par rapport aux interruptions de grossesse, qui ont été 118.000 de moins¹. Où est la différence ? La différence des interruptions de grossesse devrait se retrouver chez les nouveaux-nés. (...) Etant donné que les décès à la naissance ont diminué par rapport à l'an passé, et que les interruptions de grossesse ont également diminué, cela signifie que automatiquement le nombre d'enfants augmente. »²

A cet argument de l'automatisme des phénomènes démographiques, son père répondit :

« on donne ici le nombre des interruptions de grossesse, mais cela ne signifie pas qu'il est resté le même nombre de femmes enceintes, et, par conséquent, ce chiffre ne se retrouve pas nécessairement chez les nouveaux-nés. »³

Ce court dialogue illustre, outre l'amateurisme et l'impréparation de nombreux cadres influents, la difficulté, pour les dirigeants roumains, d'intégrer les choix personnels des citoyens dans les calculs et les stratégies natalistes. La natalité était devenue une discussion de bureaucrates, déconnectée de toute perspective individuelle ou familiale : le contrôle que le régime entendait exercer sur les citoyens commençait bien avant leur naissance.

Si certaines causes médicales ou matérielles étaient évoquées pour expliquer la faible augmentation de la natalité⁴, le régime décida surtout de mettre l'accent sur le travail d'éducation des masses, sans renoncer pour autant aux mesures de contrainte et de répression :

¹ En 1984 par rapport à 1983.

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 8/1985, Stenograma ședinței Comitetului Politic Executiv al CC al PCR din ziua de 15 februarie 1985, punct 2 : Raportul privind evoluția populației și a principalelor fenomene demografice în anul 1984 [Sténogramme de la séance du Comité Politique Exécutif du CC du PCR du 15 février 1985, point 2 : Rapport sur l'évolution de la population et des principaux phénomènes démographiques de l'année 1984], f. 11: « La noi născuți este un plus de 29.000, față de întreruperile de sarcină, care au fost cu 118.000 mai puține. Diferența unde este ? Diferența de la întreruperile de sarcină ar trebui să se regăsească la născuții vii. (...) Fiindcă decedații față de anul trecut la naștere au scăzut și scăzând întreruperile de sarcină, înseamnă că automat crește numărul copiilor. »

³ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 8/1985, Stenograma ședinței Comitetului Politic Executiv al CC al PCR din ziua de 15 februarie 1985, punct 2 : Raportul privind evoluția populației și a principalelor fenomene demografice în anul 1984 [Sténogramme de la séance du Comité Politique Exécutif du CC du PCR du 15 février 1985, point 2 : Rapport sur l'évolution de la population et des principaux phénomènes démographiques de l'année 1984], f. 11: « Aici se dă cu întreruperile de sarcină, dar asta nu înseamnă că au rămas același număr de femei gravide și ca atare cifra aceasta nu se regăsește neapărat la noi născuți. »

⁴ *Ibid.*, f. 84 : Faiblesse de l'« indemnisation pour les enfants chez les paysans coopérateurs ».

« Il faut discuter avec les femmes, avec la population, mais également avec les médecins. (...) Il faut éduquer dans ce domaine la population, ainsi que les cadres médicaux. »¹

Les mécanismes démographiques grippés, c'est donc le « *facteur humain* »² qui retrouvait son importance, tandis que la propagande revenait au premier plan.

Cette dernière se heurta toutefois à la résistance globale de la population et à la dégradation des conditions socio-économiques globales dans les années 1980, qui rendait la vie quotidienne toujours plus difficile, et particulièrement pour les familles nombreuses, provoquant l'accélération du rythme des institutionnalisations d'enfants. De plus, les effets psychologiques s'exercèrent durant toute la période : en retirant aux parents la capacité de choisir et en enserrant leur vie intime dans les filets des contraintes politiques, le décret faisait de l'enfant à venir une contrainte, voire une obligation. La politique nataliste de Ceaușescu fut un échec manifeste : loin de faire se lever de nouvelles et nombreuses générations, porteuses d'un avenir lumineux, elle engendra davantage des drames, individuels et familiaux.

A. 2. Des enfants non-désirés dans une société non-préparée

Spectaculaire et brutale, la progression de la natalité en 1967 et 1968 prit de court familles et institutions. Les structures médico-sociales n'étaient pas en mesure de faire face à la brusque augmentation des naissances. En effet,

« il aurait fallu six ans pour doubler le nombre de gynécologues, d'obstétriciens, de pédiatres, de nourrices (sans compter le nombre de crèches, de jardins d'enfants, d'hôpitaux pédiatriques, de logements, de places d'école ; ou encore la production de lait en poudre, de vêtements pour enfants...) »³.

¹ *Ibid.*, f. 12 : « trebuie discutat cu femeile, cu populația, dar inclusiv cu medicii (...) Trebuie să facem o educație în privința aceasta și populației și cadrelor medicale. »

² « factorul uman », un terme clé du discours idéologique du régime.

³ Câmpeanu Pavel, *Ceaușescu, Anii numărătorii inverse [Ceaușescu, les années du compte à rebours]*, Iași, Polirom, 2002, p. 275-276 : « dar ar fi fost nevoie de șase ani pentru a dubla numărul ginecologilor, obstetricienilor, pediatriilor, al doicilor (nemaipunând la socoteală numărul creșelor, al grădinițelor, al spitalelor pediatrice, al locuințelor și al școlilor ; sau producția de lapte praf, de îmbrăcăminte pentru copii ș. a.) ».

2. a. L'insuffisance des structures médicales

Instruments d'un *baby-boom* mégalomane, les familles constatèrent rapidement l'ampleur, reconnue à mi-voix par les autorités, de l'impréparation des structures médicales. Hôpitaux, maternités, pouponnières manquaient de lits, de personnel, d'équipement médical, de médicaments, etc.

Certes, selon les statistiques officielles, le régime favorisa l'augmentation des personnels médicaux à la fin des années 1960 : on comptait, en 1965, 24 875 médecins, soit un médecin pour 765 personnes et 28 053 en 1967¹, soit un médecin pour 695 personnes. Cependant, compte tenu de la durée des études de médecine, cette augmentation était le fruit d'une planification antérieure au décret de 1966 et restait, de surcroît, largement insuffisante pour faire face à l'afflux des nouveaux-nés. De plus, les effectifs diminuèrent à 24 720 en 1971 (un médecin pour 833 personnes) ; c'est seulement à partir de 1976 que le nombre de médecins augmenta à nouveau². De même, le nombre de sages-femmes crût de plus de 150% entre 1965 et 1971, passant de 7 793 à 11 927, avant de se stabiliser autour de 12 000³.

Malgré des efforts, visibles au moins dans les annuaires statistiques, il semble que le gouvernement n'ait pas anticipé les investissements nécessaires ni mesuré, à temps, toutes les conséquences de sa politique nataliste. En 1967, la section Santé du Comité Central du PCR demandait, par exemple « *la construction de trois maternités avec chacune 350 lits, pour lesquelles (était) nécessaire un investissement de 60 millions de lei* »⁴, soulignant que ces investissements « *(n'avaient) pas été prévus dans le plan d'Etat.* »⁵

De plus, le personnel médical était mal réparti : « *Une bonne partie des maternités ne peut fonctionner, précisément à cause du manque de sages-femmes qualifiées* »⁶. Une lettre de l'ambassadeur de France fait état d'une forte disparité :

¹ *Anuarul statistic al Republicii Socialiste a României [Annuaire statistique de la République Socialiste de Roumanie]*, Direction centrale de la statistique, 1965-1989.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Fonds CC PCR, section AP, dossier 2/1967, Section Santé du CC du PCR, Note d'information, 1967, f. 41 : « *construirea a 3 maternități cu câte 350 paturi pentru care sînt necesare investiții în valoare de 60 milioane lei* ».

⁵ *Ibid.*, f. 41 : « *neprevăzute în planul de stat* ».

⁶ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 178/1968, Protocole nr. 6 al ședinței Comitetului Central al PCR din zilele de 24-25 octombrie 1968. Punct V al ordinei de zi : *sănătate și asistență medicală*, [Protocole n°6 de la reuniunea CC du PCR des 24 et 25 octobre 1968. Point V de l'ordre du jour :

un medicin pour 509 habitants dans le județ de Brașov, 1 pour 1 860 habitants dans celui de Botoșani, par exemple¹. De manière générale, le corps médical était peu établi à la campagne, où la plupart des médecins pratiquaient le « *navettisme des cadres* »² et se contentaient de dispenser des consultations, sans y assurer de garde. Dans le département de Timiș, par exemple, en 1968, « *les localités rurales (n'étaient) couvertes qu'en proportion de 50% par des cadres techniques et auxiliaires* »³ médicaux. Pour remédier à ce problème, le représentant du département de Timiș proposa

« *d'une part l'augmentation du nombre de places dans ces écoles spécialisées (de sages-femmes), et d'autre part, le recrutement des candidats parmi les jeunes des villages, qui retourneraient, après avoir obtenu leur diplôme, dans les villages dont ils sont originaires* »⁴.

En parallèle, des mesures furent prises pour imposer aux médecins de s'installer dans les zones rurales, sans grand effet : certains changèrent même de métier pour pouvoir rester à Bucarest⁵.

Les cadres du parti dénonçaient également le « *mercantilisme* »⁶ du personnel médical. La pratique du *bakchich*, que tous les patients n'étaient pas en mesure de payer, contribuait à limiter encore l'accès aux structures médicales, voire à en sélectionner les bénéficiaires⁷. Les abus se multiplièrent au point que Nicolae

santé et assistance médicale], f. 209 : « O bună parte din casele de naștere de care dispune județul nu pot funcționa tocmai din lipsă de moașe calificate ».

¹ Archives diplomatiques (CADN). Série 29, sous-série 13, dossier 2 (197), Lettre du 12 décembre 1968.

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocole 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la ședința CE al CC al PCR din 18 iunie 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 123 : « navetismul unora dintre cadre ».

³ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 178/1968, Protocole nr. 6 al ședinței Comitetului Central al PCR din zilele de 24-25 octombrie 1968. Punct V al ordinii de zi : sănătate și asistență medicală, [Protocole n°6 de la reuniunea CC al PCR din 24 și 25 octombrie 1968. Point V de l'ordre du jour : santé et assistance médicale], f. 209 : « localitățile rurale, care sînt acoperite numai în proporție de 50% cu cadre tehnice și auxiliare ».

⁴ Ibid, f. 209 : « pe de o parte creșterea numărului de locuri în școlile de specialitate, iar pe de altă parte recrutarea candidaților pentru aceste școli, a unor tineri din satele respective care după absolvire să se reîntoarcă în localitatea de unde au plecat ».

⁵ Archives diplomatiques (CADN). Série 29, sous-série 13, dossier 3 (198). Lettre du 29 septembre 1970.

⁶ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 178/1968, Protocole nr. 6 al ședinței Comitetului Central al PCR din zilele de 24-25 octombrie 1968. Punct V al ordinii de zi : sănătate și asistență medicală, [Protocole n°6 de la reuniunea CC al PCR din 24 și 25 octombrie 1968. Point V de l'ordre du jour : santé et assistance médicale], f. 201 : « mercantilism ».

⁷ Voir Manea Norman, *Le retour du hooligan : une vie*, Paris, Seuil, 2006. Traduit du roumain : *Întoarcerea huliganului*, Editura Polirom, 2003.

Ceaușescu en vint à louer en public « *l'esprit d'apostolat* » de la médecine roumaine de l'Ancien régime¹.

De manière générale, la capacité d'accueil des maternités, des pouponnières, des services de pédiatrie, des crèches, des maternelles et des autres services était insuffisante. Une note d'information sur le décret 770/1966, rédigée par la section Santé du Comité Central du PCR, en date du 18 juillet 1967, reconnaît, parmi les phénomènes importants nés de ce décret « *l'accentuation de la carence de places en crèches et pouponnières, due au grand nombre de naissances apparues dans un court intervalle de temps* »². L'auteur de la note souligne que

« la carence de places en pouponnière, où sont pris en charge les enfants de mères seules, de filles mineures, de familles désorganisées, les enfants prématurés, les orphelins, les semi-orphelins, les enfants abandonnés etc. s'accroît ».³

Quelques chiffres permettent d'illustrer le sous-équipement du pays en 1967 :

*« Le 31 décembre 1966, il y avait 11.800 places en crèche (...). Conformément aux normes, il devrait exister dans le pays de 77 000 à 90 000 places »*⁴.

Ou encore :

« il existe aujourd'hui 4 452 places en pouponnière, et on considère nécessaire une capacité de 7 080 places ».⁵

Dans les sections de pédiatrie, le constat est identique :

« les cliniques de pédiatrie ne disposent pas de couveuses suffisantes, des appareils nécessaires à la thérapie intensive, et les cliniques de chirurgie infantile n'ont pas d'aiguilles atraumatiques ni de catgut. (...) De même,

¹ Archives diplomatiques (CADN). Série 29, sous-série 13, dossier 2 (197). Lettre du 12 décembre 1968.

² Fonds CC PCR, section AP, dossier 8/1967, Section Santé du CC du PCR, Informare [Information], 18 juillet 1967, f. 168 : « accentuarea carenței de locuri în creșe și casa copilului, datorită numărului mare de nașteri apărute într-un interval scurt de timp ».

³ Ibid : « se accentuează și carența de locuri în casa copilului unde sunt ocrotiți copiii proveniți de la mame singure, minore, din familiile dezorganizate, copiii imaturi, orfani, semiorfani, abandonati etc. »

⁴ Fonds CC PCR, section AP, dossier 10/1967, Section Santé du CC du PCR, Notă privind construcția de creșe, casa copilului și grădinițe pînă în 1970 precum și organizarea, funcționarea și dezvoltarea lor în perspectivă [Note sur la construction de crèches, pouponnières et maternelles jusqu'en 1970, et sur leur organisation, leur fonctionnement et leur développement en perspective], f. 26 : « La 31.XII.1966 existau 11.800 locuri în creșe (...). Conform acestui necesar, ar trebui să existe în țară 77.000-90.000 locuri ».

⁵ Ibid., f. 27 : « Există în prezent 4.452 locuri în casa copilului și se consideră necesară o capacitate de 7.080 locuri. »

l'espace destiné aux cliniques actuelles est insuffisant, les enfants ne peuvent être isolés en fonction de leur affection, et en conséquence, des infections nosocomiales apparaissent »¹.

Comme souvent sous le régime de Nicolae Ceaușescu, il semble que le « bricolage » à l'échelle locale l'ait emporté sur une véritable politique d'investissement et de formation des cadres médicaux.

2. b. Les affections des nouveaux-nés et la mortalité infantile

L'insuffisance des structures médicales, et l'état global d'impréparation du pays, se combinèrent à d'autres causes (non-respect du congé de grossesse, alimentation insuffisante ou inappropriée, ...) ² pour expliquer la hausse des affections à la naissance (prématurité, handicap, ...). La hausse de la prématurité retint particulièrement l'attention de la section Santé du Comité Central. La note d'information sur les phénomènes nés du décret 770/1966 souligne également *« l'accentuation de la prématurité, qui accompagne l'augmentation de la natalité des derniers mois »³*. Et plus précisément :

« ces trois derniers mois, les naissances prématurées ont été quatre fois plus nombreuses, passant de 3,2% en mars (1967) à 13,1% en mai ; cette croissance a été plus intense en milieu urbain. »⁴

Pour expliquer cette augmentation, qui constitua bientôt la première cause de mortalité infantile, la section Santé du Comité Central du PCR mit en avant la responsabilité des mères :

¹ Fonds CC PCR, section AP, dossier 10/1967, Section Santé du CC du PCR, Notă în urma deplasării efectuate la clinicile de pediatrie și de chirurgie infantilă din orașul Iași [Note à la suite d'un déplacement effectué dans les cliniques de pédiatrie et de chirurgie infantile de la ville de Iași], 17 novembre 1967, f. 125 : « clinicile de pediatrie nu dispun de incubatoare suficiente, de aparatură necesară terapiei intensive, iar clinica de chirurgie infantilă nu a avut ace atraumatice și catgut. (...) De asemenea, spațiul destinat actualelor clinici este insuficient, copiii nu se pot izola pe afecțiuni și ca atare apar infecții intraspitalicești ».

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocol 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la séance du Comité Exécutif du CC du PCR du 18 juin 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 121.

³ Fonds CC PCR, section AP, dossier 8/1967, Section Santé du CC du PCR, Informare [Information], 18 juillet 1967, f. 168 : « Creșterea imaturității, care însoțește sporul natalității din ultimele luni. »

⁴ *Ibid.*, f. 168 : « În ultimele trei luni nașterile premature au crescut de patru ori, de la 3,2% în martie la 13,1% în mai ; creșterea a fost mai intensă în mediul urban. »

« parmi les facteurs qui déterminent la fréquence élevée de la prématurité, nous mentionnons : les avortements intempestifs pratiqués antérieurement, les tentatives échouées d'interruption de grossesse par des moyens empiriques, la déclaration tardive de l'état de grossesse, le non-respect du congé de grossesse de 52 jours par les salariées, et la prise intégrale des 112 jours de congé après la naissance »¹.

En dépit de ces rapports, le phénomène de prématurité n'alla pas en diminuant. Une analyse du ministère de la Santé, en 1968, évoque un pourcentage de 13 à 16% de naissances prématurées, soit au sixième, septième ou huitième mois de grossesse, entre avril 1967 et mars 1968².

On note également une forte disparité entre départements : moins de 6% de naissances prématurées dans les départements de Bacău ou Tulcea, plus de 20% dans les départements d'Arad, Bihor, Cluj, Dîmbovița, Harghita, Iași, et Vaslui³. L'étude plus approfondie de ces chiffres met en évidence une corrélation entre la natalité et le taux de prématurité : là où les naissances sont plus nombreuses, le pourcentage de naissances prématurées est plus élevé. Cette corrélation peut sans doute s'expliquer par la surcharge des services d'obstétrique et des maternités, alors que le taux de natalité était multiplié par deux : il est probable que la qualité du suivi en ait été affectée, tandis que les congés médicaux étaient accordés avec plus de parcimonie pour ne pas désorganiser trop fortement l'activité économique. D'un point de vue médical, la prématurité engendrait, à son tour, affections et handicaps, tout en mettant en péril la vie de l'enfant. Nombre d'enfants atteints d'affections diverses à leur naissance furent placés en institution dès leur naissance ou par la suite.

Dernier signe, et conséquence de cette impréparation des structures médicales à la brusque hausse de la natalité, l'importance de la mortalité infantile. Si le régime se vantait de lutter contre ce phénomène, et s'efforçait de fournir des chiffres rassurants, les archives classées « secret de service » ne cessent de mentionner l'importance de ce problème. Une note d'information sur la mortalité infantile entre

¹ Ibid, f. 168 : « Printre factorii care determină frecvența ridicată a prematurității menționăm : avorturile intempestive practicate anterior, încercările eșuate de întrerupere a sarcinii prin manopere empirice, declararea tardivă a stării de graviditate, nerespectarea concediului prenatal de 52 zile de către salariale și efectuarea întregă a celor 112 zile după naștere etc. »

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocole 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la ședința CE du CC du PCR du 18 juin 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 182.

³ Ibid., f. 182

janvier et avril 1967 fait état d'un pourcentage de 41,5‰, avec de grosses disparités régionales (jusqu'à 65,1‰ dans la région de Iași)¹. La note relève que ces indices de mortalité infantile

*« sont le signe de difficultés dans la prise en charge des femmes enceintes et des nourrissons, de sérieuses déficiences dans l'assistance aux malades et de nombreuses défections d'ordre organisationnel et fonctionnel dans l'activité du réseau médico-sanitaire ».*²

S'il est difficile de se fier aux statistiques officielles, différents auteurs ont proposé des approximations inquiétantes du phénomène de la mortalité infantile. Vladimir Trebici parle, par exemple, de 340 000 décès d'enfants jusqu'à l'âge d'un an entre 1966 et 1990. Il évalue à 100 000 le « nombre de décès supplémentaires par rapport à une situation normale parmi les 340 000 enfants morts avant l'âge d'un an »³ et parle même d'un véritable « génocide démographique »⁴.

Cristina Roman a bien montré que la politique nataliste du régime Ceaușescu constituait la principale cause de l'importance de la mortalité infantile⁵ : l'augmentation brusque des naissances a pris de surprise un système sanitaire déjà sous-dimensionné et mal équipé. Ajoutons encore ce paradoxe : d'une part, la politique nataliste entraîna une hausse de la mortalité infantile ; d'autre part, les décès des nouveaux-nés, en occasionnant de mauvais chiffres, appelèrent de nouvelles mesures incitatives, ou plutôt coercitives, pour encourager les naissances.

2. c. Des enfants non-désirés

Si les structures médicales et sociales n'étaient pas préparées à faire face à cet afflux de naissances, à partir de 1967, les familles, et les femmes en particulier, sans

¹ Fonds CC PCR, section AP, dossier 8/1967, Section Santé du CC du PCR, Informare în legătură cu mortalitatea infantilă pe perioada 1 ianuarie – 30 aprilie 1967 [Information sur la mortalité infantile durant la période 1^{er} janvier – 30 avril 1967], 25 mai 1967, f. 69.

² *Ibid.*, f. 69 : « Aceasta relevă neajunsuri în ocrotirea gravidelor și sugarilor, serioase deficiențe în asistența bolnavilor și numeroase defecțiuni de ordin organizatoric și funcțional în activitatea rețelei medico-sanitare. »

³ Trebici Vladimir, *Genocid și demografie [Génocide et démographie]*, București, Humanitas, 1991 : « numărul deceselor suplimentare din cei 340 000 copii morți înainte de împlinirea vârstei de un an ».

⁴ *Ibid.*

⁵ Roman Cristina, « Mortalitatea infantilă din România (1965-1989) » [« La mortalité infantile en Roumanie (1965-1989) »], in Jinga Luciana, Soare Florin (coord.), *op. cit.*, volume 2, chapitre 10, p 184-193.

même évoquer les difficultés matérielles que causaient ces naissances, n’avaient pas forcément le désir de porter et d’accueillir un nouvel enfant dans leur foyer. Il est bien sûr impossible de rendre compte de manière quantitative du phénomène des enfants non-désirés. Deux éléments permettent cependant d’en approcher l’ampleur.

Tout d’abord, l’avortement, malgré toutes les contraintes légales imposées par le décret de 1966, et renforcées par la suite, resta un phénomène important en Roumanie, durant presque tout le régime de Ceaușescu.

Comme le souligne Luciana M. Jinga,

« après une décennie de libéralisation de l’interruption volontaire de grossesse (1957-1965), le procédé a perdu progressivement son caractère exceptionnel, tendant à devenir la méthode de contraception ou de planification familiale la plus utilisée »¹.

Si l’interdiction de l’interruption volontaire de grossesse a largement freiné le phénomène, elle ne l’a pas fait disparaître, loin s’en faut :

« les chiffres montrent que les mesures pour faire croître de manière forcée le nombre de naissances par la mise en illégalité de l’avortement n’ont atteint leur but que jusqu’à ce que la population féminine ne dépasse le choc initial : en seulement douze mois, le nombre d’interruptions de grossesse a crû de 100 000. »²

Le thème de l’avortement clandestin a été largement étudié ces dernières années, et même mis en scène dans le film de Cristian Mungiu, *4 mois, 3 semaines et 2 jours*. Le sacrifice consenti par les deux jeunes femmes, ainsi que le risque médical que suppose cet avortement en dehors de tout cadre sanitaire, permettent de mesurer la détermination de nombreuses femmes, qui ont refusé de consentir à une grossesse forcée.

De plus, il est probable que nombre de celles qui ont conduit leur grossesse à terme ne désiraient pas ces enfants imposés par l’Etat. Il est particulièrement délicat d’étudier aujourd’hui le « non-désir » des parents face à leur progéniture. Sur ces

¹ Jinga Luciana M., *op. cit.*, București, Polirom, 2011, vol. 2, p. 162 : « după un deceniu de liberalizare a întreruperilor voluntare de sarcină, procedeul și-a pierdut treptat caracterul excepțional, tinzând să devină cea mai folosită metodă contraceptivă sau de planificare familială ».

² *Ibid*, p. 162 : « Cifrele arată că măsura de creștere forțată a numărului de nașteri prin scoaterea în afara legii a avortului și-a atins scopul doar până la momentul în care populația feminină a trecut peste șocul inițial, realitate tradusă prin creșterea în doar 12 luni a cifrei întreruperilor de sarcină cu 100 000 de cazuri. »

sujets tellement intimes, peu de sources écrites peuvent nous renseigner. Dans le même temps, il est peu probable qu'une enquête approfondie sur les sentiments des parents confrontés à une naissance non-désirée sous le régime de Ceaușescu nous apporte des réponses sincères. Cependant, en reconstituant des histoires de jeunes placés en institution, nous pouvons tenter d'imaginer le sentiment de leurs parents.

Alex¹, par exemple, est né d'une aventure d'un soir de janvier 1989 : sa mère s'était retrouvée seule avec le fiancé de sa meilleure amie. Si la scène avait eu lieu un an plus tard, au lendemain de la Révolution, elle aurait pu avorter. Mais, durant les premiers mois de l'année 1989, le risque était grand ; peut-être, compte tenu de son niveau d'éducation, lui a-t-il fallu aussi du temps pour comprendre qu'elle était enceinte. Alex est né quelques jours avant le mariage de son père avec la meilleure amie de sa mère : autant dire que sa naissance était inopportune, et que la mère d'Alex ne fut pas conviée à la fête. Finalement, Alex fut confié à ses grands-parents, jusqu'à ce que ceux-ci ne puissent plus s'en occuper et le fassent placer en institution.

Quand la grossesse se poursuivait jusqu'à son terme, restait la possibilité d'abandonner l'enfant non-désiré. L'abandon à la naissance et l'institutionnalisation des enfants illustrent bien ce que représentait un enfant pour sa famille, sous le régime de Ceaușescu : une charge difficile, voire impossible, à porter, pour des raisons socio-économiques (salaires insuffisants, absence de logement ou logement trop exigü, ...), personnelles ou familiales (filles-mères, enfants nés d'une relation extra-conjugale, ...), médicales (enfants prématurés, handicapés...), etc.² Retenons pour l'heure que la politique nataliste du régime mit au monde nombre d'enfants contre le gré de leurs parents. Le placement en institution pouvait alors constituer une échappatoire à l'enfant non-désiré, imposé par le régime.

¹ Entretiens jeunes. Q 33.

² Voir chapitre III, C.

B. La famille dans la pensée et le régime socialistes roumains

Pièce maîtresse de la politique nataliste, la famille était un morceau de choix pour la propagande du régime. Ce dernier entretenait un rapport ambigu avec les familles : il s'appuyait sur elles, tout en s'en méfiant. En aucun cas, toutefois, il ne souhaitait dispenser ces dernières de leur obligation d'entretien à l'égard de leurs enfants.

B. 1. La famille idéale et systématisée, en République Socialiste de Roumanie

Célébrée par le régime, la cellule familiale fit l'objet d'une intense « systématisation », afin de la faire correspondre à l'idéal prôné par le régime.

1. a. La famille, cellule de base de la société roumaine socialiste

Dans les discours officiels de la Roumanie populaire, puis socialiste, la famille était ainsi l'objet de toutes les attentions. La Constitution de 1948 précisait que

« le mariage et la famille bénéficient de la protection de l'Etat. La mère, ainsi que les enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans, bénéficient d'une protection particulière. »¹

Le rappel de cette « *protection particulière* » était inlassablement asséné par la propagande du régime.

En parallèle ou en renfort, la section de Psychologie et Pédagogie de l'Académie de Sciences Sociales et Politiques mena des travaux de recherche sur les problématiques familiales. Un exposé intitulé « Pédagogie de la vie de famille »² rappelle qu'il existe deux conditions nécessaires à la constitution de toute société : d'une part, une activité de production de biens matériels et spirituels, et, d'autre part,

¹ Article 26 de la Constitution de 1948.

² Fond ASSP RSR, section PP, dossier 16/1976, « Pedagogia vietii de familie » [« Pédagogie de la vie de famille »],

« la reproduction des facteurs qui produisent ces biens, des hommes eux-mêmes, ce qui implique une certaine forme de relations entre les sexes, déterminée objectivement, et une grande diversité de formes de relations entre les parents et les descendants, en un mot, une certaine forme de famille »¹.

La famille était donc la cellule de base de la société et, spécialement, de la société socialiste.

Les attentions du régime en faveur de la famille n'étaient, néanmoins, pas dénuées d'ambiguïté. Gail Kligman écrit que

« sous Ceaușescu, on accordait à “la famille“ une légitimité institutionnelle. En tant qu'institution sociale, la famille était réifiée dans les campagnes idéologiques comme la métaphore archétypale de l'ordre social lui-même »².

Le régime de Bucarest suggérait, voire imposait, une correspondance entre l'ordre social et l'ordre familial, en identifiant les intérêts de la famille à ceux de l'Etat :

« le paternalisme socialiste se fondait sur la conviction que ce qui était bon pour l'Etat était bon aussi pour ses citoyens. Le fait pour l'Etat d'assumer la responsabilité légale de la famille a constitué l'autorité paternaliste de l'Etat et la hiérarchisation des relations Etat-famille, soulignant, dans le même temps, le rôle social de la famille dans la formation de “l'homme nouveau socialiste“ »³.

La famille était ainsi exaltée non comme une valeur propre, mais bien comme la cellule de base de la société, subordonnée aux intérêts supérieurs de la Nation et intégrée dans les stratégies de ses dirigeants.

¹ Ibid, f. 2 : « reproducerea factorilor care produc aceste bunuri, a oamenilor înșiși, ceea ce implică o anumită formă a relațiilor dintre sexe, obiectiv derminată, ca și o mare diversitate a formelor de legătură dintre părinți și urmași, într-un cuvânt, o anumită formă de familie ».

² Kligman Gail, *op. cit.*, p. 28 : « Under Ceaușescu, “the family“ was accorded institutional legitimacy. As a social institution, the family was reified in ideological campaigns as the archetypal metaphors of the social order itself. »

³ Kligman Gail, *op. cit.*, p. 38 : « Paternalismul socialist se întemeia pe convingerea că ce era bun pentru stat era bun și pentru cetățenii lui. Asumarea de către stat a responsabilității legale pentru familie a constituit autoritatea paternalistă a statului și ierarhizarea relațiilor stat-familie, subliniind totodată rolul social al familiei în formarea « omului nou socialist ».

1. b. La « systématisation » de la famille

De fait, la famille fut soumise, comme d'autres structures de la société ou de l'économie, à une politique de systématisation. Théorisée par Nicolae Ceaușescu en 1972, la systématisation consistait en « *l'organisation sur des bases scientifiques et de manière rationnelle et harmonieuse du cadre dans lequel habitent et travaillent les citoyens de notre patrie* »¹. Ses manifestations les plus connues en furent la destruction de quartiers historiques entiers au cœur de Bucarest, ou encore la destruction de villages entiers, dont la population fut transportée dans de petites unités urbaines en cours de construction².

La population n'échappa pas au désir de systématisation qui animait les dirigeants : contrôle, régulation, uniformisation caractérisent aussi bien la politique urbaine que les stratégies sociétales du régime. Catherine Durandin a mis en valeur l'influence du modèle asiatique (en particulier chinois) dans la politique de Nicolae Ceaușescu, séduit par les pratiques chinoises visant à réguler les instincts érotiques³ et les comportements sexuels de la population.⁴ Dans le cas roumain, on peut considérer qu'il s'agissait de systématiser la sexualité, la natalité, l'organisation familiale, l'éducation des enfants, bref de systématiser la population dans son ensemble.

Le régime se heurta, cependant, à des conservatismes tenaces. A côté des différences habituelles qui existent entre les modes de vie rural et urbain, subsistaient encore des formes traditionnelles d'organisation familiale. Jean Cuisenier évoque, par exemple, le cas de l'alliance matrimoniale entre un groupe de frères et un groupe de sœurs⁵, qui avait résisté à l'imposition par Rome, puis par l'Eglise, de la patrilinéarité jointe à l'exogamie.⁶ Le régime, à son tour, combattit ardemment ce qu'il jugeait archaïque :

¹ *Scînteia*, 21 avril 1974, cité par Catherine Durandin, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Paris, Albin Michel, 1990.

² Durandin Catherine, Tomescu Despina, *La Roumanie de Ceaușescu*, Paris, Guy Epanand, 1988, chapitre 4.

³ Par le maquillage, par exemple.

⁴ Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Albin Michel, Paris, 1990, chapitre 6 : « le modèle asiatique ».

⁵ Cuisenier Jean, *Le feu vivant, la parenté et ses rituels dans les Carpates*, PUF, Paris, 1994, chapitre 7 : « Parents et parentèles », sous-chapitre : « le schéma idéologique prévalent ».

⁶ Voir Goody Jack, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Armand Colin, Paris, 1985.

« En Roumanie, à notre époque, dans le cadre de la formation familiale socialiste qui se développe continuellement, à côté de la structure dominante formée par la famille ouvrière-paysanne, il y a aussi des vestiges de la structure de la famille bourgeoise historiquement dépassée et même des vestiges archaïques ou féodaux-cléricaux en voie de disparition rapide, en même temps que se font ressentir les germes de la phase supérieure du développement de la société socialiste. »¹

La vulgate marxiste appliquée à la société roumaine consistait donc à promouvoir un modèle unique de famille, à l'exclusion de toute autre forme d'organisation. La systématisation promouvait ainsi le modèle d'un couple formé de deux individus librement consentants, égaux en droits, appelé à procréer de nombreux enfants offerts à la Patrie.

Au sein de la population roumaine, les « *nationalités cohabitantes* »² ont constitué une cible privilégiée de la politique de systématisation. De nombreux ouvrages³ ont traité de la « roumanisation » des minorités allogènes, en particulier dans le domaine de l'enseignement. Certains auteurs soutiennent également que les mesures anti-avortement auraient concerné dans une moindre mesure les minorités allogènes, ce qui devait permettre à terme de diminuer le poids relatif de ces minorités au sein de la population roumaine :

« une instruction non-écrite, mais sur laquelle existent de nombreux témoignages de toute confiance, permettait l'interruption de grossesse pour les femmes d'origine hongroise ou tzigane, de même que pour celles dont le partenaire était un citoyen étranger : cette discrimination, qui pouvait paraître positive à l'époque, met clairement en évidence le caractère de facteur de purification ethnique qui, encore dans les années d'apparente libéralisation, habillait le national-communisme »⁴.

¹ Marcu Lilly, « Structures familiales en Roumanie à l'époque contemporaine et le processus de leur généralisation typique », in *Revue roumaine des sciences sociales*, série sociologie, tome 13, Bucarest, pp 99-110, cité dans Jean Cuisenier, *op. cit.*, chapitre 7 : « Parents et parentèles ».

² On reprend ici la traduction officielle de l'expression : « naționalități conlocuitoare ». Voir, par exemple, Gergely Laszlo (coord), *L'enseignement dans les langues des nationalités cohabitantes de Roumanie*, București, Editura Didactică și pedagogică, 1982.

³ Voir Joo Rudolf, Ludanyi Andrew, *The Hungarian minority's situation in Ceaușescu's Romania*, Trad. : Chris Tennant, Columbia University Press, New York, 1994.

⁴ Petre Zoe, *op.cit.*, p. 268. : « O instrucțiune nescrisă, dar asupra căreia există numeroase mărturii de toată încrederea, permitea întreruperile de sarcină pentru femeile de origine maghiară sau țigănească, precum și pentru cele al căror partener era un cetățean străin : această discriminare, care putea să pară

Si cette question demeure difficile à trancher, par manque de source sûre¹, il est certain que la « systématisation » des enfants des minorités était désirée. Dans les institutions de protection de l'enfance, comme on le verra, les enfants étaient tous élevés en langue roumaine, quelles que fussent par ailleurs leurs origines, et sans que les éducateurs aient le droit d'utiliser une autre langue. En général, les institutions de protection de l'enfance furent un bel exemple de systématisation, puisqu'elles visaient à offrir des conditions d'existence et d'éducation parfaitement égalitaires à tous les enfants, et à supprimer toute singularité (sociale, culturelle, religieuse) héritée de la famille d'origine.

1. c. La famille idéale dans la Roumanie socialiste

La systématisation était porteuse de l'image d'une famille idéale. Cette dernière était constituée d'un couple jeune, hétérosexuel, d'ethnie roumaine, uni, éduqué dans les principes du socialisme et désireux de travailler à son édification. Image pieuse du socialisme, il bénéficiait d'un certain nombre d'avantages et notamment d'un logement : un jeune couple pouvait obtenir un appartement d'une ou deux pièces, tandis qu'un jeune célibataire était, de préférence, logé dans un foyer de jeunes travailleurs².

Ce couple idéal, ciment d'une famille nombreuse, devait être protégé de la tentation de se séparer. Une semaine après l'interdiction de l'interruption de grossesse, c'est le divorce qui, par le décret n° 779 du 8 octobre 1966, fit l'objet d'une réglementation particulièrement restrictive, visant à décourager, voire à empêcher les éventuels candidats. Celui-ci n'était plus permis que dans les « *cas exceptionnels* »³. S'il n'était pas explicitement interdit, les procédures étaient

pozitivă în epocă, pune clar în evidență caracterul de factor al purificării etnice pe care, încă din anii aparentei liberalizări, îl îmbracă național-comunismul. »

¹ Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie], *op. cit.*, p. 434 : « Cu toate acestea, nu există nici o dovadă că o astfel de directivă sau înțelegere tacită ar fi existat. »

² Reicher-Sgradi Reuben, *Le problème du logement en République Socialiste de Roumanie*, Paris, Editions de la Société Générale de Recherches, Analyses et Documentation internationale, 1966, chapitre 9.

³ Constitution de 1948, article 37.

rallongées¹, et le coût du timbre fiscal fut porté de 3000 à 6000 lei, pour un salaire moyen mensuel net de 1083 lei².

La restriction du divorce participait d'un contexte moralisateur et rétrograde plus général, développé par la presse³ et soutenu par la Conférence Nationale des femmes⁴. Catherine Durandin⁵ l'a bien décrit : interdiction de fumer dans de nombreux cafés, réglementation des tenues, sous l'influence d'Elena Ceaușescu, interdiction des cheveux longs, des mini-jupes...

Protégé par le régime, le couple idéal se devait, en contrepartie, d'être fécond. Dès 1966, alors que l'interruption de grossesse était strictement limitée, Nicolae Ceaușescu appelait à

« défendre l'intégrité de la famille, à faire grandir la responsabilité devant son foyer et devant la naissance des enfants, à favoriser la croissance de la natalité »⁶.

En 1984, en revanche, il évoquait

« la situation inadmissible à laquelle on est arrivé dans le domaine de la natalité... Nous devons assurer, année après année, une natalité d'au moins 19-20%. Chaque famille doit avoir, en moyenne, trois-quatre enfants »⁷.

De fait, la famille idéale roumaine ressemblait assez à la famille Ceaușescu. Trois enfants, dont l'un adopté en 1946, objets d'attention, d'une alimentation scientifique quasi-maniaque : la « vie de famille » des Ceaușescu pouvait constituer

¹ Article 39 et 61 de la Constitution de 1948.

² Salaire moyen communiqué par Commission Nationale de Statistique, annexe 6 à la loi n° 19 du 17 mars 2000.

³ Archives diplomatiques (CADN). Série 29, sous-série 3, dossier 1 (161). Lettre du 4 juillet 1966.

⁴ Archives diplomatiques (CADN). Série 29, sous-série 3, dossier 1 (161). Lettre du 7 novembre 1966.

⁵ Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Albin Michel, Paris, 1990, chp. 5 : « la permanence de l'ordre moral ».

⁶ Ceaușescu Nicolae, « Cuvîntarea la Conferința Națională a Femeilor » [« Discours lors de la Conférence Nationale des Femmes »], 23 iunie 1966, în *România pe drumul construirii societății socialiste multilateral dezvoltate*, vol. I (juillet 1965-septembre 1966), București, Editura Politică, 1968, p. 507 : « în sensul apărării integrității familiei, sporirii responsabilității față de cămin și față de nașterea copiilor, favorizării creșterii natalității. ». Traduction française : *La Roumanie sur la voie de la construction de la société socialiste multilatéralement développée*, Bucarest, Méridiane, 1976.

⁷ Ceaușescu Nicolae, « Cuvîntarea la Plenara lărgită a Consiliului Sanitar Superior » [« Discours lors du Plénum du Conseil sanitaire supérieur »], 7 martie 1984, *op. cit.*, vol. XXVII (janvier 1984-octobre 1984), București, Editura Politică, 1984, p. 59.

un modèle pour toutes les familles du pays¹. Sans oublier que, selon le mot de Catherine Durandin, « *les gros bébés roumains (devaient) concurrencer les héritiers occidentaux dégénérés* »².

On a beaucoup parlé, et à juste titre, du paternalisme appuyé de Nicolae Ceaușescu. Une autre figure a été moins étudiée, mais semble tout aussi pertinente : celle du parrain. Le *naș*³ est, dans la tradition chrétienne roumaine, choisi pour accompagner l'enfant lors du baptême ou les futurs mariés dans leur engagement, principalement en raison de son expérience : une sorte d'aîné, admiré pour ses bonnes pratiques, et qui devient, par le parrainage, membre de la famille.

Cette figure de « Ceaușescu – *naș* » est évidente à la lecture de lettres spontanées écrites au Secrétaire Général par des familles admiratrices et dévouées. Les plus marquantes sont sans doute celles par lesquelles les familles demandent au « camarade secrétaire général » de « baptiser » leur nouveau-né, soit d'en être le parrain de baptême⁴. En voici un exemple :

« Je suis ouvrière à l'usine « Email Rouge » de Mediaș. Je m'appelle Neamțu Ana, je suis mère de cinq enfants. Le 1^{er} juin 1968, jour des enfants, j'ai accouché de deux garçons jumeaux, ils vont bien. Je leur ai acheté tout ce dont ils ont besoin, je leur ai acheté une poussette pour deux enfants, leur mère veut que vous sachiez que je prendrai bien soin d'eux, pour qu'ils grandissent en bonne santé.

Le 14 juillet 1968, comme c'est la coutume, nous les baptiserons. Je serais très heureuse, camarade secrétaire général, si ces deux enfants jumeaux étaient

¹ Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Paris, Albin Michel, 1990, chapitre 4 : « la vie de famille ».

² *Ibid.*, p. 108.

³ Nous choisissons d'utiliser ici le terme roumain, dont l'acception est plus forte que sa traduction littérale française.

⁴ En dépit de l'athéisme professé par le régime, les rites religieux continuèrent à tenir une place dans la vie sociale. Voir Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie], *op. cit.*, p. 272 : « Strategiile de negociere, compromisurile repetate – și ale cultelor, dar și ale reprezentanților statului – au permis cultelor să mențină o viață religioasă funcțională oglindită în numărul de credincioși, funcționarea (cu sincope) a serviciului religios, menținerea așezămintelor religioase (cu varii excepții) etc. » [« Les stratégies de négociation, les compromis répétés – de la part des cultes comme des représentants de l'Etat – ont permis aux cultes de maintenir une vie religieuse fonctionnelle, reflétée dans le nombre de fidèles, le fonctionnement (avec des syncopes) des services religieux, le maintien d'établissements religieux (avec diverses exceptions). »]

baptisés par un homme¹ d'Etat, puisqu'ils sont nés un jour symbolique, comme ils seront fiers, ces enfants, d'avoir été baptisés par un homme d'Etat. (...)

Moi, simple ouvrière, je remercie notre parti et le gouvernement pour la croissance de la natalité. Je vous souhaite, comme le père de nos enfants, d'être en bonne santé, et de pouvoir conduire notre pays sur la route lumineuse du socialisme. (...) »²

Dans un style spontané et naïf, cette femme exprime une vision populaire, pétrie par la propagande, d'un *Conducător* protecteur et attentif à chaque famille.

De nombreuses lettres reflètent cet état d'esprit de la population. Citons encore cette lettre de Gheciu Neculai, de Bîrlad :

« J'ai 3 (trois) enfants, dont le plus petit est nouveau-né, et, à ma grande joie, qui ne connaît pas de limite, c'est un garçon. (...) Je sais que vous avez pas mal de choses à résoudre à la tête de l'Etat, mais je crois que cela vous ferait plaisir d'avoir un filleul moldave, de Bîrlad. »³

Si Nicolae Ceaușescu ne vint pas en personne tenir son filleul sur les fonts baptismaux, ces lettres ne restèrent pas sans réponse. Le secrétaire local du Parti représenta le grand camarade, parrain de substitution en lieu et place du *naș Conducător*. Le régime ne lésinait pas quand il s'agissait de défendre ou de consolider la famille...

¹ Le mot « bărbat » signifie homme, dans le sens de « mâle ».

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 188/1966, lettre de Ana Neamțu adressée au Secrétaire Général du PCR, 10 juillet 1968, f. 60 : « Sunt muncitoare la Uzinele « EMAILUL ROȘU » Mediaș. Mă numesc Neamțu Ana, mamă a 5 copii. În ziua de 1 iunie 1968 ziua copilului am născut doi băieți gemeni, au o stare foarte bună și le-am cumpărat tot ce le este necesar, le-am cumpărat cărucior de două persoane, ca mamă vreau să aflați că îi voi îngriji bine, ca să crească sănătoși. În ziua de 14 iulie 1968 așa cum este obiceiul îi botezăm. Aș fi foarte bucuroasă Tov. Secretar General dacă acești doi copii gemeni ar fi botezați de un bărbat de Stat fiindcă sunt născuți într-o zi numită, ce mîndrii vor fi acești copii că au fost botezați de un om de Stat. (...) Eu muncitoare simplă mulțumesc partidului nostru și Guvernului pentru creșterea natalității. Vă doresc ca și tatăl copiilor noștri să fiți sănătos, să ne puteți conduce țara pe drumul luminos al socialismului. »

³ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 188/1966, lettre de Gheciu Niculai adressée au Secrétaire Général du PCR, 22 décembre 1968, f. 198 : « Am 3 (trei) copii dintre care cel mai mic este abia născut și spre bucuria mea care nu cunoaște margini este băiat. (...) Deasemeni știu că aveți destule treburi de rezolvat în conducerea statului, însă cred că v-ar face plăcere să aveți un fin moldovean din Bîrlad. »

B. 2. Inciter les parents à exercer leurs responsabilités

On a souvent expliqué le placement des mineurs en institution par l'incitation à la déresponsabilisation des parents, selon le slogan : « *Faites des enfants, l'Etat s'en chargera !* ». Cette affirmation semble largement sujette à caution. En effet, la famille, dans la propagande du régime, était non seulement le lieu de la reproduction, mais aussi celui de la croissance des enfants, de l'éducation et de la transmission des valeurs du socialisme. La famille n'était pas qu'un instrument de la politique nataliste, elle était aussi le foyer au sein duquel devaient grandir les enfants.

2. a. Le soutien aux familles vulnérables

On a déjà noté que la famille faisait l'objet de nombreuses mesures de soutien, en particulier de stimulants financiers. Ceux-ci montrent que l'Etat ne visait pas à déstabiliser ou à éliminer la famille, pour « institutionnaliser » voire « étatiser » à tout prix les enfants, mais cherchait, au contraire, à s'appuyer sur les familles pour développer sa politique nataliste et étendre son influence et son contrôle.

Les familles les plus vulnérables recevaient, en effet, des attentions particulières : familles nombreuses, mères seules, etc. En 1966, furent discutés plusieurs projets en faveur des familles nombreuses : indemnité de grossesse équivalente au salaire mensuel à partir du 3^{ème} enfant, possibilité de mi-temps pour les mères ayant des enfants âgés de moins de 7 ans, suppression de la contribution des parents aux écoles maternelles, priorité pour les séjours de repos et de traitement accordée aux familles nombreuses, camps d'été gratuits pour les enfants de familles nombreuses, attributions de décorations supplémentaires aux mères de familles nombreuses¹, etc. A partir de 1972, une aide mensuelle fut accordée aux mères de huit enfants et plus, tandis que les allocations familiales étaient relevées à partir du sixième enfant².

L'importance de la fratrie fut, comme on le verra, un facteur déterminant dans le placement en institution des enfants. On peut légitimement penser que l'augmentation des aides financières visait à stimuler la natalité, mais également à prévenir le placement des enfants pour des raisons économiques. En venant en aide

¹ Doboş Corina, *op. cit.*

² *Ibid.*

aux familles nombreuses, l'Etat asseyait plus solidement ses mesures natalistes, montrait son attention pour celles qui constituaient un pilier du régime, mais tentait aussi d'alléger le poids financier des progénitures dont il encourageait largement la naissance, voire qu'il imposait aux familles. Les différentes allocations en faveur des mères ou des enfants devaient donc permettre aux familles de ne pas s'en tenir à leur seul rôle reproducteur mais également d'entretenir et d'éduquer leurs enfants. Par ces allocations, l'Etat rappelait ainsi les familles, tentées d'abandonner leur enfant, au moins pour les plus pauvres, à leurs responsabilités.

2. b. Le devoir d'entretien

« La naissance et le fait d'entretenir et d'élever les enfants sont institués comme un devoir national, la femme étant perçue dans ses trois hypostases : ouvrier producteur, ouvrier reproducteur, et éducateur »¹.

La responsabilité d'éduquer, et, plus encore, de subvenir aux besoins de l'enfant, incombait donc aux parents. Le placement en institution apparaît ainsi comme une mesure exceptionnelle, une réponse nécessaire à un besoin, plus qu'à un véritable choix politique. Par exemple, la prise en charge en pouponnière représentait un coût important pour l'Etat, souligné par un rapport de 1968 :

« Tenant compte qu'une place en pouponnière coûte environ 25 000 lei pour la construction et l'équipement et 14 000 lei annuels pour l'entretien et le fonctionnement, le ministère du Travail va devoir poursuivre l'élargissement du placement en famille (d'accueil) pour les enfants de ces catégories. »²

L'Etat ne souhaitait donc pas assumer la charge financière d'un trop grand nombre d'enfants : en ce sens, le régime de Nicolae Ceaușescu n'avait pas intérêt à encourager le placement massif des enfants en institution.

¹ Olteanu Cristina-Liana, Gheonea Elena-Simona, Gheonea Valentina, *op. cit.* p. 31 : « Nașterea și creșterea copiilor se instituie ca o datorie națională, femeia fiind percepută în trei ipostaze ale sale : muncitor productiv, muncitor reproductiv și educator ».

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocole 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la séance du CE du CC du PCR du 18 juin 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 121 : « Ținând seama că un loc în Casa Copilului costă circa 25.000 lei pentru construcții-dotare și circa 14.000 lei anual pentru întreținere, Ministerul Muncii va trebui să urmărească în continuare lărgirea plasamentului familial al acestor categorii de copii. »

Au plan local, on retrouve ces problèmes budgétaires. Arrêtons-nous un peu sur l'exemple du département de Iași. Les familles qui tentaient d'échapper à leur obligation d'entretenir leur enfant étaient incriminées, comme dans cette note de 1983 :

« on constate une augmentation du nombre de cas qui sont soumis à la commission (de placement) à la demande directe de la famille. La demande est formulée par un parent ou par les deux, étant donné que l'on trouve des familles démembrées, des femmes qui ont conçu un enfant en dehors du mariage, et, d'autres fois, des citoyens qui comprennent de manière erronée la prise en charge et le soin qu'accorde l'Etat aux mineurs. (...) On a cherché à ne pas faciliter la dérobade aux obligations légales d'entretien qui incombent aux parents »¹.

On comprend ici que les services sociaux ne cherchent pas à augmenter le nombre d'enfants institutionnalisés, mais bien à limiter l'accès aux institutions de protection, et à le réserver à ceux qui en ont réellement besoin.

Par ailleurs, dans une logique à la fois médicale et comptable, le lien avec la famille, et en particulier la mère, était recherché. La pouponnière de Iași souffrait, comme, du reste, toute la population, d'une pénurie périodique de lait en poudre, et tentait de substituer, à une alimentation dite « artificielle », l'alimentation naturelle, gratuite, régulière et réputée meilleure pour la santé. En 1986, la directrice de la pouponnière de Iași proposa donc « d'augmenter le nombre de mères qui allaitent et élèvent leur enfant à la pouponnière, au moins dans les trois premiers mois »². De manière générale, il s'agissait de favoriser le lien entre la famille et l'enfant, et surtout de placer les parents face à leurs responsabilités légales.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 3/1983, Comité Municipal du PCR de Iași, Informare privind modul în care se respectă și aplică prevederile legale de ocrotire a minorilor prin case de copii și școli, și a vîrstnicilor în căminele de asistență socială în municipiul Iași [Information sur la manière dont sont respectées et appliquées les dispositions légales de prise en charge des mineurs dans les maisons d'enfants et écoles, ainsi que des personnes âgées dans les foyers d'assistance sociale de la ville de Iași], f. 142 : « se constată o creștere a numărului cazurilor ce sînt supuse comisiei la cererea directă a familiei. Cererea este formulată de unul sau ambii părinți, fiind familii dezmembrate, de femei care au conceput copii în afara căsătoriei, iar alteori de cetățeni care înțeleg greșit ocrotirea și grija pe care o acordă statul minorilor. (...) s-a căutat să nu se înlesnească eludarea obligației legale de întreținere a părinților. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 1/1986, Comité municipal du PCR de Iași, PV du 21 mars 1986, Dunea Constantin, représentant de la pouponnière de Iași, f. 32 : « a crește numărul mamelor care să alăpteze și să crească copiii în leagăn, cel puțin în primele 3 luni ». La pouponnière accueillait également un certain nombre de mères.

2. c. Le devoir d'éducation

De plus, les femmes étaient présentées dans la propagande non pas seulement comme des « génitrices », mais aussi comme des éducatrices ou, plus précisément, comme les garantes de l'éducation donnée en famille. A ce titre, une étude, menée sous l'égide de l'Académie de sciences sociales et politiques de la RSR, définit la famille comme « *le facteur le plus important dans l'éducation de la jeune génération* »¹. En ce sens, le placement en institution d'Etat, pour des raisons budgétaires mais aussi idéologiques, devait rester une mesure exceptionnelle. Et rien ne devait inciter les parents à fuir les responsabilités morales et financières qui les liaient à leur progéniture.

Dans une lettre de novembre 1966 sur la moralité publique², l'ambassadeur de France souligne ce phénomène :

« il semble que désormais, revenant à des principes plus bourgeois, la Roumanie socialiste reconsidère le rôle des parents dans l'éducation des jeunes ».

La propagande déplore l'égoïsme des jeunes, leur fureur de vivre, leur besoin de jouissance et de confort. Devant ces vices, « *la famille reprend donc tous ses droits* » et se voit chargée d'inculquer aux enfants l'esprit de responsabilité par rapport à la collectivité, l'amour du travail, le sens du sacrifice, ... Le régime s'inquiète aussi de la montée du « *hooliganisme* », un concept qui rassemble aussi bien les amateurs de cheveux longs que des bandes de voleurs. Comme le souligne l'ambassadeur,

« là encore ce n'est pas seulement à la justice que l'on fait appel pour ramener ces jeunes voyous dans le droit chemin, mais à leurs familles³ ».

Certes, la propagande, les organisations de jeunesse et les structures du régime ne sont pas en reste. Toutefois, elles ne prétendent pas se substituer aux familles, dont l'efficacité est reconnue. L'ambassadeur conclut, non sans ironie :

¹ Fond ASSP RSR, section PP, dossier 16/1976, « Pedagogia vieții de familie » [« Pédagogie de la vie de famille »], f. 6 : « factorul cel mai important în educarea tinerei generații ».

² Archives diplomatiques (CADN). Série 29, sous-série 3, dossier 1 (161), Lettre du 7 novembre 1966.

³ *Idem.*

« l'homo comuniste n'apparait pas. Et là comme ailleurs, c'est non pas à quelques considérations teintées de marxisme mais aux bonnes vieilles traditions de la famille et de la police que le parti, décidément pragmatique en tout domaine, fait appel pour remédier aux défauts de la société roumaine.¹ »

B. 3. L'Etat, la famille et le soupçon

Dans la Roumanie de Ceaușescu, qui dit soutien sous-entend contrôle. De ce point de vue, l'attitude de l'Etat à l'égard des familles fut fondamentalement ambiguë. L'Etat soutenait, en effet, les familles, dans la mesure où celles-ci exerçaient les responsabilités qu'il leur avait lui-même confiées. Mais il les soupçonnait régulièrement de ne pas les exercer ou de mal les exercer. Du berceau à leur entrée dans la vie adulte, les enfants étaient les victimes potentielles de leurs parents : l'Etat cherchait alors à protéger les enfants qui pouvaient être mis en danger par leurs familles.

3. a. Le placement des nourrissons : un instrument de lutte contre la mortalité infantile

Dans le domaine sensible de la petite enfance, l'Etat manifestait une vraie méfiance vis-à-vis de certaines familles. Dans un contexte de natalité forcée, les exigences démographiques prirent le pas sur toute autre considération. Alors que la population montrait de fortes réticences, et que le taux de natalité chutait, en dépit des exigences du régime, de nombreuses mesures furent prises pour renforcer au maximum l'accroissement de la population, comme, par exemple, le contrôle des grossesses. La lutte contre la mortalité infantile s'inscrivit dans le même contexte, les médecins devant rendre des comptes pour chaque décès d'un nouveau-né.

Or une étude sur l'état de santé de la population, présentée au Comité Exécutif du Parti le 18 juin 1968, mit en évidence que les décès de nouveaux-nés se produisaient souvent à domicile, faute d'une surveillance médicale appropriée :

« environ 61% des enfants décédés dans les onze premiers mois (de l'année 1968) sont perdus dans les troisième et quatrième mois (après la naissance), à cause de leur faible surveillance à domicile. Ainsi, un nombre significatif de

¹ *Idem.*

nouveaux-nés meurent sans être vus par aucun médecin (14,7%). Beaucoup d'enfants malades sont admis à l'hôpital trop tard (45% après le 3^{ème} ou 4^{ème} jour de maladie), ce qui explique le nombre important de décès dans les 24 heures qui suivent l'admission à l'hôpital, tandis que 22% des enfants meurent à domicile, sans arriver jusqu'à l'hôpital. »¹

D'autres rapports constatèrent également l'insuffisance des soins médicaux reçus par le nouveau-né à domicile : les dispensaires ruraux ne faisaient pas de contrôle médical systématique, les cadres médicaux du secteur rural habitaient rarement dans leur localité d'activité, et ne restaient pas longtemps à leur poste, certaines circonscriptions étaient régulièrement dépourvues de tout cadre médical, etc.² De même, la « *préparation incomplète* »³, le « *manque de conscience professionnelle* »⁴, ou encore l'incompétence de certains médecins, en particulier dans le monde rural, sont soulignés par plusieurs sources :

« ni la sage-femme, ni l'infirmière, ni même certains médecins de circonscription n'ont toujours à l'esprit les situations qui peuvent mettre en danger le nouveau-né dans certaines familles. »⁵

Dans ces conditions, on préférerait placer les enfants à la pouponnière que de risquer un décès supplémentaire en les laissant repartir dans leur famille.

¹ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocole 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la séanță du CE du CC du PCR du 18 juin 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 123 : « în următoarele 3-4 luni se pierd, ca urmare a slabei lor supravegheri la domiciliu cca. 61% din totalul copiilor decedați în primele 11 luni. Astfel un număr însemnat de sugari mor fără să fi fost văzuți de nici un cadru medico-sanitar (14,7%). Mulți dintre copiii bolnavi sînt internați în spital tîrziu (45% după a 3-a, a 4-a zi de boală), ceea ce explică numărul mare de decese în primele 24 ore de la internare, iar cca. 22% au decedat la domiciliu, fără să mai fi ajuns la spital. »

² Fonds CC PCR, section AP, dossier 10/1967, Section Santé du CC du PCR, Notă în urma deplasării efectuate la clinicile de pediatrie și de chirurgie infantilă din orașul Iași [Note à la suite d'un déplacement effectué dans les cliniques de pédiatrie et de chirurgie infantile de la ville de Iași], 17 novembre 1967, f. 124.

³ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocole 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la séanță du CE du CC du PCR du 18 juin 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 123 : « pregătirea incompletă ».

⁴ Ibid, fol. 123 : « conștiințiozitatea redusă a unei părți din personalul medico-sanitar ».

⁵ Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 113/1973, Comité municipal du PCR de Iași, secteur sanitaire, Preocupările Comitetelor de partid, a organizațiilor de bază și a comitetelor oamenilor muncii privind activitatea materno-infantilă din municipiul Iași pe anul 1972 [Préoccupations du comité du Parti, des cellules de base et des comités de travailleurs sur l'activité maternelle et infantile dans la ville de Iași en 1972], f. 20 : « nici moașa, nici asistenta, nici chiar unii medici din teritoriu nu au întotdeauna în vedere situațiile ce pot periclita nou-născutul în unele familii. »

Si les cadres médicaux se défiaient parfois de leurs collègues, ils reprochaient également à certaines familles leurs connaissances insuffisantes des soins à apporter aux nouveaux-nés. Le rapport du 18 juin 1968 mit en valeur

« le niveau d'éducation sanitaire encore réduit de certains groupes de population, ce qui génère des déficiences dans l'hygiène des nourrissons, dans leur alimentation et l'affermissement de leur organisme. Ainsi, à partir des données statistiques provisoires de 1967, il résulte que 40% des mères d'enfants décédés avant un an n'ont pas fini l'école élémentaire, et dans certains départements, comme Bacău, Constanța, Iași, cette proportion se rapproche, pour le monde rural, de 75%. »¹

Plusieurs rapports de la pouponnière de Iași font état de ces difficultés, ainsi que de l'absence de mesures prises pour remédier à ce manque d'éducation des mères :

« Le bureau (de l'organisation de base de la pouponnière de Iași) a suivi de manière insuffisante le travail d'éducation sanitaire conduit avec les mères prises en charge, là où il serait nécessaire d'appliquer des méthodes nouvelles, plus efficaces. De même, il ne s'est pas suffisamment préoccupé de leur éducation citoyenne et éthique. »²

Selon le corps médical, certaines familles représentaient donc un risque, pour l'enfant, bien sûr, mais aussi pour l'accroissement de la population, sur lequel les cadres médicaux devaient rendre des comptes. Des rapports dénonçaient aussi l'attitude de certaines mères, qui auraient mis délibérément leur enfant en danger :

« certaines mères négligent consciemment leur obligation de prendre soin de leur enfant. D'autres mères déclarent à leur admission à la maternité une

¹ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocole 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la ședința CE a CC PCR din 18 iunie 1968. Point I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR], f. 124 : « nivelul educativ-sanitar încă scăzut al unor grupe de populație, ceea ce generează deficiențe în îngrijirea igienică a sugarilor, în alimentarea și călirea lor. Astfel, din datele statistice provizorii pe anul 1967 rezultă că cca. 40% dintre mamele cu copii decedați sub 1 an nu au școala elementară terminată, iar în unele județe, ca Bacău, Constanța, Iași, această proporție se apropie pentru mediul rural de 75%. »

² Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 65/1969, Cellule du PCR de la pouponnière de Iași, Dare de seamă 1968-1969 [Compte rendu 1968-1969], f. 58 : « Biroul a urmărit insuficient munca de educație sanitară dusă cu mamele ocrotite, acolo unde ar fi nevoie să se aplice metode noi, mai eficiente. De asemenea nu s-a preocupat suficient de educarea lor cetățenească și etică. »

adresse fictive, pour qu'à la sortie de l'enfant de l'hôpital, il ne puisse pas être surveillé par les circonscriptions (médicales). »¹

La négligence, réelle ou supposée, de certaines familles, et les déficiences de certains dispensaires, en particulier à la campagne, conduisaient donc à des admissions en pouponnières au nom d'un principe de précaution, l'enfant pouvant être mis en danger dans son milieu familial.

Enfin, certains médecins craignaient de suivre des enfants « à risque » :

« parfois, (les enfants prématurés) sont envoyés au centre de prématurés (pouponnière), pour y être admis de nouveau, par des médecins, très souvent pour des raisons injustifiées, seulement par crainte de soigner un prématuré et de le surveiller sur le territoire dont il a la responsabilité. »²

Par crainte de devoir rendre des comptes sur l'éventuel décès d'un enfant, certains médecins demandaient donc le placement de l'enfant, ce qui entraînait, de manière provisoire ou définitive, la rupture du lien avec sa famille.

3. b. Les familles jugées défaillantes

Plus globalement, les dangers auxquels une famille déficiente exposait ses enfants furent l'objet de recherches. Un exposé³ publié en 1977 par la section de Psychologie et Pédagogie de l'Académie de sciences sociales et politiques de RSR, et intitulé « La famille et l'échec scolaire des élèves », énumère les facteurs de risque :

¹ Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 87/1970, Comité municipal du PCR de Iași, secteur sanitaire, Expunere la proiectul de hotărîre privind asigurarea bazei materiale necesare unei bune asistențe medicale a femeii gravide și a copiilor de la 0-6 ani [Exposé sur le projet de décision visant à assurer les conditions matérielles nécessaires des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans], f. 43 : « unele mame neglijează în mod conștient obligația de a-și îngriji copilul. Alte mame declară la internare în maternitate o adresă fictivă, pentru ca la externare copilul să nu poată fi urmărit de către circumscripția teritorială respectivă. »

² Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 113/1973, Comité municipal du PCR de Iași, secteur sanitaire, Preocupările Comitetelor de partid, a organizațiilor de bază și a comitetelor oamenilor muncii privind activitatea materno-infantilă din municipiul Iași pe anul 1972 [Préoccupations du comité du Parti, des cellules de base et des comités de travailleurs sur l'activité maternelle et infantile dans la ville de Iași en 1972], f. 7 : « uneori sînt trimiși în centrul de prematuri pentru reinternare chiar de către medici de multe ori pentru motive nejustificate, doar de teama de a crește un prematur și a-l supraveghea în propriul teren ce-l are pentru deservire. »

³ Fond ASSP RSR, section PP, dossier 4/1977, « Familia și insuccesul școlar al elevilor » [« La famille et l'échec scolaire des élèves »].

- ceux qui tiennent de l'Etat civil : « *divorce, abandon familial, concubinage, décès d'un ou des deux parents, enfant élevé par une mère seule (qui n'a pas été mariée) ou par d'autres parents (grands-parents, frères)* »¹
- la « *constellation familiale* »² (ou le « milieu familial ») : milieu culturel, temps accordé par les parents aux enfants, ...
- « *les facteurs de nature économique* »³ : travail occasionnel ou parents qui ne travaillent pas du tout, manques matériels, alimentation insuffisante, ...
- le niveau culturel de la famille
- l'état de santé de l'enfant et de la famille
- le « *niveau psycho-pédagogique et moral de la famille* »⁴.

Cet exposé se rapproche, somme toute, d'une description assez classique des facteurs de risque qui peuvent mettre en danger le développement de l'enfant, en l'occurrence dans le cadre scolaire. Ce n'est pas la famille en soi qui est mise en accusation, mais bien les familles déficientes, du point de vue de l'idéologie, relativement conservatrice, du régime.

Remarquons également l'absence de danger « politique ». Ceci ne doit pas faire oublier que des enfants ont probablement grandi en orphelinat pour des motifs politiques. Ceux dont les parents étaient emprisonnés, quel que soit le motif de leur incarcération, étaient placés en institution : selon toute vraisemblance, les enfants de prisonniers politiques n'ont pas fait exception.

Petru Dumitriu évoque cette situation dans son roman *Incognito*. Dans ce roman, les parents et la femme de Sebastien Ionesco, un temps soutien du régime, ont été emprisonnés, pour le faire céder, après qu'il a résisté à la torture de la *Securitate*. Un dialogue fait allusion au sort de son enfant.

« - Comme ça, je comprends. Il n'avait pas d'enfants de sa femme ?

- Si, un enfant. Mais nous avons des orphelinats. Ce n'est pas un problème, ça. Et le bonhomme n'a pas besoin de savoir ce que devient l'enfant. Ça le fait réfléchir, et c'est bien là que nous voulons en venir. »⁵

¹ *Ibid.*, f 20 : « divorț, abandon familial, concubinaj, decesul unuia din părinți sau a ambilor, creșterea copilului de către o mamă singură (care n-a fost căsătorită), sau de către alți membri ai familiei (bunici, frați) ».

² *Ibid.*, f. 21 : « constelația familială ».

³ *Ibid.*, f. 22 : « factorii de natură economică ».

⁴ *Ibid.*, f. 27 : « nivelul psiho-pedagogic și moral al familiei ».

⁵ Dumitriu Petru, *Incognito*, Paris, Le livre de poche, 1973, p. 58.

*Un peu plus loin, Leopold, le dénonciateur de Sebastien fait mine de regretter :
« Il paraît que ce pauvre Sebastien est mort... et les autres aussi, d'ailleurs.
Tous, sauf l'enfant, qu'on a mis dans un asile pour lui donner une éducation
socialiste. »¹*

Ce sujet mériterait bien sûr d'être approfondi. Les archives que nous avons étudiées et les témoignages que nous avons recueillis ne nous ont malheureusement pas permis de le faire.

Le facteur politique mis à part, restent des motifs sociaux, médicaux, ou moraux. Loin de chercher à « nationaliser » les enfants, le régime cherche à étendre la protection de l'Etat aux enfants vivant dans des familles jugées défailtantes.

Cette volonté politique ressemble, par bien des aspects, à la perspective de l'Assistance publique sous la Troisième République française. Dans son étude sur les enfants de l'assistance publique, Ivan Jablonka écrit que

« si l'abandon se pratique librement à bureau ouvert sous la Troisième République, l'administration joue aussi un rôle actif dans la rupture. Non seulement certains parents ont été légalement privés de leur progéniture, mais le projet socio-éducatif de l'Assistance publique justifie en droit, sinon en fait, la séparation entre les citoyens pauvres et leurs enfants. »²

Pour justifier le placement d'un enfant, l'Assistance publique utilisait la notion d'« incapacité parentale », en utilisant des « normes de pédagogie et d'hygiène qui lui (étaient) propres ».³ Comme dans la Roumanie socialiste,

« la morbidité du milieu d'origine, la misère du foyer et l'immoralité supposée des parents provoquent l'ajournement de la remise (de l'enfant placé à sa famille biologique) parce qu'elles s'opposent à la salubrité physique et morale que l'Assistance publique entend garantir aux pupilles. Les enquêtes de conformité et de probation effectuées à domicile s'inscrivent dans la lignée de la loi de 1889 qui permet aux services sociaux de l'Etat de s'attaquer à l'autorité du père et au monopole éducatif des géniteurs. Sous la Troisième

¹ *Ibid.*, p. 683.

² Jablonka Ivan, *Ni père ni mère, Histoire des enfants de l'assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006, p. 29.

³ *Ibid.*, p. 36.

République, le transfert des enfants est fondé sur une radiographie de la parentalité déficiente. »¹

En réalité, le système de protection de la République Socialiste de Roumanie est proche, par plus d'un trait, de l'Assistance publique de la Troisième République française. Tout d'abord, chacun des deux régimes souhaite éduquer ses enfants selon sa doctrine ou son idéologie. Une formation morale, conforme aux valeurs du régime, doit être dispensée de part et d'autre. En fonction de ces valeurs, un certain nombre de normes (familiales, morales, matérielles, ...) sont fixées par le régime : c'est en fonction de ces normes propres que chaque régime décide de placer ou non les enfants, sans laisser aux parents la possibilité d'un appel.

S'il est possible de garder raison sur un sujet si délicat, on doit noter que le placement des enfants en institution ne relève pas nécessairement de la cruauté ou de l'arbitraire d'un dictateur. La « *famille défaillante* » hier, « *l'enfant en risque de danger* » aujourd'hui ne sont que les aspects d'une même réalité qui, selon le législateur, nécessitent le retrait de l'enfant à sa famille et son placement en institution. Comme l'Assistance publique, le système de protection roumain cherche à protéger les enfants des familles jugées « déficientes » ou « défaillantes » dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les similitudes observées ne doivent pas cependant masquer une différence de taille. La Roumanie socialiste est un Etat autoritaire, où malgré les complots divers, les plans sont censés se réaliser : contrairement à la troisième République, le régime roumain crée les conditions socio-économiques de la vie quotidienne. Comment ne serait-il pas devenu schizophrène, quand il imputait aux familles la situation matérielle ou morale que lui-même leur imposait ?

C. L'enfance et la jeunesse dans la pensée et le régime socialistes roumains

Dans tout régime qui se préoccupe tant soit peu de son avenir, l'enfance est l'objet d'un important investissement financier, humain, et, selon les cas, idéologique. Dans la Roumanie socialiste, reproduction imposée et contrôle de la

¹ *Ibid.*, p. 39.

famille n'étaient finalement que des moyens pour faire naître et grandir une jeunesse nombreuse et prête à toutes les luttes. Le régime socialiste roumain, fondé sur le principe de la planification et de la construction permanente d'un avenir meilleur, a placé, lui aussi, l'enfance au centre de ses préoccupations politiques, sans en assumer, cependant, toutes les conséquences. En faire une analyse détaillée relèverait d'une autre étude : nous ne cherchons ici qu'à brosser la toile de fond sur laquelle se sont développées les institutions d'enfants¹.

C. 1. L'enfance ou la force d'un symbole

L'enfance était tout d'abord un symbole majeur, largement utilisé par la propagande du régime.

1. a. La force symbolique de l'enfance

L'enfance est au carrefour de trois significations symboliques majeures : l'inscription dans une tradition, la prospérité présente, et la promesse d'un avenir « lumineux » et différent. L'expression de ces trois temps s'est largement épanouie sous le régime de Nicolae Ceaușescu.

Tout d'abord, dans le contexte du socialisme national roumain, la portée symbolique de l'inscription dans la tradition millénaire roumaine n'est pas négligée. Nicolae Ceaușescu, proclamé *Conducător*, aimait à se faire appeler « *fiils du peuple* »², avec diverses épithètes qui permettaient de décliner les glorieuses facettes de cette filiation. Dans l'iconographie du régime, les enfants tendaient à incarner la continuité et l'actualité des traditions du peuple roumain, et par là, de sa spécificité. Les danses populaires, en costume traditionnel, étaient, par exemple, un moment incontournable de toute festivité scolaire.

¹ Sur ce sujet, voir par exemple les études réalisées sur l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste : Kaysers Ralph, *L'Intoxication nazie de la Jeunesse allemande*, Bayonne, Pau, GrALP, 2011. Lilienthal Georg, *Der « Lebensborn e. V. » : ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik [L'association déclarée « Source de vie » : un instrument de la politique raciale du national-socialisme]*, Stuttgart, G. Fischer, 1985. Koon Tracy H. , *Believe, obey, fight : political socialization of youth in fascist Italy : 1922-1943*, Chapel Hill/London, University of North California Press, 1985.

² « fiul poporului ». L'expression rappelle l'autobiographie publiée par Maurice Thorez : *Fils du Peuple*, Paris, Editions Sociales, 1937.

Une enfance heureuse est également un signe visible de la prospérité présente. Le régime se plaisait à rappeler ses réalisations en faveur de l'enfance, dont il faisait un des symboles du progrès social en marche : construction de crèches, d'écoles, d'hôpitaux, scolarisation massive et gratuite, institutions culturelles, formation civique par le travail volontaire, accès gratuit aux soins, loi de protection de l'enfance¹. Autant de réalisations et d'acquis qui devaient montrer la réalité socialiste, faite de sourires et d'abondance.

Arrêtons-nous sur plusieurs aspects de la promesse incarnée par la jeunesse.

Tout d'abord, la nouvelle génération était née et grandissait sous un régime socialiste. Si le milieu familial, produit des régimes précédents, était susceptible de transmettre des valeurs antisocialistes, la totalité des éléments réactionnaires n'ayant pas disparu, l'enfant n'avait pas eu, et probablement n'aurait pas, de contact direct avec la vieille société bourgeoise ou avec le monde capitaliste dégénéré. L'enfant socialiste était donc un « élément sain », qu'il s'agissait de préserver de toute mauvaise influence et d'éduquer dans la vérité socialiste.

De plus, l'enfance magnifiée par le régime justifiait tous les sacrifices du présent. En effet, la société entière était appelée à « édifier le socialisme », à se sacrifier aujourd'hui pour vivre heureuse dans la société de demain, ou du moins, pour permettre aux enfants d'aujourd'hui de vivre dans la société socialiste de demain. Les adultes, pères ou mères de famille, n'avaient donc pas seulement la responsabilité d'élever leurs propres enfants, mais également, de manière plus globale, de construire la société socialiste de demain, au profit de la nouvelle génération.

Nicolae Ceaușescu résume cette idée, du reste commune à l'ensemble du monde communiste :

« de par son élan et sa combativité, de par ses idéaux généreux, la jeunesse constitue un immense potentiel dans le processus de transformation progressiste, révolutionnaire du monde »².

¹ Voir, par exemple, Ceterchi Ioan, Popescu Sofia, Bolintineanu A. (coord.), *Funcțiile statului socialist român, dinamică și perspectivă [Les fonctions de l'Etat socialiste roumain, dynamique et perspectives]*, București, Editura Academiei RSR, 1980.

² Ceaușescu Nicolae, *op. cit.*, vol 12, Bucarest, Méridiane, 1976, p. 185-186.

La jeunesse, parce qu'elle est naturellement habitée des idéaux de lutte et de progrès, ne pouvait que soutenir le régime, lui-même porteur de ces valeurs. L'adhésion que l'enfance et la jeunesse apportaient au régime, parce qu'elle était censée être spontanée et désintéressée, était donc la meilleure justification des orientations du Parti. En d'autres termes, la République socialiste de Roumanie était sur la bonne voie, car elle était soutenue par sa jeunesse.

1. b. L'enfance, un appui symbolique pour le régime

De fait, le régime ne manquait pas une occasion de rappeler son amour pour les enfants et les jeunes et, bien entendu, de montrer la réciprocité de ces sentiments. Observons cette description d'Angelo Mitchievici:

« (Elena) est entourée d'enfants, l'un d'entre eux est habillé en tenue du Maramureș, avec un épi de blé dans la main et une couronne d'épis de blé sur la tête : c'est celui qu'elle tient par la main. Les enfants en tenue de ville dessinent sur le goudron : elle est la patronne d'une enfance heureuse, la mère générique de l'humanité communiste, de la génération de demain. »¹

Dans cette icône du régime, toute la force symbolique de l'enfance est utilisée : signe de la filiation avec les Anciens (la tenue traditionnelle), signe de la prospérité présente (l'épi de blé), signe de la modernité et de l'avenir (le goudron, la tenue de ville). La main de l'enfant dans celle d'Elena exprime aussi bien l'affection de l'enfant que la protection maternelle et bienveillante que lui accorde la camarade Ceaușescu.

Le camarade Nicolae, lui aussi, aimait à rappeler son amour pour l'enfance et la jeunesse, au risque de verser dans la démagogie. En 1966, par exemple, lors du IV^{ème} Congrès de l'Union de la Jeunesse Communiste², alors que l'UTC et *Scînteia* adoptaient un ton violent et accusateur face à la jeunesse, Ceaușescu créa la surprise

¹ Cernat Paul, Manolescu Ion, Mitchievici Angelo, Ioan Stanomir, *Explorări în comunismul românesc*, [Explorations dans le communisme roumain], București, Editura Polirom, 2004, p. 447 : « În plus și ea (Elena) este înconjurată de copii, unul dintre ei îmbrăcat în port maramureșean, cu spice de grâu în mână, și o coroană de spice de grâu pe cap, pe care ea îl ține de mână. Copiii în port de oraș desenează pe asfalt : ea este patroana unei copilării fericite, mama generică a umanității comuniste, a generației de mâine. »

² Uniunea Tineretului Comunist (UTC).

en répondant que, pour lui, « *la jeunesse roumaine n'(était) que valeur, sacrifice* », elle était « *la fierté du Parti* »¹. Dans son ouvrage-fleuve, il écrit également que

*« dans tout ce qui a été réalisé dans ces années, sont incorporées l'énergie, l'habileté et l'application au travail de la jeune génération, qui avec le peuple tout entier, n'a rien épargné et n'épargne rien pour traduire dans la vie le grand programme élaboré par le PCR »*²

Enfin, dans le cadre de la politique nataliste, l'enfance était le symbole de la construction de la « Grande Roumanie » que Nicolae Ceaușescu rêvait de réaliser à coup de décrets. La naissance du vingt-millionième Roumain, en 1969, fut largement fêtée : articles dans les journaux, vœux de santé et de prospérité de la part du couple Ceaușescu, danses et chants, manifestations de pionniers, etc. C'est aussi par l'enfance que se réalisaient les promesses du régime.

C. 2. La jeunesse : investir pour l'avenir

Symbole majeur pour le régime, l'enfance et la jeunesse faisaient également l'objet d'investissements importants : les jeunes étaient les futurs travailleurs et, en cas de besoin, les futurs soldats du régime.

2. a. Former les futurs travailleurs

Le régime socialiste roumain s'intéressa dès ses débuts au problème de l'enfance et de sa formation. Le *Rapport final* de la Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie note qu'il « *a existé un intérêt spécial de la part du Parti Communiste pour le ministère de l'Education nationale, dès l'automne 1944* »³. Opposé à ses partenaires sociaux-démocrates, le PCR

¹ Archives diplomatiques (CADN). Série 29, sous-série 3, dossier 1, carton 182, Lettre du 30 mars 1966.

² Ceaușescu Nicolae, *op. cit.*, vol. V, 1971, p. 543, cité dans Institutul de studii istorice și social-politice de pe lângă CC al PCR [Institut d'études historiques et socio-politiques auprès du CC du PCR], *Tineretul comunist în acțiune [La jeunesse communiste en action]*, București, Editura Științifică, 1972, p. 31.

³ Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie], *op. cit.*, p. 289 : « a existat un interes special al Partidului Comunist pentru Ministerul Educației Naționale încă din toamna anului 1944 ».

« plaidait pour une épuration impérative et pour la “rééducation” des élèves et des cadres didactiques »¹.

Plusieurs réformes visèrent à améliorer la préparation de la jeunesse. La loi de 1968 marqua un retour aux traditions didactiques roumaines, tout en laissant la part belle à la formation professionnelle. Au XIème Congrès du PCR, le 25 novembre 1974, Nicolae Ceaușescu rappela que l'école générale devait assurer une préparation unitaire « *en concordance avec les exigences de l'économie nationale* »², tandis que les lycées spécialisés, en particulier les lycées industriels et agricoles, « *(devraient) comprendre au moins 70% du nombre total des élèves* »³.

De manière générale, dans les écoles, l'accent fut mis sur la préparation professionnelle de la jeunesse, en vue de son intégration dans le « *processus de production* ». De fait, la jeunesse participait, dès la période scolaire, à la production, par la participation aux récoltes ou par du travail volontaire (aménagement des écoles, récolte de déchets, ...). Il s'agissait d'éduquer « *par le travail, pour le travail* »⁴.

En réalité, dans le contexte d'une économie socialiste privée de capital, le développement de la production se fondait essentiellement sur la main d'œuvre, d'un point de vue quantitatif comme qualitatif, comme l'écrit Gail Kligman :

« *La mobilisation et le contrôle de la population ont acquis une importance stratégique fondamentale pour la maximisation du potentiel de développement, et l'attention prêtée aux phénomènes démographiques a été essentielle pour consolider les intérêts nationaux à long terme.* »⁵

La menace d'une pénurie de main d'œuvre, en particulier dans le secteur industriel, se fit sentir dans les années 1970⁶ : le gouvernement décida donc de renforcer la formation de la jeunesse et son orientation vers le monde industriel.

¹ *Ibid.*, p. 289 : « pleda pentru o grabnică epurare și “reeducare” a elevilor și a cadrelor didactice ».

² Giurescu Dinu C., Ștefănescu Alexandru, Tiu Ilarion, *România și comunismul [La Roumanie et le communisme]*, București, Corint, 2010, p. 111 : « în concordanță cu cerințele economiei naționale ».

³ *Ibid.*, p. 111 : « urmează să cuprindă cel puțin 70% din numărul total al elevilor ».

⁴ Archives d'Ardud. PV 1989-1991. PV du 6 décembre 1988 : « educarea prin muncă pentru muncă ».

⁵ Kligman Gail, *op. cit.*, p. 27 : « Mobilizarea și controlul populației au căpătat astfel o importanță strategică fundamentală pentru maximizarea potențialului de dezvoltare, iar atenția acordată fenomenelor demografice a fost esențială pentru consolidarea intereselor naționale pe termen lung. »

⁶ Voir par exemple : Blaga Ion, *Populația activă a României [La population active de Roumanie]*, București, Editura Politică, 1979, chapitre 1 : « L'optimum démographique ».

2. b. Assurer les effectifs de l'armée du peuple

Si la jeunesse était l'avenir de la production nationale, elle représentait aussi un enjeu majeur de défense nationale. En effet, la doctrine militaire du régime socialiste roumain était celle de la mobilisation du peuple tout entier :

« la solution doctrinale de la guerre du peuple tout entier, solution qui rend possible une utilisation très élargie du potentiel démographique. »¹

Cette doctrine militaire, basée principalement sur le potentiel humain, faisait dépendre les capacités de défense du pays de son évolution démographique, et en particulier de l'importance de la population active (donc apte à prendre les armes) :

« l'assurance de l'augmentation continue de la population fournit la substance principale de la défense nationale, son élément humain »². La conclusion de cette doctrine était double : d'une part,

« les nécessités de la défense de l'Etat imposent que la politique démographique, les politiques économique, sociale, sanitaire assurent le niveau de population active total indiqué, et empêchent sa diminution, qui serait dangereuse »³ ;

d'autre part, dans des cas exceptionnels, il était prévu que l'on puisse faire appel à la population inactive *« tant au niveau des adolescents que des personnes âgées »⁴*. Ces deux conclusions montrent l'importance militaire de la politique démographique, tant du point de vue de la croissance que du rajeunissement de la population : on comprend ainsi que la natalité, l'éducation et la formation de la jeunesse constituent un enjeu majeur pour le régime.

¹ Coman Ion, *Apărarea Națională în Concepția Partidului Comunist Român [La défense nationale dans la conception du PCR]*, București, Editura Militară, 1982, p. 151 : « soluția doctrinară a războiului întregului popor, soluție care face posibilă o utilizare mult lărgită a potențialului demografic. »

² *Ibid.*, p 152 : « asigurarea sporului continuu al populației furnizează substanța principală a apărării naționale, elementul său uman. »

³ *Ibid.*, p 154 : « necesitățile apărării statului impun ca politica demografică, cea economică, socială, sanitară să asigure cota convenită a populației active în total, să evite diminuarea ei periculoasă ». »

⁴ *Ibid.*, p 154 : « atât la nivelurile adolescenței, cât și acelea ale postmaturității ». »

C. 3. Le contrôle politique et idéologique de la jeunesse

Dans la Roumanie de Ceaușescu, l'investissement n'allait pas sans contrôle : le régime cherchait à encadrer de près ses futurs soutiens.

3. a. Une double filiation : la famille et le peuple

L'importance symbolique et stratégique de l'enfance et de la jeunesse permet de comprendre l'enjeu que représente leur contrôle pour le régime. Ce contrôle se traduit par un embrigadement de la jeunesse en faveur d'un Janus à deux têtes : la Patrie et le Parti. Un exposé à destination des professeurs du département de Satu Mare précise par exemple :

« Notre activité tout entière, comme éducateurs, doit être pénétrée d'un soin exceptionnel pour préparer les jeunes générations à aimer incommensurablement la Patrie et le Parti. Cette formation de la jeunesse doit être faite de manière permanente, à la lumière de la conception révolutionnaire, matérialiste-dialectique, conformément aux principes du socialisme scientifique, qui constitue le facteur déterminant pour une culture avancée, pour le choix de transformations révolutionnaires profondes dans tous les domaines. »¹

La Patrie et le Parti étaient omniprésents dans la vie quotidienne des enfants : drapeaux, hymne patriotique chanté le matin à l'école, chants politiques, historiographie idéologique, portraits du *Conducător*, aussi bien dans les salles de classe que dans les revues pour enfants, en page de garde. Dans une analyse des livres pour enfants de l'époque communiste, Paul Cernat note que le régime récupérait, à son profit, les valeurs positives, tandis que les défauts, moraux ou autres, étaient rejetés comme réactionnaires. Dans un livre éducatif à l'usage des pionniers, on lit ainsi :

« Ce n'est pas seulement qu'ils veulent votre bien, mais dans notre Etat socialiste, toutes les conditions sont réunies pour que ceux-ci s'orientent

¹ Archives d'Ardud. Exposés théoriques. Texte 1 du 26 avril 1986. « Întreaga activitate a noastră, a educatorilor trebuie să fie pătrunsă de o deosebită grijă față de pregătirea tinerei generații de nețărnută dragoste față de patrie și partid și această formare a tineretului trebuie să se facă permanent în lumina concepției revoluționare, materialist dialectic în conformitate cu principiile socialismului științific, care constituie factorul hotărâtor pentru o cultură înaintată, pentru alegerea profundelor transformări revoluționare în toate domeniile. »

correctement dans cette direction et qu'ils ne commettent pas d'erreur. Vous êtes leurs enfants, mais dans le même temps – et ceci n'est pas une parole creuse – les fils du peuple tout entier »¹.

3. b. Les instruments du contrôle de la jeunesse

Fils du peuple tout entier, les enfants faisaient partie, de manière de plus en plus systématique, des mouvements de masses subordonnés au PCR. Différentes organisations prenaient en charge l'enfance et la jeunesse, selon les âges².

Les Faucons de la Patrie, par exemple, une organisation de masse fondée en 1976 à titre expérimental et définitivement constituée en 1977, comprenait de manière obligatoire tous les enfants de 4 à 7 ans, alors même que les jardins d'enfants relevaient de l'enseignement facultatif. Le but des Faucons de la Patrie était « *l'éducation patriotique, socialiste des enfants, dans un esprit d'amour pour la patrie et le peuple roumains, pour le Parti Communiste Roumain* ». ³ Drapeaux, uniformes, rassemblements, camps d'été, tout concourait au contrôle et à l'embrigadement de l'enfance.

Comme le souligne le *Rapport final*,

« de cette manière, les Roumains de tout âge – enfants, jeunes, adultes, retraités – étaient enrôlés de force dans une ou plusieurs organisations, strictement contrôlées par les autorités. Bien sûr, leur “adhésion” massive ne reflétait en aucun cas les convictions personnelles des membres ou la force réelle des organisations. Refuser de devenir membre équivalait à renoncer à toute promotion et entraînait la classification comme élément “antisocial” (...) Il n'en est pas moins vrai que cette “adhésion”, même quand elle était formelle, ou un geste opportuniste sans contenu, constituait cependant le premier pas

¹ Cernat Paul, Manolescu Ion, Mitchievici Angelo, Ioan Stanomir, *op. cit.*, p. 240 : « Nu numai că vă vor binele, dar în statul nostru socialist există toate condițiile ca ei să se orienteze just în această privință și să nu greșească. Sînteți fiii lor, dar totodată - și asta nu e vorbă goală – și fiii poporului întreg ».

² Citons en particulier : l'Union Nationale des Etudiants de Roumanie² (UNSR, fondée en 1947-48), l'Union de la Jeunesse Ouvrière² (UMT, fondée en 1949), l'Union de la Jeunesse Communiste² (UTC, fondée en 1965), l'Union des Associations des Etudiants Communistes de Roumanie² (UASCR, fondée en 1965), le Conseil National de l'Organisation des Pionniers² (fondé en 1966), les Faucons de la Patrie² (fondé en 1976), le Forum National de la Jeunesse² (fondé en 1980).

³ Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie], *op. cit.*, p 402 : « educarea patriotică, socialistă a copiilor, în spiritul dragostei și respectului față de patria și poporul nostru, față de Partidul Comunist Român ».

dans un engrenage qui, d'acceptation en acceptation, de soumission en soumission, finissait par déterminer un certain profil moral. »¹

Si l'ensemble de la population subit le contrôle idéologique et politique du régime, l'enfance et la jeunesse sont soumises à un régime renforcé : la participation à une organisation subordonnée au PCR était obligatoire pour les enfants et les jeunes.

Bien sûr, la double filiation dont faisait état la doctrine socialiste, selon laquelle chacun était l'enfant de ses parents mais aussi l'enfant du peuple, plaçait parfois l'enfant au cœur d'une contradiction. Norman Manea, dans *Le retour du Hooligan*, décrit merveilleusement l'enthousiasme et la fierté de l'enfant promu au sein des Pionniers, tandis que ses parents refusent le nouveau régime :

« Puis vinrent l'automne rouge, la nouvelle année scolaire rouge, le meeting de la Révolution, la tribune dressée sur la grande place. Après le Secrétaire du Parti, et avant le colonel de la garnison militaire et la représentante de l'Union des femmes démocrates, le commandant des pionniers² harangua les masses depuis la tribune, et reprit la parole le soir même dans la salle du Dom Polski. A son cou flottait un nouveau foulard rouge, en soie, cadeau des pionniers soviétiques. (...) Je dominais le monde et me faisais de nouveau tout petit l'instant d'après, quand je frappais au carreau gelé afin que mon père vienne m'ouvrir la porte.

Le révolutionnaire tournait le dos à l'étroitesse, certes de l'appartement, mais aussi de sa famille petite-bourgeoise. A un monde étriqué, rivé à ses peurs et à ses frustrations, à un ghetto malade de son passé malade, étouffé par les soupçons et les chuchotements. Il ne se sentait bien qu'au dehors, dans la logique simple et nette de sa nouvelle appartenance, sous les éclairs du ciel rouge : « PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS ! »³

¹ *Ibid.*, p 402 : « În acest mod, românii de toate vârstele – copiii, tineri, adulți, pensionari – erau înrolați cu forța într-una sau mai multe organizații, strict controlate de autorități. Bineînțeles « adeziunea » lor masivă nu reflecta în nici un fel convingerile personale ale membrilor sau forța reală a organizațiilor. Refuzul de a deveni membru echivala cu renunțarea la orice promovare și atrăgea după sine clasarea ca element « antisocial » (...) Nu este mai puțin adevărat că această « adeziune », chiar atunci când era formală, un gest oportunist golit de conținut, constituia totuși primul pas într-un angrenaj care, din acceptare în acceptare, din supunere în supunere, sfârșea prin a determina un anumit profil moral. »

² L'auteur du livre, qui s'exprime dans la suite de la citation à la première personne.

³ Manea Norman, *op. cit.*, Paris, Seuil, 2006, p 188-189.

Enjeu majeur pour le régime, l'enfance et la jeunesse firent donc l'objet d'un investissement multiforme privilégié. Le régime essayait de supprimer les freins, familiaux ou politiques, pour faire de la jeunesse un corps entièrement dévoué, fer de lance du régime.

Au sein de l'enfance et de la jeunesse, les mineurs institutionnalisés constituaient théoriquement une catégorie à part, sous la protection et le contrôle exclusif de l'Etat, privés d'influence extérieure, familiale ou politique, de l'accès aux réseaux économiques parallèles, aux radios étrangères, bref de tout ce qui pouvait miner l'autorité du régime.

Théoriquement, les mineurs institutionnalisés auraient pu bénéficier d'un investissement politique particulier, comme le suggérait l'avocat de Nicolae Ceaușescu lors de son procès, accusant son client d'avoir cherché à

« gagner du temps pour élever les enfants des orphelinats pour les envoyer à l'étranger ou pour les faire venir comme troupes de commando contre le peuple roumain. »¹

On a vu cependant que l'Etat n'envisageait pas l'institutionnalisation comme un investissement, mais comme un coût supplémentaire qu'il cherchait à limiter. Les chapitres suivants tenteront de montrer que les mineurs institutionnalisés ne firent pas l'objet d'un embrigadement spécifique, du moins pas à la hauteur des accusations portées contre Ceaușescu lors de son procès. Ils ont certes été soumis, comme tous les enfants à la propagande du régime, mais sans doute pas plus que les autres.

Le placement en institution ne devait pas relever d'une stratégie de constitution d'un corps politique privilégié, mais plutôt d'une mesure d'assistance sociale, prise devant la nécessité de soulager des familles placées sous forte pression matérielle par les conditions de vie quotidiennes et de protéger les enfants de géniteurs jugés « défailants ». C'est ce que nous allons voir à présent.

¹ Procesul Ceaușeștilor : 25 decembrie 1989 : stenograma integrală și caseta video originală, [Le procès des Ceaușescu : 25 décembre 1989 : sténogramme intégral et cassette vidéo originale], București, Excelsior, 1991 : « dumneavoastră să puteți câștiga timpul pentru a crește copiii de la orfelinat pentru a-i trimite în străinătate sau pentru a-i aduce ca trupe de comando împotriva poporului român ».

Chapitre II. L'assistance à l'enfance en danger dans la Roumanie de Ceaușescu : conceptions et rouages du système de prise en charge

« Cette loi protectrice de l'enfance eut un premier résultat bizarre ;
un subit délaissement d'enfants. »

Victor Hugo, *L'homme qui rit*¹

L'assistance à l'enfance en danger, parmi d'autres catégories vulnérables, est un domaine d'affirmation de l'Etat moderne, de l'Etat-providence. En se substituant aux organisations privées et en structurant l'assistance au niveau national, l'Etat affirme sa responsabilité.

Certes, dans le cadre d'une démocratie populaire où l'Etat régit les conditions socio-économiques et jusqu'à la vie privée des familles, l'intervention de l'Etat dans le champ de l'assistance sociale semble une conséquence logique de l'idéologie. Toutefois, l'affirmation de la responsabilité de l'Etat face à l'enfance en danger n'est pas propre aux régimes socialistes. Ivan Jablonka, dans son ouvrage sur l'histoire de l'assistance publique en France, note ainsi :

« L'hégémonie que l'administration acquiert aux dépens de la philanthropie privée et des établissements catholiques, la professionnalisation des inspecteurs de l'Assistance publique et la rationalisation des procédures d'assistance sous la Troisième République n'ont donc pas pour unique objectif de gérer plus efficacement les individus, de contrôler des populations ou de satisfaire aux logiques corporatistes du régime ; elles reflètent aussi la solidarité que l'Etat-providence républicain témoigne aux catégories les plus défavorisées. »²

Le parallèle, que nous avons déjà amorcé, entre l'assistance républicaine et le projet socialiste porté par le régime de Ceaușescu est riche d'enseignements, d'autant plus que ce dernier s'appuyait ouvertement sur le modèle des pays occidentaux.

¹ Hugo Victor, *L'homme qui rit*, Paris, Librairie Internationale, 1869. Première partie, livre premier, IV.

² Jablonka Ivan, *op. cit.*, p. 21.

A. L'Etat moderne et socialiste et l'assistance à l'enfance en danger

Si elle s'inscrit nécessairement dans les cadres idéologiques et administratifs du régime socialiste, la mise en œuvre du système de prise en charge de l'enfance en danger s'inspira essentiellement de modèles occidentaux et constitua d'abord un domaine d'affirmation de l'Etat-Providence roumain.

A. 1. L'assistance à l'enfance en danger, une attribution de l'Etat roumain moderne

Le cadre légal et administratif d'assistance à l'enfance en difficulté était une fierté pour le régime, qui l'utilisait pour montrer le caractère moderne et progressiste du nouvel Etat roumain.

1. a. La protection de l'enfance, une fierté du régime

Quand on parcourt la presse internationale des années 1990, on a le sentiment que les orphelinats auraient constitué une réalité cachée et honteuse, sciemment étouffée par le régime et sur laquelle la Révolution aurait levé le voile. L'hypothèse d'une « découverte » des orphelinats roumains après la chute de Nicolae Ceaușescu s'appuie sur un phénomène médiatique majeur et incontestable : la production massive d'articles, de reportages, d'ouvrages, de témoignages sur les orphelinats, à partir de la Révolution et de l'ouverture des frontières. Militants, lecteurs de magazines, téléspectateurs du journal du soir, tous « découvrirent » les orphelins roumains. Jusqu'alors, en effet, c'était la population dans son ensemble, avec en particulier les villages promis à la systématisation, qui faisait figure de victime globale du dictateur Ceaușescu.

Cette hypothèse ne procède-t-elle pas, cependant, d'un parallèle, conscient ou non, avec la découverte des camps d'extermination à la fin de la Seconde Guerre mondiale ? S'il n'est pas dans notre propos d'assimiler les institutions d'enfants roumaines aux camps d'extermination nazis, la réception de ces deux réalités par l'opinion publique peut être rapprochée. Tout d'abord, elle procède, dans les deux

cas, d'un événement extérieur à la tragédie : d'un côté, l'avancée des armées alliées, qui libèrent les camps, de l'autre, la révolution de décembre 1989.

De plus, cet événement extérieur provoque un rétablissement progressif de l'information : renaissance d'une presse libre, ouverture des frontières en Roumanie, ... Les images des orphelins roumains mal nourris, enfermés, souvent handicapés, vêtus de pyjamas ressemblant à des uniformes de prison, et le crâne généralement rasé, les récits d'expériences médicales subies par ces orphelins, l'accusation de génocide par l'inoculation, faute de stérilisation des aiguilles de vaccination, du VIH, constituent autant de renvois aux images de la libération des camps.

Enfin, et surtout, le phénomène existant depuis des années, sans avoir fait l'objet d'aucune information médiatique, on a le sentiment que les orphelinats, comme les camps de concentration, sont restés secrets par la volonté politique des dirigeants communistes. En d'autres termes, les orphelinats auraient constitué une honte pour le régime, tenue cachée dans un but maléfique, qui ne pouvait être que l'extermination ou l'instrumentalisation d'une enfance explorée.

Plusieurs articles et reportages ont, de fait, rapproché les institutions roumaines des camps nazis. En 1990, *le Monde* présente ainsi un reportage de Jamy Gourmo sur un établissement pour enfants handicapés du sud de la Roumanie :

« Les images que nous livre Jamy Gourmo pourraient aussi bien avoir été filmées en 1945, lors de l'ouverture des camps de concentration. »¹

En 1999, l'envoyée spéciale du *Figaro* évoque des scènes identiques :

« Nul ne sait exactement combien il y en a en Roumanie. Une centaine probablement, dans des lieux reculés que personne d'ailleurs n'a envie de connaître. »²

Le reportage le plus marquant fut probablement réalisé par la Spiegel TV sur l'orphelinat pour enfants handicapés jugés irrécupérables de Cighid³. Dans ce reportage, dont nous reparlerons plus loin, l'institution pour enfants handicapés jugés irrécupérables était présentée comme un camp d'extermination, caché loin des yeux des villageois, mais découvert par les journalistes. Quarante-cinq ans après la découverte d'Auschwitz, les parallèles étaient faciles à tirer.

¹ *Le Monde*, 8 octobre 1990, p. 13.

² Thedrel Arielle, « Les orphelinats de la honte », *Le Figaro*, 27 octobre 1999.

³ Spiegel TV, *Die Todtgeweihten : im Kinderlager von Cighid*, 1990.

Et pourtant, les orphelinats semblent loin d'avoir représenté, pour le régime, une honte ou un secret. Bien au contraire, le système de protection de l'enfance était l'une des fiertés du régime. La décision n° 809 du 31 mai 1954, qui réorganisa le système de prise en charge, affirmait ainsi dans son exposé préliminaire :

« Notre Etat démocrate populaire porte un soin particulier aux enfants qui n'ont pas la possibilité d'être élevés par leur famille. Les institutions créées par l'Etat pour ces enfants doivent être de véritables foyers parentaux, capables d'assurer à ces enfants les meilleures conditions de développement. »¹

Cet exposé préliminaire appelle trois remarques. Tout d'abord, l'Etat affirmait sa responsabilité vis-à-vis de l'enfance en danger qui, d'emblée, n'était pas limitée aux seuls orphelins, mais s'étendait à tous ceux dont la famille faisait défaut, quelle qu'en fût la raison. De plus, l'Etat se voulait une famille de substitution : il embrassait la figure parentale, pour accueillir les « sans famille ». L'expression « *foyers parentaux* », pour désigner les institutions de placement, est, à ce titre, particulièrement moderne : il ne s'agit pas d'un dépôt, ni d'une maison d'assistance publique, mais bien d'un foyer familial, qui a vocation à remplacer entièrement la famille défaillante. Enfin, il ne s'agit pas d'une prise en charge au rabais : le texte évoque les « *meilleures conditions de développement* ». En d'autres termes, les enfants de l'Etat doivent bénéficier de conditions égales, voire supérieures à celles qu'ils auraient pu recevoir en famille.

De plus, loin d'être cachés aux regards étrangers, les institutions de protection de l'enfance constituèrent, pour le régime communiste roumain, un objet de propagande important, en Roumanie comme à l'étranger. Plusieurs livres² officiels, traduits en français, se firent l'écho de la protection que l'Etat roumain, moderne et socialiste, offrait aux orphelins démunis.

¹ Décision du Conseil des Ministres n° 809 du 4 juin 1954 : « O deosebită grijă poartă statul nostru democrat popular copiilor lipsiți de posibilitatea de a fi crescuți în familie. Instituțiile create de Stat pentru acești copii trebuie să fie adevărate cămine părintești, capabile să asigure copiilor condițiile cele mai bune de dezvoltare. »

² Voir, par exemple : Blaga Ion, *La population de Roumanie, Essai Démographique, économique et socio-politique*, București, Editions Méridiane, 1972. Zlatescu Victor Dan et Copil Ioan M., *Population et législation, modèles et programmes populationnels en Roumanie*, sous les auspices du fond des Nations-unies pour les activités en matière de population et de la Commission Nationale de Démographie de la RSR, București, 1984. Groza Maria, *La femme dans la Roumanie contemporaine*, București, Méridiane, 1970. Iacovescu Ana, Mateescu Ștefan, « Ocrotirea copiilor minori, preocupare permanentă a statului socialist » [La prise en charge des enfants mineurs, une préoccupation permanente de l'Etat socialiste], in *Revista română de drept [Revue roumaine de droit]*, n°2/1980, p. 16.

De manière générale, les principaux ouvrages traitant de la population, de la place de la femme, de la question du logement, des assurances sociales, mentionnaient l'organisation des institutions de protection de l'enfance, déclinées suivant les besoins catégoriels des mineurs : foyers d'enfants, foyers-ateliers, foyers-hôpitaux pour handicapés irrécupérables, ...

Certes, ces publications soulignaient que, conformément à la loi, le placement familial était privilégié, et que le placement en institution ne constituait qu'un recours, alors même qu'il était devenu la règle. La réalité du placement en institutions n'était toutefois pas cachée : sous le régime communiste, les statistiques des enfants institutionnalisés étaient fournies, indirectement, dans les recensements de la République Socialiste de Roumanie : ils devinrent curieusement inaccessibles après la Révolution¹.

Le régime n'éprouvait donc point de honte de ses institutions. De surcroît, il s'érigait, sur le plan international, en protecteur de l'enfance. Sa contribution au fond de l'Unicef, par exemple, plaçait la Roumanie communiste au sein des Etats modernes et développés : en 1986, la Roumanie fit don de médicaments d'une valeur de 200 000 lei, au profit des pays sous-développés ou en voie de développement, suggérant ainsi qu'elle disposait d'un surplus.²

A une autre occasion, sollicité par Lord Gore-Booth³, président de la fondation « Save the Children », Nicolae Ceaușescu fit envoyer des timbres, en valeur de 10 000 lei, qui furent vendus aux enchères, au profit des enfants démunis du monde entier. Ce faisant, il se plaçait délibérément dans le camp des Etats qui, offrant une prise en charge de qualité à ses propres enfants, pouvaient, de surcroît, participer à la prise en charge des enfants d'autres continents.

¹ Voir le chapitre III.

² Fonds CC PCR, section Or, dossier 14/1986, Conseil national de l'Organisation des Pionniers, Notă privind ajutorul acordat de Comitetul Național Român pentru UNICEF pentru copiii din țările subdezvoltate [Note sur l'aide octroyée par le Comité roumain à l'UNICEF pour les enfants des pays sous-développés], f. 3.

³ Fonds CC PCR, section Or, dossier 50/1974, Comité exécutif du CC du PCR, Notă în legătură cu scrisoarea adresată tovarășului Nicolae Ceaușescu de lordul Gore-Booth, președintele fundației "Salvați copiii" [Note sur la lettre adressée au camarade Nicolae Ceaușescu par Lord Gore-Booth, président de la fondation "Save the children"], f. 2.

1. b. L'influence des modèles occidentaux

Pour bâtir un Etat et un système de protection de l'enfance modernes, les dirigeants roumains, en dépit de leur appartenance au bloc de l'Est et de leur chauvinisme officiel, s'appuyèrent sur des exemples étrangers, notamment occidentaux. On ne trouve pas, dans les sources que nous avons analysées, de références aux pratiques de l'Union Soviétique ou des autres pays frères. La référence au modèle occidental dans un contexte politique et international aussi marqué n'est pas neutre. Traditionnellement, penseurs et acteurs de l'histoire roumaine se sont, en effet, rangés en deux camps opposés : d'une part, les admirateurs du modèle occidental, au nom de la latinité roumaine¹, d'autre part, les tenants d'une voie roumaine spécifique, au nom d'une histoire nationale révisée depuis les Daces. Ces débats, qui préexistaient à la période communiste, se retrouvent encore aujourd'hui dans la vie politique roumaine².

Dans le domaine de l'assistance sociale, ce sont les pays occidentaux qui constituaient la référence. Il s'agissait de faire en Roumanie « ce qui se faisait déjà ailleurs ». Les débats politiques et législatifs qui précédèrent l'adoption de la loi majeure de 1970 sur la protection de l'enfance sont malheureusement introuvables, mais d'autres discussions au sein du Comité Central illustrent bien la volonté du régime de rattraper le retard pris sur l'Occident³.

En 1971, par exemple, eut lieu au Comité Central une discussion sur l'organisation de semi-internats expérimentaux⁴. Le projet visait à prendre en charge les enfants après l'école, l'après-midi, en leur offrant un repas, un soutien scolaire et d'autres activités. Ce faisant, les fonctions didactique et éducative se seraient trouvées réunies. Ce semi-internat, sur le modèle d'une maison d'enfants, mais sans

¹ Boia Lucian, *România, țara de frontieră a Europei [La Roumanie, pays-frontière de l'Europe]*, București, Humanitas, 2001.

² Gussi Alexandru, *La Roumanie face à son passé communiste*, Paris, l'Harmattan, 2011. Ces débats trouvent également un écho dans d'autres pays, comme en Russie, par exemple.

³ L'Occident joue un rôle de modèle dans d'autres domaines. Par exemple, dans une *Etude sur le développement de l'enseignement en RSR [Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în RSR]*, la France et l'Angleterre sont prises comme modèle pour l'allongement de la scolarité et l'introduction d'une classe préparatoire. Voir Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în Republica Socialistă România, decembrie 1966 [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie, décembre 1966]*.

⁴ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 33/1971, Protocole 5 al ședinței Secreriatului din ziua de 16 martie 1971, Punct VI : Organizarea unor licee-internat experimentale [Protocole 5 de la ședința du Secrétariat du 16 mars 1971, point VI : Organisation de lycées-internats expérimentaux], f. 65-68.

hébergement, représentait alors, selon Ion Iliescu¹, alors membre du Comité Central, une perspective d'avenir.

Au cours du débat se manifesta une tension entre le désir de modernité et l'avancement réel de la Roumanie par rapport à cette modernité. Le camarade Paul Niculescu-Mizil² demanda ainsi « *si nous (étions) assez avancés pour assurer aux élèves, qui étudient dans la ville où ils habitent, les repas, la préparation des leçons, l'activité éducative.* »³ De même, interpellé par Ion Iliescu, Nicolae Ceaușescu refusa de prendre une décision qui engage l'avenir. Il répondit laconiquement que d'autres lycées pourraient être créés « *après 1980* »⁴, soit plus de dix ans plus tard.

A l'opposé, Ion Iliescu et Leonte Răutu portaient le courant désireux de rattraper le retard sur l'Occident. Leonte Răutu souligna ainsi que « *le système de semi-internats (était) très répandu (dans d'autres pays)* »⁵, avant de préciser : « *c'est une action moderne qui est très répandue en Suède, Belgique.* »⁶ Au sein du Comité Central, on considèrait donc que la modernité, en matière d'éducation et de prise en charge sociale, était incarnée par des modèles occidentaux. En revanche, il n'était pas fait référence à l'Union Soviétique ni à une démocratie populaire dans les discussions. L'appartenance au bloc de l'Est ne semble pas avoir détruit les tropismes plus anciens.

Un an plus tôt, on observait déjà la même tension lors d'une discussion sur la pertinence des ateliers d'ergothérapie pour les malades psychiques. Il s'agissait de soigner les malades psychiques par le travail et de leur proposer un traitement ambulatoire, plutôt qu'une hospitalisation à long terme.

¹ *Ibid.*, f. 67.

² Paul Niculescu-Mizil (1923-2008) a occupé des fonctions importantes dans la Roumanie communiste, étant notamment responsable de la section d'agitprop de 1956 à 1965 et membre du Comité Exécutif du Comité Central de 1965 à 1989. Marginalisé d'un point de vue politique dans les années 1980, il fut emprisonné, à la suite de la révolution, avec d'autres anciens dignitaires communistes. Libéré en 1992, il s'attacha à justifier la dictature communiste au nom de prétendues valeurs nationales. Voir Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie, *op. cit.*, p 798.

³ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 33/1971, Protocole 5 al ședinței Secretariatului din ziua de 16 martie 1971, Punct VI : Organizarea unor licee-internat experimentale [Protocole 5 de la ședința de la Secrețariat du 16 mars 1971, point VI : Organisation de lycées-internats expérimentaux], f. 66, Paul Niculescu-Mizil : « *întreb dacă sîntem noi în stadiul ca pentru elevii din același oraș să asigurăm masa, pregătirea lecțiilor, activitatea educativă* ».

⁴ *Ibid.*, Nicolae Ceaușescu « *După 1980* ».

⁵ *Ibid.*, f. 69, Leonte Răutu : « *Sistemul de semiinternat este foarte răspîndit* ».

⁶ *Ibid.*, f. 69, Leonte Răutu : « *Este o acțiune modernă care este foarte răspîndită în Suedia, Belgia* ».

Comme dans la discussion précédente, Nicolae Ceaușescu ne semble guère goûter à la nouveauté :

« Ce serait bien que vous appreniez aux aides-soignants des hôpitaux à travailler, pour ne plus avoir deux hommes pour un malade. Revenons à ce qui était en 1938, et apprenons-leur à travailler. Avant de proposer que les malades travaillent, mettons les autres au travail ! »¹.

Dans le même temps, il craint, avec la création d'une structure nouvelle, un surcroît de bureaucratisation :

« Après quoi, on va commencer à faire une Direction générale, et nous aurons plus de salariés que de malades ! »²

En revanche, Eugen Mareș, à l'initiative de cette proposition, s'appuie sur des exemples étrangers : l'ergothérapie

« est devenue la principale méthode de réintégration de ces catégories (de malades) dans la société. En Angleterre, ils avaient des lits d'hôpital, et aujourd'hui ils ne savent plus quoi en faire, parce qu'ils ont introduit l'ergothérapie et la majorité des malades peuvent être réintégrés dans leur famille. (...) De cette manière, les lits d'hôpital sont devenus inutiles. »³

Interrogé sur les détails de l'ergothérapie, un autre membre, Petre Lupu, précise que « dans les autres pays avancés, ce problème est largement discuté »⁴. De nouveau, la référence en matière d'assistance sociale et médicale est occidentale : il s'agit de l'Angleterre et des autres pays « avancés ».

Dans les différentes discussions, le désir de modernisation de la prise en charge sociale et médicale était tangible. Le Conseil des Ministres décida d'ailleurs

¹ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 87/1970, Protocol nr. 17 al ședinței CE al CC al PCR din ziua de 18 august 1970, Punct II : organizarea ergoterapiei în unitățile medico-sanitare și de asistență socială [Protocole n°17 de la reuniune du CE du CC du PCR du 18 août 1970, point II : organisation de l'ergothérapie dans les unités médico-sanitaires et d'assistance sociale], f. 16, Nicolae Ceaușescu : « Bine ar fi să învățați pe îngrijitorii din spital să muncească ca să nu mai punem pentru un bolnav doi oameni. Să revenim la ce era în 1938, să-i învățăm și pe aceia să muncească. Înainte să ne propunem să muncească bolnavii, să-i punem pe aceia să muncească ! »

² *Ibid.*, f. 16, Nicolae Ceaușescu : « După aceea o să se înceapă să se facă Direcție Generală și o să avem mai mulți salariați decât cei bolnavi ! »

³ *Ibid.*, f. 15, Eugen Mareș : « A devenit principala metodă de reintegrare a acestor categorii în societate. În Anglia au mers pe paturi de spital și azi nu mai au ce face că au introdus ergoterapia și majoritatea bolnavilor pot fi reintegrați în familie (...) În felul acesta au început să devină inutile paturile de spital. »

⁴ *Ibid.*, f. 15, Petre Lupu : « în celelalte țări avansate problema aceasta este foarte mult luată în discuție ».

de mettre en place des ateliers ergothérapeutiques, en justifiant sa décision par le fait que cette méthode était « *utilisée de manière de plus en plus large.* »¹

Sans même entrer dans le cadre idéologique du régime, la mise en place de structures d'une politique d'assistance sociale aux catégories les plus vulnérables, fut à la fois une condition et une occasion de l'affirmation de la Roumanie comme Etat moderne, en s'appuyant sur des exemples occidentaux. Loin des desseins politiques qu'on a pu prêter au dictateur déchu.

A. 2. La prise en charge de l'enfance par l'Etat : un système social ou socialiste ?

Lors du procès du 25 décembre 1989, on fit grief à Nicolae Ceaușescu d'avoir cherché à « *élever les enfants des orphelinats pour les envoyer à l'étranger ou pour les faire venir comme troupes de commando contre le peuple roumain*² ». Il n'en fallait pas plus pour que l'opinion publique accordât un rôle éminemment politique aux institutions de protection, les soupçonnant même de se nourrir d'enfants arrachés de force à leurs familles dans le seul but d'en faire un corps d'élite dévoué au Parti.

Cependant, dans les sténogrammes des discussions du Comité central du PCR en matière de politique sociale, les références à l'idéologie communiste sont absentes. On a vu que les expériences et réalisations dans le domaine de la protection de l'enfance se firent au nom de la conception d'un Etat moderne et s'inspirèrent de modèles occidentaux. Il semble, en réalité, que l'idéologie a déterminé les modalités de l'assistance sociale, sans en modifier la finalité.

2. a. La finalité sociale du système de protection

La notion d'assistance sociale, telle qu'elle est utilisée dans les textes officiels, n'était pas politisée. Une note informative du Comité municipal de Iași donne cette définition :

¹ *Ibid.*, exposé des motifs, f. 40 : « Ergoterapia (tratamentul prin muncă) este o metodă terapeutică tot mai larg folosită ... »

² Procesul Ceaușescilor : 25 decembrie 1989 : stenograma integrală și caseta video originală, [Le procès des Ceaușescu : 25 décembre 1989 : sténogramme intégral et cassette vidéo originale], București, Excelsior, 1991 : « a crește copiii de la orfelinate pentru a-i trimite în străinătate sau pentru a-i aduce ca trupe de comando împotriva poporului român ».

« L'activité d'assistance sociale a comme principaux objectifs la connaissance et la résolution des problèmes liés à la consolidation de la famille, au développement de ses fonctions et, de manière égale, des problèmes spécifiques de certaine catégories de citoyens : orphelins, mineurs sans surveillance familiale, déficients et invalides de toutes catégories, vieillards sans soutien et autres personnes dont l'existence, la récupération et l'intégration dans la société sont conditionnées par l'intervention, sous différentes formes, de l'Etat, par l'intermédiaire de ses organes. »¹

Cette définition juridique, voire bureaucratique, permet de souligner plusieurs aspects. Tout d'abord, la protection de l'enfance était une composante de l'assistance sociale : elle relevait de ce domaine technique plus que de celui de la propagande ou de l'éducation. De plus, elle avait pour but l'intégration dans la société, et non la constitution d'un corps politique séparé : aucune allusion n'est faite à la formation idéologique. Enfin, comme nous l'avons déjà vu, elle était l'apanage de l'Etat, qui délégait sa fonction paternelle aux structures locales.

De manière générale, les institutions de protection furent guidées par un même besoin : elles étaient la réponse de l'Etat à des situations économiques, sociales, médicales ou familiales difficiles. Voici par exemple la définition des pouponnières, telle qu'elle apparaît dans un projet de décret de 1973 :

« La pouponnière est l'unité sanitaire qui assure la croissance, l'éducation et les soins médicaux des enfants jusqu'à l'âge de trois ans, qui, conformément à la loi, bénéficient de protection dans ces unités, et de catégories d'enfants qui, en fonction de leur développement et de leur état de santé, nécessitent une assistance médicale (déficients mentaux, prématurés, malades psychiques ou tuberculeux, grands mutilés, familles désorganisées). »²

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 3/1983, Comité Municipal du PCR de Iași, Informare privind modul în care se respectă și aplică prevederile legale de ocrotire a minorilor prin case de copii și școli și a vîrstnicilor în căminele de asistență socială în municipiul Iași [Information sur la manière dont sont respectées et appliquées les dispositions légales de prise en charge des mineurs dans les maisons d'enfants et écoles, ainsi que des personnes âgées dans les foyers d'assistance sociale de la ville de Iași], f. 140 : « Activitatea de asistență socială are ca principale obiective cunoașterea și rezolvarea problemelor legate de întărirea familiei, dezvoltarea funcțiilor acesteia și deopotrivă a problemelor specifice unor categorii de cetățeni : orfani, minori lipsiți de supravegherea familiei, deficienți și invalizi de toate categoriile, bătrîni fără susținători și alte persoane, a căror existență, recuperare și integrare în societate sînt condiționate de intervenția sub diferite forme a statului prin organele sale. »

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 84/1973, Décret privind stabilirea normelor unitare de structură pentru unitățile sanitare, 16 mai 1973 [Décret portant établissement des normes unitaires de structure

Comme on le voit, les pouponnières répondaient à un besoin socio-médical précis, sans qu'il soit fait mention des principes socialistes ou d'une visée politique ou idéologique. Elles n'avaient pas pour mission de transformer la société ou de créer l'homme nouveau, mais bien de gérer un problème existant. En d'autres termes, elles accueillait les orphelins, elles ne les créaient pas.

A l'échelle locale, la mission des institutions était comprise dans le même sens. Malgré la langue de bois qui s'épanouit dans les discours des comités locaux ou des cellules de base du parti, soucieux de montrer leur fidélité à la ligne du secrétaire général, les idées principales restent lisibles. Le compte rendu de la cellule du PCR dans la maison d'enfants scolarisés de Bucium, près de Iași, définit ainsi la mission de l'établissement :

« Dans le contexte de l'ample processus de modernisation de l'enseignement roumain, appelé à répondre avec le maximum d'efficacité aux exigences de la société socialiste engagée avec dynamisme dans un processus de développement continu et rapide, les maisons d'enfants scolarisés ont des responsabilités complexes, non seulement en ce qui concerne l'assurance des conditions matérielles nécessaires au développement harmonieux des enfants sans parents, provenant de familles désorganisées ou qui ne disposent pas de conditions adéquates pour leur croissance, mai aussi en ce qui concerne leur éducation, leur préparation pour la vie, pour l'exercice d'une profession à la mesure des aptitudes et des aspirations de chacun. »¹

Passons rapidement sur l'introduction, commune aux discours-fleuves officiels et aux déclarations « spontanées » : chacun s'appliquait, en effet, à rappeler

pour les unités sanitaires], f. 106 : « Leagănul de copii este unitatea sanitară care asigură creșterea, educarea și îngrijirea medicală a copiilor în vîrstă de pînă la 3 ani, care potrivit legii beneficiază și de ocrotire în aceste unități, precum și a unei categorii de copii care în funcție de dezvoltarea și starea lor de sănătate, necesită asistență medicală (deficienți mintali, prematuri, bolnavi psihici sau tbc, mari mutilați, familii dezorganizate). »

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 16/1982, Cellule du PCR de la maison d'enfants de Bucium, Dare de seamă 1979-1982 [Compte rendu 1979-1982], f. 180 : « În contextul amplului proces de modernizare a învățămîntului românesc, chemat să răspundă cu maximă eficiență cerințelor societății socialiste angajate cu dinamism într-un proces de continuă și rapidă dezvoltare, caselor de copii școlari le revin sarcini complexe, nu numai în ceea ce privește asigurarea condițiilor materiale necesare dezvoltării armonioase a copiilor fără părinți, provenind din familii dezorganizate, sau care nu dispun de condiții corespunzătoare pentru creșterea lor, ci și în ceea ce privește educarea acestora, pregătirea lor pentru viață, pentru exercitarea unei profesii pe măsura aptitudinilor și aspirațiilor fiecăruia. »

les réalisations grandioses du régime et à replacer son action dans une perspective historique et nationale. La maison d'enfants, comme tout établissement d'enseignement d'ailleurs, avait pour mission de former la main-d'œuvre qui alimenterait les structures économiques de production.

Pour l'essentiel, ce texte rappelle la double fonction de la maison d'enfants: d'une part, assurer une base matérielle, d'autre part, éduquer. Dans cette seconde partie, cependant, aucune allusion politique. Educateurs, parents et professeurs : voici les trois facettes du personnel de la maison d'enfants. Eduquer signifiait apprendre le respect des règles sociales, la « morale socialiste ». Etre parents impliquait une présence affective au quotidien. Enfin, être professeur, c'était former une main-d'œuvre qualifiée, conforme aux exigences de l'économie.

Comme la pouponnière, la mission première de la maison d'enfants n'était pas politique : elle devait plutôt gérer des problèmes sociaux, faire entrer les enfants en difficulté dans la norme socialiste, pour empêcher le développement d'« éléments parasites. »¹

Les institutions de protection eurent essentiellement une finalité d'assistance sociale. Elles furent créées pour répondre à des cas sociaux concrets et non pour mettre en oeuvre l'utopie socialiste qui faisait de la prise en charge directe des enfants par l'Etat une fin en soi. En revanche, il est évident que le cadre socialiste détermina les modalités de la prise en charge des enfants à protéger.

2. b. Des modes d'action déterminés par l'idéologie du régime

Si les institutions ne trouvèrent pas leur finalité dans une utopie socialiste, elles appliquèrent les principes fondamentaux du socialisme roumain pour résoudre les problèmes qui leur étaient posés. Les dogmes politiques furent donc convoqués pour résoudre les problèmes sociaux.

Il est parfois difficile, à la lecture des archives, de faire la part de la sincérité, de l'opportunisme et de la langue de bois. L'arrivée de Nicolae Ceaușescu au

¹ « elemente parazitare ».

pouvoir, en 1965, donna, en effet, un nouveau souffle au discours idéologique. Catherine Durandin écrit ainsi :

« lorsque Ceaușescu et ses équipes s'engagent dans la poursuite de l'institution du communisme, ils s'adressent à une génération qui depuis vingt ans a été persuadée et est persuadée qu'elle possède les clefs du savoir et qu'elle est en conséquence compétente. (...) Petit à petit la jeunesse s'autopersuade qu'elle est saine et l'ensemble de la population qu'elle est méritante et correcte. »¹

De nombreuses interventions se firent l'écho d'un enthousiasme, dont l'authenticité est difficile à évaluer aujourd'hui. Écoutons, par exemple, la directrice d'une école au Plenum du Comité régional du PCR de Iași, le 31 mai 1966 :

« Parce que nous avons des familles de ce type (désorganisées - qui mettent en danger le développement de leurs enfants) dans le quartier, parce que nous sommes convaincus de leur influence négative (sur leurs enfants), parce que nous les connaissons depuis plusieurs années et que nous essayons de réaliser un progrès, nous proposons au bureau régional du parti d'étudier la question de l'ouverture d'une école avec internat dans laquelle soient scolarisés tous les enfants qui présentent des difficultés particulières du point de vue éducatif, sachant que ceux-ci proviennent de familles qui ne peuvent assurer un climat favorable à leur développement.

Nous savons qu'il s'agit d'une question grave mais, aujourd'hui, nous pouvons nous permettre de soutenir des idées plus audacieuses parce que la réalité de notre temps nous a appris à lutter et nous croyons que rien ne doit plus nous paraître difficile pour élever les enfants dans de meilleures conditions. »²

¹ Durandin Catherine, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995, p. 419.

² Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 7/1966, Comité régional PCR de Iași, PV de la séance plénière du Comité régional du Parti de Iași du 31 mai 1966, f. 160 : « Pentru că avem astfel de familii în cartier, pentru că sîntem convinși de influența negativă, pentru că îi cunoaștem de ani de zile și încercăm să realizăm un progres, propunem biroului regional de partid să studieze problema înființării unei școli cu internat în care să fie școlarizați toți copiii ce prezintă dificultăți deosebite din punct de vedere educativ, știind că ei provin din familii care nu pot să le asigure un climat favorabil dezvoltării lor.

Știm că este o chestiune grea, astăzi însă ne putem permite susținerea unor idei mai îndrăznețe pentru că realitatea zilelor noastre ne-a învățat să luptăm și credem că nimic nu trebuie să ni se pară prea greu pentru creșterea în condiții mai bune a copiilor. »

¹ *Ibid.*, f. 160 : « persoanelor care cred că rolul lor este să dea viață copiilor și atîta tot ».

Cette proposition, si elle visait à résoudre un problème social réel, s'inscrivait dans la droite ligne des dogmes socialistes. Tout d'abord, l'Etat était considéré comme l'acteur unique de la protection. L'Etat avait le devoir et la capacité de prendre en charge cette catégorie de citoyens particulièrement vulnérables : les enfants en difficulté. La directrice de l'école n'envisageait pas d'impliquer la famille élargie de l'enfant : grands-parents, oncles et tantes, voisins etc.

De plus, il n'existait pas de cas individuels, mais une catégorie d'enfants, réunis par leurs difficultés. Une structure institutionnelle était proposée comme réponse globale, sans que fussent prises en compte les particularités des situations particulières des enfants.

Enfin, protéger l'enfance en danger était une « lutte » pour le progrès. Un ennemi était d'ailleurs désigné : les mauvais parents, les « *personnes qui croient que leur rôle est de donner la vie et c'est tout* »¹. Contre eux, la directrice invoquait les rigueurs de la loi, en faisant appel aux « *procureurs et aux tribunaux* »². Bien sûr, dans ce discours, l'Etat ou la situation socio-économique échappaient à toute mise en accusation qui pourrait les rendre responsables des difficultés rencontrées par les familles.

Au sein des institutions, les militants veillaient à éduquer les enfants selon les principes qui régissaient leur propre activité d'adulte. On sait que « l'unité du collectif » était la base de l'organisation socialiste roumaine, qu'il s'agît des usines, des organisations du parti, ou du peuple dans son ensemble.

Les enfants de la maison d'enfants n'échappèrent pas à la rigueur du modèle collectif. A la maison d'enfants de Bucium, un compte rendu de 1972 précise que « *le travail du collectif entier de l'école s'est axé sur la formation et la coagulation des collectifs d'élèves.* »³ Un an plus tôt, le procès-verbal d'une réunion pédagogique mentionne qu' « *il faut cimenter l'esprit de collectivité chez les élèves* »⁴. Ces deux métaphores, la coagulation et le ciment, montrent l'importance de la transcription dans le travail éducatif quotidien des principes d'organisation du parti. La création

¹ *Ibid.*, f. 160 : « persoanelor care cred că rolul lor este să dea viață copiilor și atîta tot ».

² *Ibid.*, f. 160 : « organele procuraturii și tribunalului ».

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 171/1972, Cellule du PCR de la maison d'enfants de Bucium, Dare de seamă 1970-1972 [Compte rendu 1970-1972], f. 95 : « Munca întregului colectiv din școală s-a axat pe formarea și închegarea colectivelor de elevi ».

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 93 : « spiritul de colectivitate trebuie cimentat la elevi ».

d'un sentiment d'appartenance chez les élèves était vue comme un principe d'éducation, mais aussi comme la solution aux problèmes spécifiques des enfants : manques affectifs, troubles du comportement, ...

Les principes du socialisme étaient également convoqués pour « *ratrapper*¹ » le handicap des élèves. A l'école spéciale de Iași, par exemple, qui accueillait des enfants d'âge scolaire, souffrant de handicap mental, les élèves vivaient et étaient scolarisés dans le même établissement. Voici la profession de foi de l'organisation de base de cette école, en 1976 :

« Nous éduquons les élèves dans l'esprit du collectivisme, qui a pour fondement la propriété socialiste des moyens de production. Ils doivent avoir une attitude juste devant le bien commun et devant le travail. L'amour de la vie, le courage, le respect pour leur entourage, l'honnêteté et la sincérité, l'attitude consciente devant la discipline que demande la vie en collectivité.

Dans la mesure où notre école a un profil spécial, nous avons considéré que pour réaliser ces objectifs, la voie la plus judicieuse était, en premier lieu, l'éducation des élèves par le travail.

Dans le processus du travail, des notions justes se forment et les conditions d'importants progrès dans le développement de la pensée se réalisent. Les élèves prennent confiance dans leurs propres forces et cette confiance se transpose dans les leçons de culture générale, dans le travail de connaissance.

Le travail est un stimulant pour le développement de la vie psychique : il corrige les manques d'attention et de mémoire. »²

Le travail, valeur socialiste s'il en est, est présenté ici comme la panacée éducative aux déficiences des élèves. Il devait assurer leur formation morale, mais

¹ « A recupera ».

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 68/1976, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1975-1976, f. 13-14 : « Educăm elevii în spiritul colectivismului, care are la temelie proprietatea socialistă asupra mijloacelor de producție. Ei trebuie să aibă o atitudine justă față de avutul obștesc și față de muncă. Dragostea de viață, curajul, respectul față de cei din jur, cinstea și sinceritatea, atitudinea conștientă față de disciplina ce o cere viața în colectiv.

Întrucât școala noastră are un profil special, am considerat că pentru realizarea acestor obiective calea cea mai judicioasă este în primul rând educația elevilor prin muncă.

În procesul muncii se formează noțiuni juste și se realizează condiții pentru importante progrese în dezvoltarea gândirii. Elevii capătă încredere în forțele proprii și această încredere se transpune și în lecțiile de cultură generală, în munca de cunoaștere.

Munca este un stimulent pentru dezvoltarea vieții psihice corectînd lipsurile de atenție și memorie. »

également guérir leurs défauts intellectuels et leurs troubles psychiques. La pédagogie de cette institution transposait donc le concept économique du travail dans le domaine éducatif.

Bien sûr, on pourrait s'étonner que le « *profil spécial* » de l'école entraînaît une réponse aussi générale : « *l'éducation par le travail* ». On touche peut-être ici à une limite des institutions : pour répondre à des besoins sociaux réels, ces dernières restent prises dans les filets des concepts politiques généraux, sans rechercher des méthodes pédagogiques adaptées à leur public.

Finalité sociale, moyens d'action inspirés de l'idéologie sans considération pour la complexité de la réalité. Appliquée à l'économie, cette combinaison plongea la population dans une misère sombre. Appliquée à l'éducation des enfants de l'Etat, elle provoqua un gigantesque gâchis humain.

B. Un entre-deux dans l'histoire de la protection de l'enfance

Influencée par les exemples occidentaux, déterminée par les dogmes socialistes, l'assistance aux enfants en danger se situe dans un curieux entre-deux du point de vue de l'histoire de l'assistance sociale. Essayons de la replacer dans la perspective globale d'un processus historique commun à la plupart des Etats modernes : le transfert de la responsabilité sociale des structures privées à l'Etat. D'un point de vue schématique, l'assistance sociale, dans la plupart des pays développés, a connu deux étapes. A chaque étape correspondent une conception, un mode d'organisation et des pratiques professionnelles. Replacé dans cette perspective globale, le modèle roumain de protection de l'enfance, sous le régime de Ceaușescu, se situa dans un curieux entre-deux.

La première étape, de type *caritatif*, est fondée, le plus souvent dans une perspective religieuse, sur la vertu de charité, et sur l'idée d'une « bonne action » à accomplir. Le cadre législatif est absent ou particulièrement souple, et laisse donc libre court aux institutions privées, sans que l'Etat exerce un véritable contrôle. De même, les acteurs ne sont pas formés d'un point de vue professionnel : ils sont

impliqués dans l'action sociale au nom des valeurs propres qui inspirent chaque organisation privée.

A l'étape caritative succède la *professionnalisation*. L'assistance sociale se fonde sur le droit et non plus sur les sentiments qu'inspire la misère humaine. L'Etat encadre strictement le travail social d'un point de vue législatif, en établissant notamment les droits des bénéficiaires. Il organise également le secteur de l'assistance sociale, en développant notamment des formations adaptées pour les différentes fonctions, devenues entre temps des métiers. Cet engagement de l'Etat ne signifie pas d'ailleurs qu'il se substitue aux acteurs privés, mais qu'il exerce un contrôle strict sur leur activité, et se considère, en dernier ressort, responsable des bénéficiaires des politiques sociales.

L'Etat roumain socialiste nationalisa l'assistance sociale, sur laquelle il s'était accordé le monopole, au détriment des structures privées qui disparurent rapidement après la mise en place du régime communiste. Cette intervention de l'Etat, cependant, ne s'accompagna pas d'une véritable professionnalisation de la protection de l'enfance.

B. 1. La disparition des structures d'aide privées

L'installation d'un régime communiste à Bucarest, après la Seconde Guerre mondiale, entraîna la nationalisation, non seulement des moyens de production, mais également des structures d'assistance sociale.

1. a. La nationalisation des structures sanitaires et sociales

L'assistance à l'enfance en danger dans l'entre-deux-guerres a été peu étudiée et il est difficile d'en avoir un tableau exact. Il est certain que des orphelinats fonctionnaient dans le giron des différentes Eglises et communautés religieuses. Quelques structures d'Etat ont également existé, le plus souvent sous la forme d'écoles¹. Dans tous les cas, les institutions privées occupaient une place majeure dans le paysage de l'assistance sociale.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds Cămin Orfani [Foyer d'orphelins], dossiers 1/1948 et 2/1948.

La loi n° 119 du 11 juin 1948¹ ouvrit la voie à la nationalisation de l'ensemble des moyens de production. Deux mois après, le décret n° 175 du 3 août 1948² rendit l'enseignement roumain public et laïc. Le décret n° 176³, daté du même jour, nationalisa les écoles tenues par les congrégations, les communautés et les particuliers : biens immobiliers et mobiliers passèrent dans la propriété de l'Etat, tandis que le processus d'enseignement dans son entier devint le monopole de la puissance publique. A cette occasion, les institutions de bienfaisance qui hébergeaient notamment les orphelins de guerre, furent elles aussi nationalisées. Le décret n° 302 du 3 novembre 1948⁴ marqua, enfin, la nationalisation des unités sanitaires privées (hôpitaux, maternités, *sanatoria*, ...). En quelques mois, l'ensemble du réseau sanitaire, social et scolaire, passa donc sous le contrôle du nouveau régime.

1. b. L'exemple des institutions juives

Le sort des institutions d'assistance sociale de la communauté juive a été particulièrement étudié⁵. La communauté juive possédait, en 1946, un puissant réseau sanitaire et social. Celui-ci avait été paradoxalement renforcé par la politique antisémite du maréchal Antonescu : ce dernier, en excluant les Juifs des institutions publiques, provoqua le développement de structures privées communautaires. A titre d'exemple, ce réseau comprenait, en 1946, 80 cantines pour adultes, 14 foyers d'enfants, 9 internats d'enfants, 17 asiles de vieillards, 23 hôpitaux... et assistait plusieurs dizaines de milliers de personnes dans le besoin.

Après avoir nationalisé en 1948 les institutions d'enseignement, le régime décida, en 1949, de s'appropriier aussi les institutions sanitaires et sociales juives. L'idéologie qui conférait à l'Etat le monopole de l'assistance sociale fut masquée, avec peine, sous un prétexte humanitaire : il s'agissait d'en finir avec le ghetto, et d'« *assurer une égalité pleine et entière à la population juive* »⁶

¹ Loi n° 119 du 11 juin 1948 portant nationalisation des entreprises industrielles, bancaires, d'assurances, minières et de transport.

² Décret n° 175 du 3 août 1948 sur la réforme de l'enseignement.

³ Décret n° 176 du 3 août 1948 portant nationalisation des biens détenus par les églises, congrégations, communautés ou particuliers, qui ont servi pour le fonctionnement et l'entretien des institutions d'enseignement général, technique ou professionnel.

⁴ Décret n° 302 du 3 novembre 1948, portant nationalisation des unités sanitaires particulières.

⁵ Rotman Liviu, *Evreii din România în perioada comunistă (1944-1965) [Les Juifs en Roumanie sous la période communiste]*, Iași, Polirom, 2004.

⁶ *Ibid.*, p. 75 : « a asigură egalitatea deplină a populației evreiești... ».

Si les Etats occidentaux ont progressivement exercé un contrôle précis sur les institutions d'assistance sociale, peu d'entre eux ont osé, ou ont souhaité, nationaliser un domaine complexe, dont, en l'absence de formation adéquate, seule l'expérience des cadres garantissait le bon fonctionnement. Le régime communiste roumain s'arrêta à mi-chemin : il nationalisa le secteur de l'assistance sociale, sans le professionnaliser, c'est-à-dire sans créer des formations adaptées et un cadre législatif spécifique suffisamment précis pour en permettre le bon fonctionnement. Il s'appropriâ un système sans en connaître les rouages, les exigences et la spécificité, sans posséder les compétences et l'expérience nécessaires à son bon fonctionnement.

B. 2. Une professionnalisation insuffisante des pratiques

Le manque de formation du personnel, l'absence de professionnalisation des pratiques éducatives constituèrent l'une des grandes faiblesses du système de prise en charge de l'enfance en difficulté.

2. a. La fonction didactique et la fonction familiale

De manière générale, deux modèles formaient la matrice des pratiques professionnelles dans les institutions : d'une part, les pratiques professionnelles propres au corps du personnel (principalement des infirmières dans le cadre des pouponnières, et des professeurs dans le cadre des institutions pour enfant d'âge scolaire), d'autre part, le modèle familial et affectif personnel de chacun des employés des institutions. « *Il faut offrir aux enfants la combinaison du travail instructif-éducatif et du soin parental* »¹, résumait une responsable de la maison d'enfants de Bucium.

Dans la maison d'enfants d'Ardud, la directrice alla plus loin, en déclarant :

« Si dans le cadre de l'école, il y a des contradictions entre les exigences des cadres didactiques et celles des parents, dans le cadre de notre unité, celles-ci n'apparaissent pas, puisque, que ce soit dans les problèmes familiaux ou dans

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 92/1968, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Proiect de măsuri [projet de mesures], 6 novembre 1968, f. 200 : « Îmbinarea muncii instructiv-educative cu grija părintească ce trebuie acordată acestor copii ».

ceux d'ordre didactique, c'est le même personnel qui agit, avec des exigences uniques. »¹

Pour la directrice de l'institution d'Ardud, l'unification des fonctions et des exigences était le gage de la cohérence de l'éducation dont bénéficiaient les enfants. A aucun moment, elle n'envisageait les limites de ce modèle ou la difficulté à faire endosser deux fonctions par une seule personne. Sans parler de la nécessité, pour l'enfant, d'identifier des fonctions variées, comme autant de point de référence. Cette question ne se posait pas dans une société qui se voulait pourtant « *multilatéralement développée* »².

2. b. Les limites du modèle

Sans rentrer dans l'abstraction pédagogique de la fusion des fonctions didactiques et parentales, notons que ni l'une ni l'autre ne couvrait la complexité des besoins des enfants. En premier lieu, le cadre professionnel classique du personnel des institutions était plus restreint que les problématiques complexes soulevées par les situations d'enfants placés, handicapés, etc. La formation reçue et l'expérience qu'ils pouvaient acquérir dans des structures habituelles – les hôpitaux, les écoles – ne les préparaient pas à accueillir et prendre en charge des enfants traumatisés, sans éducation, etc. Le travail en institution ne constituait malheureusement pas une spécialité au sein du corps médical ou professoral. D'un point de vue administratif, il s'agissait d'un emploi classique, sans qu'un profil spécifique fût exigé pour pourvoir le poste.

En second lieu, le modèle familial pouvait être un puissant facteur de succès, mais avait aussi ses limites. Les éducateurs qui surent, par leurs qualités humaines, au fil des années et par l'expérience, adopter une manière d'être et d'éduquer les enfants, adaptée à leur situation, ont représenté, pour nombre d'entre eux, de véritables parents adoptifs. Ces succès reposaient cependant sur les qualités propres de chaque éducateur, et non sur une formation ou une méthode proposée par l'institution, qui aurait pu bénéficier à tous les éducateurs.

¹ Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 (non-daté) : « Dacă în condițiile școlii sunt uneori contradicții între cerințele cadrelor didactice și cele ale părinților, în condițiile muncii în unitatea noastră acestea nu se ivesc datorită faptului că atât în problemele familiale cât și în cele de ordin didactic acționează același personal cu cerințe unice. »

² « multilateral dezvoltată ».

De ce fait, l'éducation des enfants tenait plus aux qualités humaines ou à l'expérience familiale du personnel qu'au système de prise en charge, peu adapté aux problématiques spécifiques de l'enfance en danger. Cependant, les « *enfants d'institution* »¹ étaient souvent différents des « *enfants de famille* »². Leurs réactions ne correspondaient pas forcément aux attentes des infirmières ou des professeurs, tandis que ces derniers ne parvenaient pas toujours à user, en institution, des méthodes qu'ils utilisaient avec leurs propres enfants. De ce malentendu naquit parfois de l'aigreur, parfois même le sentiment qu'« *il est impossible de faire quelque chose avec les enfants des maisons d'enfants.* » De plus, le modèle familial, en s'appuyant sur la force des sentiments, exigeait des éducateurs une grande attention à chaque enfant, ce qui était impossible, eu égard à leur nombre. Beaucoup des jeunes que nous avons interrogés déclarent avoir souffert des « préférences », réelles ou ressenties, qu'un éducateur accordait à l'un ou l'autre de leurs camarades. Beaucoup éprouvèrent de la jalousie devant ces traitements de faveur : déjà abandonnés par leurs parents, les enfants se sentaient, de surcroît, discriminés par les éducateurs.

B. 3. Le maintien d'une logique caritative

Paradoxalement, la nationalisation de l'assistance sociale ne signifia pas la fin d'une logique de charité. Au contraire, celle-ci fut pratiquée largement par les organisations du régime : comités des Femmes, comités de Croix rouge, entreprises, etc.

3. a. Les actes caritatifs

Dans la Roumanie socialiste, l'Etat avait théoriquement le monopole de l'assistance sociale. Victor Cadère écrit dans *L'économie planifiée et la famille en droit socialiste roumain* :

« L'Etat roumain prend à sa charge l'assistance des enfants abandonnés, malades incurables, car cette œuvre charitable est considérée comme une

¹ « Copiii din instituție ».

² « Copiii din familie ».

charge et un devoir de l'Etat. Toute autre forme de secours par diverses sociétés de bienfaisance privée n'est pas admise. »¹

L'expression « *œuvre charitable* » surprend : loin de considérer l'assistance sociale comme un ensemble de droits sociaux, l'Etat s'inscrit curieusement dans la tradition des œuvres de bienfaisance privées.

De plus, si l'Etat socialiste assit son monopole sur le domaine de l'assistance sociale, en nationalisant notamment les structures privées qui lui préexistaient, il encourageait paradoxalement les « actes de charité » de la part des autres acteurs reconnus : comités des femmes, entreprises, syndicats, ... Etonnamment, l'Etat semblait reconnaître ainsi l'insuffisance de son aide, voire souligner que lui aussi intervenait par charité, et non pas en vertu d'un droit reconnu aux enfants, et que cette charge pouvait donc être partagée avec d'autres acteurs.

Les comités de Femmes furent sans doute les partenaires les plus assidus des institutions de protection de l'enfance². Dans une note informative de 1979, le comité des femmes du département de Iași note, par exemple, que

« les commissions des femmes ont contribué à assurer la base matérielle des unités d'enfants et, en particulier, des enfants pris en charge, en les aidant, pour la seule année 1979 avec la somme de 40 000 lei, à se procurer des pièces de mobilier, tapis, projecteurs, etc. »³

L'aide apportée par le comité des Femmes fait curieusement apparaître l'insuffisance des investissements prévus ou réalisés par l'Etat dans les institutions de protection.

Un peu plus loin, le même rapport souligne la proximité des situations des enfants placés avec ceux de familles nombreuses :

« dans le cadre de l'Année Internationale de l'enfant, le comité municipal de Iași, en collaboration avec la Commission de Croix Rouge, a organisé un

¹ Cadère Victor-G., *L'économie planifiée et la famille en droit socialiste roumain*, Paris, PUF, 1972, p 175.

² La loi de 1970 donnait même aux comités de Femmes un droit de contrôle dans les institutions de prise en charge.

³ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1979, Comité départemental des Femmes de Iași, Informare privind modul în care au contribuit comitetele și comisiile femeilor din județul Iași la asigurarea unui proces instructiv-educativ corespunzător [Information sur la manière dont les comités et commissions de femmes du département de Iași ont contribué à un processus éducatif-instructif adéquat], f. 13 : « Comisiile de femei au contribuit la asigurarea bazei materiale a unităților de copii și în special a celor ocrotiți, ajutându-le numai în 1979 cu suma de 40.000 lei în procurarea unor obiecte de mobilier, covoare, aparate de proiectie, etc... »

spectacle, et, grâce aux revenus réalisés, des vêtements pour les enfants de la pouponnière et les familles nombreuses ont été achetés. »¹

La mise en parallèle de ces situations éclaire le point de vue institutionnel porté sur les mineurs institutionnalisés : bien que bénéficiaires de droits légalement reconnus, pris en charge et protégés par l'Etat, ils restent de pauvres et malheureux orphelins, manquant non pas seulement d'affection, comme on aurait pu s'y attendre, mais aussi d'un trousseau élémentaire. Manque de considération ou lucidité quant à l'action des institutions de protection ?

Le paragraphe suivant mentionne d'ailleurs une action similaire réalisée « *au profit des enfants des pays en voie de développement* »² : les « enfants du système » de protection restent, aux yeux des activistes du régime, des enfants défavorisés, par rapport aux « enfants de famille », à l'image des enfants des pays en voie de développement face à ceux des pays riches (dont la Roumanie).

Les comités de femmes fournissaient parfois des objets de première nécessité. En 1989, à l'occasion de la fête des enfants, le Conseil départemental des Femmes donna 5 000 lei à l'institution d'Ardud, notamment pour l'achat de cent assiettes en inox.³

Du reste, les comités des femmes n'étaient pas les seules organisations à se mobiliser en faveur de l'enfance protégée. La Croix Rouge mena des actions similaires, en apportant des vêtements dans les institutions⁴, et en finançant, par exemple, des excursions pour des enfants handicapés⁵.

Par ailleurs, chaque année, au moment de Noël, les différentes structures économiques se mobilisaient pour offrir aux enfants en difficulté un arbre de Noël.

¹ *Ibid.*, f. 13 : « În cadrul Anului Internațional al copilului, Comitetul municipal Iași în colaborare cu Comisia de Cruce Roșie au organizat un spectacol, iar din fondurile realizate s-au cumpărat obiecte de îmbrăcăminte pentru copiii din leagăn și familiile cu mulți copii. »

² *Ibid.*, f. 13 : « pentru copiii din țările în curs de dezvoltare ». »

³ Ardud. Procès-verbaux. PV n° 9 du 1^{er} juin 1989.

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 7/1985, Rapport privind activitatea desfășurată de Comitetul județean de Cruce Roșie pentru îndeplinirea sarcinilor reieșite din documentele de Partid și de Stat [Rapport sur l'activité du Comité départemental de la Croix Rouge pour la réalisation des tâches qui résultent des documents du Parti et de l'Etat]

⁵ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 12/1982, Comité départemental PCR de Iași, Informarea privind activitatea desfășurată de Comitetul județean și de organizațiile de Cruce Roșie în perioada anului 1981 [Information sur l'activité du Comité départemental et des organisations de la Croix Rouge en 1981], f. 119.

En 1985, sur les 7 091 990 lei attribués aux différents arbres de Noël dans le département de Iași,

« 2 309 390 lei sont alloués du budget de l'Etat, la différence provenant de la contribution des organisations de syndicats, de femmes, de jeunesse, de pionniers, de la Croix Rouge, des coopératives agricoles de production, de l'union centrale des coopératives d'artisans, de l'union centrale des coopératives de consommation (...). »¹

Parmi les différents arbres de Noël, ceux des institutions de protection de l'enfance étaient les mieux dotés. Tandis que les élèves recevaient, en moyenne, des produits en valeur de 42 lei, un enfant de la maison d'enfants bénéficiait d'un budget de 175 lei, un enfant d'école spéciale de 80 lei, un enfant de la pouponnière ou placé en foyer pour handicapé de 65 lei². Etait-ce une manière de compenser, par des cadeaux plus nombreux, l'absence de famille ? Ou plutôt une manière de reconnaître l'insuffisance des moyens matériels habituellement mis à disposition des institutions ?

3. b. L'Etat socialiste et la logique caritative

Pourquoi l'Etat encourageait-il les gestes caritatifs des différentes organisations, qui soulignaient les limites de sa propre intervention ? En premier lieu, l'Etat socialiste, s'il souhaitait disposer du pouvoir absolu, ne souhaitait pas, pour autant, en assumer toutes les responsabilités. L'échec des politiques globales n'était jamais de la faute de leurs concepteurs, mais des exécutants ou des organisations locales qui les avaient mal mises en pratique ou les avaient dévoyées. En impliquant différents acteurs en faveur des institutions de protection, il se déchargeait, en passant, d'une partie de ses responsabilités : n'était-ce pas, dès lors, la faute du comité des femmes, si les enfants n'avaient pas de quoi se vêtir ?

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1984, Comitet județean PCR Iași, Program de măsuri privind aplicarea Hotărârii Comitetului Politic Executiv al CC al PCR cu privire la organizarea Revelionului 1985 și a Pomului de iarnă [Comité départemental PCR de Iași, Programme de mesures sur l'application de la décision du Comité Politique Exécutif du CC du PCR sur l'organisation du réveillon 1985 et de l'arbre de Noël], f. 177 : « 2.309.990 lei alocat de la bugetul de stat, diferența fiind din contribuția organizațiilor de sindicat, femei, tineret, pionieri, Cruce Roșie, CAP, UCECOM, CENTROCOOP (...). »

² *Ibid.*, f. 177.

De plus, l'Etat réalisait, ce faisant, de substantielles économies. En effet, les ressources des différentes organisations ne provenaient pas seulement du budget d'Etat, mais aussi de contributions volontaires des membres, spectacles caritatifs, etc. En d'autres termes, cela permettait à l'Etat d'économiser ses ressources, en faisant compenser par d'autres l'insuffisance des sommes qu'il allouait aux institutions.

En outre, si la République populaire de Roumanie devint République Socialiste en 1965¹, la construction du socialisme restait, comme on l'a vu, une lutte quotidienne, à laquelle les militants du parti et des différentes organisations étaient appelés à participer. L'amélioration de la prise en charge des enfants constituait également un combat socialiste à la charge de tous les activistes.

Par ailleurs, les organisations de masse, comme les comités des Femmes, étaient d'abord des structures de contrôle politique. Impliquées dans des activités sociales ou caritatives, elles gagnaient en popularité et trouvaient une nouvelle légitimité : elles devenaient populaires, aux yeux de l'opinion et des bénéficiaires, « utiles » socialement, et incarnaient la face humaine du socialisme. Ce faisant, elles renforçaient leur influence sur la population et n'en menaient que mieux leur rôle de contrôle politique et social.

Enfin, l'Etat lui-même trouvait son intérêt dans la perpétuation d'une logique caritative. Les professeurs, dans un zèle peut-être excessif, avaient tendance à rappeler aux enfants que l'Etat, en les prenant ainsi en charge, loin de leur accorder un droit reconnu par la législation, leur faisait une sorte de faveur.

Les différents comptes rendus des institutions ne cessent d'évoquer les investissements nombreux réalisés par l'Etat au profit de l'enfance défavorisée. Les enfants devaient prendre de bonnes habitudes « *pour conserver et utiliser d'une manière civilisée les biens mis à leur disposition par les soins du parti et de notre Etat* »². Ailleurs, les employés se disaient « *conscients que l'Etat investit beaucoup d'argent pour la croissance, l'éducation et la formation des ces enfants.* »³

¹ La nouvelle Constitution de la République Socialiste de Roumanie est adoptée par la Grande Assemblée Nationale le 21 août 1965.

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 92/1968, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Projet de măsuri [projet de mesures], 6 novembre 1968, f. 199 : « în vederea păstrării și folosirii în mod civilizată a bunurilor puse prin grija partidului și statului nostru la dispoziția lor ».

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 118/1970, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de l'assemblée générale du 30 octobre 1970, f. 9 : « conștienți că statul investește mulți bani pentru creșterea, educarea și formarea acestor copii ».

Ce rappel des investissements réalisés par l'Etat était le support d'une responsabilisation des enfants, parfois proche de la culpabilisation. A l'école spéciale, qui accueille des enfants souffrant de divers handicaps,

« le collectif de professeurs dans son ensemble ne rate pas une occasion de parler aux élèves des conditions dans lesquelles ils vivent, combien dépense notre Etat socialiste pour cette école créée à l'initiative du parti(...) (Les élèves) n'ont pas encore la notion d'Etat, mais ils estiment que l'Etat est obligé de les entretenir sans qu'eux-mêmes, personnellement, fassent d'effort pour prendre soin de ce que l'Etat leur donne. »¹

La protection de l'Etat relevait donc d'un donnant-donnant : parce que les enfants étaient pris en charge par l'Etat, ils devaient, en reconnaissance, respecter un certain nombre de règles. La relation de protection, instaurée par l'Etat, était donc une relation de dépendance, dans une logique purement caritative : l'Etat prenait en charge les enfants, non parce que c'était son obligation et leur droit, mais parce qu'il le voulait bien.

Cette manière de rappeler à l'enfant pris en charge sa situation d'origine, et donc son infériorité fondamentale, était typique d'une logique caritative, dans laquelle la relation d'assistance se fonde, non pas sur le droit du bénéficiaire, mais sur la bonne volonté du bienfaiteur. Une logique qui plaçait l'Etat roumain socialiste dans un entre-deux du point de vue de l'histoire de l'assistance sociale : d'un côté, il exerçait, plus qu'un contrôle, un monopole sur la protection de l'enfance, au détriment des anciennes structures privées ; de l'autre, il ne professionnalisait pas suffisamment les institutions, encourageait les gestes caritatifs, et plaçait les enfants dans une situation précaire de dépendance.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 68/1976, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1975-1976, f. 11 : « întregul colectiv de profesori și educatori nu uită la orice ocazie să le vorbească elevilor de condițiile în care trăiesc ei, cât cheltuiește statul nostru socialist cu această școală creată din inițiativa partidului (...) ei încă nu au noțiunea de stat dar socotesc că statul este obligat să-i întrețină fără ca ei personal să depună efort pentru a îngriji ceea ce le dă statul ».

C. L'organisation de l'assistance à l'enfance

Au cours de son histoire, le régime socialiste roumain a progressivement mis en place une politique de protection de l'enfance. En 1954, le Conseil des ministres, avec le décret n° 809, organisa les différentes institutions de protection et fixa les grands principes de la prise en charge.

En 1967-1968, on l'a vu, la Roumanie connut un véritable pic de natalité, consécutif à la pénalisation de l'interruption de grossesse. Les mesures natalistes, toutefois, ne furent pas accompagnées du développement des infrastructures nécessaires, de la production de lait en poudre aux places en crèche. Devant l'afflux d'enfants non-désirés et de la précarité des situations socio-familiales, les placements de mineurs en institutions semblent s'être multipliés. En 1970, la Grande Assemblée nationale vota la loi n°3 du 26 mars 1970 *sur le régime de prise en charge de certaines catégories de mineurs*¹.

Ces deux textes se ressemblent sur le fond : le système de 1954 ne fut que peu réformé par la loi de 1970. Toutefois, si le texte de 1954 posait certains principes politiques, comme en témoigne l'exposé des motifs, et fixait un ensemble de pratiques favorables aux mineurs en danger, la loi de 1970 se borna à redéfinir l'organisation du système.

C. 1. La décision n° 809 du 31 mai 1954

La décision de 1954 organisa et rationalisa la prise en charge des enfants privés de soutien familial. Les différents établissements existants, souvent héritiers des institutions privées de l'entre-deux-guerres, furent regroupés par catégorie, en fonction de leur type de bénéficiaires et de leur ministère de tutelle. Le texte organisait aussi bien l'entrée du mineur dans le système, avec une commission d'évaluation, que sa sortie, en général, son intégration sociale et professionnelle.

¹ Loi n° 3 du 26 mars 1970 sur le régime de prise en charge de certaines catégories de mineurs.

1. a. Les principes généraux de la décision de 1954 : « En institutions d'enfants, en famille ou dans la production »¹

Le texte de 1954 s'ouvre avec un exposé des motifs d'ordre politique. Il énonce, tout d'abord, un principe général :

« les enfants, avenir de notre Patrie, sont entourés du soin et de l'amour parental du Parti et du Gouvernement du pays, du soin et de l'amour de tout le peuple des travailleurs. »²

Si le Parti et le Gouvernement portaient un amour « *parental* » à tous les enfants, celui-ci devait bien naturellement se manifester de manière spéciale envers les enfants sans famille :

« Notre Etat démocrate populaire porte un soin exceptionnel aux enfants privés de la possibilité de grandir en famille »³.

Les institutions d'enfants étaient les instruments de cet amour parental :

« Les institutions créées par l'Etat pour ces enfants doivent être de véritables foyers parentaux, capables d'assurer aux enfants les meilleures conditions de développement. »⁴

Le texte de 1954 définit, ensuite, les catégories d'enfants qui pouvaient bénéficier d'une protection particulière de l'Etat :

- *« les enfants orphelins des deux parents, sans moyen de subsistance ;*
- *les enfants orphelins d'un seul parent, lorsque le parent en vie ne peut subvenir aux besoins de l'enfant et seulement durant le temps où il se trouve dans cette situation, et les enfants restés sans soin parental pour différents motifs ;*

¹ *Ibid.*, art. 6: « în instituții de copii, în familie sau în producție ».

² Décision du Conseil des Ministres n° 809 du 4 juin 1954, préambule : « Copiii, viitorul Patriei noastre, sînt înconjurați de grija și dragostea părintească a Partidului și Guvernului țării, de grija și dragostea întregului popor muncitor. »

³ *Ibid.*, préambule : « O deosebită grijă poartă statul nostru democrat popular copiilor lipsiți de posibilitatea de a fi crescuți în familie. »

⁴ *Ibid.*, préambule : « Instituțiile create de Stat pentru acești copii trebuie să fie adevărate cămine părintești, capabile să asigure copiilor condițiile cele mai bune de dezvoltare. »

- *les enfants dont le développement physique, moral ou intellectuel est mis en danger dans la maison parentale (...)* ;
- *les enfants infirmes, qui nécessitent des conditions spéciales de soin et d'apprentissage.* »¹

Etaient donc concernés par cette loi les enfants qui, pour une raison ou une autre, étaient en danger, notamment à cause de leur situation familiale ou médicale. Cependant, ce texte n'encourageait pas la rupture du lien familial ou le placement en institution des enfants. Au contraire, il fixait les limites de la protection accordée par l'Etat, en établissant certaines restrictions à l'admission des enfants en danger dans les institutions.

Tout d'abord, les mineurs institutionnalisés devaient être, au sens propre, des « nécessaires ». Les orphelins des deux parents, par exemple, n'étaient admis que s'ils n'avaient pas de ressources, probablement si les grands-parents ou la famille proche ne pouvaient prendre soin d'eux. De même, la disparition de l'un des deux parents n'entraînait pas automatiquement le placement en institution de l'enfant : celle-ci était liée à la situation économique du veuf ou de la veuve. Le placement des orphelins en institution n'était donc pas systématique : paradoxalement, les « orphelinats » comptèrent somme toute assez peu d'orphelins, tandis que nombre de ces derniers vivaient vraisemblablement au sein de leur famille élargie.

De plus, si le texte organisait la prise en charge des enfants « *dont le développement physique, moral ou intellectuel est mis en danger dans la maison parentale* », il n'exemptait pas les familles de leur responsabilité financière. En effet, il était prévu que

« pour l'entretien des enfants de cette catégorie, les parents (contribueraient) avec une somme qui (serait) établie en intelligence avec les conseils populaires régionaux ou, selon les cas, par décision de justice². »

¹ *Ibid.*, art. 2 : « a căror dezvoltare fizică, morală sau intelectuală este primejduită în casa părintească »

- « copiii orfani de ambii părinți, lipsiți de întreținere ;
- copiii orfani de un părinte, când părintele supraviețuitor nu poate asigura întreținerea copilului și numai pe timpul cât se află în această situație, precum și copiii rămași fără îngrijire părintească din diferite motive ;
- copiii a căror dezvoltare fizică, morală sau intelectuală este primejduită în casa părintească
- copiii infirmi, care necesită condiții speciale de îngrijire și învățătură ».

² *Ibid.*, art. 2 : « Pentru întreținerea copiilor din această categorie părinții vor contribui cu suma ce se va stabili în înțelegere cu sfaturile populare regionale sau după caz prin hotărâre judecătorească. »

Il semble donc que le législateur s'adressait plus aux familles coupables d'abus ou de négligence qu'aux familles pauvres ou nombreuses que les conditions socio-économiques auraient poussé à confier leur enfant à l'Etat : ce cas de figure n'apparaît d'ailleurs pas dans le texte. Une exonération de contribution était toutefois prévue pour les familles où existait « *une maladie transmissible chronique* » : quand la famille n'était pas responsable du placement, elle n'avait pas à en assumer le coût.

Enfin, le texte de 1954 définit également la prise en charge des enfants infirmes. Notons que ce document marque un progrès majeur, mais de courte durée. Jusqu'alors nommés « *enfants infirmes récupérables et irrécupérables* »¹, tous les enfants souffrant d'un handicap sont réunis sous l'appellation d'« *enfants infirmes* »², sans discrimination quant à leur degré de handicap. Ce changement de dénomination s'inscrivait probablement dans une idéologie progressiste : alors que se construisait la société socialiste et qu'advenait l'Homme nouveau, un « *enfant irrécupérable* » eût été une contradiction pour l'idéologie du régime. Les « *enfants infirmes* » firent l'objet d'un décret spécifique en 1957. Toutefois, dès 1954, sur les vingt-cinq institutions qui devaient obtenir de nouveaux locaux à la rentrée d'octobre 1954, sept accueillirent des enfants souffrant de handicap physique ou mental.

Les enfants en danger pouvaient être accueillis dans trois cadres différents, quatre si l'on compte l'adoption. Notons d'emblée que l'ordre de l'énumération privilégiait les institutions, qui concentraient l'essentiel des dispositions du texte.

Dans le cas du placement familial, l'enfant était confié à sa famille proche ou éloignée. La famille n'était pas rémunérée au titre de son travail, elle ne percevait qu'une « *allocation de placement* » d'un montant de 100 lei par mois, destinée à couvrir les frais occasionnés par l'enfant. Dans un contexte économique difficile et, en particulier, après la pénalisation de l'interruption de grossesse en 1966, il semble bien que cette formule ait rencontré peu de succès.

La « *production* » était réservée aux jeunes qui avaient dépassé l'âge de 14 ans. Ceux-ci étaient affectés « dans des écoles professionnelles ou dans la production, dans des unités économiques socialistes dans l'industrie ou

¹ *Ibid.*, art. 1.c. : « *copii infirmi recuperabili și nerecuperabili* ».

² *Ibid.*, art. 1.c. : « *copii infirmi* ».

l'agriculture. »¹ Dans ce cas, le travail n'était pas un devoir, du moins pas seulement, c'était aussi un droit qui garantissait un statut social :

« les organes de direction de ces unités sont obligés de les recevoir au travail, de leur assurer un logement et de prendre soin de leur qualification »².

Le texte évoque également la possibilité de l'adoption :

« en vue de créer des conditions de croissance en famille aux enfants sans parents, les travailleurs sont appelés à adopter ces enfants, en considérant que prendre soin d'eux est un devoir patriotique »³.

Mais en l'absence de données statistiques, il nous est impossible de mesurer l'impact de cet appel.

1. b. Les institutions de protection

La décision de 1954 ne créa pas un système unifié de protection de l'enfance : il fallut attendre la réforme de 1997 pour voir la naissance des « *directions générales de la protection de l'enfance* ».

En 1954, le régime définit les structures dédiées aux enfants privés de leur famille, en fonction de leur âge et de leur situation. Quatre ministères se partageaient la tutelle des différentes institutions :

- le ministère de l'Enseignement, chargé des « *maisons d'enfants d'âge préscolaire* »⁴ (de 3 à 7 ans) et « *scolaire* »⁵ (de 7 à 14 ans) ;
- le ministère de la Santé, qui gérait les « *pouponnières* »⁶ (pour les enfants jusqu'à 3 ans) ;
- le ministère de la Prévoyance Sociale, en charge des « *foyers d'enfants pour enfants infirmes* »⁷, mais également du « *placement familial* »⁸ ;

¹ *Ibid.*, art. 5 : « la școli profesionale sau în producție, în unități economice socialiste, în industrie sau agricultură ».

² *Ibid.*, art. 5 : « organele de conducere ale acestor unități sînt obligate să-i primească la muncă, să le asigure locuință și să se îngrijească de calificarea lor. »

³ *Ibid.*, art. 11 : « În scopul creerii condițiilor de creștere în familie a copiilor rămași fără părinți, oamenii muncii sunt chemați să înlădă astfel pe copiii considerînd grija pentru ei drept o datorie patriotică. »

⁴ *Ibid.*, art. 1 (a) : « casele de copii preșcolari ».

⁵ *Ibid.*, art. 1 (a) : « școlari ».

⁶ *Ibid.*, art. 1 (b) : « case ale copilului ».

⁷ *Ibid.*, art. 1 (c) : « căminele de copii pentru copii infirmi ».

⁸ *Ibid.*, art. 1 (c) : « plasamentul familial ».

- le ministère de l'Intérieur, auquel étaient confiées les « *colonies d'éducation pour mineurs* »¹, sorte d'écoles de correction, mais également « *les points d'accueil* »² d'urgence, à partir desquels les enfants étaient envoyés dans l'unité adaptée à sa situation.

Les enfants en danger se retrouvaient donc à un carrefour administratif. Sans conception globale de la protection de l'enfance, les différentes structures offraient aux enfants une protection catégorielle, en fonction du motif de placement de l'enfant, sans considération pour la globalité de ses besoins.

Une première sélection était opérée en fonction de l'âge de l'enfant. Les enfants de moins de trois ans étaient admis directement à la pouponnière. Les procédures d'admission étant à la charge exclusive du corps sanitaire, on peut penser qu'elles étaient plus souples que pour les autres enfants.

Les enfants de trois ans et plus étaient placés provisoirement dans des centres d'accueil d'urgence, placés sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur. La protection n'était probablement pas la mission première de ces centres d'accueil. En effet, l'enfant était accueilli dans ces centres, le temps qu'une évaluation de sa situation soit effectuée et un placement définitif décidé. Cette décision était prise par une commission pluridisciplinaire, composée de « *délégués du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Santé, du ministère de l'Enseignement et du ministère de la Prévoyance Sociale* »³. Si chacune des administrations est représentée au sein de la commission, la présidence était assurée par le délégué du ministère de l'Intérieur. Dans cette perspective, il semble bien que le but de cet accueil provisoire ait été la vérification de la situation réelle du jeune, en particulier pour ceux « *dont le développement physique, moral ou intellectuel (était) mis en danger dans la maison parentale* »⁴. Le rôle de la commission était alors probablement de déterminer la faute des parents, leur éventuelle sanction et, en tout état de cause, leur contribution financière au placement.

¹ *Ibid.*, art. 1 (d) : « coloniile de educare pentru minori ».

² *Ibid.*, art. 1 (d) : « punctele de primire ».

³ *Ibid.*, art. 4. : « delegați ai Ministerului Afacerilor Interne, Ministerului Sănătății, Ministerului Învățământului și Ministerului Prevederilor Sociale ».

⁴ *Ibid.*, art. 2 : « copiii a căror dezvoltare fizică, morală sau intelectuală este primejduită în casa părintească ».

Le texte de 1954 insistait particulièrement sur le choix et la formation du personnel des institutions. En premier lieu, il rendait obligatoire une permanence médicale : un médecin était affecté à la maison d'enfants, avec un programme de visites « *au moins deux fois par semaine en ville, une fois par semaine dans les localités rurales.* »¹ Dans le même temps, une infirmière, employée par la maison d'enfants, était chargée de « *la surveillance permanente de la santé des enfants, du contrôle sanitaire courant, des mesures prophylactiques, antiépidémiques et curatives.* »² Un contrôle médical approfondi des enfants et du personnel était prévu deux fois par an. Les médicaments et le matériel sanitaire étaient fournis gratuitement par le fonds de la section sanitaire du Conseil populaire, « *en quantité nécessaire* »³.

De plus, le personnel des institutions devait être choisi pour ses qualités humaines. La décision de 1954 précisait que

*« le personnel éducatif, médico-sanitaire, administratif et soignant des unités d'enfants (devait) être recruté parmi les travailleurs qui (manifestaient) de l'amour pour les enfants et (étaient) capables de les transformer en de véritables foyers familiaux »*⁴.

Comparé à la froideur de la loi de 1970, le ton profondément humain de cette décision ne laisse de surprendre. Il donne, à dire vrai, une étonnante impression de réalisme au royaume du dogmatisme : l'idéologie pose un cadre de protection, par la mise en place d'institutions de grande taille⁵, mais celles-ci ne sauraient remplir la mission sans les compétences professionnelles des employés. C'est ainsi que ces institutions, auxquelles on attribua un rôle politique probablement erroné, devaient recruter leur personnel, non pas tant sur des critères de sûreté idéologique, mais bien sur leur « *amour des enfants.* » La réalité ne fut probablement pas aussi rose, mais l'intention du législateur reste significative.

¹ *Ibid.*, art. 16 (a) : « cel puțin de două ori pe săptămână în orașe, iar în localitățile rurale cel puțin odată pe săptămână ».

² *Ibid.*, art. 16 (b) : « supraveghere permanentă a sănătății copiilor, controlul sanitar curent, măsuri profilactice, anti-epidemice și curative ».

³ *Ibid.*, art. 16 (e) : « în cantități necesare ».

⁴ *Ibid.*, art. 18 (c) : « personalul educativ, medico-sanitar, administrativ și de îngrijire al unităților de copii va fi recrutat dintre oameni ai muncii cu dragoste de copii și capabili să le transforme în adevărate cămine părintești ».

⁵ Les institutions de protection ont été qualifiées, dès 1990, de « mammoths », par les organisations non gouvernementales.

En outre, le personnel devait être recruté parmi les meilleurs cadres sanitaires, didactiques ou administratifs. Les Pionniers n'étaient d'ailleurs pas en reste :

« pour assurer le déroulement dans les meilleures conditions du travail des pionniers dans les unités d'enfants, le Comité Central de l'Union de la Jeunesse Ouvrière va envoyer dans ces unités un instructeur supérieur de pionniers, choisi parmi les meilleurs cadres des instructeurs »¹.

Une attention particulière était également portée à la qualification du personnel :

« les ministères qui ont à leur charge des institutions d'enfants élevés par le soin de l'Etat, prendront des mesures pour améliorer la qualification des directeurs et des personnels de ces unités. »²

1. c. Favoriser le bien-être des enfants

Le texte de 1954 posa plusieurs conditions favorables au bien-être des enfants : élevés par l'Etat, ceux-ci devaient bénéficier de bonnes conditions pour grandir. Le gîte et le couvert, deux fonctions essentielles, communes aux différentes institutions, étaient l'objet d'une attention particulière. Tout d'abord, la création de nouvelles institutions ou le déménagement de certaines dans des locaux mieux adaptés devaient permettre de *« liquider l'affluence dans les maisons d'enfants »³* : un *« lit individuel »⁴* devait être garanti à chaque enfant. De plus, pour prévenir la tentation des autorités locales de limiter le nombre de places attribuées aux enfants de l'Etat, *« la destination des locaux utilisés par ces institutions ne (pourrait) être changée qu'avec l'accord du ministère de ressort »⁵*. Cette précaution devait garantir des conditions décentes aux enfants, en dépit des difficultés rencontrées par les autorités locales, souvent en manque d'espace.

Plusieurs pages de la décision sont consacrées, par ailleurs, aux normes alimentaires. En plus de l'approvisionnement par les réseaux publics, financé par une

¹ *Ibid.*, art. 15 : « Pentru a asigura desfășurarea în cât mai bune condițiuni a muncii de pionieri în unitățile de copii, Comitetul Central al Uniunii Tineretului Muncitor, va trimite în aceste unități câte un instructor superior de pionieri, ales dintre cele mai bune cadre de instructori. »

² *Ibid.*, art. 18 (e) : « Ministerele care au în sistemul lor instituții de copii crescuți prin grija statului, vor lua măsuri pentru ridicarea calificării directorilor și a personalului din aceste unități ».

³ *Ibid.*, art. 17 (a) : « se va lichida aglomerarea în casele de copii ».

⁴ *Ibid.*, art. 17 (a) : « un pat individual ».

⁵ *Ibid.*, art. 17 (a) : « nu vor putea schimba destinația localurilor folosite de aceste instituții, decât cu aprobarea prealabilă a Ministerului de resort ».

allocation alimentaire fixée par jour et par enfant, la production domestique était encouragée : potager, animaux, etc. Non seulement, cette production devait permettre « l'amélioration de l'alimentation des enfants de ces institutions »¹, mais aussi de

« leur donner un minimum de connaissances et de compétences dans le domaine économique², technique et agricole, stimulant le développement de leurs aptitudes technico-organisatrices »³.

Plusieurs articles précisent également la quantité de vêtements, fournitures scolaires, produits d'hygiène, que les enfants doivent recevoir.

Deux besoins majeurs des enfants sont, par ailleurs, présents dans la décision de 1954. Après avoir disparu de la loi de 1970, ils seront à nouveau identifiés par les organisations occidentales lors de leur découverte des institutions.

Tout d'abord, le texte de 1954 imposa des locaux adaptés aux bénéficiaires. Les enfants avaient besoin « de cours et d'aires de jeux »⁴. Le texte de 1954 mettait donc en valeur la nécessité d'activités en extérieur et d'espaces de jeux.

De plus, le texte instaure le regroupement des fratries :

« les ministères qui ont dans leurs institutions des frères et sœurs vont organiser leur croissance dans les mêmes institutions, pour consolider les liens qui les unissent. »⁵

Plusieurs remarques s'imposent ici. Tout d'abord, on est loin d'un modèle politique qui viserait à priver l'enfant de son identité pour en faire un être déraciné, entièrement dévoué à l'Etat. Regrouper les fratries, c'était admettre l'importance des liens familiaux, qui ne devaient pas être détruits par l'institutionnalisation. Toutefois, ce regroupement des fratries se faisait au sein du domaine de tutelle de chaque ministère : un enfant infirme n'était donc pas placé dans la même institution que son frère bien-portant...

¹ *Ibid.*, art. 17 (c) : « îmbunătățirea hranei copiilor din aceste instituții ».

² « Gospodăresc » renvoie au sens étymologique d'économie familiale.

³ *Ibid.*, art. 15 : « dîndu-le un minim de cunoștințe și deprinderi în domeniul gospodăresc, tehnic și agricol, stimulînd dezvoltarea aptitudinilor lor tehnico-organizatorice ».

⁴ *Ibid.*, art. 17 (a) : « curți și locuri de joc ».

⁵ *Ibid.*, art. 9 : « Ministerele care au în instituțiile lor de copii frați vor organiza creșterea lor în aceiași instituție, pentru a consolida legăturile dintre ei ».

La loi de 1970 supprima ces dispositions relatives au regroupement des fratries dispersées : leur rétablissement fut, après 1989, l'un des principaux changements amenés par la Révolution au sein des maisons d'enfants.

Quoi qu'il en soit, ces dispositions de 1954 reconnaissaient la spécificité des institutions d'enfants. Elles ne se contentaient pas de plaquer une réponse idéologique au problème de l'enfance en danger : elles posaient aussi les conditions apolitiques du bien-être et du développement des enfants.

1. d. L'avenir des enfants placés en institution

L'avenir et l'insertion socio-professionnelle des enfants de l'Etat fut et est encore un des enjeux sociaux majeurs en Roumanie. Durant la période communiste, l'insertion des jeunes qui quittaient l'institution était assurée par les structures socio-économiques :

« les élèves des institutions d'enfants, prévues dans cette décision, qui ont dépassé l'âge de 14 ans (...) seront orientés vers des écoles professionnelles ou des cours de qualification, pour leur donner la possibilité de se préparer à une profession. Les directeurs d'écoles professionnelles, les dirigeants d'entreprises, exploitations agricoles d'Etat et stations d'outillages et tracteurs, sont obligés de recevoir les enfants qui ont grandi par le soin de l'Etat, selon le cas, en apprentissage ou au travail, en leur assurant des conditions d'hébergement et de qualification. »¹

Ces dispositions feraient aujourd'hui pâlir d'envie plus d'un jeune qui sort du système de protection de l'enfance, sans qualification, sans toit, sans avoir été préparé à vivre de manière indépendante...

L'Etat ne cherchait pas seulement à respecter les droits des enfants ou à remplir un rôle social sur le modèle des systèmes de protection de l'enfance occidentaux. Il travaillait également pour son propre intérêt social : la formation, la qualification et l'insertion de la main-d'œuvre. Dans un contexte où l'Etat était tout,

¹ *Ibid.*, art. 14 : « Elevii din instituțiile de copii prevăzute în prezenta Hotărîre, precum și cei dați în plasamentul familial, care au depășit vârsta de 14 ani, vor fi îndrumați către școli profesionale sau cursuri de calificare, spre a li se da posibilitatea să se pregătească pentru o profesiune. Directorii de școli profesionale, conducători de întreprinderi, gospodării agricole de stat și S.M.T -uri, sunt obligați să primească copiii care au fost crescuți prin grija statului, la învățătură sau după caz, la muncă, asigurându-le condiții de cazare și de calificare. »

l'intérêt des entreprises s'identifiait à celui des institutions de protection : tous les acteurs avaient intérêt au bon fonctionnement de l'économie.

Notons également que les enfants de l'Etat n'étaient pas d'emblée exclus des formes plus développées d'enseignement :

« les enfants qui obtiennent de bons résultats à l'école seront orientés vers des écoles moyennes de 10 classes, vers des écoles pédagogiques, des écoles moyennes techniques ou vers l'enseignement supérieur. »¹

Dans une Roumanie Populaire fortement imprégnée de stalinisme, ce texte de 1954 tranche par le progressisme social qui l'anime aussi bien que par le réalisme de ses mesures et l'absence de dogmatisme idéologique. Il est sans doute à compter parmi les « progrès sociaux » du début du régime, dont la libéralisation de l'avortement en 1957 est un autre exemple, encore peu étudiés dans le champ de l'histoire sociale de la Roumanie communiste.

C. 2. La loi n°3 du 26 mars 1970

Seize ans plus tard, la Grande Assemblée nationale vota la réorganisation de la protection de l'enfance. Compte tenu du caractère systématique de la précédente décision, la nécessité de légiférer à nouveau sur le sujet ne semble pas évidente. Cependant, le contexte avait largement changé. Tout d'abord, les institutions étaient confrontées à un afflux d'enfants non-désirés, suite à la pénalisation de l'interruption de grossesse et au déclin des conditions socio-économiques. Il fallait donc simplifier et rationaliser le système pour gérer des enfants plus nombreux. En outre, l'heure était aux économies : en manque de ressources matérielles, le régime cherchait à réduire les coûts. Cette volonté imprègne la nouvelle loi et les modalités de prise en charge. Enfin, la foi dans le progrès socialiste s'estompait, « *la Roumanie (s'épuisait) dans un carcan de totalitarisme routinier* »², selon le mot de Catherine Durandin. Dans le domaine de la protection de l'enfance, la question de « *l'amour des enfants* » et la volonté de réhabilitation des mineurs défavorisés cédèrent le pas à

¹ *Ibid.*, art. 14 : « Copiii care obțin rezultate bune la învățătură, vor fi îndrumați la școli medii de 10 ani, școli pedagogice sau școli medii tehnice, respectiv in instituții de învățămînt superior. »

² Durandin Catherine, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, p. 433.

la gestion logistique du problème des enfants institutionnalisés : la loi de 1970 introduisit une froideur institutionnelle dans les maisons d'enfants.

2. a. De nouvelles catégories d'enfants assistés

La loi de 1970 élargit la catégorie des enfants dont les parents étaient défailants. Alors que la décision de 1954 ne mentionnait que les parents décédés, la loi de 1970 concernait les enfants

« dont les parents sont décédés, inconnus ou dans n'importe quelle autre situation qui conduit à l'institution d'une tutelle, s'il n'ont pas de biens ou d'autres moyens matériels propres, s'il n'existe personne qui soit obligé ou puisse être obligé de les entretenir »¹.

Ce texte a du surprendre plus d'un lecteur habitué des discours de propagande. En effet, il reconnaissait une curieuse catégorie de citoyens socialistes, les parents « *inconnus*² » : les pères qui ne reconnaissaient pas leur progéniture, les mères qui l'abandonnaient à la naissance, avec l'acquiescement du personnel sanitaire. Dans un régime obsédé par le contrôle et l'uniformisation des vies individuelles, cette disposition légale conférait une existence presque officielle à une frange de la population inexistante dans le discours habituel du régime³.

La loi de 1970 introduisit également une seconde catégorie, les enfants « *dont les parents (étaient) (...) dans n'importe quelle autre situation qui (conduisait) à l'institution d'une tutelle*⁴ ». Cette seconde catégorie semble moins problématique, encore qu'elle joua un rôle important dans l'histoire que nous étudions.

Les situations qui pouvaient conduire à l'institution d'une tutelle étaient variées : outre le décès des parents ou la méconnaissance des liens de filiation, diverses situations pouvaient intervenir, qui privaient les parents de leurs droits ou les plaçaient dans l'incapacité de les exercer⁵, par exemple, dans le cas d'une

¹ Loi n°3 du 26 mars 1970. Article 1 : « ai căror părinți sunt decedați, necunoscuți sau în orice altă situație care duce la instituirea tutelei, dacă nu au bunuri sau alte mijloace materiale proprii, nu există persoane care au fost obligate sau care pot fi obligate să-i întrețină ».

² *Ibid.* Art. 1(a) : « necunoscuți ».

³ Ces parents « inconnus » ou qui s'écartaient de la norme socialiste feront l'objet d'une étude plus approfondie dans le chapitre III.

⁴ *Ibid.*, Art. 1 (a) : « ai căror părinți sînt (...) în orice altă situație care duce la instituirea tutelei ».

⁵ Cadere Victor-G., *op. cit.*

hospitalisation de longue durée ou d'une incarcération. Ce second cas fut assez fréquent et les enfants institutionnalisés, pour une partie de l'opinion publique, étaient assimilés à des « *enfants de tólaras* »¹. D'autre part, une tutelle pouvait être instituée si les parents ne remplissaient pas leurs obligations : entretenir leur enfant jusqu'à 18 ans, assurer son domicile et sa surveillance, l'éduquer, administrer ses biens exclusivement à son avantage, le représenter dans tous ses actes civils jusqu'à ses quatorze ans, l'assister jusqu'à sa majorité.²

La tutelle était prononcée par l'autorité tutélaire,

*« une émanation de l'autorité populaire locale qui exerce le contrôle permanent de la situation de l'enfant, qu'il soit sous la surveillance familiale ou sous tutelle »*³.

Concrètement, le Comité exécutif du Conseil populaire du domicile du mineur exerçait un droit de regard dans les affaires de famille ayant trait aux enfants mineurs. Les délégués du Comité exécutif formaient un collectif, composé de « *personnes de bon conseil, proches de la vie de tous les jours* »⁴, qui pouvaient visiter les enfants au domicile et surveiller la façon dont on s'occupe du mineur. S'y retrouvaient notamment la présidente du comité des Femmes, le représentant de la section locale de la Croix Rouge, un médecin, le directeur de l'école, d'autres collaborateurs des sections culturelles et de prévoyance sociale des conseils populaires.

2. b. Rationalisation du système ou équilibre des pouvoirs ?

Par rapport à la décision de 1954, la loi de 1970 visait avant tout à rationaliser la logistique de l'assistance aux catégories d'enfants défavorisés. Cette rationalisation ressemblait cependant à un fragile jeu d'équilibre entre les pouvoirs locaux et nationaux.

Le ministère de l'Intérieur, tout d'abord, disparaissait de l'organigramme de l'assistance aux enfants nécessiteux. Le ministère du Travail, héritier de la Prévoyance sociale⁵, recevait une partie de ses attributions, notamment les « *écoles*

¹ « *copii de pușcăriași* »

² Cadère Victor-G., *op. cit.*, chapitre XXVII : La protection de l'enfant.

³ *Ibid.*, chapitre XXIX : L'autorité tutélaire.

⁴ *Ibid.*

⁵ Loi n°3 du 26 mars 1970. Article 5 (2).

de rééducation »¹. Ce changement était représentatif des priorités fixées par le régime. Les impératifs de la production, et donc la formation et la qualification d'une main-d'œuvre toujours plus nombreuse, prenaient le pas sur la nécessité de rééduquer les éléments parasites de la société : le travail n'était-il pas d'ailleurs la meilleure, voire l'unique forme de (ré-) éducation ?

Le ministère du Travail se taillait la part du lion dans la nouvelle organisation de l'assistance aux mineurs placés. En effet, les « *écoles professionnelles et lycées spécialisés pour mineurs avec déficiences récupérables* »² ainsi que les « *foyers-écoles et foyers-ateliers pour les mineurs avec déficiences partiellement récupérables* »³ étaient placés

*« sous la subordination du ministère du Travail, tandis que les autres institutions sont placés sous la subordination des comités exécutifs des conseils populaires départementaux ou de la municipalité de Bucarest. »*⁴

Toutefois, si les autres institutions sont désormais subordonnées aux conseils départementaux, il est prévu que toutes

*« les institutions de prise en charge fonctionnent selon les règlements émis, conformément au caractère propre de chaque institution, par le ministère de la Santé, de l'Enseignement ou du Travail »*⁵.

De même,

*« les barèmes de dotation des institutions de prise en charge et d'équipement pour les mineurs placés dans ces institutions, sont établis, selon le cas, par le ministère de la Santé, de l'Enseignement ou du Travail, avec l'accord du ministère des Finances »*⁶.

Les administrations centrales établissaient donc les standards matériels pour le fonctionnement des différentes institutions, mais la réalité des fonds alloués, la gestion du personnel, la définition des priorités dépendaient de chaque département.

¹ « școlile de reeducare ».

² Loi n°3 du 26 mars 1970. Article 5 (1) : « școli profesionale și licee de specialitate pentru deficienți recuperabili ».

³ *Ibid.*, Article 5 (1) : « cămine școală și cămine atelier pentru deficienți, parțial recuperabili ».

⁴ *Ibid.*, Article 5 (2) : « în subordinea Ministerului Muncii, iar celelalte în subordinea comitetelor executive ale CPJ ori al municipiului București. »

⁵ *Ibid.*, Art. 11 (1) : « Instituțiile de ocrotire funcționează potrivit regulamentelor emise, corespunzător caracterului instituției, de Ministerul Sănătății, Ministerul Învățămîntului sau Ministerul Muncii. »

⁶ *Ibid.*, Art. 18 (2) : « Baremurile de dotare a instituțiilor de ocrotire precum și cele de echipament pentru minorii internați în aceste instituții, se stabilesc, după caz, de Ministerul Sănătății, Ministerul Învățămîntului sau Ministerul Muncii cu acordul Ministerului Finanțelor. »

De plus, les administrations centrales elles-mêmes dépendaient d'autres structures, qui devaient être consultées sur les règlements de fonctionnement des différentes institutions :

« Chaque ministère émettra les règlements après consultation des autres (ministères), du Conseil d'Etat pour l'Economie et l'Administration locale, de l'Union de la Jeunesse Communiste et du Conseil National des Femmes¹. »

Sur le plan local,

« les comités de Femmes ont le droit d'exercer un contrôle civique dans toutes les institutions de protection². »

En réalité, l'organisation de l'assistance aux enfants nécessiteux était extrêmement complexe³. Elle impliquait nombre d'institutions et d'organisations à des degrés différents, sans qu'aucune autorité centrale puisse jouer un rôle d'arbitre entre les différentes parties en présence. Par l'importance des budgets et du personnel qui leur était alloué, les institutions de protection de l'enfance représentaient de véritables enjeux de pouvoir pour les différentes institutions. La loi de 1970 fixa ainsi les équilibres majeurs d'un vaste système qui englobait de nombreux acteurs du régime.

Ces équilibres se retrouvent dans la composition de la commission de prise en charge des mineurs. La comparaison avec la décision de 1954 permet d'observer le gonflement de la bureaucratie en moins de vingt années. Alors que la précédente commission ne rassemblait que des *« délégués du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Santé, du ministère de l'Enseignement et du ministère de la Prévoyance Sociale »*⁴, sa nouvelle mouture comprenait

« le secrétaire du Conseil populaire départemental, comme président, un délégué de la direction du Travail et de l'Assistance sociale, de l'Inspection scolaire, de la Direction sanitaire, de la direction pour l'Administration locale

¹ *Ibid.*, Art. 11 (1) : « Fiecare din aceste ministere va emite regulamentul după consultarea celorlalte, a Consiliului de Stat pentru Economia și Administrația Locală, a UTC și a Consiliului Național al Femeilor. »

² *Ibid.*, Art. 11 (2) : « Comitetele de femei au dreptul să exercite controlul obștesc în toate instituțiile de ocrotire. »

³ Voir le schéma en annexe.

⁴ Décision du Conseil des Ministres n° 809 du 4 juin 1954, article 4 : « delegați ai Ministerului Afacerilor Interne, Ministerului Sănătății, Ministerului Învățământului și Ministerului Prevederilor Sociale »

d'Etat, de l'Inspection de la milice, des organes départementaux (municipaux pour Bucarest) des syndicats, de l'Union de la Jeunesse Communiste et des organisations de Femmes, ainsi que deux parents qui ont prouvé, dans l'éducation donnée à leurs enfants, un soin exceptionnel¹. »

Au sein de cette commission toutefois, les trois ministères de tutelle restaient prépondérants, sans que leur seule présence fût suffisante :

« La commission est constituée valablement si la moitié de ses membres est réunie et si parmi ceux présents se trouvent, à côté du président, les délégués de la direction du travail et de l'assistance sociale, de l'inspection scolaire et de la direction sanitaire². »

Toutefois, la commission ne pouvait délibérer sur l'avenir des mineurs délinquants sans la présence du délégué de l'inspection de la milice.

S'il ne semble pas absurde que le destin d'un enfant fasse l'objet d'avis motivés divers, l'abondance des administrations et organisations représentées au sein de cette commission donne toutefois l'impression d'un jeu de pouvoirs dont les enfants étaient le prétexte.

2. c. Les différents circuits de prise en charge

La loi de 1970 prévoit un circuit de prise en charge commun aux différentes catégories d'enfants, avec des variations, cependant.

Deux catégories d'enfants peuvent bénéficier d'une pré-orientation, sans passer par la commission départementale. Il s'agit de :

- *« ceux dont les parents sont décédés, inconnus ou dans n'importe quelle autre situation qui conduit à l'institution d'une tutelle : s'ils n'ont pas de*

¹ Loi n°3 du 26 mars 1970. Article 13 (1) : « secretarul CPJ ca preşedinte, din câte un delegat al direcţiei pentru probleme de muncă şi ocrotiri sociale, inspectoratul şcolar, direcţiei sanitare, direcţiei pentru administraţia locală de stat, inspectoratului miliţiei, organelor judeţene sau municipiului Bucureşti, ale sindicatelor, UTC şi organizaţiei de femei, precum şi din doi părinţi care au dovedit, în creşterea copiilor lor, o grijă deosebită. »

² *Ibid.*, article 15 (1) : « Comisia se constituie valabil cu majoritatea membrilor ei şi dacă printre cei prezenţi se află pe lângă preşedinte, delegaţii direcţiei pentru probleme de muncă şi ocrotiri sociale, inspectoratului şcolar şi direcţiei sanitare. »

biens ou d'autres moyens matériels propres, s'il n'existe personne qui soit obligé ou puisse être obligé de les entretenir »¹

- et de « *ceux dont le développement physique, moral ou intellectuel, ou encore dont la santé est en danger dans la famille*² »

Pour ces enfants, la solution préconisée était le « placement familial³ », « dans une famille – mari et femme – ou chez une personne qui y consent et qui présente les conditions morales, matérielles et sanitaires nécessaires⁴. » En un sens, le placement familial constituait une pré-orientation avant l'entrée dans le système de prise en charge. La décision, en effet, était prise directement par « *l'organe d'assistance sociale*⁵ » du département ou de la municipalité de Bucarest, avant que le dossier ne soit présenté à la commission de prise en charge des mineurs. De plus, le placement familial supposait « *l'accord des parents ou du tuteur*⁶ », à la différence des décisions prises par la commission de prise en charge des mineurs.

Le placement familial était une variante contractuelle et révocable de l'adoption. En effet, la famille se voyait confier de nombreuses obligations, en particulier assurer « *les conditions nécessaires à la croissance et à l'éducation (du mineur)*⁷ », sans être rémunérée pour ce travail (comme c'est le cas d'une famille d'accueil aujourd'hui). Faute de stimulants financiers, le placement familial resta le plus souvent une coquille vide, l'essentiel des placements se faisant en institution.

Si le placement familial était impossible – comme ce fut souvent le cas -, l'enfant entrait dans le circuit commun de prise en charge et était placé en institution. Son cas était alors étudié par la commission de prise en charge des mineurs, qui décidait son placement dans l'une ou l'autre institution, en fonction de l'âge, des éventuelles déficiences et du passé pénal.

Sur la définition des institutions, la loi de 1970 s'inspire de la décision de 1954, avec cependant de notables différences. Les pouponnières, sous tutelle du

¹ *Ibid.*, article 1 : « ai căror părinți sunt decedați, necunoscuți sau în orice altă situație care duce la instituirea tutelei, dacă nu au bunuri sau alte mijloace materiale proprii, nu există persoane care au fost obligate sau care pot fi obligate să-i întrețină ».

² *Ibid.*, article 1 : « a căror dezvoltare fizică, morală sau intelectuală ori a căror sănătate este primejduită în familie ».

³ *Ibid.*, article 2 (1) : « plasament familial ».

⁴ *Ibid.*, article 2 (1) : « unei familii - soț și soție - sau unei persoane care consimte la aceasta și care prezintă condițiile morale, materiale și sanitare necesare. »

⁵ *Ibid.*, article 2 (2) : « organul de asistență socială ».

⁶ *Ibid.*, article 2 (2) : « cu încuviințarea părinților sau tutorelui ».

⁷ *Ibid.*, article 2 (3) : « condiții necesare creșterii și educării sale ».

ministère de la Santé, et les maisons d'enfants d'âge préscolaire et scolaire, qui relevaient du ministère de l'Éducation, étaient conservées.

Par ailleurs, la loi prévoyait des « *mesures éducatives* »¹ pour les mineurs

*« qui ont commis des actes prévus par la loi pénale, mais qui ne répondent pas pénalement ou ceux qui sont exposés à récidiver, ou encore ceux dont le comportement peut contribuer à répandre le vice et la dépravation morale parmi les autres mineurs »*².

Les colonies d'éducation devinrent des écoles de rééducation et passent du ministère de l'Intérieur au ministère du Travail. Toutefois, la loi institua une alternative à l'école de rééducation : la « *surveillance particulière* »³, laissée à la charge des parents ou du tuteur. Notons également qu'un mineur déficient ne pouvait être placé dans une école de rééducation et devait être admis dans une institution adaptée.

Le véritable changement concerna ainsi les enfants « déficients », désormais répartis en trois sous-catégories, avec des institutions correspondantes. Reprenant la terminologie d'avant 1954, la législation distinguait désormais les enfants déficients « *recupérables*⁴ », « *partiellement récupérables*⁵ » et « *irrécupérables*⁶ ». Les déficients récupérables étaient accueillis dans des « *maternelles, écoles générales, lycées généraux*⁷ » ainsi que dans des « *écoles professionnelles et lycées de spécialité*⁸ ». Les déficients « *partiellement récupérables* » étaient placés dans des « *foyers-écoles et foyers-ateliers*⁹ », tandis que les déficients « *irrécupérables* » étaient envoyés dans des « *asiles*¹⁰ », les tristement célèbres « *foyers-hôpitaux*¹¹ ». Une attention particulière était portée aux écoles professionnelles et aux ateliers pour enfants récupérables et partiellement récupérables : les institutions qui les accueillait étaient placées sous la subordination directe du ministère du Travail, qui assurait leur budget et répondait de leur bon fonctionnement. En revanche, les

¹ *Ibid.*, article 8 : « *măsuri educative* ».

² *Ibid.*, article 1 : « *care au săvârșit fapte prevăzute de legea penală, dar nu răspund penal sau sunt expuși să săvârșească asemenea fapte ori ale căror purtări contribuie la răspândirea de vicii sau deprinderi imorale în rândul altor minori* ».

³ *Ibid.*, article 8 (a) : « *supravegherea deosebită* ».

⁴ *Ibid.*, article 5 : « *deficienți recuperabili* ».

⁵ *Ibid.*, article 5 : « *deficienți, parțial recuperabili* ».

⁶ *Ibid.*, article 5 : « *deficienți, nerecuperabili* ».

⁷ *Ibid.*, article 5 : « *grădinițe, precum și școli generale și licee de cultură generală* ».

⁸ *Ibid.*, article 5 : « *școli profesionale și licee de specialitate* ».

⁹ *Ibid.*, article 5 : « *cămine școală și cămine atelier* ».

¹⁰ *Ibid.*, article 5 : « *cămine* ».

¹¹ « *cămin-spital* ».

déficients irrécupérables étaient envoyés dans des foyers-hôpitaux, des mouiroirs le plus souvent¹.

De plus, si les parents d'enfants infirmes étaient, en 1954, exonérés de toute contribution à l'entretien de leur enfant, cette disposition disparut en 1970. Le progrès social cédait la place à la nécessité de faire des économies et de privilégier les dépenses rentables.

Enfin, la loi de 1970 fit disparaître l'obligation de regrouper les fratries. Au lendemain de la Révolution, alors que le regroupement redevenait la règle, il fallut un gigantesque travail de mise en commun de la part des responsables d'institutions, pour recomposer les familles, tandis que nombre d'enfants s'étonnaient de découvrir un frère ou une sœur.

En conclusion, la loi de 1970 marqua un tournant dans l'histoire de l'assistance à l'enfance en Roumanie. Le système se complexifia, en impliquant de nombreuses institutions. De plus, la loi entérina une approche catégorielle de l'assistance aux enfants et recréa le groupe, disparu en 1954, des enfants « *irrécupérables* ». Des mesures d'économie furent prises pour limiter le recours au placement en institution, en favorisant le placement familial. Le caractère peu attractif de cette dernière solution, l'idéologie communiste favorable à la constitution de « collectifs », les enjeux financiers et de pouvoir issus du développement du système d'assistance, firent en réalité du placement en institution la réponse quasi-systématique au problème de l'enfance en danger. Dès lors, assistance à l'enfance et placement en institution devinrent synonymes, provoquant, au début des années 1990, le scandale des « orphelinats roumains ».

¹ Voir chapitre VI, C.

Chapitre III. Le phénomène de l'institutionnalisation

Dans les années 1960 et la première moitié des années 1970, un puissant vent de construction et de développement souffla sur la Roumanie socialiste. De nombreux auteurs ont souligné le dynamisme des « *belles sixties* »¹, marquées notamment par un investissement massif dans l'industrie, la construction de logements, le développement des réseaux scolaires et sanitaires, ...

Il est fondamental de resituer le développement des institutions de prise en charge des mineurs dans ce contexte général de constructions et d'investissements. Porté par la foi du régime en la valeur des structures collectives, il s'inscrivait dans le cadre de l'intervention de l'Etat dans l'organisation de la vie familiale et socio-économique.

A. Le développement des réseaux socio-sanitaire et scolaire

La construction à rythme forcé fut l'une caractéristique des années 1960 et 1970 : il fallait développer le parc immobilier et l'adapter aux exigences nouvelles de l'économie et de la réalisation du socialisme.

A. 1. Un ambitieux programme de construction

Le programme de construction mené par le régime concernait les logements mais également l'ensemble des infrastructures, et notamment les réseaux de crèches, pour permettre aux mères de reprendre leur travail au plus vite.

¹ Voir Durandin Catherine, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995, quatrième partie, chapitre III.

1. a. Un programme généralisé de construction

Au cours des années 1960 et 1970, le régime se lança dans un vaste programme de construction : immeubles d'habitat collectif, institutions scolaires, dispensaires, hôpitaux, crèches, institutions publiques, etc.

Ce développement des structures socio-économiques répondait à une triple nécessité. D'une part, le régime, et son nouveau *Conducător*, en particulier, devait affirmer le passage au socialisme et montrer la réalisation, au moins partielle, de ses promesses, pour asseoir sa légitimité politique. De plus, la croissance de la population entraînait une augmentation des besoins collectifs : crèches, écoles, dispensaires, ... Enfin, ce développement visait à assurer une meilleure organisation de la vie socio-économique, ce qui permettait d'accroître le contrôle du régime sur la population.

Au IX^{ème} congrès du PCR, la priorité avait été donnée à l'industrie¹. Il fallait donc que la population, dans son ensemble, puisse se concentrer sur l'activité productive. Dans cette perspective, le régime accéléra la construction de logements urbains, qui permettaient d'accueillir la main-d'œuvre rurale, venue rejoindre les rangs du secteur industriel.

Le régime souhaitait employer le plus possible la population active féminine, déjà largement mise à contribution pour la croissance de la natalité. Pour permettre aux femmes de jouer leur triple rôle d'ouvrier producteur, ouvrier reproducteur et éducateur², on développa un réseau de crèches et de maternelles, aussi bien en ville qu'à la campagne.

1. b. Le développement des places en crèche

Une note de février 1971 prévoyait ainsi que le nombre de places en crèches devait passer de 23 837 en 1970, à 53 437 en 1975. Sur le document, une main a rayé l'indication « 53 437 » et apposé la mention « 100 000 », signe de l'effort que le régime était prêt à consentir pour développer ce type de structures³.

¹ Durandin Catherine, *op. cit.*, p. 420.

² Olteanu Cristina-Liana, Gheonea Elena-Simona, Gheonea Valentina, *op. cit.* p. 31.

³ Fonds CC PCR, section Or, dossier 15/1970, Note sur l'évolution des places dans les crèches, pouponnières etc., 31 décembre 1971, f. 38.

Au plan local, cette préoccupation était constante. Plusieurs membres du Comité Régional PCR de Iași plaidèrent, dès juillet 1966, en faveur de constructions massives et rapides :

« A mesure que nous avançons dans notre développement social, la femme est plus attirée dans la production, et cela ne signifie pas que, si nous avons une crèche et qu'elle laisse l'enfant jusqu'à ce qu'elle sorte de la production, nous l'éloignons de son enfant. Au contraire, nous rassemblons les enfants de je ne sais où et nous pouvons leur donner une éducation dans un cadre organisé. »¹

Le plan de mesures adopté à l'issue de la réunion prévoit également que

« L'Union régionale des CAP doit se préoccuper de la création des conditions nécessaires au bon fonctionnement des crèches et maternelles saisonnières, et de l'ouverture de nouvelles structures de ce type qui permettent l'éducation et la surveillance des enfants, pendant que leurs mères sont au travail. »²

En réalité, l'objectif de ces investissements était triple. Il s'agissait, tout d'abord, de permettre aux femmes de participer aux activités productives, qu'elles fussent agricoles ou industrielles. De plus, les structures collectives permettaient de surveiller les enfants, en particulier du point de vue médical. La réduction de la mortalité infantile était, en effet, une condition de l'augmentation de la natalité et la surveillance médicale des enfants dans les crèches devait permettre l'amélioration des statistiques de la population. Enfin, les crèches permettaient de donner une éducation « organisée », soit d'offrir dès le plus jeune âge une éducation conforme aux principes socialistes : on retrouve ici la méfiance, déjà observée, à l'égard de l'éducation donnée en famille, toujours suspecte de « mysticisme » ou d'« archaïsme ».

Cet effort se prolongea de manière soutenue au long des années 1970. En 1974, le comité départemental de Iași prévoyait, par exemple, que 53% des enfants seraient accueillis en crèche dès l'année scolaire 1977-78, contre 36% en 1974³.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 2/1966, Comité régional PCR Iași, Stenograma discuțiilor purtate în ședința din data de 15 octombrie 1965 [Sténogramme des discussions de la réunion du 15 octobre 1965], f. 137 : « Pe măsură ce înaintăm în dezvoltarea noastră socială, femeia este atrasă mai mult în producție însă asta nu înseamnă că dacă o să avem o creșă unde să țină copilul pînă cînd iese din producție o îndepărtăm de copil. »

² *Ibid.* : « Uniunea regională a CAP trebuie să se preocupe de crearea condițiilor necesare bunei funcționări a creșelor și grădinițelor sezoniere, cît și de înființarea unor noi asemenea unități care să permită educarea și supravegherea copiilor în timpul cît mamele sunt la lucru. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 3/1974, Comité départemental PCR Iași, Program cuprinzînd măsuri pentru creșterea participării femeilor în activitatea din întreprinderi și

Cette augmentation supposait la construction de 3 600 places supplémentaires : pour réaliser ces investissements jugés prioritaires, les différents acteurs économiques devaient mettre la main à l'ouvrage : les entreprises pour les enfants de leurs salariés, les mairies dans les quartiers, les coopératives agricoles dans les villages. Les citoyens participaient également avec une « *contribution volontaire* »¹, en argent et en travail.

A. 2. Le développement du réseau scolaire

Suivant la même logique, le programme de construction visa également le développement du réseau des institutions scolaires.

2. a. La multiplication des écoles maternelles

Dès la seconde moitié des années 1960, on observe aussi d'importants investissements dans le réseau scolaire, avec notamment la construction d'écoles maternelles. Une *étude sur le développement de l'enseignement en RSR*², publiée en décembre 1966, fait état de constructions importantes, rapportées dans le tableau ci-dessous³ :

Année scolaire	Maternelles	Places en maternelle
1938-1939	1 577	90 787
1966-1967	7 813	372 000

Tableau 1⁴

Le plan quinquennal de 1966-1970 prévoyait la construction de 1 560 500 places supplémentaires en maternelles, afin de pouvoir accueillir près de 50% des enfants âgés de 3 à 7 ans. Dans un souci de rationalisation et de systématisation, il fut

instituții [Programme comprenant les mesures pour faire croître la participation des femmes dans l'activité des entreprises et institutions].

¹ « contribuție voluntară ».

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în Republica Socialistă România* [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie], décembre 1966.

³ *Ibid.*, f. 100.

⁴ Source : Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în Republica Socialistă România* [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie], décembre 1966.

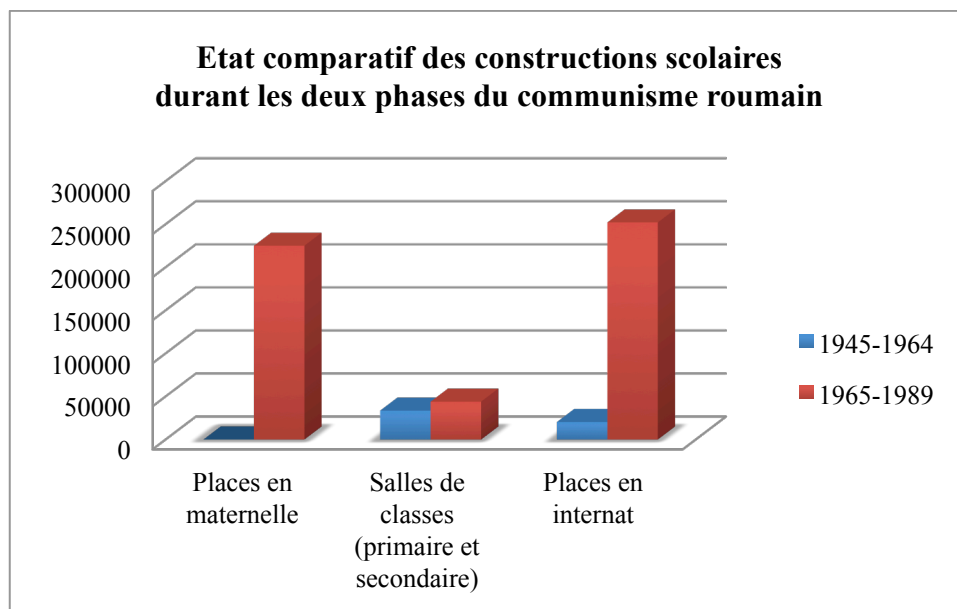
décidé qu'il n'existerait plus qu'un « *seul type d'institution préscolaire, nommée « jardins d'enfants », avec un programme de 5 à 6 heures par jour, du 15 septembre au 1er juin* »¹. Avec la précision de la langue de bois, l'étude annonçait que

*« pour venir en aide aux mères et aux enfants, les jardins d'enfants vont être progressivement organisés selon un principe territorial, à mesure de la création des conditions matérielles nécessaires »*².

La principale préoccupation du régime restant la disponibilité de la population active dans la production, des garderies, nommées « *foyers d'enfants* »³ furent également créés dans le cadre des maternelles, sur le modèle des internats scolaires, « *pour les enfants dont les parents travaillent tous deux dans la production* »⁴.

2. b. Le développement du réseau scolaire dans son ensemble

L'ensemble du réseau scolaire connut un important développement à partir de la seconde moitié des années 1960. Ce graphique, issu d'une étude comparative réalisée en novembre 1989, l'illustre bien :



Graphique 3⁵

¹ *Ibid.*, f. 100 : « un singur tip de instituție preșcolară, denumită « grădinița de copii », cu program de 5-6 ore pe zi, în perioada 15 septembrie – 1 iunie ».

² *Ibid.*, f. 100 : « pentru a veni în sprijinul mamelor și al copiilor, se va trece treptat la organizarea grădinițelor de copii pe principiul teritorial, pe măsura creării condițiilor materiale necesare ».

³ *Ibid.*, f. 100 : « cămine de copii ».

⁴ *Ibid.*, f. 100 : « pentru copiii ai căror părinți se află amândoi în producție ».

⁵ Source : Fonds CC PCR, section Pr, dossier 117/1989, Statistiques diverses, f. 183.

Maternelles et internats firent l'objet d'investissements importants. Les internats permettaient à des élèves issus de la campagne de suivre une école professionnelle ou un lycée en ville : 252 000 places furent créées entre 1965 et 1989. Toutefois, il est probable que ces statistiques intègrent également la construction des maisons d'enfants scolarisés, sous tutelle du ministère de l'Enseignement, souvent assimilées dans les textes à des internats. Si leur représentation graphique peut sembler moins spectaculaire, la construction de 44 000 salles de classe supplémentaires en vingt-cinq années, en sus des 33 000 construites dans la période précédente, constitua aussi un effort important.

Bien loin de constituer une exception, la construction d'institutions de placement pour les mineurs s'inscrit pleinement dans cette dynamique de développement des réseaux socio-sanitaire et scolaire, signe du progrès social prôné par le régime et gage des futures capacités productives du pays.

B. Le développement des institutions d'enfants.

L'étude de 1966 sur *Le développement de l'enseignement en RSR* consacre quelques pages à la situation des maisons d'enfants scolarisés et propose des perspectives pour leur développement.

« Nous devons accorder une attention particulière au problème social que constituent l'éducation et l'instruction des enfants qui ne sont pas pris en charge dans leur famille, par l'extension du système des maisons d'enfants pour leur assurer de bonnes conditions de développement.

Il résulte des données du recensement des enfants d'octobre 1963 qu'environ 84 000 enfants, orphelins des deux parents, sans soutien légal, orphelins d'un seul parent, sans possibilité d'être élevés par le parent resté en vie ou qui vivent dans un milieu marqué par la tuberculose, ont besoin d'être pris en charge par l'Etat. (...)

Il va falloir que le ministère de l'Enseignement élabore un plan pour inclure, de manière progressive, dans les maisons d'enfants, tous les mineurs de cette catégorie. (...) L'élargissement des possibilités d'inclusion dans ce type d'institutions assurera la croissance et l'éducation adaptée à ces enfants qui ne

sont pas pris en charge dans leur famille et contribuera substantiellement à la réduction du nombre de mineurs infracteurs. »¹

En réalité, les constructions effectives d'institutions et le nombre de mineurs réellement placés se situèrent très en-deçà des perspectives évoquées par ce texte. Toutefois, il est certain que le réseau des institutions de placement, indifféremment du ministère de tutelle, connut un vaste développement, notamment à partir de la loi de protection de 1970 et jusqu'aux restrictions économiques des années 1980.

B. 1. Des statistiques lacunaires

Il est particulièrement difficile de dresser un tableau quantitatif précis du phénomène de placement en institution. Les sources sont nombreuses, diverses, mais toutes lacunaires.

1. a. Les recensements

Les recensements de 1966 et 1977 sont d'un secours précieux, mais insuffisant. La dernière table de chacun d'eux concerne la population inactive. Celle-ci est répartie en plusieurs catégories selon les sources de revenus et selon l'âge. En croisant les deux facteurs, on obtient donc le nombre d'enfants « *directement entretenus par l'Etat*² ». La définition donnée dans le recensement de 1966 est particulièrement claire : la population inactive entretenue par l'Etat correspond aux « *personnes qui ont déclaré être entretenues par une institution d'Etat : maisons de*

¹ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățământului în Republica Socialistă România [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie]*, décembre 1966, f. 97 : « o problemă socială căreia trebuie să i se acorde o atenție sporită este educarea și instruirea copiilor lipsiți de ocrotire familială, prin extinderea sistemului caselor de copii, care să le asigure condiții bune de dezvoltare. Din datele recensământului copiilor, din octombrie 1963, rezultă că au nevoie de ocrotire din partea statului circa 84 000 copii orfani de ambii părinți, fără susținători legali, orfani de un părinte, lipsiți de posibilitatea de a fi crescuți de părintele în viață sau care trăiesc în mediu TBC. (...) va trebui ca Ministerul Învățământului să elaboreze un plan de cuprindere treptată în casele de copii a tuturor minorilor din această categorie. (...) Lărgirea posibilităților de cuprindere în asemenea instituții va asigura creșterea și educarea corespunzătoare a copiilor lipsiți de ocrotire familială și va contribui substanțial la reducerea numărului de infractori minori. »

² *Recensământul populației și al locuințelor din 15 martie 1966 [Recensement de la population et des logement du 15 mars 1966]*, Direction centrale de la statistique, Bucarest, 1969 : « *Întreținuți de stat* »

retraite, foyers médicaux, maisons d'enfants. »¹ La définition est presque identique en 1977 : elle inclut cependant les bénéficiaires de bourses scolaires. D'autre part, les catégories d'âge sont les suivantes : moins de 14 ans, 14 ans, 15 ans, 16-19 ans, et plus.

Les bourses scolaires ne concernent que les lycéens, soit les mineurs de 16 ans et plus. Dans les recensements de 1966 et 1977, les personnes, de 15 ans et moins, entretenues par l'Etat sont donc les mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, dans la grande majorité des cas, les mineurs placés en institution. On peut ainsi obtenir un chiffre approximatif, bien qu'incomplet : il ne prend pas en compte les mineurs institutionnalisés de 16 ans et plus, qu'on ne peut, à partir des indications du recensement, distinguer des boursiers.

Le recensement de 1992 aurait pu également être une source précieuse d'informations. Dans la catégorie « *entretenus par l'Etat ou par des organisations privées* »² figurent 70 386 mineurs (jusqu'à 19 ans), soit moins de 20% du nombre minimum d'enfants en placement durant l'année 1989/1990. De fait, il est précisé que cette catégorie comprend « *les personnes entretenues par des institutions publiques (maisons de retraite, foyers-hôpitaux, maisons d'enfants, etc.) ou par des organisations privées* »³ : ces statistiques comprennent donc les enfants placés en pouponnières ou dans des institutions pour enfants handicapés. En revanche, les enfants placés dans des institutions relevant du ministère de l'Education ont été comptabilisés avec les élèves, sans constituer une sous-catégorie distincte. Il est probable que, dans un contexte de scandale médiatique international sur la question des orphelinats, les politiques aient souhaité minimiser le nombre d'enfants réellement placés dans des institutions.

¹ *Ibid.* : « personnes care au declarat că se află în întreținerea unor instituții de stat : cămine pentru bătrâni, cămine-spitale, casa copilului ».

² *Recensământul populației și al locuințelor din 15 martie 1966 [Recensement de la population et des logements du 15 mars 1966]*, Direction centrale de la statistique, Bucarest, 1969 : « Întreținuți de stat sau de organizații private ».

³ *Recensământul populației și al locuințelor 18-27 martie 2002 [Recensement de la population et des logements, 18-27 mars 2002]*, Direction centrale de la statistique, 2003. Note méthodologique : « persoanele aflate în întreținerea unor instituții publice (cămine de bătrâni, cămine-spital, case de copii etc.) sau a unor organizații private »

1. b. Autres sources, autres lacunes

Nos recherches dans les archives du Comité Central nous ont permis de recueillir des statistiques précieuses, mais lacunaires ; nous avons trouvé de nombreux chiffres épars, que nous avons essayé d'assembler à la manière d'un puzzle. Parfois, les informations sont incohérentes, d'une section du Comité Central à une autre ; les termes n'ont pas toujours le même sens. Pour obtenir une vue exacte du nombre d'enfants placés, il nous aurait fallu accéder directement aux statistiques internes de chacun des trois ministères de tutelle. Notre requête a été refusée : difficultés matérielles liées à l'archivage, méfiance ou manque de bonne volonté ? Il n'est pas de notre ressort d'en juger.

Toutefois, un accès total aux documents que nous avons sollicités n'aurait pas garanti la fiabilité de nos statistiques. En effet, il semble que beaucoup d'enfants n'aient pas eu d'existence officielle durant les premières années de leur vie. Faute de représentant légal ou d'une situation juridique claire, tous les enfants ne disposaient pas d'acte de naissance. En 1989 encore, la Commission des mineurs de Satu Mare déplorait, après avoir effectué un contrôle dans les différents établissements du département, que beaucoup d'enfants placés ne disposent pas d'un acte de naissance¹. Il est peu probable, dès lors que leur existence n'était pas reconnue officiellement, que leur présence ait été enregistrée systématiquement dans les institutions.

Conscient de ces difficultés, nous avons cherché à établir néanmoins un état du phénomène de placement de 1965 à 1989, pour chacune des catégories d'enfants. A plusieurs reprises, nous avons recouru à différentes hypothèses, parmi lesquelles nous donnons notre préférence, sans proposer de certitude.

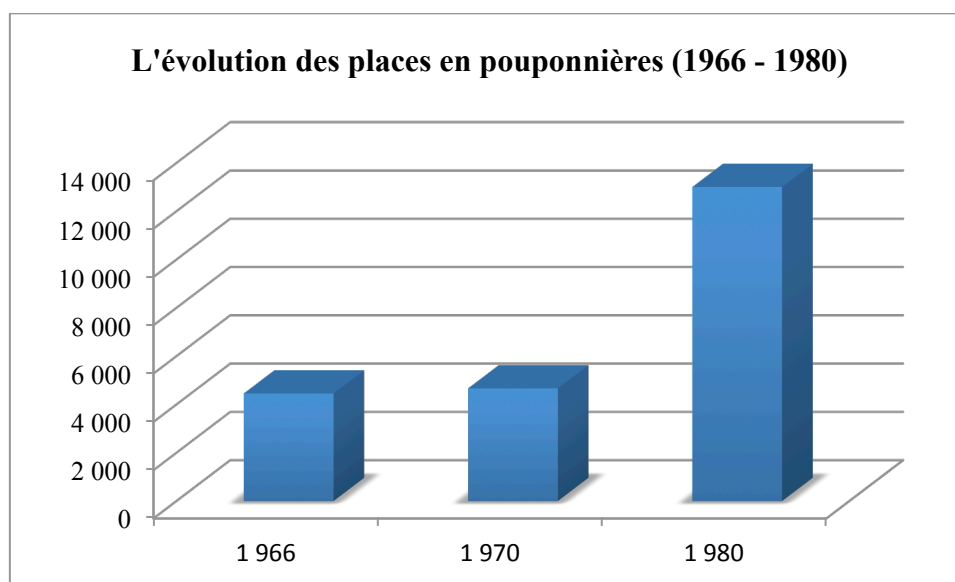
B. 2. Les nourrissons placés en pouponnière

Les pouponnières constituaient la première institution de placement pour enfant qui était pris en charge avant trois ans. Le nombre de places disponibles fut au moins multiplié par trois sous le régime de Nicolae Ceaușescu.

¹ Ardud. Commission pour les mineurs. 14 avril 89.

2. a. L'évolution des places en pouponnière

Le placement des enfants en pouponnière connut une forte augmentation, durant les années 1970, comme le montre le graphique ci-dessous.



Graphique 4¹

Durant la seconde moitié des années 1960, on observe certes une progression, mais relativement limitée, de 4 452 places en 1966² à 4 661 en 1970³. En tout état de cause, elle n'est pas à la hauteur du pic de natalité des années 1966 et 1967. Les besoins croissants d'accueil et de prise en charge n'avaient, en effet, pas été anticipés par les promoteurs des lois natalistes.

En revanche, l'année 1970, marquée par la loi de prise en charge de l'enfance en danger, représenta un tournant. En dix ans, le nombre de places en pouponnières

¹ Source : a) Fonds CC PCR, section AP, dossier 10/1967, Section Santé du CC du PCR, Notă privind construcția de creșe, casa copilului și grădinițe pînă în 1970 precum și organizarea, funcționarea și dezvoltarea lor în perspectivă [Note sur la construction de crèches, pouponnières et maternelles jusqu'en 1970, et sur leur organisation, leur fonctionnement et leur développement en perspective], f. 27. b) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1970, Diferite date statistice [Données statistiques diverses], f. 63. c) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 30/1981, Dezvoltarea bazei materiale a învățămîntului, ocrotirii sănătății, culturii fizice și sportului [Développement des conditions matérielles de base de l'enseignement, de la santé, de la culture physique, et du sport], f. 2.

² Fonds CC PCR, section AP, dossier 10/1967, Section Santé du CC du PCR, Notă privind construcția de creșe, casa copilului și grădinițe pînă în 1970 precum și organizarea, funcționarea și dezvoltarea lor în perspectivă [Note sur la construction de crèches, pouponnières et maternelles jusqu'en 1970, et sur leur organisation, leur fonctionnement et leur développement en perspective], f. 27.

³ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1970, Diferite date statistice [Données statistiques diverses], f. 63. Un chiffre supérieur est toutefois mentionné dans Fonds CC PCR, section Or, dossier 18/1971, Notă cu privire la evoluția numărului de locuri în creșe, casa copilului, și în căminele de pe lângă grădinițele de copii [Note sur l'évolution du nombre de places en crèches, en pouponnière et dans les foyers liés aux classes maternelles], f. 38.

tripla, de 4 661 en 1970 à 13 000 en 1980¹. Une progression similaire a été observée pour les différents types d'institutions dans les années 1970.

Enfin, le plan quinquennal 1981-1985 comprenait la construction de 4720 places supplémentaires : toutefois, nous n'avons pas d'indication nous permettant de confirmer que ces places aient été réellement construites.

2. b. Les enfants en pouponnière : hypothèses de calcul

Combien d'enfants ont-ils passé les premières années de leur existence en pouponnière, sous le régime de Ceaușescu ? La réponse est difficile à établir, compte tenu de la diversité des parcours des enfants. La majorité ont vraisemblablement été placés en pouponnière à la sortie de la maternité et y ont vécu jusqu'à leurs trois ans révolus, avant de rejoindre une autre institution de placement. Toutefois, certains enfants ont fait des séjours de quelques mois à la pouponnière, en raison d'un problème de santé, et ont retrouvé leur famille une fois guéris. D'autres, encore, ont sans doute fait des allers-retours entre leur famille et la pouponnière.

Nos hypothèses se fondent sur deux postulats. Pour établir des statistiques communes aux différents types d'institution, nous avons considéré que, entre deux dates pour lesquelles nous possédions des données certaines, la construction de nouvelles places était régulière chaque année : 52 nouvelles places chaque année entre 1966 et 1970, puis 834 nouvelles places annuelles de 1970 à 1980. De plus, en l'absence d'indications, nous avons considéré que le nombre d'admissions annuelles restait stable à partir de 1980. Il est probable toutefois qu'il y ait eu une augmentation, même légère, dans les années 1980. En effet, sur la même décennie, si le nombre de places en maison d'enfants scolarisés est resté stable, il a augmenté de près de 20% dans les institutions pour enfants déficients. Pour ces raisons, notre estimation se situe vraisemblablement légèrement en-deçà de la réalité.

A partir de ces postulats communs, nous avons élaboré deux hypothèses différentes. Partant de l'idée que les enfants placés durant trois années étaient plus nombreux que les enfants qui n'y séjournaient que quelques mois, nous avons fait

¹ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 30/1981, Dezvoltarea bazei materiale a învățămîntului, ocrotirii sănătății, culturii fizice și sportului [Développement des conditions matérielles de base de l'enseignement, de la santé, de la culture physique, et du sport], f. 2.

l'hypothèse d'une durée moyenne de deux années. En ce cas, 116 000¹ enfants auraient été placés en pouponnière, entre 1966 et 1989.

Nous formulons une seconde hypothèse, en élargissant à toute la période et aux différents établissements le constat formulé en 1986 par la directrice de la pouponnière de Iași :

« 60% des enfants restent pris en charge d'une année sur l'autre, tandis que les 40% restants sont rendus à leur famille ou sont transférés vers d'autres unités de protection du département. »²

En considérant que la pouponnière disposait chaque année de 40% de ses places pour de nouveaux enfants et en y additionnant les places nouvellement créées, on obtient un total de 112 000 enfants admis en pouponnière de 1966 à 1989.

En 1980, pour un total de 398 904 naissances³, les pouponnières ont procédé, selon notre hypothèse, à 6 000 admissions, pour une capacité d'accueil totale de 13 000 places. Selon notre hypothèse, 1,5 % des enfants nés en 1980 auraient donc été placés en pouponnière : on est donc loin d'une politique de placement de masse.

B. 3. Les enfants placés en maisons d'enfants scolarisés et préscolarisés

Les enfants de 3 à 18 ans, ne présentant pas de déficience, étaient placés dans deux types d'institutions, en fonction de leur âge :

- de 3 à 6 ans, dans des « *maisons d'enfants préscolarisés*⁴ »,
- de 7 à 18 ans, des « *maisons d'enfants scolarisés*⁵ ».

Les deux types d'institutions connurent un fort développement durant la période Ceaușescu.

¹ Nos résultats étant, par définition, imprécis, nous avons arrondi au millier le plus proche.

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1986, Comité municipal PCR de Iași, Informare privind modul în care sînt organizate condițiile de îngrijire, alimentare și supraveghere a copiilor din unitățile din Leagănul de copii, [Information sur la manière dont sont organisés les soins, l'alimentation et la surveillance des enfants dans les unités de la pouponnière], f. 58-59 : « rămîn în ocrotire de la un an la altul 60%, iar restul de 40% se externează în familii sau sînt transferați la alte unități de ocrotire din județ. »

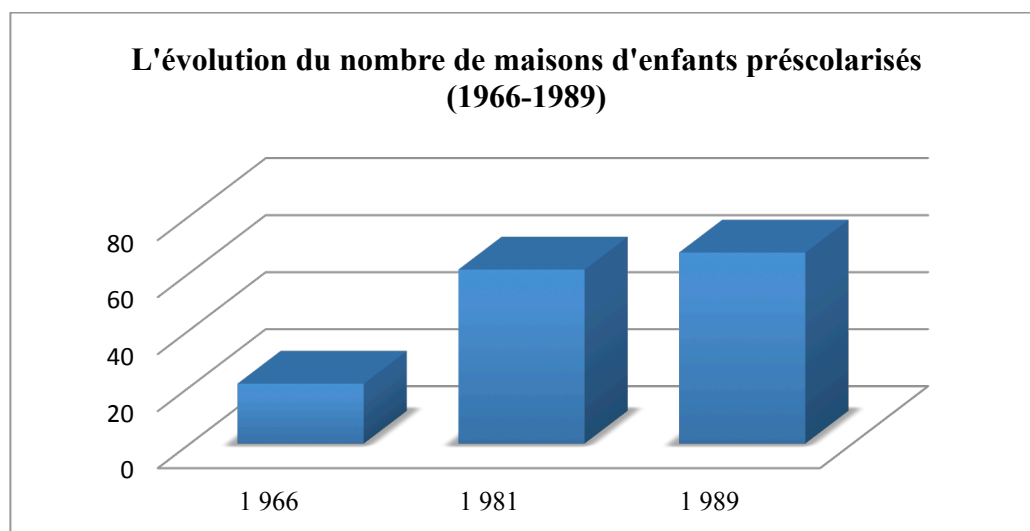
³ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 12/1984, Direction centrale des statistiques, Evoluția populației și a principalelor fenomene demografice în anul 1983 [Evolution de la population et des principaux phénomènes démographiques en 1983], f. 75.

⁴ « maison d'enfants preșcolari ».

⁵ « maison d'enfants școlari ».

3. a. Les maison d'enfants préscolarisés

Les maisons d'enfants préscolarisés virent leur nombre multiplié par trois, de 1966 à 1989. Comme pour les pouponnières, la plus forte progression eut lieu au cours des années 1970¹.



Graphique 5²

Au total, 8 200 enfants vivaient dans des maisons d'enfants préscolarisés en 1989³. Le nombre d'institutions comme d'enfants continue à croître y compris dans les années 1980. En effet, il semble que le nombre de places ait été insuffisant pour absorber les enfants qui provenaient des pouponnières et ceux qui devaient être admis à cause de la modification de leur situation familiale. Un rapport du conseil départemental de Iași, en 1975 fait état de

« la surpopulation de la pouponnière, à cause du nombre de nourrissons et d'enfants jusqu'à trois ans avec des problèmes économiques et sociaux, et de l'impossibilité de transférer les enfants de 3 ans et plus dans les maisons d'enfants préscolarisés (la pouponnière a 740 places, par rapport aux deux

¹ Fonds CC PCR, section Or, dossier 10/1982, Situation de l'enseignement préscolaire, 1981-1982, f. 3.

² Source : a) Fonds CC PCR, section Or, dossier 10/1982, Situation de l'enseignement préscolaire, 1981-1982, f. 3. b) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 117/1989, Învățămîntul preșcolar la începutul anului școlar 1989/1990 [L'enseignement préscolaire au début de l'année scolaire 1989-1990], f. 198.

³ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 117/1989, Învățămîntul preșcolar la începutul anului școlar 1989/1990 [L'enseignement préscolaire au début de l'année scolaire 1989-1990], f. 198

maisons d'enfants préscolarisés de Hălăucești et Pașcani, qui totalisent 260 places). »¹

Pour remédier à ces difficultés, dont font état de nombreux rapports, le nombre de place en maisons d'enfants préscolarisés augmenta de manière continue. Après une forte hausse entre 1966 et 1980 (+ 100%), le nombre d'enfants placés passa de 6 225 à 8 200 durant les années 1980².

En 1989, les enfants placés en institution préscolaire sous tutelle du ministère de l'Enseignement représentaient 0,98% des enfants scolarisés³ contre 0,90 % en 1966⁴ et 0,81% de leur tranche d'âge⁵ contre 0,26 % en 1966⁶. La comparaison avec les enfants de la même tranche d'âge est sans doute plus juste, car le pourcentage de scolarisation des enfants en maternelle passe lui-même de 29% à 83%. Rapporté aux enfants de la même tranche d'âge, le nombre d'enfants placés en institution triple proportionnellement entre 1966 et 1989, mais continue néanmoins de représenter moins de 1%.

Si l'on reprend l'hypothèse formulée pour les pouponnières et que l'on cherche à calculer le nombre d'enfants placés en maisons d'enfants préscolarisés durant la période 1965-1989, il semble que seulement 50 000 enfants aient fait l'objet d'un placement dans ces institutions, soit 60 000 de moins que dans les pouponnières. On aimerait croire que la différence correspond aux enfants qui ont retrouvé un foyer, soit leur propre famille, soit une famille adoptive. Cette

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 6/1975, Comité départemental PCR de Iași, Informare asupra situației asistenței medicale și de ocrotire a mamei și copilului în județul Iași [Information sur la situation de l'assistance médicale et de la prise en charge de la mère et de l'enfant dans le département de Iași], f. 24 : « supraaglomerarea leagănelui de copii, atât prin creșterea numărului de sugari și copii până la 3 ani cu probleme economice și sociale, cât și prin imposibilitatea de a transfera copiii în vîrstă de 3 ani și peste în case de copii preșcolari (leagănelul are 740 de locuri față de cele două case de copii preșcolari de la Hălăucești și Pașcani, care totalizează 260 de locuri). »

² Fonds CC PCR, section Pr, dossier 117/1989, Învățămîntul preșcolar la începutul anului școlar 1989/1990 [L'enseignement préscolaire au début de l'année scolaire 1989-1990], f. 198.

³ *Ibid.*, f. 198.

⁴ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în Republica Socialistă România [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie]*, décembre 1966, f. 100 : 372 000 enfants scolarisés en 1966.

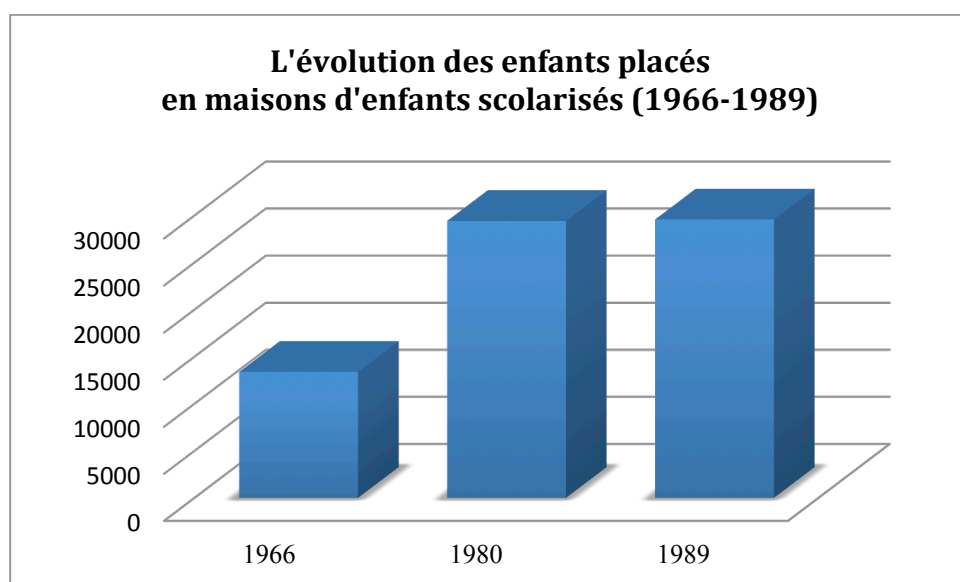
⁵ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 117/1989, Învățămîntul preșcolar la începutul anului școlar 1989/1990 [L'enseignement préscolaire au début de l'année scolaire 1989-1990], f. 198 : 1 008 311 enfants (scolarisés ou non) en 1989.

⁶ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în Republica Socialistă România [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie]*, décembre 1966, f. 100 : 1 282 758 enfants (scolarisés ou non) en 1966.

explication est certainement valable, mais il est difficile de dire jusqu'à quel point. En réalité, nombre d'enfants furent probablement orientés vers des structures pour enfants déficients, dès la sortie de la pouponnière : des maternelles pour enfants déficients (2 790 places en 1989), mais surtout des foyers-hôpitaux, comme le tristement célèbre établissement de Cighid.

3. b. Les maison d'enfants scolarisés

Par ailleurs, dans les maisons d'enfants scolarisés, l'évolution fut très forte entre 1966 et 1989, avec plus de quinze mille places créées. Puis, le nombre d'enfants placés resta stable durant toute la décennie 1980. En 1989, 29 560 enfants vivaient en maisons d'enfants scolarisés¹.



Graphique 6²

En 1988, les enfants placés en maisons d'enfants scolarisés représentaient 1% des élèves scolarisés en classes I-VIII¹, contre 0,45% en 1966². Le placement en

¹ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Education et de l'Enseignement, Plan de scolarisation pour l'année 1989-1990, f. 1.

² Source : a) Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în Republica Socialistă România, decembrie 1966 [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie, décembre 1966]*, f. 131. b) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 30/1981, *Dezvoltarea bazei materiale a învățămîntului, ocrotirii sănătății, culturii fizice și sportului [Développement des conditions matérielles de base de l'enseignement, de la santé, de la culture physique, et du sport]*, f. 2. c) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Education et de l'Enseignement, Plan de scolarisation pour l'année 1989-1990, f. 1.

maisons d'enfants scolarisés reste proportionnellement plus important que pour les maisons d'enfants préscolarisés, même si la différence tend à s'amenuiser avec le temps. Toutefois, au sein de la population scolaire, les enfants placés en institution constituent une toute petite minorité.

Si l'on reprend notre hypothèse de calcul, 99 000 enfants auraient été placés en maisons d'enfants scolarisés entre 1966 et 1989. Soit le double du nombre d'enfants passés par les maisons d'enfants préscolarisés. Il est donc vraisemblable que près de la moitié des enfants placés en maisons d'enfants scolarisés ont été admis directement dans ces institutions, soit après six ans, après avoir vécu les premières années de leur enfance, parfois de leur adolescence, en famille.

3. c. Les mineurs rattachés à une maison d'enfant

Enfin, d'autres mineurs étaient « rattachés »³ à une institution. A la fin des huit classes obligatoires, certains se rendaient dans un internat pour fréquenter une école professionnelle, un lycée ou par la suite un établissement d'enseignement supérieur. Pendant les vacances (ou les week-ends selon les cas), ils étaient logés et nourris dans leur maisons d'enfants d'origine, dont ils dépendaient encore administrativement. Ils représentaient 11 020 élèves durant l'année scolaire 1988-1989⁴.

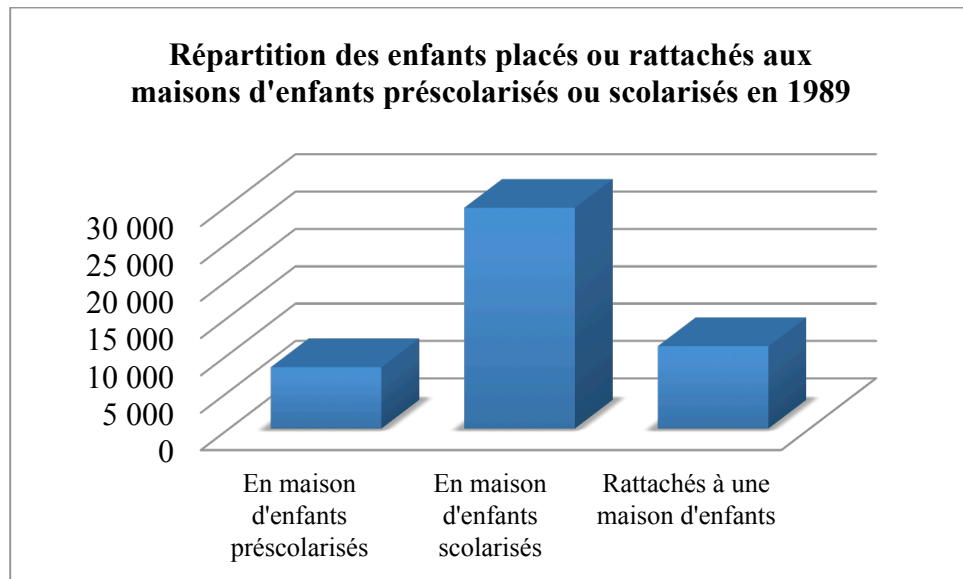
Au total, les mineurs placés ou rattachés à une maison d'enfants préscolarisés ou scolarisés étaient au nombre de 48 780 en 1989, comme le montre le graphique ci-après.

¹ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Education et de l'Enseignement, Rapport privind sinteza propunerilor de plan școlarizare a numărului de burse pe anul școlar 1989/1990 [Rapport sur la synthèse des propositions de plan de scolarisation et de nombre de bourses pour l'année scolaire 1989/1990], 5 mai 1989, f. 1 : 2 942 388 enfants scolarisés en 1988.

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în Republica Socialistă România* [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie], décembre 1966, f. 131 : 2 956 293 enfants scolarisés en 1986.

³ « în evidență ».

⁴ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 49/1989, Statistiques sur la population scolaire, 9 novembre 1989, f. 135.



Graphique 7¹

B. 4. Les enfants déficients placés en institution

L'enseignement dit « spécial », adapté aux enfants jugés déficients, connu également un très fort développement de 1966 à 1989.

4. a. Les écoles pour enfants déficients

Le nombre de places fut presque multiplié par quatre, pour les seules classes I à VIII, qui équivalent aux cycles français du primaire et du collège. En 1966, les 8 510 élèves déficients² ne constituaient que 0,29% du total des enfants scolarisés. En 1989, l'enseignement obligatoire pour enfants déficients accueillait 30 750 enfants, soit 1,05 % du total du total des enfants scolarisés³. Certains élèves déficients vivaient dans leur famille, mais la très grande majorité (85 %) étaient placés dans le cadre de ces écoles. Le nombre d'élèves déficients effectivement

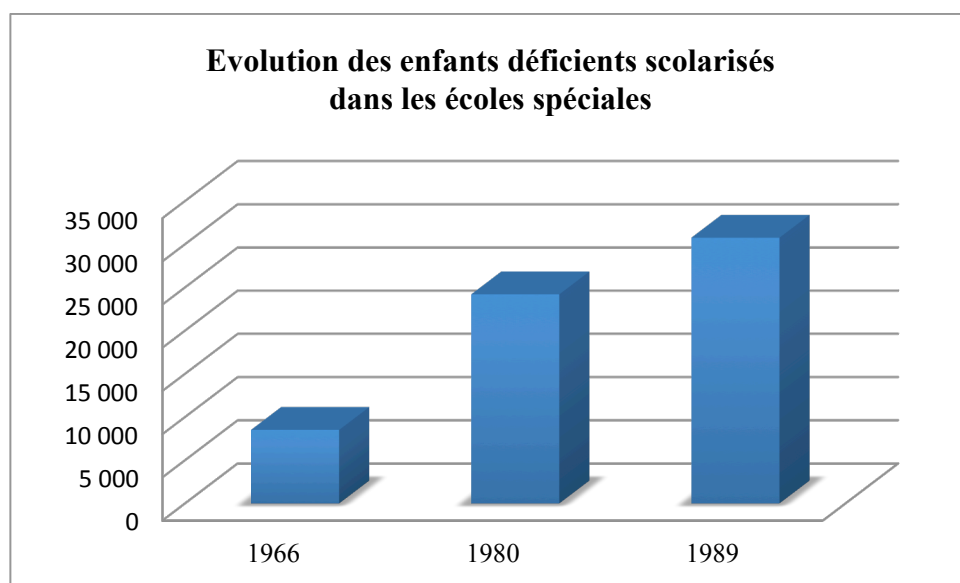
¹ Source : a) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 117/1989, *Învățământul preșcolar la începutul anului școlar 1989/1990* [L'enseignement préscolaire au début de l'année scolaire 1989-1990], f. 198. b) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, Plan de scolarisation pour l'année 1989-1990, f. 1. c) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 49/1989, Statistiques sur la population scolaire, 9 novembre 1989, f. 135.

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățământului în Republica Socialistă România, decembrie 1966* [Étude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie, décembre 1966], f. 131.

³ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, Plan de scolarisation pour l'année 1989-1990, f. 1.

placés en institution en 1989 était de 26 200, soit 0,89% du total des élèves scolarisés.

Selon nos calculs, 89 000 enfants auraient suivi un enseignement spécial pour élèves déficients. De plus, des maternelles spéciales accueillait des enfants de 3 à 6 ans, sans hébergement semble-t-il, et probablement dans les grandes villes.



Graphique 8¹

A l'issue de l'enseignement obligatoire de huit classes, les enfants étaient dirigés vers une école professionnelle ou un foyer-atelier dépendant du ministère du Travail. L'ensemble de ces établissements totalisait 17 778 enfants en 1989 contre 6 169 en 1965². Ils représentaient en 1989 5,4 % des élèves scolarisés dans des écoles professionnelles³ contre 2,34% en 1965. Selon nos estimations, 91 000 enfants furent scolarisés dans les foyers-écoles ou foyers-ateliers sous tutelle du ministère du Travail. Les mineurs déficients jugés « récupérables » ou « partiellement

¹ Source : a) Fonds CC PCR, section Ca, dossier 39/1967, *Studiu privind dezvoltarea învățămîntului în Republica Socialistă România, decembrie 1966* [Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie, décembre 1966], f. 131. b) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 30/1981, *Dezvoltarea bazei materiale a învățămîntului, ocrotirii sănătății, culturii fizice și sportului* [Développement des conditions matérielles de base de l'enseignement, de la santé, de la culture physique, et du sport], f. 2. c) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Education et de l'Enseignement, Plan de scolarisation pour l'année 1989-1990, f. 1.

² Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Education et de l'Enseignement, Plan de scolarisation pour l'année 1989-1990, f. 1.

³ 331 752 au total.

récupérables » firent donc l'objet d'investissements importants de la part du ministère du Travail.

4. b. Les foyers-hôpitaux : une hypothèse de calcul

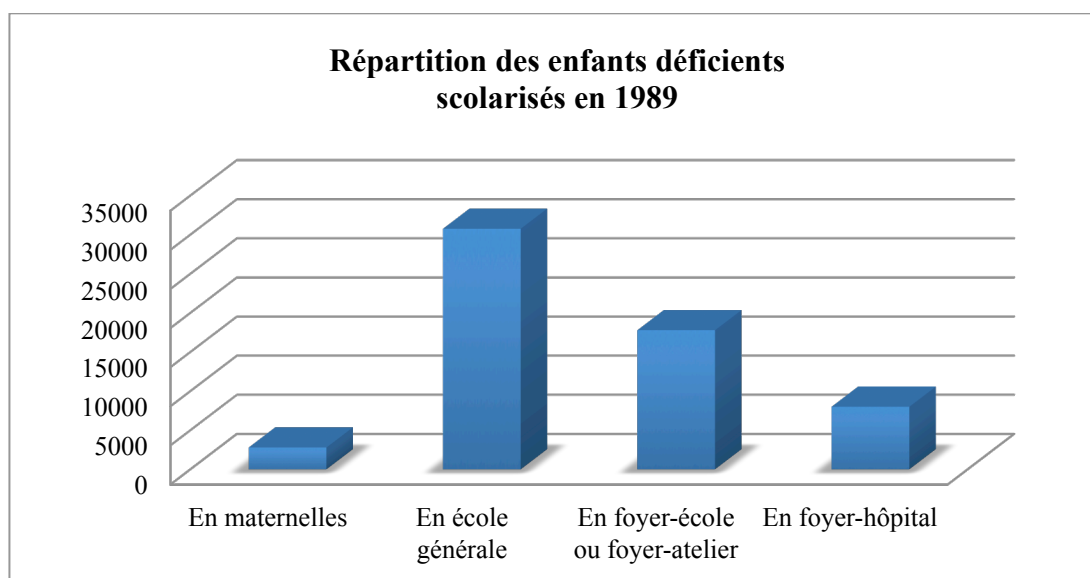
En revanche, certains enfants, jugés irrécupérables à l'issue de la pouponnière ou au cours de leurs études, pouvaient être orientés vers un foyer-hôpital. Nous ne disposons pas malheureusement de statistiques satisfaisantes concernant ces établissements. Il en existait six en 1966, pour un total de 2 560 places¹, soit une moyenne de 427 enfants par établissement, mais plus d'une trentaine dans les années 1990. De ce fait, et compte tenu du développement des autres types d'institutions, on peut raisonnablement estimer qu'il y avait entre 6 000 et 10 000 places en 1989. Pour estimer le nombre global d'enfants placés en 1989, nous avons retenu l'hypothèse de 8 000 places.

Par ailleurs, si les sources fiables sont peu nombreuses sur le sujet, il est certain que les conditions y étaient déplorables et le taux de mortalité fortement élevé. Même si les capacités d'accueil n'excédaient sans doute pas quelques milliers de places réparties dans le pays, les décès prématurés des uns libéraient régulièrement des places pour les autres : plusieurs dizaines de milliers d'enfants furent donc vraisemblablement placés dans ces établissements entre 1966 et 1989.

¹ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 4/1965, f. 149.

4. c. Etat général des enfants déficients placés en institution

Le graphique ci-après présente la situation des enfants déficients scolarisés en 1989.



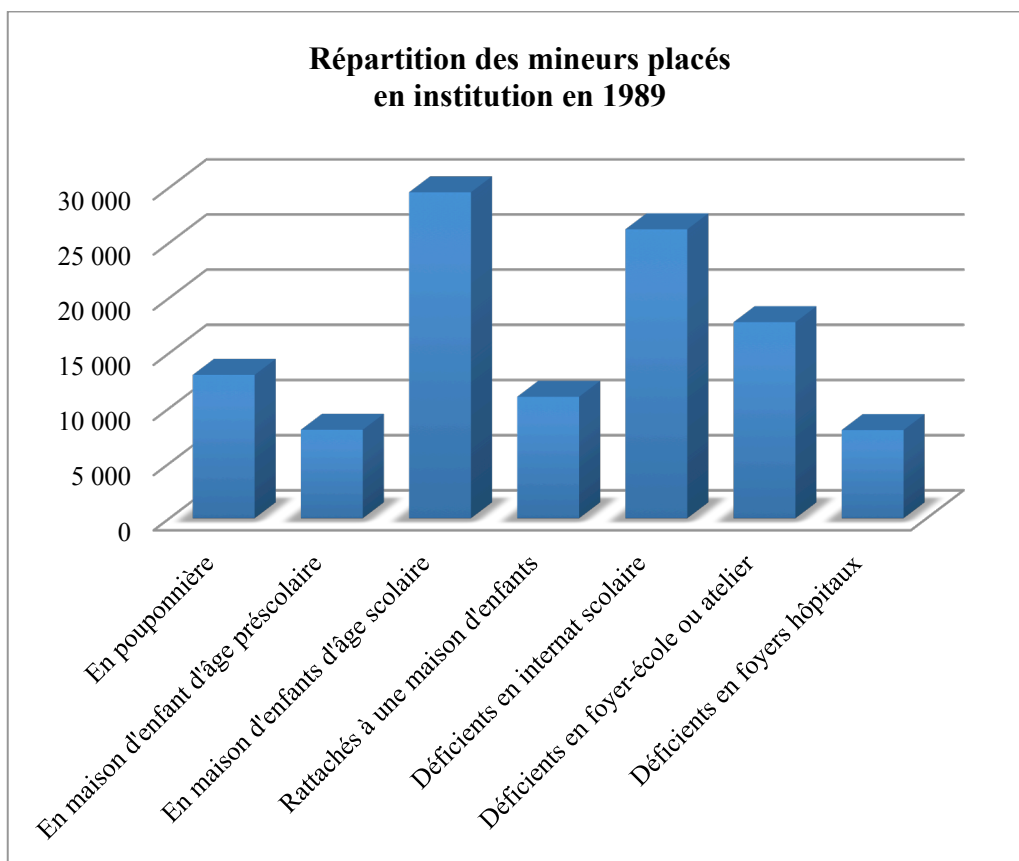
Graphique 9¹

Si l'on excepte les élèves qui fréquentaient la maternelle et ceux qui fréquentaient l'école générale tout en vivant dans leur famille, on peut estimer qu'un total de 51 978 mineurs déficients vivaient simultanément en institution en 1989.

4. d. Etat général des enfants placés en institution en 1989

En regroupant les différentes données, parfois lacunaires, dont nous disposons, nous pouvons essayer de dresser un tableau général des mineurs placés en institution, à la fin du régime de Ceaușescu. Selon nos calculs, 113 585 vivaient alors dans l'un ou l'autre type d'institutions. Comme nous le disions en introduction, la prudence de notre méthode de calcul nous conduit probablement à nous situer légèrement en deçà de la réalité. Le graphique ci-dessous montre la répartition de ces enfants par type d'établissement.

¹ Source : a) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, Plan de scolarisation pour l'année 1989-1990, f. 1. b) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 49/1989, Statistiques sur la population scolaire, 9 novembre 1989, f. 135. c) Estimation à partir de : Fonds CC PCR, section Pr, dossier 4/1965, f. 149.



Graphique 10¹

Si l'on compare avec les chiffres de la population disponibles pour l'année 1992, les enfants placés en institution représentent 1,6 % des mineurs roumains². A titre de comparaison, en France, en 2010, 1,9 % des mineurs³ faisaient l'objet d'une mesure de protection. Il n'y a donc pas eu de prise en charge de masse sous le régime de Nicolae Ceaușescu. En revanche, le placement en institution a presque constitué la seule forme de prise en charge.

¹ Source : a) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 30/1981, Dezvoltarea bazei materiale a învățământului, ocrotirii sănătății, culturii fizice și sportului [Développement des conditions matérielles de base de l'enseignement, de la santé, de la culture physique, et du sport], f. 2. b) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 117/1989, Învățământul preșcolar la începutul anului școlar 1989/1990 [L'enseignement préscolaire au début de l'année scolaire 1989-1990], f. 198. c) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 40/1989, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, Plan de scolarisation pour l'année 1989-1990, f. 1. d) Fonds CC PCR, section Pr, dossier 49/1989, Statistiques sur la population scolaire, 9 novembre 1989, f. 135. e) Estimation à partir de : Fonds CC PCR, section Pr, dossier 4/1965, f. 149.

² Source : Institut National de Statistique roumain (INS). Base de données en ligne TEMPO. Les statistiques de la population ne sont pas disponibles pour l'année 1989.

³ Source : Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED).

C. Les causes complexes du placement en institution

Les « orphelinats roumains » ont donné lieu à de nombreux fantasmes qui utilisent parfois des figures mythiques comme Dracula, un personnage pourtant étranger. Nous avons tenté de les énumérer et d'en analyser l'origine et la pertinence, sans avoir la prétention d'être exhaustif toutefois.

En réalité, les motifs de placement en institution furent nombreux et complexes. Loin de constituer une politique délibérée du régime, le placement des enfants est occasionné par des problèmes médicaux, sociaux et familiaux.

De plus, les motifs de placement pouvaient évoluer dans le temps, comme l'a souligné Gail Kligman :

« Durant les années Ceaușescu, certains parents utilisaient les institutions d'Etat comme des formes de résidence temporaire pour les enfants, avec l'intention de les en retirer ultérieurement, quand ils pourraient mieux s'en occuper à la maison. Cette stratégie de « mont de piété » échouait le plus souvent (...) »¹

Nous avons tenté de décliner ces motifs dans les pages qui suivent, tout en étant conscient que, le plus souvent, c'est une combinaison de ces facteurs qui expliquait le placement en institution de ces enfants.

C. 1. Le placement des enfants en institution : mythes et fantasmes

Une mythologie négative a entouré les « orphelinats » et s'est propagée rapidement dès la révolution de 1989. Parmi les nombreuses représentations sur les institutions d'enfants du régime Ceaușescu, on peut distinguer deux grands ensembles : les enfants-victimes d'un tyran sanguinaire et les enfants-soldats au service du régime.

¹ Kligman Gail, *op. cit.*, p. 98 : « În anii regimului Ceaușescu, unii părinți se bazau pe instituțiile de stat ca formă de rezidență temporară pentru copii, intenționând să-i retragă ulterior, când ar fi putut să-i îngrijească mai bine acasă. Această strategie de “casă de amanet” dădea de multe ori roade (...) »

1. a. Le sang des enfants victimes

Des rumeurs infondées, transmises par le bouche à oreille, ont décrit les orphelinats comme une sorte d'« impôt sur le sang » : des familles auraient été obligées, sous prétexte de protection de l'enfance, de « céder » leur enfant à l'Etat pour que celui-ci l'éleve, à son profit, dans une institution. Ces rumeurs, qui s'inspiraient de représentations plus anciennes de l'imaginaire collectif, sont dépourvues de fondement réel. Elles sont, toutefois, le signe de la méconnaissance générale des buts et du fonctionnement des institutions de protection, ainsi que de la difficulté à les analyser rationnellement.

Les représentations de familles obligées de « céder » leur enfant à l'Etat évoque, en réalité, des pages de l'époque ottomane, avec la pratique du *devchirmé* et le recrutement des Janissaires¹. Le *devchirmé* était, sous l'Empire Ottoman, l'institution chargée de « cueillir », en temps de paix, les fils aînés et les jolies filles des régions chrétiennes, au profit de la Sublime Porte. Une ponction régulière était ainsi opérée sur les populations asservies. De même, certains adolescents capturés au titre du « butin de guerre » étaient turquifiés et transformés en Janissaires, au service personnel du Sultan.

Cette pratique se rapproche par certains aspects de l'institutionnalisation des enfants. Les enfants se trouvaient brusquement séparés de leur famille d'origine. Quelle que soit leur communauté ou langue d'origine, ils étaient élevés, dans les institutions, en langue roumaine : nos entretiens avec d'anciens jeunes placés montrent l'actualité des questionnements identitaires. De même, les jeunes recrutés au service du Sultan étaient probablement soumis à un déchirement intérieur, entre leur famille d'origine et leur patrie d'adoption. Enfin, le caractère massif de l'institutionnalisation est bien sûr à rapprocher de celui du phénomène du *devchirmé*.

Selon Georges Castellan, le traumatisme engendré par le *devchirmé* fait encore aujourd'hui partie de la mémoire des peuples des Balkans². Il a pu participer à la perception des institutions de placement par l'inconscient collectif.

¹ Castellan Georges, *Histoire des Balkans du XIVe au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1991.

² *Ibid.*

D'autres chercheurs ont étudié les ressemblances entre les figures de Dracula et de Nicolae Ceaușescu. Constantin Dobrilă note ainsi :

« après la Révolution roumaine de 1989, Nicolae Ceaușescu devient un important repère pour l'imaginaire universel du vampirisme¹. »

Outre son aversion pour les lieux de culte,

« les infections infantiles avec le SIDA, suite à la transfusion sanguine non contrôlée, constitue un autre argument en faveur du caractère vampirique du régime Ceaușescu². »

La thématique du « sang » rassemble incontestablement les deux figures. On dit de Vlad Tepeș qu'il buvait le sang de ses victimes. Or, selon une rumeur vraisemblablement infondée, Nicolae Ceaușescu aurait rassemblé, dans un orphelinat non loin de Bucarest, des enfants qui avaient en commun d'avoir le même groupe sanguin que le *Conducător*, pour que ses médecins puissent lui faire une transfusion rapide de sang frais en cas de besoin : une version moderne de l'acte de boire le sang de ses victimes ?

Les rumeurs sanguinaires qui entourent les orphelinats masquent une réalité moins spectaculaire, mais tout aussi dramatique. Les transfusions sanguines à la chaîne et les vaccinations avec des aiguilles mal stérilisées ont été les vecteurs de transmission de maladies graves, comme le sida ou l'hépatite B. Un reportage du *Monde* en 1995 relate ainsi :

« Au moindre rhume, les enfants étaient soumis à de longues cures d'antibiotiques et de vitamines, administrés presque exclusivement par voie intramusculaire à l'aide de seringues très rarement stériles. (...) Par ailleurs, il était de coutume de fortifier les enfants anémiés par la malnutrition en leur faisant des « microperfusions » de sang non testé. Il a donc suffi de quelques flacons contaminés pour que le virus fasse des ravages dans le vase clos des orphelinats. »³

¹ Dobrilă Constantin, *Entre Dracula et Ceaușescu: les représentations endogènes et exogènes de la tyrannie chez les Roumains, du milieu du XVIème à la fin du XXème siècle*, București, Institut Culturel Roumain, 2006, p. 329.

² *Ibid.*, p. 329.

³ *Le Monde*, 21 janvier 1995.

Le drame des enfants contaminés était une base solide pour la construction d'un mythe sanguinaire efficace. Il est pourtant essentiel d'écarter ces fantasmes pour comprendre les raisons réelles du placement des enfants en institution.

1. b. Les enfants-soldats, partisans du Conducător

Le 25 décembre 1989, le couple Ceaușescu fut exécuté à la suite d'un procès largement décrié par la suite. Lors de ce procès fut évoquée la question des « orphelinats » roumains et une autre rumeur fit son apparition. Nicolae Ceaușescu fut accusé d'avoir cherché

« à gagner du temps pour élever les enfants des orphelinats pour les envoyer à l'étranger ou pour les faire venir comme troupes de commando contre le peuple roumain »¹.

On sait que le principal chef d'accusation à l'égard du Conducător déchu était le « génocide du peuple roumain »², un génocide qu'auraient dû continuer les enfants des maisons d'enfants scolarisés. On voit ici la naissance (ou la réapparition) d'un mythe capital pour comprendre le regard porté par la population sur les mineurs institutionnalisés. Ceux-ci étaient les enfants de Ceaușescu, appelés à former un corps de Janissaires entièrement dévoués au *Conducător*.

Dans le même temps, on ne peut que constater l'imprécision de l'accusation. L'expression « *les envoyer à l'étranger* » est sans doute une allusion à la pratique d'exportation d'enfants contre devises, par l'adoption à l'étranger, révélée, par exemple, à l'occasion du scandale franco-roumain de 1987-1988³.

L'imprécision de l'accusation est à l'image du procès, bâclé dans son ensemble. Les enfants placés en institution furent utilisés comme exemple et symbole de desseins génocidaires que l'on prêta à Nicolae Ceaușescu pour justifier son exécution rapide. Comme le souligne le *Rapport final*, Nicolae Ceaușescu fut

¹ *Procesul Ceaușeștilor : 25 decembrie 1989 : stenograma integrală și caseta video originală*, [Le procès de Ceaușescu : 25 décembre 1989 : sténogramme intégral et cassette vidéo originale], Bucarest, Excelsior, 1991 : « să câștige timp ca să crească pe copiii de la orfelinat pentru a-i trimite în străinătate sau pentru a-i aduce ca trupe de comando împotriva poporului român »

² Durandin Catherine, *op. cit.*, p. 499.

³ Durandin Catherine, Tomescu Despina, *op. cit.*, chapitre 4.

accusé de « *crimes qu'il est difficile de prouver*¹. » Si l'on est loin ici d'une quelconque vérité historique, on peut concevoir l'impact d'un tel mythe, retransmis à la télévision dans un moment d'émotion collective, sur l'imaginaire national.

C. 2. Peu d'orphelins dans les orphelinats

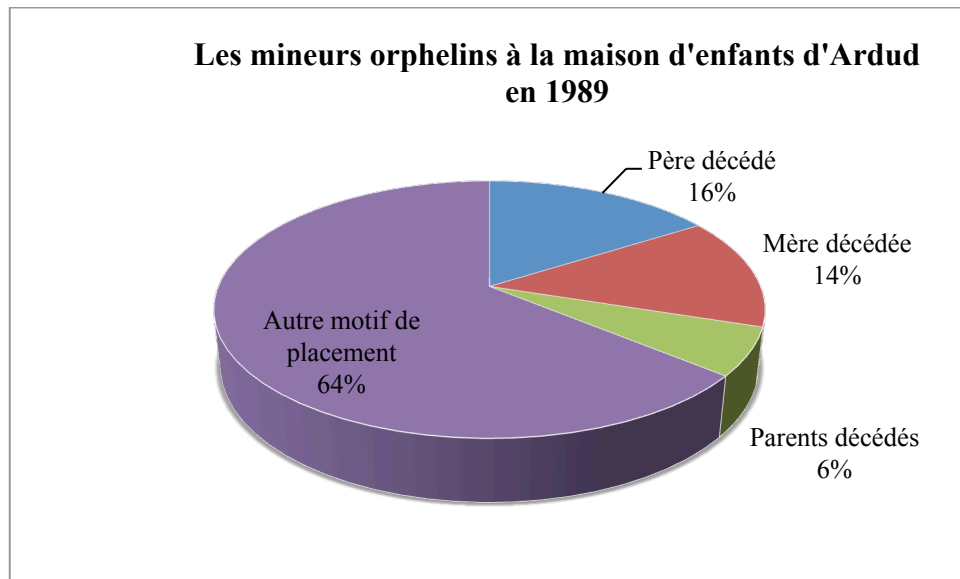
Le terme générique d'orphelinat, sous lequel la presse internationale a réuni les différentes institutions organisées par la loi de 1970, laisse supposer que les enfants placés en institution n'avaient plus de parents. S'il est vrai que les institutions accueillait de véritables orphelins, ceux-ci furent loin de représenter la majorité des cas : être orphelin de père, de mère, ou des deux, n'était qu'un motif d'institutionnalisation parmi de nombreux autres.

2. a. L'exemple de la maison d'enfants d'Ardud

Dans certaines institutions, les orphelins étaient même rares. En 1970, par exemple, sur 220 enfants pris en charge à la pouponnière de Iași², seuls huit furent internés pour le motif : « mère décédée ». Les documents ne mentionnent pas d'orphelins de père. En 1989, à la maison d'enfants d'Ardud, les véritables orphelins représentaient seulement un gros tiers des enfants de l'institution. De plus, les orphelins de père et de mère ne représentaient qu'une petite minorité.

¹ Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie], *op. cit.*, p. 789 : « acuzat de crime greu de dovedit ».

² Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 87/1970, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Expunere la proiectul de hotărîre privind asigurarea bazei materiale necesare unei bune asistențe medicale a femeii gravide și a copiilor de la 0-6 ani [Exposé sur le projet de décision visant à assurer les conditions matérielles nécessaires des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans], f. 43.



Graphique 11¹

En revanche, le placement des enfants à la suite du décès du père ou de la mère était un motif proportionnellement important. Le conjoint restant peinait vraisemblablement à s'occuper seul de ses enfants, en particulier dans le cas de fratries nombreuses. Le placement des enfants s'expliquait également par des raisons économiques : l'impossibilité matérielle, pour le parent restant, d'assurer des conditions matérielles décentes à son enfant, en dépit des pensions versées par l'Etat.

Ces difficultés matérielles mettent en question plusieurs aspects du système social : la faiblesse des pensions de réversion, alors même que le taux de mortalité était élevé, l'insuffisance des places disponibles en crèche eu égard à la forte natalité, etc. Finalement, c'est bien la difficulté de vivre dans la Roumanie de Ceaușescu que soulève le phénomène des « orphelinats ».

2. b. Pourquoi parle-t-on des « orphelinats roumains » ?

Pour quelle raison, néanmoins, l'opinion publique regroupa-t-elle les institutions de placement sous l'appellation générique d'orphelinats ? On peut avancer ici plusieurs hypothèses.

Tout d'abord, le terme d'orphelinat permettait de dédouaner aussi bien l'Etat que les familles de la responsabilité du placement en institution. Parler d'orphelinat, c'était sous-entendre que les parents de l'enfant étaient décédés. C'était donc un

¹ Source : Ardud. Divers. Situation des élèves en 1988-1989.

phénomène naturel, une raison technique dans une perspective communiste, une fatalité dans la mentalité paysanne traditionnelle, mais personne n'avait à en être tenu pour responsable. L'Etat, par le placement en institution, affirmait sa modernité porteuse du progrès social, tout en garantissant la formation de la future main d'œuvre. Le terme d'orphelinat n'interrogeait pas les causes profondes de l'institutionnalisation, comme la pénalisation de l'avortement, la faiblesse des salaires et la pénurie des biens, la faiblesse du système médical et la prévalence de nombreuses maladies, l'insuffisance des logements, la médiocrité de la situation socio-économique, en particulier dans les années 1980, l'existence d'une frange marginalisée de la population, ... L'Etat compensait une défaillance qu'il occasionnait, sans s'interroger sur sa responsabilité.

De même, les familles étaient exonérées de toute responsabilité. Parler d'orphelinat, c'était passer sous silence les cas d'abandon, de maltraitance, l'indifférence ou l'inconscience de certains parents, ... Notre propos n'est pas ici de juger des comportements individuels, mais de rappeler que le décès des parents ne saurait expliquer la majorité des cas de placement en institution. Les causes sont complexes et variées, les responsabilités partagées.

De manière curieuse, le terme d'« orphelinat » fut largement popularisé par la presse internationale après 1989. Il est probable que la presse a cherché à jouer sur le caractère pathétique des situations, en soulignant, par ce terme, le désarroi des enfants. Par ailleurs, dans un article court, un journaliste cherche à décrire les aspects marquants d'un phénomène, en utilisant certains termes expressifs, au risque de simplifier ou de déformer la réalité. De plus, ce terme, repris par le mouvement humanitaire né au début des années 1990 pour venir en aide aux enfants des institutions, était favorable aux levées de fonds. Enfin, pour beaucoup d'acteurs, il est probable que ce terme ait semblé le plus juste pour décrire une situation où les enfants, à défaut d'être orphelins en droit, l'étaient malheureusement de fait.

C. 3. Les causes médicales et psycho-médicales

Beaucoup d'enfants furent placés en institution pour des raisons médicales ou psycho-médicales. Les affections de naissance (prématurité, ...) entraînaient l'admission en pouponnière. Parmi les différentes causes de l'institutionnalisation des enfants, plusieurs sont d'ordre médical. D'autres, reconnus handicapés étaient

envoyés dans des structures jugées plus aptes à les élever que leurs familles. Enfin, il fallait parfois retirer l'enfant de son milieu familial pour le préserver de certaines maladies, la tuberculose notamment.

3. a. Les affections des nouveaux-nés

L'exemple de la pouponnière de Iași nous permet de comprendre les causes médicales qui entraînent le placement des enfants dès leur naissance. Plusieurs rapports de la cellule du PCR de la pouponnière évoquent le phénomène des « *nourrissons – problèmes* »¹. Ceux-ci, de fait, présentaient principalement deux types de problèmes: la prématurité et/ou la dystrophie.

La question de la prématurité revenait fréquemment au cœur des préoccupations médicales et natalistes. Une analyse du ministère de la Santé, en 1968, évoquait un pourcentage de 13 à 16% de naissances prématurées, soit au sixième, septième ou huitième mois de grossesse, entre avril 1967 et mars 1968². La même année, la Hongrie affichait un taux de 10,8% et la Tchécoslovaquie de 5%³. Cette proportion importante en Roumanie, concomitante du pic de naissances consécutif au décret du 1^{er} octobre 1966, fut alors expliquée par des raisons sociales ou professionnelles : « *alimentation déséquilibrée ou carencée, effort, conditions défavorables de travail, intoxications professionnelles, micro-traumatismes, etc.* »⁴

Sans s'y attarder, le rapport exposait également de fortes disparités entre départements : moins de 6% de naissances prématurées dans les départements de Bacău ou Tulcea, plus de 20% dans les départements d'Arad, Bihor, Cluj, Dîmbovița, Harghita, Iași, et Vaslui⁵. L'étude plus approfondie de ces chiffres met en évidence une corrélation entre la natalité et le taux de prématurité : des naissances plus nombreuses entraînaient, proportionnellement des naissances prématurées plus

¹ Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 59/1968, Cellule PCR de la pouponnière de Iași, Dare de seamă 1967-68 [Compte rendu 1967-1968], f. 159 : « *asistarea sugarilor problemă* ».

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocol 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la ședința CE du CC du PCR du 18 juin 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 182.

³ INED, « La situation démographique de la France en 1972 », *Population*, vol. 28, n° 6, 1973, p. 1059

⁴ Ibid., f. 121 : « *alimentația dezechilibrată sau carențială, efortul, condiții nefavorabile la locul de muncă, intoxicații profesionale, microtraumatisme etc...* ».

⁵ Ibid., f. 183.

fréquentes. Cette corrélation pouvait sans doute s'expliquer par la surcharge des services d'obstétrique et des maternités, alors que le taux de natalité était multiplié par deux : il est probable que la qualité du suivi en ait été affectée, tandis que les congés médicaux étaient accordés avec plus de parcimonie pour ne pas désorganiser complètement l'activité économique. Dans le département de Iași, c'est l'explication professionnelle qui était mise en avant :

« dans certaines entreprises, la législation sur la protection des femmes enceintes n'est pas respectée. Certaines femmes enceintes sont obligées de travailler de 10 à 16 heures par jour dans des conditions précaires »¹.

Mais parfois, c'est la femme elle-même qui était montrée du doigt :

« certaines femmes (...) préfèrent travailler jusqu'au neuvième mois, pour bénéficier de plus de jours de congés après la naissance. »².

Cependant, si les prématurés étaient nombreux, la pouponnière était mal équipée pour accueillir ces enfants : un rapport de 1977 mentionna

« la nécessité de doter (la pouponnière) d'un équipement minimum utilisé pour le soin du prématuré (couveuse). »³

En 1977, cet équipement était vraisemblablement inexistant.

D'autre part, un problème de dystrophie pouvait également conduire un nouveau-né à la pouponnière. Au 1^{er} janvier 1982, sur 522 enfants présents à la pouponnière, 398, soit 76% souffraient de malnutrition à différents degrés⁴. Le rôle de la pouponnière était donc avant tout de traiter les carences, alimentaires en particulier, de la mère et de l'enfant.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 57/1968, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Dare de seamă asupra activității Comitetului de partid pe sectorul sanitar în perioada noiembrie 1966-noiembrie 1968 [Compte-rendu de l'activité du Comité du parti, secteur sanitaire, pour la période novembre 1966-novembre 1968], 14 novembre 1968, f. 42 : « În unele întreprinderi nu se respectă legislația privind ocrotirea femeii gravide. Unele gravide trebuie să presteze zilnic 10-16 ore de activitate în condiții precare. »

² *Ibid.* : « o parte dintre femei (...) preferă să lucreze pînă în luna a 9-a, pentru a putea beneficia de mai multe zile de concediu după naștere. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 77/1982, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Contribuția organizației de partid la îmbunătățirea asistenței copilului 0-1 an și scăderea mortalității infantile în Municipiul Iași [Contribution de l'organisation du Parti à l'amélioration de l'assistance de l'enfant de 0 à 1 an et à la diminution de la mortalité infantile dans la ville de Iași], f. 98. : « este necesară dotarea cu aparatură minimă utilizată în îngrijirea prematurului (incubator) ».

⁴ *Ibid.*

L'institutionnalisation des enfants dans la pouponnière fut une réponse à la double incapacité de certaines familles et, en premier lieu, l'impossibilité pour elles d'assurer l'alimentation nécessaire à leur enfant. Cependant, dans une société socialiste, où l'Etat devait garantir à chacun un travail et les moyens d'une existence digne, cette impossibilité pour des familles à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants n'était-elle pas le signe de l'échec des politiques économique et sociale ? L'importance de la dystrophie semblait prouver, en réalité, l'incapacité de la société socialiste à assurer à chacun un train de vie décent, et en particulier, une alimentation correcte. Comme l'écrivait Despina Tomescu en 1988 :

« En ce qui concerne le premier âge, toutes proportions gardées, l'enchaînement causes-effets est semblable à celui que connaît le continent africain : des femmes mal nourries accouchent d'enfants faibles ; après la naissance, ceux-ci sont à leur tour mal nourris : les mères manquent de lait, le lait en poudre est quasi-inexistant. »¹

L'incapacité de certaines familles à prendre soin de leur enfant et à lui dispenser une alimentation correcte pouvait aussi conduire au placement. En effet, l'éducation sanitaire de la population, alors que la natalité était élevée au rang des priorités nationales, restait largement insuffisante.

Parfois, c'étaient les pédiatres locaux qui n'avaient pas les compétences requises :

« aujourd'hui, à cause des sorties rapides des enfants de la maternité, les pédiatres de secteur reçoivent à leur charge une série d'enfants qui relèvent des catégories suivantes : ictère infectieux, prématurés et ceux-ci sont à la limite de leurs connaissances pour traiter ce genre de cas. »²

Dans ce cas, l'admission à la pouponnière était recommandée pour que l'enfant soit aux mains de médecins spécialistes.

Cependant, l'admission à la pouponnière n'était pas toujours immédiate. Si la majorité des enfants y entraient avant l'âge d'un an, d'autres, faute de suivi médical à

¹ Durandin Catherine, Tomescu Despina, *op. cit.*, p 198.

² Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 3/1967, Comité régional PCR de Iași, PV al ședinței biroului Comitetului regional Iași, cu colectivul din unitățile sanitare [PV de la reuniunea biroului Comitetului regional de Iași, avec le personnel des unités sanitaires], 7 juillet 1967, f. 7 : « În momentul de față, prin externarea rapidă a copiilor din maternități, pediatrii de circumscripție preiau o serie de copii care fac parte din următoarele categorii : icter infecțios, prematuri și aceștia sînt la marginea unor cunoștințe de a putea rezolva asemenea cazuri ».

domicile ou dans les dispensaires locaux, étaient pris en charge alors que la dystrophie était déjà à un stade avancé. Certains, sans qu'il soit aisé d'en déterminer la proportion, guérissaient complètement, d'autres partiellement, d'autres, enfin, étaient jugés « irrécupérables ».

La pouponnière accueillait enfin des « enfants déficients »¹, sur le plan intellectuel, moteur, sensitif ou psychologique, qui nécessitaient une prise en charge spéciale. Ces déficiences pouvaient bien sûr être liées à la prématurité ou à la dystrophie, mais constituaient également un motif à part entière d'institutionnalisation.

3. b. Les « déficiences »

La loi de 1970 prévoyait que l'Etat accordât son aide aux mineurs « *qui, étant déficients, ont besoin de soins spéciaux qui ne leur peuvent être assurés dans leur famille*². »

En effet, du fait de leur déficience, qui, par ailleurs, n'était pas définie par la loi, ces enfants étaient jugés « inadaptés » au système normal, et bénéficiaient d'un enseignement « spécial ». La constitution de ces établissements, qu'on peut, aujourd'hui, lire rétrospectivement comme une forme de ghettoïsation, se voulait à l'époque un progrès social majeur, une réponse rationnelle à un problème identifié.

Écoutons la directrice de l'école spéciale de Iași, en 1971 :

« La valeur sociale de cette école, dans laquelle nous travaillons, est extraordinaire. Elle vise à rendre à la société, à intégrer dans la vie sociale des êtres innocents, pour en faire des hommes dignes, s'appuyant sur leurs propres forces »³.

L'ambition socio-politique qui sous-tendait le développement de ces institutions était de développer la personnalité de chaque enfant, d'en faire un bon

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1986, Comité municipal PCR de Iași, Informare privind modul în care sînt organizate condițiile de îngrijire, alimentare și supraveghere a copiilor din unitățile din Leagănul de copii, [Information sur la manière dont sont organisés les soins, l'alimentation et la surveillance des enfants dans les unités de la pouponnière], f. 59 : « copii deficienți ».

² Loi n° 3 du 26 mars 1970 sur le régime de prise en charge de certaines catégories de mineurs, art. 1 : « care, fiind deficienți, au nevoie de o îngrijire specială ce nu le poate fi asigurată în familie. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/171, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, Dare de seamă 1968-1969 [Compte-rendu 1968-1969], f. 190 : « valoarea socială a acestei școli unde lucrăm este deosebită. Ea are menirea să redea societății, să integreze în viața socială ființe nevinovate, să facă oameni demni, stăpîni pe forțele lor. »

agent de production et un bon citoyen. L'enseignement spécial n'était pas conçu comme une voie de garage, mais bien comme un parcours de formation et d'insertion dans la production et dans la société. Pour la cellule du PCR du groupe scolaire spécial n°2 de Iași, il s'agissait de

« rendre à la vie, à la production des enfants que beaucoup considèrent comme irrécupérables et, en particulier, créer dans ces âmes jeunes la confiance dans la vie, dans leurs propres forces, avec lesquelles ils peuvent et doivent devenir des facteurs sociaux. »¹

Par un chemin spécial, ces établissements devaient permettre aux enfants déficients d'atteindre le but unique assigné à leur génération : devenir un facteur productif et un facteur social.

La déficience impliquait le plus souvent le placement en institution. Un ouvrage de 1980 explique ainsi :

« La présence d'un enfant idiot (déficient mental) dans une famille représente un grand drame, qui perturbe en profondeur l'intérieur de la famille, mais également ses relations avec la société.

C'est pourquoi nous recommandons d'enlever de retirer de son milieu familial et de le placer dans une institution d'assistance sociale pour irrécupérables.

L'avantage de ce type de mesures est qu'il permet de décharger la famille et de la récupérer d'un point de vue social². »

Le régime considérait que la plupart des familles n'avait pas les compétences ni les moyens matériels pour proposer une éducation « spéciale », adaptée aux besoins des enfants déficients. Les institutions, en revanche, s'appuyaient sur des cadres didactiques, du matériel pédagogique, des recherches en psychologie et en sciences de l'éducation, pour proposer un enseignement et une prise en charge adaptés.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 13/1982, Cellule PCR du groupe scolaire spécial n°2 de Iași, compte rendu 1979-1982, f. 33 : « a reda vieții, producției copiii pe care mulți îi consideră ca nerecuperabili și mai ales (în) a crea în aceste suflete tinere încrederea în viață, în forțele lor proprii, că ei pot și trebuie să devină factori speciali »

² Arcan Petru, Ciomăgeanu Dumitru, *Copilul deficient mintal [L'enfant déficient mental]*, Timișoara, Editura Falca, 1980, p. 196 : « Prezența unui copil idiot într-o familie reprezintă o mare dramă, care tulbură adânc atât echilibrul interior al familiei cât și relațiile acesteia cu societatea.

Datorită acestui fapt se recomandă scoaterea copilului din mediul familial și plasarea lui într-o instituție de asistență socială pentru irecuperabili.

Avantajul unei astfel de măsuri îl reprezintă degrevarea familiei și recuperarea ei sub raportul social. »

Les cadres des institutions croyaient, ou du moins affichaient leur foi dans leur capacité à apporter une éducation meilleure à ces enfants déficients. Leur prise en charge devenait même un acte emblématique du socialisme :

« Notre ambition a été et reste de faire de ces enfants, des personnes de grande valeur, et nous sommes convaincus que nous réussirons dans la mesure où d'abord, nous pourrons éliminer ces préjugés qui se manifestent chez eux ou dans la société. »¹

Contre l'obscurantisme et les préjugés réactionnaires, le placement des enfants déficients dans des institutions spécialisées était un devoir socialiste.

De fait, les orphelinats roumains ont souvent été confondus dans la presse avec des mouvoirs pour enfants handicapés : les télévisions ont montré des enfants à tête de singe², des malades psychiques attachés à leur lit, ... Même si ce phénomène est encore aujourd'hui marqué par une forte charge affective, tentons de l'appréhender plus sereinement.

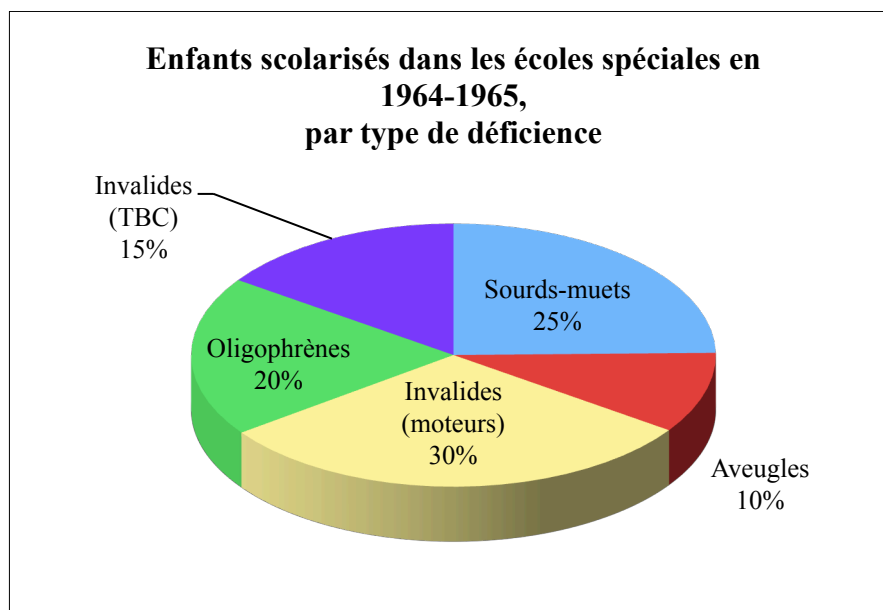
Sous le dénominateur de « déficiences » étaient rassemblés des problèmes divers, qui se combinaient parfois entre eux. Les nomenclatures des déficiences étaient diverses, selon les institutions, les notes et les rapports. On peut, cependant, définir schématiquement trois types de déficiences :

- Les déficiences motrices
- Les déficiences de vue, d'ouïe ou de parole
- Les déficiences psychiques ou intellectuelles.

Au début des années 1960, les enfants invalides, sourds ou aveugles représentent près de 80% des prises en charges, comme le montre le graphique ci-dessous :

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 13/1982, Cellule PCR du groupe scolaire spécial n°2 de Iași, compte rendu 1979-1982, f. 33 : « Ambiția noastră a fost și rămîne ca dintre acești copii să creăm și mari valori și sîntem convinși că vom reuși în măsura în care mai întîi vom putea să eliminăm acele prejudecăți ce se manifestă la ei chiar sau la oameni din societate. »

² Les dossiers de TF1 Vidéo, *Spécial Roumanie*, Michèle Cotta, 1990.



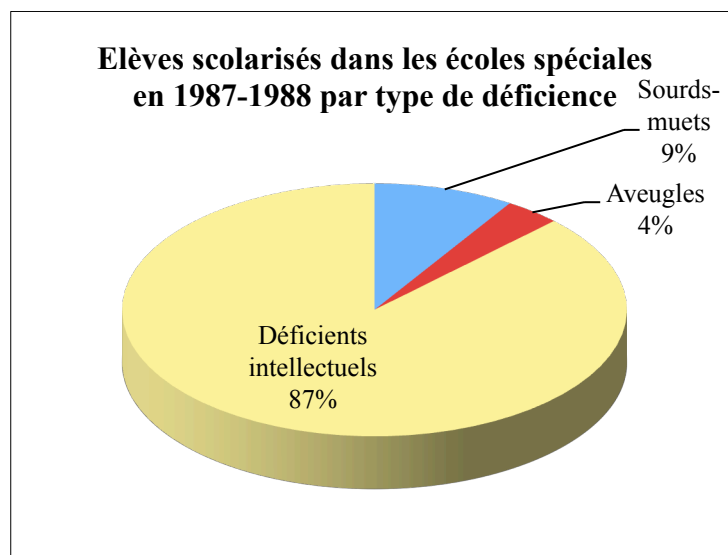
Graphique 12¹

En 1964, les enfants souffrant de troubles psychiques ou de retard intellectuel constituaient une petite minorité. Les déficiences étaient variées et entraînaient des prises en charges spécialisées, en fonction des besoins.

A la fin des années 1980, en revanche, la situation était largement différente. Les enfants souffrant de handicap mental (retard mental, problèmes de comportement, etc.) étaient extrêmement nombreux, comparés à ceux qui accusaient des problèmes de vue, d'ouïe ou de parole².

¹ Source : Fonds CC PCR, section Pr, dossier 4/1965, f. 149.

² Fonds CC PCR, section Pr, dossier 74/1988, Invatamintul pentru copii cu deficiente 1987-1988 [L'enseignement pour les enfants présentant des déficiences 1987-1988], f. 3.



Graphique 13¹

Plusieurs commentaires s'imposent sur ce graphique. Tout d'abord, les « déficients moteurs » ont disparu des statistiques. Il est peu probable que les douze écoles, qui fonctionnaient en 1964-1965, pour les enfants handicapés moteurs aient fermé leurs portes. On peut raisonnablement estimer que le nombre d'enfants souffrant de la tuberculose a diminué, et que ceux-ci sont désormais comptabilisés dans les preventoriums et sanatoriums, rattachés au ministère de la Santé. Dans le même temps, les enfants « invalides moteurs » ont vraisemblablement intégré les écoles spéciales qui accueillaient les enfants souffrant de déficiences intellectuelles.

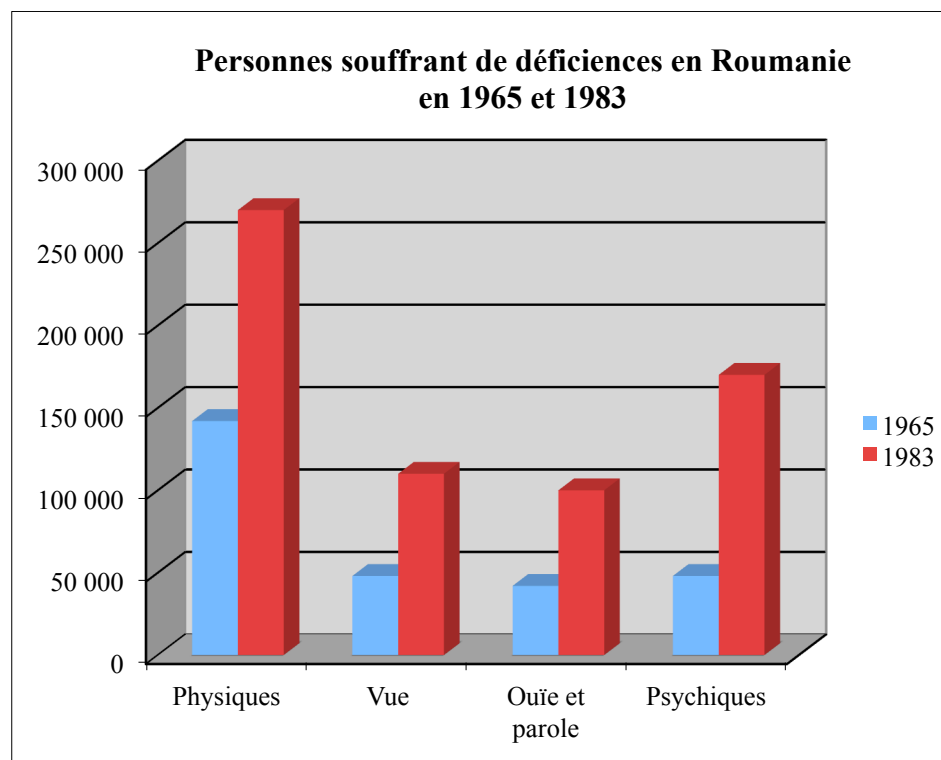
Le nombre d'enfants sourds² et aveugles³ a doublé en vingt ans, une augmentation peu surprenante, compte tenu de l'augmentation de la natalité. En revanche, le nombre d'enfants déficients mentaux a été multiplié par quinze en vingt ans, ce qui ne va pas sans poser de questions.

Ces chiffres peuvent être comparés avec les statistiques générales sur les personnes souffrant de déficiences, adultes et enfants confondus :

¹ Source : Fonds CC PCR, section Pr, dossier 74/1988, Invatamintul pentru copii cu deficiente 1987-1988 [L'enseignement pour les enfants présentant des déficiences 1987-1988], f. 3.

² Nous avons regroupé les enfants sourds-muets et ceux souffrant d'hypoacousie, dans un souci de clarté.

³ Nous avons regroupé les enfants aveugles et amblyopes, dans un souci de clarté.



Graphique 14¹

Ce graphique met en évidence l'augmentation importante des personnes souffrant de déficiences : elles représentaient 1,47% de la population en 1965, et 2,88% en 1983. Ce sont cependant les déficiences psychiques qui observent l'augmentation la plus forte : les personnes déficientes psychiques représentent 0,25% de la population en 1965 (48 000 personnes), et 0,75% en 1983 (170 000 personnes)².

Pour expliquer la différence d'intensité dans l'augmentation du nombre d'élèves déficients intellectuels, et, de manière globale, du nombre de personnes déficientes en Roumanie, on peut avancer trois raisons.

Tout d'abord, les capacités d'accueil des enfants déficients augmentant largement, comme on l'a vu, les commissions d'orientation ont pu diriger vers les structures spécialisées plus d'enfants : en d'autres termes, le diagnostic a pu être adapté en fonction des possibilités d'orientation. De plus, le corps enseignant ayant été sensibilisé à cette question, l'orientation des enfants a pu être réalisée plus précocement.

¹ Source : Fonds CC PCR, section Ca, dossier 44/1986, Statistiques diverses, Persoane cu deficiente [Personnes présentant des déficiences], f. 120.

² *Ibid.*

En outre, si la population (adultes et enfants confondus) souffrant de déficiences intellectuelles augmente globalement, c'est vraisemblablement parce que le nombre d'enfants dont le handicap est reconnu, est en forte hausse. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette dernière. Gheorghe Boldur-Lătescu évoque notamment :

« La malnutrition généralisée, le froid, le manque de médicaments, l'assistance médicale inadéquate, qui ont frappé cruellement le peuple roumain, en particulier dans les dernières années de la dictature de Ceaușescu, ont eu pour résultat direct la baisse de la vigueur de la population, l'augmentation de la morbidité et l'apparition d'une large catégorie de handicapés physiques et mentaux »¹,

On pourrait rajouter les grossesses adolescentes ou tardives, l'alcoolisme, ...

Pour conclure, retenons que les différents types de handicap étaient autant de motifs d'institutionnalisation, mais que la forte augmentation du nombre des handicapés mentaux a fait de ce type de déficience une raison majeure d'institutionnalisation.

3. c. La tuberculose

Des enfants furent également pris en charge dans des institutions médicales ou scolaires, parce qu'ils avaient contracté la tuberculose et nécessitaient des soins particuliers, tout en représentant un risque de contagion, ou parce qu'un proche avait contracté cette maladie et que l'enfant devait en être isolé.

L'analyse sur *l'état de santé de la population de 1968*² faisait état de réelles préoccupations quant à la tuberculose. Selon le rapport, 150 000 personnes présentent des « *lésions actives* »³.

« Un nombre similaire de personnes (sont) sous surveillance (anciens malades de la tuberculose, malades atteints de silicose, enfants récemment affectés) »¹.

¹ Boldur-Lătescu Gheorghe, *Genocidul comunist în România*, București, Albatros, 1992, p. 103 : « Malnutriția generalizată, frigul, lipsa de medicamente și asistența medicală necorespunzătoare care au lovit cu cruzime poporul român (...) au avut drept rezultat scăderea vigoriei populației, creșterea morbidității și apariția unei largi categorii de handicapați fizici și mentali. »

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocole 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la ședința CE du CC du PCR du 18 juin 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 125.

³ *Ibid.*, f. 125 : « leziuni active ».

Par ailleurs, le rapport soulignait que de nombreux cas n'étaient pas connus des pouvoirs publics :

« la liste des malades atteints de tuberculose ne présente pas la situation réelle du terrain »².

La préoccupation du ministère de la Santé s'expliquait par deux raisons principales. Tout d'abord, la tuberculose avait « *de sérieuses répercussions sociales* » : retraite anticipée, incapacité temporaire de travail (12,1% des arrêts en 1966³), ... Les conséquences sociales et économiques de la maladie étaient réelles et pénalisaient la production comme le système d'assurance sociale.

D'autre part, les enfants représentaient une proportion non négligeable des nouveaux cas recensés (13,7 % en 1967)⁴, ce qui ne présageait pas alors d'une évolution positive du phénomène. Parmi les mesures adoptées par le ministère de la santé, figurait donc

« la limitation de la propagation de l'infection tuberculeuse par l'intensification des mesures d'isolement et le traitement des malades contagieux, tout en effectuant avec rigueur, les vaccinations BCG, et la chimioprophylaxie des groupes de population établis. On accordera une attention particulière aux foyers d'infection qui présentent un risque de transmission aux enfants. »⁵

Tout risque d'infection conduisait donc à l'isolement de la personne malade.

Si l'enfant était directement menacé par l'infection, il était envoyé en *preventorium* ; s'il était déjà atteint, il était pris en charge dans un *sanatorium*. En 1970, 36 unités accueillaient 4661 enfants, pour des périodes variables, suivant le développement de la maladie.

De même, si un membre de l'entourage de l'enfant était malade de la tuberculose et hospitalisé, l'enfant, privé de soutien parental direct, pouvait être placé en institution scolaire, si l'on considérait qu'il devait être durablement isolé d'un milieu potentiellement malsain.

¹ *Ibid.*, f. 125 : « un număr similar de persoane în supraveghere (foști bolnavi de tuberculoză, bolnavi cu silicoză, copii recent afectați) ».

² *Ibid.*, f. 126 : « evidența îmbolnăvirilor prin tuberculoză nu prezintă situația reală din teren ».

³ *Ibid.*, f. 125.

⁴ *Ibid.*, f. 125.

⁵ *Ibid.*, f. 127 : « Îngrădirea răspândirii infecției tuberculoase prin intensificarea măsurilor de izolare și tratament a bolnavilor contagioși, efectuându-se totodată cu rigurozitate, vaccinările BCG și chimioprofilactizarea grupelor de populație stabilite. Se va acorda o atenție deosebită focarelor de infecție cu risc pentru îmbolnăvirea copiilor. »

Le sigle « TBC » représentait ainsi, dans les documents officiels, une catégorie à part entière, pour expliquer l'institutionnalisation des enfants. A l'orphelinat d'Ardud, en 1989, 3% des enfants ont été institutionnalisés au motif que leur père ou leur mère est atteint de la tuberculose¹.

3. d. Le VIH, cause ou conséquence du placement ?

Les images des enfants malades du SIDA, placés dans des orphelinats cachés, ont fait le tour du monde au début de l'année 1990. Pour autant, il est difficile de déterminer avec exactitude si le VIH a été une cause ou une conséquence du placement d'enfants en institution. Un rapport de Human Right Watch de 1990 résume ainsi la situation :

« its origins lie in Ceaușescu's policies and its progression is the result of medical practices². »

L'introduction du VIH en Roumanie a fait l'objet de plusieurs hypothèses. Selon Human Right Watch, quelques cas seraient apparus dans la seconde moitié des années 1980 et le virus se serait répandu à la suite de transfusions sanguines.

« As odd as it now seems, Romania was at low risk for an AIDS epidemic. The country was too poor and had too little hard currency to support an active drug trade, and the regime was so repressive of homosexuality that individual practices never added up to a network of contagion. What is more, Romanians rarely went abroad, and aside from some third-world medical students and dock workers, foreigners rarely visited. Thus, the handful of cases that appeared in the mid-1980s might still be a handful – if not for the additional fact that some one or another of them donated blood³. »

Il est possible que quelques rares enfants aient été diagnostiqués comme malades du SIDA⁴ avant 1989 et hospitalisés. En revanche, il est certain que les institutions de protection (centre pour dystrophiques, pouponnières, etc.) ont été des lieux de prédilection pour la diffusion du virus.

¹ Ardud. Divers. Situation des élèves en 1988-1989.

² Human Right Watch, « Romania's orphans : a legacy of repression », *News from Helsinki Watch*, vol. 2, décembre 1990, p. 8.

³ *Ibid.*, p. 7.

⁴ Voir chapitre V. A. 4. c.

Les parents pouvaient souffrir d'autres problèmes médicaux, qui les empêchaient d'élever eux-mêmes leurs enfants. L'étude de 1968 évoquait en particulier les maladies mentales et les cas d'invalidité¹. En 1970, à la pouponnière de Iași, par exemple, un nombre assez important d'enfants (20,5%) furent placés à la pouponnière, parce que leur mère était malade et ne pouvait s'en occuper².

On a finalement assez peu de détails sur ces différentes situations médicales. Le plus souvent, elles étaient liées à des problèmes familiaux ou sociaux, et ces derniers, dans les documents officiels, prennent le pas sur les données médicales.

C. 4. Les causes sociales et familiales

Dans de nombreux cas, le placement des enfants en institution fut provoqué par des problèmes familiaux ou, plus largement, sociaux. Loin des stéréotypes du discours officiel, on découvre, par l'étude de leurs situations, une frange marginalisée de la population : personnes sans logement, sans travail, délinquants, vagabonds, ... bref, une « anti-société » socialiste.

4. a. L'abandon comme ultime moyen de contraception ?

L'abandon constituait un motif important d'institutionnalisation. En Roumanie comme ailleurs, l'abandon d'enfants fait souvent l'objet d'un jugement moral. Pourtant, nombre de spécialistes conviennent que l'abandon est rarement le fruit d'un choix libre ou d'une indifférence pure à sa progéniture. Il convient ainsi de replacer ce phénomène d'abandon dans le contexte du décret de 1966 interdisant l'avortement et des conditions socio-économiques de l'époque.

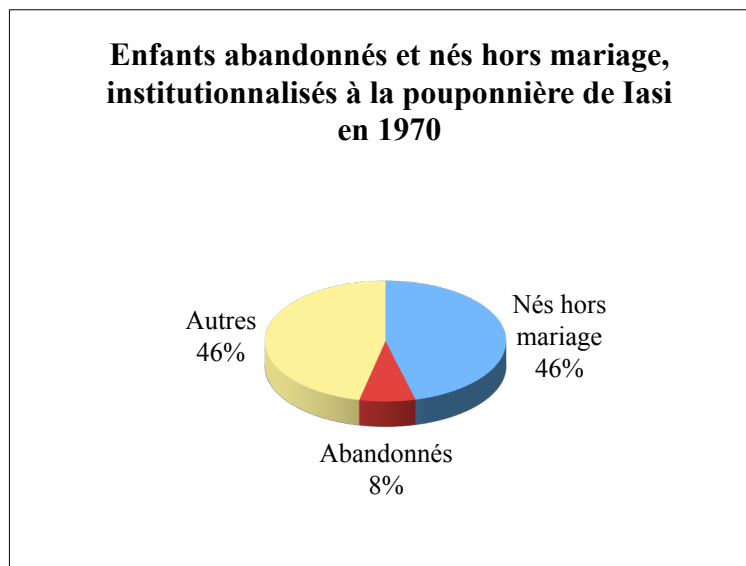
L'absence de contraception et la pénalisation de l'avortement ont placé de nombreux couples et, en particulier, nombre de femmes, dans des situations extrêmement critiques. Si l'on ajoute à ces mesures politiques le manque

¹ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 103/1968, Protocol 24 al ședinței Comitetului Executiv al CC al PCR din ziua de 18 iunie 1968. I : Analiza stării de sănătate și asistenței medicale a populației în RSR [Protocole 24 de la ședința CE du CC du PCR du 18 juin 1968. Point I : Analyse de l'état de santé et de l'assistance médicale à la population en RSR], f. 121

² Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 87/1970, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Expunere la proiectul de hotărâre privind asigurarea bazei materiale necesare unei bune asistențe medicale a femeii gravide și a copiilor de la 0-6 ani [Exposé du projet de décision sur l'assurance des conditions matérielles nécessaires pour une bonne assistance médicale des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans], f. 43.

d'information en matière de sexualité, accentué dans les campagnes et les couches populaires, le coût et le danger que représentaient les avortements clandestins, on comprend aisément que beaucoup d'enfants soient venus au monde sans être désirés : la fameuse génération des *enfants du Décret*¹.

Les documents administratifs et l'opinion publique recoupaient, sous le terme générique d'abandon, des situations individuelles très variées. Retenons deux cas de figure majeurs : les enfants abandonnés par leur famille (souvent nombreuse) et les enfants nés hors mariage. A la pouponnière de Iași, les enfants abandonnés et nés hors mariage, représentaient ainsi, en 1970, plus de la moitié des admissions, comme le montre le graphique ci-dessous.

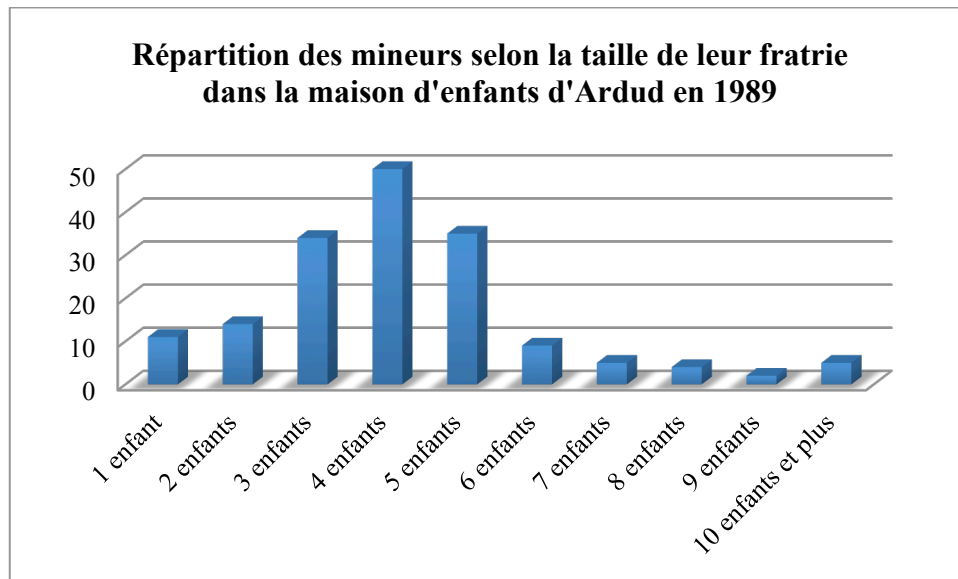


*Graphique 15*²

Tout d'abord, des familles nombreuses ne parvenaient pas à faire face à l'entretien de tous leurs enfants et choisissaient d'abandonner leurs enfants. A la maison d'enfants scolarisés d'Ardud, les enfants issus de familles nombreuses constituaient, par exemple, un groupe important :

¹ « Decreței ».

² Source : Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 87/1970, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Expunere la proiectul de hotărîre privind asigurarea bazei materiale necesare unei bune asistențe medicale a femeii gravide și a copiilor de la 0-6 ani [Exposé sur le projet de décision visant à assurer les conditions matérielles nécessaires des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans], f. 43.



Graphique 16¹

La taille moyenne des fratries était de 4,17 enfants, ce qui est considérable, même dans un contexte de forte natalité. On peut donc légitimement penser que la taille des fratries, due à l'absence de moyens contraceptifs, l'interdiction de l'avortement, la séduction opérée par les allocations familiales dans un contexte de pénurie et de stagnation salariale, la propagande idéologique, expliquaient, au moins en partie, l'abandon en institution des enfants. Paradoxalement, une famille de quatre à cinq enfants constituait la famille idéale du régime, qui ne parvenait pourtant pas à assurer à ceux qui « réalisaient le plan » des conditions de vie suffisantes pour élever leur progéniture.

De plus, un certain nombre de mineurs était issu de familles particulièrement nombreuses, allant jusqu'à onze enfants : dans un contexte de pénurie généralisée, on peut imaginer que les difficultés matérielles pour entretenir une famille aussi nombreuse conduisaient les parents à abandonner un ou plusieurs enfants.

Le régime était d'ailleurs conscient des difficultés rencontrées par les familles nombreuses et promettait régulièrement des mesures destinées à les soutenir. Néanmoins, celles-ci stimulaient plus la natalité qu'elles ne compensaient les charges réelles que supposait la présence d'un enfant supplémentaire. De ce fait, des directives officielles recommandaient d'admettre en priorité dans les institutions les enfants provenant de « familles agglomérées »².

¹ Source : Ardud. Divers. Situation des élèves en 1988-1989.

² Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 3/1967, Comité régional PCR de Iași, PV al ședinței biroului Comitetului regional Iași, cu colectivul din unitățile sanitare [PV de la réunion du

Un certain nombre d'enfants placés en institution étaient également nés en dehors d'une relation conjugale formalisée par le mariage. Conçus lors d'une aventure, d'une liaison extraconjugale ou encore dans une relation de concubinage, en l'absence de moyen de contraception, ils étaient le témoin involontaire d'une entorse à la norme socialiste.

Le cas des filles-mères semble avoir été le plus fréquent. Cette notion recouvrait elle-même une multitude de situations : mineure séduite, abusée, abandonnée par son compagnon, rejetée par sa famille, ... Le cas des filles-mères fut même discuté lors de la préparation du Décret du 1^{er} octobre 1966 :

« Il y aura des situations dans lesquelles les filles, manquant d'aide et d'éducation, seront abusées dans leur naïveté, dupées avec une pâtisserie ou par diverses promesses, et tombent enceintes. Du point de vue physique et moral, elles ne sont pas préparées pour mener à terme leur grossesse. »¹

Aucune mesure dérogatoire ne fut toutefois prise en ce sens.

Pour les filles-mères, les difficultés se combinaient et engendraient des situations complexes, souvent dramatiques : poids du jugement moral, qu'il soit traditionnel (en particulier à la campagne), ou socialiste (porté par l'Union des Femmes), soupçons du corps médical sur la capacité d'une jeune fille à élever son enfant, ... L'abandon devenait finalement une forme extrême, mais légale, de contraception.

4. b. Les « familles désorganisées »

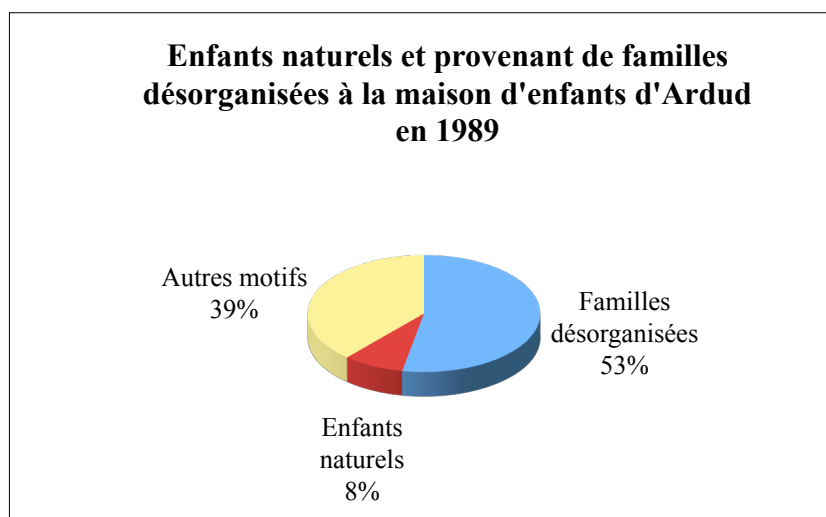
L'expression « familles désorganisées », récurrente dans les documents officiels, est une traduction littérale des documents d'archives : elle désignait alors des structures familiales défaillantes ou inexistantes, qui constituaient bien souvent le milieu d'origine des enfants placés en institution. Toutefois, les frontières de cette notion sont confuses et parfois perméables à la catégorie des enfants naturels et nés hors mariage. L'absence de catégories statistiques communes aux différentes institutions rend nécessaire l'interprétation des critères retenus par chaque institution.

bureau du Comité régional de Iași, avec le personnel des unités sanitaires], 7 juillet 1967, f. 8 : « familii aglomerate ».

¹ Fond CC PCR, section AP, dossier 10/1966, Sténogramme de la discussion sur la réglementation de l'interruption de grossesse, f. 9 : « Vor fi situații în care fete lipsite de ajutor și educație vor fi înșelate în naivitatea lor, vor fi amăgite cu o prăjitură sau prin diverse promisiuni și rămân însărcinate. »

De manière générale, on peut considérer que les catégories « familles désorganisées », « enfants nés hors mariage » et « enfants naturels » représentent des situations familiales complexes qui entraînent l'institutionnalisation de l'enfant.

Ces catégories représentent, à Ardud, la grande majorité des institutionnalisations, comme le montrent les graphiques ci-dessous.



Graphique 17¹

La notion de « famille désorganisée », si floue qu'elle soit, mérite cependant un examen approfondi. Est « désorganisée » toute famille qui ne correspond pas au stéréotype promu par le régime : un couple stable, travailleur, si possible résidant dans un des logements nouvellement construits par le régime, avec de nombreux enfants, élevés dans le respect de l'ordre et de la morale socialistes.

Le Comité municipal des Femmes de Iași déclare en 1970, à propos des familles désorganisées :

« Dans notre ville, il existe assez de cas d'enfants qui ne reçoivent pas d'éducation saine et n'ont pas de conditions de vie adéquates. Dans ce domaine, en collaboration avec la Commission départementale de la Croix Rouge, des problèmes de prise en charge et d'assistance sociale à la mère et à l'enfant (admissions dans certaines unités spécialisées, embauche de femmes, ...) ont été résolus². »

¹ Source : Ardud. Divers. Situation des élèves en 1988-1989.

² Archives départementales de Iași. Fonds 31, dossier 7/1970, Comité municipal des Femmes de Iași, Informare cu privire la activitatea Comitetului municipal al Femeilor [Information sur l'activité du

Les « couples instables »

En relief apparaissent les éléments d'une « famille désorganisée ». Tout d'abord, les couples « instables » : concubins, « coureurs de jupon », « femmes faciles », ... Autant d'attitudes déviantes que le régime cherchait à combattre. Le décret n° 779 du 8 octobre 1966 visait ainsi à décourager, voire à empêcher le divorce. Celui-ci n'était plus permis que dans les « *cas exceptionnels* »¹. Cette mesure visait à compléter l'œuvre de systématisation de l'organisation familiale souhaitée par les dirigeants.

Le régime établissait un lien direct entre la complexité de la situation familiale (divorce, ...) et le comportement déviant des enfants. Un rapport du comité départemental de Iași de l'Union de la Jeunesse Communiste précise :

*« un nombre important de mineurs et jeunes avec de graves carences éducatives proviennent de familles dissociées, incomplètes ou reconstituées, dans lesquelles existe un état permanent de conflit. »*²

Les différentes institutions (organisations de masse, police, procureure, ...) établissaient un lien direct entre délinquance et instabilité des noyaux familiaux, celle-ci amenant les parents à négliger leurs enfants.

La maltraitance physique

La loi de 1970 prévoyait que l'Etat accorde sa protection aux mineurs « *dont le développement physique, moral ou intellectuel, ou encore dont la santé est en danger dans la famille* »³. Le premier de ces dangers était la violence physique dont l'enfant pouvait être victime. On en trouve un exemple dans les archives de Iași :

« Beaucoup de cas apparaissent, qui posent la question de l'amour maternel. Beaucoup de mères veulent faire admettre leurs enfants dans différentes

Comité municipal des Femmes], f. 330 : « în municipiul nostru se semnalează destule cazuri de copii, care nu au de la cine primi o educație sănătoasă și condiții de viață corespunzătoare. Pe această linie, în colaborare cu Comisia Județeană de Cruce Roșie, s-au rezolvat unele probleme de ocrotire și asistență socială a mamei și copilului (internări în anumite unități de profil, încadrarea femeilor în muncă, etc...) »

¹ Article 37 de la Constitution de 1948.

² Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 13/1983, Comité départemental de Iași de l'Union de la Jeunesse Communiste, Concluzii privind existența unor fapte antisociale în rândul minorilor și tinerilor [Conclusions sur l'existence de faits antisociaux parmi les mineurs et les jeunes], f. 184 : « Un număr însemnat de minori și tineri cu grave carențe educaționale provin din familii dissociate, incomplete ori reconstituite în care există o stare permanentă de conflict. »

³ Loi n° 3 du 26 mars 1970, article 1 : « a căror dezvoltare fizică, morală sau intelectuală ori a căror sănătate este primejduită în familie ».

maisons, d'autres veulent le tuer. Par exemple, à Belcești, une mère voulait tuer son enfant. Au lieu de soigner l'enfant, le médecin a dû le protéger de sa mère pour qu'elle ne le tue pas. Cela démontre que, parmi certaines femmes, il existe une mentalité qui doit être combattue très sérieusement. »¹

Ce cas extrême, destiné à illustrer un discours argumenté en faveur de l'institutionnalisation, ne doit pas occulter l'importance de la violence physique au sein du foyer, que subissaient principalement les femmes et les enfants, en particulier dans les régions les plus traditionnelles.

A Iași, un rapport du comité départemental du PCR sur les divorces appelle ainsi à prendre des mesures contre

« les personnes qui, dominées par les vices, provoquent souvent des disputes, des bagarres, détruisent des objets du foyer, ont des comportements brutaux et immoraux, chassent de leur domicile leur femme et leurs enfants, ne remplissent pas leurs obligations d'accorder un soutien moral et matériel à leurs enfants, manifestent de la négligence et un manque de responsabilité dans leur éducation. »²

Par ailleurs, la maltraitance physique se combinait souvent à d'autres facteurs, l'alcoolisme en particulier. Cependant, elle était aussi liée aux conditions de vie réservées aux enfants dans certaines familles : absence d'hygiène, nourriture insuffisante, absence de chauffage en hiver, ...

¹ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 2/1966, PV al ședinței biroului Comitetului regional de partid Iași [PV de la reuniunea biroului Comitetului regional de partid Iași], 23 juillet 1966, f. 126 : « De asemenea se ivesc multe cazuri care pun sub semn de întrebare dragostea maternă. Multe mame vor să-și interneze copiii în diverse case, altele vor să-i omoare. Exemplu la Belcești, o mamă vroia să-și omoare copilul. În loc doctorița să acorde îngrijire copilului trebuia să-l apere de mamă ca să nu-l omoare. Aceasta demonstrează că în rîndul unor femei există o anumită mentalitate care trebuie combătută foarte serios. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1977, Concluziile desprinse de comisia organizatorică privind cauzele și frecvența divorțurilor, a litigiilor de muncă soluționate de către instanțele judecătorești din județul Iași [Concluziile de la comisia organizatorică privind cauzele și frecvența divorțurilor, a litigiilor de muncă soluționate de către instanțele judecătorești din județul Iași], f. 113 : « a persoanelor care stăpînite de vicii provoacă deseori certuri, scandaluri, distrugerii de bunuri casnice, au comportări brutale și imorale ori își alungă soția și copiii de la domiciliu, nu-și îndeplinesc obligațiile de a acorda sprijin moral și material copiilor lor, manifestă ușurință și lipsă de răspundere în creșterea și educația acestora. »

L'alcoolisme

« Au bout de l'ivrognerie et de la fainéantise, il y a le relâchement des liens de la famille, les ordures de la promiscuité, l'oubli progressif des sentiments honnêtes, puis comme dénouement, la honte et la mort »¹,

écrivait Emile Zola dans sa préface de *l'Assommoir*. L'alcoolisme constituait un facteur fondamental pour expliquer l'institutionnalisation.

Dans les enquêtes sociales réalisées en 1989 dans les familles des enfants institutionnalisés à Ardud, le problème de l'alcoolisme, qu'il concernât le père, la mère ou les grands-parents, était mentionné dans près d'un tiers des cas. Notons que ce chiffre était, de surcroît, sous-estimé : en effet, certaines enquêtes sociales se contentaient d'évoquer les conditions matérielles et n'évoquaient pas les problèmes d'ordre moral ou médical ; de plus, une enquête sociale, ponctuelle par définition, ne permet pas forcément de saisir ce type de phénomènes.

De manière générale, l'alcoolisme est révélateur d'un certain nombre de problèmes² : familiaux, matériels, professionnels. Dans le contexte particulier de la Roumanie de Ceaușescu, il signe l'échec, au moins partiel, du régime. Le socialisme roumain, dans sa dimension morale³, visait à extirper les hommes de la vie traditionnelle avec les vices qui l'accompagnaient (dont l'alcool), pour former un homme nouveau, sain de corps et d'esprit. L'alcoolisme marquait donc, d'une part, l'échec des campagnes hygiénistes et moralisatrices initiées sous Ceaușescu, et d'autre part, le manque de pénétration de l'idéologie socialiste dans les marges de la société.

Des conditions d'hébergement précaires

Dans certains cas, les parents ou les institutions compétentes considéraient que la famille ne disposait pas des conditions matérielles requises pour élever l'enfant décemment.

Les conditions d'hébergement étaient un élément particulièrement important, voire déterminant, dans les enquêtes sociales. Malheureusement, les appréciations portées ne se référaient pas à des critères prédéfinis, mais constituaient plutôt un

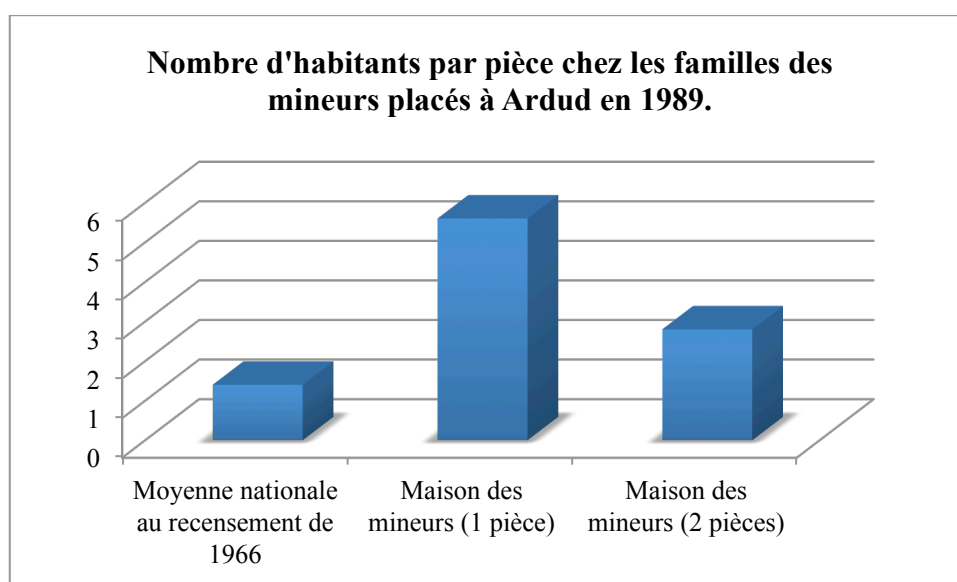
¹ Zola Emile, Préface de *l'Assommoir*, Paris, G. Charpentier, 1877.

² Voir Kideckel David A., « Drinking up : alcohol, class and social change in rural Romania », in *East European Quarterly*, vol 18, n°4 (jan. 1985), p. 431-46.

³ Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Paris, Albin Michel, 1990, chapitre 5 : « la permanence de l'ordre moral ».

jugement subjectif porté par le rédacteur de l'enquête, qui pouvait donc varier d'un employé à l'autre, et surtout d'une mairie à une autre. Aussi est-il difficile de hiérarchiser les qualificatifs suivants, que l'on retrouve dans les archives de la maison d'enfants d'Ardud : « modestes ¹ », « mauvaises ² », « misérables ³ », « déplorables ⁴ », « précaires ⁵ ».

Plus révélatrice est sans doute l'indication du nombre de pièces par maison. Cependant, ce chiffre n'est donné que dans la moitié des enquêtes sociales. Sur vingt-huit maisons décrites, quatorze possèdent une seule pièce et quatorze en possèdent deux. Si l'on rapporte au nombre estimé de personnes vivant dans ces maisons⁶, il y aurait 5,61 personnes par pièce dans les maisons d'une pièce et 2,76 personnes par pièce dans les maisons possédant deux pièces. A titre de comparaison, la moyenne était de 1,4 en 1966⁷.



Graphique 18⁸

Toute relative que soit la précision de cette comparaison, on peut néanmoins constater que le nombre de personnes par pièce est extrêmement élevé pour les

¹ Ardud. Enquêtes sociales : « modeste ».

² *Ibid.* : « rele ».

³ *Ibid.* : « mizerabile ».

⁴ *Ibid.* : « deplorable ».

⁵ *Ibid.* : « precare ».

⁶ On connaît le nombre de frères et sœurs. On y rajoute deux personnes (un parent et un grand-parent), chiffre sans doute sous-estimé.

⁷ Les données des recensements de 1977 et 1992 ne sont pas comparables, car elles sont calculées avec d'autres catégories statistiques.

⁸ Source : Ardud. Divers. Enquêtes sociales, mars 1989.

familles décrites par les enquêtes sociales, en particulier pour celles qui ne possèdent qu'une seule pièce.

On peut ainsi penser que les conditions d'hébergement étaient également un facteur important dans la décision de placement. D'une part, une habitation trop exigüe poussait les parents à placer un ou plusieurs de leurs enfants pour améliorer les conditions d'hébergement du reste de la famille ; d'autre part, la commission des mineurs, dans un souci hygiéniste et moral, préférait placer les enfants dans des institutions que de les laisser dans une promiscuité jugée nocive.

Cette décision constitue toutefois un aveu supplémentaire de l'échec du régime, qui se faisait une gloire de la résolution du problème du logement, par l'accession à la propriété et la construction de logements par l'Etat. Le problème du logement, en un sens, n'est pas résolu par l'amélioration des conditions individuelles, mais par la création d'institutions collectives de substitution. En ne parvenant pas à assurer des conditions décentes aux familles, le régime de Ceaușescu contredit sa propre Constitution¹, et montre son impuissance à satisfaire un des besoins sociaux les plus essentiels.

Des revenus insuffisants ou inexistantes

En plus d'un logement décent, les familles devaient disposer de revenus suffisants pour élever leurs enfants. A Iași, le comité départemental du PCR reçoit des demandes d'aide de la part de

« citoyens avec des familles nombreuses et des possibilités matérielles réduites, beaucoup d'entre eux provenant du monde rural (...) avec des enfants allant à l'école générale ou au lycée. »²

Les archives de l'orphelinat d'Ardud fournissent des indications indirectes sur le salaire des parents. Quelques enquêtes sociales les mentionnent, mais ce n'est pas systématique : sur les soixante-sept enquêtes sociales dont nous disposons, seules dix mentionnent le revenu des parents ou grands-parents. Il est difficile de décider toutefois si les autres familles n'avaient pas de revenu ou si la méthodologie de

¹ Constitution de 1948, article 26.

² Fonds CC PCR, section Ca, dossier 202/1967, Informare cu privire la unele probleme de învățămînt desprinse din scrisorile adresate de diferiți cetățeni conducerii partidului în perioada 1 ianuarie – 31 mai 1967 [Information sur des problèmes d'enseignement extraits de lettres adressées par différents citoyens à la direction du Parti entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 1967] f. 51 : « cetățeni cu familii numeroase și posibilități materiale reduse, mulți dintre ei din mediul rural (...) avînd copii la școli generale și licee. »

l'enquête sociale était encore balbutiante. Les revenus mentionnés varient de 748 lei par mois (pour une retraite) à 2928 lei (une somme qui correspond à l'addition de deux salaires). Ces chiffres, malheureusement, sont trop peu nombreux pour qu'on puisse en tirer des conclusions.

En revanche, on peut se faire une idée des revenus des familles à partir des contributions qu'elles versaient à la maison d'enfants pour l'entretien de leurs enfants. Cette contribution était en effet proportionnelle aux revenus.

Pour avoir une vue plus large et plus fiable, nous avons considéré les années 1986, 1987 et 1989¹, en distinguant les enfants pour lesquels les familles payaient des contributions, des enfants qui étaient intégralement à la charge de l'Etat. En moyenne, 30% des familles acquittaient une contribution pour l'entretien de leur enfant, proportionnelle à leurs revenus. De cette contribution étaient dispensés ceux qui n'avaient pas de revenu salarial : si l'on excepte les enfants orphelins de père et de mère, on peut donc considérer que plus de 60% des parents des mineurs institutionnalisés n'avaient pas de revenus ou ne vivaient que de pensions ou d'aides sociale. Si l'on soustrait, de plus, les parents qui, malades ou détenus, ne pouvaient travailler, on peut déduire que plus de 50% des parents dérogeaient à l'obligation de travailler, qui était pourtant un principe fondateur de l'Etat socialiste. Ce chiffre nous amène, de nouveau, à considérer les marges de la société roumaine de l'époque communiste et laisse penser qu'une partie de la population échappait à la systématisation sociale que tentait d'imposer le régime.

Par ailleurs, sur les années 1986, 1987 et 1989, le montant total des contributions s'élevait à 510 762 lei, soit 195 lei par mois et par enfant pour lequel est acquittée une contribution. Or le coût mensuel d'entretien d'un enfant, qui correspondait à une contribution intégrale, est de 876 lei. Les tableaux comptables de la maison d'enfants précisent qu'aucune famille n'acquittait une contribution intégrale : on peut donc considérer que la grande majorité de ces familles se situaient dans la tranche la plus basse de la grille salariale, par exemple celle des ouvriers agricoles.

Ce calcul nous permet de saisir l'extrême précarité qui caractérise les familles d'origine des mineurs institutionnalisés. Le critère économique, c'est-à-dire

¹ Les données pour l'année 1988 sont manquantes.

l'incapacité pour les familles à subvenir aux besoins de leurs enfants, était donc déterminant dans le processus d'institutionnalisation.

Des enfants non-scolarisés

La scolarisation de tous les enfants était une préoccupation constante du régime. S'assurer que leur enfant fréquente l'école était une responsabilité qui incombait aux parents. Dans la mesure où ceux-ci ne remplissaient pas leur tâche, l'Etat pouvait se substituer à eux et placer l'enfant en institution pour s'assurer qu'il suivrait un cursus scolaire normal.

Dans la région de Iași, en 1966, 6 415 élèves n'étaient pas scolarisés¹. Deux raisons étaient avancées pour expliquer l'ampleur de ce phénomène. D'une part, certains enfants « échappent au contrôle de la famille »². D'autre part,

« des parents essayent que leurs enfants cessent d'aller à l'école, car ils sont satisfaits de certains petits travaux que leurs enfants font dans la famille à cet âge. »³

Pour ces deux catégories d'élèves, ceux qui faisaient l'école buissonnière comme ceux qui restaient dans leur famille, le placement en institution représentait un moyen d'exercer sur eux un contrôle quotidien et une garantie qu'ils fréquenteront l'école.

En conséquence, le Comité départemental PCR de Iași décida en 1968 :

« il est nécessaire de dépister les causes qui déterminent le phénomène de retenue des parents et des enfants, au cas par cas, de réaliser dans chaque commune, dans chaque village, un front commun de tous les facteurs locaux de responsabilité dans la réalisation du plan de scolarisation, de manière concomittente à la formation, chez les citoyens, sur la nécessité de l'instruction scolaire, d'entreprendre des mesures d'aide aux enfants qui manquent de moyens matériels. »⁴

¹ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 7/1966, Comité régional PCR de Iași, PV de la séance plénière du Comité régional du Parti de Iași du 31 mai 1966, f. 121.

² Ibid, f. 121 : « elevi scăpați de sub controlul familiei ».

³ Ibid, f. 121 : « părinți care încercă să se lase multumiți de unele mici servicii pe care copiii lor le fac în familie la această vîrstă ».

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 5/1968, Comité départemental PCR de Iași, PV de la réunion du 8 juillet 1968, f. 51 : « este necesar să se depisteze cauzele care determină fenomenul de reținere a părinților și elevilor, de la caz la caz, să se realizeze în fiecare comună, în fiecare sat un front unit al tuturor factorilor de răspundere locali în realizarea planului de școlarizare, concomitent cu

Les mesures contraignantes visant à forcer les parents à scolariser leurs enfants, montrèrent une relative inefficacité. Dans certains cas, le combat contre la déscolarisation passa par des mesures de placement dans une institution scolaire, dans laquelle l'enfant était formé pour être, par la suite, intégré de manière efficace dans la production.

Des « parents négligents et immoraux »¹

Des parents étaient aussi accusés de négligence dans l'éducation accordée à leurs enfants, voire d'immoralité. La famille constituait alors un milieu malsain, dans lequel « *le développement moral ou intellectuel* »² était mis en danger.

Une directrice d'école de Iași déclarait ainsi :

« Nous avons des élèves qui présentent des difficultés d'un point de vue éducatif (...) Ceux-ci, en majorité, sont des enfants normaux qui ont eu la malchance d'avoir des parents négligents et immoraux. Leurs parents n'ont pas un emploi stable et ne sont pas en mesure d'assurer un climat favorable au développement des enfants, et enlaidissent le cœur de l'enfant. »³

Les parents eux-mêmes étaient visés et non plus leurs conditions d'existence. Leurs enfants recevaient une mauvaise éducation, qui les conduisait à devenir de mauvais citoyens, ce que le régime voulait à tout prix éviter.

La directrice de l'institution d'Ardud, en 1989 déplore que

« beaucoup de familles mettent leurs enfants à la maison d'enfants, bien qu'ils aient des conditions matérielles (décentes), juste pour ne plus en avoir la charge. »⁴

Dans un contexte socio-économique particulièrement difficile, abandonner ses enfants permettait, contre toute morale, une vie un peu plus confortable...

formarea în rîndul cetățenilor referitoare la necesitatea instr. școlare, să se întreprindă măsura de ajutorare a copiilor lipsiți de mijloace materiale. »

¹ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 7/1966, Comité régional PCR de Iași, PV de la séance plénière du Comité régional du Parti de Iași du 31 mai 1966, f. 121 : « părinți neserioși și imorali ».

² Loi n° 3 du 26 mars 1970 : « dezvoltarea morală sau intelectuală ».

³ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 7/1966, Comité régional PCR de Iași, PV de la séance plénière du Comité régional du Parti de Iași du 31 mai 1966], f. 121 : « Avem elevi care prezintă dificultăți din punct de vedere educativ (...). Aceștia în majoritate sînt copii normali care au avut însă nenorocul să aibă părinți neserioși și imorali. Părinții acestora nu lucrează într-un loc stabil și nu sînt în stare să asigure un climat favorabil dezvoltării copiilor și urîtesc sufletul copiilor. »

⁴ Ardud. Procès-verbaux. PV n° 5 du 23 février 1989 : « Foarte multe familii dau copiii la Maison d'enfants deși au condiții de viață (numai de a scăpa de ei). »

Par ailleurs, la mauvaise éducation, ou « *l'absence de soin* »¹ était susceptible de faire des enfants des « facteurs antisociaux », autrement dit des délinquants. Une étude sur l'état infractionnel à Iași en 1970 souligne que

*« les carences d'éducation du mineur sont de nature à mettre en danger son développement moral et intellectuel normal, génèrent, dans sa mentalité, des conceptions superficielles par rapport au travail et déclenchent, au final, dans son comportement, des manifestations antisociales. »*²

Le problème fondamental, selon les organes du parti, et les autorités judiciaires et policières, n'était pas tant dans les conditions socio-économiques que dans « *les carences existant dans l'activité de formation du caractère du futur citoyen* »³. C'est bien la fonction éducative qui était visée : l'Etat devait donc se substituer aux parents qui ne remplissaient pas leurs obligations.

Le plus souvent, le régime pointait du doigt les familles désorganisées :

*« si nous nous référons aux mineurs qui proviennent de familles désorganisées, dérégulées du point de vue fonctionnel, nous considérons que leur comportement prédélinquant a des racines dans les rapports internes de famille, sérieusement perturbés. Dans le cadre de ces familles, les mineurs, qui manquent de surveillance, réagissent en essayant de trouver un milieu favorable et des satisfactions aussi nécessaires qu'inhérentes à leur âge, mais le plus souvent, ils arrivent à des entourages nocifs et douteux. »*⁴

Deux théories se détachent dans cet exposé des causes de la délinquance juvénile. Tout d'abord, les troubles intérieurs de l'enfant reflètent la désorganisation de sa famille ; en contrepoint se dessine l'idée qu'une institution faite d'ordre et de discipline, rendrait à l'enfant sa droiture et sa sérénité. Ensuite, l'enfant étant naturellement en quête d'un cadre et de repères, si ses parents ne jouent pas ce rôle,

¹ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 3/1967, Comité régional PCR de Iași, PV al ședinței biroului Comitetului regional Iași, cu colectivul din unitățile sanitare [PV de la reuniunea biroului Comitetului regional de Iași, cu personalul din unitățile sanitare], 7 juillet 1967, f. 168 : « minorii lipsiți de ocrotire ».

² Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 6/1970, f. 133 : « carențele de educație ale minorului sînt de natură a primejdui dezvoltarea morală și intelectuală normală a acestuia, generează în mentalitatea sa concepții superficiale față de muncă și declanșează în final în comportamentul său manifestări antisociale. »

³ *Ibid.*, f. 133 : « carențele existente în activitatea de formare a caracterului viitorului cetățean. »

⁴ *Ibid.*, f. 134 : « Referindu-ne la minorii care provin din familii dezorganizate, derulate din punct de vedere funcțional, considerăm că comportamentul predelicvent al acestora își are rădăcina în raporturile interne de familie serios perturbate. În cadrul unor asemenea familii, minorii lipsiți de supraveghere reacționează, încercînd să găsească un mediu prielnic și satisfacții atît de necesare și inerente vîrstei lor, dar de cele mai multe ori ajung la anturaje nocive și dubioase. »

l'enfant va se tourner vers un entourage dangereux : c'est donc aux institutions de jouer le rôle de repère et de formation, délaissé par les parents.

Pour conclure son analyse, le rapport évoque diverses situations familiales qui mettent en danger le développement moral de l'enfant :

« mariage défait en droit ou en fait, famille incomplète, manque d'intérêt des parents pour l'éducation de leur enfant, travail professionnel de la mère ou du père qui invoquent la fatigue comme motif – considéré comme infondé – pour justifier de ne pouvoir surveiller l'enfant, etc. »¹

Si l'étude évoque également des causes psychologiques et socio-économiques à la délinquance juvénile, les problèmes familiaux occupent la première place. L'étude suggère que la solution aux carences éducatives est une famille de substitution, l'institution, et regrette, en vertu de la loi de 1970, adoptée quelques mois plus tôt, le manque de réaction de l'autorité tutélaire, qui tarde à prendre les mesures nécessaires pour placer l'enfant. On peut cependant supposer que la croissance continue du phénomène d'institutionnalisation traduit aussi une activité plus importante de la part des services sociaux, et une prise de conscience de la gravité, réelle ou supposée, de certaines carences éducatives.

Des parents non-intégrés dans la société

Certaines familles vivaient, par ailleurs, en dehors de la société, le plus souvent quand les parents ne travaillaient pas. L'étude des familles des enfants institutionnalisés permet de remettre en question le mythe du travail pour tous, tel qu'il existe encore dans la Roumanie actuelle. « *Au temps de Ceaușescu, tout le monde avait un travail !* » entend-on souvent. Cependant, nombreux furent les enfants placés au motif que leurs parents n'avaient pas de revenus, soit qu'ils travaillaient occasionnellement, comme journaliers par exemple, soit qu'ils n'eussent aucune activité.

Si l'on analyse les tableaux de la maison d'enfants d'Ardud en 1989, qui compte alors 205 enfants, on constate ainsi que 29 pères d'enfants institutionnalisés, soit près de 14%, ne sont pas « *encadrés dans le champ du travail* ». Ce chiffre important confirme l'existence d'une résistance au modèle socio-économique du

¹ *Ibid.*, f. 134 : « căsătoria desfăcută în drept sau în fapt, familia incompletă, lipsa de interes a părinților față de educația copilului, munca profesională a mamei sau a tatălui care invocă oboseala ca motiv – considerat însă ca neîntemeiat – pentru care nu poate efectua supravegherea minorului s.a. »

régime. Il existait une frange de marginaux, qui n'étaient pas intégrés au système et dont les enfants étaient placés en institution.

D'autres parents sont signalés, dans les enquêtes sociales réalisées pour la maison d'enfants d'Ardud en 1989, comme « *ayant disparu* » ou encore « *ayant une adresse inconnue* ». Ces mentions, qui concernent 53 pères et mères, ne laissent pas de surprendre : comment pouvait-on avoir une adresse inconnue des services d'Etat, lorsque l'on vivait en RSR ? Une frange de la population, par son existence même, mettait donc en échec le caractère totalitaire du régime. Si la doctrine socialiste prévoyait un travail pour chaque citoyen, le système administratif et policier mis en place pour Ceaușescu visait à exercer un contrôle permanent sur l'ensemble de la population. Le socialisme roumain n'a pas résolu la question posée par l'existence d'une frange marginale de la population, qui n'était intégrée ni socialement ni politiquement ni professionnellement.

De plus, les listes de l'orphelinat étaient établies sur la base des enquêtes sociales réalisées par les mairies et, le cas échéant, sur la base d'un rapport de police : même à l'échelle locale, malgré le maillage administratif et répressif, certains individus échappaient donc sur le long terme au contrôle du régime. Les marginaux de la RSR mériteraient, pour eux-mêmes, une étude approfondie, toutefois difficile à réaliser, par l'absence de sources.

Des parents condamnés

Les institutions de placement accueillait également les enfants de détenus. Le père incarcéré, la mère se retrouvait sans ressources, vivait à une adresse inconnue, était décédée ou empêchée, pour des motifs variés, d'entretenir et d'élever ses enfants. Ceux-ci étaient alors placés en institution. C'était le cas de douze des enfants vivant à Ardud en 1989.

En plaçant les enfants de détenus dans des institutions, le régime cherchait aussi à prévenir l'influence mauvaise de leurs parents :

« Il y a une série d'enfants dont les parents sont arrêtés et qui restent sans la surveillance nécessaire, et après que ceux-ci sont libérés de prison, ils ont une

action néfaste sur les enfants. Ici, nous devons veiller à isoler ces enfants de ce type d'éléments. »¹

On retrouve ici l'idée selon laquelle l'Etat se portait garant que les enfants étaient élevés dans des conditions décentes, sur les plans matériel comme moral.

En accueillant ces enfants en institution, le régime visait donc à couper les enfants d'un milieu jugé malsain et à leur proposer, ou imposer, un cadre de substitution, où ils apprenaient la discipline, la morale et le sens du travail socialistes.

Les enfants tsiganes pris à leurs parents ?

On entend parfois dire que les orphelinats roumains étaient majoritairement, voire exclusivement peuplés d'enfants d'origine tzigane². Trois idées majeures sous-tendent ce fantasme. Tout d'abord, les familles tsiganes seraient caractérisées par le nombre important d'enfants, la faiblesse des revenus, la précarité du logement, l'absence d'« économie familiale »³ (potager, élevage, bricolage, entretien des bâtiments, ...). De plus, l'Etat communiste, dans sa volonté de systématisation, aurait cherché à arracher les enfants tsiganes à leurs familles et culture d'origine, pour les intégrer de force dans le système économique, social et politique. Enfin, les familles tsiganes seraient irresponsables : les parents ne travailleraient pas, ne prendraient pas soin de leurs enfants, et vivraient, sans avoir d'utilité sociale, aux crochets de l'Etat, par le biais des allocations sociales, en se soulageant au besoin d'un ou plusieurs enfants par un placement en institution.

Deux rapports, datés de 1977 et 1978, sont éloquentes quant à la position ambiguë que le régime adopta vis-à-vis des communautés tsiganes. D'une part, le régime se félicitait des évolutions positives qu'il avait entraînées :

« recensement de la population, état civil, (...), scolarisation des enfants, légalisation des relations de concubinages, appel des jeunes au service militaire, surveillance d'un point de vue hygiénico-sanitaire. »⁴

¹ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 3/1966, Comité régional PCR de Iași, PV de la réunion du bureau du Comité régional du 28 décembre 1966, f. 270 : « sînt o serie de copii ai căror părinți sînt arestați și rămîn fără supravegherea necesară iar după ce aceștia sînt eliberați din penitenciar au acțiune nefastă asupra copiilor. Aici ar trebui să avem grijă pentru izolarea acestor copii de astfel de elemente. »

² Nous avons choisi ici d'utiliser le terme « tsigane », traduction littérale du roumain.

³ « gospodărie »

⁴ Fonds CC PCR, section Or, dossier 23/1977, Studiu privind situația social-economică a populației de țigani din țara noastră [Etude sur la situation socio-économique de la population tzigane dans notre pays], 27 décembre 1977, f. 2 : « înregistrarea lor în evidența populației și de stare civilă (...)

Cependant, pour le régime, nombre de problèmes subsistaient. Tout d'abord, le rapport mentionnait le refus de certains adultes de travailler :

« un nombre important de tsiganes aptes au travail continue à ne réaliser aucune activité productive permanente. »¹

Diverses situations étaient évoquées : refus de travailler, travail occasionnel, démissions fréquentes, ... Alors que les mesures natalistes visaient, entre autres, à augmenter la quantité de main-d'œuvre disponible, des éléments qui n'étaient pas « utiles à la société » ne pouvaient être qu'un mauvais exemple pour leurs propres enfants, qui, étant aussi les enfants de l'Etat, étaient appelés à travailler, par la suite, dans la production.

Les rapports posaient aussi le problème de l'insalubrité des logements :

« les tsiganes, dans leur majorité, vivent dans des conditions insalubres, sous des tentes ou dans des logements construits en terre, sans aération ni lumière, formant à la périphérie de certaines localités des agglomérations avec un aspect propre à leur mode de vie². »

Au delà des conditions de vie précaires, largement observables aujourd'hui encore, le rapport cite deux problèmes majeurs liés au logement. D'une part la promiscuité :

« les familles nombreuses, formées de 5 à 10 personnes, vivent dans une seule pièce, dormant à trois ou quatre, d'âge et de sexe différents, dans un seul lit, dans la promiscuité³ » ;

d'autre part, le manque d'entretien des logements construits avec le soutien de l'Etat :

« ils ne s'occupent pas de l'entretien (de ces logements), produisant de graves dommages, préparent la nourriture dans la chambre, à feu ouvert, ou utilisent (ces logements) pour l'accueil des bêtes⁴ ».

școlarizarea copiilor, legalizarea conviețuirii între bărbat și femeie, chemarea tinerilor pentru satisfacerea stagiului militar și supravegherea din punct de vedere igienico-sanitar. »

¹ Ibid, f. 2 : « un număr important de țigani apti de muncă continuă să nu desfășoare nici o activitate productivă permanentă. »

² Ibid, f. 3 : « Cei mai mulți dintre țigani locuiesc în condiții insalubre, în corturi și locuințe construite din pământ, fără aerisire și lumină, formînd la periferia unor localități așezări cu aspect specific modului lor de viață. »

³ Ibid, f. 3 : « Numeroase familii, formate din cîte 5-10 membri, locuiesc într-o singură încăpere, dormind cîte 3-4 persoane, de vîrste și sexe diferite, într-un singur pat, în promiscuitate. »

⁴ Ibid, f. 3 : « nu se ocupă de întreținerea acestora, producîndu-le grave stricăciuni, pregătesc hrana în camere, la foc deschis, ori le folosesc pentru adăpostirea animalelor. »

Ce mode de vie, tel qu'il était décrit, constituait, du point de vue du régime une situation à risque pour les enfants, le risque étant aussi bien moral que physique.

Les problèmes sanitaires étaient également abordés :

« dans la population tsigane apparaissent, avec une fréquence accrue, les cas de mortalité infantile, de maladies vénériennes, de fièvre typhoïde, de tuberculose etc. On a constaté que les foyers de parasitisme (poux) se retrouvent à peu près exclusivement dans les localités avec une population compacte de tsiganes¹. »

Le « *risque réel de transmission des maladies²* » était redouté à l'échelle des villages et des quartiers. On comprend donc qu'au niveau familial, il ait pu constituer un motif de placement. Pour préserver l'enfant d'un milieu jugé malsain, on le plaçait dans un établissement où les mesures d'hygiène constituaient un dogme officiel, même si celui-ci, comme on le verra, peinait parfois à être appliqué, faute de moyens ou de sérieux.

La faible fréquentation scolaire comptait parmi les doléances du régime :

« 6 600 enfants (tsiganes) d'âge scolaire (...) ne suivent pas l'enseignement obligatoire³ ».

Pour expliquer le caractère réfractaire de certaines familles à la scolarisation, sont évoqués l'analphabétisme des parents, mais aussi le caractère nomade de certaines familles :

« une bonne partie des enfants inscrits à l'école sont retirés par leur parents, qui les emmènent dans leurs pérégrinations dans le pays, et les forcent à mendier, voler, ...⁴ »

Ces interruptions dans la scolarité, même provisoires, étaient jugées largement néfastes à l'enfant et à son intégration dans le système socio-économique. Dans ce cas, le placement en institution des enfants pouvait garantir leur stabilité et leur assiduité scolaire.

¹ Ibid, f. 3 : « În rîndul populației de țigani apare o frecvență crescută a mortalității infantile, bolilor venerice, febrei tifoide, tuberculozei etc. S-a constatat că focarele de parazitism (păduchi) se întîlnesc aproape în exclusivitate în localitățile cu populație compactă de țigani. »

² Ibid, f. 3 : « un real pericol de transmitere a bolilor »

³ Ibid, f. 3 : « aproximativ 6.600 de copii de vîrstă școlară (...) nu frecventează învățămîntul obligatoriu. »

⁴ Ibid, f. 3 : « O bună parte dintre copiii înscriși în școală sînt retrași de către părinți, care îi poartă cu ei în peregrinările prin țară și îi pun să cerșească și să fure. »

Pour résumer ces différents aspects, le rapport de 1977 utilisait une expression consacrée : « *les familles tsiganes sont en général désorganisées¹* ». Le terme, employé, pour des familles roumaines ou des autres minorités, prend ici une connotation particulière :

« la forme principale de vie commune est le concubinage, qui, en règle générale, commence à un âge précoce (14-16 ans), ayant pour résultat la naissance d'un grand nombre d'enfants, pour l'éducation et le soin desquels ne se manifeste pas un sens de la responsabilité. Dans certaines zones du pays, le mariage est réalisé par l'achat des filles, en payant, parfois, des sommes supérieures à 50 000 lei ; le non-respect des conditions convenues donne naissance à des conflits, qui, le plus souvent, se soldent par des meurtres, des blessures ou la destruction de biens matériels. Le fait qu'un nombre important de tsiganes ne participent pas au travail, se ressent en particulier chez les femmes, ce qui influence de manière négative la croissance et l'éducation des enfants². »

Le rapport évoque ici une coutume tsigane parmi les plus choquantes pour les « *gadje* » : le mariage à un âge précoce ou l'achat de la mariée par la famille de l'époux, une coutume encore pratiquée dans certaines communautés. Le régime jugeait cette coutume archaïque et considérait qu'elle portait atteinte à la dignité et à l'intégrité des enfants : elle pouvait justifier à elle seule une mesure de protection, en faveur des filles en âge de se marier, ou des enfants en bas âge, qui couraient le risque d'être élevés dans un contexte jugé malsain ou vicié moralement. Il est remarquable que certains services de protection de l'enfance français réagissent, aujourd'hui, avec la même vigueur vis-à-vis des familles roms établies en France, en prenant, dans certains cas, des mesures de suivi, voire de placement, pour décourager les mariages précoces.

¹ Ibid, f. 4 : « Familiile de țigani sînt în general dezorganizate. »

² Ibid, f. 4 : « forma principală de conviețuire o constituie concubinajul, care, de regulă, începe la o vîrstă precoce (14-16 ani), avînd drept rezultat nașterea unui număr mare de copii, față de educarea și îngrijirea cărora nu se manifestă răspundere. În anumite zone ale țării, căsătoria se realizează prin cumpărarea fetelor, plătindu-se, uneori, sume de peste 50.000 lei ; nerespectarea condițiilor stabilite dă naștere la conflicte, care, de cele mai multe ori, se soldează cu omoruri, vătămări ale integrității corporale, sau distrugerii de bunuri. Neparticiparea la muncă a unei importante părți din populația de țigani se resimte mai ales în rîndurile femeilor, ceea ce influențează în mod negativ creșterea și educarea copiilor. »

Les conséquences de ces différents problèmes, jugés propres aux communautés tsiganes, sont clairement énoncées dans le plan de mesure qui suit chacun des rapports :

« Les enfants tsiganes qui font l'objet de l'article 1, alinéa c de la loi n°3 (dont le développement physique, moral ou intellectuel ou la santé est mis en danger en famille), seront admis, sur la base des décisions des commissions pour la prise en charge de certaines catégories de mineurs, soit dans des institutions de prise en charge pour mineurs déficients, soit dans les écoles-internats du ministère de l'Education et de l'Enseignement. Dans le cas des mineurs tsiganes qui se trouvent dans les situations prévues par l'article 1, alinéa d de la loi n°3 (qui commettent des faits pénaux, ou y sont exposés, ont des comportements vicieux ou influencent négativement les autres mineurs, ils seront admis dans des écoles spéciales de travail et de rééducation¹. »

Il n'existe pas de loi spéciale selon laquelle les enfants tsiganes étaient soumis à un régime particulier et différent de celui réservé aux enfants roumains ou d'autres minorités. En revanche, il est clair que les enfants tsiganes constituèrent un champ privilégié d'application de la loi de 1970 : l'évaluation des risques faite sur la base des principes du régime, était largement défavorable au mode de vie tzigane, que celui-ci soit guidé par des traditions communautaires, ou imposé par la précarité des conditions socio-économiques.

Comme le résume un procès-verbal d'Ardud en 1989 :

« le problème des Tsiganes est qu'ils ont des conditions de vie difficiles ; c'est pourquoi, beaucoup sont admis dans les maisons d'enfants. »²

Toutefois, il serait exagéré d'affirmer que les institutions de protection étaient peuplées majoritairement ou exclusivement d'enfants tsiganes. Tout au plus, peut-on penser que ceux-ci furent surreprésentés, par rapport à leur proportion, officielle ou réelle, dans la population de la RSR.

¹ Ibid, f. 6 : « Copiii de țigani care fac obiectul art. 1 lit. c din legea nr. 3 (a căror dezvoltare fizică, morală sau intelectuală sau a căror sănătate este primejduită în familie), să fie internați pe baza hotărârilor comisiilor pentru ocrotirea unor categorii de minori, fie în instituții de ocrotire pentru minori deficienți, fie în școli cu regim de internat ale Ministerului Educației și Învățământului. În cazul minorilor țigani aflați în situațiile prevăzute de art. 1 lit. d din Legea nr. 3 (săvârșesc fapte penale ori sînt expuși la acestea, au purtări vicioase sau influențează negativ alți minori) să fie internați în școlile speciale de muncă și reeducare. »

² Ardud. Procès-verbaux. PV n°5 du 23 février 1989. : « problema Țiganilor (condiții grele de viață), de aceea se internează mulți în Casele de copii.»

La presse, les organisations internationales, l'opinion publique en général, avec le soutien des dirigeants qui se rachetaient ainsi une virginité politique, ont fait de Nicolae Ceaușescu l'unique facteur du placement des enfants en institution. La réalité est moins sensationnelle, plus profonde : les conditions socio-économiques, les problèmes médicaux, les comportements familiaux et individuels des parents, certes conditionnés par la politique du régime et les décisions de son *Conducător*, sont les véritables responsables de l'étatisation des destins des mineurs.

En ce sens, l'abandon d'enfants en Roumanie ne différa guère des pratiques observées dans d'autres pays : les institutions roumaines accueillirent des enfants dont le profil était similaire aux enfants placés des autres pays¹.

Plus que celle de la natalité, le rythme des admissions en institution suivit la courbe de la misère, qui s'accroissait à mesure que le régime de Nicolae Ceaușescu s'ankylosait. Il n'y eut pas de politique systématique de placement en institution, avec des arrière-pensées sadiques ou intéressées : il y eut, en revanche, des problèmes sociaux pour lesquels les solutions furent mal pensées et mal appliquées. C'est pourquoi, comme on le verra, la fin de Ceaușescu n'a pas réglé, et il s'en faut de beaucoup, le problème des institutions d'enfants. Placés en institution pour leur protection, les enfants firent, en effet, l'objet d'une prise en charge incomplète et chaotique.

¹ Rainville Suzanne, *L'abandon d'enfants : dépister, accepter, accompagner*, Montréal, Sciences et Cultures, 2001.

SECONDE PARTIE

GRANDIR EN INSTITUTION

DANS LA ROUMANIE DE CEAUȘESCU

(1965 – 1989)

Dans cette seconde partie, nous nous intéresserons aux conditions de vie dans les institutions, sous le régime de Nicolae Ceaușescu. Dans le chapitre IV, nous montrerons que les institutions de placement, placées sous la tutelle des ministères de la Santé, de l'Éducation ou du Travail, proposaient une prise en charge catégorielle, sans chercher à répondre de manière globale aux besoins de l'enfant : les mineurs placés étaient ainsi des patients, des élèves ou des apprentis. Dans le chapitre V, nous nous attacherons aux conditions de vie en institution, qui, en dépit des promesses du régime, étaient rudes : les enfants placés n'avaient pas accès aux réseaux d'approvisionnement parallèles et vécurent, sans échappatoire, l'économie et le rationnement socialistes ; la violence, fréquente, était le fait de l'institution comme des enfants entre eux. Enfin, nous verrons, dans le chapitre VI, que l'institution de placement formait un monde relativement fermé, même si certains jeunes gardaient des liens avec leur famille. A l'issue de leur prise en charge, beaucoup d'enfants recevaient un travail et un logement dans une entreprise d'État ; d'autres, cependant, jugés handicapés irrécupérables, étaient envoyés en foyers-hôpitaux, où l'espérance de vie était particulièrement courte.

Chapitre IV. Une protection catégorielle

*« D'habitude, le programme quotidien se résume à cela :
les heures de classe, l'étude, un temps de jeu non-surveillé, et c'est tout.
Qu'en pensez-vous ? Est-ce suffisant ? Catégoriquement non. »¹*

Compte-rendu de la cellule du PCR
de la maison d'enfants de Bucium

La loi de 1970 prévoyait que l'Etat accorde une protection spéciale à « certaines catégories de mineurs ». Le régime chercha à établir une protection systématique des catégories de mineurs en situation de danger, sans élaborer pour autant une conception générale de l'enfance en danger. La loi de 1970 imposa une protection catégorielle des mineurs, en fonction de leur motif d'institutionnalisation.

Les institutions de protection étaient subordonnées à différents ministères, suivant leur profil. Les pouponnières relevaient du ministère de la Santé, les maisons d'enfants préscolarisés et scolarisés du ministère de l'Enseignement, les établissements pour enfants handicapés du ministère du Travail ou de la Santé pour ceux jugés « irrécupérables ».

Selon le profil des établissements, chaque ministère imposa donc son budget, ses méthodes, son personnel, etc., en fonction des objectifs qui lui étaient propres : la lutte contre la mortalité infantile pour le ministère de la Santé, la réussite scolaire pour le ministère de l'Enseignement, la formation professionnelle pour le ministère du Travail.

Cette protection catégorielle semble toutefois avoir fait peu de cas de la diversité des motifs d'institutionnalisation, des combinaisons parfois improbables qui entraînaient le placement des mineurs, de la pluralité des besoins des enfants : un nouveau-né ne peut être considéré seulement comme un patient, un enfant scolarisé seulement comme un élève, un enfant handicapé seulement comme un apprenti. Loin de proposer une prise en charge globale de l'enfant, dans la complexité de sa personnalité et de ses besoins, le régime chercha à valoriser l'utilité sociale de

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 170 : « De obicei programul unei zile este cam acesta : ore de clasă, meditații, joacă nesupravegheată și cam atât. Ce părere aveți ? Este suficient ? Categoriec nu. »

chacun, en fonction de réalités catégorielles et d'intérêts représentés par les différents ministères de tutelle.

A. Une institution sous tutelle du ministère de la Santé : la pouponnière.

A. 1. La pouponnière, un établissement médical.

Le statut de la pouponnière était paradoxal : établissement médical par son organisation et son fonctionnement, il accueillait également des enfants pour des raisons sociales ou familiales.

1. a. Un établissement médical...

La pouponnière était, par son organisation et son mode de fonctionnement, un établissement médical. Il n'est que d'observer l'organigramme-type des établissements pour s'en convaincre :

« c'est un médecin de l'unité qui remplit aussi la fonction de médecin-directeur, aidé d'une infirmière-chef, choisie parmi les cadres moyens ou auxiliaires sanitaires de l'unité »¹.

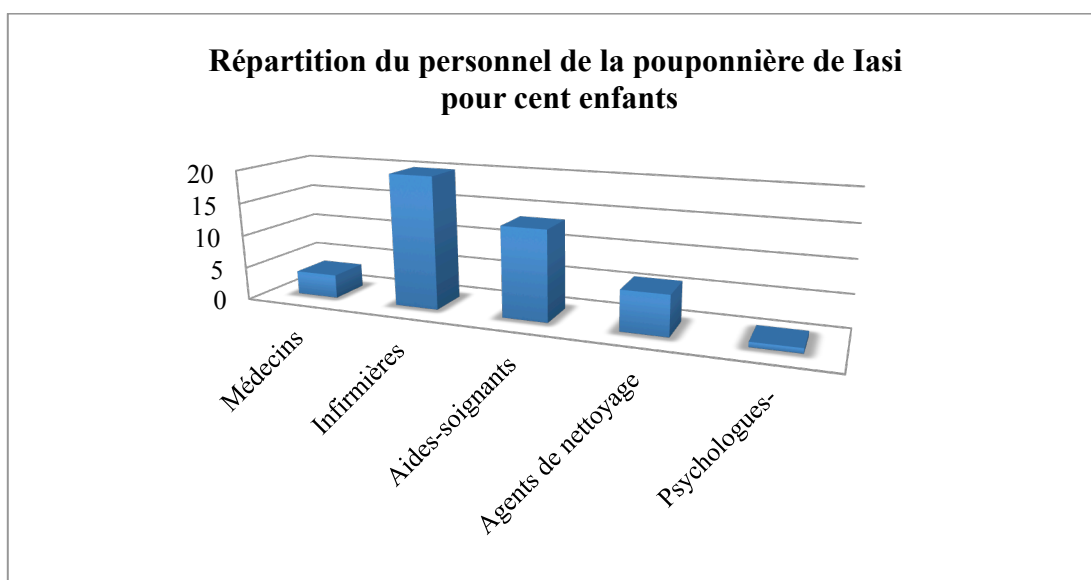
La direction de l'établissement était donc strictement médicale, à l'exclusion de tout responsable social ou éducatif. De même, alors que l'organigramme prévisionnel de 1973 préconisait un poste de médecin pour 150 lits en crèche, il prévoyait un poste de médecin pour 50 lits en pouponnière², alors que les deux types d'établissements accueillait des enfants de moins de trois ans. Par ailleurs, à l'exception des postes techniques (cuisiniers, personnel d'entretien, ...), tous les métiers de la pouponnière étaient regroupés sous l'appellation d'« *assistance aux*

¹ Fonds CC PCR, section Ca, dossier 84/1973, Décret privind stabilirea normelor unitare de structură pentru unitățile sanitare, 16 mai 1973 [Décret portant établissement des normes unitaires de structure pour les unités sanitaires], f. 107 : « unul din medicii unității care îndeplinește și funcția de medic director, ajutat de o asistentă (soră) medicală șefă, aleasă dintre cadrele medii sau auxiliare sanitare din unitate. »

² *Ibid.*, f. 128

lits »¹. Dans la perspective de l'établissement, les enfants étaient donc pris en charge au lit, comme des patients, et leur santé comprise dans un sens exclusivement clinique, le développement psychomoteur, notamment, se trouvant relégué au second plan.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons pu accéder à des documents d'archives de la pouponnière de Iași, qui nous offrent une vue détaillée des différents postes de cet établissement. Pour 530 lits, on comptait alors 19 médecins, 106 cadres sanitaires moyens (infirmières essentiellement), 72 aide-soignants, 32 agents d'entretien (dont les lingères) et 4 psychologues-orthophonistes².



Graphique 19³

Les proportions étaient identiques à l'antenne d'Ungheni (rattachée administrativement à la pouponnière de Iași, qui comptait 100 lits) où l'on ne trouvait qu'un seul poste de psychologue-orthophoniste⁴.

¹ *Ibid.*, f. 128 : « asistență la paturi ».

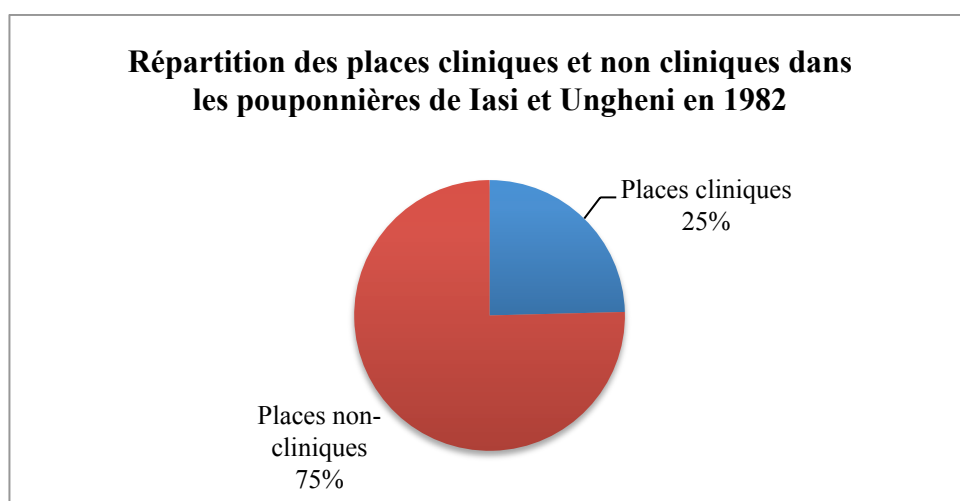
² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1982, Pouponnière de Iași, Situația posturilor normate, ocupate și vacante [Situation des postes normés, occupés et vacants], f. 24-25.

³ Source : Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1982, Pouponnière de Iași, Situația posturilor normate, ocupate și vacante [Situation des postes normés, occupés et vacants], f. 24-25.

⁴ *Ibid.*, f. 24-25.

1. b. Places « cliniques » et places « non-cliniques »¹

Si un certain nombre d'enfants furent internés à la pouponnière pour des raisons médicales, on a vu que beaucoup souffraient, en réalité, de problèmes familiaux ou de l'insuffisance des ressources matérielles de leurs parents. L'organigramme de 1982 reconnaissait d'ailleurs cette situation, en distinguant les « *places cliniques* » et les « *places non – cliniques* »².



Graphique 20³

A la pouponnière d'Ungheni, les cent places existantes étaient exclusivement « non-cliniques ». Toutefois, l'ensemble de l'activité des deux établissements était orienté vers les soins médicaux. Pour les enfants sans affection particulière – et sans doute pour les autres aussi –, l'orientation exclusivement médicale de la pouponnière fut largement inadaptée et provoqua de forts retards dans leur développement psychique et moteur.

Corollaire de cette orientation médicale ou conséquence du système global, le manque d'intérêt accordé par les salariés de la pouponnière aux enfants est souligné par plusieurs documents internes. Un rapport de 1968 notait ainsi « *le manque de préoccupation de certains cadres pédiatriques pour le suivi et la prise en charge de*

¹ *Ibid.*, f. 24 : « clinice » et « neclinice ».

² ² *Ibid.*, f. 24 : « clinice » et « neclinice ».

³ Source : Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1982, Pouponnière de Iași, Situația posturilor normate, ocupate și vacante [Situation des postes normés, occupés et vacants], f. 24-25.

l'enfant »¹. Quelques années plus tard, le ton se fit plus dur et on évoqua les « *manquements aux normes d'éthique et à la déontologie médicale* »². La pouponnière avait beau être administrée dans une perspective essentiellement médicale, les soins eux-mêmes laissaient à désirer.

A. 2. Déficiences éducatives

Les déficiences éducatives au sein de la pouponnière ne furent pas une invention ou une découverte des médias ou organisations étrangers au lendemain de la Révolution. Elles sont mentionnées dans tous les rapports de la cellule du PCR de la pouponnière de Iași depuis 1968.

2. a. L'absence d'ambition éducative

C'est, de manière générale, l'absence d'ambition éducative qui caractérisait le fonctionnement de la pouponnière. En 1969, un compte rendu déplorait :

*« le bureau (de l'organisation de base) ne s'est occupé que dans les derniers mois du travail éducatif auprès des enfants, de nombreuses déficiences persistant encore dans ce travail. »*³

En 1973, le constat était identique :

*« Nous avons obtenu de moins bons résultats dans le développement psychomoteur, bien que cette année, trois éducatrices aient été employées. Nous, communistes, n'avons pas réussi à entraîner tous les salariés de l'institution à un travail soutenu dans ce sens. »*⁴

Cependant, la question éducative resta absente du plan de mesures qui suivit ce constat.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 57/1968, f. 238 : « insuficienta preocupare a unor cadre de pediatrie în urmărirea și îngrijirea copilului ».

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 1/1986, Comité municipal du PCR de Iași, PV du 21 mars 1986, Dunea Constantin, représentant de la pouponnière de Iași, f. 32 : « Va trebui să organizăm dezbaterile tuturor abaterilor care au loc de la normele de etică și deontologie medicală ».

³ Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 65/1969, Cellule PCR de la pouponnière de Iași, Dare de seamă 1967-68 [Compte rendu 1967-1968], f. 57 : « Biroul s-a preocupat de-abia în ultimile luni de munca educativă a copiilor, persistînd încă multe lipsuri în această muncă. »

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 115/1973, Cellule PCR de la pouponnière de Iași, Dare de seamă 1972-73 [Compte rendu 1972-1973], f. 98 : « Rezultate mai slabe am obținut în dezvoltarea psihomotorie, cu toate că în acest an s-au încadrat 3 tov. educatoare. Noi, comuniștii, nu am reușit să antrenăm toți salariații din instituție la o muncă susținută în acest sens. »

En 1974, le problème fut posé avec plus de clarté :

« Le nombre de huit éducatrices pour les quatre sections de la pouponnière ainsi que la crèche hebdomadaire, est absolument insuffisant. La route est encore ardue jusqu'à ce que chaque salarié prenne conscience que les soins médicaux ne sont pas les seuls nécessaires, et que les soins apportés au développement psychomoteur sont, en égale mesure, obligatoires. »¹

Dans la seconde moitié des années 1980, de nouvelles tentatives furent effectuées, pour tenter de remédier à ce problème. En 1985, une section spéciale destinée aux enfants handicapés fut ouverte, avec pour but de « stimuler » l'enfant et « récupérer le handicap »². En 1986, le directeur de la pouponnière proposa une formation continue du personnel médical aux problèmes de puériculture³. En dépit de ces tentatives d'amélioration, l'élément éducatif resta secondaire dans l'activité globale de la pouponnière.

Le même constat revenait dans d'autres établissements. A la pouponnière de Banloc, à proximité de Timișoara, le secrétaire local du Parti déplorait l'absence d'affection dans les soins et invitait les éducatrices à « s'occuper plus du langage chez les enfants »⁴, jugeant que, à la pouponnière, « tous les problèmes n'étaient pas réglés pour donner des hommes à la société »⁵.

D'autres institutions de prise en charge, notamment les écoles qui recevaient, entre autres, des enfants ayant grandi à la pouponnière, critiquèrent l'absence d'attention portée au développement intellectuel, dont elles pouvaient constater par la suite les conséquences. Le Conseil départemental des Pionniers, qui intervenait au sein des écoles spéciales écrivait ainsi :

« on a conclu que l'actuel système de fonctionnement des pouponnières, à cause de l'absence d'éducateurs dans l'organigramme, engendrait un faible

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 90/1974, Cellule PCR de la pouponnière de Iași, Dare de seamă 1973-1974 [Compte rendu 1973-1974], f. 77 : « Numărul de 8 educatoare pentru cele 4 secții ale leagănului și creșa săptămînală este cu totul insuficient. (...) Mai avem drum greu pînă ce va intra în conștiința fiecărui salariat că sînt necesare nu numai îngrijirile medicale ci și cele ale dezvoltării psihomotorii și că ele sînt în egală măsură obligatorii. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 70/1985, Cellule PCR de la pouponnière de Iași, Dare de seamă 1984-1985 [Compte rendu 1984-1985], f. 48 : « a stimulării și recuperării copiilor ».

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 1/1986, Comité municipal du PCR de Iași, PV du 21 mars 1986, Dunea Constantin, représentant de la pouponnière de Iași, f. 32.

⁴ Archives départementales de Timiș, Fonds 436, dossier 95/1978 : « să se ocupe mai mult de vorbirea copiilor ».

⁵ *Ibid.*, : « nu toate problemele au fost rezolvate pentru a da societății oameni ».

développement intellectuel des enfants, notamment des enfants qui ont de grandes déficiences dans le développement verbal. »¹

Le Conseil propose ainsi que

« les pouponnières aient nécessairement dans leur organigramme des éducatrices, qui assureraient, parallèlement au développement physique, le développement intellectuel adapté à l'âge des enfants, surtout que les enfants des pouponnières sont à l'âge où ils sont le plus réceptifs, quand on assure leur base intellectuelle. »²

Toutefois, ces recommandations restèrent lettre morte et l'organigramme demeura inchangé.

2. b. L'absence de climat affectif

Par ailleurs, les comptes rendus soulignaient les déficiences du climat affectif dans lequel vivaient les enfants. En 1982, un rapport appela de ses vœux

« la création d'un véritable milieu familial pour les enfants de ces unités qui sentent de manière si pressante le besoin d'être soignés avec chaleur et affection. »³

Si l'on considère les trois fonctions supposées de la pouponnière – médicale, éducative et affective -, on constate que seule la première était réellement prise au sérieux par le personnel, même si elle était parfois compromise par les conditions

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 1/1980, Comité de Pionniers du département de Iași, Informare privind activitatea educativă din școlile speciale [Information sur l'activité éducative dans les écoles spéciales]f. 31 : « S-a concluzionat că actualul sistem de funcționare a leagănelor de copii, prin inexistența în scheme de funcțiuni a educatoarelor, generează slaba dezvoltare intelectuală a copiilor, mai ales a celor cu mari deficiențe în dezvoltarea vorbirii. »

² *Ibid.*, f. 35 « leagănele de copii să aibă în schema de funcțiuni neapărat și educatoare, care să asigure, paralel cu dezvoltarea fizică și cea intelectuală corespunzătoare vârstei, mai ales având în vedere faptul că aici se află copii la vârsta maximei receptivități, când se asigură bază intelectuală a lor. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 3/1983, Comité Municipal PCR de Iași, Informare privind modul în care se respectă și aplică prevederile legale de ocrotire a minorilor prin case de copii și școli și a vîrstnicilor în căminele de asistență socială în municipiul Iași [Information sur la manière dont sont respectées et appliquées les dispositions légales de prise en charge des mineurs dans les maisons d'enfants et écoles, ainsi que des personnes âgées dans les foyers d'assistance sociale de la ville de Iași], f. 142 : « crearea unui adevărat mediu familial copiilor din aceste unități care simt atît de stringent nevoia de a fi ocrotiți cu căldură și afectivitate ».

matérielles : manque de personnel qualifié, postes vacants, manque de médicaments¹, etc. Quand aux fonctions éducative et affective, elles étaient reléguées au second plan, ou étaient parfois inexistantes.

Les séquelles que les enfants peuvent garder de ces déficiences éducatives ont été largement étudiées. René Spitz a notamment décrit le syndrome d'hospitalisme et les cas de *dépression anaclitique*² : l'enfant dépérit, son état se dégrade et entraîne parfois son décès. Jenny Aubry, dans sa *Psychanalyse des enfants séparés*³, évoque les principales conséquences de l'abandon : troubles réactionnels à base d'inhibition ou d'agressivité, arrêt de développement et arriération psychomotrice, névrose obsessionnelle, démence de type autistique, psychose, etc.

Rappelons toutefois que ces troubles ne furent pas l'apanage des orphelins roumains. Boris Cyrulnik, dans *Les vilains petits canards*, rappelle que

« Certaines pouponnières célèbres comme celles de Médan, fondée par Emile Zola, ou les immenses foyers de « convalescence » de l'Assistance Publique à Paris, ont longtemps été des lieux où s'accumulaient des enfants qui allaient inévitablement vers des dysharmonies évolutives graves avec retard intellectuel »⁴

L'approche catégorielle, strictement médicale dans le cas des pouponnières, était insuffisante pour permettre le développement global et harmonieux des enfants.

A. 3. Statistiques et développement psychomoteur : le quantitatif au détriment du qualitatif

Pourquoi cette priorité accordée aux soins médicaux sur le développement psycho-moteur des enfants ? Nous avons déjà évoqué la formation spécifiquement

¹ Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 59/1968, Cellule PCR de la pouponnière de Iași, Dare de seamă 1967-1968 [Compte rendu 1967-1968], f. 159.

² Voir notamment René A. Spitz, « La perte de la mère par le nourrisson », *Enfance*, n° 5, 1948, p. 373-391.

³ Aubry Jenny, *Psychanalyse des enfants séparés*, Paris, Denoël, 2003, chapitre 2.

⁴ Lebovici S., « A propos des effets lointains des séparations précoces », in *Abstract Neuro et Psy*, n°145, mars-avril 1996, p 33, cité dans Boris Cyrulnik, *Les vilains petits canards*, Paris, Odile Jacob, 2004, p 134.

médicale du personnel, qui n'avait pas de compétence particulière, ni peut-être d'intérêt professionnel, pour le domaine proprement éducatif.

3. a. Des critères d'évaluation statistiques

Cependant, la question de l'organigramme de l'établissement ne peut être la seule explication. Si, en effet, les fiches de poste n'ont pas été modifiées, c'est sans doute parce que ce déséquilibre ne contrevenait pas réellement aux priorités locales et nationales.

Le contexte, en effet, était alors à l'encouragement de la natalité, et même à la natalité contrainte. Les autorités locales étaient jugées avant tout sur les chiffres de la natalité, analysés dans la perspective d'un « *production plan* »¹ et, partant, sur ceux de la mortalité infantile. Dans les comptes rendus des comités municipaux et départementaux de Iași, ces statistiques occupaient la première place et constituaient la fierté des responsables de l'organisation de base. Étaient également évoquées les différentes maladies, qui pouvaient mettre en danger les performances du pays en matière de population. Chaque décès au sein de l'institution faisait ainsi l'objet d'une enquête approfondie. Les évaluations du travail des institutions étaient donc essentiellement quantitatives et strictement binaires : un enfant était vivant ou mort.

3. b. L'absence d'évaluation qualitative

En revanche, la pouponnière ne semble pas avoir disposé d'indicateur qualitatif pour mesurer le développement affectif, psychique ou moteur des enfants. Du moins, le sujet était totalement absent des préoccupations de l'organisation de base de Iași. La pouponnière était comptable de la survie des enfants, mais aucune directive nationale, à notre connaissance, ne cherchait à évaluer les progrès qualitatifs du développement affectif, psychique ou moteur. En ce sens, les enfants internés à la pouponnière furent les victimes d'une culture du chiffre, fondamentale pour les nécessités de la propagande.

¹ Kligman Gail, *op. cit.*, p. 101.

Enfin, le traitement catégoriel strictement médical et l'absence de soin apporté au développement des enfants semblent décrédibiliser la thèse selon laquelle le régime aurait cherché à élever des enfants loin de leur famille, pour leur inculquer, dès leur plus jeune âge, les valeurs du parti : on voit ici que le développement intellectuel et physique n'était même pas recherché. Des pouponnières sont sorties plus d'enfants au développement retardé que d'élites dévouées au régime.

B. Des établissements sous tutelles du ministère de l'Enseignement, les maisons d'enfants scolarisés

De même que l'orientation des pouponnières était essentiellement médicale, les *maisons d'enfants scolarisés*, subordonnées au ministère de l'Enseignement, furent avant tout des établissements scolaires. Dans le cadre de nos recherches, nous avons privilégié deux exemples : la maison d'enfants scolarisés d'Ardud, dans le département de Satu Mare et la maison d'enfants scolarisés de Bucium, dans le département de Iași. L'analyse approfondie des archives disponibles de ces institutions nous permet d'affirmer que, en dépit du double objectif affiché, scolaire et éducatif, la fonction didactique prit généralement le pas sur les autres considérations. La dénomination même de l'institution, *maison d'enfants scolarisés*, montre bien que la composante scolaire était essentielle au sein de l'institution. De même, c'est le terme d'« élève »¹ qui est utilisé, dans toutes les archives, pour désigner les mineurs placés.

B. 1. Des objectifs officiels généraux et ambitieux : « Former des citoyens intègres, multilatéralement développés »²

A partir des exposés prononcés à l'occasion des réunions pédagogiques de la maison d'enfants d'Ardud, on peut identifier trois axes majeurs de travail au sein des institutions : transmettre l'amour de la patrie et du parti, civiliser au sein d'un collectif et préparer les « élèves » à la « production ».

¹ « elev ».

² Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 (non-daté). : « În vederea formării din copiii noștri niște cetățeni integri multilateral dezvoltati ».

1. a. L'éducation patriotique et idéologique, au sein d'un collectif

Le personnel didactique avait, tout d'abord, pour mission de transmettre l'amour de la patrie et du parti. Le programme de la maison d'enfants de Bucium prévoit :

« l'éducation matérialiste-scientifique des enfants, l'éducation à l'amour pour la nation socialiste, pour le peuple roumain bâtisseur du socialisme, pour le parti et le secrétaire général, père aimé, ami et guide de la jeune génération »¹.

Dans le discours de l'organisation de base du Parti, le camarade *Conducător* faisait son apparition aux côtés du socialisme et de la nation. Toutefois, sa figure paternelle, qui aurait pu être largement utilisée au sein des institutions de placement, en substitution du cadre familial inexistant, ne semble guère avoir joué un rôle majeur. Nicolae Ceaușescu n'a pas investi, sur un plan idéologique, dans les orphelinats.

L'éducation idéologique était, à Bucium comme à Arduș, liée à la culture nationale :

« la connaissance par les enfants du passé de notre peuple, de l'héroïsme avec lequel il a su vaincre les difficultés, défendre sa liberté et conserver son existence nationale. »²

Ici non plus, l'évocation de la nation ne fondait pas une filiation mythique propre aux pupilles de l'Etat socialiste roumain. Le rappel formel de ces fondements du régime était toutefois une preuve de droiture idéologique que devaient administrer, devant leurs pairs, les auteurs d'exposés pédagogiques.

De plus, la maison d'enfants avait pour mission d'intégrer les mineurs à une collectivité :

« une partie importante du travail de l'éducateur est constituée, comme on le sait bien, par la formation d'un collectif d'élèves étroitement unis, l'éducation au « collectif » étant une composante essentielle de l'éducation communiste. »¹

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 170 : « educația materialist-științifică a copiilor, educarea dragostei față de națiunea socialistă, față de poporul român constructor al socialismului, față de partid și secretarul general, părintele iubit, prieten și călăuzitor al tinerei generații. »

² Ibid, f. 170 : « cunoașterea de către copii a trecutului poporului nostru, eroismul cu care a știut să învingă greutățile, să-și apere libertatea și să-și păstreze ființa națională. »

Or, dans de nombreux cas, l'éducation à la collectivité se heurtait aux origines et habitudes variées des enfants qui avaient vécu un temps en famille :

« La première charge qui nous incombe et dont dépendent les résultats de notre travail dans les années à venir est de former et coaguler les collectifs d'élèves, une charge qui découle du fait que nos élèves proviennent de milieux sociaux très différents, avec des habitudes, des manières de faire, des attitudes qui laissent très largement à désirer. »²

A l'arrivée à la maison d'enfants, les éducateurs cherchaient donc à gommer les différences entre les élèves et à les mouler dans un cadre de vie uniforme, au nom d'une action civilisatrice :

« Tous les enfants de l'unité (la maison d'enfants de Bucium) proviennent de familles désorganisées, ils sont venus à l'école avec des manières d'être mauvaises, avec un vocabulaire mauvais, ils sont égoïstes et violents. C'est pourquoi notre travail éducatif a été tout d'abord de les habituer à vivre en collectivité, à s'aider les uns les autres, à se respecter, à parler correctement. »³

Les éducateurs devaient inculquer aux enfants les règles de la civilité, alors appelées « norme socialiste ». Cette dernière se référait avant tout au respect qui était dû aux biens et aux personnes. Elle incarnait aussi l'ordre conservateur face au péril supposé des « hooligans », d'une jeunesse proche des habitudes d'Europe de l'Ouest aujourd'hui.

Pour former ces collectifs, les enfants étaient répartis par « groupes » suivant les niveaux scolaires, et chaque éducateur, comme un professeur pour sa classe, rendait des comptes sur l'évolution du groupe, plus que sur les progrès individuels de chaque enfant. L'apprentissage de l'unité collective constituait également une préparation à la « production » : organisations de base, équipes de travail, etc., les

¹ Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 (non-daté) : « O latură importantă a muncii educatorului o constituie, după cum este bine cunoscut, formarea unui colectiv bine încheșat de elevi, educația pentru colectiv fiind o componentă esențială a educației comuniste. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 23/1977, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1976-1977, f. 63 : « Ca o primă sarcină de care depind rezultatele muncii noastre pe parcursul anilor este aceea de formare și încheșare a colectivelor de elevi, sarcină ce decurge din faptul că elevii noastre provin din medii sociale foarte diferite, cu obiceiuri, deprinderi, atitudini care lasă foarte mult de dorit. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 118/1970, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de l'assemblée générale du 30 octobre 1970, f. 11 : « Toți copiii din unitate provin din familii dezorganizate, care au venit în școală cu anumite deprinderi urâte, cu un vocabular urât, egoiști, bătași. De aceea munca noastră privind educația a fost mai întâi de a-i obișnui să trăiească în colectiv, să se ajute unii pe alții, să se respecte, să vorbească frumos. »

collectifs de travailleurs étaient le fondement de l'économie socialiste et la capacité des mineurs à prendre leur place au sein d'une unité collective était la garantie de leur future participation à l'effort de production national.

Certes, quelques exposés théoriques insistaient sur la nécessité de prendre en compte la spécificité de chaque enfant : « *chaque élève de notre collectif est un problème simple, ou plus compliqué, que l'activité instructive-éducative doit résoudre* ¹ », cette résolution étant permise par les connaissances « psychopédagogiques, politico-éducatives et spécialisées »². De manière plus générale, il fallait « connaître sérieusement chaque personnalité et l'orienter vers des activités utiles à la société, dans la mesure des possibilités intellectuelles et physiques de chacun ».

Malgré ces incantations, l'approche restait essentiellement collective. Le faible taux d'encadrement des enfants, le modèle collectif prôné par l'organisation communiste et la prégnance du modèle d'enseignement *ex cathedra* se rejoignaient pour servir de base à l'éducation des enfants à la maison d'enfants. Au sein du régime, des voix s'élevèrent, sans succès, pour critiquer le modèle dominant, comme dans cette étude de l'Académie des sciences politiques et sociales :

*« Les élèves ont des intérêts et des problèmes spécifiques, parfois différents d'un individu à l'autre, et ceux-ci ne peuvent en aucun cas être ignorés ; sinon, nous risquons de faire un enseignement inintéressant et inefficace, qui passe à côté de l'élève, sans l'entraîner. (...) La leçon-conférence cherche à offrir une quantité-maximum de connaissances au plus grand nombre d'élèves, dans le plus court temps possible. Elle présuppose l'idée erronée d'une uniformité – inexistante par ailleurs – des intelligences et des esprits, qui devraient quitter l'école dans la même uniformité. Or celle-ci est contre-nature. »*³

¹ Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 (non-daté) : « Fiecare elevă a colectivului nostru constituie o problemă simplă sau mai complicată pe care activitatea instructiv-educativă trebuie s-o rezolve. »

² Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 (non-daté) : « cunoștințe psiho-pedagogice, politico-educative și de specialitate ».

³ Fond ASSP RSR, section PP, dossier 1/1976, « Rolul și locul învățămîntului individualizat în contextul celorlalte moduri de învățămînt » [Le rôle et la place de l'enseignement individualisé dans le contexte des autres modes d'enseignement], f. 1 : « Elevii au interese și probleme specifice, uneori diferite de la un individ la altul, și acestea nu trebuie în nici un caz ignorate ; altfel riscăm să facem un învățămînt neinteresant și neeficace, care trece pe lângă elev, fără să-l antreneze. (...) Lecția-conferință caută să ofere o cantitate maximă de cunoștințe unui cît mai mare număr de elevi în timpul cel mai scurt posibil. Ea presupune ideea greșită a unei uniformități – inexistente de altfel – a minților și spiritelor, care ar trebui să părăsească școala la fel de uniforme. Or aceasta e împotriva naturii. »

Ce texte met en valeur l'inadéquation radicale d'un modèle pédagogique scolaire et académique appliqué à l'éducation des enfants au quotidien. En appelant de ses vœux le développement d'une vision « individualisée » de l'enseignement, l'auteur montre en creux la force et les dégâts du modèle collectif traditionnel appliqué à l'éducation quotidienne des mineurs placés.

1. b. « L'éducation pour le travail »

De plus, la maison d'enfants devait dispenser aux mineurs une instruction de haute qualité, pour permettre, à terme, le développement de l'économie nationale. A l'issue de l'année scolaire 1973-74, la directrice de la maison d'enfants d'Ardud se félicitait, en ces termes, du travail effectué :

« L'année scolaire 1973-1974 s'est déroulée dans les conditions d'un travail plein d'enthousiasme, marqué par la réalisation des charges tracées par le Parti en vue de l'élévation de l'enseignement au niveau des exigences de l'économie nationale, lié à la pratique de la vie sociale, suivant la croissance des cadres dans tous les domaines d'activité. »¹

A la maison d'enfants, l'exigence de réussite scolaire s'inscrivait dans une dynamique, les ordres du Parti, et dans une perspective, la grandeur de la Roumanie, qui passait par la modernisation de l'économie et l'amélioration du niveau de ses cadres. Le terme de l'instruction dispensée était donc l'intégration professionnelle des élèves, en fonction des nécessités planifiées de l'économie. La maison d'enfants éduquait avant tout pour le travail, c'est-à-dire pour l'intégration « dans le processus de production »².

En réalité, le travail était le moyen et la fin de l'éducation donnée à la maison d'enfants. Les éducateurs d'Ardud, par exemple, lui attribuaient de nombreuses vertus. Tout d'abord, le travail collectif favorisait la camaraderie : « *Par le travail collectif se développent des liens d'amitié entre les enfants.* »³

¹ Ardud. Compte rendu 1973-1974 : « Anul școlar 73-74 s-a desfășurat în condițiile unei munci pline de avânt, impusă de realizarea sarcinilor trasate de partid în vederea ridicării învățămîntului la nivelul cerințelor economiei naționale, legat de practica vieții sociale, urmărind creșterea de cadre în toate domeniile de activitate ».

² Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 (non-daté) : « în procesul de producție ».

³ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 5 décembre 1989 : « Prin munca colectivă se dezvoltă relațiile de prietenie între copii .»

De plus, il développait l'esprit d'économie, au sens étymologique, c'est-à-dire, qu'il incitait les enfants à prendre soin des ressources de l'institution comme s'il s'agissait de leur propre maison : jardinage, travaux agricoles. Par exemple, du 15 septembre au 12 octobre 1981, « *les élèves de la casa ont effectué de la pratique agricole avec les élèves de l'école générale.* »¹ Au total, les élèves cultivèrent une surface d'environ 140 m², et ont récolté des cornichons, des tomates, des aubergines, et autres légumes pour une valeur estimée à 1105 lei : le montant n'était pas très élevé, mais en plus de l'apprentissage pour les élèves, c'était également une économie pour le budget de la maison.

Par ailleurs, le travail effectué à l'extérieur de l'institution pouvait rapporter un peu d'argent, utilisé comme argent de poche² ou bien comme contribution aux activités de la maison d'enfants :

*« il serait bien de partir au travail avec les élèves pour avoir un fond propre au groupe avec lequel on pourrait acheter le strict nécessaire. »*³

Chaque mineur devait, à terme, prendre toute sa place au sein de ce processus de production, l'essentiel étant de ne pas devenir un « rebut » de la société. La directrice de la maison d'enfants de Bucium exposait ainsi cet objectif :

*« le camarade Ceaușescu, lors du plénum du CC du PCR des 7 et 8 septembre montre que nous n'avons pas le droit d'avoir des rebuts dans la production de biens matériels et d'autant moins d'avoir des rebuts humains. Tous nos enfants ne seront pas médecins, ingénieurs, professeurs, mais tous seront des hommes, des hommes travailleurs, qui vont devoir produire pour la société, pour lui rendre au moins une partie de ce qu'elle a investi pour leur éducation. »*⁴

Dans la conception de la maison d'enfants, le travail éducatif était un investissement économique en vue de l'intégration des futurs travailleurs dans l'appareil de production.

¹ Ardud. Correspondance 1981. Lettre du 17 octobre 1981 : « *elevele casei au efectuat practica agricolă împreună cu elevii Școlii generale* ».

² Entretiens personnel. Entretien 1.

³ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 28 mai 82 : « *ar fi bine ca să se plece cu elevele la lucru pentru a avea un fond al grupei din care să se cumpere strictul necesar.* »

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 170 : « *Tov. Ceaușescu la Plenara CC al PCR din 7-8 septembrie a.c. arată că nu avem voie să dăm rebuturi nici la producția de bunuri materiale, cu atât mai mult, nu avem voie să avem rebuturi umane. Nu toți copiii noștri vor ajunge medici, ingineri, profesori dar toți vor fi oameni, oameni ai muncii, care vor trebui să producă pentru societate, pentru a da înapoi măcar o parte din ceea ce societatea a investit pentru creșterea lor.* »

Si, dans toute économie, les ressources humaines sont fondamentales, dans le cadre de l'économie socialiste roumaine, elles prenaient une autre signification. D'une part, en effet, la théorie communiste mettait en avant la valeur et la grandeur de l'homme, sa capacité à dompter les résistances extérieures, voire les lois naturelles. Une formation initiale de qualité était nécessaire pour mettre en pratique cette théorie. Inversement, une formation de qualité, produisant des résultats économiques visibles, devait permettre de vérifier la théorie communiste, c'est-à-dire d'en démontrer la véracité et la supériorité sur les autres systèmes. D'autre part, d'un point de vue pratique, dans une économie socialiste où le capital était absent ou n'était dégagé que par les sacrifices des travailleurs et de la population, il s'agissait de favoriser la formation technique, pour améliorer la productivité : en l'absence de « capital », le « travail » était d'autant plus important. De surcroît, la formation technique devait être accompagnée d'une puissante foi, suscitée par la formation idéologique, pour permettre au travailleur de supporter, voire d'accepter des sacrifices, au niveau des conditions de travail et des biens qu'il était susceptible de consommer.

Alors que le régime réorientait progressivement l'enseignement primaire et secondaire vers la formation professionnelle, la maison d'enfants, institution subordonnée au ministère de l'Enseignement, avait pour principal objectif de préparer les mineurs placés à « *l'intégration dans le processus de production* ».

Notons enfin que la formation professionnelle était inséparable de l'« *amour du travail* ». A Bucium, par exemple, on déplorait que le travail ne fût pas toujours réalisé avec plaisir :

« on observe que le travail n'est pas toujours fait avec plaisir par toutes les élèves, elles ne sont pas convaincues de sa nécessité, le plus souvent, le travail est fait de manière forcée. »¹

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1972-1974, f. 116 : « Rezultate bune sînt în această activitate, dar se observă că munca nu e făcută cu dragoste de toate elevele, ele nu sînt convinse de necesitatea ei, de multe ori, este făcută forțat. »

Plus généralement, la *maison d'enfants* avait pour mission

« d'habituer (les élèves), dès leur plus jeune âge, au travail, au travail honnête, fait avec plaisir et avec la conviction que le travail doit être le seul moyen d'existence dans la société socialiste. »¹

Dans la conception de l'institution, les enfants devaient être préparés à être de bons travailleurs intégrés dans le système de production, des travailleurs conscients de la supériorité du système socialiste et des responsabilités qui leur incombaient.

1. c. « La préparation des jeunes filles à la vie »²

Le régime ne manquait pas d'ailleurs de rajouter un préfixe multiplicateur à cette valeur sacrée de « production », demandant aux jeunes femmes de donner, plus tard, une preuve supplémentaire de leur attachement à la Roumanie socialiste. Certains exposés pédagogiques retrouvés à la maison d'enfants d'Ardud évoquaient la nécessité de préparer les jeunes filles à la vie de famille comme futures « *maîtresses de maison et mères* »³. A la maison d'enfants de Bucium, les éducatrices étaient invitées à « *se rapprocher plus des élèves les plus grandes, car à cet âge leur viennent nombre de questions, de problèmes de vie auxquels elles ne peuvent trouver les réponses les plus justes.* »⁴

Cependant, nous n'avons retrouvé, dans les documents d'Ardud, aucune trace d'activité, ni de discussion sur ce thème, de sorte que, en pratique, cette dimension ne fut sans doute pas une priorité éducative. A la maison d'enfants de Bucium, on regrettait « *qu'on fasse trop peu pour préparer les jeunes filles à la vie.* »⁵ Une étude de l'Académie des sciences sociales et politiques déplorait d'ailleurs une situation générale dans les différentes institutions scolaires :

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 99/1975, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1974-1975, f. 209 : « a le învăța încă de mici cu munca, cu o muncă cinstită, făcută din plăcere și din convingerea că munca trebuie să fie singurul mijloc de existență în societatea socialistă. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 5/1981, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1979-1981, f. 113 : « pregătirea tinerelor fete pentru viață. »

³ Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 (non-daté) : « ca gospodine și mame ».

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 142/1973, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1973, f. 63 : « să-și aproprie mai mult pe elevele mari care la această vîrstă își pun foarte multe întrebări, foarte multe probleme de viață, la care nu-și pot găsi raspunsurile cele mai juste. »

⁵ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 5/1981, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1979-1981, f. 113 : « Se face prea puțin pentru pregătirea tinerelor fete pentru viață. »

« En ce qui concerne la pratique éducative, on constate que les essais de ce type d'éducation à l'école sont encore rares, timides et gauches, ces préoccupations étant laissées le plus souvent aux soins des médecins scolaires et réduites à l'initiation aux normes d'hygiène sexuelle. »¹

Si, à terme, les mineures placées devaient contribuer également à la croissance de la population roumaine, l'indifférence et le conservatisme des enseignants, dans un contexte d'extrême moralisation, eurent raison de cette dimension de l'éducation.

1. d. « La corrélation entre la fonction sociale et la fonction pédagogique de la maison d'enfants d'aujourd'hui »².

Alors que l'éducation était généralement à la charge de plusieurs acteurs (école, famille, organisations de jeunesse, ...), la maison d'enfants synthétisait ces différents facteurs en un processus unique. Le plan de travail pour l'année scolaire 1984-1985 l'affirmait avec force :

« Par une éducation continue et systématique, il est possible de réaliser (cette élévation de la valeur de l'homme), en tenant compte de la supériorité du système de prise en charge de notre pays et de la corrélation entre la fonction sociale et la fonction pédagogique de la maison d'enfants d'aujourd'hui. »³

Si l'on se réfère aux exposés présentés lors des réunions pédagogiques à Ardud, la supériorité de la maison d'enfants tenait à la corrélation des deux fonctions :

« Si dans le cadre de l'école, il y a des contradictions entre les exigences des cadres didactiques et celles des parents, dans le cadre de notre unité, celles-ci n'apparaissent pas, puisque, que ce soit dans les problèmes familiaux ou dans

¹ Fond ASSP RSR, section PP, dossier 4/1977, « Educația tinerei generații pentru o atitudine adecvată față de semenii de alt sex și față de problemele sexuale (educația sexuală) » [« L'éducation de la nouvelle génération à une attitude adéquate par rapport aux semblables de l'autre sexe et aux problèmes sexuels (éducation sexuelle) »], f. 64 : « În ceea ce privește practica educativă, se constată că încercările de a efectua acest gen de educație în școală sînt încă rare, timide și stîngace, aceste preocupări fiind lăsate de cele mai multe ori pe seama medicilor școlari și restrînsse la inițierea în normele de igienă sexuală. »

² Ardud. Plan de travail 1984-1985 : « corelația dintre funcția socială și cea pedagogică a Casei de copii din zilele noastre. »

³ *Ibid.* : « Printr-o educație continuă, sistematică este posibil de realizat acest lucru, ținând seamă și de superioritatea sistemului de ocrotire din țara noastră și de corelația dintre funcția socială și cea pedagogică a Casei de copii din zilele noastre. »

ceux d'ordre didactique, c'est le même personnel qui agit, avec des exigences uniques. »¹

La fusion des fonctions didactique et parentale constituait la supériorité du système de la maison d'enfants. De fait, les éducateurs devaient être de « *bons parents* »², néanmoins, « *sans perdre leur autorité* »³.

Cette fusion des deux fonctions restait cependant toute relative. A la maison d'enfants de Bucium, par exemple, si la fonction scolaire visait la bonne formation des enfants, la fonction parentale se résumait à leur orientation professionnelle :

« Nous sommes et parents et éducateurs. Nous sommes ceux qui doivent guider les pas (des enfants) vers le choix d'une profession dans la vie qui corresponde aux aptitudes de chacun, avec la conscience que l'Etat investit beaucoup d'argent pour la croissance, l'éducation et la formation de ces enfants. »⁴

Etre parents, pour les éducateurs de la *casa* de Bucium, c'était avant tout aider les enfants à choisir le métier qui leur permettrait d'acquitter leur dette, au moins partiellement, à l'égard de la société.

De surcroît, la dimension didactique était prioritaire, dans l'institution, au détriment de la dimension sociale et familiale. Comme on le verra, les éducateurs furent sans doute plus professeurs que parents, parce que les structures de la maison d'enfants étaient plus scolaires que familiales.

B. 2. Une réalité quotidienne essentiellement scolaire

L'organisation et le fonctionnement des maisons d'enfants scolarisés étaient entièrement guidés par les impératifs scolaires.

¹ Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 (non-daté). « Dacă în condițiile școlii sunt uneori contradicții între cerințele cadrelor didactice și cele ale părinților, în condițiile muncii în unitatea noastră acestea nu se ivesc datorită faptului că atât în problemele familiale cât și în cele de ordin didactic acționează același personal cu cerințe unice. »

² Ardud. Exposés théoriques. Texte 1 du 26 avril 1986 : « bun părinte ».

³ *Ibid.* : « fără însă să-și piardă autoritatea ».

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 118/1970, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de l'assemblée générale du 30 octobre 1970, f. 9, : « sîntem și părinți și educatori. Noi sîntem acei care trebuie să le călăuzim pașii spre alegerea unei profesii în viață potrivită cu aptitudinile fiecăruia, conștienți că statul investește mulți bani pentru creșterea, educarea și formarea acestor copii. »

2. a. Un emploi du temps tourné vers les activités scolaires.

A la maison d'enfants, durant l'année scolaire, les journées étaient organisées selon un programme fixe. Les horaires pouvaient varier d'un groupe d'enfants à l'autre, les uns allant à l'école le matin, les autres l'après-midi, mais la distribution du temps pour les différentes activités restait identique. Prenons l'exemple des classes I à IV¹ à Ardud :

HORAIRE	ACTIVITÉS	RESPONSABLE
6h30	Réveil	<i>Surveillant de nuit</i>
6h30-7h15	Lever et toilette matinale	<i>Professeur d'éducation physique + surveillant de nuit</i>
7h15-7h45	Petit-déjeuner	<i>Educateur d'astreinte</i>
7h45-8h	Préparation pour l'école	<i>Educateur</i>
8h-12h	Cours	<i>Educateur</i>
12h-13h	Déjeuner	<i>Educateur d'astreinte</i>
13h-15h	Repos obligatoire	<i>Educateur</i>
15h-18h	Etude	<i>Educateur</i>
18h-19h	Activités	<i>Educateur</i>
19h-19h30	Dîner	<i>Surveillant de nuit.</i>
19h30-21h	Programme administratif	<i>Surveillant de nuit.</i>
21h	Extinction	<i>Surveillant de nuit.</i>

Tableau 2²

Les enfants consacraient sept heures par jour aux activités scolaires, soit quatre heures de cours à l'école et trois heures d'étude à la maison d'enfants. Les enfants des classes V-VIII³ suivaient six heures d'enseignement à l'école, auxquelles s'ajoutaient les trois heures d'étude quotidiennes. Plusieurs éducateurs ont déploré, lors des entretiens que nous avons réalisés, un emploi du temps particulièrement chargé : « *dans tous les cas, le programme était très chargé, six à sept heures d'école, puis quatre heures d'étude, c'est trop pour un enfant.* »⁴

¹ Dans le système scolaire roumain, les classes I à IV représentent le cycle primaire. Elles correspondent, au classes CP-CM1 dans le système français.

² Source : Ardud. Planification. Année scolaire 1988-1989

³ Equivalent des classes CM2 – 4^{ème}.

⁴ Entretiens personnel. Entretien 1. « *oricum era foarte încărcat programul, 6-7 ore la școală și după aceea 4 ore de meditație, este prea mult pentru un copil* ».

A la maison d'enfants de Bucium, on justifiait cet emploi du temps par la nécessité de rattraper le retard scolaire des élèves. Les comptes rendus pédagogiques insistent sur les « lacunes »¹ des élèves à leur arrivée dans l'institution. Les élèves de la maison d'enfants de Bucium,

*« dans les écoles où elles se trouvaient précédemment, étaient laissées à leur sort au dernier rang de la classe, promises au redoublement, donc avec un niveau scolaire largement inférieur au niveau de leur classe. »*²

Pour remettre les élèves à niveau, l'accent était donc mis sur les connaissances de base :

*« On a insisté sur l'apprentissage d'une lecture correcte et consciente, sur la compréhension écrite et l'enrichissement du vocabulaire. On a mis l'accent sur le calcul mental et la résolution des problèmes. »*³

En revanche, le temps réservé à l'éducation (extrascolaire) ou à la sociabilité était beaucoup plus limité. A Ardud, le surveillant de nuit était chargé de donner le signal du réveil aux cent-quatre-vingt enfants de la *casa des copii*. La journée commençait alors avec un moment d'éducation physique.

*« Chaque jour sera organisé un moment d'éducation physique au lever, le matin. La camarade éducatrice C. V. établira un programme hebdomadaire des exercices à réaliser. »*⁴

L'exercice sportif, le développement de la résistance et de la force physique des futurs ouvriers, le culte de la performance étaient constitutifs de l'idéologie du régime. Cependant, ce moment ressemblait plus à l'expression d'un formalisme idéologique qu'à une véritable pratique physique : outre sa brièveté, il se déroulait simultanément dans les vingt-trois chambres, réparties sur deux étages : il est peu

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 142/1973, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1973, f. 63 : « golurile » .

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 118/1970, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de l'assemblée générale du 30 octobre 1970, f. 10 : « la școlile de unde veneau erau lăsați în voia soartei într-o bancă din fundul clasei, candidați la repetenție, deci cu un nivel de cunoștințe mult sub nivelul clasei respective. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 99/1975, Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1974-1975, f. 205 : « S-a insistat pentru formarea unei citiri corecte, și conștiente, pe redarea celor citite și îmbogățirea vocabularului. S-a pus accent pe calculul oral și rezolvarea problemelor. »

⁴ Ardud. Plan de travail. Semestre 3 de l'année scolaire 1973-74 : « Zilnic se va organiza minutul de educație fizică-înviorarea de dimineață, tov. Ed. C. V. va programa exercițiile ce se vor executa pe timp de o săptămână. »

probable que, dans ces conditions, le professeur d'éducation physique ait réellement réussi à entraîner tous les enfants à la pratique sportive.

Le « repos » occupait une place plus importante dans la journée : deux heures chaque après-midi. Pour des enfants d'âge primaire, c'était beaucoup. Sans doute ce programme – qui semble aujourd'hui inadapté - était-il alors justifié par les recommandations des médecins scolaires. Aux yeux, nécessairement malicieux, des enfants, il trahissait plutôt la volonté des éducateurs de prendre eux-mêmes du repos et de se retrouver autour d'une cigarette ou d'un café dans la salle des professeurs, alors que les enfants étaient cantonnés dans leur chambres et priés de ne pas faire de bruit.

Trois repas rythmaient la journée. Ils se déroulaient, non pas sous la responsabilité de l'éducateur du groupe, mais sous celle de « l'éducateur d'astreinte », le matin et le midi, et du surveillant de nuit, le soir. Les repas étant divisés en deux services, ceux-ci avaient la charge d'environ quatre-vingt-dix enfants. Ils n'avaient donc guère la possibilité de leur apprendre à bien manger et à bien se comporter en société. Ils exerçaient essentiellement une fonction de surveillance pour éviter d'éventuels problèmes.

Restait donc une heure, avant le dîner, consacrée aux activités éducatives. On le voit donc, l'organisation de la journée confèrait une large priorité aux activités scolaires par rapport aux activités éducatives ou extrascolaires.

2. b. Des groupes par niveau scolaire

Le modèle scolaire imprégnait également l'organisation interne de la maison d'enfants. Les élèves étaient répartis en « groupes »¹ en fonction de la classe qu'ils fréquentaient. Chaque éducateur recevait la charge spécifique d'un groupe. Si cette organisation devait permettre aux enfants d'un même âge de se retrouver, elle ne favorisait pas la séparation entre le monde de l'école et celui de l'institution. Bien au contraire, elle instituait une continuité parfois pesante pour les enfants².

Au sein de chaque groupe et en dépit des horaires qui s'imposaient à tous, l'éducateur disposait d'une marge d'initiative. Un éducateur responsable de la classe IV expliquait ainsi en réunion pédagogique qu'il avait créé quatre sous-groupes au

¹ « grup »

² Entretiens personnel. Entretien 1.

sein de sa classe, en fonction du niveau scolaire : les bons, les moyens, les faibles et ceux qui n'ont pas le niveau. Il s'efforçait de travailler de manière différenciée avec chaque groupe, y compris avec les bons¹. La méthode pédagogique employée était évaluée, dans tous les cas, en fonction des résultats semestriels des élèves.

Parfois, des enfants d'âges différents étaient réunis dans un même groupe. En effet, les normes alors en vigueur prévoyaient qu'un éducateur ait la charge de vingt-cinq élèves, le nombre d'éducateurs affectés à la maison d'enfants dépendant du nombre total d'enfants. De ce fait, un même groupe pouvait, en cas de besoin, comprendre deux classes différentes, pourvu que l'effectif total du groupe correspondît à la norme. Certains éducateurs se plaignaient ainsi de ne pas pouvoir travailler d'une manière adaptée à chaque âge. Dans un procès-verbal de 1989, une éducatrice déplorait que la présence de quelques enfants d'âge primaire dans son groupe l'empêche d'évoquer certains sujets avec les préadolescents.²

2. c. La discipline et le verbe

L'instruction dispensée à la maison d'enfants visait aussi à inculquer une véritable discipline de travail. Celle-ci impliquait, entre autres, le respect scrupuleux de l'emploi du temps quotidien et une attitude sérieuse lors des heures d'étude.

Les procès-verbaux des réunions pédagogiques de l'année scolaire 1988-1989, à Ardud, font mention à plusieurs reprises de la nécessité de renforcer la discipline aux heures d'étude. Le 6 février 1989, une éducatrice témoigna, par exemple, des difficultés qu'elle rencontrait pour rendre les heures d'étude efficaces³. Le même jour, fut décidée la fermeture des portes de la maison d'enfants chaque jour à 15h, au début de l'étude, toute sortie postérieure étant désormais interdite⁴. De plus, la pause lors des heures d'étude fut supprimée : les élèves étudiaient dès lors de 15h à 18h, sans avoir d'échappatoire possible⁵. Affirmation de la force de la discipline ou aveu d'impuissance ? Les archives laissent penser que la situation réelle des élèves échappait progressivement au contrôle de l'institution.

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 2 novembre 1989.

² Ardud. PV 1988-1989. Procès-verbal du 23 février 1989.

³ Ardud. PV 1988-1989. Procès-verbal du 6 février 1989.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Les mentions d'indiscipline continuèrent au fil de l'année. Le 22 novembre 1989, une éducatrice déplorait le comportement des élèves de classe V, qui avait pour conséquence leur très faible niveau scolaire¹. La révolution de décembre 1989 ne résolut pas ces problèmes : le 4 février 1990, lors d'un contrôle-surprise, la directrice constata qu'un grand nombre d'élèves ne fréquentait plus du tout l'étude².

Face à ces problèmes, aucune réforme structurelle ou éducative n'était envisagée. Les mesures disciplinaires s'accompagnaient d'exhortations pieuses. Le 20 mai 1989, aux éducateurs qui se plaignaient du comportement des élèves, la directrice recommanda de faire une leçon de morale sur le thème « *Devenez travailleurs !* »³. Il s'agissait de faire prendre conscience aux élèves de la nécessité du « *travail pour la civilisation* »⁴, de « *travailler de manière systématique* »⁵. De plus, « *il (fallait) commencer l'éducation au travail dès les petites classes* »⁶.

Cette réponse est exemplaire de la langue de bois du régime. En effet, la maison d'enfants, à l'image de la République Socialiste de Roumanie dans son ensemble, ne se réforma pas dans la période qui précéda la Révolution. Chaque problème trouvait sa solution dans l'appel à la transformation de l'homme, au dépassement de ses propres capacités, alors que les conditions socio-économiques se crispaient dans un immobilisme désespérant.

Cette exhortation au dépassement de soi visait autant les éducateurs que les élèves. Les éducateurs étaient appelés à améliorer la qualité de leur enseignement et, de manière plus générale, la qualité de leurs activités pédagogiques : autrement dit, aucun changement matériel ou organisationnel n'étant envisagé, c'est, à l'image des entreprises économiques, un effort de productivité qui est demandé. Faire mieux par la seule force de la volonté et de l'exhortation : le travailleur, capable d'un progrès infini, devenait responsable, par son inaction ou son manque de foi, des problèmes socio-économiques du pays.

Quant aux élèves, il fallait les diriger sur le bon chemin, leur faire quitter au plus vite l'insouciance et les caprices de l'enfance. La maison d'enfants devait leur former, par le verbe, une conscience politique, la conscience d'une responsabilité, comme futur travailleur, vis-à-vis du pays et du socialisme.

¹ Ardud. PV 1988-1989. Procès-verbal du 22 novembre 1989.

² Ardud. PV 1988-1989. Compte rendu d'un contrôle surprise effectué le 4 février 1990.

³ Ardud. PV 1988-1989. Procès-verbal du 20 mai 1989.

⁴ *Ibid.* : « *muncă pentru civilizație* ».

⁵ *Ibid.* « *a munci sistematic* ».

⁶ *Ibid.* « *Educația pentru muncă trebuie începută din clasele mici* ».

Le régime prêtait, de fait, une véritable force au verbe, à l'exhortation, appelés à résoudre tous les problèmes, ceux du pays comme ceux de la maison d'enfants. Les historiens considèrent généralement que Nicolae Ceaușescu assit définitivement son pouvoir à l'occasion du grand discours qu'il prononça le 21 août 1968 sur la place du Palais à Bucarest, à l'occasion de la crise tchécoslovaque¹ et que l'équilibre des forces fut renversé lorsque la foule interrompit le discours du Conducător le 21 décembre 1989 sur la même place : l'impuissance du verbe reconnue, le pouvoir passa dans d'autres mains².

La maison d'enfants, en ce sens, était une institution typique du régime, où le discours et l'exhortation occupaient la première place. Le discours annonçait les objectifs glorieux à atteindre, tandis que l'exhortation devait attiser l'ardeur de ceux qui construisaient la société de demain. Ironie du sort, quatre jours avant la chute de Ceaușescu, le 18 décembre 1989, la directrice de la maison d'enfants d'Ardud proposait, comme solution aux problèmes d'indiscipline et de comportements, de faire étudier par les enfants le discours prononcé par Nicolae Ceaușescu au XIVème Congrès du Parti³.

Si la discipline et l'exhortation étaient considérées comme les deux vecteurs principaux de « *l'éducation par le travail* », mission assignée à la maison d'enfants, les résultats ne semblent guère avoir été à la hauteur des espérances de leurs promoteurs : « *les filles n'aiment pas travailler* », avoue une éducatrice⁴ lors d'une réunion pédagogique en mai 1989.

2. d. Les résultats scolaires, critère d'évaluation de la maison d'enfants

Institution scolaire, la maison d'enfants envoyait régulièrement, à l'instar des écoles et lycées, les résultats de ses élèves, à l'Inspection scolaire départementale. C'est sur ce critère que la direction et le personnel de l'institution étaient évalués et jugés. On comprend ainsi l'importance attachée aux activités scolaires, et en particulier, au travail des élèves et aux notes qui en résultaient.

¹ Durandin Catherine, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995, p 428-430.

² Siani-Davies Peter, *Revoluția română din decembrie 1989 (La Révolution roumaine de décembre 1989)*, București, Humanitas, 2006, p. 123-130.

³ Ardud. PV 1988-1989. Procès-verbal du 18 décembre 1989.

⁴ Ardud. PV 1988-1989. Procès-verbal du 20 mai 1989.

Lors des séances de bilan semestriel, les éducateurs soulevaient des problèmes éducatifs (l'indiscipline, en particulier), formulaient des propositions éducatives (visites d'usines, etc.) mais ne cherchaient pas à évaluer les progrès ou régressions réalisés par les enfants d'un point de vue socio-éducatif de la maison d'enfants : les notions de confiance en soi, de bien-être, de générosité, de talents étaient absentes. Les résultats scolaires constituaient le seul critère d'évaluation des « élèves » de la maison d'enfants, et partant, de l'institution dans son ensemble. En dépit des objectifs déclarés, la fonction didactique était de fait privilégiée au détriment de la fonction socio-éducative, avec des résultats souvent médiocres.

A Ardud, les séances de bilan trimestriel, auxquelles participaient l'ensemble des éducateurs ainsi que le directeur, commençaient par la lecture des résultats scolaires, à partir desquels le trimestre était considéré bon ou mauvais. Le 25 avril 1979, par exemple, la directrice d'Ardud se félicitait du bon travail éducatif réalisé : 204 élèves sur 207 étaient admis dans la classe supérieure.¹ En revanche, en 1984-85, elle regrettait que, dans les classes V et VI², quinze élèves eussent des notes insuffisantes pour passer dans la classe supérieure³ et que quatre élèves ne fussent pas scolarisés du tout.⁴

En 1989, la directrice déplorait que le pourcentage de réussite des élèves restait en dessous de la moyenne du département. Elle expliquait cet échec par trois raisons : un lien insuffisant avec l'école, la faible motivation des éducateurs et le manque général de qualification du personnel⁵. Prioritaires sur les activités éducatives, les résultats scolaires n'étaient pas non plus au rendez-vous.

B. 3. L'éducation au quotidien : la place de l'extrascolaire dans l'institution

Pour autant, les activités extrascolaires n'étaient pas inexistantes à la maison d'enfants. Les activités scolaires bénéficiaient d'une priorité, non d'une exclusivité. Toutefois, l'extrascolaire avaient souvent pour but de soutenir les acquis scolaires.

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 25 avril 1979.

² Les classes V et VI correspondent, dans le système français, au CM2 et à la 6ème.

³ « corigent » : ce terme signifie qu'un élève n'a pas obtenu la moyenne dans une matière, soit au premier semestre (auquel cas, il doit obtenir une note au second semestre telle qu'il puisse avoir la moyenne sur l'année), soit aux deux semestres (auquel cas, il doit passer une épreuve de rattrapage à la fin de l'été).

⁴ Ardud. Plan de Travail. Compte rendu des activités du semestre 2 de l'année 1984-85.

⁵ Ardud. Procès-verbaux. PV n° 5 du 23 février 1989.

Les principes et objectifs éducatifs parsèment les documents des maisons d'enfants. En 1974, la directrice brossa ce tableau d'une éducation réussie :

« Notre collectif de travail est satisfait lorsque nos anciens élèves sont devenus aujourd'hui des travailleurs appliqués, quand les spectacles culturels donnés sur la scène de la maison de la culture de la commune et des villages environnants connaissent un vif succès, quand du point de vue matériel nos élèves ont les mêmes possibilités en tout point que les élèves de la commune, et que nous sommes au niveau des exigences quotidiennes de la vie contemporaine, quand les normes éthiques et morales de comportement vis-à-vis d'autrui sont respectées. »¹

On retrouve tout d'abord dans cette assertion la préoccupation ultime de la maison d'enfants : former de bons travailleurs. L'intégration professionnelle n'était pas considérée dans la perspective de l'épanouissement des anciens élèves, mais bien en vue du développement de l'économie nationale : les travailleurs seraient « *appliqués et zélés* », autrement dit ils contribueraient à la hausse de la productivité.

De même, l'institution ne voyait pas les spectacles culturels comme une occasion de développer les talents des élèves, mais comme une manière de défendre les couleurs de la maison d'enfants. Il s'agissait, d'une part, d'affirmer que les enfants de la maison d'enfants n'étaient en rien inférieurs aux enfants des familles, cette égalité s'appliquant également sur le plan des conditions matérielles. D'autre part, ces spectacles permettaient de démontrer que la maison d'enfants était bien dirigée. Dans tous les cas, l'institution cherchait à conquérir et à tenir son rang : elle se voulait en phase avec les « *nécessités de la vie quotidienne contemporaine* »², soit à l'avant-garde du progrès matériel et idéologique. Le succès de ces spectacles était ainsi collectif et non individuel : il s'agissait de constituer et de défendre l'identité de la maison d'enfants.

De plus, les « *normes du comportement* » devaient être respectées. Il n'était pas question d'équilibre affectif, de maturité, de problèmes psychologiques. Encore une fois, le critère d'évaluation était extérieur : l'arbre se reconnaissait à ses fruits. La formation humaine individuelle était absente : les enfants étaient éduqués pour la

¹ Ardu. Compte rendu 1973-1974 : « Colectivul nostru de muncă are satisfacții atunci când foști elevi ai noștri sunt azi muncitori harnici, când spectacolele culturale date pe scena căminului din localitate și a celor din satele vecine se bucură de mare succes, când din punct de vedere material se bucură de toate posibilitățile, la fel ca elevele din comună și sîntem la nivelul cerințelor zilnice ale vieții contemporane, când normele de comportare etică și morale sunt respectate în relațiile cu cei din jur. »

² *Ibid.* : « cerințelor zilnice ale vieții contemporane ».

société. Retenons ainsi trois aspects d'une éducation réussie : la capacité des jeunes à participer à la bonne marche de l'économie, à contribuer à la fierté locale ou nationale, à vivre pour la société.

3. a. L'éducation en langue roumaine.

A Ardud, dans le département de Satu Mare qui compte d'importantes minorités hongroise et souabe, les éducateurs insistaient beaucoup sur la nécessité de travailler le langage avec les enfants, du point de vue de la grammaire, du vocabulaire et de la correction¹. Cette préoccupation était bien sûr légitime, dans la mesure où le langage est la base de l'instruction comme de la sociabilité. De plus, il est fréquent que des enfants abandonnés ou ayant subi des traumatismes durant leur enfance souffrent de troubles du langage et nécessitent une attention spéciale dans ce domaine. Mais les éducateurs, n'ayant pas de formation psychologique particulière, ce problème n'a peut-être pas été identifié comme tel.

Cette question de la langue doit également être comprise dans le contexte des « *nationalités cohabitantes* ». La langue roumaine est un enjeu scolaire et politique. Nombre d'enfants placés à la maison d'enfants appartenaient à des minorités allophones. Or il n'était pas question que les « enfants de l'Etat » soient élevés autrement que dans la langue officielle de l'Etat. De fait, « *toutes les activités à la maison d'enfants se font en langue roumaine* »² rappelle un document interne à la maison d'enfants d'Ardud en 1985.

La musique même n'échappait pas à cette règle :

*« Les moments festifs (discothèques) se déroulent seulement sur de la musique roumaine entre 15h et 17h, en présence du directeur et de tous les cadres didactiques »*³.

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 3 novembre 1978. Procès-verbal du 16 décembre 1983. PV 1988-1989. Procès-verbal du 6 février 1989

² Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 22 février 1985 : « Orice activitate în casa de copii se ține în limba română. »

³ *Ibid.* : « discotecă se fac numai pe muzică românească numai între orele 15-17 în prezența directorului și a tuturor cadrelor didactice ».

Monopole de la langue nationale, peur des musiques étrangères subversives, les raisons de cette rigidité étaient nombreuses. Quoi qu'il en soit, les enfants de la maison d'enfants ne pouvaient donc bien s'amuser qu'en roumain.

De plus, pour le personnel de la maison d'enfants, « *les demandes de départ à l'étranger se discutent en conseil des professeurs* »¹. La plupart des demandes de départ à l'étranger concernaient la Hongrie, ou plus rarement l'Allemagne de l'Est, et étaient le fait, le plus souvent, des ressortissants des minorités allogènes souhaitant rendre visite à leur famille. Le départ à l'étranger n'était donc pas seulement une question individuelle ou légale. Il concernait aussi toute la maison d'enfants, chargée de veiller à sa bonne réputation et de lutter contre d'éventuelles idées de rattachement à la mère-patrie que pouvaient colporter des éducateurs auprès de leurs collègues ou des élèves.

En outre, « *il est interdit d'écouter une radio étrangère, et, en ce qui concerne la télévision, seule l'émission de Bucarest est autorisée* »². En effet, à Ardud, la proximité avec les frontières hongroise et soviétique permettait de capter des postes étrangers.

Enfin, l'Inspection scolaire réclama en février 1985 une liste des éducateurs qui ne connaissaient pas bien le roumain³, dans la perspective d'un stage de formation en langue roumaine. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé le double de la liste envoyée à l'Inspection. On voit cependant que le facteur linguistique était déterminant dans l'instruction dispensée aux enfants.

La langue est un vecteur majeur de toute conscience nationale, voire de tout nationalisme et l'uniformisation linguistique est l'un des rares objectifs de l'institution à avoir bénéficié de moyens adéquats. Le facteur linguistique dans l'enseignement était à la hauteur des prétentions officielles de la maison d'enfants. Tout d'abord, l'enfant n'était plus celui de sa famille d'origine : quelle que fût sa nationalité, il était l'enfant de l'Etat roumain et devait en devenir un citoyen exemplaire. De plus, la maison d'enfants avait pour objectif de dispenser une formation complète, avec, en particulier, la dimension civique-nationale. Enfin,

¹ *Ibid.* : « cererile de plecarea în străinătate se discută în Consiliul profesoral ».

² *Ibid.* : « nu se ascultă nici un post străin la aparatele de radio și la televizor numai emisiunea transmisă de București ».

³ *Ibid.*

l'attention portée au langage en général rappelle que le discours était l'un des principaux instruments du régime et qu'il convenait que celui-ci fût bien employé par les futurs cadres et bien compris par les futurs citoyens.

3. b. La planification des activités quotidiennes.

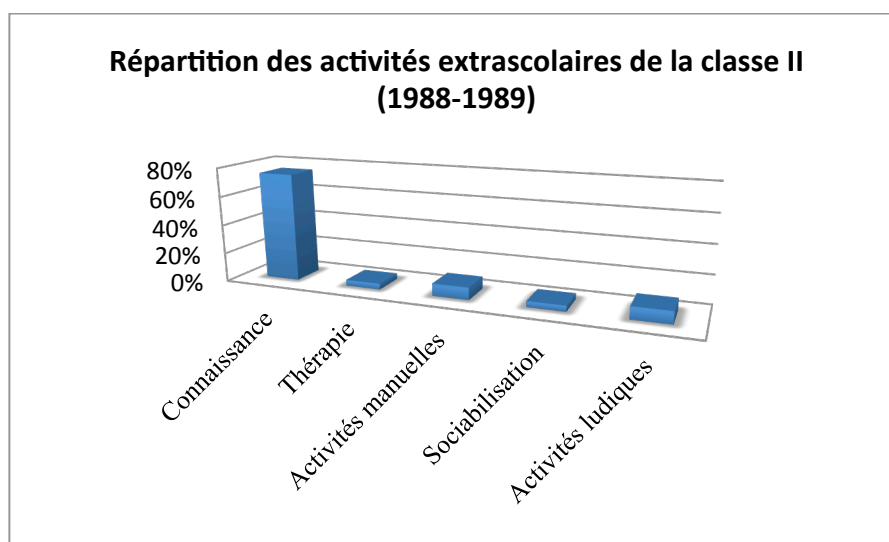
Répartition des activités à la maison d'enfants d'Ardud

Les activités extrascolaires de chaque groupe faisaient l'objet d'une planification semestrielle par l'éducateur responsable. Ces activités, qui se déroulaient chaque après-midi entre 18h et 19h, étaient divisées en cinq types :

- les activités de connaissances,
- les activités d'organisation et de formation de l'autonomie individuelle et sociale¹,
- les activités visant à développer les capacités manuelles,
- les activités de socialisation,
- les activités ludiques.

La répartition de ces activités, qui dépendait de chaque éducateur, est particulièrement significative. Les graphiques suivants² représentent la répartition des activités pour différents niveaux durant l'année scolaire 1988-1989.

Voici la répartition pour la classe II (équivalent du CE1) :

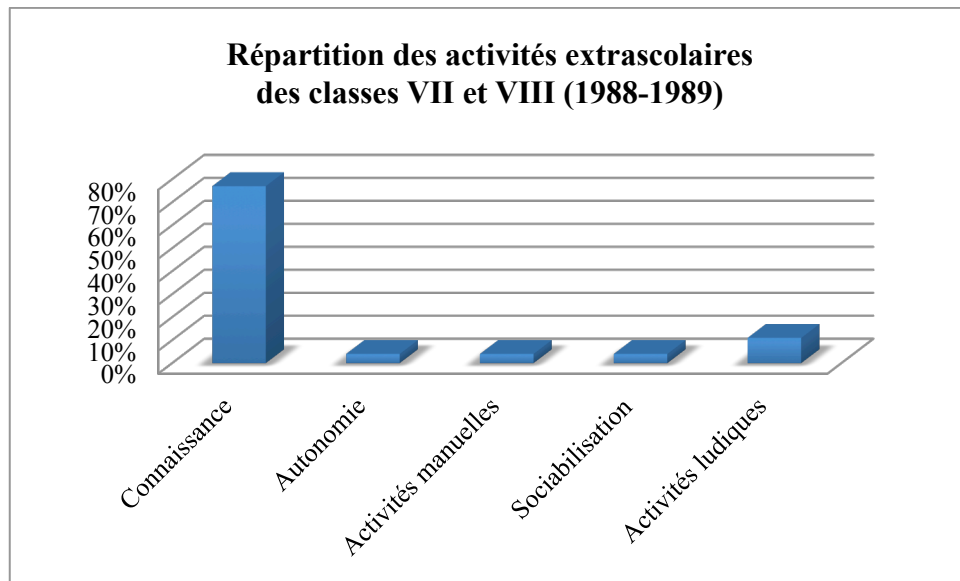


Graphique 21¹

¹ Dans les classes primaires, ces activités sont remplacées par la « thérapie occupationnelle » (« terapie ocupațională »).

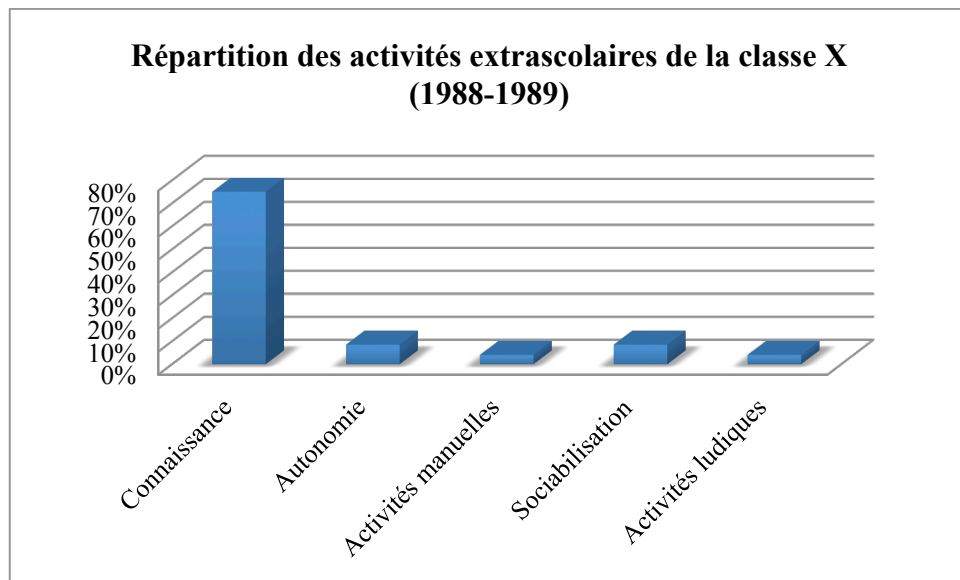
² Graphiques réalisés à partir de : Ardud. Planifications. Planification globale 1988-1989.

Voici la répartition des activités des classes VII et VIII :



Graphique 22²

Et voici la répartition des activités de la classe X :



Graphique 23³

¹ Source : Ardu. Planifications. Planification globale 1988-1989.

² Source : Ardu. Planifications. Planification globale 1988-1989.

³ Source : Ardu. Planifications. Planification globale 1988-1989.

Les activités de connaissance.

La priorité accordée aux activités de connaissance est manifeste : elles représentaient au moins 75% du total des activités pour les trois niveaux. La maison d'enfants scolarisés visait d'abord à « instruire ». Le détail des activités de connaissance n'est pas précisé, mais on peut imaginer qu'elles se rapprochaient d'une « leçon de choses », ou que, le plus souvent, les éducateurs se bornaient à reprendre les leçons de l'école, en dépit des trois heures d'étude de l'après-midi.

Les activités d'organisation et de formation de l'autonomie individuelle et sociale.

Ces activités, nommées « *thérapie occupationnelle* »¹ pour les groupes d'âge primaire, ne représentaient que 4 à 8% du total des activités et visaient avant tout à donner aux élèves une autonomie pratique. Nombre d'activités auraient pu s'intituler : « *Prendre soin de ...* ». Il s'agissait tout d'abord de prendre soin du cadre de vie : « *Elaboration du graphique d'entretien des dortoirs* »², « *Nettoyage des vitres* »³, « *Le miroir du dortoir* »⁴, « *Embellissement du dortoir* »⁵, « *S'habituer à aider dans la salle à manger et à nettoyer* »⁶, « *Entretien des fleurs* »⁷. Ces activités ne se substituaient pas au travail du personnel d'entretien, mais devaient apprendre aux élèves ces éléments de la vie quotidienne, particulièrement nécessaires aux jeunes filles dans le cadre d'une répartition traditionnelle des tâches au sein du couple.

Il en allait de même du soin accordé aux objets personnels : « *Réparation des pullovers* »⁸, « *Entretien et nettoyage des vêtements* »⁹, « *Couvrir les manuels scolaires* »¹⁰. Une attention particulière était par ailleurs conférée à l'écriture : « *S'habituer à écrire correctement, sans faute d'orthographe* »¹¹, « *S'habituer à écrire correctement et horizontalement sur le tableau* »¹². Si ces dernières activités relevaient du domaine proprement scolaires, elle visaient aussi, comme les autres, à

¹ « *terapie ocupațională* »

² Arduț. Planificări. Planificarea globală 1988-1989 : « *Act de întocmire a graficelor de autogospodărie în dormitoare.* »

³ *Ibid.* : « *Curățatul geamurilor* ».

⁴ *Ibid.* : « *Oglinda dormitorului* ».

⁵ *Ibid.* : « *Înfrumusețarea dormitorului* ».

⁶ *Ibid.* : « *Formarea deprinderii de a ajuta, a curăți în sala de masă* ».

⁷ *Ibid.* : « *Întreținerea florilor* ».

⁸ *Ibid.* : « *Repararea puloverelor* ».

⁹ *Ibid.* : « *Întreținerea și curățarea îmbrăcăminte* ».

¹⁰ *Ibid.* : « *Învelirea manualelor școlare* ».

¹¹ *Ibid.* : « *Formarea deprinderilor de a scrie corect, fără greșeli de ortografie* ».

¹² *Ibid.* : « *Formarea deprinderilor de a scrie corect și drept pe tabelă* ».

donner aux enfants les moyens de diffuser une bonne image de l'institution face aux enfants du village.

Parfois, « *un repas festif* »¹ se tenait dans le cadre des activités « *d'organisation et de formation de l'autonomie individuelle et sociale* », sans doute pour marquer les anniversaires du mois.

Notons par ailleurs l'importance accordée à l'« *inventaire* », c'est-à-dire au trousseau prêté par la maison d'enfants aux enfants. L'existence de chaque vêtement du trousseau était régulièrement contrôlé : « *Vérification de l'inventaire* »², « *Sondage sur les objets de l'inventaire* ». Une activité, enfin, était « *au libre choix* »³, tandis qu'une autre était consacrée à « *l'organisation du temps libre* »⁴ que nous étudierons plus loin.

Les activités visant à développer les capacités manuelles.

Les activités manuelles étaient, elles aussi, relativement limitées, probablement faute de moyens. L'élément principal de ces activités était la couture : rappelons que jusqu'à la Révolution, la maison d'enfants accueillait exclusivement des filles. Les séances s'intitulaient ainsi : « *Coudre et repriser* », « *Réparer des vêtements* », « *La tenue vestimentaire en automne et en hiver* ».

L'ouverture d'un atelier de couture à la maison d'enfants fut annoncée en décembre 1979, mais la direction précisa qu'« *il ne (fallait) pas laisser les élèves croire que le travail (était) une punition* »⁵ : les activités devaient être à la fois une formation et un plaisir et visaient à donner le goût du travail bien fait.

Dans la correspondance de 1985, on trouve une demande adressée à l'entreprise « Tricotex », de 15 kg de déchets de fibres : « *Nous sollicitons cela pour les travaux manuels effectués par les élèves de notre unité* »⁶. L'intérêt de ces travaux était multiple. Tout d'abord, il développait les capacités manuelles des élèves, à partir de tissus bon marché. Par ailleurs, il participait à l'éducation à l'économie et au refus du gaspillage, à des habitudes de réutilisation⁷ propres à une

¹ *Ibid.* : « *Servirea unei mese festive* ».

² *Ibid.* : « *Verificarea inventarului* ».

³ *Ibid.* : « *Activitate la liberă alegere* ».

⁴ *Ibid.* : « *Organizarea timpului liber* ».

⁵ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 5 décembre 1979 : « *fără a le face să creadă că munca este o pedeapsă pentru eleve* ».

⁶ Ardud. Correspondance 1985. Lettre à Tricotex du 7 novembre 1985 : « *Solicităm aceasta pentru lucrul de mână ce se efectuează de elevele din unitatea noastră* ».

⁷ Il convient de différencier ici le recyclage économique du recyclage environnemental.

économie de pénurie¹. De plus, il préparait les jeunes filles à la vie de famille, au sein de laquelle leur incomberait la totalité ou, du moins, la majorité des tâches ménagères. Enfin, elle favorisait l'insertion professionnelle des élèves, en leur assurant une préformation dans le domaine de l'industrie textile.

Mais les activités visant à développer les capacités manuelles recouvraient aussi les séances de nettoyage : « *Activités ménagères* »², « *Ménage dans la salle d'étude* »³ ou encore l'hygiène personnelle : « *Contrôle hygiénique* »⁴, « *Activités hygiéniques-médicales* »⁵, « *La toilette personnelle* »⁶, « *L'hygiène des dents* »⁷.

Les activités liées à l'hygiène ou à la propreté se retrouvaient de fait dans chacune des catégories. Obsession du régime ? Manque d'imagination des éducateurs ? Besoin majeur ? La vérité est probablement au carrefour de ces différentes raisons. Il est toutefois probable, au vu de l'insistance des éducateurs, que l'hygiène et le nettoyage relevaient plus de l'obligation que du plaisir.

A la maison d'enfants de Bucium, ces activités obligatoires étaient complétés par des clubs d'activités manuelles : « *deux cercles de mains habiles et un de couture* »⁸. Les activités restaient dans le cadre de la norme socialiste et permettaient de préparer les jeunes filles à leur future vie de famille, dans laquelle elles auraient à exercer l'essentiel des tâches domestiques.

Les activités de socialisation.

Les activités de socialisation représentaient moins de 10 % du total et constituaient de fait une catégorie fourre-tout. Les leçons d'hygiène, à nouveau, y occupaient une place prépondérante, sous différentes dénominations : « *notions d'hygiène individuelle* »⁹, « *l'hygiène des dents* »¹⁰, « *éducation sanitaire* »¹¹, ou encore « *comment faire le ménage et comment garder la maison propre ?* »¹². Une

¹ On peut comprendre dans le même sens la séance de recollage des manuels scolaires (« *Activitate practică – lipirea manualelor* »)

² Ardud. Planifications. Planification globale 1988-1989 : « *Activități utilitar-gospodărești* ».

³ *Ibid.* : « *Curățenie în sala de studiu* ».

⁴ *Ibid.* : « *Control igienic* ».

⁵ *Ibid.* : « *Activități igienico-sanitare* ».

⁶ *Ibid.*, « *Toaleta personală* ».

⁷ *Ibid.* : « *Igiena dinților* ».

⁸ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1972-1974, f. 114 : « *2 cercuri de mâini îndeminate și unul de croitorie* ».

⁹ Ardud. Planifications. Planification globale 1988-1989 : « *Noțiuni de igienă individuală* ».

¹⁰ *Ibid.* : « *Igiena dinților* ».

¹¹ *Ibid.* : « *Educație sanitară* ».

¹² *Ibid.* : « *Cum se face și cum se menține curățenia ?* »

attention particulière était portée à la « *tenue vestimentaire* »¹, un leitmotiv des discussions pédagogiques.

Plusieurs séances concernaient également le comportement proprement dit des élèves face à autrui: « *Comment est-ce que je me comporte face aux plus grands ?* »², « *Comment est-ce que je me comporte à l'école et en d'autres occasions ?* »³, « *La tenue et la position de l'élève durant les heures de cours* »⁴, « *La tenue et la position de l'élève face aux plus grands* »⁵. Le programme indique que ces séances se déroulaient sous la forme d'exposés de l'éducateur ou de discussions avec les élèves, sur le modèle des séances du Parti, pourrait-on ajouter. La mise en scène ou la présence d'un quelconque support matériel ne sont pas évoquées : dans la Roumanie communiste, on ne traitait pas un sujet sérieux sur un mode léger, même avec des enfants.

Rentrent également dans la même catégorie des activités d'éducation politique et idéologique : « *Information politique* »⁶, « *Événements politiques du jour* »⁷, « *Événements de politique intérieure du jour* »⁸, dont nous parlerons plus loin.

Quelques activités variées, enfin : un « *concours thématique selon le programme de l'école* »⁹, qui ne se rattachait à la socialisation que par sa forme, son contenu le rapprochant plus des activités de connaissance ; des questions morales « *Reconnais tes erreurs !* »¹⁰, sans doute un apprentissage de l'autocritique communiste ; des questions économiques et morales : « *Problèmes d'économies et de gaspillage* »¹¹ ; ou encore un bilan scolaire : « *Analyse de la situation d'apprentissage des connaissances* »¹².

Il ressort clairement que fort peu d'activités encourageaient réellement la socialisation : les séances sur l'hygiène et le comportement social ne représentaient que quelques séances sur un trimestre. Une mauvaise analyse des problèmes et des

¹ Ardud. PV 1978-1985 : « *ținuta vestimentară* »

² Ardud. Planifications. Planification globale 1988-1989 : « *Cum mă comport față de cei mari ?* »

³ *Ibid.* : « *Cum ne comportăm la școală și în alte ocazii ?* »

⁴ *Ibid.* : « *Ținuta și poziția elevului în timpul orelor de curs* ».

⁵ *Ibid.* : « *Ținuta și poziția elevului în fața celor mai mari* ».

⁶ *Ibid.* : « *Informare politică* ».

⁷ *Ibid.* : « *Evenimentele politice ale zilei* ».

⁸ *Ibid.* : « *Evenimente politice interne ale zilei* ».

⁹ *Ibid.* : « *Concursuri tematice după programul de școală* ».

¹⁰ *Ibid.* : « *Convorbire : « Să-ți recunoști greșelile »* ».

¹¹ *Ibid.* : « *Probleme despre economie și risipă* ».

¹² *Ibid.* : « *Analiza situației la învățătură* ».

besoins des enfants, le manque d'imagination et d'inventivité pédagogique, l'impréparation des cadres didactiques à des activités éducatives proprement dites, le carcan de la planification trimestrielle furent sans doute à l'origine de la médiocre socialisation des élèves à leur sortie de la maison d'enfants.

Les activités ludiques.

Les activités ludiques constituaient la dernière catégorie. Malgré leur dénomination, elles n'étaient pas synonymes de liberté ou de plaisir.. Sur dix activités ludiques au premier trimestre de l'année 1988-1989, seules deux séances correspondent à une définition plus franche de l'activité ludique : « *Jeux sportifs aux choix* »¹ ou « *Activités de club : marelle, échecs, ...* »². Les autres séances étaient consacrées à des jeux d'intelligence : « *Jeux d'intelligence* »³, « *Jeux mathématiques* »⁴, « *Déchiffrer des rébus* »⁵, « *Lecture supplémentaire* »⁶.

Dans cette catégorie entraient également les activités musicales, en particulier la chanson. Il s'agissait bien sûr de « *chansons patriotiques* »⁷, telles que « *Nous sommes l'avenir de la Patrie* »⁸ ou encore « *Le visage de mon pays* »⁹, dont voici la première strophe :

*« Je suis né en Roumanie, fier pays en forme de bouquet de fleurs.
C'est le lieu le plus beau du monde,
il comprend toutes les formes de relief harmonieux,
liées entre elles et uniques sous cet aspect dans le monde. »*¹⁰

Pour former une conscience nationale, le régime ne rechignait à utiliser aucun superlatif...

¹ *Ibid.* : « *Jocuri sportive la alegere* ».

² *Ibid.* : « *Activități de club : moara, șah, ...* ».

³ *Ibid.* : « *Jocuri de inteligență* ».

⁴ *Ibid.* : « *Jocuri matematice* ».

⁵ *Ibid.* : « *Descifrări de rebus* ».

⁶ *Ibid.* : « *Lectură suplimentară* ».

⁷ *Ibid.* : « *Cântece patriotice* ».

⁸ *Ibid.* : « *Noi suntem viitorul patriei* ».

⁹ *Ibid.* : « *Chipul țării mele* ».

¹⁰ « *M-am născut în România, țară mândră, cu forma unui buchet de flori. E locul cel mai frumos din lume, ce cuprinde toate formele de relief, armonios legate între ele, unice sub acest aspect în lume* »

A Bucium comme à Ardud, d'autres activités ludiques sont évoquées dans les documents. Le plan de mesures de 1968 à Bucium prévoyait ainsi

« l'organisation d'activités plaisantes durant le temps libre, par des programmes artistiques réalisés par les élèves, des séances de télévision ou de radio. »¹

En général, on retrouve plus ce type d'activités dans les plans de mesures que dans les comptes rendus : l'enthousiasme des planifications se heurtait au manque de moyens, aux difficultés logistiques, peut-être aussi à l'inertie du corps enseignant. De plus, dans la marge du document, à côté de l'expression « *activités plaisantes* »², une main a rajouté « *et éducatives* »³ : il ne s'agissait pas de laisser trop de place à l'amusement ou à la détente, ces ennemis de la conscience socialiste.

Les activités extrascolaires, dans leur ensemble, ne représentèrent pas des temps subversifs susceptibles de remettre en cause la priorité de la fonction didactique, ni un échappatoire au temps scolaire. La plupart venaient renforcer les apprentissages de l'école, les autres étaient de nouvelles leçons assénées comme autant de devoirs présents et futurs (hygiène, nettoyage, couture, entretien, ...). On était loin des catégories indiquées : formation à l'autonomie, développement personnel, socialisation. Même dans le temps extrascolaire, à la maison d'enfants, les éducateurs restaient des professeurs et les enfants, des élèves.

3. c. L'éducation politique et « l'amour incommensurable de la Patrie⁴ ».

L'éducation politique et idéologique, prônée et organisée par le régime, en particulier dans les unités d'enseignement, semble, en réalité, avoir eu une importance limitée dans les maisons d'enfants.

Les anciens éducateurs d'Ardud que nous avons interrogés ont été unanimes : il n'y avait pas d'éducation politique dans leur établissement. Il nous manque

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 92/1968, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Proiect de masuri [projet de mesures], 6 novembre 1968, f. 200 : « Organizarea unor activități plăcute (rajout en marge : și educative) în timpul liber prin programe artistice realizate de elevi, vizionări la televizor, audiții de radio. »

² Ibid, f. 200 : « activități plăcute ».

³ Ibid, f. 200 : « și educative ».

⁴ Ardud. Exposés théoriques. Texte 1 du 26 avril 1986. : « nețărurita dragoste față de patrie ».

beaucoup d'informations pour reconstituer intégralement l'espace de vie des enfants et, en particulier, la place occupée par les objets de propagande. Selon les personnes que nous avons interrogées, il y avait un portrait de Ceaușescu dans le hall ; en revanche, il n'y en avait pas dans les chambres, faute de moyens peut-être, ou tout simplement parce que le régime n'a pas cherché à « paternaliser » à outrance la figure de Ceaușescu auprès de ces enfants placés.

De manière générale, le thème de l'éducation politique se résumait à une pieuse incantation, consciencieusement retranscrite dans les procès-verbaux des réunions administratives et pédagogiques : « *il faut mettre l'accent sur l'éducation politique* »¹ constituait le refrain de cette litanie, destinée sans doute principalement à la hiérarchie (l'Inspection scolaire et le Parti).

On trouve néanmoins quelques minces traces d'éducation politique. En 1988 fut rappelée la nécessité de s'abonner à des journaux d'informations politiques comme *Scînteia* ou des revues de spécialité² : jusqu'à cette date, la maison d'enfants n'était donc pas abonnée au principal quotidien national, alors même qu'il s'agissait d'une obligation pour toutes les unités d'enseignement.

L'explication de la politique du Parti, des principaux événements nationaux et internationaux apparaît de temps en temps dans les planifications semestrielles d'activités. A la maison d'enfants de Bucium, on évoquait la nécessité de « *discussions avec les élèves sur la politique intérieure et internationale, l'information sur les plus importants événements de la vie de la patrie.* »³ Il est peu probable, toutefois, que ces vœux pieux se soient transformés en réelles activités suivies.

En revanche, à Ardud, les éducateurs organisèrent un groupe composé d'élèves volontaires, dénommés « *les amis de la vérité scientifique* »⁴. A raison d'une réunion par mois, les élèves découvraient un thème scientifique, avec deux orientations majeures : d'une part, les curiosités et l'exotisme (la migration des oiseaux, les déserts, voyage imaginaire dans l'espace cosmique ...) et d'autre part, la

¹ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal du 6 décembre 1988 : « să punem accent pe educarea politică ».

² *Ibid.*

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 99/1975, Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1974-1975, f. 203 : « convorbiri cu elevule privind politica internă și externă, popularizarea celor mai importante evenimente din viața patriei. »

⁴ « Prietenii adevărului științific »

science militante anti-superstitieuse (la théorie de l'évolution de Darwin, ...). Ce second aspect revient parfois dans les comptes rendus de réunions pédagogiques : « *il faut mettre l'accent sur l'éducation athéiste-scientifique des élèves. Il faut organiser des activités qui combattent l'inclination religieuse des élèves.* »¹ L'impact de ce groupe, cependant, resta assez limité : il ne compta jamais plus d'une vingtaine d'élèves.²

En revanche, le programme de la bibliothèque était fortement politisé. Par exemple, au second semestre de l'année 1988-89, deux des trois thèmes traités étaient « politiques » : en janvier 1989, « *l'évocation de l'anniversaire de la camarade Elena Ceaușescu et du camarade Nicolae Ceaușescu – présentation du livre Hommage* »³ ; en février 1989, « *les luttes héroïques des ouvriers des chemins de fer et des pétroles, conduites par le Parti Communiste Roumain en janvier et février 1933 – récital de poésies patriotiques.* »⁴

De même, les activités musicales étaient à forte teneur politique, comme en témoigne le tableau ci-dessous, qui présente le détail des activités de musique entre avril et juin 1989 :

17 avril-30 avril	Chants de pionniers [<i>Cântece de șoimi</i>]	<i>Classe I</i>
1 mai-7 mai	Chants de 1 ^{er} mai [<i>Cântece de 1. Mai</i>]	<i>Classe I</i>
8-mai-4 juin	Chants de 1 ^{er} juin [<i>Cântece de 1. Iunie</i>]	<i>Classe I</i>
5 juin- 25 juin	Chants de paix [<i>Cântece de pace</i>]	<i>Classe I</i>
17 avril-30 avril	Chants de printemps [<i>Cântece de primăvară</i>]	<i>Classe II-IV</i>
1 mai-7 mai	Chants de 1 ^{er} mai [<i>Cântece de 1. Mai</i>]	<i>Classe II-IV</i>
8-mai-4 juin	Chants de 1 ^{er} juin [<i>Cântece de 1. Iunie</i>]	<i>Classe II-IV</i>
5 juin- 18 juin	Chants de paix [<i>Cântece de pace</i>]	<i>Classe II-IV</i>
1ç juin-25 juin	Chants sur le Parti [<i>Cântece despre partid</i>]	<i>Classe II-IV</i>
17 avril-30 avril	Chants de printemps [<i>Cântece de primăvară</i>]	<i>Classe VI-VIII</i>
1 mai-7 mai	Chants de 1 ^{er} mai [<i>Cântece de 1 Mai</i>]	<i>Classe VI-VIII</i>

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 26 octobre 1982 : « Să se pună accent pe educația ateist-științifică a elevilor. Să se organizeze astfel de activități care să combată înclinația religioasă a elevilor. »

² Ardud. Planifications. Planification 1989-90. 15 élèves en 1989-90

³ Ardud. Planification. Bibliothèque : « Evocarea zilei de naștere a tov. Elena Ceaușescu și a tov. Nicolae Ceaușescu. Prezentarea cărții Omagiu ».

⁴ *Ibid.* : « Ianuarie, februarie 1933 au avut loc eroicele lupte ale muncitorilor ceferiști și petroliști, conduși de PCR. Concurs – recital de poezie patriotice. »

8-mai-4 juin	Chants de 1 ^{er} juin [<i>Cântece de 1 Iunie</i>]	<i>Classe VI-VIII</i>
5 juin- 18 juin	Chants de paix [<i>Cântece de pace</i>]	<i>Classe VI-VIII</i>
19 juin-25 juin	Chants sur le Parti [<i>Cântece despre partid</i>]	<i>Classe VI-VIII</i>

Tableau 3¹

Les chants, appris et répétés en groupe de musique, étaient des chants de circonstance, à l'occasion des fêtes traditionnelles (le printemps²), ou le plus souvent de fêtes politiques (fête du travail le 1^{er} mai³, fête des enfants le 1^{er} juin⁴). On trouve également des chants de Pionniers et des chants en l'honneur du Parti⁵. La politisation de la chanson était sans doute le principal vecteur de l'éducation politique au sein de la maison d'enfants.

Ces traces d'éducation politique dans les programmes de la maison d'enfants sont toutefois bien en dessous de ce que l'on pourrait attendre d'un régime totalitaire, en particulier dans une institution de placement. Le manque d'enthousiasme des éducateurs, et peut-être des élèves, à placer au cœur de leur activité l'éducation politique fit de cette dernière une formalité idéologique de plus.

De la même manière, l'éducation patriotique revenait fréquemment parmi les préoccupations exprimées par les éducateurs. Le 25 mars 1981, par exemple, la réunion pédagogique débuta par un exposé sur « *l'éducation patriotique des élèves par le processus d'enseignement et les activités extra-scolaires* »⁶. Plusieurs pistes furent évoquées : le chant, les visites, ou encore le « travail patriotique ».

Les chants patriotiques étaient répartis dans les différentes catégories d'activité. Quant aux visites culturelles, elles avaient pour objectif la découverte et la prise de conscience par les élèves de la grandeur du patrimoine, de l'histoire et donc de la nation roumaine. Cependant, les sorties organisées par la maison d'enfants étaient assez rares.

En revanche, les enfants étaient invités à participer au « *travail patriotique* »⁷. Ce travail n'était pas systématique, mais il était proposé régulièrement par les

¹ Source : Ardud. Planifications. Planification globale 1988-1989.

² Par exemple, « Ouvrez bien l'oreille ! » (« Deschide urechea bine »).

³ Par exemple, « La colombe de la paix » (« Porumbelul păcii »).

⁴ Par exemple, « Parti, père aimé » (« Partid, iubit părinte »).

⁵ Par exemple, « Parti aimé » (« Partid iubit »).

⁶ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 25 mars 1981 : « Educarea patriotică a elevilor prin procesul de învățămînt și activitățile extra școlare ».

⁷ Ardud. Plan de Travail. Semestre 2 de l'année scolaire 1973-74 : « munca patriotică ».

éducateurs et certains élèves reçurent des attestations de « *travail patriotique* ». Ainsi, le plan de travail pour l'année 1974 prévoyait un travail réalisé en « *brigades patriotiques* »¹, qui consistait en l'entretien du jardin, des parterres de fleurs et des fleurs dans les chambres. Si l'association du jardinage et du nationalisme peut aujourd'hui prêter à sourire, elle était alors une évidence : la protection de l'environnement naturel était une composante importante du nationalisme du régime².

Mais le travail patriotique touchait aussi à des réalisations plus modernes. Le 11 septembre 1976, une élève reçut ainsi une attestation de l'institution pour « *avoir effectué douze jours de travail patriotique, en contribuant à la construction de rues nouvelles et à l'aménagement de la cour dans le nouveau siège de notre unité.* »³ Cependant, nous n'avons pas retrouvé d'autre trace d'attestation ou de grand projet de travail.

Définie dans des documents officiels comme « *la partie principale de l'éducation* »⁴, l'éducation patriotique, comme l'éducation politique du reste, occupèrent une place secondaire au sein de la maison d'enfants, entièrement tournée vers les activités scolaires.

3. d. Manifestations artistiques, sport et temps libre

La culture tenait, dans la Roumanie de Ceaușescu, une place importante : elle était utilisée à des fins idéologiques par le régime. Le cinéma était un des vecteurs de l'éducation des masses⁵. Plusieurs jeunes se souviennent d'ailleurs d'avoir fréquenté le cinéma dans le cadre de l'institution⁶.

Le chant et la danse jouaient également un rôle particulièrement important, en particulier dans leur dimension traditionnelle. Dans le cadre de la maison d'enfants,

¹ *Ibid.* : « brigăzi de muncă patriotică ».

² Une loi-cadre sur la protection de l'environnement fut adoptée en 1973. Voir Mocanu Livia, Mastacan Olivian, « Constituționalizarea dreptului la un mediu sănătos în România » [« la constitutionnalisation du droit à un environnement sain en Roumanie »], in *Studii de drept românesc [Etudes de droit roumain]*, an 21 (55), nr. 3, p. 219–225, București, juillet-septembre 2009.

³ Ardud. Correspondance 1976. Attestation, datée du 11 septembre 1976, de travail patriotique pour un élève : « a efectuat 12 zile de muncă patriotică la construcția străzii noi și amenajarea curții la noul sediu al unității noastre ».

⁴ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 25 mars 1981.

⁵ Vasile Aurelia, *Le cinéma roumain dans la période communiste. Représentations de l'histoire nationale*, București, Editura Universitatii din București, 2011.

⁶ Entretiens jeunes. Q 31 et Q 32.

il s'agissait de spectacles donnés par les enfants à la salle des fêtes¹ du village ou dans d'autres unités de protection de l'enfance, après de longues répétitions au sein de l'unité d'Ardud : en 1980, par exemple, sont mis en place des groupes de danse, gymnastique et récitation².

Les manifestations artistiques, de manière générale, ne manquaient pas. A Iași, la Croix-Rouge organisait, par exemple, « *des expositions de travaux exécutés par les enfants de l'école de handicapés* »³, « *des programmes artistiques organisés à la maison d'enfants de Bucium* »⁴, « *des concours de dessins avec des enfants préscolaires.* »⁵

Les jeunes que nous avons interrogés ont gardé de nombreux souvenirs de ces activités. L'un évoque « *la préparation de festivals* »⁶, l'autre des « *festivités, avec de la musique traditionnelle* »⁷. Un troisième parle de « *préparations artistiques.* »⁸

Claude Karnoouh, dans *l'Invention du Peuple*, a analysé judicieusement la récupération du folklore qu'opère le régime de Nicolae Ceaușescu : pour lui, la légitimité du nationalisme est en partie fondée « *dans les finalités historiques qu'il attribue aux coutumes paysannes archaïques* ».⁹ Ainsi, les spectacles culturels sont l'occasion de raviver et de développer les sentiments patriotiques des uns et des autres, et en promouvant le nationalisme roumain, d'élargir la base de la légitimité du *Conducător*.

Si les institutions d'enfants avaient eu pour but de former des régiments dévoués au régime et à son chef, l'éducation sportive aurait dû avoir une place de choix, avec des entraînements réguliers. En réalité, la gymnastique matinale était bien courte, et les institutions que nous avons étudiées ne semblent pas avoir organisé d'activités sportives soutenues. Il est vrai, toutefois, que nous avons

¹ « cămin cultural ».

² Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 10 octobre 1980.

³ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 12/1982, Comité départemental PCR de Iași, Informarea privind activitatea desfășurată de Comitetul județean și de organizațiile de Cruce Roșie în perioada anului 1981 [Information sur l'activité du Comité départemental et des organisations de la Croix Rouge en 1981], f. 119 : « lucrări executate de copiii din școlile de handicapați ».

⁴ *Ibid.*, f. 119 : « programe artistice prezentate la casa de copii Bucium ».

⁵ *Ibid.*, f. 119 : « concursuri de desene pe teme de sănătate cu preșcolarii ».

⁶ Entretien jeunes. Q 3 : « pregătire de festival ».

⁷ Entretien jeunes. Q 7 : « serbări, dansuri populare, rock ».

⁸ Entretien jeunes. Q 31 : « pregătire artistică ».

⁹ Karnoouh Claude, *L'Invention du Peuple, Chroniques de Roumanie*, Paris, Arcantière, 1990, p. 11.

principalement eu l'occasion de nous pencher sur des établissements qui accueillait des jeunes filles.

Toutefois, parmi les anciens mineurs que nous avons interrogés, aucun n'évoque des activités sportives intensives. Les garçons évoquent des matchs de foot-ball, avec les enfants de l'institution ou du village¹. Quelques souvenirs de concours émergent : foot-ball, volley-ball, tennis de table², ... Rien de bien offensif ou qui se rapproche, un tant soit peu, d'activités paramilitaires.

La question du temps libre revenait parmi les préoccupations premières des éducateurs. Le temps libre, comme le suggère son épithète, était en effet un élément subversif : il pouvait être le temps de la liberté personnelle, de l'individualisation, voire un échappatoire. Pour ces jeunes, intégrés au quotidien au système institutionnel, le temps libre eût pu être l'occasion d'une bouffée d'air salubre.

Toutefois, les responsables d'institution ne l'entendaient guère de cette oreille. Tout d'abord, les institutions ne disposaient pas de matériels proprement ludiques. A la maison d'enfants d'Ardud, il n'y avait, par exemple, presque aucun jeu ou matériel sportif : le temps libre équivalait donc à l'absence d'occupation. L'arrivée de l'aide étrangère et des premiers jouets, à partir de 1990, révolutionna le temps libre à la maison d'enfants.

De plus, le temps libre ne revenait pas à un rythme régulier. Il dépendait du temps laissé par l'apprentissage des leçons : chaque éducateur

« doit organiser au niveau de son groupe des activités en fonction des possibilités matérielles et du temps libre disponible après la réalisation des devoirs »³.

Le temps libre n'apparaît donc qu'au second plan, si les obligations scolaires ont laissé du temps disponible aux groupes d'élèves.

¹ Entretiens jeunes. Q 23 et Q 30.

² Entretiens jeunes. Q 9.

³ Fonds CC PCR, section Or, dossier 23/1977, Studiu privind situația social-economică a populației de țigani din țara noastră [Étude sur la situation socio-économique de la population tzigane dans notre pays], 27 décembre 1977, f. 74 : « Reușita acestei acțiuni depinde în foarte mare măsură de ingeniozitatea fiecărei tov. educ. care trebuie să organizeze la nivel de grupă activități în funcție de posibilități materiale și timpul liber ce le rămîne după efectuarea temelor. »

Enfin, le temps libre était l'ennemi des éducateurs, quel que fût, d'ailleurs, le ministère de tutelle de l'institution. A l'école professionnelle n°4 de Iași, subordonnée au ministère du Travail, on considère que la bonne organisation du temps libre doit être une priorité éducative.

« Le problème de l'organisation du temps libre selon une manière éducative est laissée à la charge de quelques personnes, on ne voit pas d'initiative de la part de l'équipe de professeurs principaux et d'éducateurs. »¹

Heureusement, deux ans après, le manque de conviction ou d'intérêt des éducateurs ménage aux enfants un peu de liberté – le début de l'anarchie. Un rapport de 1977 constate :

« Les élèves de ces classes ne sont pas entraînés vers des activités en dehors des heures de cours et passent leur temps libre au petit bonheur la chance. »²

A la maison d'enfants de Bucium, le mot d'ordre était de joindre l'utile, voire le sérieux, à l'agréable :

« A l'avenir nous nous efforcerons de trouver de nouvelles modalités pour passer le temps libre de nos enfants, de manière à la fois utile et plaisante. »³

A Ardud, les éducateurs déploraient que les mineurs institutionnalisés passent beaucoup de temps à s'amuser et à ne rien faire⁴. Le procès-verbal de la réunion pédagogique du 25 mars 1983 indique ainsi :

« Une organisation judicieuse du temps libre joue un rôle très important dans l'éducation morale-politique et patriotique. On ne peut s'en tenir à des activités ludiques, en particulier avec les plus grands. Ici, nous devons organiser efficacement le temps libre, amener les élèves à s'attacher à une autre forme de

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 95/1975, Celule PCR de l'école professionnelle n° 4 de Iași, compte rendu 1974-1975, f. 159 : « problema organizării în mod educativ a timpului liber al elevilor este lăsată pe seamă cîtorva oameni, nu se vede nici o inițiativă din partea colectivului de diriginți și educatori »

² *Ibid.*, f. 123 : « Elevii din clasele respective nu sînt antrenați în activități în afara orelor de clasă și timpul liber și-l petrec la întîmplare »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 99/1975, Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1974-1975, f. 210 : « Și în viitor ne vom strădui să găsim noi modalități de petrecere a timpului liber al copiilor noștri, în mod util și plăcut »

⁴ Ardud. PV 1988-1989. Procès-verbal du 6 décembre 1988.

détente, avec un contenu intellectuel, comme la lecture, la télévision, la radio, le cinéma, le théâtre... »¹

Ce texte révèle en fait deux caractéristiques de la maison d'enfants. La première est l'atmosphère sérieuse et uniforme qui y règne : l'amusement était banni au profit de l'instruction, la futilité, le jeu gratuit étaient des tendances dangereuses qui devaient être combattues fermement. La priorité, de manière générale, était donnée au savoir, à l'instruction, aux disciplines intellectuelles, pour ne pas dire scolaires.

La seconde caractéristique était l'organisation : comme dans toute institution socialiste, les activités de la maison d'enfants faisaient l'objet d'une planification rigide. Il n'y avait pas de place pour la spontanéité, assimilée à un gâchis des énergies. La rationalité était élevée en valeur suprême, alors même qu'elle n'était pas forcément bien adaptée à des mentalités enfantines. La créativité, l'inventivité, l'imagination étaient combattues, pour mieux préparer les enfants à leur intégration professionnelle dans les équipes de travail d'une économie planifiée et favoriser leur docilité comme citoyens passifs d'un régime dictatorial.

B. 4. Encadrer les enfants de l'Etat.

Parmi les salariés de l'institution, les éducateurs avaient la charge directe du développement des enfants. Pour autant, les éducateurs de la maison d'enfants étaient des professeurs de formation : les documents officiels parlent, d'ailleurs, de « cadres didactiques »².

4. a. « Cadre didactique » à la maison d'enfants, un choix par défaut ?

Recrutés au sein du corps des professeurs, ils ne bénéficiaient d'aucune formation spécifique dans le domaine de l'animation, de la psychologie, de

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 25 mars 1983 : « Un rol deosebit în educația moral-politică și patriotică o are organizarea judicioasă a timpului liber. Nu este îndeajuns să ne rezumăm la activitățile de joc mai ales la grupele mai mari. Aici trebuie să organizăm cu eficiență timpul liber, să-i îndrumăm pe elevi să se atașeze de alte forme de destindere cu un conținut intelectual cum ar fi : lectura, televiziunea, radioul, cinematograful, teatrul, etc... »

² « cadre didactice ».

l'assistance sociale, voire de l'éducation au sens large. Ils étaient affectés à la maison d'enfants, comme ils l'auraient été dans une autre institution d'enseignement (école, lycée, groupe scolaire, ...)¹.

De ce fait, ils ne désiraient pas forcément travailler dans les institutions de placement. Située dans une petite ville, à 25 km de Satu Mare, avec des « élèves » réputés difficiles, des activités pédagogiques qui excédaient largement la fonction traditionnelle du professeur, la maison d'enfants d'Ardud avait souvent des postes vacants. Le plus souvent, ceux-ci étaient donc occupés, en dernier recours, par des cadres didactiques peu motivés par cette aventure ou par des vacataires en quête d'un emploi, quel qu'il soit. On retrouve le même phénomène dans le département de Iași :

« Nous devons insister auprès de l'Inspection scolaire pour que, lors des prochaines mutations, soient pris en compte la préparation des cadres envoyés ici, leur désir et leur degré d'affection pour ces catégories d'enfants, en évitant les intérêts financiers de certains cadres ou l'opportunité d'obtenir un travail. »²

Travailler à la maison d'enfants était ainsi, pour beaucoup d'éducateurs, un choix par défaut. En effet, bien que la loi obligeait les enseignants à résider dans leur localité de travail, beaucoup d'éducateurs ne résidaient pas à Ardud et faisaient la navette chaque jour. En 1977, six éducateurs (sur un total de dix) faisaient la navette depuis Satu Mare (soit 25 km)³. Le chiffre resta sensiblement le même au fil des années⁴. Certains éducateurs travaillaient à la maison d'enfants d'Ardud parce qu'ils n'avaient pas trouvé de poste ailleurs, dans une école, et ne déménageaient pas dans l'espoir d'obtenir un poste rapidement à Satu Mare.

Ce « navettisme des cadres », dénoncé régulièrement par le régime, touche de fait la totalité de l'enseignement dans le monde rural. Les maisons d'enfants, souvent implantées dans des villages et souffrant de surcroît de la réputation d'accueillir des

¹ Entretien personnel. Entretien 6.

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 194 : « va trebui să insistăm la Inspectoratul școlar ca la încadrările viitoare să se aibă în vedere pregătirea cadrelor trimise aici, dorința și gradul de afectivitate față de această categorie de copii, evitând interesele financiare ale unor cadre sau rezolvarea de moment a unui loc de muncă ».

³ Ardud. Correspondance 1977. Tableau du 23 mai 1977.

⁴ Voir Ardud. Correspondance 1981 et d'autres tableaux annuels en Divers.

élèves difficiles, étaient les premières victimes de la désaffection du corps enseignant.

Par ailleurs, plusieurs statuts cohabitaient parmi les éducateurs : certains étaient détachés, d'autres titulaires, d'autres, enfin, vacataires¹. Ces « cadres didactiques » vacataires n'avaient pas de compétence scientifique ou pédagogique particulière, ils étaient recrutés au niveau du bac pour une durée d'un an. Comme ces postes n'étaient renouvelés qu'en fonction des besoins conjoncturels de personnel, la rotation des éducateurs créait, de fait, un état d'instabilité au sein de l'institution et d'insécurité pour les enfants. Chaque rentrée voyait ainsi l'arrivée de nouveaux éducateurs, impréparés à leur tâche et inexpérimentés.

Le manque d'intérêt de certains éducateurs était, de surcroît, décrié par leur direction, à Bucium par exemple :

« Il y a besoin de beaucoup de patience, de beaucoup de dévouement et surtout d'amour pour les enfants et de temps. Du temps dédié le plus possible aux enfants. C'est pourquoi, nous croyons que certaines personnes qui ont exprimé qu'ils venaient à la maison d'enfants pour se reposer, se trompent. Chez nous, on travaille plus que dans d'autres unités scolaires. Chez nous les vacances ne sont pas comme ailleurs et le travail non plus. »²

Un rapport du comité départemental PCR de Iași pointe l'étendue du problème de l'encadrement des mineurs placés en maison d'enfants :

« Dans les unités de prise en charge de mineurs, la question des cadres didactiques n'est pas totalement résolue, d'une part à cause de l'absence de titularisation des éducateurs, qui pour la plupart, sont des vacataires, et d'autre part parce que le travail dans les foyers d'enfants suppose un effort particulier, certains cadres didactiques ne comprenant pas complètement le rôle et l'importance de l'unité dans laquelle ils travaillent. De plus, certains cadres

¹ « Suplinitor »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 99/1975, Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1974-1975, f. 170 : « este nevoie de multă răbdare, multă dăruire și mai ales dragoste pentru copii și timp. Timp cât mai mult dăruit copiilor. De aceea credem că unii oameni care s-au exprimat că vin la maison d'enfants să se odihnească, se înșeală. La noi se muncește mai mult ca în alte unități școlare. La noi vacanțele nu sînt cele obișnuite și munca de asemenea. »

qui créent des problèmes dans les écoles ordinaires sont “cédés” aux maisons d’enfants, une pratique qui devra à l’avenir être définitivement éliminée. »¹

De fait, les attentes de l’institution par rapport aux éducateurs étaient très élevées et se pliaient mal à un « choix par défaut ». L’éducateur devait, en effet,

« apparaître aux élèves comme un modèle digne d’être suivi, en ce qui concerne la tenue esthétique, les activités morales ; directement ou indirectement un éducateur transmet les sentiments d’amour de la patrie et du parti, le respect pour le travail et les travailleurs, l’amitié et la camaraderie, l’honnêteté, la sincérité, le courage et la solidarité »².

L’éducateur devait être un exemple pour les mineurs et transmettre des sentiments et des valeurs dans tous les domaines, de l’esthétique au politique, en passant par la production. L’écart fut vaste entre les prétentions des institutions, justifiées par le rôle essentiel des éducateurs dans la prise en charge des enfants en difficulté, et le peu de cas que nombre de salariés faisaient de leur propre poste. Les enfants de l’Etat furent les victimes directes du formalisme généralisé des salariés du régime socialiste.

« Ils font semblant de nous payer, nous faisons sembler de travailler³. »

Appliqué aux institutions de prise en charge, ce principe eut des répercussions humaines tragiques.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 3/1983, Comité municipal PCR de Iași, Informare privind modul în care se respectă și aplică prevederile legale de ocrotire a minorilor prin case de copii și școli, și a vîrstnicilor în căminele de asistență socială în municipiul Iași, [Information sur la manière dont sont respectées et appliquées les dispositions légales de prise en charge des mineurs dans les maisons d’enfants et écoles, ainsi que des personnes âgées dans les foyers d’assistance sociale de la ville de Iași], f .141 : « la unitățile de ocrotire a minorilor, asigurarea cu cadre didactice nu este în totalitate rezolvată, datorită pe de o parte neorganizării titularizării educatorilor care în mare parte sînt suplinitori, iar pe de altă parte pentru că munca în creșele de copii presupune un efort deosebit, unele cadre didactice neînțelegînd pe deplin menirea și importanța unității în care lucrează. La aceasta se adaugă și faptul că uneori cadrele care creează probleme în școlile obișnuite, sînt « cedate » caselor de copii, practică care în viitor va trebui definitiv înlăturată. »

² Ardud. Exposé théoriques. Texte 2 (non-daté) : « să apară în fața elevilor ca un model demn de urmat în privința ținutei estetice, activității morale, direct sau indirect să transmită un educator sentimentele de dragoste față de patrie, față de partid, respectul față de muncă și de oamenii muncii, prietenia și tovarășia, cinstea, sinceritatea, curajul și solidaritatea. »

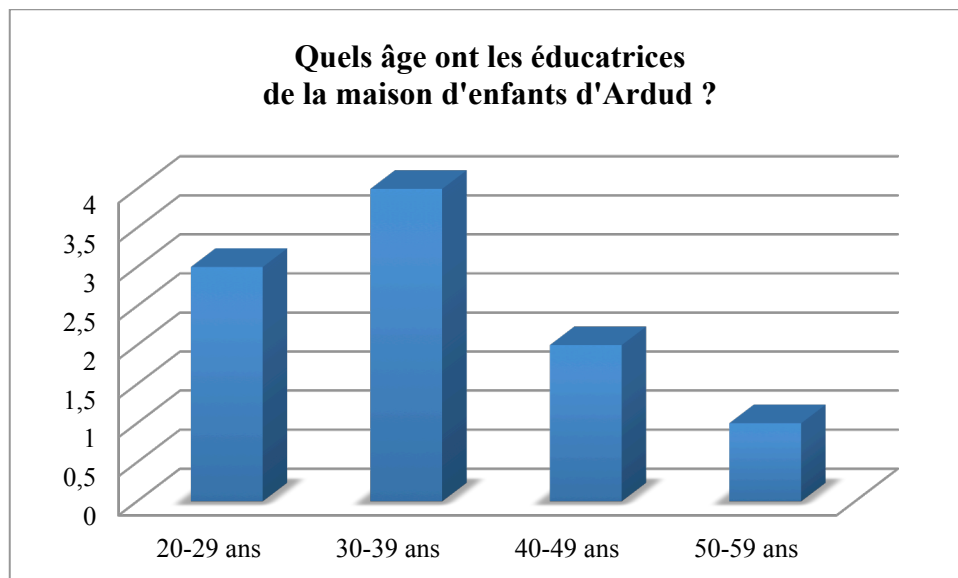
³ « Ei se fac că ne plătesc, noi ne facem că muncim. »

4. b. Le profil des éducateurs à la maison d'enfants d'Ardud

Un tableau réalisé au début de l'année scolaire 1989-90 permet d'établir un profil assez complet des éducateurs de la maison d'enfants d'Ardud. Précisons que, par « cadres didactiques » ou éducateurs, on entendait un directeur, sept professeurs occupant un poste d'éducateurs proprement dit, un professeur de musique et un professeur d'éducation physique.

Les éducateurs étaient, en réalité, des éducatrices. Certes, d'une manière générale, le monde enseignant était largement féminisé, en particulier dans les petites classes. Toutefois, à la maison d'enfants d'Ardud, il s'agissait vraisemblablement d'un choix conscient : les éducateurs, en particulier lorsqu'ils étaient d'astreinte, avaient pour charge d'accompagner les mineurs dans des tâches intimes, comme la toilette. De fait, un procès-verbal suggère que les employés de sexe masculin, exerçant sur des postes non-éducatifs, n'avaient pas toujours « *l'attitude adéquate vis-à-vis des jeunes filles* »¹. C'est sans doute pour prévenir les attitudes « inadéquates » que seules des femmes occupaient les postes d'éducateurs.

De plus, les éducatrices étaient plutôt jeunes, comme le montre le graphique suivant :

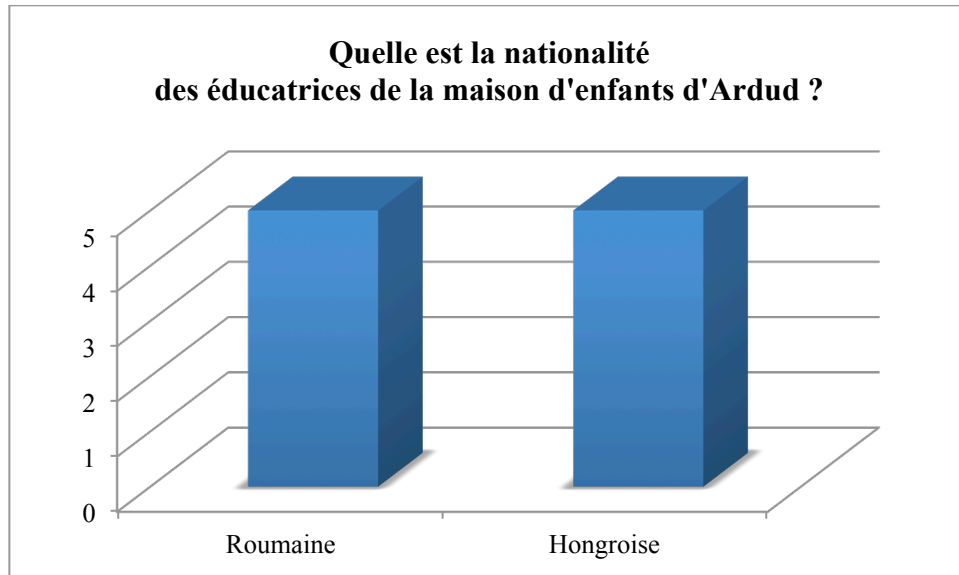


Graphique 24²

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 25 avril 1979.

² Source : Ardud. Correspondance 1989. Situation du personnel.

Dans le contexte multiculturel du département de Satu Mare et de la rigidité idéologique de l'institution, la nationalité est un critère majeur du profil des éducatrices.



Graphique 25¹

Hongroises et Roumaines étaient représentées à égale proportion. L'origine hongroise n'était donc pas un facteur discriminant pour élever les enfants de l'Etat, à condition, comme on l'a vu précédemment, que l'éducation se fit en langue roumaine. La minorité souabe n'était pas représentée, sans doute en raison de sa petite importance, ou peut-être parce qu'elle était assimilée à la minorité hongroise. Plus notable est l'absence d'éducateur d'origine rom, alors que la maison d'enfants accueillait un certain nombre d'enfants roms.

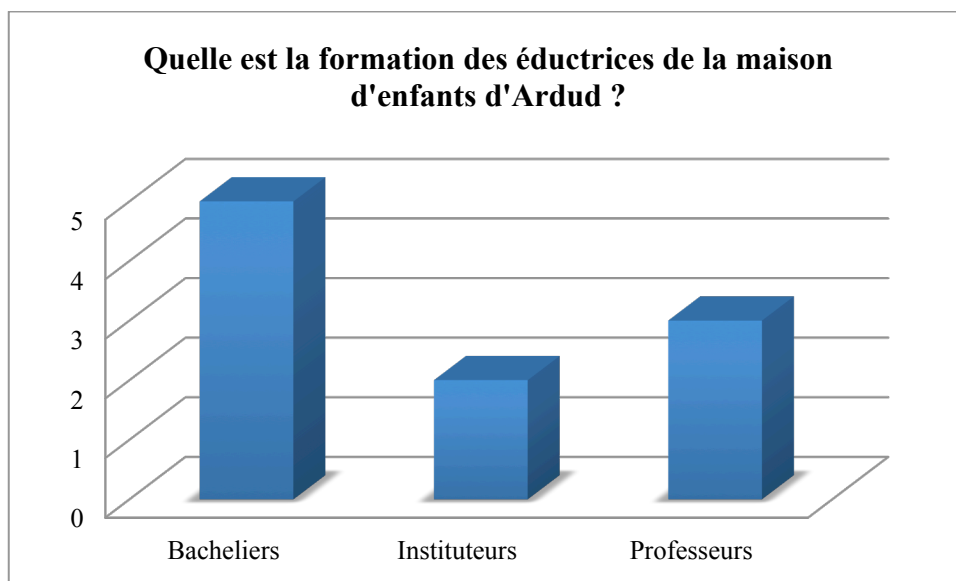
Si elles occupaient des postes similaires, les éducatrices avaient suivi des formations différentes. Certaines étaient bachelières², d'autres institutrices (formées pour le cycle primaire)³, d'autres, enfin, professeurs (formées pour le cycle secondaire)⁴.

¹ Ibid.

² « *Studii medii* ».

³ Classes I-IV.

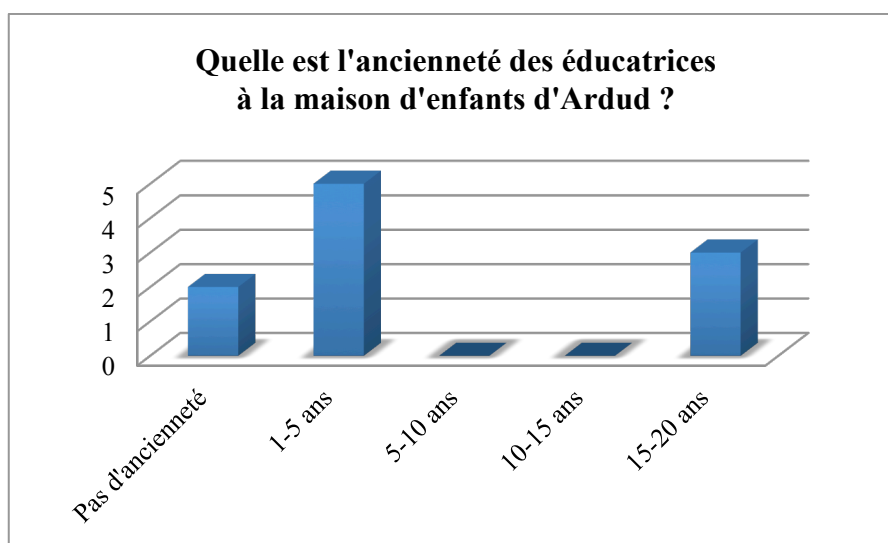
⁴ Classes V-XII.



Graphique 26¹

On observe ainsi que la moitié des éducateurs avaient suivi des « études moyennes » et ne disposaient que du baccalauréat. Seuls cinq éducateurs sur dix possédaient un diplôme attestant leurs connaissances scientifiques et pédagogiques. Ce manque de formation d'une partie des cadres didactiques pouvait expliquer la pauvreté de la réflexion théorique, au sein de la maison d'enfants, sur les problèmes liés à l'institutionnalisation des enfants.

Après la formation, l'expérience. L'ancienneté du corps enseignant au sein de la maison d'enfants montre également de larges variations.

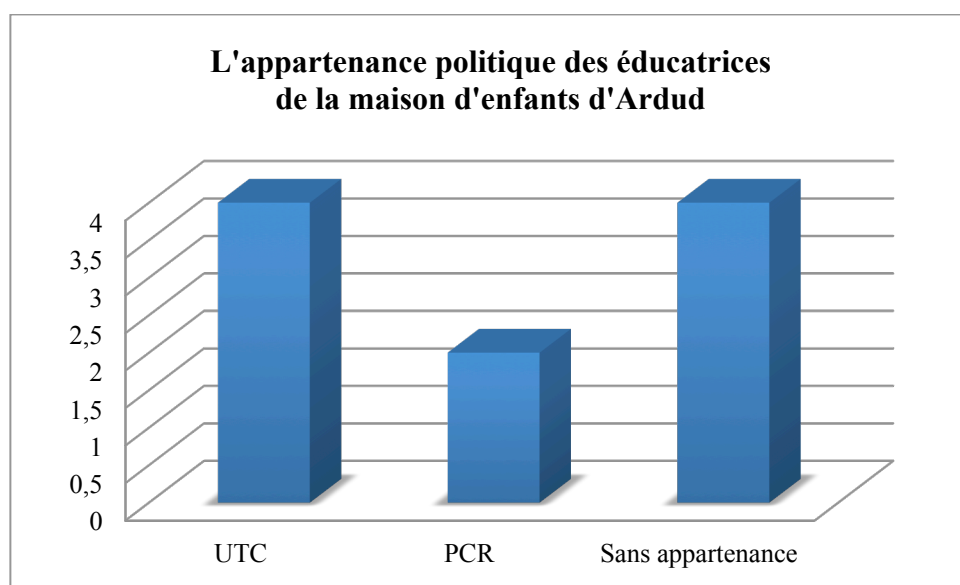


Graphique 27¹

¹ Source : Ardud. Correspondance 1989. Situation du personnel.

Le graphique ci-dessus met en valeur deux catégories d'éducatrices : d'une part, celles qui travaillaient dans l'institution depuis son ouverture, soit depuis 15-20 ans ; d'autre part, celles qui venaient pour une période courte. L'absence d'éducateurs avec une ancienneté de 5 à 15 ans traduisait une véritable « rotation »² des cadres didactiques, dont on a déjà énuméré les causes : situation géographique, précarité du statut de vacataire, difficulté du public, spécificité du travail. Le renouvellement régulier des éducateurs renforçait l'inexpérience moyenne du corps enseignant de la maison d'enfants, dont les mineurs étaient les premiers à pâtir.

Sur le tableau ci-après, la surprise vient de la faible coloration politique des éducateurs de la maison d'enfants.



Graphique 28³

L'appartenance à l'Union de la Jeunesse Communiste (UTC) était réservée aux membres les plus jeunes. La directrice était, bien entendu, membre du Parti Communiste Roumain (PCR), avec trois autres éducateurs. On voit cependant que quatre éducateurs sur dix n'ont aucune appartenance politique, alors même que le poste d'éducateur est central dans la transmission de l'idéologie du régime. Cette

¹ Source : Ardud. Correspondance 1989. Situation du personnel.

² Nous n'employons pas ce mot dans le sens de la « rotation des cadres » politiques du PCR.

³ Source : Ardud. Correspondance 1989. Situation du personnel.

forte proportion ne peut que confirmer le caractère peu idéologique de l'institution, au rebours des mythes selon lequel Nicolae Ceaușescu aurait voulu former, dans les institutions de placement, une élite idéologique qui lui fût entièrement acquise.

4. c. Les métiers de la maison d'enfants.

A la maison d'enfants néanmoins, on ne trouvait pas que des éducateurs : de nombreux métiers techniques y étaient exercés, comme le montre ce tableau du personnel d'Ardud en 1987, confirmé par des sources portant sur d'autres années.

Le personnel administratif, tout d'abord, était composé d'un comptable, d'un administrateur et d'un magasinier. Mais la maison d'enfants comptait également du « *personnel de service* »¹, probablement les deux gardiens de jour, et du « *personnel auxiliaire* »², constitué des trois gardiens de nuit.

Le « *personnel opératif* »³ était composé de deux femmes d'entretien, chargées du ménage, d'une lingère, qui assurait le lavage des draps et des sous-vêtements, ainsi que la distribution des vêtements (avec l'aide des éducateurs). Le chauffagiste⁴ était chargé de la chaudière (aussi bien pour le chauffage des pièces que pour la cuisson des repas). Enfin, deux ouvriers qualifiés assuraient l'entretien général de l'unité, effectuent les petites réparations, etc.

Dans une institution qui accueillait plus de cent quatre-vingt enfants, la cuisine était un poste-clé : cinq cuisinières se relayaient pour assurer des repas trois fois par jour aux enfants. Enfin, une personne s'occupait des animaux, en général des porcs, que possédait la maison d'enfants, et éventuellement du potager.

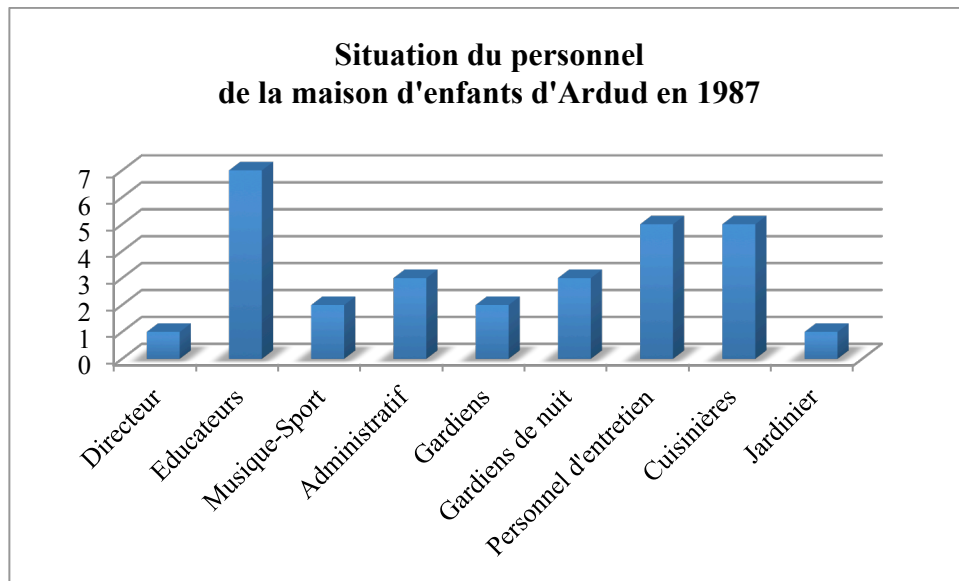
¹ « personal de serviciu ».

² « personal auxiliar ».

³ « personal operativ ».

⁴ « fochist ».

L'ensemble des postes était ainsi réparti :



Graphique 29¹

L'énumération de ces postes fait apparaître, en creux, les postes manquants : en 1987, il n'y avait ni infirmière, ni psychologue, ni orthophoniste à la maison d'enfants. Les besoins médicaux ou paramédicaux et les troubles psychiques des enfants, dont les archives font souvent mention ne pouvaient donc être traités de manière régulière : il n'y avait pas non plus de chauffeur attitré pour les transports d'enfants chez le médecin ou chez le psychologue en ville. Cet organigramme correspond plus à un internat, remplissant une fonction purement scolaire qu'à une maison d'enfants, dont on sait que les besoins de prise en charge étaient pourtant multiples. Le caractère catégoriel de la prise en charge se retrouve également dans les institutions pour enfants handicapés « récupérables ».

¹ Source : Ardud. Divers. Situation du personnel en 1987.

C. Les institutions pour enfants handicapés « récupérables »

Les évaluations réalisées à la sortie de la pouponnière ou du jardin d'enfants conduisaient les mineurs handicapés vers deux destins différents : les uns étaient jugés « récupérables » (totalement ou partiellement) et étaient admis dans des écoles spécialisées (« *écoles auxiliaires*¹ », puis écoles professionnelles) ; les autres étaient considérés comme « irrécupérables » et rejoignaient les foyers-hôpitaux, le plus souvent des mouvoirs. Toutefois, le sombre destin des seconds ne doit pas faire oublier l'investissement dont ont bénéficié les premiers.

C. 1. Un combat socialiste pour l'homme nouveau

Le communisme professait une foi ardente dans la possibilité d'élever n'importe quel enfant, quelle que fût sa situation de départ. Cette thèse fut bien développée par Anton S. Makarenko dans son *Poème Pédagogique*, à propos des jeunes délinquants. Pour lui, l'hérédité ne comptait pas, c'est-à-dire qu'il n'existait pas d'homme déficient, mais seulement des méthodes déficientes : la personnalité était une cire molle à modeler. Sa « *science pédagogique* » avait des visées éducatives et sociales et s'appuyait sur le travail et la vie communautaire². Dans une perspective proche, on affirmait à la maison d'enfants d'Ardud que « *l'élévation de la valeur de l'homme est un objectif spécifique de l'acte éducatif.* »³

L'école pour enfants handicapés de Iași affichait, toutefois, une ambition qui dépassait le cadre scolaire. Confrontée chaque jour à des enfants souffrant de handicap mental et de troubles du comportement, la directrice rappelait :

*« sur le plan professionnel, chacun se forme, bon an mal an, comme il peut, mais le caractère, le profil moral, civique se forme en famille. Or nous sommes, pour ces enfants, toute leur famille. »*⁴

¹ « școli ajutătoare ».

² Boia Lucian, *La mythologie scientifique du communisme*, Paris, Les Belles Lettres, 2000, chapitre : « L'homme nouveau », L'expérience du camp Dzerjinski.

³ Ardud. Plan de Travail 1984-85 : « Ridicarea valorii omului este un obiectiv specific actului educativ ».

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 170 : « Profesionalizarea, de bine, de rău și-o formează fiecare ».

La « *valeur de l'homme* » restait toutefois comprise dans l'acceptation de son utilité sociale.

« La valeur sociale de notre école est exceptionnelle : elle a pour but de rendre à la société, d'intéresser à la vie sociale des êtres innocents, d'en faire des hommes dignes, forts de leur propres forces. »¹

La valeur de l'acte éducatif se mesurait donc à l'aune de son résultat social : la société avait besoin de forces nombreuses.

Pour atteindre ce résultat, les institutions tentèrent de faire évoluer les mentalités du corps enseignant, tout en développant les équipements techniques d'une manière significative.

1. a. Une conception moderne de l'éducation des enfants handicapés

« La déficience mentale, conçue dans le passé comme une affection chronique sans possibilité d'évolution, apparaît aujourd'hui, consécutivement au développement des moyens d'intervention, dans une dynamique qu'il est possible d'influencer ; beaucoup d'enfants et d'adultes déficients peuvent être entraînés à utiliser avec beaucoup d'efficacité leurs capacités restantes. »²

Les institutions scolaires pour enfants handicapés devaient mettre en œuvre une vision résolument moderne de l'éducation des enfants handicapés : les déficiences n'étaient pas une fatalité, un travail éducatif et médical de qualité permettait de « *rattraper le handicap* », les personnes handicapées avaient une utilité sociale, en particulier dans la production industrielle.

Pour faire évoluer les mentalités et former les professeurs aux nouvelles perspectives, des séances de formation continue étaient organisées, sous forme de cercles thématiques pour les professeurs :

cum poate, dar caracterul, profilul moral, civic se formează încă din familie. Ori, noi, pentru acești copii formăm familia, tot ce are el. »

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 190 : « valoarea socială a acestei școli unde lucrăm este deosebită. Ea are menirea să redea societății, să integreze în viața socială ființe nevinovate, să facă oameni demni, stăpîni pe forțele lor... »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 68/1976, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1975-1976, f. 16 : « Deficiența mintală concepută în trecut ca o afecțiune cronică fără posibilități evolutive, apare astăzi, ca urmare a dezvoltării mijloacelor de intervenție, într-o dinamică posibil de influențat ; mulți copii și adulți deficienți pot fi antrenați să-și utilizeze cu mai multă eficacitate capacitățile lor restante. »

« les mécanismes neuro-physiologiques, les structures morpho-fonctionnelles des processus physiques, les particularités du processus de connaissance, le concept de déficience mentale, l'éducation morale-citoyenne des élèves de la scoala ajutatoare, etc. »¹

De même, à Iași, étaient organisées « des rencontres avec différents spécialistes, des déplacements dans différentes unités et institutions spécialisées »², durant lesquels étaient abordés différents sujets, comme

« la thérapie complète, la connaissance des problèmes spécifiques d'ergonomie, d'ergothérapie, la promotion de l'esprit d'équipe dans la connaissance et la correction du déficient mental. »³

Toutefois, en dépit des ambitions affichées par les institutions et de la formation accordée aux professeurs, les visions « passéistes » sur l'éducation des enfants handicapés, avaient la peau dure. Un rapport évoque

« des appréciations erronées sur les possibilités de travail avec les enfants sous prétexte de la capacité limitées des élèves débiles mentaux. »⁴

Certains professeurs, au contraire, ne tenaient pas compte de la spécificité de leurs élèves et tombaient dans l'extrême inverse :

« parfois, les leçons sont improvisées et on enseigne en vertu de la routine, sans tenir compte de la capacité de compréhension des élèves handicapés mentaux. Lors de l'étude de l'après-midi, certains éducateurs reprennent les leçons sans favoriser un travail indépendant, une aide individuelle différenciée. »⁵

D'autres professeurs ne comprenaient pas le sens du travail avec les enfants, le réduisant à une simple surveillance :

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 131 : « mecanismele neuro-fiziologice, structurile morfo-funcționale ale proceselor psihice, particularități ale procesului de cunoaștere, conceptul de deficiență mentală, educarea moral-cetățenească a elevilor școlii ajutatoare și altele ».

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 68/1976, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1975-1976, f. 11 : « Întîlnirile cu diferiți specialiști, deplasările colectivului în diferite unități și instituții specializate ».

³ *Ibid.*, f. 11 : « terapiei complete, cunoașterea problemelor specifice de ergonomie, ergoterapie, promovarea spiritului de echipă în cunoașterea și corectarea deficientului mintal ».

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 20/1977, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1974-1977, f. 141 : « aprecierea eronată asupra posibilităților de lucru cu acești copii sub pretextul capacității limitate a elevilor debili mintal ».

⁵ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 194 : « uneori se improvizează lecția sau se predă în virtutea rutinei neținînd cont de puterea de înțelegere a elevilor handicapați intelectual. La pregătirea de după masă unii educatori reiau lecțiile predate fără a urmări munca independentă, ajutorul individual diferențiat. »

« dans le cadre du service à l'internat, la majorité de ceux qui sont programmés ne conduisent pas directement de programme éducatif avec les élèves et se situent dans l'hypostase de spectateurs de ce que font ou ne font pas les surveillants. A peu d'exceptions, l'après-midi, le programme des heures de cours et d'étude se déroulent au petit bonheur la chance, les élèves font ce qu'ils veulent, les cadres didactiques, rassemblés en différents endroits, discutent de divers sujets pour passer le temps. »¹

Toutefois, la description des éducateurs en train de fumer une cigarette et de boire un café au lieu de travailler avec les enfants n'était malheureusement pas propre aux institutions pour enfants handicapés : elle revient dans les souvenirs de tous les jeunes que nous avons interrogés.

1. b. Des équipements significatifs, dont il faut prendre soin

Dans le cas de l'école auxiliaire de Iași, les activités scolaires, dans un contexte de rationnement budgétaire permanent, firent pourtant l'objet d'investissements importants.

« L'école dispose aujourd'hui d'une base matérielle appréciable, d'une bibliothèque avec plus de 7000 ouvrages, d'appareils audio-visuels, de matériel didactique, d'ateliers et de cabinets. »²

Le corps enseignant dispose également de moyens technologiques récents, même s'il ne semble pas très au fait de leur utilisation :

« Nous considérons que les moyens techniques dont nous disposons sont insuffisamment utilisés : appareils de projection, picupuri, stations de radio. Nous pourrions utiliser de manière efficace ces moyens pour enseigner de

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 68/1976, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1975-1976, f. 13 : « În cadrul serviciului pe internat, majoritatea celor programați nu conduc direct programul educativ cu elevii, situându-se în ipostaza de asistenți la ceea ce fac sau nu fac supraveghetorii. Cu puține excepții după amiaza programul dintre orele de curs și meditație se desfășoară la întâmplare, elevii fac ce vor, cadrele grupate prin diferite locuri discută diverse spre trecerea timpului. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 170/1972, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1970-1972, f. 269 : « Școala dispune la această dată de o apreciable bază materială, bibliotecă cu peste 7 000 volume, aparatură video-sonoră, material didactic, ateliere și cabinete. »

manière moderne, et en même temps, ce seraient des moyens d'éducation de valeur. »¹

A l'école professionnelle n° 4 de Iași, qui accueille des élèves sourds et muets, la situation était mauvaise en 1970 :

« Nous ne disposons pas d'une salle avec les appareils qui permettent les entraînements auditifs nécessaires pour les élèves qui présentent des difficultés d'audition ; de même, l'école n'a pas cherché à se procurer des prothèses auditives individuelles, un appareil dont ont besoin une bonne partie des élèves de notre école. »²

Cependant, quelques années plus tard, le niveau d'équipement s'est largement amélioré :

« En ce qui concerne les appareils, la technique moderne de l'enseignement et les appareils audio-visuels, notre école dispose de tout ce qui existe dans notre pays, même si nous n'en avons pas en quantité suffisante. »³

Les équipements matériels de l'école et, de manière générale, le budget qui lui est alloué constituaient d'ailleurs une fierté d'ordre politique pour les responsables de l'école :

« toute l'équipe des professeurs et éducateurs n'oublie pas, à la moindre occasion, de parler aux élèves des conditions dans lesquelles ils vivent et combien notre Etat socialiste dépense pour cette école créée à l'initiative du Parti. Aussi, quand elle était de service à l'internat dimanche, Elena Rogozan a calculé, avec les élèves, le coût journalier et annuel des aliments, en soulignant

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 191 : « Considerăm că slab folosim încă mijloacele tehnice care le avem la dispoziție ; aparate de proiecție, picupuri, stația de radioficare. Aceste mijloace le-am putea folosi cu eficiență în predarea modernă a lecțiilor și-n același timp ar constitui mijloace valoroase de educație. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 141/1971, Cellule PCR de l'école professionnelle n°4 de Iași, compte rendu 1970-1971, f. 133 : « nu dispunem de o sală cu aparatură pentru efectuarea de antrenamente auditive, necesare eleviilor hipoacuzici, și de asemenea școala nu a manifestat interes în procurarea de proteze auditive individuale, aparatură de care au mare nevoie o bună parte dintre elevii școlii. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 95/1975, Cellule PCR de l'école professionnelle n° 4 de Iași, compte rendu 1974-1975, f. 157 : « în ce privește aparatele, tehnica modernă de învățămînt-aparate audio vizuale, școala noastră dispune de tot ce există în țara noastră, chiar dacă nu avem în cantități suficiente. »

que tout est dû au soin que porte le Parti aux enfants et à la jeunesse du pays. »¹

A l'école spéciale de Iași, l'ambition scolaire et sociale est affichée, presque à la manière d'un article de foi, tandis que les moyens alloués font l'objet d'une « communication » répétée, dont ne rougiraient pas les institutions d'un Etat démocratique.

Fierté des responsables administratifs et idéologiques de l'école, cette base matérielle doit être respectée par les élèves, qui ne semblent pas toujours conscients d'être les obligés de l'institution :

« Le soin pour les biens communs est une charge impérative et urgente. Les élèves manifestent encore beaucoup de manque d'intérêt pour l'état du mobilier, ne respectent pas la propreté, sont négligents avec les outils, salissent leurs vêtements ou les perdent ; ce manque d'intérêt est le résultat d'habitudes fautives qui se sont formées chez les enfants à longueur de temps, avant qu'ils ne viennent à l'école et qu'ils ne soient scolarisés et ne peuvent être combattues que par une lutte énergique et un contrôle persévérant. »²

Respect du matériel et conscience politique sont, de fait, intimement liés :

« les élèves doivent savoir que tous les moyens de production nous appartiennent, appartiennent au peuple travailleur. Quand on demande aux élèves à qui appartient le mobilier, les outils, ils répondent « à l'Etat » ; eux n'ont pas encore la notion de l'Etat mais ils considèrent que l'Etat est obligé de les entretenir sans qu'eux-mêmes personnellement ne fassent d'effort pour prendre soin de ce que leur donne l'Etat. »³

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 68/1976, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1975-1976, f. 11 : « În aceeași ordine de idei, întregul colectiv de profesori și educatori nu uită la orice ocazie să le vorbească elevilor de condițiile în care trăiesc ei, cât cheltuiește statul nostru socialist cu această școală creată din inițiativa partidului. Astfel când a fost de serviciu duminică la internat tov. profesoară Rogozan Elena a făcut *calculul* costului alimentelor dintr-o zi, apoi pe întreg anul, împreună cu elevii, subliniind faptul că toate acestea se datoresc grijii ce o poartă partidul față de copiii și tineretul țării. »

² *Ibid.*, f. 15 : « Grijă pentru avutul obștesc este o sarcină imperioasă și urgentă. Elevii manifestă încă multă nepăsare față de starea mobilierului, nu respectă curățenia, sînt neglijenți cu uneltele, își murdăresc hainele și le pierd, această nepăsare este rezultatul unor obișnuințe greșite ce s-au format la copii într-un timp îndelungat, înainte de a veni la școală și pe timpul școlarizării, putîndu-se combate numai printr-o luptă energetică și un control perseverent. »

³ *Ibid.*, f. 15 : « Elevii trebuie să știe că toate mijloacele de producție sînt ale noastre, ale poporului muncitor. Elevii întrebați ale cui sînt mobilierul, uneltele, răspund : « ale statului », ei încă nu au noțiunea de stat dar socotesc că statul este obligat să-i întrețină fără ca ei personal să depună efort pentru a îngriji ceea ce le dă statul. »

A l'école spéciale de Iași, on était donc loin du mouvoir de Cighid¹. L'éducation scolaire des enfants handicapés était l'objet d'investissements matériels et humains ; l'équipement matériel de l'école devait être attentivement préservé, comme un signe de l'intérêt que le régime porte aux enfants handicapés.

C. 2. La formation professionnelle et la préparation à la production

Les institutions pour enfants handicapés jugés récupérables visaient à former les mineurs en vue de leur intégration dans la production.

2. a. L'éducation par le travail

Pour réaliser leur ambition, les institutions scolaires mettaient en œuvre une méthode qui se voulait adaptée à la spécificité des enfants handicapés. Précisons tout de suite qu'à ce problème spécifique, le régime apportait une panacée.

« Puisque notre école a un profil spécial, nous avons considéré que, pour réaliser ces objectifs, la voie la plus judicieuse était, en premier lieu, l'éducation des élèves par le travail. Dans le processus du travail, on forme des notions justes et les conditions sont réunies pour d'importants progrès dans le développement de la pensée. Les élèves prennent confiance en leurs propres forces et cette confiance se transpose dans les leçons de culture générale, dans le travail de connaissance. Le travail est un stimulant pour le développement de la vie psychique, en corrigeant les manques d'attention et de mémoire. »²

Le raisonnement peut prêter à sourire... En République Socialiste de Roumanie, quel problème ne trouvait pas sa réponse dans le travail ? Toutefois, l'affirmation de l'utilité sociale des enfants handicapés, avec en perspective leur intégration dans le monde du travail, constituait un progrès majeur.

¹ Voir chapitre VI. D.

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 68/1976, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1975-1976, f. 13-14 : « Întrucît școala noastră are un profil special, am considerat că pentru realizarea acestor obiective calea cea mai judicioasă este în primul rînd educația elevilor prin muncă. În procesul muncii se formează noțiuni juste și se realizează condiții pentru importante progrese în dezvoltarea gîndirii. Elevii capătă încredere în forțele proprii și această încredere se transpune și în lecțiile de cultură generală, în munca de cunoaștere. Munca este un stimulent pentru dezvoltarea vieții psihice corectînd lipsurile de atenție și memorie. »

Les méthodes pédagogiques mettaient donc l'accent sur le travail pratique :

« puisque les élèves qui terminent notre école deviennent des travailleurs, et qu'il s'agit de la seule voie de « récupération », d'abord par l'instruction pratique, nous devons accorder toute notre attention à chaque élève. Si l'on peut admettre qu'un élève ne réussisse pas en mathématiques, en roumain ou dans une autre matière, à l'atelier, il n'existe aucune raison. »¹

De ce fait, l'école de Iași disposait de plusieurs ateliers de travail : « couture, linge de maison, reliure, jardinage, serrurerie, menuiserie et tricotage/textile. »²

2. b. La préparation à la production

La formation professionnelle était également la priorité au groupe scolaire n°2 de Iași, sous tutelle du ministère du Travail, qui accueillait des jeunes filles, souffrant de handicaps moteurs.

Comme la maison d'enfants d'Ardud, le groupe scolaire de Iași avait une fonction sociale affirmée. Elle se définissait comme une « *unité de protection sociale* »³. Dans cette perspective,

« les membres de parti ont entraîné tout le collectif de l'école pour résoudre, de manière compétente, les problèmes d'ordre social, sur la base d'une connaissance détaillée de la situation familiale et personnelle de chaque élève, de l'étude de la législation en vigueur, en gardant une relation étroite, permanente avec les institutions de protection sociale. »⁴

Ce travail, néanmoins, restait secondaire, par rapport à la priorité fixée par l'institution et son ministère de tutelle : la formation professionnelle des « élèves » et leur intégration des élèves dans le système productif.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 194 : « Avînd în vedere faptul că absolvenții școlii noastre vor deveni muncitori, că este singura cale de recuperare, în primul rînd prin instruirea practică, trebuie să acordăm toată atenția fiecărui elev. Dacă se poate justifica că un elev nu se descurcă la matematică, română sau alt obiect, la atelier nu pot exista justificări. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 170/1972, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1970-1972, f. 271 : « croitorie, lenjerie, legătorie, gospodărie, lăcătușerie, lemnărie și atelierul de tricotaș și țesut ».

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 94/1975, Cellule PCR du groupe scolaire spécial n°2 de Iași, compte rendu 1974-1975, f. 207 : « unitate de ocrotire socială ».

⁴ *Ibid.*, f. 207 : « membrii de partid au antrenat întreg colectivul școlii în rezolvarea cu competență a problemelor de ordin social pe baza cunoașterii îndeaproape a situației familiale și personale a fiecărei eleve, a studierii legislației în vigoare, ținînd o legătură strînsă, permanentă cu asistente de ocrotiri sociale. »

« La bonne préparation des élèves de notre école est prouvée par le fait qu'en dépit des déficiences qu'elles présentent, beaucoup des élèves qui ont fini de notre école sont, à cette heure, intégrées dans le travail, et de surcroît, beaucoup d'entre elles figurent parmi les travailleurs disposant d'une bonne préparation et s'inscrivent parmi ceux qui obtiennent des résultats exceptionnels. »¹

Le travail préparatoire, réalisé à l'école, était évalué sur la base de l'intégration professionnelle des élèves :

« l'école a maintenu, dans ce but, un lien permanent avec les anciennes élèves, et sur beaucoup d'entre elles, a reçu des appréciations très bonnes sur la manière dont elles travaillent. »²

L'idée de « préparation » était au cœur du travail de l'école et comportait ausis des objectifs qualitatifs que quantitatifs : cette caractéristique, malheureusement rare, mérite d'être soulignée. Un rapport souligne ainsi que

« la tendance à accorder la priorité à la réalisation du plan de production, et à mettre moins l'accent sur le respect du programme scolaire et du caractère éducatif du travail, a disparu »³.

Cette tendance avait-elle réellement disparu ? Rien n'est moins sûr. Les documents font toutefois du « caractère éducatif du travail » une priorité. Chaque atelier, en effet, devait réaliser un plan de production, tout en formant les élèves. Le plus souvent, le plan était réalisé, voire dépassé, ce qui devait prouver que les élèves avaient acquis les compétences nécessaires. En réalité, ce critère du plan ne permettait pas de juger de la qualité de la formation professionnelle reçue par les élèves. Ici, en revanche, il s'agissait de placer les élèves, souffrant de déficiences

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 13/1982, Cellule PCR du groupe scolaire spécial n°2 de Iași, compte rendu 1979-1982, f. 30: « Buna pregătire a elevilor școlii este dovedită și de faptul că în pofida deficiențelor pe care le prezintă foarte multe din absolventele școlii noastre sînt la ora aceasta încadrate în muncă și nu numai atît, ci, multe din ele se numără printre muncitorii cu o bună pregătire și se înscriu printre cei cu rezultate deosebite. »

² *Ibid.*, f. 30 : « Școala a menținut în acest scop o continuă legătură cu fostele eleve și de la multe s-au primit aprecieri foarte bune asupra modului cum activează la locul de muncă. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 20/1977, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1974-1977, f. 45 : « Astfel s-a lichidat tendința de a se acorda prioritate, la ateliere, realizării planului valoric și mai puțin se punea accent pe respectarea programei școlare și pe caracterul educativ al muncii. »

moteurs, « *au niveau des ouvrières* »¹, et donc de leur garantir une véritable formation professionnelle, en dépit de leur handicap.

C. 3. Education politique et « récupération sociale »

La formation professionnelle s'accompagnait d'une éducation politique et d'activités menées sous le contrôle des organisations de masse, pour former des citoyens « multilatéralement développés ».

3. a. L'éducation politique

La formation professionnelle, cependant, aurait été incomplète sans une formation « *morale-civique*² » et « *athéiste-scientifique*³ ». Pour assurer une bonne intégration des élèves dans le système productif, il fallait également leur délivrer une conception du monde adéquate que chaque professeur était appelé à inculquer aux élèves.

Dans le cadre du groupe spécial n°2, c'était l'athéisme, lié au « rationalisme scientifique » qui était au centre des préoccupations.

*« L'éducateur est responsable de l'appropriation par les élèves d'une discipline scientifique précise, mais, dans le même temps, de la manière dont se forme leur personnalité, et en tête, leur conception philosophique du monde, qui inclut l'athéisme. »*⁴

La religion, comme les autres préjugés, était perçue comme un frein au développement du pays. La réponse aux préjugés était toujours identique : le travail.

¹ *Ibid.*, f. 50: « la nivelul muncitoarelor ».

² « moral-civic »

³ « ateist-științific »

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 18/1979, Cellule PCR du groupe scolaire spécial n°2 de Iași, compte rendu 1977-1979, f. 169: « Educatorul este răspunzător de însușirea de către elevii a unei anumite discipline științifice, dar, totodată și de modul în care se formează personalitatea acestora și, la loc de frunte, concepția lor filozofică despre lume, ce include ateismul. »

« L'éducation des élèves au travail, par le travail, planter dans leur conscience le culte du travail, les convictions que le travail représente le facteur déterminant de l'accélération du développement de notre pays »¹.

3. b. Les Pionniers, « de puissants facteurs de récupération et d'intégration sociale »

Une partie des activités extrascolaires étaient organisées par des acteurs extérieurs. Toutefois, leur intervention ne garantissait pas une pause dans le rythme habituel des institutions.

Les organisations de femmes veillaient, par exemple, au bon déroulement des programmes extrascolaires :

« Les contrôles organisés dans les unités ont conduit au respect intégral du programme de vie, ont stimulé l'activité instructive-éducative et l'activité de développement neuro-psychique des enfants. »²

Mais ce sont les Pionniers qui détenaient l'essentiel des responsabilités opérationnelles. Ils organisaient diverses activités :

« visites, excursions, festivités, soirées littéraires, soirées de contes, concours littéraires »³, « participation des élèves aux concours de danses et de chansons organisés à la Maison des Pionniers. »⁴

A l'école spéciale de Iași, l'action des Pionniers était particulièrement appréciée : ils étaient considérés comme « *des facteurs puissants de récupération et d'intégration sociale.* »¹

¹ *Ibid.*, f. 169 : « educarea elevelor pentru muncă, prin muncă, sădirea în conștiința lor a cultului față de muncă ; convingeri că aceasta reprezintă factorul hotărâtor, determinant, al accelerării dezvoltării țării noastre. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1979, Comité départemental des Femmes de Iași, Informare privind modul în care au contribuit comitetele și comisiile femeilor din județul Iași la asigurarea unui proces instructiv-educativ corespunzător [Information sur la manière dont les comités et commissions de femmes du département de Iași ont contribué à un processus éducatif-instructif adéquat] : « Controalele organizate în unități au dus la respectarea integrală a programului de viață, au stimulat activitatea instructiv-educativă și cea de dezvoltare neuro-psihică a copiilor. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 98/1969, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, Compte rendu 1968-1969, f. 174 : « vizite, excursii, serbări festive, seri literare, seri de basme, concursuri literare, etc »

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 118/1970, Cellule PCR l'école spéciale de Iași, compte rendu 1968-1970 : « participarea elevilor noștri la concursul de dansuri și cîntece organizat la Casa Pionierilor ».

Voici une description de leurs activités :

« Dans le département de Iași, il existe des organisations de pionniers dans douze écoles spéciales sur les 17 existantes. L'activité politico-éducative se déroule de manière différenciée, par catégorie de déficience et est concentrée particulièrement en direction de l'élargissement de l'horizon de connaissance, de la formation de compétences pratiques de travail, de l'orientation scolaire et professionnelle, contribuant de manière soutenue à la réalisation du plan de récupération et d'intégration sociale des élèves. Ainsi, avec de bons résultats, on peut mettre en valeur les activités pratiques par lots ..., serres et parcs, dans les travaux agricoles, dans les cercles d'application (confection, menuiserie, couture, mécanique fine, etc.) Par les visites d'entreprises, les rencontres avec les travailleurs, les discussions et émissions RTV, l'apprentissage de poésies et de chansons patriotiques et de pionniers, on apporte une contribution de taille à l'éducation politico-révolutionnaire de ces catégories d'élèves. Bien sûr, la propagande spécifique de l'organisation de pionniers, adaptée de manière adéquate, a sa place bien définie au sein de ces unités scolaires.

Les Pionniers et Faucons de la patrie des écoles spéciales ne se tiennent pas à l'écart des événements de taille du pays : ainsi, ils participent, avec des résultats méritoires, au festival national « Cîntarea României » et à la compétition nationale « Daciada (...)

Des constats effectués dans les écoles, il résulte que l'organisation des Pionniers et Faucons de la Patrie, par des formes spécifiques, variées et différenciées, apportent une contribution essentielle à la récupération sociale des enfants, soutiennent effectivement le processus d'enseignement. On apprécie que l'existence d'organisations de Pionniers et Faucons de la Patrie est justifiée pour les cas de petite et moyenne déficience dans les écoles auxiliaires, qui se récupèrent dans le processus instructif-éducatif. En revanche, nous ne recommandons pas la constitution d'organisations de Pionniers et Faucons de la Patrie pour les déficients psychiques, oligophrènes au stade maximum. »²

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 195 : « sînt și factori puternici de recuperare și integrare socială ».

² Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 1/1980, Comité de Pionniers du département de Iași, Informare privind activitatea educativă din școlile speciale [Information sur l'activité éducative dans les écoles spéciales], f. 32 : « În județul Iași există organizații de pionieri în 12 școli speciale din

Retenons tout d'abord de ce compte rendu l'orientation scolaire de l'activité des Pionniers : « *l'élargissement de l'horizon de connaissance, de la formation de compétences pratiques de travail, de l'orientation scolaire et professionnelle* » sont au cœur de leur action. Les Pionniers complétaient le travail scolaire effectué par le corps enseignant. L'éducation politique des enfants était évoquée, mais elle était réalisée à travers des travaux pratiques, des visites, des rencontres, proches de « l'éducation pour le travail ». Les festivals de chants et de danses permettaient de susciter et d'entretenir la fierté patriotique des enfants, confondue avec leur propre succès.

Les Pionniers, comme le corps enseignant, faisaient leur la stratégie du régime : l'éducation permet de rendre à la société les enfants présentant une « *petite et moyenne débilité* ». Dans le même temps, ils ostracisaient les enfants jugés « irrécupérables » : chaque enfant restait considéré à l'aune de son utilité sociale, présente ou future.

Dans les institutions pour enfants handicapés récupérables comme dans les maisons d'élèves, les différents acteurs étaient au service d'une même cause : les résultats scolaires et le travail, pour que chaque enfant puisse intégrer, dans les meilleures conditions, une activité professionnelle productive. La tutelle exercée par les ministères sur les différents établissements leur imposait une orientation prioritaire et parfois exclusive : la santé, l'enseignement, le travail. Sans conception globale de la protection de l'enfance, les mineurs placés étaient d'abord des patients,

cele 17. Activitatea politico-educativă se desfășoară în mod diferențiat, pe categorii de deficiențe și este concentrată cu deosebire în direcția lărgirii orizontului de cunoștințe, formării unor deprinderi practice de muncă, orientării școlare și profesionale, contribuind în mod susținut la realizarea planului de recuperare și integrare socială ale elevilor. Astfel, cu bune rezultate, se evidențiază activitățile practice pe loturile școlare, sere și parcuri, în lucrările agricole, în cercurile cu caracter aplicativ (confecții, tâmplărie, croitorie, mecanică fină, etc.). Prin vizite de întreprinderi, întâlniri cu oameni ai muncii, convorbiri și emisiuni RTV, învățare de poezii și cîntece patriotice și pionierești, se aduce o contribuție de seamă la educarea politică-revoluționară a acestor categorii de elevi. Desigur, propaganda specifică organizației de pionieri adaptată corespunzător, își are locul bine definit în aceste unități școlare.

Pionierii și șoimii patriei din școlile speciale nu sînt departe de evenimentele de seamă ale țării : astfel ei participă cu rezultate meritorii, în cadrul Festivalului național « Cîntarea României » precum și în competiția națională « Daciada » . (...)

Din constatările efectuate în aceste școli, rezultă că, organizația pionierilor și șoimilor patriei, prin forme specifice, variate și diferențiate, își aduce o contribuție esențială în recuperarea socială a copiilor, sprijină efectiv procesul de învățămînt. Se apreciază că este justificată existența organizației de pionieri și șoimi ai patriei pt cazurile de debilitate mică și mijlocie din școlile ajutătoare, care se recuperează în procesul instructiv-educativ. Nu este, în schimb recomandabilă constituirea organizației de pionieri și șoimi ai patriei pt deficienții psihici, oligofreni în stadiu maxim. »

des élèves ou des apprentis : ils eurent néanmoins en partage des conditions particulièrement rudes, indépendamment de leur ministère de tutelle.

Chapitre V. Vivre en institution

La vie en institution n'était pas facile. Les conditions matérielles dont bénéficièrent ou souffrirent les enfants doivent toutefois être replacées dans le contexte de la Roumanie socialiste : à partir des années 1980, une pénurie généralisée, dont toute la population garde, encore aujourd'hui, un souvenir douloureux. Mais si, au-delà des rations officielles et des étalages désolés, nombre de Roumains réussissaient à survivre grâce à leur ingéniosité et à « l'esprit de débrouille », en participant notamment à une économie parallèle, les enfants institutionnalisés dépendaient exclusivement de l'approvisionnement étatique, rationné et parfois irrégulier. Pire encore, ils furent victimes des réseaux parallèles constitués par certains employés de l'institution, qui rapportaient dans leur famille des biens ou aliments destinés aux enfants de la maison d'enfants.

Au-delà des conditions matérielles précaires, la vie en institution était marquée par les relations interpersonnelles, entre enfants d'une part, entre enfants et adultes d'autre part. La plupart des jeunes que nous avons rencontrés et interrogés nous ont parlé des sévices subis de la part d'enfants plus âgés, tandis que certains affirmaient s'être fait, au sein de l'institution, des amis pour la vie, ou encore des « frères de placement¹ ». Certains ont trouvé dans les éducateurs un substitut aux figures parentales qui leur faisaient défaut, d'autres n'ont toujours pas pansé les plaies, physiques ou morales, dues à l'attitude des adultes censés les protéger.

Ajoutons que les conditions de vie aussi bien que l'atmosphère ont largement varié d'une institution à l'autre, et restent, en un sens, éminemment subjectives : le froid de jadis n'a pas le même sens pour un jeune qui vit aujourd'hui dans un appartement moderne que pour celui qui vit à la rue ; de même, les éducateurs n'ont pas laissé la même empreinte sur les enfants, selon que ceux-ci se sont sentis protégés ou repoussés par eux.

¹ Entretiens jeunes. Q 33 : « frați de plasament ».

A. Les conditions matérielles

Les conditions matérielles de la maison d'enfants constituent, pour les anciens mineurs placés, un vivier de souvenirs : le goût de la soupe, l'eau parfois froide des douches, l'uniforme scolaire, sont autant de madeleines socialistes qui ont replongé les jeunes que nous avons rencontrés dans leur vie d'enfant d'institution.

Dans la pénurie des années 1980, les conditions matérielles étaient un problème véritable. Pour nombre de familles, la satisfaction des besoins premiers, gîte, couvert, hygiène, santé, n'était pas garantie. Bon nombre d'enfants furent retirés à leur famille, ou abandonnés par elles, parce qu'elles n'avaient pas de « conditions décentes » à leur offrir. Les enfants ne découvrirent pas l'abondance dans les institutions : la plupart y trouvèrent toutefois les moyens de survivre, dans un contexte national extrêmement difficile.

A. 1. Manger

L'alimentation était l'un des besoins essentiels que devaient satisfaire les institutions.

1. a. Une mission essentielle de la pouponnière

Dans les pouponnières, l'alimentation était au cœur de la prise en charge. La loi de 1978 sur la Santé publique précisait, parmi les trois objectifs des pouponnières, que celles-ci

« assurent l'alimentation rationnelle et individualisée, ainsi que les moyens spécifiques pour faire croître la résistance et la robustesse de l'organisme de l'enfant. »¹

Une forte proportion d'enfants placés en pouponnière accusait, en effet, des problèmes nutritifs. Au 1^{er} janvier 1982, sur 522 enfants présents à la pouponnière d'Iași, 398, soit 76%, souffraient de malnutrition à différents degrés¹.

¹ Loi n° 3 du 6 juillet 1978 pour assurer la santé de la population : « asigură alimentația rațională și individualizată, precum și mijloacele specifice pentru creșterea rezistenței și întărirea organismului copiilor ».

Alors que le pouvoir luttait pour remporter la guerre démographique avec sa propre population, l'alimentation dans les pouponnières fut une priorité des directives sanitaires. La ration de lait en poudre (un demi-litre par jour), prévu pour les enfants jusqu'à l'âge d'un an, était étendue aux enfants placés au leagăn :

« enfants jusqu'à l'âge de trois ans, de la liste spéciale : prématurés, jumeaux, dystrophiques, rachitiques, malades ou contacts de tuberculose, avec des problèmes socio-familiaux. »²

En réalité, les pratiques culinaires à la pouponnière n'étaient guère en phase avec les directives nationales. La pouponnière souffrait, comme le reste de la population, du rationnement, voire de la pénurie, des denrées alimentaires. Devant l'insuffisance du lait en poudre, on tenta, par exemple, de substituer, à une alimentation dite « artificielle », l'alimentation naturelle, gratuite, régulière et réputée meilleure pour la santé. En 1986, la directrice de la pouponnière de Iași proposait ainsi de favoriser la présence des mères qui allaitaient, au moins dans les premiers mois³.

Une mesure qui n'alla pas sans poser de nombreux problèmes d'organisation, la pouponnière ne disposant que de peu de places pour les mères. De manière générale, l'approvisionnement de la pouponnière était problématique : un rapport d'octobre 1980 précise, par exemple, que les quantités de féculents alors disponibles étaient inférieures de moitié aux normes d'alimentation, les haricots inexistant, les fruits et légumes en quantité indéfinie⁴...

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 77/1982, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Contribuția organizației de partid la îmbunătățirea asistenței copilului 0-1 an și scăderea mortalității infantile în Municipiul Iași [Contribution de l'organisation du Parti à l'amélioration de l'assistance de l'enfant de 0 à 1 an et à la diminution de la mortalité infantile dans la ville de Iași], f. 98.

² Décision du Conseil d'Etat du 7 juillet 1978 établissant l'allocation journalière de nourriture dans les unités sanitaires, art. 2 : « copii pînă la vîrsta de 3 ani din evidența specială (prematuri, gemelari, distrofici, rahitici, bolnavi sau contacti de tuberculoză, cu probleme socio-familiale). »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 1/1986, Comité municipal PCR de Iași, PV du 21 mars 1986, Dunea Constantin, représentant de la pouponnière de Iași, fol. 32.

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 30/1980, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Succintă apreciere asupra principalelor probleme rezultate din adunările generale ale oamenilor muncii din unitățile sanitare [Succinctes appréciations sur les problèmes soulevés dans les assemblées générales des travailleurs des unités sanitaires], f. 132.

La composition des menus et la préparation des aliments faisaient également l'objet de directives nationales. En 1979, le comité départemental des femmes organisa, par exemple,

« un cours de formation du personnel qui travaille dans les blocs alimentaires des pouponnières, foyers, crèches, maisons d'enfants et l'école spéciale de Pașcani, un cours fréquenté par 45 camarades, durant lequel ont été tenues six leçons d'hygiène et d'alimentation rationnelle des enfants »¹.

Le même comité rapporta les bons résultats de ce cours :

« on a constaté un soin particulier pour l'alimentation correcte des enfants, tant pour la composition que pour le nombre de calories »².

Dans le même sens, chaque section de la pouponnière de Iași était dotée d'une « cuisine diététique »³ et même d'un espace dédié au lait en poudre⁴. Au total, seize infirmières travaillaient à l'alimentation des enfants⁵. Un rapport d'inspection relève toutefois que

« dans cette cuisine, le programme commençait à 7 heures et la préparation du repas du matin était laissé à la charge de personnel non-qualifié (seul présent en cuisine) »⁶.

Les insuffisances nutritives, avant leur admission mais durant leur séjour à la pouponnière, eurent de graves conséquences sur le développement des enfants, désignées sous forme de « déficiences » jugées « récupérables », « partiellement

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1979, Comité départemental des Femmes de Iași, Informare privind modul în care au contribuit comitetele și comisiile femeilor din județul Iași la asigurarea unui proces instructiv-educativ corespunzător [Information sur la manière dont les comités et commissions de femmes du département de Iași ont contribué à un processus éducatif-instructif adéquat], f. 11 : « un curs de pregătire a personalului muncitor care lucrează în blocurile alimentare ale leagănelor, căminelor, creșelor, case de copii și școala ajutătoare Pașcani, curs frecventat de 45 de tovarășe, predîndu-se în total 6 lecții de igienă și alimentație rațională a copiilor. »

² *Ibid.*, f. 14 : « s-a constatat o grijă deosebită privind alimentația corectă a copiilor, atît în componență cît și în calorii ».

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 3/1982, Comité municipal PCR de Iași, Raport privind stilul și metodele de muncă folosite de Comitetul municipal de Cruce Roșie [Rapport sur le style et les méthodes de travail du Comité municipal de la Croix Rouge], f. 25 : « bucătărie dietetică ».

⁴ *Ibid.*, f. 24-26

⁵ *Ibid.*, f. 24-26

⁶ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 30/1980, Comité municipal PCR de Iași, sector sanitar, Succintă apreciere asupra principalelor probleme rezultate din adunările generale ale oamenilor muncii din unitățile sanitare [Succintes appréciations sur les problèmes soulevés dans les assemblées générales des travailleurs des unités sanitaires] : « în această unitate bucătăreasa începea programul la ora 7, lăsînd pregătirea meniului de dimineață pe seama unui personal necalificat (care era singur în bucătărie) ».

recupérables » ou « *irrecupérables* », qui entraînaient, à l'âge de trois ans, l'orientation vers une institution spécialisée.

1. b. « Manger » à la maison d'enfants d'Ardud.

Si l'alimentation n'était pas une mission vitale à la maison d'enfants au même titre qu'à la pouponnière, elle constituait néanmoins une charge essentielle de l'institution. Les repas occupaient une place importante dans l'organisation de la journée : trente minutes le matin, une heure le midi, et une heure et demi le soir. Ils mobilisaient beaucoup de personnel : à Ardud, en 1989, cinq cuisinières, un administrateur, un magasinier, et un éleveur (pour les porcs) travaillaient directement ou indirectement aux repas.

Nous n'avons pas trouvé d'indication de menus dans les archives d'Ardud. Par ailleurs, les inventaires du dépôt alimentaire sont parfaitement illisibles : le papier est jauni, l'encre, de mauvaise qualité, l'écriture, indéchiffrable. Les quelques données qualitatives que nous avons retrouvées dans les archives nous offrent un regard partiel. A plusieurs reprises, les éducateurs se félicitent de la bonne qualité de l'alimentation, font des propositions qui visent à mieux satisfaire les goûts des élèves : « *il faut faire plus de haricots secs*¹ », demandent-ils en 1979. Dans le même temps, un procès-verbal de 1982 rapporte que « *les filles sont insolentes et ne sont jamais satisfaites de la nourriture*² ».

Par ailleurs, en 1980, la directrice annonce que les élèves « *mangent de la viande trois fois par semaine*³. » En 1981, on trouve des indications sur les pâtisseries⁴, que les mineurs reçoivent deux fois par semaine. Un bon de commande pour une semaine mentionne 420 croissants fourrés⁵, 210 barres (chocolatées)⁶, 30 gâteaux roulés⁷ et 210 pâtisseries diverses⁸ : la quantité est importante, et on note également un souci de variété.

¹ Ardud. PV 1978-1985, Procès-verbal du 17 janvier 1979 : « *trebuie făcută mai multă fasole.* »

² Ardud. PV 1978-1985, Procès-verbal du 10 juillet 1982 : « *Fetele sunt foarte obraznice, niciodată nu sunt mulțumite cu mâncarea.* »

³ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 10 octobre 1980.

⁴ Ardud. Correspondance 1981. Lettre du 15 septembre 1981, de la direction de la maison d'enfants à la Coopérative de Consommation d'Ardud.

⁵ Ibid, « 420 cornuri ».

⁶ Ibid, « 210 batoane ».

⁷ Ibid, « 30 cozonac ».

⁸ Ibid, « 210 prăjitură ».

On peut, à partir des informations lacunaires des archives, et surtout à partir des entretiens que nous avons réalisés, reconstituer les menus-types d'une institutions, valables de surcroît aussi bien avant que après 1989.

Au petit-déjeuner, les incontournables étaient le thé, le pain et la margarine. Le pain était le plus souvent en quantité suffisante, en général trois tranches, invariablement accompagnées de margarine. Certains jeunes parlent de lait, pour évoquer sa rareté : « *une fois par semaine* »¹ ou sa mauvaise qualité : « *du soit-disant lait en poudre* »². En plus de cette base fixe, les enfants recevaient parfois des compléments : pâté, *parizer* (une sorte de mortadelle), œufs, ou encore confiture.

Le déjeuner, selon les habitudes roumaines, était composé d'une soupe et d'un plat principal. Les soupes et potages étaient variés : soupe de poulet, soupe de haricots, soupe aux nouilles³, de quenelles⁴, soupe d'œufs, etc. Selon que les jeunes interrogés ont voulu insister sur la richesse ou la pauvreté de la nourriture qu'ils ont consommée dans leur enfance, ils ont parlé de soupe faite à base de viande ou à base de pâtes farineuses.

Les plats principaux se résumaient à quelques fondamentaux : pommes de terre, chou, pâtes, riz et *mămăligă*⁵ constituaient la base de l'alimentation. Ils étaient parfois servis avec de la viande, essentiellement de poulet ou de porc, parfois sans accompagnement ou encore combinés entre eux : pâtes aux pommes de terre ou au chou, par exemple. Les légumes étaient plus rares. Les repas visaient d'abord la satiété, à laquelle fut plus d'une fois sacrifiée « *l'alimentation scientifique* » prônée par la camarade académicienne Elena Ceaușescu⁶.

Les jours de fête, les enfants mangeaient parfois le plat national, les *sarmale*, des feuilles de chou farcies de viande hachée. Le dimanche, dans certaines institutions, ils recevaient également un dessert. Ces douceurs ont laissé à plus d'un enfant un goût amer : les desserts, en effet, étaient le plus souvent volés par les enfants les plus âgés, sans que les éducateurs s'en aperçoivent ou jugent opportun d'intervenir.

¹ Entretiens jeunes. Q 1.

² Entretiens jeunes. Q 6

³ Supă de tăiței.

⁴ Supă de găluște.

⁵ Une sorte de *polenta*.

⁶ Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Paris, Albin Michel, 1990, chapitre 4 : « la vie de famille ».

Du point de vue de la quantité, les choses semblent avoir été moins satisfaisantes. La majorité des jeunes interrogés ont déclaré que la nourriture des institutions ne les rassasiait pas. Les archives d'Ardud corroborent cette impression. Si, à plusieurs reprises, la directrice se déclare satisfaite d'avoir reçu les quantités correspondant aux besoins des enfants, le plus souvent, de grandes carences sont évoquées, en particulier dans les années 1980. Les enfants de la maison d'enfants ont largement souffert du mauvais approvisionnement de leur institution.

Le 19 mai 1981, la direction de la maison d'enfants demanda, par exemple, à la Coopérative de Consommation d'Ardud de lui prêter « 80 kg de farine blanche »¹ :

*« nous sollicitons ce prêt dans la mesure où nous n'avons pas un kilogramme de farine dans l'unité et nous ne pouvons nous approvisionner puisque les unités de vente n'en ont pas en dépôt, de sorte que nous sommes dans la situation de ne plus pouvoir préparer un menu adéquat aux enfants. »*²

Cette lettre est riche d'enseignements. D'une part, elle met en évidence les manques qui caractérisaient l'approvisionnement alimentaire de la maison d'enfants et les difficultés rencontrées par l'institution pour satisfaire les besoins essentiels des enfants. D'autre part, l'allusion aux unités de vente montre bien que les mineurs institutionnalisés furent victimes de la crise générale, notamment alimentaire, qui toucha la Roumanie dans les années 1980³.

Quelques mois après, le 10 septembre 1981, la direction de la maison d'enfants, dans une lettre à la même Coopérative de Consommation d'Ardud, écrivait que l'unité n'avait reçu « ni l'huile, ni le sucre nécessaires, ni beurre (margarine), ni crème, ni fromage de vache depuis le mois de mars »⁴. Elle ajoutait que

« dans le cas où nous ne recevrons pas d'urgence de l'huile et du sucre, nous ne pourrions plus préparer de la nourriture pour nos deux cents enfants au »

¹ Ardud. Correspondance 1981. Lettre du 19 mai, de la direction de la maison d'enfants à la Coopérative de Consommation d'Ardud : « 80 kg făină albă »

² *Ibid.* : « Solicităm acest împrumut deoarece nu avem nici un kilogram de făină în unitate și nici nu putem să ne aprovizionăm întrucât unitățile de desfacere nu au în depozite făină și astfel suntem puși în situația de a nu putea pregăti un meniu corespunzător copiilor. »

³ Voir Valeska Bopp, « Despre penuria economică și strategiile de supraviețuire din România anilor '80 » [« La pénurie économique et les stratégies de survie dans la Roumanie des années 1980 »], in *Anuarul de istorie orală [Annuaire d'histoire orale]*, Cluj-Napoca, Presa Universitară Clujeană, 2006.

⁴ Ardud. Correspondance 1981. Lettre du 10 septembre 1981, de la direction de la maison d'enfants à la Coopérative de Consommation d'Ardud : « uleiul și zahărul necesar, unt (margarină), smântână, brânză de vacă, produse ce nu le obținem din luna martie ».

début de l'année scolaire, dans la mesure où nous n'avons ni graisse, ni margarine, ni beurre »¹.

La situation décrite ici est plus préoccupante encore. La pénurie n'est plus spécifique à un seul produit, elle semble généralisée à l'ensemble des produits de base : huile, sucre, produits laitiers. De plus, cette pénurie s'étendit dans la durée, de mars à septembre. Il est malheureusement impossible de savoir si l'unité fut finalement approvisionnée rapidement, et en quelle quantité.

On trouve un autre exemple de ce défaut d'approvisionnement dans ce rapport de 1985-1986², où l'on apprend que la maison d'enfants n'a reçu que 6,8 tonnes de pommes de terre sur les 12 tonnes demandées. Par ailleurs, les fruits étaient en quantité fort insuffisante. La solution trouvée par l'institution pour remédier au problème de l'approvisionnement, si elle s'inspirait d'une pratique traditionnelle, est néanmoins révélatrice d'une grave crise : la direction de la maison d'enfants demanda, en effet, qu'on lui octroie 3 hectares de terrain pour pouvoir procéder aux cultures nécessaires. Devant la faillite de l'alimentation d'Etat, la seule parade se trouvait dans l'autarcie de l'établissement, dans « l'esprit de débrouille » étendu à une institution.

Ces exemples tendent à montrer que l'Etat socialiste roumain n'avait pas les moyens d'entretenir tous « ses enfants ». Si la crise économique a touché l'ensemble de la population, les mineurs institutionnalisés en ont souffert sans doute bien plus, car ils n'avaient pas accès à un réseau d'approvisionnement parallèle, non-officiel. Ils ont donc vécu les rigueurs du rationnement sans échappatoire possible.

1. c. Les « réseaux parallèles »

Par ailleurs, aux problèmes d'approvisionnement se rajoutaient des disparitions suspectes. Les archives, sans jamais désigner directement les auteurs, font état de ces indécrottes. Le 17 janvier 1979, à Ardud, un procès-verbal de réunion signale que des aliments ont été volés en cuisine, la nourriture pour les enfants s'avérant alors insuffisante³. Le 10 juillet 1982, un autre compte rendu

¹ *Ibid.* : « În cazul că nu primim de urgență ulei și zahăr vom fi puși în situația de a nu putea pregăti mâncare pentru 200 copii la începerea anului școlar întrucât nu avem nici untură, margarină, sau unt. »

² Ardud. Plan de Travail. Rapport sur le semestre 1 de l'année 1985-1986.

³ PV 1978-1985. Procès-verbal du 17 janvier 1979.

déplora que beaucoup d'élèves se promènent dans la cuisine¹. Un des entretiens que nous avons réalisés avec une ancienne éducatrice se fait également l'écho de ces pratiques².

Elèves et personnel de la maison d'enfants étaient vraisemblablement à l'origine de disparitions plus ou moins importantes. Certains aliments disparaissaient entre le dépôt alimentaire et la cuisine. En 1980, pour limiter les vols, il fut donc décidé que le magasinier ne devait pas donner d'aliment à la cuisinière sans la présence de l'éducatrice de service, de la cuisinière-chef et de l'élève de service³.

Si cette procédure ne régla sans doute pas tous les problèmes, sa mise en place montre que le vol d'aliments était une pratique courante dans la maison d'enfants.

On aurait tort de croire qu'Ardud constituait une exception de ce point de vue. Une anecdote tirée des archives de la pouponnière de Iași renforce cette hypothèse : le jour d'un contrôle, des cuisiniers utilisèrent les œufs réservés au repas des enfants, pour préparer des petits gâteaux servis aux inspecteurs. Les inspecteurs, cependant, se rendirent compte que les enfants avaient été privés de repas, et sanctionnèrent les flagorneurs inopportuns.

« Des œufs ont été mis de côté pour préparer un cake le lendemain (c'est-à-dire pour le jour de l'inspection), qui n'était pas prévu dans le menu quotidien. Nous ne pouvons être indifférents à cette situation désagréable qui démontre que tous les enfants n'ont pas eu une portion d'œufs et de purée. »⁴

Outre les questions morales et déontologiques, le véritable problème posé par ces disparitions était la mauvaise nutrition imposée aux mineurs institutionnalisés.

¹ PV 1978-1985. Procès-verbal du 10 juillet 1982.

² Entretiens personnel. Entretien 1.

³ PV 1978-1985, Procès-verbal du 14 octobre 80.

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 30/1980, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Succintă apreciere asupra principalelor probleme rezultate din adunările generale ale oamenilor muncii din unitățile sanitare [Succintes apreciations sur les problèmes soulevés dans les assemblées générales des travailleurs des unités sanitaires], f. 54 : « s-au reținut pentru a se prepara chec a doua zi (adică în ziua controlului), ceea ce nu era prevăzut în meniul din ziua respectivă. Nu putem fi indiferenți față de această neplăcută situație care demonstrează că nu toți cei 80 de copii au servit piure și ochiuri. »

1. d. Les repas, un temps éducatif ?

En plus de satisfaire un besoin essentiel, le repas était, dans certaines institutions, un temps éducatif, durant lequel les enfants apprenaient à manger correctement, selon les normes sociales en vigueur. Un compte rendu de 1970 de la maison d'enfants de Bucium explique :

« Les camarades éducateurs qui surveillent en permanence les élèves en dehors des heures de cours leur ont appris comme se tenir à table, comment manger, utiliser couteau et fourchette. »¹

De nombreux textes insistent sur l'importance d'apprendre aux élèves à « *mettre la table, servir les repas* »².

Un autre rapport évoque la nécessité de faire « *surveiller les repas par tous les camarades éducateurs pour former des habitudes civilisées* »³ chez les élèves. Beaucoup d'éducateurs se plaignaient des mauvaises habitudes que les enfants institutionnalisés importaient de leur famille d'origine : il fallait donc leur apprendre à manger proprement, avec des couverts, à ne pas jouer avec la nourriture, et à retenir l'expression de leur satiété.

Toutefois, comme on l'a vu avec l'exemple d'Ardud⁴, la surveillance des repas était assurée par l'éducateur de service. Seul avec plusieurs centaines d'enfants, il n'avait guère le temps d'un apprentissage individuel des règles de société. Son rôle se bornait à surveiller pour éviter les dérapages.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 118/1970, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de l'assemblée générale du 30 octobre 1970, f. 11 : « Tov. educatori care supraveghează permanent pe elevi în afara orelor de clasă i-au învățat cum să stea la masă, cum să mănânce, să folosească cuțitul, furculița. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 171/1972, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1970-1972 f. 100 : « aranjamentul și servirea meselor ».

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1977-1979, f. 174 : « supravegherea meselor de către toți tov. educatori pentru formarea deprinderilor civilizate ».

⁴ Voir chapitre IV. B. 2. a.

A. 2. Se vêtir.

Se vêtir était un autre besoin de base auquel les institutions devaient répondre. Il fallait, d'une part, fournir des vêtements adaptés en nombre suffisant, d'autre part, « *apprendre (aux élèves) à bien s'habiller* »¹.

2. a. La garde-robe

A l'arrivée d'un enfant à l'institution, ses vêtements étaient inventoriés et évalués. La maison d'enfants complétait la garde-robe de chacun avec les vêtements dont il avait besoin. Toutefois, la grande majorité des mineurs venaient de familles modestes voire très pauvres : c'était donc la maison d'enfants qui assurait l'essentiel de leur garde-robe. De plus, les vêtements d'origine ne restaient pas longtemps adaptés à la taille croissante des enfants.

Pour ces raisons, les listes de la maison d'enfants, si elles ne tiennent pas compte des vêtements propres des enfants, donnent une bonne indication des vêtements dont disposaient les mineurs institutionnalisés. Nous nous sommes appuyés sur deux inventaires : le premier concerne les enfants institutionnalisés en 1987-1988, le second les jeunes rattachés à la maison d'enfants en 1975-76. Nous avons regroupé les vêtements des premiers en différents groupes : sous-vêtements, vêtements de tous les jours, vêtements d'hiver, chaussures, accessoires.

Sous-vêtements :

- 1 à 4 culottes
- 1 à 2 soutiens-gorge
- 3 à 4 paires de chaussettes
- 1 à 2 pyjamas

Vêtements de tous les jours :

- 1 chemisier d'uniforme
- 1 à 2 pantalons
- 1 à 2 pull-overs
- 1 à 2 robes

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 28 avril 1982. PV 1988-1991. Procès-verbal du 20 mai 89.

- 1 à 2 uniformes
- rarement un short
- 1 survêtement (pour l'éducation physique)
- 1 tee-shirt de sport

c) Vêtements d'hiver :

- 1 bonnet
- 2 paires de chaussettes montantes
- rarement une écharpe
- rarement des gants

d) Chaussures :

- 1 à 2 paires de bottes
- 3 à 4 paires de chaussures
- rarement des pantoufles (ou chaussures d'intérieur)
- rarement des sandales
- rarement des chaussures de sport

e) Accessoires :

- 2 mouchoirs en tissu
- 1 à 2 serviettes

Les mineurs placés ne vivaient pas sous le régime de l'abondance. Les éducateurs se plaignaient, en particulier, du nombre insuffisant de sous-vêtements : la lingerie de corps était sale, mais les jeunes n'en possédaient pas de rechange en quantité suffisante.¹ Tant sur le plan éducatif que sur celui de l'hygiène, la situation était largement problématique.

L'insuffisance des vêtements était d'ailleurs reconnue, à demi-mots, par les autorités. Les comités de Croix Rouge aussi bien que de l'Union des Femmes menaient régulièrement des actions visant à tricoter, confectionner et distribuer vêtements et pullovers aux familles pauvres et aux enfants de la maison d'enfants². A

¹ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal du 22 mai 89.

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 5/1977, Comité municipal PCR de Iași, Informare : preocuparea Comitetului municipal al femeilor pentru activizarea comisiilor de femei din

Iași, en 1977, par exemple, le comité des femmes du quartier n°13 fut félicité pour avoir donné « 238 vêtements au preventorium d'enfants de Poieni et 165 vêtements et des jouets à la maison d'enfants préscolarisés. »¹

De manière plus systématique, le Comité municipal des Femmes de Iași assurait un soutien régulier aux institutions de placement.

« La commission chargée des problèmes de prise en charge sociale a organisé 16 comités de soutien auprès des unités de prise en charge des mères et des enfants en ville (maison d'enfants n°1, maison d'enfants Bucium, sanatorium « Dr Clunet », crèches, maternelles, hôpitaux), où, d'un commun accord avec les directions de ces unités, ils contribuent à l'amélioration continue des conditions de vie et de prise en charge de la santé des enfants. Ces comités de soutien ont réalisé des milliers de pièces de lingerie et de vêtements, pour une valeur de dizaines de milliers de lei, ils ont confectionné et donné du matériel didactique pour les enfants, des cadeaux pour l'arbre de Noël, des objets d'art pour l'embellissement des locaux, des actions éducatives (...); rien que pour la maison d'enfants d'Ungheni ont été confectionnés 660 pièces de lingerie pour les enfants en valeur de 7200 lei. »²

De plus, alors que, selon l'inventaire, les mineurs semblaient disposer d'un nombre suffisant de chaussures, les éducateurs se plaignaient régulièrement que les enfants ne pouvaient se chausser correctement pour aller à l'école³. Ce paradoxe s'explique peut-être par la mauvaise qualité des chaussures dont témoignent les contemporains de la période communiste : la durée de vie d'une paire de chaussure

cartiere 1976-1977, [Information : préoccupation du Comité municipal des femmes pour rendre actives les commissions de femmes dans les quartiers en 1976-1977], f. 116.

¹ Ibid, f. 116 : « Preventoriului de copii Poieni 238 obiecte de îmbrăcăminte iar Casei de copii preșcolari 165 obiecte de îmbrăcăminte și jucării. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 7/1970, Comité municipal des Femmes de Iași, Informare cu privire la activitatea Comitetului Municipal al Femeilor, [Information sur l'activité du Comité municipal des femmes], f. 327-328 : « Comisia cu probleme de ocrotire socială a organizat 16 comitete de sprijin pe lângă unitățile de ocrotire a mamei și copilului din oras (Casa copilului nr1, Casa Copilului Bucium, Sanatoriul « Dr Cluneț », creșe, grădinițe, spitale), unde de comun acord cu conducerile unităților respective contribuie la continua îmbunătățire a condițiilor de viață și îngrijirea sănătății copiilor. Aceste comitete de sprijin au lucrat mii de obiecte de lenjerie și îmbrăcăminte, în valoare de zeci de mii de lei, au confectionat și donat material didactic pentru copii, daruri la pomul de iarnă, lucrări de artă pentru înfrumusețarea localurilor, acțiuni educative, (...) numai la Maison d'enfants Ungheni s-au confectionat 660 bucăți lenjerie pentru copii în valoare de 7200 lei »

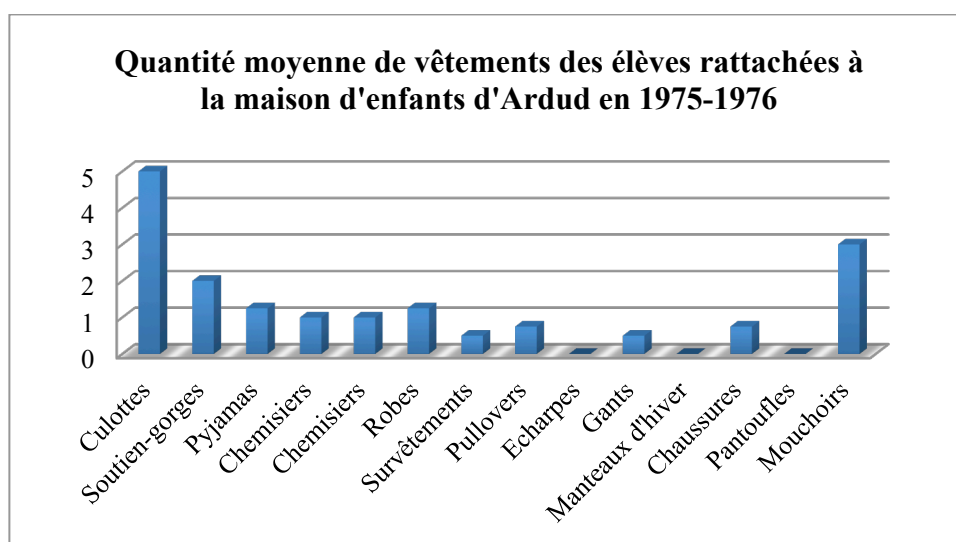
³ Ardud. PV 1978-1985. La plupart des procès-verbaux en font mention.

était courte, les rafistolages fréquents. A d'autres occasions, le manque de bottes et de pantoufles ou chaussures d'intérieur est également souligné¹.

Enfin, derrière la rigueur formelle des inventaires, se cachait, en réalité, un désordre dont les réunions pédagogiques se faisaient écho. Le numéro d'inventaire était manquant sur beaucoup de vêtements² : de même que pour les aliments, on peut imaginer toute sorte de substitutions ou disparitions...

On retrouvait la même pauvreté vestimentaire chez les élèves qui, étant rattachés à la maison d'enfants, vivaient en internat à Satu Mare ou dans une autre ville. L'étude de l'inventaire exhaustif de 1975-1976 nous permet de tirer des conclusions plus précises.

Le graphique ci-dessous présente la quantité moyenne de quelques vêtements que nous avons sélectionnés dans l'inventaire comme les plus importants :



Graphique 30³

Comme on le voit, les élèves avaient peu de vêtements de rechange. Quelques chiffres sont particulièrement alarmants : la plupart des jeunes n'avaient qu'un seul pyjama, qu'un seul chemisier. Seul un jeune sur deux disposait d'un survêtement, alors même que l'éducation physique était obligatoire⁴. De manière générale, les mineurs institutionnalisés étaient très mal protégés du froid : ils ne possédaient ni

¹ Ardud. Textes divers. Rapport 85-86.

² Ardud. PV 1988-1991, Procès-verbal du 6 février 89.

³ Source : Ardud. Inventaires. Equipement des élèves rattachés 1975-1976.

⁴ Le problème est souligné par le Procès-verbal du 10 octobre 1980, PV 1978-1985. Ardud.

écharpe, ni gants (alors que la maison d'enfants était mal chauffée¹). La plupart n'avaient pas de pantoufles, ce qui peut poser des problèmes d'hygiène importants, en particulier au niveau des salles de bain ou des toilettes.

2. b. Bien s'habiller

La tenue vestimentaire faisait partie des problèmes qui revenaient fréquemment dans les discussions entre cadres didactiques. De nombreux rapports demandent que « *la tenue vestimentaire des élèves durant la journée fassent l'objet d'une exigence accrue* »². Tenues négligées, équipements manquants étaient autant d'infractions à la norme vestimentaire socialiste.

De plus, les vêtements étaient achetés de manière groupée : tous les mineurs étaient donc vêtus de la même manière.

*« Les enfants étaient toujours habillés en uniforme, c'est-à-dire en uniforme de l'école. (...) On achetait un survêtement, par exemple, des vêtements pour les enfants, et ils étaient tous identiques. Probablement, il n'y avait pas tant de modèles que cela dans les magasins à cette époque, mais on faisait des commandes et alors, quand trois ou quatre enfants sortaient de la maison d'enfants, on savait, en regardant leurs vêtements, qu'ils étaient de la maison d'enfants. »*³

L'uniformité de l'habillement a donc plusieurs conséquences : il freine le développement des goûts et préférences de chacun ; mais surtout, il trahit l'appartenance des mineurs à une unité de placement : il est donc un vecteur de discrimination à l'extérieur de l'institution.

¹ Voir chapitre V. A. 4. b.

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 142/1973, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1973, f. : 63 : « o exigență sporită privind ținuta vestimentară a elevilor în timpul zilei ».

³ Entretien personnel. Entretien 1 : « Erau tot timpul îmbrăcați în uniformă copiii, deci uniforma de școală. (...) Se lua un set de trening, de exemplu, deci, haine pentru copii și toate erau la fel. (...) Probabil nici nu erau atâtea modele pe vremea respectivă în magazine, dar se făceau la comandă, și atunci dacă ieșeau 3-4 copii de la casa de copii vedeai de la ce poartă că ei sînt de la casa de copii. »

2. c. Entretien et nettoyage.

L'entretien et le nettoyage formaient un autre aspect important. A la maison d'enfants de Bucium, les éducateurs souhaitaient « *entraîner les filles aux activités ménagères comme le nettoyage et l'entretien des vêtements* »¹. A la maison d'enfants d'Ardud, cohabitaient la forme manuelle et la forme automatique. Les draps et taies d'oreiller, rarement les sous-vêtements, étaient lavés à la machine. Mais à charge pour les enfants de laver à la main leurs vêtements. Certains enfants, d'ailleurs, n'étaient guère experts en la matière, ce qui posait problème aux éducateurs, parfois obligés de suppléer les enfants pour les tâches ménagères. Par ailleurs, aucun espace spécifique n'était prévu pour faire sécher le linge : chacun se débrouillait donc pour étendre ses habits humides sur un radiateur, une porte de placard²... L'entretien des vêtements, de manière générale, fut largement anarchique.

De surcroît, conformément au programme de l'institution, le nettoyage des vêtements avait lieu le samedi : les enfants se changeaient donc une seule fois par semaine, ce dont beaucoup semblent avoir gardé un mauvais souvenir³...

2. d. Prendre soin des vêtements de l'Etat

Dans une économie de pénurie, les biens de consommation, et notamment les vêtements, étaient rares et les éducateurs devaient apprendre aux élèves à en prendre soin. La cellule du PCR de la maison d'enfants de Bucium parle même de « *former un véritable culte pour la conservation des biens matériels de l'école* »⁴. Les biens matériels n'étaient pas la seule divinité vénérée dans la Roumanie de Ceaușescu, mais les vêtements, au sein de l'institution, représentaient un investissement conséquent pour l'institution.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 93 : « antrenarea lor la treburi gospodărești ca curățirea și păstrarea îmbrăcăminții »

² Entretiens personnel. Entretien 4.

³ Entretiens jeunes. Q 4.

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 99/1975, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1974-1975, f. 207 : « a formării unui adevărat cult pentru păstrarea avutului școlii ».

« Des fonds significatifs ont été affectés à la nourriture et à l'équipement des élèves. Durant l'année scolaire 1971-1972, 994 252 lei ont été dépensés pour la nourriture et 798 425 lei pour les vêtements. »¹

Les vêtements représentaient une ligne budgétaire à peine inférieure à celle de la nourriture.

Le manque de soin dans l'entretien des vêtements contraste d'ailleurs avec la valeur que ceux-ci représentaient pour l'unité. Les vêtements, en nombre limité, étaient la propriété de l'Etat et devaient resservir pour les suivants.

La directrice d'Ardud menace ainsi les parents d'une fille de l'institution, qui s'est attardée dans sa famille après un week-end : votre fille

« a sur elle les vêtements de l'Etat et nous allons prendre des mesures à votre encontre, pour entorse à la discipline de notre unité. »²

Les vêtements n'étaient donc pas donnés aux enfants, ils étaient prêtés, pour un temps donné, en fonction d'un besoin particulier : tous les biens étaient communs, rien n'était propriété individuelle. En un sens, les mineurs institutionnalisés vécurent intégralement ce principe fondamental du communisme, sans échappatoire possible.

Propriété de l'Etat, les vêtements étaient facilement volés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions. Monica se plaint de s'être fait dérober systématiquement ses chaussures par des enfants plus âgés, et d'avoir, de surcroît, été puni par une éducatrice pour avoir négligé sa garde-robe.³ Greta avoue avoir « complété » sa garde-robe, en se servant sur les étendages des voisins⁴. Dans une économie de pénurie, les vêtements pouvaient aussi constituer une monnaie d'échange, facilement accessible aux mineurs institutionnalisés.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 170/1972, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1970-1972, f. 269 : « Fonduri însemnate au fost cheltuite pentru hrana și echipamentul elevilor. În anul școlar 1971-1972 pentru hrană s-a cheltuit suma de 994 252 lei iar pentru îmbrăcăminte 798 425 lei. »

² Ardud. Correspondance 1976, Lettre de juin 1976 à des parents d'élève (jour indéchiffrable).

³ Entretiens jeunes. Q 2

⁴ Entretiens jeunes. Q 19

A. 3. Dormir en institution

Comment dormait-on à la maison d'enfants ? Les nuits, dans les grands dortoirs, n'étaient guère paisibles.

3. a. Les dortoirs

Les chambres, ou plutôt les dortoirs, étaient en général de grande taille. Certains jeunes ont évoqué jusqu'à trente lits, mais ce nombre variait selon les institutions.

Les normes de 1989 prévoyaient des « *dortoirs de 12 places pour les enfants de 3 à 6 ans.* »¹ Dans la chambre, pas d'armoire, ni de rangement, mais deux portemanteaux collectifs. Chaque enfant disposait d'un lit individuel, probablement de fer, dont la durée d'utilisation était estimée à vingt-cinq ans. La maison d'enfants devait avoir, pour chaque lit utilisé, deux draps, deux housses de couverture, deux taies d'oreiller, qui devaient être remplacés tous les deux ou trois ans². Chaque enfant disposait de deux couvertures, ce qui laisse penser que celles-ci étaient fines ou que la température dans les chambres n'était pas excessive. Les couvertures, comme les oreillers et matelas, devaient être renouvelées tous les cinq ans. Les lits étaient également équipés d'un protège-matelas, mais seulement en cas de problème d'énurésie. Enfin, le lit devait être recouvert, durant la journée, d'un couvre-lit mais les jeunes que nous avons interrogés n'en gardent guère le souvenir. Chaque enfant disposait d'une chaise. Trois tables complétaient le mobilier de la chambre.

Pour les mineurs de six à dix-huits ans, les normes prévoyaient des chambres de huit, voire de quatre enfants. L'aménagement était identique mais chaque enfant, théoriquement, devait disposer d'une moitié de placard pour y entreposer ses vêtements et affaires personnelles.

A chaque étage se trouvait un bureau pour le surveillant de nuit, meublé sommairement. Il disposait toutefois d'un lit qui lui donnait l'occasion de s'assoupir durant son travail. Cela permettait de fait à certains enfants de fuguer, à d'autres de

¹ Fonds CC PCR, section Or, dossier 23/1989, Normativ – învățămîntul general pentru copiii cu deficiențe [Normes de matériel – enseignement général pour enfants déficients], f. 92 : « dormitoare cu 12 paturi pentru preșcolari. »

² *Ibid.*, f. 95.

maltraiter les plus petits. Les enfants étaient régulièrement livrés à eux-mêmes durant la nuit.

A Ardud, les enfants étaient logés dans vingt-trois chambres de six à huit enfants, réparties sur les deux étages. En théorie, chaque enfant disposait d'un lit, mais également, si l'on considère les bordereaux de réception de matériel, d'une table de nuit¹ et d'un placard, voire d'une petite étagère². Cependant, aucun des jeunes interrogés ne se souvient avoir eu une table de nuit auprès de son lit. Quelques uns disent avoir partagé leur lit avec un autre enfant, faute de place.

Les éducateurs déploraient régulièrement le manque de soin apporté par les enfants aux draps et couvertures³, qui venaient à manquer suite aux mauvais traitements qu'ils subissaient. A Bucium, les éducatrices se plaignaient régulièrement du « désordre »⁴ et de la « saleté »⁵. A l'école spéciale de Iași, un rapport mentionne que la « sieste se déroule dans des conditions totalement inadéquates », faute de moyens matériels probablement. Pourtant, la plupart des jeunes que nous avons interrogés considèrent que leur chambre était « belle et agréable »⁶. Souvent, il semble que l'appréciation portée sur la chambre traduise le sentiment général du jeune par rapport à l'institution dans laquelle il a grandi. Dans les institutions de jeunes filles, les murs étaient, par ailleurs, décorés par les travaux manuels : broderie, ...⁷

Les jeunes interrogés dressent un portrait tantôt comique, tantôt tragique des nuits à la maison d'enfants. Tels jeunes évoquent les batailles d'oreillers⁸, de dentifrice⁹, les jeux multiples et variés, les discussions animées, ou encore les concours sportifs¹⁰, les chansons reprises en chœur¹¹... ; d'autres se rappellent avoir

¹ Ardud. Bordereau du 26 juillet 1975.

² Ardud. Bordereau du 4 septembre 1976.

³ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal du 6 février 1989.

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 5/1981, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1979-1981, f. 107 : « dezordine ».

⁵ *Ibid.*, f. 107 : « murdărie ».

⁶ Entretiens jeunes. Q 27 : « frumoasă și plăcută ».

⁷ Entretiens jeunes. Q 25

⁸ Entretiens jeunes. Q 23

⁹ Entretiens jeunes. Q 10.

¹⁰ Entretiens jeunes. Q 9.

¹¹ Entretiens jeunes. Q 19.

été battus par les surveillants de nuit « *avec un bâton* »¹ ou avec une ceinture², ou encore par les jeunes plus âgés, qui profitaient de l'obscurité pour maltraiter³ ou exploiter⁴ les plus jeunes.

3. b. Les nuits en maison d'enfants

Certains jeunes souffraient d'énurésie. D. était surveillante de nuit entre 1988 et 1990 à la maison d'enfants :

*« il y avait beaucoup d'enfants qui avaient des problèmes d'énurésie à cette époque, et on les réveillait la nuit, pour qu'ils aillent aux toilettes, pour ne pas qu'ils urinent au lit. »*⁵

Interrogée sur l'origine de ces problèmes, elle répond que ce phénomène était lié « à l'institutionnalisation, à tous les problèmes de séparation d'avec les parents et autres, au stress dans lequel ils vivaient... »⁶ Ce phénomène révèle le malaise dans lequel vivaient les enfants de la maison d'enfants.

Face à ce problème, les éducateurs réagissaient différemment. Si certains usaient de tact, d'autres humiliaient les élèves, espérant sans doute que la honte les empêcherait de réitérer. L'histoire de Monica est édifiante⁷ : souffrant d'énurésie, elle était donc réveillée la nuit par les éducateurs. Educateurs et enfants la surnommaient « *pișolcos* »⁸, ce qui la faisait beaucoup souffrir. Le matin, elle devait porter toute seule son matelas au milieu de la cour pour le faire sécher et l'aérer. Certains éducateurs la punirent également en lui posant des orties entre les jambes. De manière générale, l'énurésie était un élément de discrimination : même pour les enfants de trois à six ans, les lits n'étaient pas équipés systématiquement de protège-matelas, mais seulement en cas de besoin. Pour les enfants de plus de six ans, le protège-matelas n'était plus prévu dans les normes d'équipement, malgré le nombre de cas d'énurésie : les enfants qui souffraient de ce type de problèmes étaient donc

¹ Entretiens jeunes. Q 13.

² Entretiens jeunes. Q 8.

³ Entretiens jeunes. Q 2.

⁴ Entretiens jeunes. Q 17.

⁵ Entretiens personnel. Entretien 1 : « erau foarte mulți copii care erau cu probleme de enurezis pe vremea aceia și se practica trezitul noaptea să meargă la baie ca să nu se scape în pat »

⁶ *Ibid.*, « din cauza instituționalizării, tuturor problemelor pe care le au, despărțirea de părinți și multe altele, stresul în care trăiau... »

⁷ Entretiens jeunes. Q 2.

⁸ Une variante de « pișăcios », une invective pour désigner un enfant qui urine souvent au lit.

désignés d'emblée. De plus, les draps étaient changés une fois par semaine ; ceux qui les avaient salis devaient, le plus souvent, attendre le samedi pour récupérer des draps propres, ou les laver par eux-mêmes en les faisant sécher avec des moyens de fortune.

A. 4. L'hygiène, la santé et la sécurité

Beaucoup d'enfants étaient placés en institution car leur développement était mis en danger dans leur famille. Mais les institutions, qui devaient donc en principe offrir un cadre sûr et hygiénique aux enfants, peinaient à remplir leur mission.

4. a. L'hygiène

Dans les institutions, l'hygiène collective était un enjeu majeur de santé et de bien-être. Les rapports de différentes institutions soulignent, à de nombreuses reprises, les insuffisances dans ce domaine sur l'ensemble de la période¹. En effet, cette mission se heurtait à deux écueils : le manque de moyens et le non-respect des normes d'hygiène.

Les produits d'entretien venaient à manquer régulièrement, comme le soulignent plusieurs procès-verbaux de la maison d'enfants d'Ardud². Un rapport sur l'année 1985-1986, fait également état d'une quantité insuffisante de produits pour nettoyer le bâtiment. En général, le nettoyage était assuré essentiellement par le personnel d'entretien. A Buciumi, pour réduire les dépenses, certaines tâches de nettoyage étaient réalisées pour les enfants : en 1973, les économies ainsi réalisées furent évaluées à 90 000 lei³.

Par ailleurs, les normes collectives d'hygiène faisaient l'objet de multiples entorses. Des inspections périodiques étaient effectuées à Ardud par le procureur et nous en avons retrouvé certains comptes rendus. En 1986, le procureur releva, par exemple, de nombreuses violations des règles d'hygiène⁴. A la cuisine, la température des frigos n'était pas surveillée : les aliments étaient donc susceptibles

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 16/1982, Cellule du PCR de la maison d'enfants de Bucium, Dare de seamă 1979-1982 [Compte rendu 1979-1982], f.182.

² Par exemple, le procès-verbal du 18 janvier 1980, PV 1978-1985, Ardud.

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 142/1973, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1973, f. 63.

⁴ Ardud. Divers. Vérification effectuée par le Procureur le 8 septembre 1986.

d'être mal conservés et potentiellement de rendre malades les enfants. De plus, il n'y avait pas d'eau chaude courante dans la cuisine, et l'eau froide était utilisée à la place de l'eau chaude, en particulier pour la vaisselle. La salle qui renfermait la viande crue n'était pas nettoyée, ni désinfectée. Enfin, l'évacuation des eaux sales était défectueuse, de sorte que la nourriture était préparée dans de mauvaises conditions d'hygiène. Dans le même temps, les groupes sanitaires n'étaient pas nettoyés. En réalité, il n'y avait ni désinfectant, ni chlore dans l'unité. Était-ce le fait d'une mauvaise administration ou d'une impossibilité de s'approvisionner ? Le rapport d'inspection ne le précise pas.

Ces problèmes revenaient de manière périodique. En septembre 1988¹, le procureur constata à nouveau que la température du frigo n'était pas surveillée en permanence. Par ailleurs, les lavabos étaient défectueux au deuxième étage. Enfin, la femme de ménage n'utilisait toujours pas de produits d'entretien, sans que l'on sache s'il s'agissait d'une négligence ou d'un problème d'approvisionnement.

Si l'hygiène collective était, comme on le voit, loin d'être exemplaire, l'hygiène individuelle laissait également à désirer. Dès 1979, les éducateurs d'Ardud déploraient l'absence de pantoufles, de peignes, de brosses à dents et concluaient : les filles « *ne peuvent prendre soin de leur hygiène intime dans de bonnes conditions* »². Ces plaintes reviennent à plusieurs reprises au cours des procès-verbaux. Toutefois, la plupart des jeunes interrogés ont déclaré avoir disposé, à la maison d'enfants, d'un savon, d'une brosse à dents et d'une serviette pour eux³. Les conditions d'hygiène variaient donc probablement selon les institutions et les années, au gré des approvisionnements.

Le programme de la maison d'enfants consacrait deux temps à l'hygiène individuelle : la toilette matinale et la douche hebdomadaire. Le matin, la toilette s'effectuait sous le regard du surveillant de nuit, qui avait alors la responsabilité des cent quatre-vingts enfants de l'établissement. Bien évidemment, celui-ci n'avait pas la possibilité d'accompagner les plus jeunes ou les nouveaux-venus dans ces gestes pourtant essentiels. Les conséquences de cette négligence furent sans doute graves, sur l'hygiène des enfants, voire sur leur santé.

¹ Ardud. Divers. Vérification effectuée par le Procureur le 2 septembre 1988.

² Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 1^{er} octobre 1979 : « nu pot să-și întrețină igiena intimă în bune condiții. »

³ Entretien jeunes. Questions 77 à 79.

Une fois par semaine, le samedi, les enfants de la maison d'enfants prenaient une douche. Selon l'expression d'une ancienne directrice¹ d'Ardud : « *elles entraînent par série* »². Les jeunes interrogés ont tous confirmé que le samedi était consacré à la douche hebdomadaire, par groupe, sous le contrôle de l'éducatrice de service.

Là encore, les normes d'hygiène étaient mal respectées. En 1980, suite à une inspection de la Direction de la Santé Publique, la direction de l'unité interdit les douches à plusieurs³, qui permettaient sans doute d'économiser de l'eau chaude. En effet, à Bucium comme à Ardud, les enfants devaient être éduqués à l'économie des ressources :

*« Il faut créer, parmi les enfants, un esprit puissant d'économie, en formant des équipes d'élèves chargées de suivre l'éradication de toute forme de gaspillage : énergie, eau, chaleur. »*⁴

Cette recherche permanente de l'économie des moyens conduisait toutefois à réduire sensiblement la qualité de l'hygiène des enfants. Comme pour l'hygiène collective de l'institution, on retrouve un contraste entre des normes extrêmement exigeantes et des conditions matérielles qui ne permettaient pas de s'en approcher.

Les différents parasites constituaient un dernier aspect problématique de l'hygiène individuelle. Cette question revenait fréquemment parmi les préoccupations des éducateurs⁵ et se présentait dans toute son acuité lors des retours de vacances. En effet, les familles des mineurs vivaient souvent dans des conditions matérielles et sanitaires très précaires, qui favorisaient le développement de parasites, en particulier des poux⁶. En l'absence de lotions adaptées, il était fréquent que les enfants soient tondus à leur retour à l'institution, pour éviter la propagation des parasites.

¹ Entretiens jeunes. Q 2.

² Entretiens personnel. Entretien 2 : « Intrau pe serie ».

³ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 25 avril 1980.

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 5/1981, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1979-1981, f. 113 : « Trebuie să creăm în rândul copiilor un puternic spirit de economisire, formînd echipe alcătuite din eleve care să urmărească înlăturarea oricărei forme de risipă – energie, apă, căldură. »

⁵ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 25 avril 1980.

⁶ Entretiens jeunes. Q 3.

4. b. Le froid

Les mineurs placés en maison d'enfants ont également souffert du froid. Certes, la population roumaine dans son ensemble connut de cruelles privations de chauffage, en particulier lors de certains hivers. Cependant, les mineurs placés, qui dépendaient exclusivement de l'approvisionnement officiel de l'institution et des soins du personnel, étaient particulièrement exposés au froid.

A Ardud, un procès-verbal de 1980 nous apprend que, à cause du grand froid, cinq radiateurs ont éclaté. Curieusement, la proposition faite en vue de résoudre ce problème ne fut pas d'augmenter le chauffage, mais de « *fermer les fenêtres* »...¹

A la fin de l'année 1980, cette préoccupation restait d'actualité : « *en ce qui concerne le chauffage central, le problème n'est pas résolu, puisqu'il s'agit d'une centrale de petite capacité* »². Le problème était donc structurel : à l'origine, le chauffage de l'unité avait été pensé de manière inadéquate.

De fait, en février 1981, la Direction de la Santé Publique constata une situation critique :

*« A l'occasion d'un contrôle, les services départementaux et communaux de la Santé Publique ont constaté que, dans notre unité, la température des dortoirs et des autres espaces existants n'était pas conforme aux normes en vigueur, et, dans le même temps, il y a un manque total d'eau chaude, de sorte que nous ne pouvons assurer l'hygiène corporelle des filles et qu'apparaissent des épidémies »*³.

En réalité, le problème du froid fut une constante de l'unité, car l'approvisionnement en combustible était aussi difficile que pour les aliments. En 1982, la direction se plaint à l'Inspection scolaire :

« L'actuelle centrale fonctionne à base de combustible liquide et nous ne parvenons pas à nous approvisionner avec ce combustible. Durant l'hiver dernier, le plus souvent, la chaudière n'a pas fonctionné de sorte que la

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 18 janvier 1980.

² Ardud. Correspondance 1980. Note informative : « cât privește încălzirea centrală este o problemă nerezolvată deoarece este o centrală cu o capacitate mică ».

³ Ardud. Correspondance 1981, Lettre du 7 février 1981 de la direction de la maison d'enfants au Conseil populaire communal d'Ardud : « Cu ocazia controalelor făcute de către organele sanepid județene și locale au constatat că în unitatea noastră nu este căldura dormitoarelor și a celoralte spații existente conform normelor în vigoare și în același timp lipsește total apa caldă, neputând să asigurăm igiena corporală a fetelor, cauzînd apariția unor epidemii. »

température de la maison d'enfants (dortoirs et salles d'étude) s'est trouvée en dessous du seuil indiqué pour un bon déroulement des activités, et pour le maintien des conditions hygiénico-sanitaires au sein des élèves, qui ont été souvent malades »¹.

L'année suivante, le problème n'était pas résolu : le 28 janvier 1983, la directrice expliquait que l'unité n'avait pas reçu le « *quota de combustible* »². Au cours des entretiens que nous avons réalisés, une ancienne directrice a reconnu que « *les enfants souffraient un peu du froid* »³.

Le constat était identique à la maison d'enfants de Bucium :

« les conditions matérielles sont très difficiles (...) face aux conditions de froid existantes, nos enfants sont en bonne santé, grâce aux soins parentaux des cadres didactiques. »⁴

Ferencz nous a confié qu'il lui avait manqué « *quelque chose de chaud* » pour se vêtir.⁵

4. c. La santé

La santé était un enjeu majeur de la prise en charge des mineurs en institution. Derrière les normes et recommandations, la réalité médicale fut cruelle pour les mineurs placés.

A la pouponnière, où la prise en charge était d'abord médicale, les conditions laissaient à désirer. A Iași, les médecins étaient en nombre insuffisant. Beaucoup

¹ Ardud. Correspondance 1982. Lettre du 17 juin 1982 de la direction de la maison d'enfants à l'Inspection scolaire : « Actuala centrală funcționează pe bază de combustibil lichid și aprovizionarea cu acest combustibil nu reușim să o facem. În perioada de iarnă din anul acesta de cele mai multe ori centrala nu a funcționat, temperatura din Casa de copii (dormitoare și săli de studii) fiind sub cea indicată pentru o bună desfășurare a activității, pentru o bună menținere a condițiilor igienico-sanitare în rândul elevilor, ducând la dese îmbolnăviri »

² Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 28 janvier 1983 : « cota de combustibil ».

³ Entretiens jeunes. Entretien 2 : « Copiii răbdau un pic de frig ».

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 118/1970, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de l'assemblée générale du 30 octobre 1970, f. 6 : « condițiile materiale sunt foarte grele (...) față de condițiile de frig existente – copiii noștri sînt sănătoși datorită grijii părintești a cadrelor didactice ».

⁵ Entretiens jeunes. Q 4 : « ceva gros ».

étaient formellement rattachés à la pouponnière sans y exercer : un rapport dénonce ainsi

« les affectations fictives, par exemple les affectations d'anatomo-pathologues, anatomistes, oncologues et d'autres qui ne prennent pas leur poste, intéressés de travailler dans d'autres spécialités et de l'absence de choix pour ces postes de la part des jeunes médecins. Le même constat est effectué au niveau des cadres moyens : la direction de la pouponnière affirme qu'elle a besoin en urgence d'au moins 15 infirmières. »¹

De plus, l'outillage médical de la pouponnière était rudimentaire ou inexistant : en 1983, il n'existait pas de couveuse à la pouponnière de Iași, alors que l'établissement accueillait une majorité d'enfants prématurés².

A l'insuffisance du personnel et des conditions matérielles se rajoutait le manque de communication entre institutions, et plus généralement, la négligence des salariés.

« Il y a eu en 1981-1982 trois cas de rougeoles non-communicés (par l'hôpital) qui ont occasionné une épidémie de plus de 130 cas à la pouponnière »³.

Un autre rapport déplore *« un souci réduit pour la prophylaxie des infections intérieures »⁴.*

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 7/1981, Comité départemental PCR de Iași, secteur sanitaire, Informare în vederea asigurării ocrotirii sănătății mamei și copilului în unitățile ambulatorii și spitalicești [Information en vue d'assurer la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant dans les unités de jour et les hôpitaux], 1981, f. 103 : « Trebuie menționat însă dificultățile ce le întâmpină cu acoperirea necesarului de cadre pînă în prezent defectuos realizată pe de o parte prin ocuparea unor posturi de medici cu integrări ale cadrelor IMF, integrări fictive, de exemplu integrarea de anatomo-patologi, de anatomiști, de oncologi și alții care nu-și efectuează integrarea la leagăn fiind interesați să lucreze în alte specialități, iar de pe altă parte lipsa opțiunii pentru acest loc de muncă la tinerii medici. Se semnalează de asemenea cadrelor medii ; conducerea leagănului afirmă necesitatea urgentă a cel puțin 15 surori. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 77/1983, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Contribuția organizației de partid la îmbunătățirea asistenței copilului [Contribution de l'organisation du parti à l'amélioration de l'assistance à l'enfant], f. 96-98.

³ *Ibid.*, f. 35 : « în anul 1981-82 au existat 3 contacti de rujeolă necomunicați, care au determinat la Leagănul de copii o epidemie de peste 130 cazuri. »

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 30/1980, Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire, Succintă apreciere asupra principalelor probleme rezultate din adunările generale ale oamenilor muncii din unitățile sanitare [Succintes appréciations sur les problèmes soulevés dans les assemblées générales des travailleurs des unités sanitaires], f. 35 : « o preocupare mai redusă pentru profilaxia infecțiilor interioare ».

Dans les maisons d'enfants, la situation n'était pas meilleure. A Bucium, « *l'assistance médicale ne peut être réalisée dans des conditions optimales.* »¹ A l'école spéciale de Iași, « *la médication et l'assistance médicale* »² étaient considérés comme des problèmes non-résolus : la directrice déclarait avoir

*« fait des dizaines de démarches auprès du département et de la municipalité, des organes d'Etat et du parti, mais, en dehors de promesses, rien n'a été résolu. »*³

En 1979, un autre rapport évoqua des « *contaminations en masse des enfants* »⁴, contre lesquelles des mesures étaient prises.

A Ardud, les mineurs étaient malades une bonne partie de l'hiver. Or il y avait également une pénurie de médicaments. La pièce de soins était glaciale en hiver⁵, de sorte que les élèves malades ne pouvaient être isolés, ce qui favorisait la contagion voire les épidémies. De plus, dans les premières années, il n'y avait pas d'infirmière rattachée à la maison d'enfants⁶.

Enfin, les institutions ont été des lieux de diffusion de virus majeurs, comme le VIH ou l'hépatite B. Le recours systématique aux piqûres et une stérilisation insuffisante ont favorisé la transmission de maladies graves au sein de l'institution, comme le souligne le rapport de Human Right Watch dès 1990. Les enfants en bas âge, placés en pouponnières, étaient les premières victimes de théories médicales dangereuses :

« The dystrophic hospitals also used a disastrous method of treatment called microtransfusion – transfusion of a very small amount of blood from an apparently healthy person to an unhealthy one. (...) More likely, it was the

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 93 : « Asistența medicală nu se poate realiza în condiții optimale ».

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 145/1971, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, PV de la réunion du 6 octobre 1971, f. 192 : « medicamentația și asistența medicală ».

³ *Ibid.*, f. 192 : « drumuri de ordinul zecilor la județ și municipiu, la organele de stat și de partid dar în afară de promisiuni nu s-a rezolvat nimic »

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1979, Comité départemental des Femmes de Iași, Informare privind modul în care au contribuit comitetele și comisiile femeilor din județul Iași la asigurarea unui proces instructiv-educativ corespunzător [Information sur la manière dont les comités et commissions de femmes du département de Iași ont contribué à un processus éducatif-instructif adéquat], f. 14 : « îmbolnăvirea în masă a copiilor. »

⁵ Entretien personnel. Entretien 1.

⁶ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 18 janvier 1980. Les éducateurs réclament une infirmière et des médicaments.

result of ignorance : Romanian doctors thought that the transfused blood would be rich in proteins, hemoglobin, and antibodies, and would boost the infant's immunological system and nutritional state. They did not know what any adequately trained pediatrician knows, that microtransfusions are totally useless, without any positive effect whatsoever on the recipient¹. »

De manière générale, c'est le recours systématique aux piqûres qui conduisit au drame :

« The physicians used injectable antibiotics frequently and for a variety of ailments². »

Ce mode d'administration était choisi systématiquement par le corps médical, qui y voyait vraisemblablement une manière plus sûre et plus rapide de dispenser les soins.

Le rapport note ainsi :

« the incredible number of injections that these children had received both in the dystrophic hospitals and in the leagăne – 120 injections over a four-week period was not uncommon³. »

Ce drame sanitaire, mis en lumière par les organisations occidentales après la Révolution, était, en réalité, connu des institutions d'Etat dès les années 1970. Un rapport sanitaire sur la situation dans le département de Iași en 1972 est éloquent :

« On signale, en 1972 également, un nombre assez grand d'hépatite B chez les enfants par rapport aux adultes ; on s'interroge donc si, dans certaines unités dans lesquelles se réalisent les vaccins par piqûres, le non-respect des dispositions légales sur la rigueur de la stérilisation du matériel sanitaire ne produirait pas des cas d'hépatite B. »⁴

¹ Human Right Watch, Romania's orphans : a legacy of repression, *News from Helsinki Watch*, vol. 2, décembre 1990, p. 7.

² *Ibid.*, p. 8.

³ *Ibid.*, p. 8.

⁴ Archives départementales de Iași, fonds 31, dossier 113/1973, Comité municipal du Parti de Iași, secteur sanitaire, Preocupările Comitetelor de partid, a organizațiilor de bază și a comitetelor oamenilor muncii privind activitatea materno-infantilă din municipiul Iași pe anul 1972 [Préoccupations du comité du Parti, des cellules de base et des comités de travailleurs sur l'activité maternelle et infantile dans la ville de Iași en 1972], f. 25-26 : « Se semnalează și în cursul anului 1972 un număr destul de mare de hepatite la copii în raport cu adulții ; acest aspect ridică problema dacă nu cumva prin unele unități se fac imunizări prin inoculare, nerespectarea dispozițiilor legale privind strictețea sterilizării materialelor ar produce îmbolnăviri prin hepatita cu virus B. »

Il fait peu de doute que la négligence de certains salariés des pouponnières a favorisé la contamination d'un nombre importants d'enfants par l'hépatite B. L'absence de dépistage systématique, les moyens modestes de beaucoup adultes qui ont grandi en institution rendent difficile une évaluation globale de la situation nationale aujourd'hui, mais la responsabilité de l'Etat, dans de nombreux cas, fait peu de doutes.

4. d. La sécurité

Assurer la sécurité des enfants était l'une des premières missions des institutions : en effet, beaucoup d'enfants y étaient placés parce qu'ils étaient en danger chez eux ou parce qu'ils n'avaient pas le cadre protecteur d'une famille.

La prévention des risques était d'ailleurs une préoccupation éducative de premier plan. Plusieurs directives de l'Inspection scolaire du département de Satu Mare insistent sur la nécessité de sensibiliser les enfants à ces questions¹. Aussi un groupe « PSI »², « Prévention et extinction des incendies », se réunissait-il chaque mois à la maison d'enfants d'Ardud. En 1989, 12 élèves participaient à ce groupe³ : un élève de classe V, trois de classe VII, quatre de classe VIII, un de classe IX, trois de classe X : on voit que ce sont principalement des adolescents, entre 14 et 18 ans. Les activités du cercle combinent conseils pratiques et connaissances théoriques. Voici un exemple de programme d'activités⁴ :

- janvier : « *Ne jouez pas avec le feu !* »⁵
- février : « *Prévention des incendies à la maison d'enfants, dans la forêt et dans les champs* »⁶
- mars : « *Il est interdit de laver des matériaux synthétiques avec des liquides inflammables* »⁷
- avril : « *Prévention des incendies dans les bâtiments annexes : magasin, grenier, ...* »¹

¹ Ardud. Correspondance 1975. Lettre du 23 février 1975 de l'Inspection scolaire à la direction de la maison d'enfants.

² Ardud. PSI.

³ Il est remarquable que tous participent également à l'autre cercle : « les amis de la vérité scientifique ».

⁴ Ardud. Planification des activités du cercle PSI, janvier-juillet 1989.

⁵ *Ibid.*, « Nu vă jucați cu focul ! ».

⁶ *Ibid.*, « Prevenirea incendiilor în maison d'enfants, în pădure și în câmp ».

⁷ *Ibid.*, « Este interzis spălatul materialelor sintetice cu lichide inflamabile ».

- mai : « *Le fumeur et l'alcoolique* »²
- juin : « *Le chauffage au poêle : charbon, bois, fuel, gaz méthane, et les dangers qui peuvent apparaître* »³
- juillet : « *Comment utilisons-nous les appareils électriques : fer à repasser, onduleur à cheveux, réchaud* »⁴

Le programme associait donc des séances de prévention générale et spécifique, des conseils pratiques pour la vie quotidienne et de la théorie. L'ouverture sur la question de l'alcool et du tabac montre que ces activités de prévention des incendies faisaient partie d'un champ de préoccupations plus vastes, qui regroupait aussi bien l'amélioration de l'hygiène que la prévention des risques médicaux.

Néanmoins, la sécurité n'était guère assurée à la maison d'enfants. En plus des risques alimentaires et sanitaires, les rapports d'inspection des pompiers à Ardud révèlent également de graves dysfonctionnements.

En novembre 1989, le commandant des pompiers nota, par exemple, que les ampoules des dortoirs n'étaient pas entourées de protection⁵. De plus, « *les tuyaux d'évacuation de la chaudière ne sont pas isolés du matériau combustible.* »⁶

Par ailleurs, l'encadrement faisait parfois montre d'une négligence coupable. Un procès-verbal de 1989 fait ainsi allusion à une consommation non-surveillée de médicaments, pouvant mettre en danger la vie des mineurs⁷.

A Iași, le chauffeur de l'institution avait des tendances alcooliques :

*« On a répété à de nombreuses reprises (à M. T.) de ne pas consommer de boissons alcoolisées durant son travail et dans l'unité, d'autant plus qu'il conduit et met en danger la vie des enfants et des gens. »*⁸

¹ *Ibid.*, « Prevenirea incendiilor acasă, în clădirile anexe : magazii, poduri, șuri ».

² *Ibid.*, « Fumătorul și alcoolicul ».

³ *Ibid.*, « Încălzirea cu sobe, cu cărbune, lemne, motorină, gaz metan și pericolele care pot să apară ».

⁴ *Ibid.*, « Cum folosim aparatele electrice: călcător, ondulator, reșou ? ».

⁵ Ardud. Contrôle effectué par le commandant des pompiers de Satu Mare le 1er novembre 89 : « Corpurile de iluminat din dormitoare nu sînt prevăzute cu globuri de protecție. »

⁶ *Ibid.* : « Coșurile de fum de la centrala termică nu sînt izolate față de materiale combustibile. »

⁷ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal du 20 mai 1989.

⁸ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 171 : « de nenumărate ori i s-a atras atenția să nu mai consume băuturi alcoolice în timpul programului și în unitate, cu atît mai mult cu cît fiind conducător auto pune în pericol viața copiilor și oamenilor ».

Le manque de moyens, le manque de formation, ou tout simplement la négligence, se combinèrent ainsi pour créer des situations à risque, même si aucune catastrophe n'a marqué l'histoire des unités d'Ardu ou de Bucium.

B. Les relations humaines dans les institutions

Pour des enfants privés de leur famille, les liens qui s'établissaient en institution, aussi bien avec les autres enfants qu'avec le personnel, étaient essentiels pour leur développement.

B. 1. Une atmosphère familiale ?

Comme on l'a vu, de nombreux textes insistaient sur la nécessité de créer une atmosphère familiale dans les institutions : ce ne fut pas toujours le cas.

1. a. Des moments festifs, mais inégaux

Certaines fêtes, notamment Noël et la fête des enfants, le 1^{er} juin, rythmaient la vie de la maison d'enfants et contribuaient à l'instauration d'une atmosphère « familiale ».

Certes, les directives officielles tendaient à faire de ces fêtes des moments d'éducation politique :

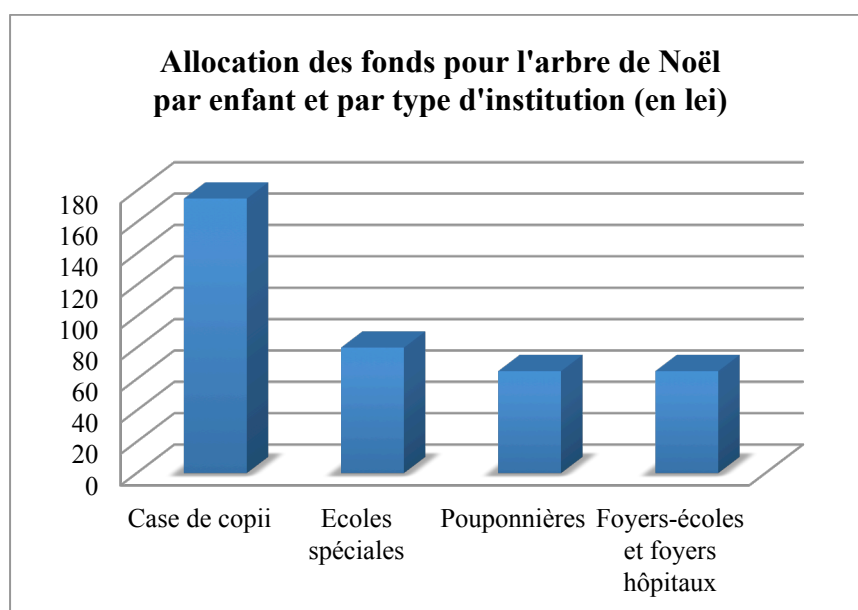
« Les manifestations à l'occasion de l'arbre de Noël constitueront de puissants moments d'éducation patriotique, matérialiste-scientifique et révolutionnaire des enfants et seront le reflet, de manière prégnante, du soin permanent porté par le camarade Nicolae Ceaușescu, secrétaire général du parti, président de la République, de la camarade Elena Ceaușescu pour les merveilleuses conditions de vie et d'enseignement assurées à tous les enfants du pays. »¹

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1986, Comité départemental PCR de Iași, section propagande, Plan de măsuri privind organizarea Revelionului 1987 și a Pomului de iarnă [Plan de mesures concernant l'organisation du Réveillon de 1987 et de l'arbre de Noël], f. 233 : « Manifestările prilejuite de serbarea Pomului de iarnă se vor constitui în puternice momente de educare patriotică, materialist-științifică și revoluționară a copiilor și vor reflecta în mod pregnant grija permanentă a tovarășului Nicolae Ceaușescu, secretarul general al partidului, președintele

Mais l'essentiel était ailleurs, loin des discours et des refrains officiels : à cette occasion, les enfants recevaient des cadeaux. En 1975, par exemple, l'Inspection scolaire de Satu Mare versa à la maison d'enfants d'Ardud un supplément de 15.633 lei, soit 104 lei par enfant à l'occasion de l'arbre de Noël, en conseillant d'utiliser cet argent pour acheter des vêtements¹. En 1988, toujours à l'occasion de Noël, chaque mineur reçut une veste et un pantalon, pour une valeur de 400 à 500 lei², ainsi que 3 kg de caramel et 2 kg de dragées³. A l'occasion du 1^{er} juin 1989, des cadeaux semblables étaient distribués : une veste et du chocolat, de la part de l'entreprise de textile « Tricotex » de Satu Mare⁴.

Quand on compare l'importance de ces cadeaux avec la modestie de l'alimentation et de la garde-robe des mineurs institutionnalisés, on comprend bien que le ressort de la fête se trouvait dans l'abondance : dans une économie de pénurie, c'était la quantité qui donnait une dimension exceptionnelle et festive.

Toutefois que les cadeaux n'étaient pas répartis de manière équitable entre les enfants des différentes institutions, comme le montre le graphique ci-dessous :



Graphique 31⁵

Republicii, a tovarăsei Elena Ceaușescu pentru minunatele condiții de viață și învățătură asigurate tuturor copiilor țării. »

¹ Ardud. Correspondance 1975. Lettre du 24 décembre 1975 de l'Inspection scolaire à la direction de la maison d'enfants.

² Ardud. Adresses reçues 1989-1991.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1986, Comité départemental PCR de Iași, section propagande, Plan de măsuri privind organizarea Revelionului 1987 și a Pomului de iarnă [Plan de mesures concernant l'organisation du Réveillon de 1987 et de l'arbre de Noël], f. 233.

La joie des cadeaux et de la vie de famille était réservée essentiellement aux enfants sains, élevés dans les maisons d'enfants. Les enfants handicapés récupérables recevaient moins de la moitié des fonds alloués à leurs camarades non handicapés. Les besoins des enfants handicapés jugés irrécupérables étaient assimilés à ceux des nouveaux-nés : l'Etat ne gaspillait pas ses fonds pour ceux dont il jugeait l'avenir inutile, l'atmosphère de fête et la vie de famille leur étaient refusées.

1. b. Les éducateurs, des parents ?

On a vu l'importance de la double fonction, scolaire et sociale, de la maison d'enfants. Dans les réunions pédagogiques, la directrice d'Ardud insistait régulièrement sur le « *climat familial* »¹ qui devait présider aux rapports dans l'institution. Les éducateurs devaient être « *des parents pour les enfants placés ici.* »² Cette relation de parents à enfants devait être marquée par la proximité : l'éducateur devait être « *très proche des élèves* »³, proximité qui passait aussi par une bonne connaissance de l'élève⁴.

Par ailleurs, les exposés pédagogiques prononcés lors des réunions évoquaient beaucoup la dimension maternelle : les éducatrices devaient « *suppléer au rôle de mère* »⁵, elles devaient non seulement « *connaître* »⁶, mais aussi « *prendre part à toutes les joies et à tous les malheurs* »⁷ des enfants. La discussion avec les enfants, de manière générale, devait être « *chaleureuse* ». Enfin, les éducatrices étaient considérées dans leur double composante, professionnelle et maternelle :

« *La direction de la maison d'enfants a confiance dans l'équipe de cadres didactiques, parce que chacune a de l'expérience tant sur le plan professionnel que en famille comme mère* »⁸.

Pour un certain nombre d'enfants, il est certain que la maison d'enfants fut une véritable famille. Les éducateurs que nous avons interrogés ont tous témoigné de

¹ Ardud. Exposés théoriques. Texte 1 du 26 avril 1986 : « climat familial ».

² Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 : « a fi părinte pentru copiii internați aici ».

³ Ardud. Exposés théoriques. Texte 1 du 26 avril 1986 : « foarte apropiat de elevi ».

⁴ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 14 février 79.

⁵ Ardud. Exposés théoriques. Texte 2 : « Suplinind rolul mamelor ».

⁶ *Ibid.*, « să cunoască ».

⁷ *Ibid.*, « să ia parte la toate bucuriile și necazurile ».

⁸ *Ibid.*, « Conducerea casei de copii are încredere în colectivul de cadre did., pentru că fiecare are experiență atât pe linie profesională cât și în familie ca mamă ».

l'attachement que leur avait porté un certain nombre de jeunes, qui reviennent encore les voir aujourd'hui.

La majorité des jeunes que nous avons interrogés ont répondu s'être bien entendus avec leurs éducateurs¹. En revanche, quinze d'entre eux les ont considérés comme des « *surveillants* », cinq d'entre eux comme des « *éducateurs* », et six comme des « *parents* »². Dans le même temps, une majorité considère qu'« *un ou plusieurs éducateurs les ont aidés à construire leur personnalité et avancer dans la vie* »³. Interrogés sur la manière dont les éducateurs les ont aidés, les jeunes livrent des réponses particulièrement riches. Quelques uns mentionnent les « *bons conseils* » reçus de la part des adultes. Mais la majorité évoque l'attention privilégiée qu'ils ont reçue de l'un ou l'autre éducateur, et qui les a distingués des autres enfants. Adrian considère qu'une éducatrice « *l'a favorisé en secret* »⁴. Pour beaucoup, avoir été invités dans la maison d'un éducateur a créé un lien privilégié avec lui. Katalina va jusqu'à dire : « *Elle m'a amené chez elle. Elle a voulu m'adopter.* »⁵

Nombre de professionnels du social, travaillant avec des enfants institutionnalisés ou avec des jeunes issus du système de protection de l'enfance, peuvent témoigner de l'importance du lien privilégié, et de l'attention accordée à chacun en particulier. Dans mon travail d'insertion avec des jeunes orphelins, j'ai pu observer, à titre personnel, combien ces jeunes, même après dix-huit ans, sont en concurrence avec leurs camarades dès qu'il s'agit d'obtenir une reconnaissance de l'adulte. Etre l'homme de confiance du responsable est pour beaucoup de jeunes le moyen d'obtenir la reconnaissance qu'ils recherchent.

Dans des institutions qui accueillaient souvent plusieurs centaines d'enfants, ce système de distinction est nécessairement inégalitaire : tous les enfants ne pouvaient bénéficier de ce lien privilégié. Une minorité de jeunes nous ont ainsi répondu amèrement qu'aucun éducateur ne les avait aidés à se construire, l'un d'entre eux, Calin, ajoutant, à propos des éducateurs, que « *cela ne leur venait même pas à l'esprit* »⁶ d'aider les enfants à se construire.

¹ Entretiens jeunes. Question 87.

² Entretiens jeunes. Question 88 : « *supraveghetori* », « *educatori* », « *părinți vitregi* ».

³ Entretiens jeunes. Question 89.

⁴ Entretiens jeunes. Q 1 : « *Pe ascuns m-a favorizat* ».

⁵ Entretiens jeunes. Q 14 : « *M-a dus la ea acasă. A vrut să mă înfieze.* »

⁶ Entretiens jeunes. Q 6 : « *Nici n-au avut de gând.* »

A côté des éducateurs qui travaillaient au quotidien avec les enfants, une place particulière doit être faite aux autres salariés des institutions : cuisinières, lingères, administrateurs, chauffeurs, ... Nombreux sont ceux qui ont compté pour tel ou tel enfant. De nouveau, c'est une attention particulière accordée à l'enfant qui a créé cette relation privilégiée. Telle cuisinière donnait en cachette une portion de nourriture supplémentaire à Gabriela¹ ; telle femme de ménage acceptait, à titre exceptionnel, l'aide de Simona pour nettoyer la cuisine, une responsabilité qui comblait le besoin de reconnaissance de l'enfant² ; tel administrateur emmenait Florin avec lui pour faire des courses, et, au passage, lui apprenait à tenir le volant de la voiture³...

Sous cet angle, l'histoire des orphelinats roumains est aussi une belle histoire : l'histoire de liens privilégiés, multiples et enchevêtrés, souvent répartis inéquitablement, mais qui ont permis à des enfants de pouvoir s'appuyer sur un adulte pour prendre confiance en soi et aller de l'avant.

Toutefois, les procès-verbaux de réunions pédagogiques insistent trop sur la nécessité d'établir un climat familial pour que l'on puisse penser honnêtement que celui-ci existait de manière réelle et continue. La maison d'enfants, structurellement, était bien loin d'être une vraie famille : la taille des établissements, les renouvellements de personnel, la rigueur du programme, le manque d'intérêt de certains salariés étaient autant d'obstacles au développement d'une vie de famille en institution.

1. c. Les camarades d'institution, des frères et sœurs ?

Jusqu'à la Révolution, frères et sœurs vivaient séparés dans des institutions où la mixité n'avait pas encore pénétré. Nombre d'entre eux ignoraient d'ailleurs qu'ils avaient un frère ou une sœur. Partageant, souvent dès leur plus jeune âge, la vie d'autres enfants, ils ont créé avec eux des liens qui mériteraient une étude approfondie.

¹ Entretiens jeunes. Q 5.

² Entretiens jeunes. Q 8.

³ Entretiens jeunes. Q 17.

Interrogés sur leurs liens avec leurs camarades de groupe, neuf jeunes ont répondu qu'ils étaient « *comme des frères* », onze « *comme des amis* », et six qu'ils « *ne s'entendaient guère, voire pas du tout*¹ » avec leurs camarades. Si certains jeunes se sont sentis marginalisés, et ne sont pas parvenus à trouver leur place au sein des groupes d'enfants de l'institution, la plupart ont toutefois apprécié de pouvoir vivre avec d'autres enfants, de pouvoir jouer et se distraire avec eux.

Certains enfants ont aussi développé entre eux des liens privilégiés, donnant naissance à des expressions aussi paradoxales qu'émouvantes, comme celle de « *frères de placement* ». Ces liens entre enfants ne doivent pas être sous-estimés : alors que les transferts d'enfants entre institutions et la rotation des cadres étaient fréquents, les relations amicales qu'entretenaient certains enfants constituaient le seul noyau familial stable sur lequel ils pouvaient retrouver leurs repères et construire un avenir.

Si les jeunes parlent peu de ce sujet, il est manifeste qu'une intimité tactile et physique s'est créée entre ces camarades de groupes. Dans des institutions où la mixité était proscrite, cette intimité a vraisemblablement favorisé des expériences homosexuelles.

Il est intéressant de noter que, encore aujourd'hui, les jeunes interrogés vivent, dans leur grande majorité, entre jeunes de la « maison d'enfants ». Leur cercle d'amis est souvent composé d'anciens camarades d'institution. Florin a raconté qu'il revoyait presque chaque semaine ses anciens collègues d'orphelinat et évoquait avec eux des souvenirs de leur enfance².

Cette proximité entre camarades d'institution a pour revers une distance, qui peine à être comblée, entre les enfants de famille et les enfants d'institution. Dans les domaines amical et amoureux, nombreux sont ceux qui ne se sentent pas à la hauteur des « enfants de famille ». Marqués physiquement, par leurs vêtements ou leur manière de se comporter, nombre d'enfants de la maison d'enfants peinent, encore aujourd'hui, à sortir des cercles sociaux des institutions pour s'intégrer dans la société habituelle.

Il n'en reste pas moins que la force des liens qui unissent certains enfants en institution, et qui perdurent après leur sortie du système, est assez remarquable : ces

¹ Entretiens jeunes. Question 113.

² Entretiens jeunes. Q 17.

liens ont constitué pour beaucoup une base affective stable. Ils ont permis de créer, chez les « enfants de personne » des liens d'appartenance à un groupe, parfois assimilé à une famille.

B. 2. L'indiscipline

L'indiscipline recouvrait un nombre infini de réalités, à la hauteur de l'imagination ou des troubles des enfants. Ces réalités eurent en commun de mettre à l'épreuve les structures idéologiques et pédagogiques de l'institution, provoquant le plus souvent un raidissement des éducateurs. De manière générale, l'indiscipline se définissait par rapport « à la discipline scolaire et aux normes éthiques socialistes »¹. Nous avons retenu quelques exemples parmi les plus marquants.

2. a. Ecole buissonnière et entorses au règlement de l'institution

L'école buissonnière, tout d'abord, revient périodiquement dans toute la période. En mai 1984, par exemple, les éducateurs d'Ardud déploraient que beaucoup d'élèves manquassent l'école². En novembre 1984, le problème n'était toujours pas résolu, et la directrice proposa d'intensifier la collaboration avec l'école pour empêcher le développement de l'école buissonnière³. A Bucium, en 1979, un rapport évoquait les « fugues de l'atelier, des heures de sport, musique »⁴. En 1985, des élèves furent ramenés à l'école par la milice, comme le rapporte la directrice de l'école générale n°2 de Iași.

« Nous avons des élèves de la maison d'enfants qui ont été absents et n'ont pu être récupérés qu'avec l'aide de la milice. »⁵

On a pourtant vu l'importance de la composante scolaire, tant dans l'idéologie qui animait l'institution que dans la notation du personnel d'encadrement. L'absentéisme scolaire était vraisemblablement à l'origine de

¹ Ardud. Correspondance 1975. Lettre du 12 juillet 1975 à des parents d'élève.

² Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 4 mai 1984.

³ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 26 novembre 1984.

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 167 : « fuga de la orele de atelier, sport, muzică ».

⁵ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 9/1985, Cellule PCR de l'école générale n°2 de Iași, compte rendu 1984-1985, f. 14 : « am avut și elev de la casa de copii care au absentat și nu au putut fi recuperate decât cu miliția. »

tensions au sein de l'unité, qui compromettaient le climat familial que la direction tentait d'instaurer.

Si certains élèves font l'école buissonnière, beaucoup ne respectent pas le programme quotidien ou les règles de l'établissement. Les archives donnent une curieuse impression de chaos généralisé. A Ardud, de nombreux enfants de la commune fréquentaient la maison d'enfants, alors que l'entrée leur était interdite¹. A Bucium, en 1981, on évoque

« dans les salles de groupe, les dortoirs et dans les autres lieux, beaucoup de désordre, de saleté, un équipement mal entretenu, une tenue négligée, des faits qui doivent constituer un signal d'alarme pour tout le collectif didactique. »²

Deux ans plus tôt, la direction décrivait de véritables sauvages :

« Tous nos enfants n'ont pas de manières civilisées, ils ne sont pas tous polis et respectueux ; ils fuient le travail physique, ne font pas attention à la propreté, à leurs biens personnels ou à ceux de l'unité ; souvent, ils détruisent de manière intentionnelle, parlent mal, utilisent souvent un langage vulgaire, et si vous voulez, nos enfants ne savent même pas jouer, ils jouent en se renversant, en se cognant, en s'injuriant, en se jetant des pierres. »³

A l'école spéciale de Iași, la direction déplore

« des réponses impertinentes faites aux éducateurs, de petits vols, du désordre à table, dans les classes, les ateliers et les dortoirs. »⁴

Les faits d'indiscipline sont amplifiés par le profil des enfants : *« différents grades et aspects d'oligophrénie, états d'apathie, excitabilité, irascibilité »¹*. Pour les responsables de l'institution, les enfants ont parfois des *« élans hooliganiques »²*.

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 22 mai 1989.

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 5/1981, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1979-1981, f. 107 : « în sălile de grupă, dormitoare, cât și în alte locuri am combătut multă dezordine, murdărie, echipament prost întreținut, ținută neglijată, fapte ce trebuie să constituie semnale de alarmă pentru tot colectivul didactic. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 170 : « Astfel nu toți copiii noștri au formate deprinderi civilizate de comportare, nu sînt politicoși și respectuoși ; fug de munca fizică, nu păstrează curățenia și nici bunurile personale și pe cele ale unității ; de multe ori distrug în mod intenționat, vorbesc urît, folosind adesea un vocabular vulgar și dacă vreți, copiii noștri nu știu nici să se joace, se joacă trîntindu-se, izbindu-se, poreclindu-se, aruncînd cu pietre. »

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 68/1976, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1975-1976, f. 15 : « răspunsuri obraznice date educatorilor, mici furturi, dezordinea de la masă, în clase, ateliere și dormitoare. »

2. b. L'indiscipline, une caractéristique des institutions

L'indiscipline est en réalité un trait caractéristique de l'institution dans son ensemble, et non seulement des enfants. La cellule du PCR à Bucium décrit ainsi le comportement de certains salariés de l'établissement

« qui viennent dans l'unité en état d'ébriété ou consomment des boissons alcoolisées devant les enfants »³

ou

« qui se disputent et s'injurient devant les enfants »⁴

ou encore

« qui dérobent des biens de l'unité ou échangent des objets, sont absents, arrivent en retard ou partent plus tôt du travail. »⁵

A l'école spéciale de Iași, la direction déplore un travail éducatif seulement

« formel, une surveillance insuffisante, des improvisations, parfois les heures récréatives-distractives ne sont pas réalisées. Les élèves s'ennuient, circulent dans la cour de l'école, chacun fait son programme d'activité comme il le souhaite. Pour la même raison, les élèves non-surveillés volent des chaussures dans les placards à l'entrée des pavillons, cassent des fenêtres, des disputes et actes d'indiscipline ont lieu. »⁶

¹ *Ibid.*, f. 15 : « diferite grade și aspecte ale oligofreniei, cu stări de apatie, excitabilitate, și nu ușor irascibili ».

² *Ibid.*, f. 15 : « apucături huliganice ».

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 171 : « care vin în unitate în stare de ebrietate sau consumă băuturi alcoolice în văzul lor ».

et f. 171 : « se ceartă și înjură în fața copiilor ».

⁵ *Ibid.*, f. 171 : « care sustrag din bunurile unității sau schimbă obiectele, lipsesc, întârzie sau pleacă mai devreme de la serviciu ».

⁶ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 170/1972, Cellule PCR de l'école spéciale de Iași, compte rendu 1970-1972, f. 276 : « formal, insuficientă supraveghere, improvizatii sau cîteodată nu se fac orele recreativ-distractive. Elevii se plictisesc, circulă prin curtea școlii, fiecare își face activitatea care o dorește. Tot din acest motiv elevii nesupravegheați fură încălțăminte din dulapurile de la intrările în pavilioane, sparg geamuri, se produc certuri și acte de indisciplină. »

A Ardud, la direction proteste contre le retard des éducateurs : selon la directrice, les tâches quotidiennes n'étaient pas toujours effectuées, les élèves n'étaient pas contrôlés conformément aux plans de travail¹.

De manière générale, les rapports ne remettaient pas en cause le système institutionnel. C'est le manque d'implication des salariés qui était pointé par les responsables des établissements : l'indiscipline et le manque de sérieux du personnel étaient désignés comme la cause essentielle de l'indiscipline des élèves et du désordre qui régnait dans les institutions.

Les détériorations en tout genre constituaient un autre exemple d'indiscipline. A Ardud, les vitres cassées² étaient un problème récurrent et lourd de conséquences, en particulier en hiver : en effet, elles n'étaient pas remplacées tout de suite. Autre exemple, les assiettes et les verres étaient victimes de mains peu précautionneuses³. Le soir, en particulier, à l'abri du regard des surveillants, les détériorations étaient monnaie courante⁴. Il est certain que, dans une économie de pénurie, les détériorations de ce type ne pouvaient que compliquer la répartition budgétaire au sein de l'institution, tout en créant une atmosphère de suspicion à l'encontre des enfants, mais aussi des éducateurs, responsables des faits et gestes des mineurs.

Les vols étaient également monnaie courante. A Ardud, les éducateurs déploraient des disparitions quotidiennes d'objets. Des débris de bocaux, sans doute volés à la cuisine, étaient parfois trouvés le matin dans les chambres et dans le jardin : la direction craignait même des accidents⁵.

L'indiscipline caractérisa donc aussi bien les mineurs que les éducateurs, sans parler du personnel de service, soupçonné de voler en cuisine : les institutions, malgré une organisation formelle particulièrement stricte n'étaient pas toujours loin de l'anarchie. Cette tendance ne fera que s'amplifier après 1989. En attendant, pour

¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 22 mai 1989.

² Ardud. PV 1978-1985, Procès-verbal du 17 janvier 1979.

³ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 1^{er} octobre 1979.

⁴ *Ibid.*

⁵ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 22 mai 1989.

les institutions, l'enjeu était de former les enfants à la discipline au sein des établissements, pour prévenir de futures infractions à leur sortie du système :

« les prétendants aux faits antisociaux de plus tard sont le plus souvent des jeunes ayant grandi à la maison d'enfants qui, profitant de la liberté dont ils disposent à leur sortie de cette unité, commettent des infractions. »¹

B. 3. La violence

En dépit des discours théoriques sur le rôle de protection des institutions, la violence était, en réalité, un phénomène ordinaire pour les mineurs placés.

3. a. La violence des adultes et de l'institution

Toute forme de violence était, en principe, proscrite des institutions, comme le montre cet exposé prononcé à Ardud :

« De l'efficacité des récompenses et des punitions pratiquées à la maison d'enfants pour renforcer la discipline librement consentie »².

Le principe de base était le suivant : il est possible de former un élève.

« Les méthodes d'éducation morale sont les voies d'activités éducatives qu'utilisent les éducateurs et les cadres didactiques pour former la conscience et la conduite communiste des élèves. Ces méthodes sont la persuasion, l'exercice, les récompenses et les punitions. »³

L'exposé énumérait ensuite les différentes formes de récompense :

« l'encouragement, le contentement, la mise à l'honneur, la louange, l'octroi d'une distinction, d'une médaille, d'un diplôme, d'un livre... »⁴

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 5/1981, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1979-1981, f. 115 : « Pretendenți la faptele antisociale de mai târziu sînt de cele mai multe ori și mulți tineri proveniți din casele de copii care profitînd de libertatea ce au după plecarea din unitățile respective, săvîrșesc infracțiunile. »

² Ardud. Texte théorique 3 : « Eficiența recompenselor și pedepselor folosite în Maison d'enfants pentru întărirea disciplinei liber consimțite. »

³ *Ibid.* : « Metodele de educație morală sînt căi de activitate educativă pe care le folosesc educatorii, cadrele didactice pentru a forma conștiința și conduita comunistă a elevilor. Aceste metode sunt : convingerea, exercițiul, recompensele și pedepsele. »

⁴ *Ibid.* : « îndemnul, mulțumirea, evidențierea, lauda și premiarea (acordarea de distincții, medalii, diplome, cărți...) ».

et de punition :

« l'observation, l'avertissement, la réprimande, une mauvaise note de comportement, le renvoi de l'école et le transfert dans une autre maison d'enfants¹.

Comme on le voit, les châtiments corporels sont absents de la liste. Cette théorie est confirmée par une note² adressée à l'Inspection scolaire de Satu Mare par la directrice d'Ardud, mentionnant que l'éducatrice E. a reçu « *un blâme écrit* »³, « *pour avoir frappé une élève du groupe qu'elle dirige* »⁴. Une copie de cette note est par ailleurs envoyée au comité communal du PCR. Ceci tend à prouver que la violence physique est réprouvée par la direction de la maison d'enfants, en théorie mais aussi dans la pratique.

L'interdiction de lever la main sur un élève est fréquemment rappelée en réunion pédagogique : « *On ne frappe pas un élève, il faut prendre d'autres mesures de discipline* »⁵ Dans le même temps, la fréquence de ces rappels tendrait à faire croire que ce type de comportement n'est pas si rare chez les éducateurs, et qu'ils doivent être régulièrement rappelés à l'ordre.

A Iași, les consignes officielles sont les mêmes et le fait de frapper un élève ou de l'envoyer au coin sont condamnés comme « *des méthodes antipédagogiques* »⁶.

De la théorie à la réalité, la route est toutefois longue. Les archives des institutions, on le comprend aisément, ne gardent que peu de trace de la violence qui régissait une partie des relations humaines au sein des établissements. Pour mieux l'appréhender, il nous a semblé judicieux de faire appel aux souvenirs des enfants. Ceux-ci, bien sûr, sont à prendre avec précaution. D'une part, comme l'ensemble des souvenirs qui constituent leurs entretiens, ils sont soumis au travail du temps, de la mémoire, et de l'interprétation. D'autre part, ces souvenirs liés aux violences subies

¹ *Ibid.* : « observația, avertismentul, muștrarea, scăderea notei la purtare, eliminarea și exmatricularea din școală, și trimitere la o altă casă ».

² Ardud. Correspondance 1980. Note du 28 novembre 1980 de la direction de la maison d'enfants à l'Inspection Scolaire.

³ *Ibid.* : « muștrare scrisă ».

⁴ *Ibid.* : « făcându-se vinovată de lovirea unei eleve din grupa pe care o conduce ».

⁵ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 25 mars 1981 : « Bătaia să nu se folosească, trebuie luate alte măsuri de disciplină. »

⁶ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 7/1966, Comité régional PCR de Iași, PV de la séance plénière du Comité régional du Parti de Iași du 31 mai 1966, f. 160 : « folosirea unor metode antipedagogice (bătaia, plantonul, ...) ».

semblent cristalliser, d'une part, les sentiments de haine que certains jeunes éprouvent encore vis-à-vis du personnel des institutions, voire du système en général, et, d'autre part, le besoin d'être écoutés, compris, voire de justifier leurs difficultés présentes par la violence subie dans leur enfance. En d'autres termes, les violences décrites sont susceptibles d'avoir été déformées ou exagérées. Elles peuvent néanmoins être également le récit fidèle d'une réalité cruelle.

Nous avons choisi de décrire les violences institutionnelles, en distinguant trois niveaux. Tout d'abord, les jeunes accusent les éducateurs d'avoir « laissé faire », c'est-à-dire, de ne pas être intervenus, alors que des enfants plus âgés les battaient, les exploitaient, etc. « *Ils n'intervenaient pas pour nous défendre* »¹ se rappelle amèrement Adrian. Alors que la violence entre les plus grands et les plus petits était largement répandue, nombre d'éducateurs préféreraient fermer les yeux sur les problèmes, se concentrant sur le plaisir d'une cigarette ou d'une tasse de café bu avec les collègues au retour du week-end. En d'autres termes, certains éducateurs n'ont pas assumé leur fonction de protection des plus vulnérables : n'était-ce pourtant pas le rôle premier de l'établissement ? Il s'agissait bien, en effet, de sortir l'enfant d'un milieu à risque, pour le placer dans une atmosphère sûre. Pour nombre d'enfants, toutefois, le laisser-aller de certains éducateurs a permis la reconstitution d'une atmosphère plus dangereuse, parfois peut-être plus préjudiciable à leur développement que ce qu'aurait pu leur offrir leur milieu d'origine.

Le second échelon de la violence semble avoir été aisément franchi par nombre de référents des institutions. Il s'agit de la violence physique traditionnelle, le plus souvent des coups. Les témoignages des jeunes décrivent cependant des méthodes plus élaborées que des claques données à force d'agacement, ou qu'une fessée patriarcale, elles-mêmes déjà proscrites par le règlement. Les jeunes évoquent ainsi des coups de bâton², ou encore de caoutchouc rigide entouré de fil de fer³. Le raffinement des outils laisse penser que la « bataille », comme dit la langue roumaine, fut, pour certains éducateurs, une méthode d'éducation commode, visant essentiellement à régler à court terme les problèmes survenus pendant leur temps de

¹ Entretiens jeunes. Q 1 : « Nu se băga ca să ne apere. »

² Entretiens jeunes. Q 4.

³ Entretiens jeunes. Q 7.

travail, pour les dégager de toute responsabilité, sans que soit recherchée en aucune manière le développement ou la construction de l'enfant.

Certains éducateurs semblent avoir encouragé un autre type de violence, produit du laisser-faire et de la violence traditionnelle. Pour s'assurer la tranquillité pendant leur temps de travail, certains éducateurs incitaient les enfants les plus âgés à frapper les plus petits, pour les faire taire, par exemple après l'extinction des feux. Cela semble avoir été le cas du personnel le moins qualifié, les surveillants de nuit, par exemple¹. Notons également que de nombreux problèmes d'ébriété, au sein du personnel des institutions, ont été signalés : il est probable qu'une consommation excessive d'alcool a entraîné des comportements dangereux et violents à l'égard des enfants. En revanche, nous n'avons pas rencontré de cas de violence sexuelle exercée par des salariés sur les enfants : pour autant, il est peu probable que les institutions en aient été totalement exemptes.

Enfin, au-delà de la violence physique brute, les adultes des institutions ont aussi cherché à humilier les enfants dont ils devaient prendre soin. Certaines de ces humiliations s'inscrivaient dans un cadre réglementaire. Les enfants pouvaient être, par exemple, envoyés au coin, pour de multiples raisons : insolence, travail non réalisé, etc. Le « *carré*² », le matin, qui rassemblaient tous les enfants de l'institution sur un modèle militaire, était également un moment de critique publique : tel enfant s'était mal comporté, tel autre avait volé, ... Pour être réglementaire, cette transposition, dans le monde des enfants, des critiques adressées aux camarades par leurs responsables lors des réunions de parti, ne manquerait pas de faire bondir aujourd'hui plus d'un professionnel de la protection de l'enfance.

La violence verbale concourt également à l'humiliation des enfants. Des surnoms aux injures, le pas est vite franchi. Margareta, qui souffre d'un léger retard mental, se rappelle douloureusement avoir été régulièrement traité de « *perroquet* », ou encore de s'être vu répéter : « *Tu es faible* »³. Les insultes prenaient souvent des allures de discrimination ethnique : Elena se plaint ainsi d'avoir été « *traitée de*

¹ Entretiens jeunes. Q 2.

² Entretiens jeunes. Q 13

³ Entretiens jeunes. Q 18.

tzigane »¹. Une injure qui s'ajoutait à une série de vexations, subies par les enfants au teint plus basané de la part d'éducateurs et de nombreux enfants².

A côté de ces humiliations quotidiennes, qui sont souvent le reflet de la grossièreté d'esprit et du manque de qualification de certains adultes des institutions, on peut également observer des humiliations heureusement moins fréquentes, mais particulièrement graves, comme dans le cas de la jeune fille souffrant d'énurésie³. Dans ce cas, la violence et les humiliations publiques devenaient des véritables méthodes d'éducation, pour ne pas dire de véritables outils de destruction de la personnalité, et des réserves de traumatismes et de problèmes pour l'avenir.

Pourquoi tant de violence ? Dans *Aimer mal, châtier bien*, Stanislas Tomkiewicz et Pascal Vivet ont analysé les violences dans les institutions pour enfants. Ils expliquent notamment la violence exercée des éducateurs par leur manque de qualification et de préparation.

« Prenons tel éducateur confronté à un groupe d'adolescents violents et agressifs à son endroit. Bien formé, il comprendra que cette agressivité n'est pas forcément dirigée contre sa personne mais plutôt contre sa fonction, contre ce qu'il représente : une image paternelle, maternelle, etc., renvoyant à la problématique singulière de chaque jeune. Ne se sentant pas menacé dans son être, il saura trouver une réponse adéquate. S'il n'a pas été formé, il lui sera beaucoup plus difficile de faire la part des choses. Il se sentira en danger psychologiquement et soumis à une pression psychique insupportable. Si l'institution n'offre pas de cadre cohérent, si elle n'est pas à l'écoute des jeunes, les conditions d'une contre-violence seront réunies dans une logique tenant plus de l'autodéfense que de la pédagogie, à moins que l'éducateur ne démissionne, se sentant, à tort ou à raison, inapte à la profession. Cette contre-violence éventuelle sera alors excusée par la violence subie et rattachée à la pathologie particulière des adolescents. L'institution dépassée par les enfants et les adolescents aura tendance à la légitimer, voire à l'ériger en dogme. »⁴

Il n'est pas utile de commenter ce passage, plein de justesse et de clairvoyance. Tout au plus peut-on regretter que le personnel des institutions n'ait pas reçu le minimum de formation qui leur aurait permis de prendre conscience des

¹ Entretiens jeunes. Q 28.

² Voir *Etudes tziganes*, n° 38 "Roms de Roumanie, la diversité méconnue", 2010.

³ Voir chapitre V. A. 3. b.

⁴ Tomkiewicz Stanislas et Vivet Pascal, *Aimer mal, châtier bien, Enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents*, Paris, Seuil, 1991, p. 194-195.

mécanismes psychologiques et sociaux à l'œuvre dans les établissements et d'adapter leur comportement aux exigences éducatives, et non au comportement des mineurs. Finalement, le personnel, bien souvent, s'est laissé conduire par les problèmes des enfants, au lieu de tenter de les corriger.

3. b. Les violences entre enfants

Il n'est sans doute pas exagéré de dire que la violence, au sein des mineurs institutionnalisés était un phénomène quotidien, qui, pour nombre de jeunes, restent intimement lié à l'expérience de l'orphelinat. La grande majorité des jeunes interrogés lors de notre enquête ont déclaré avoir souffert de la violence verbale ou de la violence physique de leurs camarades plus âgés. De manière quotidienne, les enfants les plus petits semblent avoir été victimes de coups, d'exploitation, voire de sévices, de la part de leurs aînés.

Les coups au quotidien

A écouter les récits des jeunes, on éprouve vite le sentiment d'une violence banalisée au sein des enfants de l'institution. L'expression la plus courante, et la plus quotidienne, en était la « bataille » : les coups de poings, de pieds adressés, souvent de manière gratuite, par ceux que leur stature avantageait. Cette « loi du plus fort » s'exprimait de manière sauvage, et transposait au sein des enfants les liens hiérarchiques instaurés par le règlement entre adultes et enfants. Ou peut-être les plus âgés cherchaient-ils seulement à reproduire auprès des plus petits les humiliations dont ils avaient eux même souffert de la part de leur famille ou des éducateurs de l'institution. Les liens horizontaux d'amitié entre enfants étaient ainsi facilement rompus par des rapports verticaux déterminés par la condition physique des uns ou des autres.

Dans les institutions, on pouvait frapper de manière gratuite, sans autre prétexte que de réaffirmer sa force et son autorité sur les plus petits. La nuit était particulièrement propice à ce genre de pratiques, car leurs auteurs échappaient au contrôle des adultes, et en particulier des surveillants de nuit qui cherchaient plutôt à s'éviter tout problème ou complication¹. Ferencz raconte que les adolescents de

¹ Entretiens jeunes. Q 9.

l'orphelinat fuguait le samedi soir pour aller en discothèque, rentraient soûls à l'institution, et trouvaient prétexte dans leur ivresse pour battre leurs jeunes confrères. Les desserts, souvent distribués le midi, en particulier le dimanche, étaient également une occasion de bagarre : nombre d'enfants se faisaient frapper par leurs aînés jusqu'à ce qu'ils leur remettent la précieuse barre en chocolat ou le beignet convoités¹.

Dans certains cas, les coups prennent des expressions plus recherchées. Les jeunes utilisaient des instruments, en particulier des bâtons². Ils appliquaient parfois des massages, particulièrement douloureux, qui visaient à mortifier leur camarade³.

L'exploitation au quotidien

Au quotidien, cette violence était utilisée par les jeunes les plus âgés comme une menace pour s'assurer les services de tel ou tel enfant. La grande majorité des enfants devaient ainsi accomplir un certain nombre de tâches dégradantes au profit de leurs aînés. Parmi ces tâches, le nettoyage était la plus courante : balayer la chambre, en laver le sol sont autant d'activités présentes dans de nombreux récits⁴. Le nettoyage des chambres faisait, par la suite, l'objet d'une inspection de la part des éducateurs, qui venaient distribuer des bons points à ceux qui, en réalité, n'avaient saisi le manche du balai que pour menacer celui qui travaillait trop lentement.

Si le blanchissage était généralement assuré par le personnel de l'institution, les enfants devaient souvent laver à la main leurs sous-vêtements et chaussettes. Une responsabilité que les plus grands déléguaient volontiers aux plus petits. Nombre de jeunes interrogés nous ont raconté les humiliations subies lorsqu'ils devaient laver les slips et les chaussettes, du reste rarement changés, d'autres jeunes.

L'exploitation prenait des formes variées. Plusieurs jeunes disent avoir été contraints par leurs aînés à voler, dans l'orphelinat, ou encore dans un magasin du village. S'ils étaient surpris, les plus âgés se dégageaient naturellement de toute responsabilité. Si le forfait était accompli, la totalité de son produit revenait au commanditaire.

¹ Entretiens jeunes. Q 9.

² Entretiens jeunes. Q 18.

³ Entretiens jeunes. Q 1.

⁴ Entretiens jeunes. Q 1, Q 11, Q 12, Q 17, Q 25.

Margareta nous a également déclaré avoir été « *exploitée la nuit*¹ », sans préciser la nature de cette exploitation. Il est fort probable, en tout état de cause, que les abus sexuels n'ont pas manqué dans les orphelinats, même si beaucoup de jeunes ne souhaitent pas parler de ce sujet.

D'anciens éducateurs ont confirmé la force du climat de violence qui régnait dans l'institution. Les plus grands « *se sentaient supérieurs aux plus petits*² ». Ainsi

« l'enfant plus âgé utilisait un enfant plus petit pour certains travaux : lui laver les chaussures, lui laver les chaussettes, lui faire son lit...³ ».

Le plus petit « *était, d'une manière ou d'une autre, terrorisé*⁴. S'il refusait de se soumettre, le plus grand « *se faisait justice*⁵, en particulier par la violence physique.

Une autre éducatrice dresse un portrait identique :

« il y avait des problèmes particulièrement graves, que les éducateurs ont ignorés à plusieurs reprises, - et c'était grave qu'ils les ignorent -, entre les générations. Les enfants plus âgés exploitaient les plus petits »⁶.

Elle cite les mêmes exemples, mais rajoute des cas « *d'abus sexuels*⁷, sans cependant parler de viols. Une ancienne directrice témoigne également de la grande violence qui marquait les relations entre petits et grands⁸.

Une violence parfois sans limite

Au delà d'une atmosphère quotidienne de violence, où les menaces étaient le meilleur auxiliaire de l'exploitation, les jeunes développaient entre eux des formes de violence qui choquent par leur brutalité, leur dangerosité, voire leur cruauté. La liste des sévices dont les mineurs institutionnalisés ont souvent été tour à tour victimes puis auteurs pourrait être fastidieuse à dresser : en tout état de cause, elle n'est pas exhaustive, mais vise une meilleure compréhension des drames vécus par nombre

¹ Entretiens jeunes. Q 18

² Entretiens personnel. Entretien 6 : « superiori se simțeau față de cei mici ».

³ *Ibid.* : « Copilul care avea o vârstă mai mare se folosea de un copil mai mic pentru a face anumite servicii : să-i curețe pantofii, să-i spele ciorapii, să-i facă patul... »

⁴ *Ibid.* : « Era cumva terorizat ».

⁵ *Ibid.* : « Își făceau dreptatea ».

⁶ Entretiens personnel. Entretien 1 : « Erau chestii grave pe care de multe ori educatorii nici nu le știau, și destul de grav că nu le știau, între generații. Deci copiii mai mari îi exploatau pe cei mai mici ».

⁷ *Ibid.* : « abuzurile sexuale ».

⁸ Entretiens personnel. Entretien 2.

d'enfants, et que des études psychologiques approfondies permettraient certainement de mettre en lien avec les comportements actuels de certains des ex-mineurs institutionnalisés, aujourd'hui adultes.

Il serait de mauvais goût d'établir une hiérarchie entre ces pratiques violentes. Adrian raconte comment ses camarades plus âgés lui ont brûlé la plante des pieds avec un briquet¹. Gabriela décrit la douleur produite par une confiserie collée sur la peau du visage et brusquement arrachée². Des enfants étaient obligés de faire des flexions, sous les commentaires moqueurs de leurs aînés³. D'autres de courir en cercle, mains liées derrière le dos, leurs camarades plus âgés ouvrant, de manière aussi brusque qu'aléatoire, la porte de l'armoire à leur passage. Tels autres obligeaient un enfant plus jeune à boire quatre litres d'eau. D'autres encore regroupaient les enfants devant le poêle, les forçaient à s'agenouiller, avant de les battre, entre autres avec la porte du poêle. D'autres enfants étaient contraints de se jeter, la tête la première, du haut d'une armoire ou d'un poêle en faïence⁴. La liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Les conséquences de cette violence quotidienne, et parfois extrême, sont lourdes. Sur le plan psychologique, tout d'abord, on peut légitimement supposer que nombre d'enfants ont vu leur comportement influencé par cette violence subie, voire par les actes qu'ils ont eux-mêmes commis. Il est sans doute superflu d'ajouter que les institutions ne disposaient pas de psychologue avant 1989 : le poste a été créé dans les années 1990, est resté souvent vacant ou a été compris de manière essentiellement formelle.

Sur le plan social, on peut imaginer que l'atmosphère de violence qui empreignait l'institution ne constituait pas nécessairement la meilleure préparation à l'intégration sociale et professionnelle qui constituait la finalité des institutions. A l'issue de leur passage en institution, les jeunes devaient apprendre de nouveaux codes de langage et de comportement, ce que leurs employeurs ou les autorités d'Etat n'étaient pas forcément à même d'appréhender et de comprendre.

Enfin, sur le plan politique, cette violence, aussi bien de la part des éducateurs que des mineurs les plus âgés ou les plus robustes, signa l'échec partiel de la

¹ Entretiens jeunes. Q 1.

² Entretiens jeunes. Q 5.

³ Entretiens jeunes. Q 4.

⁴ Entretiens jeunes. Q 5.

politique de protection de l'enfance en danger, dont les institutions de placement se voulaient le fer de lance. L'Etat, en accueillant ces enfants, prétendait leur offrir un milieu adapté et protecteur de leur développement, et non pas seulement comparativement à leur milieu d'origine. Si l'Etat socialiste rejetait souvent la responsabilité de ses échecs sur les ennemis du régime, de l'intérieur ou de l'extérieur, cette justification ne peut être invoquée dans le cas des institutions d'enfants : celles-ci, en effet, constituaient des établissements fermés, voire coupés du monde. Or, au sein même de ces microcosmes, au moins théoriquement aseptisés, la violence prospérait, la protection des enfants était mise en échec, et les adultes missionnés par l'Etat ne parvenaient pas à mettre un terme à cet échec. Mais le désiraient-ils ? En un sens, le développement de la violence dans les orphelinats signe la faiblesse du régime : insuffisance ou inadaptation des moyens mis en œuvre, manque de volonté au niveau de la direction des établissements, manque de déontologie, voire de conscience professionnelle, mais aussi, sans nul doute, usure globale du système. La rudesse des conditions de vie et la violence qui régnaient en institution étaient d'autant plus graves que celle-ci formait généralement un monde relativement clos.

Chapitre VI. Entrées et sorties d'institution.

Entrer en institution n'était pas toujours aisé. Souvent les places manquaient et parfois les délais d'attente étaient importants. Une fois admis en institution, les enfants vivaient dans un monde officiellement clos, avec des sorties encadrées par l'institution : certains enfants, toutefois, gardaient un lien avec leur famille, d'autres défiaient les règles de l'établissement en fuguant.

Pour la plupart des enfants placés, la sortie de l'institution signifiait l'intégration dans la production. Les enfants déficients jugés irrécupérables constituaient toutefois une exception : placés dans des conditions dramatiques, sans soins adéquats, beaucoup d'entre eux trouvèrent la mort dans les foyers-hôpitaux.

A. Entrer en institution

Les enfants pouvaient être admis directement dans une institution ou être transférés d'un établissement à un autre quand leur situation évoluait. Dans les deux cas, bien souvent, les places manquaient et les admissions étaient réalisées avec retard.

A. 1. Les difficultés pour entrer en institution

Loin des idées selon lesquelles les parents pouvaient facilement confier leurs enfants à l'Etat, les documents d'archives montrent que les délais d'admission en institution étaient importants, notamment pour l'entrée en école spéciale.

1. a. Le manque de places en écoles spéciales

Quand on évoque la vie quotidienne à l'époque communiste, la notion d'attente revient souvent : queues formées devant les magasins, listes d'attente pour les produits électro-ménagers, etc. Parfois, même l'admission en institution de placement nécessitait de prendre patience, notamment au début de l'époque de Nicolae Ceaușescu.

Dans la région de Iași, par exemple, un document du Comité régional du PCR, en 1966, rapporte que, en raison du nombre insuffisant de places dans les écoles spéciales, certains enfants sont en attente d'admission.

« Nous avons envoyé à la commission d'expertise médicale de Iași quelques élèves qui ont été orientés vers les écoles spéciales. Ces élèves, toutefois, restent, encore aujourd'hui, à la maison, au motif que ces écoles n'ont pas de places, bien que leur orientation ait été décidée il y a plus de deux ans. »¹

S'agissant de la scolarisation d'un enfant qui, de surcroît, souffre de problèmes mentaux, le délai semble assez long.

D'autres familles contournaient le problème et inscrivaient leur enfant, même s'il présentait un handicap, dans les écoles ordinaires. Le même rapport relate que

« certains parents qui ont des enfants dans cette situation refusent de se présenter à l'expertise, et leurs enfants redoublent la même classe deux à trois fois, rendant notre travail d'intégration extrêmement difficile. »²

Pour faciliter l'admission en établissement spécialisé de tous les enfants orientés dans cette voie, le comité régional proposa d'augmenter le nombre de places :

« Je crois que je suis à l'unisson de mes camarades, en soutenant la proposition d'augmenter le nombre de places en écoles spéciales, pour les enfants qui ont des déficiences psychiques, car nous sommes obligés de les scolariser. Quelque bonne volonté que nous manifestations, nous cadres didactiques, nous ne pouvons pas faire grand chose, ces enfants redoublent à plusieurs reprises, dépassent l'âge et on crée des difficultés inutiles. »³

¹ Archives départementales de Iași, Fonds III, dossier 7/1966, Comité régional PCR de Iași, PV de la séance plénière du Comité régional du Parti de Iași du 31 mai 1966, f. 123 : « Noi am trimis comisiei de expertiză medicală din Iași câțiva elevi care au fost repartizați pentru școli speciale. Acești elevi stau însă și în prezent acasă sub motivul că aceste școli nu au locuri deși de la trierea lor a trecut mai bine de 2 ani. »

² *Ibid.*, f. 123 : « că unii părinți care mai au copii în această situație refuză să se mai prezinte la expertiză cu ei, iar fiii lor continuă să rămână repetenți câte 2-3 ani într-o clasă îngreunând munca noastră de cuprindere a lor. »

³ *Ibid.*, f. 160 : « Cred că sînt în asentimentul tovarășilor de aici, susținînd propunerea din referat de a se mări numărul locurilor în școlile speciale, pentru copii cu deficiențe psihice, pentru că sîntem obligați să-i școlarizăm. Oricîtă bunăvoință am manifesta noi, cadrele didactice, nu putem face mare lucru, ei repetă clasa de multe ori, depășesc vîrsta și se creează dificultăți inutile. »

Toutefois, en 1978, l'entrée dans les établissements pour enfants handicapés était toujours difficile. Un rapport sur la scolarisation des enfants tziganes relève que certains sont scolarisés ou en cours de scolarisation, mais d'autres ont été

« diagnostiqués avec de graves troubles du comportement et ne peuvent être scolarisés dans le cadre de l'enseignement général »¹.

Ils restaient, de ce fait, en attente d'une affectation dans un établissement spécialisé.

1. b. Admission en institution : les contraintes du calendrier scolaire

De plus, certaines institutions tentaient de calquer les admissions sur le rythme de la rentrée scolaire. Les entrées au fil de l'année compliquaient, en effet, le travail des éducateurs. Les responsables de la maison d'enfants de Bucium écrivèrent ainsi, en 1978 :

« Nous proposons que les dossiers qui concernent la venue d'élèves d'autres classes soient approuvés à chaque début d'année scolaire et que seuls les enfants avec une situation exceptionnellement grave nous soient envoyés en cours d'année, ceux qui ne peuvent être reportés à la fin de l'année. Cela permettrait de faciliter le travail des cadres didactiques et de réduire les redoublements, un phénomène qui n'est pas souhaitable pour notre unité et suppose des efforts supplémentaires de la part de l'Etat. »²

Dans le discours de l'institution, l'intérêt de l'enfant n'était pas prioritaire : améliorer les statistiques scolaires de l'établissement et réaliser des économies constituaient autant de contraintes qui freinaient les admissions de nouveaux enfants en institution.

¹ Archives départementales de Iași. Fonds 31, dossier 2/1978, Comité municipal PCR de Iași, Informare privind rezultatele la învățătură la sfârșitul trimestrului al II-lea al anului școlar 1977-1978 [Information concernant les résultats scolaires à la fin du second semestre de l'année scolaire 1977-1978], f. 184: « diagnosticați cu afecțiuni grave de comportament care nu pot fi cuprinși la școala de masă ».

² Archives départementales de Iași. Fonds 31, dossier 11/1978, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1977-1978, f. 229 : « Propunem de asemenea ca dosarele pentru venirea elevilor din celelalte clase să fie aprobate la începutul fiecărui an școlar urmînd ca pe parcursul anului să fie trimiși numai copiii cu situații deosebit de grave, ce nu pot fi amîinate pentru finele anului. Acest lucru ar duce la ușurarea muncii cadrelor didactice cît și la reducerea repetenției, fenomen nedorit pentru unitatea noastră, care duce la eforturi materiale suplimentare din partea statului. »

Cette rigidité n'induisait-t-elle pas toutefois un nouveau retard dans le développement de mineurs déjà fragilisés ?

1. c. Un goulot d'étranglement à la sortie de la pouponnière

Si l'entrée en institution était parfois difficile, les transferts entre institutions prenaient souvent la forme de goulots d'étranglement. Une des difficultés majeures se situait à la sortie de la pouponnière : le nombre de places en maison d'enfants préscolarisés était faible, comparé au nombre d'enfants qui grandissaient en pouponnières.

De plus, alors que les enfants devaient normalement quitter les maison d'enfants préscolarisés à l'âge de six ans, les établissements primaires rechignaient à admettre des enfants de moins de sept ans, considérant que ceux-ci étaient en retard et n'avaient pas le niveau nécessaire pour intégrer l'école primaire :

« Nous proposons que dans les maisons d'enfants, les élèves ne soient scolarisées qu'à partir de sept ans, parce qu'au fil des années, nous avons observé que le rendement de l'apprentissage est faible chez ceux qui ont six ans. »¹

Toutefois, cette prolongation de la période préscolaire diminuait d'autant le nombre de places disponibles pour les enfants qui sortaient de la pouponnière.

De plus, il n'existait pas d'établissement préscolaire pour les enfants handicapés². Certains étaient donc envoyés dans des établissements pour enfants normaux, d'autres en foyers-hôpitaux, comme le mouvoir de Cighid. Dans certains départements, toutefois, il n'existait aucune alternative et les enfants jugés handicapés irrécupérables restaient à la pouponnière parfois jusqu'à l'âge de six ans.

En l'absence de débouchés, les pouponnières accueillaient donc des enfants qui avaient dépassé l'âge de trois ans. Mais, comme on l'a déjà dit, leur prise en

¹ *Ibid.*, f. 228 : « De asemenea propunem ca în casele de copii elevele să fie școlarizate la vârsta de 7 ani, pentru că în decursul anilor, am observat că randamentul la învățătură este scăzut la cei de 6 ani. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1986, Comité municipal PCR de Iași, Informare privind modul în care sînt organizate condițiile de îngrijire, alimentare și supraveghere a copiilor din unitățile din Leagănul de copii, [Information sur la manière dont sont organisés les soins, l'alimentation et la surveillance des enfants dans les unités de la pouponnière], f. 59.

charge restait exclusivement médicale et aucun travail n'était réalisé sur le développement psychomoteur des enfants.

A. 2. La confusion entre maison d'enfants et école pour déficients

Les enfants subissaient plusieurs orientations durant leur parcours institutionnel : toutefois, l'orientation vers les maisons d'enfants ou les écoles spéciales était faite de manière particulièrement confuse.

2. a. La sélection avant la scolarisation

A la sortie de la maison d'enfants préscolarisés (3-6 ans), une nouvelle sélection était effectuée, aux conséquences redoutables. Les enfants, en effet, pouvaient être orientés soit vers une maison d'enfants scolarisés, s'ils étaient jugés aptes à suivre une scolarité normale, soit vers une école spécialisée, s'ils étaient jugés déficients.

Nous n'avons malheureusement pas pu consulter la méthodologie d'évaluation qui conduisait à l'une ou l'autre orientation. Toutefois, de nombreux documents font état d'appréciations erronées : à la maison d'enfants comme à l'école spéciale, les cadres didactiques se plaignaient que des élèves ne correspondent pas au profil de l'établissement. De plus, cette évaluation n'était pas réalisée systématiquement.

2. b. Une sélection inadaptée

On retrouve les critiques les plus virulentes du système de sélection chez les éducateurs de la maison d'enfants de Bucium :

« l'accueil des élèves de la maison d'enfants préscolarisés Pașcani constitue une autre difficulté. Celles-ci n'ont pas les plus élémentaires notions de comportement ni d'expression. Nous proposons que ces élèves soient soumises à une commission qui ne sélectionne que les élèves aptes pour l'enseignement

normal, et que les autres attendent encore une année ou soient envoyées directement à l'école spéciale depuis la maison d'enfants préscolarisés. »¹

Ici, comme à beaucoup de reprises, les éducateurs se plaignent du profil difficile des élèves, de leur manque d'éducation. Ces élèves étaient-ils inaptes à un enseignement normal ou plutôt l'orientation exclusivement scolaire de la maison d'enfants leur était-elle inadaptée ? En réalité, les professeurs n'étaient pas des éducateurs : qui donc aurait appris aux enfants « *les notions de comportement et d'expression* » ?

Outre les difficultés au quotidien, la présence d'élèves « inadaptés » constituait une menace pour l'appréciation des professeurs et de l'établissement :

« à la fin de ce semestre, sur les 79 élèves inscrits, 15 risquent de redoubler. Cette situation nous préoccupe et démontre qu'il n'y a pas d'évaluation correcte dans les unités d'enseignement préscolaires, puisque les élèves qui font l'objet d'un enseignement spécialisé sont dirigés vers l'enseignement normal. »²

Les élèves qui redoublaient constituaient la hantise des cadres didactiques : en effet, les professeurs et la direction de l'établissement étaient eux-mêmes évalués sur les résultats scolaires de leurs élèves. La marge de progression ne faisait pas partie des critères reconnus, et les résultats bruts d'admission dans l'année supérieure ou de redoublement constituaient l'indicateur de base du travail didactique réalisé dans l'établissement. Dans ces conditions, des élèves en difficulté ou légèrement déficients constituaient un véritable épouvantail pour les équipes pédagogiques.

Dans le même temps, les déficiences de la commission d'évaluation permettaient, *a posteriori*, de justifier des résultats scolaires insatisfaisants. A

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1972-1974, f. 114 : « O altă greutate este aceea a primirii elevilor de cl. I de la Maison d'enfants preșcolari Pașcani. Nu au formate cele mai elementare deprinderi de comportare și de exprimare. Noi propunem ca aceste eleve să fie supuse unei comisii care să selecteze numai pe acele eleve apte pentru școala de masă, iar celelalte să fie amânate un an, sau trimise la școli speciale direct de la Maison d'enfants preșcolari. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 5/1981, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1979-1981, f. 105 : « Și la sfârșitul acestui trimestru din cei 79 elevi înscriși, 15 sînt amenințați să rămînă repetenți. Situația ne îngrijorează și dovedește că nu se face o testare corectă la unitățile de învățămînt preșcolar îndreptînd către școala de masă pe acei copii care fac obiectul învățămîntului special. »

Bucium, en 1979, la direction explique ainsi le nombre de redoublements. Des élèves sont venus « *avec beaucoup de lacunes dans leurs connaissances* »¹, tandis que

*« les élèves qui, lors des évaluations, avaient été orientées vers l'école spécialisée, en l'absence de places dans ces unités, ont été amenées à la maison d'enfants. »*²

Les réticences des institutions à donner leur chance aux enfants handicapés s'habillaient parfois de motifs idéologiques ou humanitaires : « *il est inhumain d'obliger ces enfants à des efforts inutiles et de réaliser des dépenses inutiles.* »³ La notion d'humanité est en réalité, bien ambiguë : certes, une école spécialisée pouvait constituer une bonne alternative pour un enfant handicapé ; toutefois, la maison d'enfants trouvait ainsi un bon moyen de se débarrasser d'éléments difficiles, qui exigeaient de la part du personnel un surcroît de travail. Cette décision était d'autant plus lourde de conséquences que les passerelles pour retourner, par la suite, dans l'enseignement ordinaire, était rares : beaucoup d'enfants furent donc envoyés dans une voie pour enfants handicapés, sur la base d'appréciations superficielles ou subjectives.

A l'école spéciale de Iași, la direction déplorait l'extrême inverse : des élèves étaient envoyés à l'école spéciale, alors qu'ils auraient pu suivre un enseignement ordinaire. La direction de l'institution recommande donc

*« la sélection la mieux adaptée des élèves débiles mentaux, qui correspondent totalement à l'école spéciale, car on a constaté les années précédentes que tous les élèves ne relevaient pas de l'école spéciale »*⁴.

Le rapport sous-entend que la maison d'enfants se serait débarrassée d'éléments jugés difficiles, mais dont les problèmes étaient davantage d'ordre éducatif que mental.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 167 « multe goluri în cunoștințe ».

² *Ibid.*, f. 167 : « eleve care la teste au fost îndrumate spre școala ajutătoare, dar în lipsă de locuri la aceste unități au fost aduse la maison d'enfants. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 16/1982, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1979-1982, f. 182 : « este inuman a-i obliga la eforturi și cheltuieli inutile pe acești copii la școala de masă. »

⁴ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1972-1974, f. 88 : « Trierea elevilor debili mintali cât mai corespunzător, care corespund întrutotul școlilor speciale, aceasta ca o constatare a faptului că în anii precedenți, nu toți elevii formau obiectul școlii speciale, a stat în centrul atenției conducerii școlii »

Insuffisance de places dans certaines institutions, admissions ou transferts retardés, manque d'alternatives adaptées au profil de chaque enfant, réticences du corps didactique à jouer un rôle éducatif, déficiences de l'évaluation et de l'orientation des enfants, ... Ces facteurs expliquent la complexité de l'admission en institution : une procédure d'admission parfois déficiente, qui détermine pourtant l'avenir du mineur placé. Faute de moyens, faute de personnel qualifié, faute d'un système fondé sur l'intérêt de l'enfant, au lieu de voir son fonctionnement paralysé par l'idéologie et la bureaucratie, une admission inadaptée limitait d'emblée les possibilités de développement du mineur placé.

B. Clôtures et échappatoires

Admis en institution, l'enfant entrait dans un monde clos et, le plus souvent, autosuffisant. Les principaux besoins y étaient assurés, sans que les enfants soient en lien avec l'extérieur : l'approvisionnement, en nourriture ou en vêtements, était réalisé sans que les enfants se rendent au magasin, les repas étaient préparés sans que les enfants entrent dans la cuisine, les draps étaient lavés et repassés sans que les enfants entrent dans la buanderie, des visites médicales étaient assurées directement au sein de l'institution ; dans certains cas, les enfants étaient scolarisés directement au sein de l'établissement de placement.

Les occasions de sortir étaient donc rares, même si, de temps à autre, l'institution organisait des sorties, planifiées et encadrées : visites d'usine, excursions, etc. Des enfants, toutefois, trouvaient des échappatoires à ce cadre rigide et hermétique : école buissonnière, fugue, ...

B. 1. Sortir dans le cadre de l'institution

Les sorties étaient permises lorsqu'elles étaient organisées et surveillées par l'institution.

1. a. A l'air libre

Quand la direction ou les cadres didactiques renonçaient à éduquer les enfants et à créer les conditions nécessaires à leur développement, il leur restait toutefois une préoccupation : éviter tout incident qui pourrait leur attirer des reproches de leur hiérarchie ou mettre en péril leur emploi. Très concrètement, il était plus aisé pour les cadres didactiques de tenir leur groupe dans des salles de classe, où les risques étaient limités, sans toutefois être inexistantes, que de leur permettre d'évoluer à l'extérieur, où les dangers étaient plus nombreux : les jeunes pouvaient se blesser, se mélanger à d'autres groupes, voire échapper à la surveillance de leurs éducateurs. Les conséquences de ces choix éducatifs de facilité furent particulièrement néfastes pour les enfants, sur les plans physique, psychologique, social et médical.

Les différentes organisations qui intervenaient au sein des institutions insistaient régulièrement auprès des responsables pour que les enfants puissent sortir à l'air libre. En 1979, le Comité des Femmes de Iași note que

« les commissions de femmes, les comités de soutien ont réussi à déterminer la direction des unités d'enfants à ce que les jeux et les activités, dans leur majorité, se déroulent à l'air libre, ce qui a conduit au développement physique normal des enfants. »¹

Parmi les jeunes que nous avons interrogés, la plupart ont évoqué des activités d'extérieur, comme le sport : parties de foot-ball ou de volley-ball², concours de hand-ball dans le village³, ou des jeux divers : parties de cache-cache, Dans le même temps, d'autres mentionnent qu' « *il était interdit de faire du sport* »⁴ ou d'aller dehors.

De manière générale, si les exercices sportifs et la découverte de la nature étaient vivement encouragés par la propagande du régime, les mineurs placés n'en

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1979, Comité départemental des Femmes de Iași, Informare privind modul în care au contribuit comitetele și comisiile femeilor din județul Iași la asigurarea unui proces instructiv-educativ corespunzător [Information sur la manière dont les comités et commissions de femmes du département de Iași ont contribué à un processus éducatif-instructif adéquat], f. 14 : « Comisiile de femei, comitetele de sprijin, au reușit să determine conducerea unităților de copii ca jocurile și activitățile în majoritate să se desfășoare în aer liber, ceea ce a dus la dezvoltarea fizică normală a copiilor. »

² Entretiens jeunes. Q15.

³ Entretiens jeunes. Q9.

⁴ Entretiens jeunes. Q4 : « Nu era voie la sport. »

goûtèrent qu'une portion congrue au quotidien, compte tenu des réticences et des peurs des équipes éducatives. Les enfants handicapés, dans certains établissements, n'eurent jamais l'occasion de sortir du bâtiment dans lequel ils étaient confinés.

1. b. Les sorties organisées par l'institution

Hormis les établissements pour enfants handicapés, les institutions, notamment les maisons d'enfants, organisaient régulièrement des sorties. Elles répondaient à un double objectif : d'une part, permettre aux enfants de se distraire intelligemment ; d'autre part, les habituer au monde extérieur et leur « *apprendre à se comporter* »¹ dans un cadre précis.

A Iași, le comité des Femmes notait, en 1979, que

*« avec l'aide des commissions de femmes et des comités de soutien ont été organisées des promenades, visites et excursions avec les enfants des maternelles, crèches, pouponnières et maisons d'enfants. »*²

A Bucium, la direction évoque de même :

*« des activités avec un riche contenu éducatif comme des visites de musées, de monuments, de maisons mémoriales, d'unités de production, ... »*³

A Arduș, les déplacements au cours de l'année scolaire avaient trois objectifs principaux. Les visites d'usines étaient nombreuses : faciles à organiser, peu coûteuses, soutenues par la propagande, elles favorisaient la préparation professionnelle des mineurs. D'autres déplacements visaient à faire connaître des éléments du patrimoine culturel ou national, comme le barrage de Firiza, près de Baia Mare⁴.

¹ Arduș. PV 1978-1985. Procès-verbal du 22 février 1982.

² Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1979, Comité départemental des Femmes de Iași, Informare privind modul în care au contribuit comitetele și comisiile femeilor din județul Iași la asigurarea unui proces instructiv-educativ corespunzător [Information sur la manière dont les comités et commissions de femmes du département de Iași ont contribué à un processus éducatif-instructif adéquat], f. 12 : « cu sprijinul comisiilor de femei și a comitetelor de sprijin s-au organizat plimbări, vizite și excursii cu copiii din grădinițe, creșe, leagăne și casele de copii. »

³ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 99/1975, Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 121/1974, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, compte rendu 1974-1975, f. 203 : « activități atractive cu un bogat conținut educativ ca : vizite la muzee, monumente, case memoriale, unități productive. »

⁴ Arduș. Programme d'activités 1973-74, semestre 2.

La direction d'Ardud organisait également des visites dans les autres établissements de placement du département. Une note¹ adressée à l'Inspection scolaire fait le récit du déplacement des mineurs d'Ardud au centre de placement pour garçons de Rătești, à 4 km, à l'occasion du 1^{er} juin, jour de la fête des enfants. Cette journée a compris « *un programme culturel, approprié à l'événement, présenté par les deux unités* »². Le détail de ce programme n'est pas précisé, mais on peut imaginer qu'il est composé de chants et de danses traditionnels. Puis, une réunion informelle visait à « *former des habitudes de comportement civilisé entre garçons et filles* »³. La journée se conclut par un « *dîner commun, visant à former le comportement des élèves en position d'hôtes et d'invités* »⁴. Par ailleurs, au niveau des cadres didactiques, la journée a permis « *un échange d'expérience sur le plan administratif* ».

Ce type d'excursion représentait donc une sortie festive, sans que soient négligés les objectifs pédagogiques. Pour les mineurs, c'était bien sûr une occasion de quitter leur unité, de voyager, de rencontrer d'autres jeunes et notamment, dans ce cas, des jeunes de l'autre sexe.

Ces visites dans d'autres unités permettaient parfois de curieuses rencontres. La même note rapporte que

*« le moment le plus impressionnant a été la rencontre de frères et sœurs qui, dans certains cas, ne se connaissaient même pas. »*⁵.

Ces rencontres, essentielles pour les jeunes, restèrent fortuites jusqu'en 1989 : les institutions ne cherchaient pas particulièrement à permettre aux frères et sœurs de se connaître et de rester en contact entre eux.

1. c. Les vacances d'été

Durant les vacances d'été, les institutions organisaient de véritables excursions sur plusieurs jours. Les mineurs placés disposaient, lors des camps d'été organisé par le ministère de l'Enseignement, de places réservées. Durant l'été 1989, 15 300 places

¹ Ardud. Correspondance 1976. Note du 2 juin 1976.

² *Ibid.*, « un program cultural, adecvat evenimentului, prezentat de ambele unități ».

³ *Ibid.*, « urmînd formarea deprinderilor de comportare civilizată între fete și băieți ».

⁴ *Ibid.*, « o cină comună, urmărind comportarea elevilor în postura de musafiri și gazde ».

⁵ *Ibid.*, « momentul cel mai impresionant a fost întîlnirea fraților care în unele cazuri nu s-au nici cunoscut ».

leur étaient, par exemple, accordées, sur un total de 421 400, soit 3,6 %¹. Plus concrètement, environ un tiers des enfants placés en maison d'enfants en 1989 participèrent à un camp d'été. En revanche, sauf exception, les enfants handicapés ne participaient pas à ce type de camps.

D'autres excursions étaient organisées directement par les institutions, comme à Arduș en 1977. Durant dix jours, du 4 au 13 août, quarante mineurs de l'unité, accompagnés par deux éducateurs, parcoururent l'ensemble du pays. Les parents participaient financièrement dans la mesure de leurs possibilités².

Le programme fut chargé, comme suit :

- 1^{er} jour : Arduș, Satu Mare, Baia Mare, Dej, Cîmpulung Moldovenesc
- 2^{ème} jour : Cîmpulung Moldovenesc – Vama – Sucevița – Suceava
- 3^{ème} jour : Suceava – Iași
- 4^{ème} jour : Iași – Galați – Tulcea
- 5^{ème} jour : Tulcea – Constanța
- 6^{ème} jour : Constanța – Ploiești
- 7^{ème} jour : Ploiești – Bușteni
- 8^{ème} jour : Bușteni – Brașov
- 9^{ème} jour : Brașov – Sighișoara – Cluj Napoca
- 10^{ème} jour : Cluj Napoca - Arduș

L'ensemble du trajet avoisinait les 2000 km. Le programme était conçu pour permettre aux mineurs de voir un maximum de sites majeurs en un minimum de temps. Dans une perspective patriotique, ce voyage permettait la découverte d'une bonne partie du patrimoine national roumain en dix jours.

Le programme n'était cependant pas élaboré en fonction des seuls objectifs culturels. Il répondait aussi à des contraintes matérielles, au niveau des repas et des nuits. La correspondance de l'année 1977 montre ainsi les différentes tentatives pour bâtir ce projet et l'existence d'un réseau d'institutions d'enseignement, qui entretenaient des liens entre elles. La maison d'enfants d'Arduș s'adressait

¹ Fonds CC du PCR, section Pr, dossier 22/1989, Planul de cuprindere a preșcolărilor și elevilor în colonii, tabere, excursii și expediții în anul de învățămînt 1989/1990 [Plan de participation des élèves préscolarisés et scolarisés en colonies, camps de vacances, excursions et expéditions pour l'année scolaire 1989-1990] f. 222.

² Arduș. Correspondance 1977. Document non-daté.

prioritairement aux autres unités de placement pour le gîte et le couvert. Beaucoup, néanmoins, répondaient négativement, en invoquant des travaux d'entretien qui rendaient les bâtiments indisponibles. En ce cas, les mineurs étaient logés en internat. Ainsi, à Cîmpulung Moldovenesc, les mineurs dormirent au lycée Dragoș Vodă, à Suceava, au lycée hôtelier, tandis qu'à Ploiești et Bușteni, ils furent reçus à la maison d'enfants. Ce type d'excursion répondait ainsi à un triple objectif : distractif, culturel et sociabilisant.

Comme le raconte une ancienne directrice¹, de nombreux excursions et camps d'été, aux programmes plus légers, furent également organisés pour les mineurs de la maison d'enfants. Elle évoque, par exemple, un camp au bord de la mer, où le groupe d'Ardud s'installa « *sur la plage, à l'endroit que nous avons souhaité* »², cherchant ainsi à souligner l'atmosphère de détente qui caractérisait ces vacances.

En dépit d'une organisation parfois rigide, les excursions d'été représentèrent de véritables sas de respiration pour les mineurs institutionnalisés, qui pouvaient échapper ainsi quelques jours au programme de la maison d'enfants. Pour les jeunes que nous avons rencontrés, ces vacances restent parmi leurs plus beaux souvenirs d'enfance. « *C'était le plus grand bonheur*³ », se souvient Florin. Tous affirment avoir de très beaux souvenirs de ces excursions, avec quelques réserves toutefois : Gabriela se souvient « *que les éducatrices ne s'occupaient pas d' (eux)*⁴ », Rodica se rappelle que « *le directeur de l'institution en profitait pour emmener avec lui ses enfants et sa famille*⁵ ». Aniko se souvient aussi ne pas avoir eu le droit d'aller à la mer, parce qu'elle n'avait pas de bonnes notes à l'école, à la différence de sa grande sœur qui avait participé aux vacances à la Mer noire⁶.

B. 2. En dehors de l'institution, des enfants marginalisés ?

Pour les enfants placés dans un établissement qui n'assurait pas directement leur scolarisation, l'école représentait une des rares sorties hors du cadre de l'institution. En fonction des enfants, sortir des murs de l'institution et côtoyer d'autres adultes et enfants constituait un plaisir ou une épreuve.

¹ Ardud. Entretien personnel. Entretien 2.

² *Ibid.*, « la plaja unde am dorit ».

³ Entretien jeunes. Q 17 : « cea mai mare fericire. »

⁴ Entretien jeunes. Q 5 : « Educatoarele nu prea se ocupau de noi. »

⁵ Entretien jeunes. Q 13 : « Directorul ducea copiii și neamurile lui. »

⁶ Entretien jeunes. Q 15 : « N-am fost la mare, că n-am învățat bine. »

2. a. A l'école

Souvent, les enfants de la maison d'enfants étaient marginalisés à l'extérieur. Un ancien professeur de l'école d'Ardud, qui s'est vu confié, à la fin des années 1980, la responsabilité d'une classe ne comprenant que des enfants issus de la maison d'enfants, nous confiait ainsi :

« J'avais une classe qui m'a posé beaucoup de problèmes (...) parce qu'il n'y avait que des filles de la maison d'enfants »¹,

ces jeunes filles présentant, pour la plupart, des *« problèmes de comportement »*². Selon ce professeur, ce cas extrême (le regroupement des mineurs institutionnalisés dans la même classe) ne s'est présenté qu'une seule année. Il témoigne cependant d'une mise à l'écart des mineurs institutionnalisés par la direction de l'école. En 1991 encore, deux ans après la Révolution, la directrice de la maison d'enfants se plaignait que les mineurs de l'institution fussent ignorés par certains professeurs³.

Les jeunes que nous avons interrogés ont ressenti profondément cette mise à l'écart. Leurs souvenirs évoquent l'indifférence : *« ils ne faisaient pas attention à moi »*⁴ se souvient Sandor. D'autres, sans doute déjà fragilisés par leur histoire personnelle, ont souffert de la violence des professeurs : *« ils me hurlaient dessus »*⁵, *« ils me battaient quand je ne savais pas ma leçon »*⁶. Les origines ethniques pesaient lourdement : Florin et ses camarades ont souffert d'avoir été *« considérés comme des tsiganes »*⁷, tout comme Elena qui, interrogée sur le comportement des professeurs à son égard, répond laconiquement : *« j'étais tsigane »*⁸.

Si Florica se rappelle avoir été traitée *« sur un plan d'égalité »*⁹ avec les élèves du village, beaucoup, comme Gabriela, considèrent que les professeurs *« faisaient des différences »*¹⁰ entre les élèves de l'institution et les élèves du village.

¹ Entretien personnel. Entretien 3. « Aveam o clasă care m-a supărat foarte mult (...) că erau numai fete de la casa de copii. »

² Entretien personnel. Entretien 3 : « probleme de comportament ».

³ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 2 septembre 1991.

⁴ Entretiens jeunes. Q 3 : « Nu te băgau în seamă. »

⁵ Entretiens jeunes. Q 4 : « Strigau. »

⁶ Entretiens jeunes. Q 18 : « mă băteau când nu știam. »

⁷ Entretiens jeunes. Q 17 : « considerați ca țigani. »

⁸ Entretiens jeunes. Q 28 : « Eram țigancă. »

⁹ Entretiens jeunes. Q 25 « la egalitate. »

¹⁰ Entretiens jeunes. Q 5 : « Făceau diferențe. »

Sans parents pour apporter aux professeurs de petites attentions (comme une bouteille d'eau de vie ou un autre service), les enfants de l'institution devaient se débrouiller autrement pour obtenir de bonnes notes. Anca raconte :

« Les professeurs ne s'occupaient pas de nous à l'école. Nous allions travailler chez eux, c'est comme cela qu'ils nous mettaient des notes.¹ »

2. b. Au village

Les relations entre « enfants de l'institution » et « enfants de famille » offraient, en revanche, un tableau plus contrasté. Les archives d'Ardud attestent, par exemple, des liens entre des enfants de la maison d'enfants avec des enfants de la commune, qui rendaient visite à leurs camarades dans l'institution². Une éducatrice nous a également confié que certains enfants de la commune apportaient une double ration de nourriture à l'école pour en faire profiter leurs camarades de la maison d'enfants, comme le confirme Margareta : *« ils nous apportaient à manger³. »*

Les relations dépendaient parfois de la proportion d'élèves d'institution dans la classe ou dans l'école. Sandor raconte que les élèves du village

« avaient peur de la bande de la maison d'enfants : sur trente élèves dans la classe, vingt-cinq étaient de la maison d'enfants⁴. »

A l'inverse, d'autres enfants de l'institution, minoritaires, se souviennent avoir été battus par les enfants du village⁵.

Comme pour tous les enfants, le statut personnel restait toutefois un facteur majeur d'intégration. Elena était marginalisée, étant « tsigane »⁶. En revanche, les enfants du village recherchaient l'amitié de Vasile, bon joueur de football⁷...

Cependant, si l'on en juge par la réaction des professeurs et par les préjugés qui persistent aujourd'hui dans l'imaginaire collectif, on peut penser que la marginalisation des mineurs institutionnalisés ne fut pas un vain mot.

¹ Entretiens jeunes. Q 11 « Nu s-au ocupat de noi. Mergeam la ei la lucru, așa dădeau note. »

² Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal du 22 mai 1989.

³ Entretiens jeunes. Q 18 : « Ne aduceau de mâncare. »

⁴ Entretiens jeunes. Q 3 : « S-au temut de "gașca" de la casa de copii (din 30 de elevi, 25 erau de la casa de copii). »

⁵ Entretiens jeunes. Q19.

⁶ Entretiens jeunes. Q 28 : « Eram țigancă. »

⁷ Entretiens jeunes. Q 23 : « Eram fotbalist. »

B. 3. Les liens avec la famille : visites et vacances

Pour les mineurs placés en institution, la famille représentait une ouverture sur le monde. Certes, une partie importante des jeunes n'avait plus de famille, ne la connaissait pas ou n'avait pas de relation avec elle. D'autres, en revanche, entretenaient des liens avec leurs parents, frères et sœurs, grands-parents, oncles et tantes, etc. Des listes établies par la maison d'enfants d'Ardud permettent de d'analyser ces liens. Elles ne concernent toutefois que les mineurs directement placés dans l'établissement (et non les mineurs « rattachés »).

3. a. Les visites de la famille

Tout d'abord, les mineurs avaient la possibilité de recevoir des visites de leur famille, durant l'année scolaire ou les vacances. En 1989, à Ardud, 42 % des enfants recevaient des visites de leur famille. Il n'y avait donc pas de politique visant à séparer définitivement les parents de leur progéniture.

Pour autant, le nombre d'enfants qui ne reçoivent pas de visite de leur famille est bien supérieur au nombre d'orphelins de père et de mère (5,5 % en 1989). Cette coupure s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, les enfants placés à Ardud se trouvent généralement à une distance relativement importante de leur domicile d'origine : 35 km en moyenne, 1989. Parcourir cette distance, dans la Roumanie des années 1980, nécessitait du temps et des moyens financiers. Les familles des mineurs placés étaient, en général, nombreuses et demandaient probablement beaucoup de travail ; dans le même temps, elles disposaient de faibles revenus. De plus, les familles, majoritairement originaires du monde rural, étaient vraisemblablement intimidées par le caractère officiel de l'institution : ce dernier élément, difficile à mesurer, ne doit pas être sous-estimé.

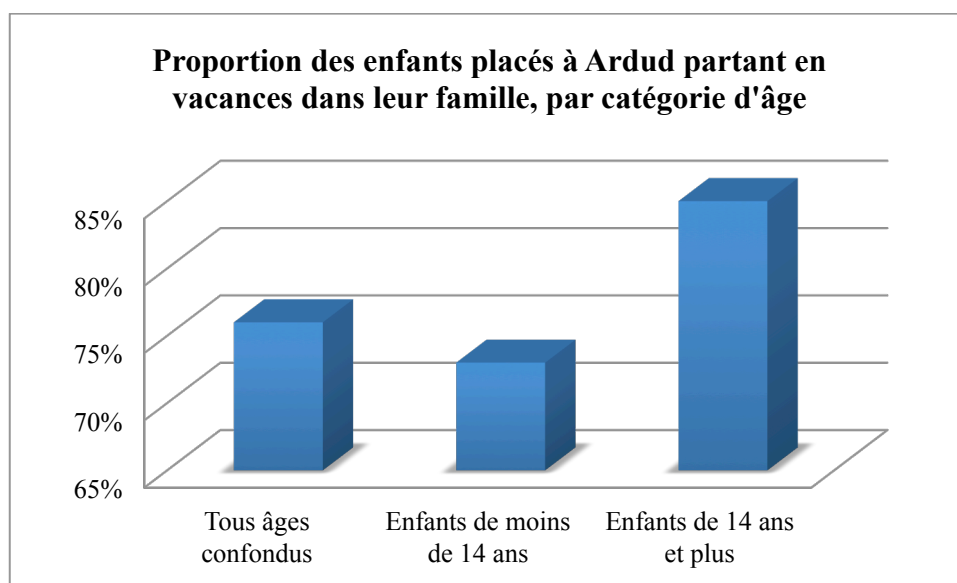
3. b. Les vacances en famille

En revanche, plus de 75 % des mineurs d'Ardud passaient des vacances en famille. Cette différence s'explique de plusieurs manières. Tout d'abord, si un enfant passait les vacances en famille, ses parents étaient dispensés d'acquitter la

contribution auprès de la *casa de copii* durant cette période. De plus, il pouvait même bénéficier d'une bourse scolaire, accordée par son établissement d'enseignement.

Une lettre¹, en date du 30 août 1975, adressée par le Lycée agricole de Livada à la direction de la *casa de copii*, a attiré notre attention sur ce problème. Le lycée de Livada y accusait en effet la directrice de la maison d'enfants d'avoir réalisé de fausses attestations, selon lesquelles un certain nombre de mineurs passeraient les vacances chez leurs parents, de manière à ce que ces élèves reçussent une aide financière du lycée, alors même qu'ils résidaient dans l'établissement.

De plus, si une visite à l'institution constituait pour la famille une dépense dont le seul bénéfice était le plaisir d'un moment partagé, le mineur, en vacances dans sa famille, contribuait à l'économie familiale en apportant sa force de travail, notamment pour les travaux des champs. Cette hypothèse est confirmée par le tableau suivant, qui présente le pourcentage d'enfants partant en vacances dans leur famille selon leur âge.



Graphique 32²

Le pourcentage est bien plus élevé chez les mineurs de plus de 14 ans, qui représentaient, pour leur famille, une aide plus conséquente. Il semble donc que les familles des enfants d'Ardud recevaient plus volontiers leur enfant dans la mesure où

¹ Ardud. Correspondance 1975. Lettre du 30 août 1975, adressée par le Lycée agricole de Livada à la direction de la maison d'enfants.

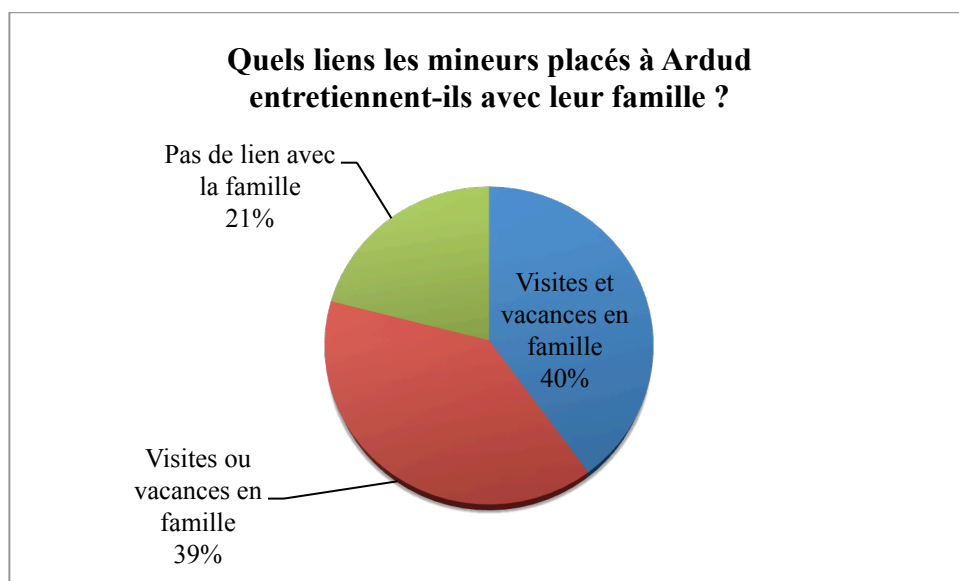
² Source : Ardud. Divers. Situation des élèves en 1988-1989.

il pouvait contribuer à l'économie familiale, c'est-à-dire ne pas représenter seulement une dépense, mais aussi un gain.

Enfin, l'importance des départs en vacances peut s'expliquer aussi par le désir propre des mineurs, qui voyaient dans les vacances en famille un espace de liberté, loin du fonctionnement strict de la *casa de copii*. Les vacances en famille étaient, aussi, un moment de rencontres avec des jeunes de l'autre sexe.

3. c. Entre famille et institution

Si l'on combine les critères des visites et des vacances, on constate que 79% des mineurs placés à Ardud entretenaient un lien avec leur famille. Le graphique suivant détaille ce qu'on pourrait appeler « l'intensité » du lien, à savoir si les deux critères s'excluent l'un l'autre ou se combinent entre eux.



Graphique 33¹

Nous pouvons ici distinguer trois catégories de mineurs. Tout d'abord, près de 40% des jeunes étaient visités par leur famille et y passaient les vacances. Du point de vue l'organisation de l'année, pour ces jeunes, la maison d'enfants représentait plus une sorte d'« internat social » qu'une véritable institution se substituant à la famille.

¹ Source : Ardud. Divers. Situation des élèves en 1988-1989.

Venaient ensuite ceux qui entretenaient un lien avec leur famille, par les visites ou par les vacances. Le lien était plus lâche, mais il existait bel et bien. Pour ces jeunes, la maison d'enfants représentait plus qu'un internat social : il constituait aussi une organisation et une autorité plus présente, plus stable, et parfois plus sécurisante que leur famille, avec laquelle les contacts étaient plus espacés, voire incertains.

Pour la dernière catégorie d'enfants, la maison d'enfants représentait bel et bien, en l'absence de tout lien familial, une famille de substitution. L'intégralité de l'éducation était à la charge de l'institution. Ces mineurs étaient bel et bien les enfants de l'Etat, et les premières victimes de ses dysfonctionnements.

Pour ceux qui passaient des vacances en famille, le passage de l'une à l'autre *maison* n'était pas toujours aisé. Le retour à l'institution, à la fin des vacances, était toutefois problématique. D'une part, les conditions d'hygiène dans les familles étant souvent très précaires, les enfants rapportaient à la maison d'enfants toutes sortes de parasites, des poux notamment¹. D'autre part, un certain nombre d'enfants ne retournaient pas à l'unité à la fin des vacances et restaient dans leur famille sans avertir la direction de la maison d'enfants. A partir des lettres que nous avons retrouvées, on peut imaginer qu'au moins une quinzaine de mineurs d'Ardud s'attardait ainsi, à la fin de chaque période de vacances, dans leur famille.

En général, la famille trouvait normal que leur fille restât chez eux, comme pour cette jeune fille, qui avait prolongé son séjour chez ses parents, au village de Berveni². La maison d'enfants demanda une enquête sociale au Conseil populaire du village. Celui-ci rapporta que, la mère ayant estimé que ses conditions s'étaient améliorées, elle avait gardé sa fille chez elle, sans prévenir personne. Autre exemple, un père refusa de reconduire sa fille à l'unité : « *sa mère est malade (paralysée), et elle n'a personne pour s'occuper d'elle* »³, se justifia-t-il.

Quel que soit le système de protection de l'enfance, les relations entre la famille biologique et les institutions en charge de l'enfant pouvaient facilement devenir problématiques. Certains parents s'estimaient floués de leurs droits par la

¹ Entretiens jeunes. Q 3.

² Ardud. Divers. Enquête sociale réalisée par le Conseil Populaire Local de Berveni. Document non-daté, probablement des années 1986-1988.

³ Ardud. Correspondance 1975. Procès-verbal du 12 avril 1975.

commission départementale en charge du placement des mineurs. Des procédures juridiques complexes, parfois incompréhensibles pour des milieux peu familiarisés avec la bureaucratie, l'éloignement géographique des institutions et les difficultés pour les familles de rendre visite à leur progéniture, quand elles en avaient l'envie, ont creusé de fait un fossé entre famille et institutions. Les temps de vacances permettaient toutefois de rapprocher certains enfants de leur famille.

B. 4. Fugues et échappatoires

Placés dans des institutions froides et rigides, les mineurs n'en restaient pas moins, pour beaucoup, des adolescents épris de liberté. A Ardud, les fugues étaient monnaie courante, et les mineurs n'étaient pas toujours retrouvés. A dire vrai, il faut différencier deux types de « fugues » : d'une part, les sorties temporaires non-autorisées, d'autre part, les véritables fugues, plus ou moins définitives.

4. a. Les sorties sans autorisation

Un certain nombre d'élèves quittaient régulièrement l'unité sans autorisation. Les éducateurs s'en plaignaient à maintes reprises¹. Des mesures disciplinaires furent décidées, avec, par exemple, l'interdiction, pour les mineurs, de sortir de l'unité après 15h². Cependant, rien n'y fit : quinze jours après, les éducateurs déplorait toujours des cas de « vols, de vagabondage, de bris de fenêtres, de fugues de l'unité, la nuit et même le jour. »³

La nuit, à Ardud, les filles les plus âgées quittaient souvent l'établissement, raconte une ancienne directrice. « Elles sortaient par la fenêtre »⁴, nouaient leurs draps pour s'en faire des échelles⁵...

¹ Ardud. PV 1989-1991.

² Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal du 6 février 1989

³ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal du 23 février 89 : « Furt, vagabondaj, spărturi de geamuri, și fugă din unitate noaptea, chiar ziua ».

⁴ Entretien personnel. Entretien 3 : « Ieșeau prin geam ».

⁵ Entretien personnel. Entretien 2.

4. b. Les fugues

Des fugues étaient également enregistrées, notamment chez les jeunes « rattachés » à la maison d'enfants, souvent plus âgés et qui n'étaient pas sous la surveillance directe du personnel de l'unité. Dans le cas de Maria, la direction de la maison d'enfants a informé les services sociaux départementaux que celle-ci « *ne fréquentait plus les cours depuis février. Elle a quitté l'internat de l'école.* »¹ Une lettre des services sociaux du Conseil populaire départemental de Satu Mare, daté du 2 avril 1981, rapporte que Maria a été retrouvée un peu plus tard à Ulmeni, une localité du département voisin. Elle vivait « *en concubinage avec un jeune homme (ouvrier à la section d'agriculture mécanisée)* »². Or cette jeune fille était mineure, elle ne pouvait donc décider librement de se mettre en concubinage : c'était la Commission départementale des mineurs qui devait alors trancher.

La situation de F. était plus grave : « *elle n'a pas fréquenté l'école au troisième semestre. Il semble qu'elle soit partie à Alba-Iulia* »³. Ces jeunes dépendaient administrativement de la maison d'enfants, mais, dans les faits, de l'internat dans lequel ils se trouvaient. Ce conflit de compétences, avait pour conséquence, dans bien des cas, une absence totale de suivi.

Mais les jeunes qui habitaient la maison d'enfants fuyaient également, engendrant des situations particulièrement délicates. Ainsi cette jeune fille⁴, orpheline de père et de mère, fut hébergée pendant les vacances par un garçon de 15 ans. Elle se mit en concubinage avec lui, et décida d'habiter désormais avec ce jeune homme. La direction de la maison d'enfants était impuissante devant ce type de situation et devait donc transmettre le cas à la Commission départementale des mineurs.

Les fugues des mineurs institutionnalisés prenaient, parfois, des allures rocambolesques. Tous les services d'Etat étaient alors mobilisés pour les retrouver,

¹ Ardud. Correspondance 1981. Lettre du 2 avril 1981 des services sociaux du Conseil Populaire du Département de Satu Mare, adressée à la direction de la maison d'enfants : « nu mai frecventează cursurile din februarie a.c. părăsind internatul școlii. »

² *Ibid.*, « în concubinaj cu un tânăr (lucrător la secția pentru mecanizarea agriculturii) »

³ Ardud. Correspondance 1981. Lettre du Lycée industriel n°4 de Satu Mare, à l'adresse de la direction de la maison d'enfants. « Nu frecventează școala nici în trim. III. Se pare că este plecată la Alba-Iulia. »

⁴ Ardud. Correspondance 1976. Document non-daté.

parfois en vain. Dans un premier temps, c'était la milice qui était appelée pour rechercher les mineurs fugueurs¹.

Une mineure institutionnalisée à Ardud, par exemple, après avoir fugué de la maison d'enfants, envoya une lettre à la direction pour réclamer ses documents d'identité, en prétendant qu'elle travaillait désormais, dans le département d'Argeș. La direction de la maison d'enfants d'Ardud demanda, dans une lettre à l'Inspection scolaire d'Argeș, de rescolariser de la mineure². L'Inspection scolaire d'Argeș répondit que la jeune fille se trouverait probablement à Bixad, dans le département de Satu Mare³. Finalement, aucune trace de la mineure n'apparaît plus dans les archives. En dépit de la mobilisation des organes d'Etat et du contrôle totalitaire dont faisait l'objet la population, les mineurs en fugue jouissaient curieusement d'une marge de manœuvre relativement large : le plus souvent, ils demeuraient introuvables.

Une autre jeune fille, originaire du village d'Oar, ne regagna pas la maison d'enfants, à la fin des grandes vacances. Elle quitta la maison familiale, accompagnée de sa mère, sans que le mari de celle-ci en fût averti. Selon les voisins, la fille et la mère vivaient à Satu Mare, mais sans domicile fixe. Finalement, la fille fut retrouvée par la milice à la fin du mois d'octobre dans les rues de Satu Mare et ramenée *manu militari* à la maison d'enfants⁴.

Dans d'autres cas, les fugues répétées étaient punies par le transfert dans une autre institution. En novembre 1989, une jeune fille de la maison d'Ardud fut envoyée dans un centre de ré-éducation, pour « *avoir quitté la maison d'enfants à de nombreuses reprises sans y être autorisée*⁵ ».

Les raisons de ces fugues étaient nombreuses : un souhait de liberté, de retrouver ou d'avoir une vie « normale », loin de l'artificialité et des programmes de l'institution, ou encore le désir de vivre avec l'âme sœur, le concubinage étant,

¹ Ardud. Correspondance 1975 et 1976.

² Ardud. Correspondance 1981. Lettre du 24 mars 1981 de la direction de la maison d'enfants, adressée à l'Inspection scolaire du département d'Argeș.

³ Ardud. Correspondance 1981. Lettre du 19 juin 1981 de l'Inspection scolaire du département d'Argeș, adressée à la direction de la maison d'enfants.

⁴ Ardud. Correspondance 1975. Lettre du 13 décembre 1975 de la direction de la maison d'enfants, adressée au Conseil Populaire de Vetîș.

⁵ Ardud, correspondances 1989, 15 novembre 1989 : « *părăsind maison d'enfants neînvoită de repetate ori.* »

paradoxalement, le moyen le plus simple pour quitter prématurément l'institution et retrouver sa liberté.

C. Les débouchés : la vie après l'institution

En quittant l'institution, la majorité des jeunes placés intégraient le monde de la production. D'autres, toutefois, retrouvaient leur famille avant la fin de leurs études.

C. 1. Retours en famille, placement familial et adoption

L'admission en institution n'était pas un processus irréversible. Il faut se garder de généraliser l'image selon laquelle les parents auraient utilisé les institutions pour se débarrasser définitivement d'une progéniture importune.

1. a. Les retours en famille

L'amélioration des conditions de vie de la famille pouvait permettre le retour d'un enfant ou d'une fratrie en son sein. Le dossier des « *sorties* » de l'institution d'Ardud en 1986¹ est une précieuse aide pour comprendre la logique de ces retours en famille.

Dans plusieurs cas, la situation matérielle de la famille s'était améliorée, notamment grâce à l'obtention ou à la reprise d'un emploi. Auparavant placés à Ardud, M. et R. retrouvèrent leur famille le 13 mai 1986. La commission des mineurs justifia ainsi sa décision :

« Les conditions qui ont déterminé l'admission des mineurs dans une institution de prise en charge se sont améliorées. Leur mère est employée à « ICS

¹ Externari Ardud 1986.

Marchandises industrielles Satu Mare » avec une rétribution mensuelle de 1701 lei. Elle a des conditions pour les élever et les éduquer en famille. »¹

La mère de D. a, elle aussi, retrouvé un travail et, avec le salaire de son nouveau compagnon, peut entretenir ses enfants :

« Sa mère est employée avec une rétribution mensuelle de 1755 lei. Elle vit en concubinage avec un nommé G. qui est employé à Autobază comme conducteur avec une rétribution mensuelle de 2400 lei. La famille a des conditions pour élever et éduquer (D.). »²

Comme on l'a vu, beaucoup d'enfants placés avaient un père ou une mère en prison. La fin de la détention permettait, dans certains cas, le retour de l'enfant dans sa famille, comme dans le cas d'A. :

« les conditions se sont améliorées. La famille a reçu un logement. Le père a été libéré de prison, il travaille et a un revenu mensuel de 1700 lei. Sa mère est au foyer. »³

Lorsque les parents ont dû placer leur enfant pour des raisons médicales, leur guérison peut entraîner la réunion de la famille :

« La mère (d'Ileana) a été soignée et est à présent guérie, elle ne souffre plus de la tuberculose pulmonaire. »⁴

Il est difficile d'évaluer quelle proportion d'enfants réintègrèrent leur famille après un passage en institution. De nombreux facteurs déterminaient cette possibilité, et notamment :

- le motif premier de placement : un enfant orphelin de père et mère n'avait guère la possibilité de retrouver sa famille, à moins d'être recueilli par ses grands-parents ou ses oncles et tantes ;

¹ Externari Ardud 1986 : « Condițiile care au determinat internarea minorilor într-o instituție de ocrotire s-au îmbunătățit. Mama este angajată în câmpul muncii la ICS Mărfuri industriale SM cu o retribuție lunară în sumă de 1701 lei. Are condiții de creștere și educare în familie. »

² Externari Ardud 1986 : « Mama este angajată în câmpul muncii cu o retribuție lunară în sumă de 1755 lei. Stă în concubinaj cu numitul G. care este angajat la Autobază ca șofer cu o retribuție lunară de 2400 lei. Familia are condiții de creștere și educare. »

³ Externari Ardud 1986 : « Condițiile s-au îmbunătățit. Familia a primit locuință. Tata s-a eliberat de detenție, este încadrat în câmpul muncii, are un venit lunar în sumă de 1700 lei. Mama este casnică. »

⁴ Externari Ardud 1986 : « Mama a fost tratată și în prezent este sănătoasă, nu mai suferă cu TBC pulmonar. »

- les intentions des éventuels beaux-parents : le souhait du père ou de la mère biologique pouvait, dans certains cas, être contrecarré par le refus de leur nouveau conjoint ;
- la situation sociale et administrative des parents : il n'était pas rare que des parents fussent introuvables pour les autorités, ce qui rompait de fait le lien entre l'enfant et ses parents ;
- la bonne volonté de l'institution, pour qui des parents problématiques représentaient une contrainte supplémentaire qui ne faisait que compliquer le travail des éducateurs ; d'autres éducateurs pouvaient aussi s'être attachés à l'enfant et refuser son retour en famille.

Il est vraisemblable que ce phénomène ne fut pas massif et que la grande majorité des mineurs placés ne réintégrèrent pas leur famille. Toutefois, il est important de le garder à l'esprit pour avoir une vision honnête de la complexité du système des institutions de placement.

1. b. Placement familial et adoption

Dans l'ordre de priorité défini par la loi de 1970, le placement familial était la mesure de protection officiellement privilégiée. L'enfant était placé

« dans une famille – mari et femme – ou chez une personne qui y consent et qui présente les conditions morales, matérielles et sanitaires nécessaires¹. »

Le placement familial était une variante contractuelle et révocable de l'adoption. En effet, la famille se voyait confier de nombreuses obligations, en particulier assurer *« les conditions nécessaires à la croissance et à l'éducation (du mineur)² »*, sans être rémunérée pour ce travail (comme c'est le cas d'une famille d'accueil aujourd'hui).

En réalité, peu d'enfant en bénéficièrent. En effet, cette forme de protection supposait un travail supplémentaire d'identification et de suivi de la part de la commission des mineurs. De plus, les stimulants financiers restaient insuffisants : la famille recevait une allocation forfaitaire mensuelle de 100 lei. Destinée à compenser

¹ Loi n°3 du 26 mars 1970. Article 2 (1) : « in plasament familial unei familii - sot si sotie - sau unei persoane care consimte la aceasta si care prezinta conditiile morale, materiale si sanitare necesare. »

² Ibid. Article 2 (3) : « conditii necesare cresterii si educarii sale. »

le coût de l'entretien du mineur, cette allocation restait, en réalité, largement inférieure aux coûts réels occasionnés par un enfant supplémentaire.

Nous avons retrouvé quelques rares exemples de placement familial dans les archives d'Ardud. Floare, officiellement placée dans l'établissement d'Ardud, vivait depuis 1981 dans un village à proximité de Satu Mare chez une femme qui avait demandé à prendre soin d'elle.

« Depuis 1981, elle est élevée par la demandeuse dans de très bonnes conditions, la mineure s'est beaucoup attachée à elle. La mineure fréquente les cours de l'école générale de Lazuri où elle a obtenu de très bons résultats scolaires. La demandeuse a fait toutes les investigations pour trouver le domicile des parents biologiques pour obtenir leur consentement en vue de l'adoption, mais jusqu'à aujourd'hui, le domicile des parents reste inconnu. »¹

La commission décida, en 1984, de confier F. à la demandeuse « avec mission de l'élever et de l'éduquer », en lui accordant le droit de toucher l'allocation de placement familial. La même année, une autre jeune fille fut également confiée à une famille de substitution².

Les documents que nous avons retrouvés n'offrent pas suffisamment d'informations pour nous permettre de reconstituer l'histoire de la relation entre cette femme et cette jeune fille. La femme était-elle une parente de F. ? Était-elle une ancienne éducatrice ou institutrice qui l'avait prise en affection ? De manière générale, le placement familial se fondait sur une relation pré-existante entre la famille d'accueil et l'enfant, un cas de figure malheureusement rare chez des enfants qui vivaient le plus souvent à l'écart de la société.

C. 2. Orientation scolaire et insertion professionnelle

A côté de ces rares et heureuses situations dans lesquelles les enfants retrouvaient une famille, réelle ou de substitution, la grande majorité des mineurs

¹ Ardud. Divers (1984) : « din anul 1981 este crescută de petentă în condiții foarte bune, minora s-a atașat foarte mult de petentă. Minora frecventează cursurile școlii generale din Lazuri unde a obținut rezultate foarte bune la învățătură. Petenta a făcut toate investigațiile să se găsească domiciliul părinților firești pentru a obține consimțământul pentru înfiere, dar pînă în prezent nu cunoaște domiciliul părinților ».

² Ardud. Divers (1984) : « să fie încredințat spre creștere și educare numitei ... cu drept de ridicare alocația de întreținere prevăzută de articol 2 pentru plasament familial... »

intégraient, à leur sortie d'institution, le système économique d'Etat, autrement dit, la « Production ».

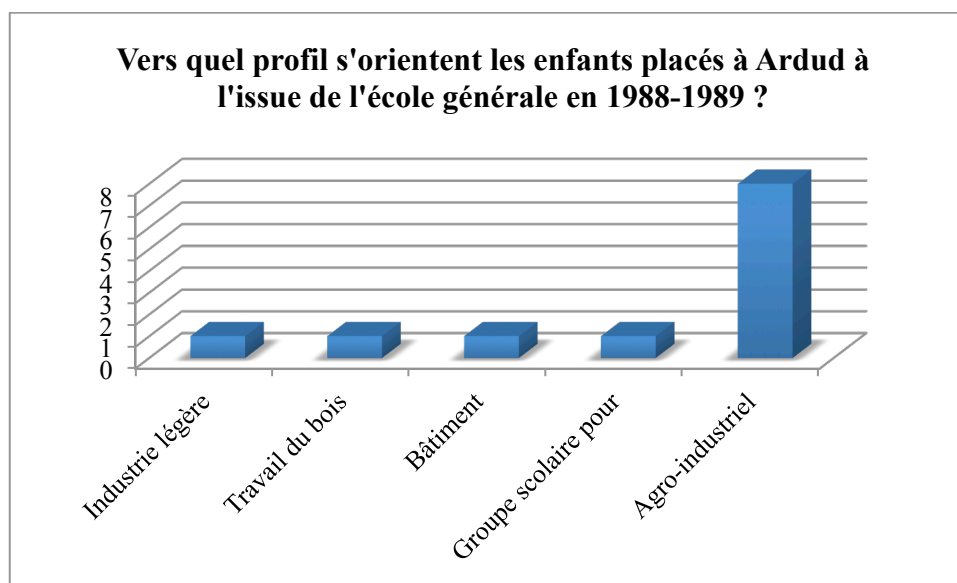
2. a. Une orientation vers la production

L'orientation et l'intégration professionnelles étaient deux obligations de la maison d'enfants. « L'éducation au travail » était au cœur du fonctionnement des institutions. De manière générale, la maison d'enfants se concevait comme un maillon dans la chaîne économique. La directrice d'Ardud écrit ainsi :

« Nous devons tenir compte aussi des besoins (économiques) au niveau du département et convaincre les élèves de la beauté de n'importe quel métier. »¹

L'orientation des mineurs de l'institution, comme pour les élèves en général, n'était pas réalisée seulement en fonction de leurs aptitudes ou de leurs goûts, mais en fonction des nécessités de l'économie, à l'échelle départementale.

Nous ne disposons pas d'un relevé systématique de l'orientation professionnelle des élèves d'Ardud. Voici toutefois les profils vers lesquels s'orientent les élèves à l'issue de l'école générale² en 1988-1989:



Graphique 34³

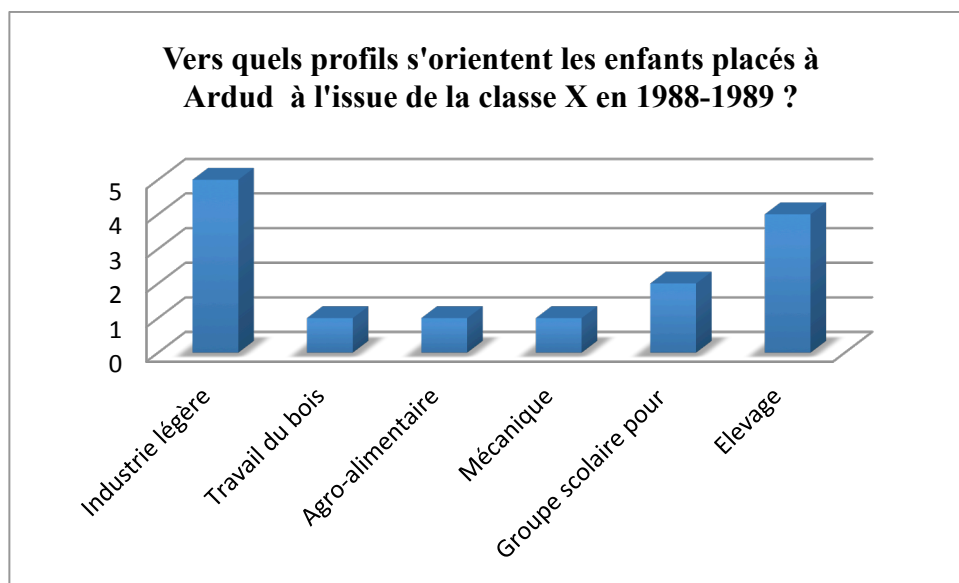
¹ Ardud. PV 1978-1985. Procès-verbal du 6 mai 1980.

² L'école générale comprend les classes I à VIII, soit du CP à la 4^{ème}. Elle correspond en fait au primaire et au collège en France.

³ Source : Ardud. Correspondance 1989. Orientation des élèves à l'issue de l'école générale, 1989.

La grande majorité des élèves s'orientait vers le profil agro-industriel, enseigné au lycée d'Ardud. Les élèves pouvaient donc continuer à habiter à la maison d'enfants.¹

Si l'on considère les élèves qui terminèrent la classe X en 1988-89, on obtient un résultat plus varié :



Graphique 35²

Cette fois, l'industrie légère représentait le premier profil, mais, en réalité, les élèves se répartissaient sur trois écoles différentes. Quatre élèves choisirent le profil « élevage », qui s'enseignait, tout comme le profil agro-industriel, à Ardud. De manière générale, l'orientation professionnelle n'était pas faite en fonction des aptitudes et goûts de chacun, mais bien plutôt des contraintes extérieures, c'est-à-dire, les exigences de l'économie et la commodité géographique : les élèves étaient envoyés de préférence dans les profils enseignés à proximité.

Les institutions avaient pour objectif de préparer les élèves à la « production ». Comme le rappelle une responsable de Bucium :

¹ En 1988-1989, aucun élève ne s'oriente vers un lycée d'enseignement général. Cependant, on trouve, dans les archives, des traces d'élèves qui ont fréquenté des lycées généraux. Il faut donc prendre garde à ne pas trop généraliser ce tableau propre à l'année 1988-89.

² Source : Ardud. Correspondance 1989. Orientation des élèves à l'issue de la classe X, 1989

« (Les enfants) partiront d'ici comme nous les aurons formés. Voilà pourquoi, la manière dont les enfants partent de chez nous ne peut nous laisser indifférents ; il n'est pas suffisant de seulement les nourrir ou de les habiller. »¹

L'utilité sociale des enfants se faisait plus nette à mesure de leur formation professionnelle et que s'approchait leur entrée dans la vie active. Cela explique, inversement, le peu de cas qui était fait des enfants jugés « irrécupérables ».

2. b. L'insertion socio-professionnelle à la sortie de l'institution

Les institutions veillaient également à l'intégration professionnelle des mineurs. Après avoir été placés en institution, ils étaient placés en usine et la responsabilité de ce transfert incombait au directeur de l'institution de protection.

A Ardud, la direction écrivait directement aux entreprises pour obtenir des contrats de travail. Ainsi, en 1984, à l'adresse d'une entreprise de textile :

« Par la présente, nous vous prions d'accepter de nous aider à résoudre la situation de 5 élèves de notre unité pour qu'elles soient embauchées dans le cadre de votre entreprise. Dans le même temps, nous précisons que les élèves n'ont ni parents, ni une autre personne qui puisse les entretenir. »²

La maison d'enfants s'occupait également de l'intégration sociale des mineurs institutionnalisés, en leur recherchant un logement. Leur formation terminée, les jeunes, en effet, ne dépendaient plus de la maison d'enfants : c'était donc les entreprises, à la demande de l'institution, qui devaient fournir un logement aux jeunes travailleuses. La direction de la maison d'enfants écrivait, par exemple, à l'entreprise IPL, en 1985 :

« La direction de la « casa de copii scolari » pour jeunes filles d'Ardud, par la présente, vous prie d'agréer notre demande d'un studio pour 3 élèves qui, au cours de ce mois, terminent l'école professionnelle au lycée industriel, après quoi, ils doivent être embauchés dans le cadre de votre unité. Nous vous faisons

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 21/1979, Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium, Compte rendu 1977-1979, f. 170 : « De aici vor pleca cu ceea ce le formăm, cu ceea ce le dăm. Iată ca atare de ce, să nu ne fie indiferent cum pleacă copilul de la noi ; nu e suficient numai să-l hrănim și să-l îmbrăcăm. »

² Ardud. Correspondance 1984. Lettre du 20 septembre 1984, de la direction de la maison d'enfants à l'entreprise textile Mondiala. « Prin prezenta vă rugăm să binevoiți a ne sprijini în a rezolva situația a 5 elevi din unitatea noastră pentru a fi calificate la locul de muncă în cadrul întreprinderii dvs. Totodată menționăm că elevele nu au părinți, nici alte persoane care să le întrețină. »

cette demande parce que ces filles proviennent de la maison d'enfants et n'ont personne au monde pour les aider dans cette direction. Après la fin de leur formation, notre unité n'a pas la possibilité de les aider en les logeant. »¹

La maison d'enfants veillait ainsi à l'intégration socio-professionnelle des mineurs institutionnalisés : les mineurs quittaient l'unité de placement pour intégrer une unité de travail, intégration préparée de longue date à la maison d'enfants.

Toutefois, en dépit du cadre idéal décrit par la propagande et des obligations légales des entreprises, l'insertion socio-professionnelle se heurtait à de nombreux obstacles, signes supplémentaires des ratés du système socio-économique.

Le Comité populaire municipal de Iași notait en 1982 que l'insertion des jeunes ayant grandi en institution était difficile.

« A l'avenir, il faudra que tous les acteurs ayant une responsabilité dans ce domaine portent une attention plus soutenue, que les responsables d'unités économiques fassent montre d'une plus grande réceptivité pour assurer des emplois aux jeunes qui proviennent des unités de prise en charge et ont suivi une formation professionnelle. »²

En 1985, l'organisation départementale des Femmes de Iași posa le même constat :

« Pour ces enfants (sans famille, provenant de la maison d'enfants), il faut que l'Inspection scolaire comme les comités de femmes accordent un soutien plus important, parce que beaucoup d'entre eux, après avoir terminé leur formation

¹ Ardud. Correspondance 1985. Lettre du 1^{er} février 1985, de la direction de la maison d'enfants à l'entreprise IPL Satu Mare : « Conducerea Casei de copii școlari fete Ardud prin prezenta vă roagă să aprobați o garsonieră pentru 3 eleve care în cursul acestei luni absolvă Școala prof. la liceu indus. 2, după care urmează să fie angajate în cadrul unității Dvs.

Solicităm acest lucru pe motivul că ele sunt fete provenite din casa de copii neavînd pe nimeni ca să le ajute în această direcție. După absolvirea cursurilor unitatea noastră nu are posibilitatea să le ajute cu cazare. »

² Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 3/1983, Comité municipal PCR de Iași, Informare privind modul în care se respectă și aplică prevederile legale de ocrotire a minorilor prin case de copii și școli, și a vîrstnicilor în căminele de asistență socială în municipiul Iași [Information sur la manière dont sont respectées et appliquées les dispositions légales de prise en charge des mineurs dans les maisons d'enfants et écoles, ainsi que des personnes âgées dans les foyers d'assistance sociale de la ville de Iași], f.141-142 : « În viitor se impune o atenție sporită din partea tuturor factorilor cu răspundere în această activitate, o receptivitate mai mare din partea conducătorilor unităților economice în asigurarea de locuri de muncă tinerilor care provin din unitățile de ocrotire în care au dobîndit o pregătire profesională »

de dix classes, rencontrent des difficultés dans leur intégration socio-professionnelle. »¹

Si le système assurait, en théorie, une transition indolore de l'institution au monde du travail, avec l'attribution, en parallèle, d'un logement, la pratique laissait place aux déboires, aux échecs, aux contradictions. Dans un mécanisme bureaucratique mal huilé, les mineurs dépendaient en réalité de la conscience professionnelle et de la bonne volonté des responsables d'institution, qui pouvaient, ou non, défendre leurs droits et leur assurer les conditions matérielles professionnelles et matérielles promises par le régime.

D. Mourir : le cas des enfants handicapés jugés « irrécupérables ».

A la sortie de la pouponnière, les enfants étaient soumis, de manière systématique, à une commission d'évaluation qui décidait de leur avenir. Les enfants handicapés jugés « irrécupérables » étaient envoyés dans des foyers-hôpitaux ou parfois dans des sections de neuro-psychiatrie infantile (NPI). Le régime considérait qu'ils ne prendraient pas leur part, à terme, à l'effort de « production » ; ils n'étaient donc pas scolarisés. Dans certains cas, une nouvelle évaluation pouvait avoir lieu à la sortie de la maison d'enfants préscolarisés, ou plus tard, à la demande de l'institution, de l'école ou de la famille : une commission d'évaluation décidait alors d'envoyer ou non l'enfant en foyer-hôpital. En revanche, sortir de ce type d'institution pour réintégrer le circuit normal de prise en charge était beaucoup plus rare, presque impossible.

¹ Archives départementales de Iași, Fonds 34, Dossier 1/1985, Organisation départementale des Femmes de Iași, PV de la conférence de l'Organisation départementale des Femmes de Iași du 1^{er} mars 1985, f. 23 : « Aprecieri în mod deosebit și aducem calde mulțumiri org. jud. de p. pentru grija permanentă manifestată pentru copiii fără familie din casele de copii – prin controale, sprijin binevenite. Pentru acești copii se impune ca în perioada ce urmează atât Insp. Școlar cât și comitetele și comisiile de femei să acorde mai mult sprijin pentru că mulți dintre ei, la absolvirea celor 10 clase întâmpină greutăți în integrarea lor socio-profesională. »

D. 1. L'horreur des foyers-hôpitaux.

Ces foyers-hôpitaux, souvent situés dans des localités reculées, devinrent tristement célèbres au lendemain de la Révolution : ils concentraient, en réalité, les horreurs du régime. Après le « faux charnier » de Timișoara, l'opinion publique découvrait un enfer bien réel. Bien souvent, les « *orphelinats roumains* » décrits dans la presse étrangère étaient, en réalité, des foyers-hôpitaux¹. C'est notamment pour éviter cette confusion que nous avons choisi de traiter à part le cas de ces institutions. En effet, si les foyers-hôpitaux partageaient avec les autres institutions leurs caractéristiques essentielles – une prise en charge catégorielle, la rudesse des conditions de vie, l'absence de travail éducatif, etc. –, ils amplifiaient, en réalité, tous ces défauts, provoquant ainsi un résultat extrême : un fort taux de mortalité parmi les enfants.

1. a. Des sources lacunaires

Par ailleurs, l'étude des foyers-hôpitaux s'avère particulièrement complexe. Outre l'effroi qui saisit le cœur le plus dur à la vue des enfants réduits à l'état d'animaux, c'est le caractère lacunaire des sources qui rend difficile toute étude détaillée. Dans l'ensemble des documents d'archives que nous avons consultés, nous n'avons trouvé presque aucune allusion à ces foyers-hôpitaux. Beaucoup d'observateurs se sont empressés d'y voir une politique explicite de dissimulation, à l'image des camps de concentration. Écoutons, par exemple, François de Combret :

« Jugés comme le rebut de l'humanité, ces "irrécupérables" et ces "malades mentaux" devaient être séparés du reste de la population, et dissimulés aux yeux de tous². »

Il n'est sans doute pas nécessaire d'aller si loin dans la recherche des motifs : l'intention criminelle n'est pas évidente. En revanche, l'insuffisance des moyens mis en œuvre, la négligence, le manque de professionnalisme et de déontologie, l'étroitesse des mentalités sont criants et leurs conséquences dramatiques : la mort de plusieurs milliers d'enfants. Toutefois, si l'on ne trouve pas aujourd'hui de trace des foyers-hôpitaux dans les archives, ce n'est pas nécessairement que quelqu'un a

¹ Voir chapitre VII. A. 1. b.

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 12 au 17 octobre 1995*, p. 46.

souhaité les faire disparaître : le manque d'intérêt et d'organisation sont des coupables tout aussi vraisemblables.

Autre difficulté dans notre étude : nous n'avons pas eu la possibilité de réaliser des entretiens avec des jeunes ayant grandi en foyer-hôpital, pour trois raisons. Tout d'abord, beaucoup sont morts, essentiellement sous la période communiste, mais aussi dans les années 1990, voire au début des années 2000. De plus, ceux qui ont survécu n'ont pas tous la capacité de témoigner aujourd'hui ; pour certains, l'exercice serait probablement périlleux et risquerait de susciter des réactions néfastes pour eux-mêmes. Enfin, dans le département de Satu Mare où nous avons réalisé la quasi-totalité de nos entretiens, il n'y avait pas de foyer-hôpital. Les jeunes qui relevaient de cette catégorie étaient envoyés dans des institutions pour enfants jugés « *recupérables* » (totalement ou partiellement) ou dans un foyer-hôpital d'un autre département : en conséquence, nous n'avons pas eu l'occasion de réaliser d'entretien avec ces jeunes.

C'est donc essentiellement sur des sources post-révolutionnaires que s'appuie notre étude, notamment le reportage de la *Spiegel TV* sur le foyer-hôpital de Cighid¹, les pierres tombales reconstituées dans le cimetière pour enfants de Ghiorac² et les *Comptes rendus de voyage* de François de Combret. Autant de sources que nous avons tenté de prendre avec mesure et d'inscrire dans le contexte plus large des institutions de placement.

1. b. Les conditions matérielles

L'horreur : voilà le sentiment qu'ont dû éprouver tous ceux qui ont pénétré, pour la première fois, dans un foyer-hôpital : enfants, personnel et, après la Révolution, personnel humanitaire. Plusieurs observateurs ont tenté de décrire cet enfer, dont nous déclinons ici les principales caractéristiques.

Les conditions matérielles d'abord. Une majorité de foyers-hôpitaux étaient installés dans de vieilles bâtisses, généralement des manoirs ayant appartenu à des seigneurs hongrois ou à des boyards roumains. L'établissement de Cighid était installé dans l'ancien manoir de la famille hongroise Tisza, celui de Cezieni avait

¹ Spiegel TV, *Die Todgeweihten: Im Kinderlager von Cighid*, mars 1990.

² Ce cimetière était réservé exclusivement aux enfants de l'orphelinat de Cighid. Les pierres tombales ont été reconstituées en 1995.

appartenu à la famille des Brâncoveanu¹, etc. Les bâtiments n'étaient donc pas conçus pour accueillir des enfants, encore moins des enfants nombreux et en grande difficulté, ou pour y prodiguer des soins. Dans plusieurs d'entre eux, les conditions minimales de confort n'étaient pas réunies.

Si le froid toucha une grande majorité des institutions de prise en charge, l'absence ou l'insuffisance de chauffage furent encore plus dramatiques dans les foyers-hôpitaux. Le reportage de la Spiegel TV montre des enfants transis de froid et plus d'un est mort de pneumonie. François de Combret, dans l'une de ses premières visites d'un foyer-hôpital, en janvier 1991 écrit :

« Les bâtiments n'étaient pas chauffés et les enfants regroupés tous dans une pièce par étage, mouraient littéralement de froid (...). "Il y avait couramment une quinzaine d'enfants qui décédaient chaque année pendant l'hiver", dit le Dr Buca, qui a pris ses fonctions à Bilteni il y a six mois. »²

Si le froid fut un grand prédateur, peut-être la première cause de mortalité dans les foyers-hôpitaux, l'ensemble des conditions matérielles étaient désastreuses. Les vêtements étaient rares ou inexistantes : le reportage sur Cighid montre essentiellement des enfants nus ou à demi-nus. Font exception les quelques jeunes, moins handicapés, qui accompagnent l'équipe de reporters jusqu'à la gare de la localité et qui sont vêtus de vêtements d'hiver, proches de ce que portaient les enfants des autres institutions.

La qualité de la nourriture était proportionnelle à la capacité des enfants de se faire entendre. A l'époque communiste, la ration alimentaire théorique d'un enfant handicapé était inférieure à celle d'un enfant placé en maison d'enfants scolaires³.

Pour les enfants des foyers-hôpitaux, nous devons nous contenter de suppositions : comme nous l'avons expliqué, ils n'apparaissent pas, ou très rarement, dans les archives. Si toutefois les enfants handicapés scolarisés dans des écoles spéciales recevaient une ration alimentaire inférieure aux enfants non-handicapés scolarisés, on peut imaginer que les enfants jugés « irrécupérables » étaient encore moins bien lotis.

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 31 mai au 5 juin 2000*, p. 17.

² Archives SERA. Combret François (de), *Rapport de mission*, 24 octobre 1991, p. 2.

³ Fonds CC PCR, section Pr, dossier 49/1989, Documentar privind calculul cheltuielilor pentru hrana copiilor și elevilor pe anul 1990 [Documentation sur le calcul des dépenses pour la nourriture des enfants et élèves pour l'année 1990], f. 119.

La ration alimentaire théorique, multipliée par le nombre d'enfants, permettait de calculer un budget national pour l'alimentation des enfants d'une catégorie donnée : pour réaliser des économies, ce budget théorique était, ensuite, réduit de 38% dans le cas des enfants non handicapés, et de 48% dans le cas des enfants handicapés. Les enfants handicapés, et sans doute plus encore les enfants placés en foyers-hôpitaux, ont donc souffert, plus que les autres, des difficultés d'approvisionnement, notamment dans les années 1980.

Quelques années après la Révolution, durant la crise humanitaire de 1999, on retrouvait, d'ailleurs, un exemple de ces difficultés financières au foyer-hôpital de Horia :

« (la directrice) ne dispose que de 4.350 lei par jour et par enfant, soit moins de 20 francs : avec une telle somme, elle ne peut nourrir les enfants convenablement. La malnutrition dont souffrent les enfants accroît leur fragilité à la maladie, ce qui explique le taux de mortalité : (la directrice) confirme que plusieurs enfants meurent à Horia chaque année¹. »

1. c. L'hygiène

Au delà du froid et des conditions matérielles dramatiques, l'hygiène faisait gravement défaut dans les foyers-hôpitaux, avec de tragiques conséquences sur la santé des enfants. Le reportage sur Cighid montre des matelas trempés d'urine et des enfants qui y pataugent ; l'enfant qui, quelques minutes plus tard, fait ses besoins dans un coin de la chambre, semble presque faire mieux que ses camarades. Les odeurs d'excréments reviennent dans tous les *comptes rendus de voyage* de François de Combret, comme dans sa description du foyer-hôpital de Grădinari, en 1990 :

« Plusieurs enfants ont la colique et répandent leurs excréments liquides sur les matelas, et donc sur les enfants voisins. Les mouches sont par essaims compacts. Une petite fille pisse tant qu'elle peut, et éclabousse les enfants alentour². »

Dans ces anciens manoirs, l'eau courante était rare : souvent, elle ne sera installée qu'avec le soutien financier des organisations occidentales. A Cighid, le

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 17 mai 1999*, p. 12.

² Archives SERA. Combret François (de), *Un crime contre l'humanité : l'enfermement des enfants abandonnés de Roumanie*, juillet 1990, p. 11.

personnel devait faire chauffer l'eau sur les poêles de faïence. Le linge devait être lavé à la main : l'était-il régulièrement ? Rien n'est moins sûr. Dans ces foyers-hôpitaux, placés sous la tutelle du ministère de la Santé, avec une direction médicale, les conditions d'hygiène rendaient tout soin impossible : les enfants y étaient pourtant placés en raison de graves problèmes de santé.

1. d. Des enfants réduits à l'état d'animaux.

A Cighid, les enfants semblent avoir été réduits à l'état d'animaux : pas de paroles, mais des cris ; pas de relations humaines, mais l'isolement ou la meute ; pas de codes sociaux, mais l'expression des besoins primaires ; pas d'éducation, pas même d'élevage, au mieux un parcage, en attendant la mort. Une scène montre deux jeunes filles, jugées dangereuses, enfermées derrière une grille. Celle-ci ne s'ouvre que pour laisser passer la cuisinière qui vient les nourrir. La plupart des enfants de l'institution ne sont sans doute jamais sortis dans le parc qui entoure le manoir. A Săcel, en 1990, le gardien expliquait :

« La nuit, les enfants sont enfermés au cadenas. Mais, en juin, l'un d'eux a pourtant réussi à s'échapper par la fenêtre, avec ses draps et on ne l'a toujours pas retrouvé¹. »

D. 2. L'absence de soins et la mortalité

2. a. L'absence de soins

Les enfants des foyers-hôpitaux, les plus vulnérables des mineurs placés en institution, furent paradoxalement les moins pris en charge. L'éloignement des foyers-hôpitaux, souvent situés à plusieurs dizaines de kilomètres d'une localité importante, parfois isolés du village et inaccessibles par une route carrossable, explique, en partie l'absence de personnel et de soins.

Voici comment François Combret situe le foyer-hôpital de Ionășeni :

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Un crime contre l'humanité : l'enfermement des enfants abandonnés de Roumanie*, juillet 1990, p. 9.

« Pour charmant qu'il soit, le manoir est éloigné de tout : il est bâti au sommet d'une colline, elle-même située au beau milieu de la campagne, à 30 kilomètres de la ville la plus proche. L'hiver, le chemin de terre qui conduit à l'orphelinat est très difficilement praticable. Les 107 enfants enfermés ici sont vraiment oubliés du monde¹. »

Conséquence de l'isolement, il y avait rarement du personnel qualifié dans les foyers-hôpitaux. Le directeur, médecin de formation, habitait le plus souvent en ville. Dans la plupart des cas, le personnel était recruté dans les villages alentour, le plus souvent sans qualification.

« Mis à part les deux médecins, tout le personnel est recruté sur place, dans le village de Bîlteni. Il n'a pas de qualification et les salaires sont très faibles². »

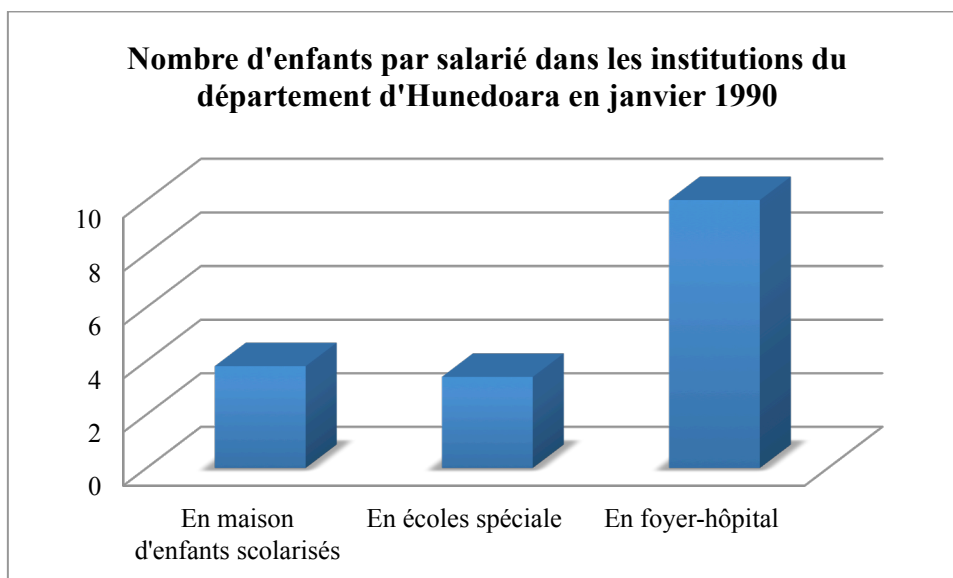
Certes, dans les pouponnières également, le personnel médical était insuffisant et parfois peu qualifié. Mais les foyers-hôpitaux amplifièrent les tendances négatives des autres institutions. Des centaines d'enfants, pour lesquels un diagnostic médical avait été posé, se retrouvèrent donc loin de toute possibilité de soin.

Dans ses *Comptes rendus*, François de Combret insiste régulièrement sur l'absence ou la vétusté du téléphone. En effet, sans voiture et sans téléphone, isolé géographiquement, avec un personnel réduit et sans qualification, le foyer-hôpital ne pouvait rien faire en cas d'urgence médicale : les enfants étaient donc condamnés.

Peu qualifié, le personnel était également très peu nombreux. Un document de l'Inspection scolaire d'Hunedoara dresse un état des lieux du nombre d'enfants placés et du personnel par institution. Le calcul du *ratio* donne un résultat édifiant.

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 12 au 17 octobre 1995*, p. 46.

² Archives SERA. Combret François (de), *Rapport de mission*, 24 octobre 1991, p. 2.



Graphique 36¹

Certes, ces chiffres masquent une disparité d'un établissement à l'autre. Toutefois les enfants handicapés jugés partiellement ou totalement irrécupérables se voyaient affecter bien moins de personnel que les autres. Le reportage sur Cighid montre l'absence de personnel. Une seule femme, par exemple, était chargée du repas : elle n'avait pas le temps, ni la patience, de donner à manger à chacun. Tant pis pour ceux qui se faisaient prier ou peinaient à déglutir...

Quand le personnel était en nombre suffisant, formation et qualification manquaient gravement. Le foyer-hôpital de Bîlțeni, en 1991, comptait 81 salariés pour 130 enfants de 3 à 17 ans², soit un très bon ratio en comparaison des autres institutions. La répartition des postes était toutefois largement problématique : le foyer-hôpital comptait trois éducatrices, trente-six aides-soignantes et six infirmières, directement en contact avec les enfants. Les fonctions, toutefois, pourraient nous induire en erreur : en effet, selon François de Combret, aucun salarié n'avait de qualification pour son poste.

Enfin, plus encore que les conditions matérielles, l'insuffisance et le manque de qualification du personnel, l'étroitesse des mentalités était le premier obstacle à la prise en charge. Le reportage sur Cighid montre, plus que l'impuissance,

¹ Source : Inspection scolaire du département d'Hunedoara, Situation des institutions de prise en charge dans le département de Hunedoara, in Combret François (de), *Un crime contre l'humanité : l'enfermement des enfants abandonnés de Roumanie*, juillet 1990.

² Archives SERA. Combret François (de), *Rapport de mission*, 24 octobre 1991, p. 2.

l'incompréhension du personnel. « *Que faire¹ ?* », une expression courante en roumain revient à plusieurs reprises dans la bouche d'une infirmière filmée par les journalistes. Interrogée si la seule solution est de laisser les enfants mourir, elle répond vivement :

« *Il fallait (les tuer) dès le début, quand on a vu comment ils sont nés².* »

« *Les enfants irrécupérable* » n'étaient pas seulement une notion juridique ou psychologique : ils appartenaient également à la mentalité collective. La loi naquit-elle de la mentalité ou la façonna-t-elle ? Cette interrogation, fondamentale, mériterait une étude en soi. Nous nous bornons ici à constater l'imbrication, l'adéquation même, des textes et des représentations collectives.

Ces représentations dépassaient, de plus, la simple question médicale : elles combinaient une conception archaïque du handicap psychique (« *retard mental* » et « *troubles du comportement* »), une suspicion d'immoralité qui frappait les enfants en lieu et place de leurs « *parents inconnus* » et des préjugés racistes qui visaient notamment les enfants tsiganes, sur-représentés dans ces institutions. Dans ces conditions, les chances de survie de ces enfants étaient comptées.

Dans le reportage sur Cighid, l'ancienne directrice de l'établissement confesse qu'elle n'a pas réussi à changer les mentalités du personnel, préoccupé avant tout des difficultés matérielles. Elle a quitté la direction quelques mois avant la Révolution, faute d'avoir pu faire accepter à ses employés que

« *l'on peut aider ces enfants même avec peu d'argent. Ils ont avant tout besoin d'humanité³.* »

En lieu et place d'humanité, le personnel de Cighid administrait un traitement à base de médicaments, censés assurer le calme dans l'établissement. Ces médicaments transformaient progressivement les enfants handicapés en « *légumes* ». Les médicaments tenaient lieu d'éducation et de prise en charge.

¹ Spiegel TV, *Die Todgeweihten: Im Kinderlager von Cighid*, mars 1990, minute 6 : « Ce să facem ? »

² *Ibid.*, minute 7 : « așa trebuia de la început, când s-a văzut că cum s-au născut ».

³ Dr Anca Cârțiș : « man kann diesen Kindern auch mit wenig Geld helfen. Was sie brauchen, ist Menschlichkeit. »

2. b. La mortalité en foyer-hôpital.

La plupart des « orphelinats roumains » ne furent pas des mouvoirs. Les conditions matérielles y étaient rudes, l'éducation insuffisante, la violence récurrente : pour autant, s'il y eut vraisemblablement des décès accidentels, la mort n'y était pas structurelle.

Dans les foyers-hôpitaux, en revanche, mourir était l'une des manières ordinaires de quitter l'institution. Cighid en est l'exemple le plus tristement célèbre : entre octobre 1987 et mars 1990, 137 enfants y ont trouvé la mort au foyer-hôpital. Pour 123 d'entre eux, le monument funéraire¹, construit en 1995, nous indique le nom et l'âge.

On constate que plus de 70% des enfants sont décédés à l'âge de trois ou quatre ans, soit quelques mois à peine après leur arrivée au foyer-hôpital. A cet âge, les enfants étaient sans doute le plus vulnérable. Ceux qui avaient survécu à leurs affections, aux conditions matérielles et au manque de soin dans leur plus jeune âge, avaient plus de chances de rester en vie par la suite. Pour autant, un séjour prolongé en foyer-hôpital ne pouvait les laisser indemnes. Les enfants des foyers-hôpitaux étaient-ils handicapés de naissance ou devinrent-ils handicapés en institution ? Une certitude : les conditions de vie et de prise en charge amplifièrent les problèmes des enfants au lieu de les résoudre.

Le foyer-hôpital de Cighid fut-il une exception ? Les sources manquent pour donner une réponse précise et satisfaisante. Toutefois, les décès d'enfants sont évoqués dans la plupart des autres établissements, même quelques années après la Révolution. En 1997, vingt enfants seraient morts à Ungureni², huit à Hîrlău en 1998³, etc. Sur l'ensemble de la période Ceaușescu, plusieurs milliers d'enfants ont trouvé la mort dans les foyers-hôpitaux, peut-être beaucoup plus. Comptés pour rien par le régime socialiste, les « orphelins roumains » devinrent un enjeu politique majeur après la Révolution, dans la perspective de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne ?

¹ Pierres tombales reconstituées dans le cimetière pour enfants de Ghiorac, à proximité de Cighid, dans le département de Bihor.

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 8 au 10 octobre 1997*, p. 10.

³ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 17 mai 1999*, p. 21.

TROISIÈME PARTIE

LES « ORPHELINATS ROUMAINS »,

DU CHAOS

À LA DÉSinSTITUTIONNALISATION

(1990 - 2007)

Cette troisième partie est consacrée à l'évolution des « orphelinats roumains » dans la Roumanie post-communiste. Dans le chapitre VII, nous étudierons l'impact de la Révolution sur les institutions de placement, avec notamment le développement, puis l'interdiction des adoptions internationales : les « orphelins roumains » firent, en effet, à ce moment, leur entrée sur la scène internationale et devinrent un enjeu des négociations d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. Loin des projecteurs, cependant, la situation des institutions resta longtemps tragique et ne s'améliora, inégalement, que sous le coup des investissements étrangers : nous montrerons ainsi, dans le chapitre VIII, la continuité des conditions de vie des mineurs placés, avant et après 1989. Les difficultés à réformer le système convainquirent finalement les responsables européens, et roumains par ricochet, de la nécessité de « désinstitutionnaliser » l'enfance en souffrance: un processus bâclé et formel, bien loin, à nouveau, de l'impératif de protection et de l'intérêt des enfants en difficulté, que nous étudierons dans le chapitre IX.

Chapitre VII. Les « orphelinats roumains » sur la scène internationale

Au lendemain de la Révolution, les orphelins firent irruption sur la scène internationale. Mise en évidence par de nombreux articles, reportages et témoignages, l'horreur des institutions de prise en charge provoqua une vague d'émotion dans l'opinion publique internationale et un vaste mouvement d'aide humanitaire. Aussi, dans le cadre de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, les « orphelins roumains » et les adoptions internationales ne tardèrent-ils pas à devenir un enjeu politique au-delà des frontières roumaines.

A. Les « orphelinats roumains » dans l'opinion publique internationale

Après le procès des époux Ceaușescu, retransmis en direct sur les télévisions occidentales, les « orphelins roumains » devinrent un sujet important pour les opinions publiques qui se mobilisèrent pour améliorer leurs conditions de vie.

A. 1. La découverte médiatique des « enfants de Ceaușescu »

Quelques jours après la Révolution et l'ouverture des frontières, journalistes et reporters pénétrèrent dans les institutions d'enfants et traitèrent, dans de nombreuses publications, du sort des « orphelins roumains », suscitant une vaste émotion dans les opinions publiques occidentales.

1. a. La découverte d'un autre monde

Tandis qu'ils célébraient la chute du rideau de fer et la réunification de l'Europe, les pays occidentaux regardaient avec curiosité et compassion les événements de la Révolution roumaine. En dépit des liens anciens qui l'unissaient à

l'Europe occidentale, la Roumanie représentait, pour beaucoup, les confins de l'aire culturelle commune, ou déjà l'étranger.

Lucian Boia a travaillé inlassablement sur ces représentations, dont ce court aperçu permet d'entrer dans notre propos :

« Il reste que les Roumains sont perçus comme étant autre chose (...) Le communisme en général et la mégalomanie transformiste de Ceaușescu en particulier ont accentué dans une égale mesure la fracture réelle et sa projection dans l'imaginaire. Si "le petit Paris" des années 1930 paraissait tellement « différent » aux Occidentaux, quelle impression peut faire le Bucarest d'aujourd'hui : une ville dominée par un palais pharaonique et couverte de déchets ! (...) Le brouillard qui couvre la révolution de décembre, les tressautements brutaux et incontrôlés d'une société encore instable, "la démocratie originale", les incroyables minériades, les enfants des rues et les enfants malades du SIDA... voici seulement quelques éléments de nature à conforter les préjugés du visiteur étranger. »¹

Du « visteur étranger » au journaliste étranger, les perceptions ne diffèrent guère. La vague médiatique des « orphelins roumains » tend à suggérer un monde différent. Les articles recourent à des titres terribles : « Au pays des mille et une horreurs »² titre *le Figaro*, tandis que *la Croix* exhibe en gros caractères « l'horreur enfouie des orphelinats roumains »³. La monstruosité du système est décrite avec force détails et montrée par les caméras : un reportage de TF1⁴, en 1990, fait alterner images d'archives présentant le *Conducător* à l'apogée de sa gloire, et de courtes prises de vue d'enfants à têtes de singe, faméliques, débiles, attachés aux barreaux de leur lit.

¹ Boia Lucian, *Istorie și mit în conștiința românească [Histoire et mythe dans la conscience roumaine]*, București, Humanitas, 1997, p. 364-365 : « Rămâne faptul că românii sunt percepuți ca fiind altceva (...) Comunismul în general și megalomania transformistă a lui Ceaușescu în particular au adâncit în egală măsură fractura reală și proiectarea ei în imaginar. Dacă « micul Paris » al anilor 30 părea totuși atât de « altfel » occidentalilor, ce impresie pot face Bucureștii de astăzi : un oraș dominat de un palat faraonic și acoperit de gunoaie ! (...) Ceața care acoperă revoluția din decembrie, zvâcnirile brutale și necontrolate ale unei societăți încă neașezate, « democrația originală », incredibilele mineriade, copiii străzii și copiii bolnavi de SIDA... iată numai câteva teme de natură a conforta prejudecățile vizitatorului străin. »

² *Le Figaro*, 5 juillet 1990 : « Au pays des mille et une horreurs »

³ *La Croix*, 16 novembre 1993, « L'horreur enfouie des orphelinats roumains »

⁴ Les dossiers de TF1 Vidéo, *Spécial Roumanie*, Michèle Cotta, 1990.

Le sentiment d'étrangeté est renforcé par le caractère exotique du régime qui vient de s'effondrer. Deux composantes se retrouvent dans la presse : la figure tyrannique et mégalomane du *Conducător*, voire du couple Ceaușescu, et la bureaucratie kafkaïenne qui imprègne les orphelinats.

Dans la presse, les enfants placés en institution sont le plus souvent présentés comme les « enfants de Ceaușescu ». *Libération*, en octobre 1990, parle des « 150 000 à 200 000 enfants enfermés par la dynastie Ceaușescu dans des orphelinats d'Etat¹ ». L'expression de « dynastie » - à laquelle on préférerait celle de régime népotique - vise à souligner le caractère mégalomane du chef de la Roumanie socialiste. Un article du *Point*, en décembre, commence ainsi : « Ce n'est pas très loin de Paris, un peu la planète Mars », avant de parler du « pays fou du tyran Ceaușescu », puis de rappeler, ironiquement, que « tout allait bien dans le meilleur du monde de Nicolae Ceaușescu². »

La mégalomanie de Nicolae Ceaușescu fut un thème cher aux journalistes : il faut dire que ce dernier leur avait préparé matière à plus d'un article. Toutefois, en se concentrant sur l'ancien dictateur, condamné et exécuté, la presse insista sur le caractère unique du système des institutions de placement roumaines : fruit de la folie d'un tyran, celui-ci ne pourrait être reproduit à l'identique. C'était toutefois oublier que le système des institutions avait été porté par un régime et des structures encore largement en place au début des années 1990.

Dans le même temps, la presse ne manque de souligner la bureaucratie kafkaïenne qui imprégnait les institutions. *Le Figaro* expliquait, par exemple :

« les estimations du nombre d'enfants détenus dans ces "centres pour irrécupérables" dont la gestion, avec une logique typiquement roumaine, incombe au ministère du Travail – varient entre 4 800 et 40 000. Tous ces centres ont en commun de ne prodiguer aucun soin aux enfants dont ils ont la charge³. »

Bizarrerie de l'institution de tutelle, grand écart des chiffres, absurdité des centres de soin dont la fonction est renversée : l'absurdité est une composante de l'horreur.

¹ *Libération*, 5 octobre 1990 : « Jean-Pierre Cot réclame des écus pour les enfants roumains ».

² *Le Point*, 9 décembre 1990 : « Les enfants de l'enfer »

³ *Le Figaro*, 5 juillet 1990 : « Au pays des mille et une horreurs ».

D'autres articles évoquent les institutions désignées principalement par des chiffres suggérant ainsi leur déshumanisation, comme « *l'hôpital communal numéro 9*¹ », « *le pavillon 4* », etc. Un parfum de secret flotte sur sur ces institutions d'un autre monde.

1. b. Aux confins de l'Enfer

Sous la plume des journalistes, l'autre monde devenait parfois l'au-delà : « *enfants de l'enfer* », « *enfants du diable* », « *enfants fantômes* ». Les mots tentent de cerner le sort des enfants abandonnés dans des « *mouroirs* ».

Dans les articles de la presse écrite comme dans les reportages audiovisuels, les scènes pathétiques se succèdent.

Le Monde relate en janvier 1990 :

« Un tiers de ces nourrissons ont été abandonnés, sans certificat de naissance ni papiers d'identité, dans des gares, des autobus, des cages d'escalier, etc. Anna, une petite fille découverte dans une poubelle, a tout simplement reçu le nom de Pungata, dérivé du mot punga, qui signifie poubelle² ! »

La traduction relève du raccourci³, mais l'image est suffisamment choquante pour que le lecteur prenne conscience de l'état de déshérence dans lequel ont été laissés ces enfants : bientôt Pungata n'est plus une histoire individuelle, elle symbolise le sort des plus de cent mille enfants abandonnés en institution.

Un article du *Figaro*, quelques mois plus tard, décrit le centre pour enfants irrécupérables de Negru Vodă :

« Il règne à l'intérieur une odeur d'urine et un vacarme qui pourraient faire penser que l'on se trouve dans la ménagerie d'un laboratoire. (...) Certains, immobilisés, ont le visage couvert de mouches, d'autres sont entassés à trois ou quatre dans le même lit-cage, sur un matelas fait d'une couverture pliée, si gorgée de pisser qu'une flaque s'est formée sur le sol, en dessous du lit. (...) Un de ces enfants s'est complètement pelé la nuque à force de se cogner la tête, en arrière, contre les barreaux de son lit-cage⁴. »

¹ *La Croix*, 15 novembre 1990 : « Voyage au bout de la souffrance »

² *Le Monde*, 24 janvier 1990 : « Les Roumaines redécouvrent l'avortement libre ».

³ Le mot « punga » signifie sac.

⁴ *Le Figaro*, 5 juillet 1990 : « Au pays des mille et une horreurs ».

Peut-être non sans arrière-pensée politique, la description montre que l'institution a fait perdre toute humanité aux enfants, devenus ainsi des animaux en cage, au sein d'une ménagerie, vivant au milieu de leurs excréments.

En octobre 1990, *Libération*, relayant l'appel des eurodéputés socialistes, alerte sur la crise humanitaire hivernale qui guette les orphelins :

« les orphelinats d'Etat (...) deviendront des mouiroirs à grande échelle, faute de chauffage et de médicaments¹. »

Le thème du « mouiroir » est un fil rouge de la vague médiatique des orphelinats roumains.

Quelques jours plus tard, le supplément Radio-Télévision du Monde présente un reportage de Jamy Gourmo sur le parcours d'enfants placés en institution :

« Des hurlements poussés par les enfants internés, l'entassement des lits à barreaux, des regards sans expression à force d'en avoir trop vu, des corps mutilés, des gamins aux jambes atrophiées rampant le long des couloirs aux allures de prison, des bébés au visage trop adulte pour faire croire qu'ils reviendront de ce voyage-là... rien ne nous est épargné. (...)

On estime que la mortalité atteignait au minimum le chiffre de 30%. Outre le manque de nourriture et de soins, les enfants vivaient nus ou en haillons. Seuls se rendaient aux latrines les plus autonomes, les autres et les plus petits faisaient leurs besoins sur place. Dans tous les bâtiments, se souvient une des infirmières, flottait une odeur d'excréments intolérable. Les enfants n'étaient pratiquement jamais lavés et changés. De "grandes toilettes" précédaient seulement les inspections : nus, alignés, les enfants étaient aspergés d'un jet d'eau froide et de poudre à récurer... celle-là même qui servait au nettoyage du sol. (...) Le manque de personnel réduisait toute possibilité d'activité. Les enfants, toujours en groupe, passaient leurs journées alignés sur des bancs dans une grande salle. Seuls quelques cris, grognements, bruits incessants de succion venaient rompre le silence du camin². Tandis que les enfants se balançaient interminablement, leurs gardiennes veillaient. Si l'un d'eux devenait trop bruyant ou trop agité, une injection de neuroleptique, seul

¹ *Libération*, 5 octobre 1990 : « Jean-Pierre Cot réclame des écus pour les enfants roumains ».

² « Foyer ». Ce mot, en roumain dans l'article, est utilisé pour désigner l'établissement.

médicament qu'on ait trouvé en abondance dans les camin, calmait immédiatement le trublion¹. »

Tous les éléments du mouvoir étaient réunis : l'absence de soins et d'hygiène, l'animalité ou la monstruosité des comportements, l'absence de médicaments, ... Aucune vie ne semblait envisageable après cette séquence, comme le suggère le taux de mortalité mentionné par l'article.

Notons que les reportages ne se contentaient pas de décrire l'Enfer : ils proposaient généralement un voyage à ses confins. En effet, ils portaient généralement sur les institutions extrêmes : pouponnières pour nouveaux-nés, foyers-hôpitaux pour enfants jugés irrécupérables, orphelinats pour enfants séropositifs, ... Ces établissements accueillait les catégories d'enfants les plus fragiles et permettaient de susciter la plus forte charge émotive chez le lecteur ou spectateur.

A l'inverse, sur la trentaine d'articles recensés dans le dossier de presse de la bibliothèque de Sciences Po, presque aucun ne traite des maisons d'enfants scolarisés, pourtant les plus nombreuses. Ce traitement privilégié accordé aux conditions extrêmes, s'il se justifie par des raisons médiatiques, a contribué à donner une image radicale des « orphelinats » dans leur ensemble. Les cas extrêmes, malheureusement une forte minorité, sont devenus l'emblème des « orphelinats roumains », souvent assimilés dans leur totalité par la presse occidentale à des « mouvoirs ».

A. 2. La vague humanitaire – principaux courants

Les circonstances de la Révolution de décembre 1989, la diffusion du procès du couple Ceaușescu, la découverte de la misère quotidienne et des orphelinats ont créé, en complément de la couverture médiatique, une vague humanitaire de grande ampleur. L'étude approfondie de ce phénomène humanitaire relève d'un autre travail. Nous avons souhaité, toutefois, en dégager quelques caractéristiques majeures (mais non exhaustives), comme autant de pistes de recherche.

¹ *Le Monde*, supplément « Radio-Télévision », 8 octobre 1990.

2. a. Les petites associations créées *ad hoc*

Tout d'abord, la vague humanitaire n'a pas été le monopole de quelques grandes ONG internationales. De nombreuses associations *ad hoc* ont été créées, le plus souvent locales et de petite taille.

En France, de nombreuses communes avaient déjà été sensibilisées aux problématiques roumaines par l'« Opération Villages Roumains » (OVR) : par cette opération, un village d'Europe occidentale parrainait un village roumain, prioritairement ceux qui étaient voués à la destruction dans le cadre d'une politique de systématisation. Déjà au fait de la mégalomanie du dictateur et sensibilisées et à la détresse de la population, nombre d'associations locales orientèrent leur action vers l'aide aux enfants des institutions, tout en prolongeant leur jumelage avec le village qu'ils avaient parrainé sous le régime communiste¹.

Fruit d'initiatives locales, ces actions humanitaires de petite taille n'ont pas été menées par des professionnels de l'humanitaire. Nombre de bénévoles ont mis leurs compétences professionnelles (éducateurs spécialisés, puéricultrices, logisticiens, etc.) au service de cette cause, portée avant tout par des femmes et des hommes au grand cœur.

Écoutons le témoignage de deux élus des Bouches-du-Rhône, à l'occasion d'un reportage sur leur visite des orphelinats de Satu Mare le 21 janvier 1990² : « *L'aide humanitaire normale, même à grand niveau risque de ne pas être suffisante*³. » Des enfants apparaissent, tous habillés du même jogging bleu-gris, d'autres jouent avec un portrait de Ceaușescu qu'ils viennent de débusquer derrière une armoire. Ils manquent avant tout de « *joie, de chaleur et d'affection*⁴ », poursuit François Bernardini, conseiller général des Bouches du Rhône, maire-adjoint d'Istres. Tandis que la caméra montre des enfants débiles, d'autres dans des lits à barreaux dans des hôpitaux, des salles de bains innommables, du linge pas lavé, qui attend dans des baignoires avec de l'eau stagnante, des canalisations toutes rouillées, des robinets sans eau, Claude Virion, maire-adjoint d'Istres, délégué aux affaires

¹ C'est le cas, par exemple, de l'association « Montoisson Partage » dans la Drôme.

² Istres Communication, *Satu Mare Roumanie 1990*, 1990.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

sociales exprime son malaise : « *on se sent désarmé par l'ampleur des travaux qu'il y aurait à faire*¹. »

2. b. Les ONG à vocation internationale

Parallèlement à ces initiatives locales, des ONG à vocation internationale ont mis en œuvre d'importants moyens en faveur des enfants des institutions : Médecins sans Frontières, Médecins du monde, Handicap International, Equilibre etc. ont joué une place essentielle dans la vague humanitaire en faveur des orphelins roumains. Le docteur Rony Brauman, dans son rapport moral présenté à l'Assemblée générale de l'organisation en juin 1990 explique ainsi :

« Reste que, pour MSF, comme pour une grande partie de l'opinion en Europe, la Roumanie aura été la grande affaire de cette fin d'année 1989². »

Cherchant tout d'abord à répondre aux besoins les plus urgents, ces ONG ont apporté, dans un premier temps, une aide matérielle. Différentes sections européennes de Médecins sans Frontières, par exemple, sont intervenues en Roumanie, dès la fin des années 1989. Les moyens déployés furent considérables :

« Toutes les sections de MSF étaient mobilisées, la mission s'est mise en place dans le cadre de l'Unité Européenne d'Intervention. MSF-Belgique, Hollande et Luxembourg – le pôle Nord – d'une part, MSF France, Espagne et Suisse – le pôle Sud – d'autre part, se partageaient le pays pour assurer une bonne couverture en évitant les doublons, la CEE finançant à hauteur de six millions d'ECU l'ensemble de l'opération. Pour le seul pôle Sud, la logistique étant assurée par la France, 6 avions, transportant 30 personnes et 48 tonnes de médicaments, matériel médical et logistique dont 4 véhicules ont décollé entre le 23 et le 28 décembre³. »

¹ *Ibid.*

² Archives MSF. *Rapport moral 1989/1990*, présenté par le Dr Rony Brauman, président à l'Assemblée Générale des Médecins Sans Frontières tenue les 23 et 24 juin 1990 à Paris, p. 8.

³ Archives MSF. *Rapport moral 1989/1990*, présenté par le Dr Rony Brauman, président à l'Assemblée Générale des Médecins Sans Frontières tenue les 23 et 24 juin 1990 à Paris, p. 9.

Progressivement, les différentes ONG ont cherché à faire évoluer les structures et les méthodes éducatives¹. MSF a travaillé notamment sur

« la formation à la prise en charge psychologique des enfants institutionnalisés² » :

« en deux ans, l'aide substitutive directe et matérielle a glissé vers un encadrement du personnel roumain, pour limiter le retard psychomoteur lié à l'institutionnalisation de ces enfants semi-abandonnés³. »

2. c. L'exemple de Solidarité Enfants Roumains Abandonnés (SERA)

Enfin, certaines organisations ont pris naissance au cœur des orphelinats roumains. C'est le cas notamment de l'association Solidarité Enfants Roumains Abandonnés (SERA), fondée en 1990 par François de Combret. Né en 1941, énarque, magistrat à la Cour des comptes, proche de Valéry Giscard d'Estaing, François de Combret a été fortement marqué par le drame des orphelins roumains et s'est impliqué personnellement dans le développement de SERA, en mettant son carnet d'adresses au service de la cause des orphelins roumains. Soutenue par de généreux donateurs, l'association a rapidement été dotée d'un budget important qui lui a permis de rénover notamment de nombreuses institutions insalubres et de favoriser l'accès des enfants placés aux soins médicaux. Dans ses *comptes rendus de voyages*⁴, François de Combret raconte notamment son combat pour la fermeture des foyers-hôpitaux, réservés aux enfants jugés irrécupérables.

En 1996, la fondation SERA România a été créée en Roumanie. Liée statutairement à SERA France, elle est devenue rapidement un partenaire privilégié pour les autorités roumaines. En 1997, le directeur de SERA România, le docteur Cristian Tăbăcaru, a été nommé Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance. Toutefois, les réformes structurelles imposées par l'Union Européenne favorisèrent progressivement la responsabilisation de l'Etat roumain dans le domaine de la protection de l'enfance et limitèrent de fait l'influence et le rôle des ONG, tandis que

¹ Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur la contribution des ONG étrangères aux changements dans la vie des institutions dans le chapitre IX.

² Archives MSF. *Rapport moral*, p 44.

³ *Ibid.*

⁴ Archives SERA. Combret François (de), *Comptes rendus de voyage, 1990-2010*.

la situation globale des enfants placés s'améliorait : en 2003, SERA France décida donc de fusionner avec l'organisation CARE France, tandis que SERA România continue, encore aujourd'hui, son aide aux enfants placés et au développement de structures familiales.

B. « Orphelins roumains », adoptions internationales : les institutions roumaines sous pression

Dès le début de la vague médiatique, les « orphelinats roumains » furent sous le feu de tirs croisés. Différents acteurs tiraient à hue et à dia, pour promouvoir réformes ou intérêts particuliers. Parmi les principaux acteurs de ce long et parfois tragique feuilleton, notons principalement :

- des ONG occidentales de protection de l'enfance, fortes du soutien de l'opinion publique et parfois de connexions politiques, qui promouvaient une solution *hic et nunc* pour les enfants placés,
- la Commission européenne, qui devait s'assurer que la Roumanie avait intégré l'acquis communautaire,
- le Parlement européen, avec notamment la baronne Nicholson, pour qui une véritable réforme de la protection de l'enfance en Roumanie était conditionnée par l'interdiction des adoptions internationales,
- des ONG d'adoption internationale, pour qui la Roumanie constituait un vivier important d'enfants « adoptables »
- les Etats-Unis, fort soutien du lobby de l'adoption,
- les hommes politiques d'Europe occidentale, potentiellement sensibles au lobby de l'adoption,
- les autorités roumaines, partagées entre différents échelons (national et départemental) et différents sentiments (indifférence, profit individuel ou fierté nationale),
- les intermédiaires divers de l'adoption, en Roumanie comme à l'étranger, gardiens jaloux de leurs affaires,
- des experts indépendants, chargés notamment de la transposition juridique des textes internationaux.

La longueur de cette liste, non-exhaustive, parle d'elle-même de la complexité du sujet. Ajoutons que les enfants placés en institution, potentiellement adoptables, furent un enjeu affectif (pour les opinions occidentales, mais aussi lors des visites de terrain des officiels), financier (pour les ONG, pour l'Union Européenne, pour le gouvernement roumain et pour tous les intermédiaires de l'adoption) et politique (le respect des critères de Copenhague et la cohérence politique de l'Union Européenne). Peu de mineurs placés dans les institutions roumaines ont sans doute pu mesurer l'enjeu qu'ils représentaient : alors qu'ils tentaient de survivre dans de sombres établissements, leur sort fut débattu au Congrès américain, apparut sur l'agenda de l'OTAN, conditionna l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, faisait la une de nombreuses publications, etc. Pour beaucoup d'acteurs, les enfants roumains furent un enjeu, plus rarement l'objet d'une véritable attention.

L'enjeu de notre récit n'est pas de faire le procès de l'un ou l'autre acteur de ce processus, mais de mesurer les pressions qui traversèrent les institutions, et d'en établir les conséquences.

B. 1. Au début des années 1990, le régime temporise.

Le régime communiste en Roumanie connut une fin sanglante, à la mesure de la violence d'Etat qu'il avait instaurée. A la différence des autres pays d'Europe orientale, la fin du régime communiste ne s'accompagna pas d'une transition démocratique. Le Parti Communiste Roumain laissa la place au Front du Salut National (FSN), conduit par Ion Iliescu, à l'issue d'une Révolution controversée. Ion Iliescu fut élu président de la République en juin 1990 et exerça cette fonction jusqu'à la fin de l'année 1996. Mouvement « révolutionnaire », le Front du Salut National devint un parti politique en février 1990 et obtint la majorité des voix aux élections de mai 1990. Ion Iliescu et le Front du Salut National manipulèrent notamment les mineurs de la Vallée du Jiu, lors des « minériades » pour annihiler la société civile, la presse libre et les partis politiques naissants¹.

« La logique brucanienne qui inspire Iliescu et les conseillers qui l'entourent conduit à respecter un héritage, c'est-à-dire à ne pas attenter aux acquis du

¹ Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie], *op. cit.*, p. 795.

socialisme, à couvrir une société installée aux postes dirigeants de l'appareil d'Etat. (...) les mêmes visages expriment la même autorité avant comme après 1989. »¹

Placé, toutefois, sous le feu des médias et des organisations humanitaires dès 1990, le gouvernement roumain, sous l'autorité du Premier Ministre Petre Roman, était sommé d'agir en faveur des enfants placés en institution. Porteur d'un soutien clientéliste aux institutions en place, le gouvernement du Front du Salut National chercha toutefois à temporiser. Les améliorations tardèrent à venir et se limitèrent le plus souvent à des mesures symboliques et formelles, décidées en raison de pressions internationales, sans que le système en général fût animé d'une réelle volonté de changement.

1. a. Les orphelinats, cet héritage du régime Ceaușescu, qui dégage le régime post-communiste de ses responsabilités

La question des orphelinats est à replacer dans le contexte plus large du rapport qu'entretenait le pouvoir post-communiste au régime antérieur. Le discours du Front du Salut National (FSN), du Front Démocratique du Salut National (FDSN) puis du Parti de la Démocratie Sociale de Roumanie (PDSR)², est, comme l'a analysé Alexandru Gussi, ambivalent. D'une part,

« il (ménageait) certaines continuités institutionnelles et (défendait) les « réalisations » de l'ancien régime »³.

D'autre part,

« le Front, en parlant des abus de N. Ceaușescu et de sa famille, en donnant le nom de « dictature ceaușiste » à la période d'avant 1989, (opérait) une personnalisation des responsabilités, qui (étaient) ainsi dépolitisées, ce qui (avait) pour but ce qu'observe Dominique Colas en faisant au référence au concept de stalinisme : “Imputer à Staline la responsabilité d'une multitude de

¹ Durandin Catherine, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995, p. 501.

² Les désaccords entre Ion Iliescu et Petre Roman entraînèrent la scission du Front du Salut National. Les partisans de Ion Iliescu créèrent le Front Démocratique du Salut National (FDSN) en 1992, qui se transforma en Parti de la Démocratie Sociale de Roumanie (PDSR) en 1993.

³ Gussi Alexandru, *La Roumanie face à son passé communiste*, Paris, l'Harmattan, 2011, p. 92.

*crimes en oubliant d'indiquer qu'ils ont d'abord été des exigences politiques du léninisme, permet d'exonérer le système de toute sa responsabilité*¹.

De fait, le discours politique, les médias roumains et étrangers, désignaient le plus souvent les institutions d'enfants sous le vocable d'« *orphelinats de Ceaușescu* », lui imputant ainsi la responsabilité du sort des dizaines de milliers de mineurs placés en institution. De nombreux mythes, comme on l'a vu², entouraient d'ailleurs le rapport de Ceaușescu à « ses enfants ».

De plus, la taille des institutions, qui accueillait plusieurs centaines d'enfants, était rapprochée des desseins mégalomanes que poursuivait Ceaușescu avec la construction de la *Maison du Peuple* à Bucarest. Les « institutions mammoths » étaient plus considérées comme l'expression de la folie des grandeurs du dictateur que comme le produit de l'idéologie communiste ou du système politico-administratif que la révolution de 1989 n'avait pas aboli.

Il est probable que les intérêts politique et médiatique se sont rejoints pour attribuer à Ceaușescu la responsabilité de l'institutionnalisation des enfants : pour le politique, il s'agissait de se dégager des responsabilités d'une situation dramatique et particulièrement médiatisée ; pour les médias, il était plus facile et lucratif de vendre la folie d'un homme que l'absurdité d'un système administratif. Les conséquences de ce discours furent lourdes : l'acte d'accusation des Ceaușescu fut la justification de l'absence de réforme jusqu'en 1997. Héritées du dictateur déchu, les institutions étaient présentées par le nouveau régime comme un lourd fardeau qui lui avait échoué : on oubliait de dire ainsi que les structures et les mentalités qui avaient produit le système des institutions restaient en place, inchangées, et que les enfants nés après la Révolution n'étaient plus ceux de Ceaușescu, mais du régime post-communiste.

Si le nouveau régime rejetait la responsabilité de l'institutionnalisation de plusieurs dizaines de milliers d'enfants sur le couple Ceaușescu, c'était pour mieux s'exonérer de sa responsabilité présente. La poursuite du processus d'institutionnalisation fut occultée dans un premier temps, par indifférence sans doute, et pour ne pas nuire au nouveau pouvoir.

Lors du recensement de 1992, les enfants institutionnalisés disparurent ainsi comme catégorie d'analyse. Étaient donnés les chiffres de la population inactive

¹ *Ibid.*, p. 93.

² Voir chapitre III. C. 1.

entretenu par l'Etat, en distinguant selon les âges ; mais le commentaire précise que « *de cette catégorie sont exclus les enfants des maisons d'enfants scolarisés*¹ ». Pour autant, ces derniers n'étaient visibles dans aucune autre catégorie. Dans le discours politique postcommuniste, les orphelinats étaient un héritage du passé, et non pas un problème actuel et bien vivant.

1. b. Un problème encouragé par le régime ?

Blanchi par la réécriture de l'histoire et l'occultation des difficultés présentes, le régime postcommuniste chercha progressivement à jouer de la question des orphelinats, poussé par un double intérêt, clientéliste et politique.

Tout d'abord, la médiatisation des orphelinats roumains provoqua, comme on l'a vu, un important élan de solidarité au sein du monde occidental. Or une partie non négligeable de l'aide matérielle internationale fut détournée par les administrations ou le personnel des institutions, ce vol étant facilement justifié par la dureté générale des conditions de vie, qui obligeait chacun à « se débrouiller ». Comme le souligne Alexandru Gussi, le discours pluriel sur le passé du FSN contenait « *une dimension orientée vers le personnel des institutions de l'Etat* »². Il visait à rassurer les fonctionnaires par rapport au risque d'une dés-étatisation, mais aussi à s'attacher une clientèle électorale, en leur conférant des avantages matériels, sans leur demander plus qu'un investissement formel dans leur travail.

Dans un article de *România literară* paru en 1992, Ștefan Borbely a montré l'exploitation politique que faisait le régime postcommuniste de la figure de l'enfant abandonné.

*« L'image en soi de l'enfant abandonné à son propre sort, incapable de prendre en main son destin, et trop peu en état d'administrer sa liberté avec ses propres forces, représente un message social, et, dans un sens plus large, le signe de reconnaissance d'un état d'esprit »*³

¹ *Recensământul populației și al locuințelor din 7 ianuarie 1992 [Recensement de la population et des logements du 7 janvier 1992]*, Direction centrale de la statistique, Bucarest, p. 745 : « în această categorie nu au fost incluși : copiii școlari din casele de copii ».

² Gussi Alexandru, *op. cit.*, p. 92.

³ Borbely Ștefan, « România și mitul copilului abandonat », in *România literară*, n° 36, septembre 1992 : « imaginea în sine a copilului abandonat, lăsat la voia soartei, incapabil de a-și mai ordona destinul și prea puțin în stare să-și administreze cu de la sine putere libertatea reprezenta un mesaj social și, într-un sens mai larg, semnul de recunoaștere al unei stări de spirit. »

Selon Borbely, la figure de l'orphelin est devenue celle de la société dans son ensemble, dans un contexte de transition qui précarise une large part de la population, et angoisse par l'évocation répétée du péril étranger, agité par le discours nationaliste dominant.

« L'impact sur les attitudes qu'implique ce sentiment de frustration : abandonnée à son sort, relativement isolée de la société, une telle tribu d'enfants n'a de salut réel que dans l'esprit de groupe, un salut pas toujours éthique ni conforme à l'équité, dans la solidarité interne (...) le pays non plus – dit-on dans certains cercles – n'a de salut que dans le spécifique, dans le repli sur soi, en mettant l'accent sur les "forces internes" »¹

Le pouvoir utiliserait donc les images des orphelins pour produire une métaphore politique, susceptible d'inviter à l'union nationale : cette méthode, employée avec succès par Ceaușescu en 1968, reste, aujourd'hui encore, un poncif du discours politique roumain.

En poursuivant son analyse, Borbely note que le pouvoir postcommuniste, loin de chercher à faire taire les médias, semble les encourager à aborder le thème des orphelinats, la télévision nationale, en particulier, étant friande de reportages sur les enfants abandonnés. Il remarque ainsi que

« les reportages sur les enfants abandonnés, présentés à la télévision roumaine, se terminent en général au poste de police où sont amenés ces enfants. Rien de plus logique : on entretient ainsi, à un niveau pour le moment symbolique, la psychose de l'opportunité du contrôle par la force, comme une certaine nostalgie permanente pour ce genre d'intervention. Aujourd'hui, des centaines de milliers de Roumains continuent à croire que l'on peut éradiquer l'anarchie par une intervention manu militari ; chez certains partis (de tendance extrême et nationaliste), cette croyance, diffuse dans une grande part de la population, est prégnante et formulée comme une doctrine dans leurs programmes. »²

¹ *Ibid.* : « impactul atitudinal pe care acest sentiment de frustrare îl implică : abandonat în voia soartei, izolat relativ de societate, un asemenea trib de copii nu are decât șansa reală a spiritului de grup, șansă nu întotdeauna etică și conformă cu echitatea, a solidarizării interne (...) nici țara –se spune în anumite cercuri- nu are decât șansa specificului, a închiderii în sine, șansa punerii accentului pe "forțele interne". »

² *Ibid.* : « reportajele despre copiii abandonati, prezentate la televiziunea română, se termină de regulă cu aducerea acestor copii în secțiile de poliție. Nimic mai logic : se întreține astfel, la un nivel deocamdată simbolic, psihoza oportunității controlului prin forță, ca și o anumită nostalgie pentru acest gen de intervenție permanentizată. Azi, sute de mii de români continuă să creadă că anarhia internă poate fi curmată brusc prin intervenția unei « mâini forte » ; la unele partide (tot de coloratură

En d'autres termes, la figure de l'orphelin introduit un état d'esprit diffus, marqué par un fatalisme décourageant, tout en suggérant le remède : d'une part, le repli sur la communauté nationale et sa spécificité, toute volonté de réforme étant assimilée, comme sous le régime communiste, à une tentative de subversion de l'étranger (hongrois ou occidental par exemple) ; d'autre part, la possibilité d'un autoritarisme musclé, visant à préserver l'ordre face au péril anarchique, la stabilité étant jugée préférable à la vie démocratique. Précisons toutefois que les jeunes orphelins constituaient, par leur seule existence, un « péril anarchique », car ils représentaient l'échec de la société uniforme et idéale vantée par le régime post-communiste, dans la lignée du précédent.

1. c. Quelques concessions aux textes internationaux

En septembre 1990, le Parlement roumain ratifia la *Convention internationale des droits de l'enfant*¹ du 20 novembre 1989. Cette décision, parmi d'autres, permit au gouvernement de répondre aux pressions internationales de manière symbolique, sans pour autant modifier le fonctionnement des institutions. Censée constituer un cadre juridiquement contraignant pour les Etats signataires, la *Convention* fut, dans la Roumanie du début des années 1990, un inventaire de bonnes intentions affichées, qui peinaient à trouver un écho dans le quotidien des enfants institutionnalisés.

Alors que d'autres Etats, comme la France², avaient émis des réserves, inspirées par leur Constitution ou leurs traditions politiques, sur certains articles, la Roumanie adopta la *Convention* sans réserve aucune. Pour autant, ce texte évoque un certain nombre d'exigences et de principes, parfois à mille lieues du fonctionnement des maisons d'enfants roumaines du début de la décennie 1990.

L'article 3 évoque, par exemple, « *l'intérêt supérieur de l'enfant*³ », une notion inconnue du droit roumain comme des administrations responsables des dossiers de prise en charge. Très concrètement, les services de protection de l'enfance devaient être constitués en fonction des besoins de développement de

naționalist-extremistă), această credință, difuz împărtășită de o mare parte a populației, apare pregnant, doctrinar formulată în program. »

¹ Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 20 novembre 1989, ratifiée par la Roumanie le 27 septembre 1990.

² La France, par exemple, a signé la convention le 26 janvier 1990, et l'a ratifiée le 7 août 1990, en apportant des réserves aux articles 6, 30 et 40.

³ Convention internationale des droits de l'enfant, article 3 (1).

l'enfant, et non l'inverse. L'article 3 introduit également la notion de « *bien-être*¹ » de l'enfant. Si cette notion peut manquer de précision, elle indique cependant que la protection des enfants ne peut se limiter à en faire de futurs instruments de l'effort économique national. Enfin, les Etats doivent s'assurer du « *nombre et (de) l'existence du personnel* » dans les « *établissements qui ont la charge des enfants*² » : cet article interpelle bien sûr les normes et la qualification du personnel des institutions de protection.

D'autres articles peuvent induire un changement en profondeur du système de protection de l'enfance. « *Tout enfant a un droit inhérent à la vie*³ » stipule l'article 6. Dans le cadre de notre sujet, il est difficile de ne pas évoquer ici le souvenir de l'orphelinat de Cighid, où la dureté des conditions matérielles et la négligence du personnel ont nié ce droit à la vie pour nombre d'enfants jugés « irrécupérables ». Sans parler de l'article 23 qui prévoit que

« les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité⁴ ».

L'article 6 stipule, par ailleurs, que les Etats doivent garantir non seulement la « *survie*⁵ », mais également le « *développement*⁶ » de l'enfant. On a vu, cependant, que, dans les pouponnières, la priorité accordée aux statistiques médicales aussi bien que le manque de moyens, avaient pour conséquence la réduction des soins à un objectif de survie, sans que les capacités psychomotrices de l'enfant fussent stimulées : loin de favoriser le développement de l'enfant, ces institutions ont créé de profonds retards, qui n'ont pas toujours pu être récupérés.

Citons encore l'article 12, qui prévoit, pour « *l'enfant qui est capable de discernement, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant*⁷ ». Cette étape restait absente des procédures roumaines, où l'institutionnalisation, le transfert ou la désinstitutionnalisation d'un enfant étaient

¹ *Ibid*, article 3 (2).

² *Ibid*, article 3 (2).

³ *Ibid.*, article 6.

⁴ *Ibid.*, article 23.

⁵ *Ibid.*, article 6.

⁶ *Ibid.*, article 6.

⁷ *Ibid.*, article 12.

largement soumis aux impératifs de gestion, l'avis de l'enfant pesant peu face aux considérations administratives et financières.

Enfin, l'article 30 de la Convention pose le problème, explosif dans la Roumanie des années 1990 et sensible encore de nos jours, du statut des minorités. Il prévoit ainsi que :

« dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe¹. »

En Roumanie, cet article posait le problème de l'enseignement en langue hongroise, allemande, ruthène, la pratique de la religion gréco-catholique : autant de sujets qui firent l'objet de débats internes parfois âpres et de recommandations européennes. Dans le contexte des institutions de protection, cet article soulevait notamment le problème de la diversité linguistique dans la vie quotidienne. Dans les établissements, la langue officielle était le roumain, quelle que fût l'origine des enfants qui s'y trouvaient. Au delà de l'enjeu politique, l'article 30 posait une série de problèmes logistiques : en quelle langue devait être élevé un enfant issu de la minorité hongroise et placé dans un établissement d'Etat ? Fallait-il envisager des groupes linguistiques ? Les éducateurs devaient-ils être bilingues ?

Comme on le voit, les problèmes soulevés par la *Convention* étaient multiples. La faiblesse des mesures adoptées entre 1990 et 1997 semble suggérer que les contraintes juridiques internationales n'ont pas dérangé outre mesure la classe politique roumaine, prête à adopter des mesures symboliques et de circonstance, mais pas nécessairement à remettre à plat un système compliqué, où dominaient les mentalités de l'ancien régime.

De la même manière, d'autres conventions furent ratifiées : en 1992, la *Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage* (Strasbourg, 15 octobre 1975), qui ne modifiait pas la législation roumaine ; en 2003, la *Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants* (Luxembourg, 20 mai 1980).

¹ *Ibid.*, article 30.

En signant ces conventions internationales, la Roumanie adopta une attitude dont elle ne se départira pas jusqu'au début des années 2000 : donner des gages de bonne volonté à ses partenaires étrangers en intégrant les standards européens dans son cadre législatif, sans pour autant modifier en substance les pratiques quotidiennes dans les institutions.

B. 2. Le rush des adoptions internationales au début des années 1990

La médiatisation des « orphelins roumains », la précarité des conditions sociales et le désordre politique favorisèrent bientôt l'explosion des adoptions internationales.

2. a. L'explosion des adoptions internationales

Les adoptions internationales furent autorisées par la loi n°11 du 31 juillet 1990. Gail Kligman a souligné que la Roumanie devint alors « *le point brûlant des adoptions* »¹. Entre le 1^{er} août et le 31 décembre 1990,

*« 2 951 enfants roumains ont été adoptés par des étrangers, tandis que 1 741 autres étaient accueillis dans des familles roumaines (une évolution moins reflétée dans la presse). »*²

Dans une Roumanie en proie à l'urgence humanitaire et au chaos politique, beaucoup d'étrangers se ruèrent sur une opportunité rapide d'adopter, alors que les procédures étaient encore mal balisées. Gail Kligman écrit encore :

*« Les étrangers ont fouillé les orphelinats, cherchant des enfants qui leur inspireraient un lien affectif. Les potentiels parents adoptifs arrivaient souvent par groupe et attendaient qu'on leur montre des enfants disponibles. C'était des moments troublants, traumatisants, spécialement pour les Roumains »*³,

¹ Kligman Gail, *op. cit.*, p. 248 : « punctul fierbinte al adopțiilor. »

² *Ibid.*, p. 248 : « fuseseră adoptați de străini 2951 copii români, alți 1741 fuseseră bineveniți în familiile din România (o evoluție puțin reflectată de presa străină). »

³ *Ibid.*, p. 249 : « Străinii au răscolit orfelinatele, căutând copii care să le inspire o legătură afectivă. Potențialii părinți adoptivi seseau de multe ori în grupuri și așteptau să le fie arătați copiii disponibili. Erau momente tulburătoare, traumatizante, în special pentru români. »

Rapidement, des réseaux particuliers d'adoption se mirent en place, provoquant de nombreuses dérives. Nombre d'enfants adoptés durant cette période n'avaient jamais connu un orphelinat ou une institution : des intermédiaires proposaient une somme d'argent à des mères, essentiellement contraintes financièrement, pour qu'elles signent leur consentement à l'adoption. Gail Kligman souligne que beaucoup des enfants adoptés à cette période étaient d'origine rom et explique ainsi le relatif assentiment d'une partie de l'opinion publique à ce phénomène :

« Comme les préjugés sur les Roms étaient largement répandus (dans toute la région, pas seulement en Roumanie), on a soutenu que l'adoption offrait une solution humaine à certains de ces enfants dont les chances de mener une vie productive était par ailleurs réduites. Beaucoup de Roumains considéraient que l'adoption d'enfants roms était, pour la Roumanie, une manière légitime de s'en débarrasser, aux dépens des étrangers. D'autres n'approuvaient pas le gaspillage de l'altruisme et des ressources des Occidentaux pour des "tsiganes" »¹.

2. b. Une réglementation insuffisante

Toutefois, devant l'ampleur du phénomène et la multiplication des abus, le gouvernement décida la création, en 1991, du Comité Roumain pour les adoptions, chargé de coordonner les demandes des potentiels adopteurs et auprès duquel devaient être enregistrés les enfants « disponibles pour l'adoption ». De plus, un délai de six mois était institué, durant lequel les enfants étaient placés en institution tandis qu'une alternative à l'adoption internationale devait normalement être recherchée. La loi n°48 du 16 juillet 1991 prévoyait ainsi que

« les étrangers ou citoyens roumains domiciliés ou résidant à l'étranger ne peuvent adopter que des enfants enregistrés par le Comité Roumain pour les

¹ *Ibid.*, p. 250 : « Dată fiind răspândirea prejudecăților cu privire la romi (în toate regiunile, nu numai în România) s-a susținut că adopția oferă o soluție umană unora dintre acești copii pentru care șansele de a duce o viață productivă erau altfel reduse. Mulți Români considereau adopția copiilor de Romi o cale legitimă pentru România de a scăpa de ei, pe cheltuiala străinilor. Alții nu aprobau risipirea altruismului și resurselor occidentalilor pe "țigani". »

adoptions et qui n'ont pu être confiés ou adoptés en Roumanie durant au moins six mois à compter de leur date d'enregistrement. »¹

Cette loi, qui avait pour but de prévenir les abus, eut paradoxalement des conséquences néfastes. Gail Kligman écrit que

« sans le vouloir, la création du Comité national pour les adoptions, au lieu de faciliter le processus d'adoption, a encouragé l'extension du marché privé ou de ce qui a fini par être connu comme le trafic d'enfants. De fait, beaucoup d'étrangers, impatients d'adopter un enfant de Roumanie, ont opté pour les réseaux privés. Cette voie était plus rapide que les procédures officielles bureaucratiques, mais elle était, en même temps, plus chère, très arbitraire et soumise à la contrainte, à la corruption et à la complicité des étrangers à ces actes (consciemment ou non) ».²

Il est vraisemblable que l'arbitraire et la corruption ont entaché également de nombreuses procédures légales. Les différences entre les adoptions internationales enregistrées en Roumanie et les adoptions d'enfants roumains enregistrées à l'étranger montrent la vitalité de ce « *marché privé* ».

De plus, la limitation des adoptions aux enfants préalablement placés en institution, a paradoxalement favorisé le placement d'enfants qui aurait pu grandir dans leur famille, mais que les parents étaient incités à abandonner pour nourrir le marché de l'adoption. L'importance continue du taux d'abandon, l'augmentation du nombre d'enfants placés en institution durant les années 1990 justifiaient *a posteriori* la nécessité des adoptions. Les adoptions internationales, et les enjeux financiers qu'ils représentaient, ont vraisemblablement créé, dans les années 1990, un appel d'air pour le placement d'enfants en institution.

Le placement en institution ne signifiait pas que les parents renonçaient à leurs droits sur leur enfant. Seuls les enfants dont les parents étaient inconnus,

¹ Loi n° 48 du 16 juillet 1991, pour compléter et modifier des dispositions légales sur l'adoption, art. 1 : « Străinii sau cetățenii români cu domiciliul sau reședința în străinătate pot adopta numai copiii aflați în evidența Comitetului Român pentru Adopții și care nu au putut fi încredințați sau adoptați în țară, în intervalul de cel puțin 6 luni de la luarea în evidență. »

² Kligman Gail, *op. cit.*, p. 250 : « Fără să vrea însă, crearea Comitetului Național pentru adopții, în loc să faciliteze procesul de adopție, a încurajat extinderea pieței particulare sau ceea ce a ajuns să fie cunoscut ca traficul de copii. De aceea, mulți străini nerăbdători să adopte un copil din România au optat pentru rețelele particulare. Calea era mai rapidă decât procedurile oficiale birocratice, ea era în același timp mai scumpă, foarte arbitrară și supusă constrângerii, corupției și complicității străinilor la aceste acte (în mod conștient sau nu). »

décédés ou déchus de leurs droits, étaient « disponibles » pour l'adoption. Pour les autres,

« l'ambiguïté qui dominait la légalité du statut adoptif de l'enfant contribuait de manière significative à la temporisation bureaucratique chez les Roumains et à la frustration chez les étrangers. Pris dans le taillis des lois, les enfants restaient dans les institutions, ils n'étaient plus réclamés par leurs parents, certains d'entre eux ne faisant pas l'effort de les revoir, et ne pouvaient pas non plus être adoptés, parce que leurs parents ne renonçaient pas à leurs droits. »¹

Sous la pression du Sénat américain, avec lequel la Roumanie négociait alors la clause de la nation la plus favorisée, une loi fut adoptée en juillet 1993², au terme de laquelle un enfant placé en institution était, de manière systématique, déclaré abandonné si ses parents ne se manifestaient pas dans une période de six mois. Cette loi, qui tranchait effectivement la situation ambiguë de nombreux enfants, offrait également, par sa radicalité, un formidable vivier pour les demandes d'adoption, formulées notamment par des couples américains.

Le premier article de la loi était rédigé ainsi :

« L'enfant placé dans une institution de prise en charge sociale ou médicale d'Etat, dans une institution privée légalement constituée ou confié légalement à un particulier peut être déclaré abandonné, par sentence judiciaire, si ses parents se sont désintéressés de lui, de manière manifeste, durant une période de plus de six mois. Par désintéret, on entend une interruption imputable de tous les liens entre les parents et l'enfant, des liens qui doivent montrer l'existence d'un rapport parental normal. »³

¹ *Ibid.*, p. 251 : « Ambiguitatea ce domnise în privința legalității statutului adoptiv al unui copil contribuise semnificativ la temporizarea birocratică a românilor și frustrarea străinilor. Prinși în hățișul legilor, copiii rămâneau în instituții, ei nu mai erau ceruți nici de părinți, unii dintre aceștia nemaifăcând efortul de a-i mai vedea, nici nu puteau să fie adoptați, pentru că părinții nu renunțaseră la drepturile lor. »

² Loi n° 47 du 7 juillet 1993 sur la déclaration judiciaire de l'abandon d'enfant.

³ *Ibid.*, article 1 : « Copilul aflat în îngrijirea unei instituții de ocrotire socială sau medicală de stat, a unei instituții private de ocrotire legal constituită sau încredințat în condițiile legii unei persoane fizice poate fi declarat prin hotărâre judecătorească abandonat, ca urmare a faptului că părinții s-au dezinteresat de el, în mod vădit, o perioadă mai mare de 6 luni. Prin dezinteres se înțelege încetarea imputabilă a oricăror legături între părinți și copil, legături care să dovedească existența unor raporturi părintești normale. »

L'institution est donc obligée de tenir la liste des visites effectuées et des « actes des parents par lesquels on peut caractériser leur comportement parental par rapport à leur enfant. »¹

Certes, de nombreux pays se sont dotés d'une telle loi, dans l'intérêt des enfants placés en institution. Toutefois, le délai semble relativement court, compte tenu des contraintes auxquelles se heurtent les parents : méconnaissance de la loi, lourdeurs bureaucratiques, mauvaise information quant au lieu de placement de l'enfant, pouvoir discrétionnaire du personnel de l'institution qui peut ou non inscrire la visite dans le registre, ...

De plus, si l'abandon est déclaré, conformément à l'article 4,

« l'instance délègue l'exercice des droits parentaux à l'institution de prise en charge sociale ou médicale d'Etat ou à l'institution privée légalement constituée, ou, selon le cas, à une autre personne, conformément à la loi. »²

La direction de l'institution se voyait donc confier un triple rôle : tenir un état des liens entre les parents et l'enfant, solliciter la déclaration d'abandon en fonction de cet état, donner son accord pour l'adoption si l'enfant a été déclaré abandonné. Au-delà de l'immense responsabilité qui incombait aux directeurs d'institution, dont la formation et l'expérience étaient souvent insuffisantes, l'ampleur des moyens financiers développés par les agences d'adoption permettent de mesurer les possibilités de corruption et la facilité avec laquelle un enfant pouvait être déclaré adoptable.

B. 3. La réforme de 1997

En 1997, le premier ministre roumain, Victor Ciorbea, créa un secrétariat d'Etat à la protection de l'enfance, rattaché à son cabinet. François de Combret, président de SERA France, a confié dans *Săptămâna financiară*³ en 2006, avoir pesé largement dans la création de ce nouveau département et la nomination du

¹ *Ibid.*, article 1 : « fapte ale părinților care să poată caracteriza comportamentul părintesc al acestora față de copil ».

² *Ibid.*, article 4 : « În cazul declarării abandonului, instanța va delega exercițiul drepturilor părintești instituției de ocrotire socială sau medicală de stat sau instituției private legal constituită ori, după caz, altei persoane, în condițiile legii. »

³ *Săptămâna financiară* [La semaine financière], 9 octobre 2006.

Dr. Cristian Tăbăcaru, président de SERA România, comme nouveau secrétaire d'Etat.

Diplômé de la faculté de médecine de Bucarest, le Dr. Cristian Tăbăcaru fut directeur de SERA România de 1995 à 1997. En 1997, nommé Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, il mena une réforme des structures, en créant notamment les directions départementales de protection de l'enfance. En désaccord avec le Premier Ministre sur la création de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Enfance, il démissionna en décembre 1999 et reprit ses fonctions de directeur de SERA România jusqu'en 2001. Il est aujourd'hui directeur de projets à la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et trésorier bénévole de CARE-France (ex-SERA).

En 1997, Cristian Tăbăcaru prépara deux ordonnances d'urgence pour réformer la protection de l'enfance, rapidement adoptées par le gouvernement. L'ordonnance n° 25 de 1997 reprenait les règles de l'adoption, tandis que l'ordonnance n° 26 réformait la protection de l'enfance en difficulté.

Outre les changements réels apportés par ces textes, l'enjeu était également de modifier la loi n° 3 de 1970, rendue responsable, à tort¹, de la tragédie des orphelinats. François de Combret, par exemple, appelait, dans chacun de ses *Comptes rendus de voyage*, à abroger « la fatale loi 3/70 qui organise le système². » La nouvelle législation devait prouver que le gouvernement, issu de l'ancienne opposition démocrate, tournait définitivement la page des institutions de type communiste.

3. a. Les progrès enregistrés par l'ordonnance n° 26 de 1997³

La réforme de la protection de l'enfance était construite sur trois principes majeurs : la décentralisation de la protection de l'enfance au niveau du département (*judet*), la transformation des institutions en *centres de placement*⁴, eux-mêmes divisés en compartiments familiaux, l'encouragement de l'adoption comme mesure de protection.

¹ La possibilité du « placement familial » était déjà prévue dans la loi de 1970 : ce n'est pas tant la loi que son application qui fut à l'origine du placement massif d'enfants en institution.

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage, 13-18 avril 1995*, p. 3.

³ Gouvernement roumain. Ordonnance d'urgence n° 26 du 9 juin 1997 sur la protection de l'enfance en difficulté.

⁴ Centre de plasament.

Plusieurs progrès étaient manifestes dans cette ordonnance. Elle intégrait tout d'abord la notion de *l'intérêt supérieur de l'enfant*, une notion déjà présente dans la CIDE, mais encore absente du droit roumain. L'intérêt supérieur de l'enfant, dans le contexte des institutions, revenait à faire prévaloir la protection des mineurs sur les intérêts financiers, bureaucratiques ou corporatistes.

De plus, l'ordonnance affirmait le droit des parents « à visiter leur enfants, dans les conditions légales, et le droit de correspondre avec lui. »¹ De même, devaient être assurés

*« des espaces spécialement aménagés, dans le cadre ou à l'extérieur des centres de placement ainsi que les moyens nécessaires pour le contact personnel et direct de l'enfant avec ses parents. »*²

Si l'exercice de ce droit était conditionné à l'accord de la commission et à la présence d'un représentant du service départemental, sa mention rappelait toutefois que le placement était une mesure transitoire, au moins pour les enfants qui avaient une famille identifiée. Le lien avec la famille, la perspective du retour en famille étaient promus par l'ordonnance de 1997 comme autant de solutions pérennes pour les mineurs placés et pour un système surchargé.

En outre, la réforme introduisait un principe issu de la *Convention internationale des droits de l'enfant* :

*« dans le choix de l'une de ces mesures, on tiendra compte, de manière adéquate, de la nécessité d'une continuité rationnelle dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle ou linguistique. »*³

Cet article semble ouvrir la porte à la ré-intégration en famille de l'enfant et s'opposer à la perspective des adoptions internationales. Toutefois, la sagesse de l'exécutif s'appuyait sur une longue expérience du sous-entendu : l'expression « *de manière adéquate* » laissait une véritable marge d'appréciation à la Commission départementale et au juge. Cet article ne fut pas un obstacle juridique réel à la

¹ Ordonnance n° 26 du 9 juin 1997, art. 14 : « să viziteze copilul, în condițiile legii, precum și dreptul să corespundeze cu acesta. »

² *Ibid.*, art. 17 : « spații special amenajate în cadrul sau în afara centrelor de plasament și mijloacele necesare pentru contactul personal și nemijlocit al copilului cu părinții săi. »

³ *Ibid.*, art. 7 : « în alegerea uneia dintre aceste măsuri trebuie să se țină seama, în mod corespunzător, de necesitatea unei continuități raționale în educarea copilului, precum și de originea sa etnică, religioasă, culturală sau lingvistică. »

poursuite des adoptions, mais plutôt une concession formelle aux textes internationaux.

Par ailleurs, le service départemental de protection de l'enfance devait

« identifier des familles ou personnes à qui (pouvaient) être confiés ou placés l'enfant (en difficulté), prioritairement parmi ses parents jusqu'au quatrième degré. »¹

Certes, la priorité accordée au placement en famille sur le placement en institution était présente dans la loi de 1970 : on a vu qu'elle ne fut cependant guère suivie d'effet. Toutefois, l'ordonnance de 1997 favorisait le développement du métier d' *« assistant maternel professionnel »*², dont le statut était conditionné par le suivi d'une formation qualifiante, rémunéré par un salaire en vertu d'un contrat de travail signé avec le service départemental de protection de l'enfance. Cette réforme devait permettre le développement d'un réseau d'assistants maternels professionnels, constituant ainsi une alternative réelle aux institutions-mamouths, notamment après 2000.

3. b. La réorganisation des institutions

Les institutions, maisons d'enfants et pouponnières, jusque là régies par la loi de 1970 furent transformés, par l'ordonnance de 1997, en *centres de placement* dans lesquels devaient être assurés aux enfants *« le développement harmonieux comme le milieu familial adéquat »*.³ Dans le cadre de cette réforme, les anciennes institutions devaient être ré-aménagées et divisées en compartiments familiaux. Ces modifications nécessitaient du temps et des ressources financières importantes. Elles supposaient également, au delà des améliorations architecturales et matérielles, un renouvellement des mentalités. Mais, on le verra, le changement de syntagme ne transforma pas en profondeur la réalité des enfants placés.

¹ Ordonnance n° 26 de 1997, art. 17 : « să identifice familii sau persoane cărora să le poată fi încredințat sau dat în plasament copilul, cu prioritate printre rudele acestuia până la gradul al patrulea inclusiv. »

² Ibid, art. 20.

³ Gouvernement roumain. Décision n° 117 du 1^{er} mars 1999 portant approbation des normes méthodologiques et des mesures transitoires d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du Gouvernement n° 26 de 1997 sur la protection de l'enfance en difficulté, ainsi que de la méthodologie de coordination des activités de protection et de promotion des droits de l'enfant au niveau national., art. 29 : « dezvoltarea armonioasă precum și mediul familial corespunzător ».

La loi de 1997 apportait par ailleurs une nouvelle définition de « *l'enfance en danger* », en réalisant une distinction louable entre les enfants en difficulté et les enfants handicapés. Souvent confondues, les deux réalités étaient cette fois bien différenciées. L'ordonnance de 1997 prévoyait que l'enfant se trouvait en difficulté « *si son développement ou son intégrité physique ou morale était mis en danger* »¹. Le handicap n'était pas en soi un critère suffisant pour ranger un enfant dans la catégorie de l'enfance en danger. De la sorte, la « *commission départementale de protection de l'enfance* » était chargée strictement de l'enfance en difficulté, tandis que l'évaluation et les mesures éducatives en faveur des enfants handicapés étaient confiées à la « *commission d'expertise complexe* ». La méthodologie d'application de l'ordonnance précise :

*« Dans le cas d'un enfant handicapé qui n'est pas en difficulté, mais qui a été confié ou interné dans une institution de prise en charge par la décision des anciennes commissions territoriales de prise en charge des mineurs qui ont fonctionné selon la loi nr. 3/1970 (...), la commission se déclare incompétente (...) en faveur de la commission d'expertise complexe. »*²

Les institutions pour enfants handicapés, en outre, étaient séparées en deux types distincts :

*« dans le cas des institutions de prise en charge qui ont fonctionné également comme unités d'enseignement spécial, le patrimoine et le personnel de l'institution de prise en charge se séparent de ceux de l'unité d'enseignement spécial »*³.

Toutefois, les foyers-hôpitaux, réservés aux enfants handicapés jugés irrécupérables étaient exclus de cette réforme. Ils firent l'objet d'une nouvelle réforme en 1999⁴ : l'ordonnance n°102 du 29 juin 1999 prévoyait la réorganisation

¹ Ordonnance n° 26 de 1997, art. 17: « dacă dezvoltarea sau integritatea sa fizică sau morală este periclitată. »

² Décision n° 117 du 1^{er} mars 1999, art. 5 (3) : « În cazul copilului cu handicap care nu se află în dificultate, dar care a fost încredințat sau a fost internat într-o instituție de ocrotire prin hotărâre a fostelor comisii teritoriale pentru ocrotirea minorilor, care au funcționat potrivit Legii nr. 3/1970 (...), comisia își declină competența în favoarea (...) comisiei de expertiză complexă. »

³ Décision n° 117 du 1^{er} mars 1999, art. 31 : « în cazul instituțiilor de ocrotire în care funcționează și unități ale învățământului special, patrimoniul și personalul instituției de ocrotire se separă de cel al unității de învățămînt special. »

⁴ Gouvernement roumain. Ordonnance d'urgence n° 102 du 29 juin 1999 sur la protection spéciale et l'inclusion professionnelle des personnes handicapées.

des « *cămine spital* » pour mineurs avec un handicap sévère en « *centres de récupération et réhabilitation pour mineurs avec un handicap sévère*¹ », comme nous le verrons dans le chapitre IX.

3. c. La décentralisation de la protection de l'enfance

Enfin, l'ordonnance de 1997 organisait la décentralisation de la protection de l'enfance au niveau de chaque *département*². En vertu de cette réforme, chaque conseil général devait créer un « *service public spécialisé* », chargé de la protection de l'enfance en difficulté. L'ordonnance de 1997 prévoyait que le patrimoine et le personnel des institutions régies par la loi de 1970 passent sous le giron des conseils départementaux. La décentralisation devait apporter plus de souplesse et des solutions plus appropriées aux difficultés locales.

Un tel transfert n'allait pas sans poser de nombreux problèmes. Tout d'abord, le personnel, placé jusqu'alors sous la tutelle du ministère de l'Enseignement ou de la Santé, avec statut de personnel enseignant ou didactique, perdait, en acceptant ce transfert, son ancien statut pour intégrer une administration nouvellement née, dont rien ne garantissait la pérennité. A Ardud, par exemple, une partie du personnel expérimenté (éducateurs, professeurs et direction) fit le choix de rester dans l'enseignement et de quitter les institutions de prise en charge.

De plus, les différents établissements étaient privés, par la même occasion, de leur capacité juridique et devenaient « *des composantes fonctionnelles des structures des services publics spécialisés pour la protection de l'enfance* »³. Ils ne pouvaient donc plus disposer de fonds propres et donc d'être sponsorisés directement. Les dons et parrainages devaient désormais passer par les comptes de la direction départementale, qui, bien souvent, manquaient de transparence. De plus, le directeur de l'établissement perdait l'exercice des droits parentaux, délégués à la Commission départementale de protection de l'enfance. C'est donc cette commission qui décidait désormais du sort de l'enfant, de son adoption par exemple.

Enfin, le processus de décentralisation déboucha rapidement sur une grave crise qui culmina en 1999 : les salaires du personnel n'étaient pas payés, la nourriture

¹ Centru de recuperare și reabilitare pentru minori cu handicap sever.

² Județ.

³ Décision n° 117 du 1^{er} mars 1999, art. 31 : « componente funcționale ale structurii serviciilor publice specializate pentru protecția copilului. »

manquait dans les institutions, ... L'écho de cette crise fut important et des experts indépendants jugèrent la situation aussi critique qu'au début des années 1990¹. Le Premier Ministre Radu Vasile demanda une aide d'urgence à la Commission européenne de 26 millions d'euros pour résorber la crise.

Plusieurs raisons furent invoquées pour expliquer cette crise. Pour le gouvernement, la récession économique de la fin des années 1990 en était la cause. La presse internationale pointa du doigt la responsabilité politique d'une réforme, par laquelle le transfert des responsabilités aux départements n'avait pas été accompagné du transfert des budgets correspondants². D'autres observateurs imputèrent au système d'adoption par points, sur lequel nous reviendrons, la responsabilité de l'insuffisante allocation de fonds d'Etat pour la protection de l'enfance³. Tom Gallagher a insisté sur l'insuffisance des capacités administratives locales :

« le rapport périodique de 2000 consigne que « la capacité administrative des autorités locales est limitée et dans la plupart des cas, on enregistre une sérieuse crise du personnel qualifié nécessaire pour gérer les nouvelles tâches attribuées. »⁴

Plus généralement, ce fut probablement l'incohérence des politiques et des pratiques de la décentralisation, « une réalité encore imparfaite »⁵, qui provoqua cette crise. Après la victoire de 1996,

« les grandes administrations municipales étaient, en ligne générale, dominées par les partis de la Convention, mais les Conseils de département conservaient une forte majorité d'opposition. Cet état des lieux bloquait, à plusieurs niveaux, la mise en œuvre des réformes tant attendues. D'autant plus que, du fait de la politique de décentralisation menée par la CDR⁶ et renforcée par l'adoption de l'acquis européen, les moyens d'action des organismes locaux ne cessaient de s'accroître. De l'allocation des fonds de développement à l'implémentation des réformes dans l'éducation ou dans les politiques culturelles, les effets de ces incohérences ne furent pas des plus heureux. Ces problèmes persistent

¹ Post Roelie, *Romania for export only : the untold story of the Romanian orphans*, 2007, (Kindle) empl. 469.

² *Le Monde*, 29-30 août 1999 : « 147 000 orphelins en situation d'urgence ».

³ Post Roelie, *op. cit.*, (Kindle), empl. 1543.

⁴ Gallagher Tom, *Deceniul pierdul al României, Mirajul integrării europene după anul 2000, București*, All, 2010, p. 117 : « Raportul periodic din 2000 consemna că « capacitatea administrativă a autorităților locale este limitată și în cele mai multe cazuri se înregistrează o serioasă criză de personal calificat necesar pentru a gestiona noile sarcini repartizate. »

⁵ Durandin Catherine, Petre Zoe, *La Roumanie post-1989*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 153.

⁶ CDR : Convenția Democrată Română. [Convention démocratique roumaine.]

aujourd'hui dans des domaines très sensibles, celui de la santé publique, de l'éducation, ou de la protection des enfants abandonnés - l'un des héritages les plus douloureux et les plus difficiles à gérer – dont la Roumanie est toujours responsable aux yeux de la communauté internationale, en dépit des progrès tout à fait considérables qu'elle a pu enregistrer ces dernières années. »¹

La « crise humanitaire » de 1999 ne semble donc pas avoir été propre aux institutions de protection de l'enfance. Elle était, en réalité, le fruit d'un système politique en mutation incertaine, actionné par des facteurs politiques plus intéressés par leurs jeux internes que par le bien-être des personnes dont ils avaient la responsabilité.

3. d. L'adoption encouragée

Dans le même temps, des mesures furent prises en faveur de l'adoption. L'ordonnance 25 du 9 juin 1997² reprenait les principes des lois antérieures sur l'adoption, en les adaptant aux nouvelles conditions de la protection de l'enfance. Formellement, le texte accordait la priorité aux familles roumaines et du crédit à l'enfant :

« Dans le cas où une personne ou famille roumaine et une personne ou famille étrangère demandent l'adoption du même enfant, la possibilité de l'adoption par la famille roumaine sera considérée de manière prioritaire par la Commission de protection de l'enfance. L'opinion de l'enfant capable de discernement sera déterminante dans la prise de décision. »³

D'autres mesures étaient prises pour favoriser la protection de l'enfant, dans la continuité des textes précédents : délai de trois mois avant l'adoption définitive, fortes sanctions contre le trafic d'enfants, ...

Formellement séparée, cette ordonnance était, en réalité, intimement liée à la réforme de la protection de l'enfance. A la différence de la loi de 1990 qui

¹ Durandin Catherine, Petre Zoe, *op. cit.*, p. 154.

² Gouvernement roumain. Ordonnance d'urgence n° 25 du 9 juin 1997 sur l'adoption

³ Ordonnance n° 25 du 9 juin 1997, art. 9 : « În cazul în care o persoană sau o familie cu cetățenie română și o persoană sau o familie cu cetățenie străină cer încredințarea în vederea adopției a aceluiași copil, posibilitatea încredințării copilului la persoana sau familia cu cetățenie română va fi luată în considerare cu prioritate de către Comisia pentru protecția copilului. Opinia exprimată de copilul cu discernământ va fi determinantă în luarea hotărârii. »

réglementait de manière technique les procédures d'adoption, l'ordonnance de 1997 affirmait, dans son article 1, que « *l'adoption est une mesure spéciale de protection des droits de l'enfant.* »¹ Elle figurait, de surcroît, en seconde position, parmi les sept mesures de protection de l'enfance de l'ordonnance n° 26 de 1997. Déjà présente dans la loi de 1970 comme une solution au problème de l'enfance abandonnée, mais avec des résultats peu concluants, l'adoption était cette fois largement encouragée. En effet, la réforme de l'adoption était accompagnée de la mise en place d'un système de points. Les organismes privés, intermédiaires des adoptions, étaient incités à financer et à s'impliquer dans le système de protection de l'enfance, le nombre d'enfants accordés pour l'adoption étant proportionnel à la contribution de chaque organisme au système de protection de l'enfance. François de Combret détaille ce système, dans son *Compte rendu de voyage du 13 au 17 mai 1999* :

« Pour éviter la concussion, ce sont des critères objectifs qui commandent l'attribution des enfants adoptables aux œuvres d'adoption. Le principal de ces critères est la capacité des œuvres à participer au développement des activités diversifiées de protection de l'enfant menées par les Directions Départementales de la Protection de l'Enfance (DDPE) : une œuvre d'adoption reçoit d'autant plus de "points", et donc se voit attribuer d'autant plus d'enfants adoptables, qu'elle est plus capable de soutenir les DDPE. (...) »

Dans le cadre de sa coopération avec les œuvres d'adoption étrangères, plus l'œuvre d'adoption étrangère est généreuse, plus (l'œuvre roumaine) dispose de ressources pour financer les DDPE, et plus (l'œuvre roumaine) est créditée de "points" auprès du Comité Roumain pour l'Adoption, et plus elle reçoit d'enfants adoptables, et plus les DDPE ont de moyens pour désinstitutionnaliser les enfants abandonnés et améliorer les conditions de vie dans les orphelinats². »

Ce système de points fut au centre de nombreux débats. D'une part, le gouvernement, Cristian Tăbăcaru en tête et plusieurs ONG dont SERA, défendaient ce système qui permettait d'assurer le financement de la protection de l'enfance, restée, comme l'éducation et la santé en général, le parent pauvre des dotations d'Etat, et d'autant plus dans un contexte de disette budgétaire.

¹ *Ibid.*, art. 1 : « *Adopția este o măsură specială de protecție a drepturilor copilului.* »

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 17 mai 1999*, SERA, 1999, p. 50.

D'autre part, les détracteurs du « système Tăbăcaru » lui reprochaient son caractère lucratif¹. Pour eux, le système favorisait, en dépit des textes nationaux et internationaux, les adoptions internationales au détriment des adoptions nationales², nettement moins « rentables » : au sein même des adoptions internationales, les couples américains, qui s'acquittaient de sommes plus élevées que leurs concurrents européens, étaient de fait privilégiés. De plus, pour faciliter leur financement, les services départementaux de protection de l'enfance risquaient d'inciter les parents à abandonner leurs enfants, pour proposer le plus possible de mineurs disponibles à l'adoption³. Enfin, la Roumanie risquait de perdre toute motivation à réformer de manière pérenne son système de protection de l'enfance⁴.

Ces préoccupations étaient partagées au sein des instances européennes : la question de la protection de l'enfance, notamment les adoptions internationales, se retrouva au cœur du processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne.

B. 4. Les « orphelins roumains », au cœur du processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne

Démarré plus tardivement que dans les autres pays est-européens, le processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne aboutit en 2007. Jusqu'à cette date, les « orphelins roumains » furent un enjeu des négociations d'adhésion, autour de l'acquis communautaire que la Roumanie devait intégrer et respecter.

4. a. Les préoccupations de la Commission européenne

L'Union Européenne, au début des années 1990, ne considérait pas la Roumanie comme un pays potentiellement candidat à l'adhésion : l'autoritarisme du nouveau pouvoir, les minériades⁵, la persistance des structures économiques

¹ Post Roelie, *op. cit.*, (Kindle), empl. 569

² Ambrose Michael V., Coburn Anna Mary, *Report on Intercountry adoption in Romania*, 22 janvier 2001.

³ *Report and Conclusions of the Special Commission of November/December 2000*, cité par Post Roelie, *op. cit.*, (Kindle), empl. 2116.

⁴ Commission européenne, *Rapport régulier de la Commission sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 8 novembre 2000.

⁵ Ce terme désigne les interventions violentes des mineurs roumains à Bucarest, notamment en 1990 et 1999.

anciennes, la signature d'un traité d'amitié avec Moscou en 1991, ne pouvaient que mal disposer les institutions de Bruxelles.

Cet état de fait perdura jusqu'en 1996, avant que la première alternance démocratique n'apporte certaines inflexions à un système bien enraciné. Les auteurs du *Rapport final* notent que

« les mentalités des successeurs de Ceaușescu étaient imprégnées d'anti-intellectualisme, anti-occidentalisme, et anti-pluralisme, autant de traits caractéristiques du stalinisme national durant toute son existence. Le régime Iliescu, qui a fonctionné entre 1990 et 1996, a été une combinaison de collectivisme oligarchique (d'un point de vue économique et social) et d'autoritarisme basé sur la mystique de la prééminence du Statut sur toute autre réalité sociale. »¹

L'accord d'association de la Roumanie à l'Union européenne fut signé seulement en février 1993 et entra en vigueur en 1995, alors que la Pologne ou la Hongrie voisine avaient signé un traité similaire dès décembre 1991.

En juin 1993, le Conseil européen, réuni à Copenhague, annonça que les pays d'Europe centrale et orientale pourraient devenir membres de l'Union Européenne, dans la mesure où ils satisferaient aux critères suivants :

- le critère politique : la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ;
- le critère économique : l'existence d'une économie de marché viable et la capacité à faire face aux forces du marché et à la pression concurrentielle à l'intérieur de l'Union ;
- le critère de l'acquis communautaire: l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, et notamment à souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Le 21 juin 1995, les principaux partis politiques roumains signèrent la déclaration de Snagov, par laquelle ils affirmaient leur volonté commune de conduire

¹ Comisia prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie], *op. cit.*, p. 28 : « Mentalitățile succesorilor lui Ceaușescu erau impregnate de antiintellectualism, antioccidentalism și antipluralism, trăsături definitorii ale stalinismului național pe parcursul întregii sale existențe. Regimul Iliescu care a funcționat între 1990 și 1996 a fost o combinație de colectivism oligarhic (din punct de vedere economic și social) și autoritarism bazat pe mistica preeminenței Statutului asupra oricărei realități sociale. »

la Roumanie à l'adhésion à l'Union Européenne. Malgré l'élaboration d'une stratégie commune et l'alternance de 1996, la Commission européenne exprima ses doutes, dans son rapport de juillet 1997, sur la capacité de la Roumanie à assumer ses obligations d'Etat-membre à moyen terme¹.

Comme l'écrit Tom Gallagher, la Roumanie devint finalement un partenaire crédible, voire recherché, quand elle apporta son soutien aux actions menées en Serbie par l'Union Européenne et l'OTAN, tout en interdisant le survol de son espace aérien à la Russie :

« tant que les Balkans continuaient à être une zone critique pour l'OTAN, qui échouait dans sa tentative de mettre terme à la guerre destructrice de Yougoslavie, mais également pour l'Union Européenne qui prenait de nouvelles responsabilités en matière de politique extérieure et de sécurité par rapport aux pays de l'Est voisins, il semblait irréaliste d'ignorer la Roumanie. »²

A partir de 1998, la Commission rédigea des rapports annuels sur les progrès réalisés par la Roumanie en vue de l'adhésion. Dans ces différents rapports, l'état des lieux des institutions de protection tient une place importante. En 1998, le rapport souligne la mise en place des réformes Tăbăcaru, en précisant toutefois qu'elles n'ont pas encore porté tout leur fruit :

« Il est encourageant de constater que le nombre d'enfants réintégrés dans leurs familles ou adoptés par des familles d'accueil a augmenté. Toutefois il y a encore matière à d'autres améliorations dans la mise en oeuvre de la politique, notamment en ce qui concerne l'encouragement à la réintégration des enfants dans leurs familles. »³

¹ Agenda 2000 - Commission Opinion on Romania's Application for Membership of the European Union, Bruxelles, 15 juillet 1997.

² Gallagher Tom, *op. cit.* p. 1 : « Atâta timp cât Balcanii continuau să fie o zonă critică pentru NATO, care eșuase în încercarea de a pune capăt războiului distrugător din Iugoslavia, dar și pentru UE, care dobândise noi responsabilități externe și de securitate legate de stabilizarea țărilor estice vecine, părea un gest nerealist să ignori România. »

³ Commission européenne. *Rapport régulier de la Commission sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 1998, p. 10.

4. b. La Roumanie et la baronne Nicholson au bras de fer

Les négociations d'adhésion débutèrent le 15 février 2000. Au Parlement européen, la baronne Emma Nicholson de Winterbourne avait été nommée, dès 1999, rapporteur sur les progrès enregistrés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion. Emma Nicholson joua un rôle majeur dans l'histoire des « orphelinats roumains ».

Née en 1941 dans une riche famille de fabricants de gin, elle fréquenta la prestigieuse Royal Academy of Music. Atteinte de surdité, elle se tourna vers l'informatique et travailla dans la programmation. Elle décida, ensuite, de mettre son énergie au service de causes charitables et prit la direction de la fondation Save the Children en 1974. En 1987, elle fut élue du parti conservateur à la Chambre des Communes, avant de rejoindre les Libéraux en 1995. Devenue baronne Nicholson de Winterbourne en 1997, sur nomination de la reine, elle entra à la chambre des Lords. En 1999, elle fut élue au Parlement européen, où elle siégea jusqu'en 2009 au sein de l'Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe. Elle est aujourd'hui présidente de la fondation AMAR, qui apporte une aide humanitaire, médicale et éducative au Moyen-Orient et reste très impliquée dans la lutte contre la traite des êtres humains. Elle préside également l'Iraq Britain Business Council.

La baronne Nicholson fit de la question des enfants placés en institution son cheval de bataille. La proposition de résolution qui ouvrait le rapport de 2000 indique que

« même si améliorations il y a eu, la question des enfants placés dans des institutions demeure, et qu'il s'agit d'une question très préoccupante et d'un problème de droits de l'homme qui relève de la procédure d'adhésion »¹.

Cette phrase résumait de fait l'enjeu que constitua, lors des négociations d'adhésion de la Roumanie, la question des droits de l'enfant : la « *modification fondamentale des pratiques* »² était une condition *sine qua non* de l'adhésion.

Le rapport désignait, en réalité, trois freins à l'adhésion :

« Si tous les pays candidats à l'adhésion sont confrontés au défi qui consiste à intégrer l'acquis communautaire dans leur système juridique respectif, chaque pays comporte des domaines qui requièrent une attention particulière. Dans le

¹ Commission européenne. *Rapport régulier de la Commission sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 1998, p. 6.

² *Ibid.*, p. 8.

cas de la Roumanie, il s'agit des problèmes des enfants placés en institution, de la corruption et de la réforme de l'administration publique¹. »

On peut noter avec intérêt que le problème de l'institutionnalisation des enfants était placé sur le même plan que des problèmes majeurs tels que la corruption ou la réforme administrative. Mieux encore, il les précédait dans l'ordre des priorités.

Le ton du rapport était tranchant, voire menaçant. La baronne Nicholson retenait les évaluations de la Commission européenne, qui mentionnaient 147 000 enfants placés, au détriment des chiffres officiels roumains, inférieurs de plus de moitié². Les dérives de l'adoption internationale étaient évoquées, sans cependant que la nature des « abus » fût précisée.

Dans le même temps, la question du placement en institution des enfants était replacée dans un contexte plus large :

« Une réforme législative et la création de nouveaux systèmes de prestations sociales, ainsi qu'un système d'enseignement public complet, sont nécessaires pour instaurer un cadre social dans lequel les familles seront aidées à garder leurs enfants et dans lequel les institutions seront encouragées à placer les enfants dans leurs familles naturelles ou dans d'autres familles qui se trouvent sur place³. »

La négligence des autorités roumaines face à cette urgence pouvait avoir des conséquences majeures : la Commission pourrait considérer que la Roumanie ne remplissait plus les critères de Copenhague, et donc suspendre les négociations d'adhésion.

A Bucarest, un nouveau gouvernement fut constitué en décembre 2000 : Adrian Năstase, soutenu par le Parti de la Démocratie Sociale de Roumanie (PDSR), devenu en janvier 2001 Parti Social-Démocrate (PSD), fut nommé Premier Ministre par Ion Iliescu, à nouveau Président de la République de 2000 à 2004. Dans un premier temps, le gouvernement Năstase ne sembla pas prendre très au sérieux les remontrances de la baronne Nicholson. Cependant, comme l'écrit Tom Gallagher, cette dernière se révéla finalement un « adversaire extrêmement catégorique »⁴. Le

¹ *Ibid.*

² Pour l'Agence nationale roumaine pour la protection de l'enfance, ce chiffre serait d'environ 62 500.

³ Commission européenne. *Rapport régulier de la Commission sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 1998.

⁴ Gallagher Tom, *op. cit.*, p. 49 : « un adversar extrem de categoric ».

conflit atteignit son point culminant en 2001, avec la préparation d'un nouveau rapport parlementaire.

Le rapport de 2001¹ commençait, en effet, par treize considérations, dont pas moins de sept, et les premières, étaient consacrées aux droits de l'enfant. Deux problèmes, liés l'un à l'autre, étaient mis en évidence : d'une part, la « *crise des institutions de protection* », d'autre part, le phénomène d'adoption internationale, qui favorisait la « *traite des enfants* ». Dans les deux cas, les appréciations étaient portées avec force et mettaient en cause directement le gouvernement.

Le tableau des orphelinats, brossé par le rapport, était effrayant :

« Des preuves révèlent que, dans de nombreux cas, des enfants de tous âges, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans, placés dans les institutions sont soumis en permanence à des traitements cruels physiquement et psychologiquement par le personnel (coups et voies de fait quotidiennement), privations de nourriture allant, dans certains, cas, jusqu'à l'inanition, viols, absences de soins médicaux ou soins médicaux inadéquats et traitements médicaux non déontologiques ou recherche inopportune de la part du personnel. Il n'est que trop évident que la brutalité dans les institutions a créé ou exacerbé les problèmes de ces enfants qui sont devenus socialement perturbés, physiquement ou mentalement handicapés ; les garçons et les filles plus âgées fuient vers la rue comme planche de salut². »

Les causes de cette situation étaient également pointées, de manière explicite. Cette fois, le rapport ne mentionnait l'héritage de Ceaușescu que comme un éclairage contextuel et soulignait les causes actuelles : l'absence d'une

« aide financière et technique minimale d'usage dans les programmes de réduction de la pauvreté, tels que gratuité (ou coût modéré) du planning familial, exonération des frais scolaires et allocation pour enfant directement payée à la mère³. »

Loin de constater simplement la situation de pauvreté d'une partie de la population, le rapport dénonçait l'absence de mesures techniques susceptibles de freiner le phénomène d'institutionnalisation des enfants en difficulté, mettant à jour sans complaisance le manque de volonté politique du gouvernement roumain.

¹ Parlement européen, *Rapport sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état des négociations*, 24 juillet 2001.

² *Ibid.*, p. 18.

³ *Ibid.*, p. 18.

Dans un second temps, les accusations se faisaient encore plus sévères : les autorités roumaines ne cherchaient pas à freiner l'institutionnalisation, pour préserver

« un système bien implanté, bénéficiant de moyens financiers, d'adoptions internationales ou de traites où (les enfants) sont vendus dans le monde entier à des fins lucratives sous le faux prétexte d'adoptions¹. »

Sans s'arrêter à la corruption des échelons administratifs locaux (tribunaux, services sociaux et services de soins), le rapport dénonçait la législation récemment adoptée :

« Ces dernières années, la législation a réduit plutôt que renforcé les droits des enfants. (...) La législation liée à la Convention de La Haye de 1997 élaborée et présentée par M. Christian Tăbăcaru (alors Secrétaire d'État pour la protection de l'enfance, actuellement directeur de l'ONG SERA) a effectivement légalisé la traite des enfants. Les tribunaux, les autorités chargées de la protection de l'enfance et certains professionnels de santé ont suivi la ligne officielle. Les enfants roumains ont été placés dans une situation encore plus précaire². »

Un jugement sans appel, même si le gouvernement roumain y apporta un démenti véhément.

Ce rapport marqua, de fait, un changement de perspective. Comme on l'a vu, les autorités roumaines avaient longtemps rejeté sur l'époque Ceaușescu la responsabilité du drame des « orphelinats ». Or ce rapport établissait, sans ambiguïté, que l'institutionnalisation n'était pas seulement un héritage de l'époque communiste : c'était aussi, au début de la décennie 2000, une réalité actuelle, recréée par les autorités roumaines, et encouragée par les nombreux bénéficiaires d'un système corrompu. Les officiels roumains étaient ainsi placés devant leurs responsabilités.

Après une vaine confrontation, le Premier ministre Adrian Năstase

« a compris que la protection de l'enfance était une idée fixe (de la baronne), et que, quelque'inhabituel que cela puisse paraître aux officiels postcommunistes insensibles, il fallait faire selon son désir et démontrer, au moins

¹ *Ibid.*, p. 18.

² *Ibid.*, p. 19.

superficiellement, que des mesures étaient prises pour la protection des enfants en difficulté. »¹

Plusieurs mesures furent prises pour détourner les foudres de l'Union Européenne et de la Baronne Nicholson. Tout d'abord, un moratoire sur les adoptions internationales fut adopté en 2001. Quelques années plus tard, en 2004, quand la loi n° 273 clôt définitivement le sujet des adoptions internationales, l'exposé des motifs présente ainsi le contexte du moratoire :

« Au cours de l'année 2000 et au début de l'année 2001, l'adoption internationale des enfants roumains a représenté, de manière continue et presque constante, un sujet associé indirectement ou directement à la corruption et à la criminalité. Ces associations ont été faites autant par des voix de l'intérieur que par nos partenaires extérieurs. La communauté internationale a formulé, à diverses occasions, de manière plus ou moins unitaire, de nombreuses critiques à l'adresse du système d'adoption internationale roumain et du cadre normatif en vigueur dans notre pays.

Ces critiques ont visé, entre autres, le caractère confus de certaines dispositions légales et le manque de transparence des étapes de la procédure d'adoption internationale, y compris d'un point de vue financier, ce qui a conduit à la corruption du système (...) certains allant jusqu'à accuser l'Etat roumain d'être impliqué dans le trafic d'enfants². »

Dans le même temps, une nouvelle stratégie gouvernementale pour la protection de l'enfance fut élaborée. Le premier article était un aveu de la contrainte exercé par l'Union Européenne sur le gouvernement roumain :

¹ Gallagher Tom, *op. cit.*, p. 53 : « a înțeles că protecția copilului este o idee fixă a acestora și că, oricât de neobișnuit ar putea părea acest lucru oficialilor postcomuniști nesentimentali, trebuie să i se facă pe plac și trebuie să i se demonstreze, măcar la suprafață, că s-au luat măsuri pentru protecția copiilor aflați în dificultate. »

² Loi n° 273 du 21 juin 2004 sur le régime juridique de l'adoption. Exposé des motifs : « În cursul anului 2000 și începutul anului 2001, adopția internațională a copiilor români a reprezentat, continuu și aproape constant, un subiect asociat indirect sau direct corupției și criminalității. Aceste asocieri erau făcute atât de către voci din interiorul țării, cât și de parteneri externi. Comunitatea internațională a formulat în diverse ocazii, mai mult sau mai puțin unitar, numeroase critici la adresa sistemului de adopție internațională din România și a cadrului normativ din domeniul aflat în vigoare în țara noastră.

Aceste critici au vizat, printre altele, caracterul neclar al unor prevederi legale și netransparența etapelor procedurale ale unei adopții internaționale, inclusiv din punct de vedere financiar, ceea ce a dus la corupția din sistem (...) mergând până la a acuza statul român de implicare în traficul de copii. »

« Assurer et respecter les droits de l'enfant, placer ceux-ci dans une zone d'intérêt spécial, constituent une priorité nationale. En premier lieu, la vie, le développement et le bien-être dont doivent bénéficier tous les enfants, en ce début d'un nouveau siècle et millénaire, représentent la base sur laquelle se construit l'avenir du pays. De plus, dans le cas de la Roumanie, le processus complexe d'adhésion à l'Union Européenne est inexorablement lié au respect des critères politiques de Copenhague sur le respect des droits de l'homme, et en particulier des droits de l'enfant. »¹

Fort mal écrite, la stratégie gouvernementale fut probablement rédigée à la hâte. Elle reprenait les poncifs du style communiste : la grandiloquence (le *siècle* et le *millénaire*), la langue de bois (le *processus complexe*), et le nationalisme, comme on le voit dans l'article suivant, qui a dû surprendre plus d'un fonctionnaire européen :

« Le respect, la promotion et l'assurance de l'exercice des droits de l'enfant assureront un développement entier et harmonieux de la personnalité de chaque enfant, en incluant dans l'esprit des traditions et des valeurs culturelles du peuple roumain, une composante nouvelle, moderne et dynamique d'intégration dans la spiritualité universelle². »

Pour le reste, la stratégie ré-affirmait tout ce que l'Union Européenne souhaitait entendre : le lien indissoluble entre la famille et l'enfant, la responsabilisation des familles, la nécessité d'une « *loi unique qui aborde d'une manière intégrée la problématique de l'enfance³* », d'un « *large processus de consultation et d'implication de tous les acteurs intéressés⁴* », et d'une « *approche*

¹ Gouvernement roumain. Décision n° 539 du 7 juin 2001 portant approbation de la Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance en difficulté (2001-2004) et du Plan opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance en difficulté. Annexe : *Stratégie nationale dans le domaine de la protection de l'enfance (2001-2004)*, art. 1 : « Asigurarea și respectarea drepturilor copiilor și plasarea acestora într-o zonă de interes special constituie o prioritate națională. Acest lucru rezidă în primul rând în faptul că viața, dezvoltarea și bunăstarea de care trebuie să beneficieze toți copiii la acest început de nou secol și mileniu reprezintă baza pe care se construiește viitorul unei țări. În plus, în cazul României procesul complex de aderare la Uniunea Europeană este inexorabil legat de respectarea criteriilor politice de la Copenhaga privind respectarea drepturilor omului, în mod particular în ceea ce privește drepturile copilului. »

² Ibid., art. 1 : « Respectarea, promovarea și asigurarea exercitării drepturilor copilului, astfel cum sunt acestea definite în documentele internaționale ratificate de România, vor asigura o dezvoltare deplină și armonioasă a personalității fiecărui copil, alăturând în spiritul tradițiilor și valorilor culturale ale poporului român o componentă nouă, modernă și dinamică de integrare în spiritualitatea universală. »

³ Ibid., art 7 : « lege unică referitoare la întreaga problematică a vieții ».

⁴ Ibid., art 7 : « larg proces de consultare și implicare la nivelul întregii societăți ».

*systemique*¹ », la « *priorité absolue que représentent les enfants*² », les ONG (roumaines et étrangères) « *sans lesquelles ne peut être conçue la dynamique du système de protection de l'enfance*³ », la coopération avec les cultes reconnus, le soutien de la communauté internationale...

Prenant acte des déclarations et de la bonne volonté affichée du gouvernement roumain, la baronne Nicholson adoucit son rapport, en reconnaissant notamment les efforts entrepris :

*« Le Parlement européen applaudit aux déclarations claires et sans ambiguïté du Premier ministre, ainsi qu'aux analyses et plans d'action qu'il a exposés le 12 juin 2001, aux termes desquels on devrait procéder à une réforme radicale en matière de santé et de développement de l'enfant dans un cadre légal adéquat, prévoyant notamment la suspension de l'adoption internationale de manière à s'attaquer directement au problème de la traite*⁴. »

L'essentiel de la crise était passé. La stratégie élaborée par le gouvernement d'Adrian Năstase avait efficacement détourné les foudres du rapporteur.

Le rapport de 2002 confirma la satisfaction de l'institution européenne.

*« Le Parlement européen se félicite des progrès que la Roumanie continue de faire en ce qui concerne la réforme de son système de protection de l'enfance ; prend note et se félicite du fait que le gouvernement a adopté le rapport du groupe indépendant pour l'analyse de l'adoption internationale, du 18 avril 2002 ; demande qu'une solution soit apportée sans retard à toutes les affaires laissées en suspens par le moratoire ; demande l'adoption d'une stratégie nationale concernant les adultes handicapés, en particulier ceux résidant dans des établissements et se félicite des progrès incontestables réalisés par la Roumanie sur d'autres questions relatives aux droits de l'homme*⁵. »

Le gouvernement avait gagné la partie, en faisant preuve de sa détermination à résoudre le problème des « orphelins roumains » dans le sens voulu par les institutions européennes.

¹ *Ibid.*, art 1 : « *abordare sistemică* ».

² *Ibid.*, art 1 : « *conștientizarea priorității absolute pe care o reprezintă copiii* ».

³ *Ibid.*, art 1 : « *fără de care nu pot fi concepute dinamica sistemului de protecție a copilului* ».

⁴ Parlement européen, *Rapport sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état des négociations*, 24 juillet 2001, « Les droits de l'enfant », point 9.

⁵ Parlement européen, *Rapport sur l'état d'avancement des négociations d'adhésion*, 24 mai 2002.

A la fin de l'année 2003, débuta toutefois une nouvelle crise : sous la pression de dignitaires italiens, et sans doute confiant après les victoires remportées, Adrian Năstase autorisa l'adoption de 105 enfants placés en institution par des familles italiennes, interprétant ainsi de manière sélective le moratoire de 2001. Fin janvier 2004, Emma Nicholson menaça publiquement de se rallier à une motion demandant la suspension immédiate des négociations d'adhésion avec la Roumanie. Tom Gallagher écrit que :

« beaucoup d'officiels européens n'étaient pas convaincus par la solution proposée par Emma Nicholson pour résoudre la crise de la protection de l'enfance, mais ont eu peur de prendre position compte tenu du fait que celle-ci s'était auto-intitulée spécialiste dans ce domaine et pouvait enclencher un mécanisme efficace de publicité¹. »

Le rapport du Parlement européen du 18 février considérait que

« les institutions de l'Union européenne et les responsables politiques de l'Union européenne et d'autres pays ont été induits en erreur au sujet du processus visant à déterminer l'adoptabilité d'un enfant ; dispose de preuves indiquant que nombre d'enfants sont privés, contre leur gré, d'un cadre familial approprié par les autorités, en dépit des souhaits de leurs familles d'accueil, qui se voient dénier leur intérêt pour une adoption². »

Finalement, en mars 2004, alors que le Parlement européen débattait du rapport sur la Roumanie, le Parlement roumain adopta les lois n° 272 et 273, qui mettaient fin aux adoptions internationales. Dans la loi n° 272 du 5 mars 2004 sur la protection et la promotion des droits de l'enfant, plusieurs articles visaient à mettre un terme aux abus.

Tout d'abord, l'article 58 donnait la priorité au retour de l'enfant dans sa famille, sur toute autre forme de protection :

¹ Gallagher Tom, *op. cit.*, p 161 : « mulți oficiali ai U.E. nu au fost convinși de solutia propusă de Emma Nicholson pentru rezolvarea crizei din domeniul protecției copilului, dar s-au temut să ia atitudine datorită faptului că aceasta s-a autointitulat specialistă în acest domeniu și putea angrena un mecanism eficient de publicitate. »

² Parlement européen, *Rapport sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 2^e février 2004.

« pour établir les objectifs du plan individualisé de protection, on accorde la priorité à la réintégration de l'enfant dans sa famille, et si celle-ci n'est pas possible, on procédera à l'ouverture d'une procédure d'adoption interne¹. »

Comme on le voit, la prudence était de mise : l'adoption internationale disparaissait des mesures possibles.

De plus, l'adoption n'était plus considérée comme une mesure de protection parmi d'autres. L'article 59 énumère ainsi

« les mesures de protection spéciale de l'enfant² » : « a) le placement, b) le placement en régime d'urgence, c) la surveillance spécialisée³. »

L'adoption était omise de la liste, alors que l'ordonnance de 1997 l'y avait intégrée.

Enfin, alors même que les adoptions internationales étaient toujours interdites, la loi obligeait les autorités publiques à prendre les mesures nécessaires pour prévenir *« des adoptions, nationales ou internationales, effectuées à d'autres fins que dans l'intérêt supérieur de l'enfant⁴. »*

Quelques jours plus tard, la loi 273 mettait un terme définitif aux adoptions internationales, à quelques rares exceptions⁵. De plus, elle tentait de prévenir les tentatives de corruption du système.

« Art. 88. Les donations et sponsorisations sont interdites, de même que l'octroi, par le parent ou la famille d'adoption, en son nom propre ou par des intermédiaires, de manière directe ou indirecte, de tout bien matériel indû, à l'Office (des adoptions), aux directions impliquées ou aux particuliers travaillant dans les institutions publiques impliquées dans le processus d'adoption.

Art. 89 (1). La participation d'organismes privés dans les procédures d'adoption internationales se déroulant en Roumanie est interdite. L'interdiction s'applique aussi aux membres ou au personnel de ces organismes⁶ (...) »

¹ Loi 272 du 5 mars 2004 sur la protection et la promotion des droits de l'enfant, art. 58 : « La stabilirea obiectivelor planului individualizat de protecție se acordă prioritate reintegrării copilului în familie, iar dacă aceasta nu este posibilă, se va proceda la deschiderea procedurii adopției interne. »

² *Ibid.*, art 59 : « Măsurile de protecție specială a copilului ».

³ *Ibid.*, art 59 : « a) plasamentul; b) plasamentul în regim de urgență; c) supravegherea specializată. »

⁴ *Ibid.*, art. 110 : « încheierii adopțiilor, naționale ori internaționale, în alte scopuri decât interesul superior al copilului. »

⁵ Loi n° 273 du 21 juin 2004 sur le régime juridique de l'adoption.

⁶ Loi 273 du 21 juin 2004 : « Art. 88 : Sunt interzise donațiile și sponsorizările, precum și oferirea de către adoptator sau familia adoptatoare, în nume propriu ori prin persoane interpuse, în mod direct sau

Ces deux articles mettaient fin à près de quinze années d'intermédiation lucrative et de trafic d'adoptions internationales. Cette nouvelle législation devait symboliser la bonne volonté et la détermination des autorités roumaines à lutter contre toute violation des droits de l'enfant.

Lors de ces deux crises dans les relations entre la Roumanie et l'Union Européenne, la personnalité de la baronne Nicholson joua un rôle important. Tom Gallagher observe ainsi :

« une réaction personnelle a déterminé (Emma Nicholson) à menacer Năstase de la suspension des négociations, après qu'elle a découvert la manière dont le gouvernement minimalisait sa profonde implication dans le problème de la protection de l'enfance. Après qu'elle a cessé d'être rapporteur, son attitude a été beaucoup plus conciliante avec les successeurs de Năstase, même quand leurs efforts pour saborder les réformes demandées par la Commission européenne étaient plus audacieux que sous Năstase¹. »

Les rapports suivants se contentèrent d'enregistrer les progrès réalisés par la Roumanie dans le domaine de la protection de l'enfance, sans plus faire de ce thème un obstacle sur la voie de l'adhésion à l'Union Européenne. En 2006, à quelques mois de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, le rapport de la Commission européenne mentionnait encore des points à améliorer, mais exprimait une satisfaction générale.

« Overall, Romania has made significant progress in the area of child protection. The overall situation has substantially improved². »

indirect, de orice foloase materiale necuvenite Oficiului, direcțiilor implicate sau persoanelor fizice din cadrul instituțiilor publice implicate în procesul de adopție. Art. 89 (1) Este interzisă participarea organismelor private în procedura adopției internaționale desfășurată în România. Interdicția se aplică și membrilor sau personalului acestora (...).

¹ Gallagher Tom, *op. cit.*, p. 190 : « o reacție personală a determinat-o (pe Emma Nicholson) să-l amenințe pe Năstase cu suspendarea negocierilor după ce a descoperit modul în care guvernul minimaliza profunda ei implicare în problema protecției copilului. După ce a încetat să fie raporteur, atitudinea ei a fost mult mai conciliantă față de succesorii lui Năstase, chiar și atunci când eforturile acestora de a sabota reformele cerute de Comisa Europeană erau mult mai îndrăznețe decât fuseseră ale acestuia. »

² Commission staff, *Romania, May 2006 Monitoring Report*, working document p. 10.

C. Quelle protection pour les « orphelins roumains » ?

La prise en charge des « orphelins roumains » suscita de nombreux débats. Le système de protection devait-il être progressivement amélioré ou réformé radicalement ? Les adoptions internationales constituaient-elles une mesure de protection ou la couverture d'un lucratif trafic d'enfants ?

C. 1. ONG et Union Européenne : les points de vue divergent...

De nombreux débats opposèrent les ONG, actives sur le terrain dès la Révolution roumaine, et les institutions européennes soucieuses de la mise en œuvre de réformes structurelles, dans le respect de l'acquis communautaire.

1. a. Les ONG occupent le terrain.

Le désastre humanitaire des institutions d'enfants au début des années 1990 et le chaos dans lequel était plongée la Roumanie créèrent un appel d'air important pour les organisations non-gouvernementales, notamment occidentales. La médiatisation des « orphelins roumains » provoqua un élan de pitié dans l'opinion publique occidentale, à l'origine de la croissance des ressources financières et humaines de ces organisations. La disette budgétaire et l'indifférence des politiques roumains ont conféré une forte légitimité à ces organisations dotées de moyens financiers importants pour la Roumanie et impliquées au quotidien pour « les enfants de Roumanie ».

Devant le chaos administratif, les ONG occidentales ont recréé un système propre, parfois parallèle. Elles ont investi des champs divers : rénovation des bâtiments, réfection des équipements, formation du personnel, réformes des méthodes éducatives, etc. Dans certains cas, elles ont elles-mêmes décidé de l'avenir des enfants. Le système de protection d'Etat est rapidement devenu dépendant des ressources étrangères. Sous perfusion, il n'a pas cherché à se réformer. Comme l'a souligné Gauthier Pirotte¹, l'aide humanitaire a suppléé, durant plusieurs années, à

¹ Pirotte Gautier, *L'épisode humanitaire roumain*, Paris, L'Harmattan, 2006, chapitre 3 : « Les enfants du diable ».

une orientation politique claire et responsable, avec de lourdes conséquences par la suite.

La réforme de 1997, menée par Cristian Tăbăcaru, ancien président de SERA Roumanie, et avec le soutien de François de Combret, a finalement entériné le poids des ONG occidentales. La disette budgétaire, la décentralisation et la perspective de l'aide étrangère ont dispensé la Roumanie de faire les efforts financiers nécessaires pour soutenir son système de protection de l'enfance. De fait, les apports étrangers furent multiples. L'Union Européenne finança plusieurs aides humanitaires d'urgence, avant de soutenir une réforme structurelle avec le programme PHARE. Les ONG d'adoption internationale payèrent leur écot pour obtenir des enfants adoptables. De grandes ONG, comme SERA, financèrent la réforme des structures, en tentant d'obtenir en échange une influence sur l'orientation des réformes. De nombreuses ONG, grandes et petites, participèrent à la rénovation, à l'équipement ou à la vie quotidienne des institutions. D'autres institutions internationales financèrent des projets de réhabilitation ou de transformation des structures, comme la Banque Mondiale ou l'UNICEF.

1. b. L'Union Européenne apporte une approche nouvelle

On peut considérer que, jusqu'en 1999, et au début réel des négociations d'adhésion, les ONG étrangères ont dominé en grande partie le système de protection de l'enfance. A la fin des années 1990, la perspective de l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne a introduit une approche radicalement nouvelle. L'Union Européenne chercha à promouvoir non une aide d'urgence, mais une réforme structurelle dont les avancées firent l'objet de rapports réguliers de la Commission européenne et du Parlement européen.

La crise de 1999 fut un catalyseur de l'orientation de la Commission. En effet, dix ans après le désastre humanitaire des « orphelins roumains » de 1990, une situation identique se renouvelait. Le rapport de 1999 décrit une situation catastrophique :

« bien que les conditions ne soient pas également mauvaises dans toutes les institutions, la situation générale à l'été 1999 ne peut être qualifiée autrement

que d'inacceptable, en terme d'infrastructure de base, d'hygiène, de soin médical, de nutrition et d'assistance en général. »¹

Si la Commission accepta d'allouer une partie des fonds destinée aux réformes de structures du programme PHARE à l'aide d'urgence, elle posa toutefois ses conditions pour la poursuite du processus d'adhésion : le gouvernement était le premier responsable de la protection des enfants en difficulté en Roumanie. Le rapport soulignait qu'il était

« maintenant d'une importance cruciale que le gouvernement (...) donne la priorité à la protection de l'enfance et accepte qu'il a la responsabilité première du bien-être des enfants dont il a le soin. »²

Cette responsabilité se déclinait tout d'abord d'un point de vue budgétaire. Le gouvernement

« doit assurer une provision financière suffisante pour maintenir des standards acceptables de prise en charge (comprenant la nourriture, les soins médicaux, les vêtements, le chauffage, les fournitures courantes et un personnel adéquat) pour tous les enfants dans tous les types d'institutions de placement. »³

Mais la responsabilité du gouvernement roumain couvrait également la conception et la mise en œuvre de réformes organisationnelles et éducatives. En ce sens, il devait créer

« une autorité unique qui élabore les politiques en faveur des enfants dans le besoin et fixe les normes appropriées à appliquer dans toutes les institutions hébergeant des enfants, y compris les foyers d'accueil pour enfants mentalement et physiquement handicapés. Cette autorité devrait être chargée de la supervision et du contrôle de la qualité des prestations fournies dans toutes les institutions, dans le respect des normes établies⁴. »

¹ Commission européenne, *Rapport régulier 1999 sur les progrès de la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 13 octobre 1999 : « while conditions were not equally bad in all institutions, the general situation in the summer 1999 could only be described by unacceptable in terms of basis infrastructure as well as hygiene, medical care, nutrition and general assistance ».

² *Ibid.* : « It is now of crucial importance the Government (...) gives top priority to child protection and accepts it has primary responsibility for the well-being of all children in care. »

³ Commission européenne, *Rapport régulier 1999 sur les progrès de la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 13 octobre 1999.

⁴ *Ibid.*

La conclusion était nette et sans appel :

« la protection de l'enfance, y compris la mise en œuvre des réformes politiques, ne peut plus être structurellement dépendante de l'assistance internationale. »¹

Pour ce faire, la Roumanie devait mettre en place une réforme structurelle, qui lui permette d'assumer pleinement ses responsabilités dans la matière.

1. c. Le bras de fer

Les ONG, pendant ce temps, travaillaient à une autre échelle. Tout d'abord, et notamment dans le cas des organisations créées *ad hoc* en faveur des orphelins roumains, l'aide humanitaire était leur raison d'être. C'était précisément l'incapacité de l'Etat à prendre ses responsabilités qui leur conférait une légitimité et les rendait incontournables. Il serait toutefois exagéré d'affirmer que certaines organisations avaient un intérêt à voir perdurer le problème des institutions de placement, même si l'argent de l'aide humanitaire faisait vivre un certain nombre d'intermédiaires.

De plus, les ONG s'étaient généralement donné pour mission de venir en aide aux enfants alors présents dans les institutions, plus qu'à établir une politique globale pour apporter une solution définitive au problème de la protection de l'enfance en Roumanie. Les ONG ont eu tendance à privilégier la résolution de problèmes à court ou moyen terme, tandis que l'Union européenne cherchait à promouvoir une réforme structurelle, à plus long terme.

En outre, les ONG étaient souvent des acteurs de terrain, tandis que les orientations européennes, tout en s'appuyant sur des rapports et visites de terrain, étaient élaborés à Bruxelles, avec une emprise affective moindre. Il était naturel que l'Union Européenne se félicitât du verre à moitié plein, fruit de ses consignes et signe de la bonne volonté de l'Etat roumain, et que les ONG dénonçassent le verre à moitié vide : en dépit des efforts observés, il était insupportable à leurs yeux que perdurent des cas de maltraitance institutionnelle.

Enfin, les ONG, qui avaient fait dans les années 1990, l'expérience de l'indifférence ou de la corruption des autorités roumaines, attendaient peu des engagements et des plans stratégiques du gouvernement, dont les promesses étaient

¹ *Ibid.*

rarement tenues. *Un tien vaut mieux que deux tu l'auras* : les ONG comptaient plus sur leurs propres forces ou sur les ressources des bailleurs internationaux que sur celles de l'Etat ou des conseils départementaux. L'Union européenne, en revanche, ne pouvait laisser la responsabilité d'un domaine qui relevait de l'acquis communautaire, au secteur privé : pour elle, c'était l'Etat qui devait piloter et mettre en œuvre les réformes. C'est pourquoi elle favorisa le financement des services départementaux aux dépens des ONG, dans le cadre de la mise en œuvre du programme PHARE.¹

Si l'on analyse ces divergences de points de vue, on comprend que la réforme Tăbăcaru fut d'abord une réforme inspirée par les ONG, et notamment SERA. Elle garantissait le rôle des acteurs privés (notamment des ONG étrangères) et leurs responsabilités (le financement du système, par exemple). Elle privilégiait une amélioration à moyen terme, avec les moyens existants : par exemple, les centres de placement continuaient à accueillir un nombre important d'enfants mais étaient divisés en compartiments, tandis que le programme PHARE, initié par la Commission européenne, promouvait la construction de petites structures indépendantes, avec une capacité d'accueil maximale de douze enfants. Jugeant impossible une réforme radicale du système à court terme, la réforme Tăbăcaru visait à faire mieux avec les moyens existants ou facilement accessibles.

La question de l'adoption internationale peut être envisagée avec la même dualité. Pour les ONG, il s'agissait d'apporter une solution rapide, concrète et satisfaisante au sort des enfants placés en institution. Les ONG considéraient que les enfants ne pouvaient attendre la réforme radicale du système ou l'amélioration globale des conditions de vie en Roumanie qui aurait favorisé leur retour en famille. Replacée dans la perspective à long terme de la Commission européenne, l'utilisation de l'adoption internationale comme mesure de protection de l'enfance revenait à instituer un système d'export d'enfants indigne d'un Etat membre. Pour la Commission européenne, la Roumanie devait mettre en œuvre les réformes que chaque Etat-membre avait menées, dans un passé plus ou moins lointain : elle ne pouvait faire l'objet d'un régime d'exception aux standards européens.

¹ Post Roelie, *op. cit.*, (Kindle), empl. 1258.

Ces divergences d'approche aboutirent à de spectaculaires bras de fer. François de Combret, au nom de l'organisation SERA, ne cessa de dénoncer la « gabegie » de l'Union européenne, le gaspillage des fonds, les fonctionnaires bruxellois au fond de leur bureau déconnectés des « réalités du terrain ». Ses attaques atteignirent un point culminant avec la parution d'une interview en août 1999, à l'occasion de la seconde crise des orphelinats, Dans un article du *Monde*, en date des 29-30 août 1999, intitulé « 147 000 orphelins en situation d'urgence », Mirel Bran cite le dernier rapport de François de Combret :

« Cette somme n'a pas bénéficié aux enfants abandonnés mais aux intermédiaires occidentaux chargés par les services de la Commission d'exécuter le programme¹. »

L'approche européenne, basée sur des procédures rationnelles et à long terme, ne pouvait recouper le sentiment d'urgence et le registre dramatique du président de SERA. De plus, la dénonciation du système bureaucratique de la Commission, devant une opinion publique française de plus en plus eurosceptique, ne pouvait qu'attirer des sympathies à De Combret.

Dans son livre *l'Abandon pour héritage, prise d'otage au Parlement européen*², une journaliste, Valérie Jourdan³ attaqua durement la réforme de la Commission européenne, considérant que ses conséquences n'avaient pas été évaluées. Elle considérait notamment que la Roumanie n'avait pas les moyens à terme d'entretenir quatre mille nouveaux assistants maternels chaque année et que la réforme était donc une impasse. Elle fustigea en particulier le rôle de Roelie Post⁴,

¹ *Le Monde*, 29-30 août 1999 : « 147 000 orphelins en situation d'urgence ».

² Jourdan Valérie, *L'abandon pour héritage (prise d'otages au parlement européen)*, Lyon, Aléas, 2005.

³ Après des études de commerce et un début de carrière comme administratrice de production dans le cinéma, Valérie Jourdan s'orienta vers la presse écrite et réalisa des reportages pour la télévision. Très touchée par la problématique des enfants roumains, elle a écrit notamment *L'abandon pour héritage*, Lyon, éditions Aléas, 2004 et *Le dossier Roumain*, Paris, éditions Balland, 2011. Elle a également publié un roman : *Une larme dans le cœur*, Paris, L'Harmattan, 2013.

⁴ Née en 1959, Roelie Post est diplômée de l'Université d'Amsterdam en sciences politiques. Fonctionnaire de la Commission européenne depuis 1983, elle fut en charge du dossier de la réforme de la protection de l'enfance en Roumanie, de 1999 à 2005. Dans son ouvrage *Romania for Export Only – the untold story of the Romanian « orphans »*, Roelie Post raconte son combat contre l'adoption internationale des enfants roumains, prétexte, selon elle, à un lucratif trafic d'enfants dont les services roumains de protection de l'enfance étaient complices. Après son départ de la Commission européenne, elle rejoint l'organisation internationale Against Child Trafficking (ACT).

fonctionnaire de la Commission européenne, en charge du dossier des « orphelins roumains ». Cette dernière riposta dans son propre ouvrage¹ : elle affirma notamment que le système des assistants maternels était non seulement préférable pour l'enfant, mais également moins cher que le système institutionnel. En réalité, Valérie Jourdan opposait son expérience du terrain et de l'incurie des autorités roumaines aux principes raisonnables mais abstraits de l'Union européenne, défendus par Roelie Post.

Au final, c'est bien l'Union européenne qui gagna la partie : la responsabilité de la protection de l'enfance fut transférée aux autorités roumaines et le rôle des ONG dans le domaine strict de la protection de l'enfance est aujourd'hui relativement moins important. Toutefois, si la perspective des ONG était irréaliste d'un point de vue politique, l'optimisme de la Commission européenne, plus soucieuse de la mise en œuvre de l'acquis juridique que d'une réelle amélioration de la réalité, s'est heurté à l'immobilisme des autorités politiques et administratives, plus habituées à mimer le changement qu'à le mettre réellement en œuvre.

C. 2. L'adoption internationale, une mesure de protection ?

Au delà des abus, des lobbies et des intérêts particuliers, la question de fond posée par la pratique des adoptions internationales en Roumanie était la suivante : l'adoption internationale devait-elle être considérée comme une mesure de protection pour l'enfance en difficulté ?

2. a. L'adoption internationale, une mesure de protection

Le gouvernement roumain considéra, jusqu'au moratoire de 2001, que l'adoption internationale était une mesure de protection légitime pour des enfants en difficulté. Ces principes furent affirmés et détaillés dans le cadre de la réforme Tăbăcaru, notamment dans le décret 502 de 1997, qui déterminait les principes qui régissaient l'activité du Comité roumain pour les adoptions :

¹ Post Roelie, *op. cit.*

« a) pour le développement harmonieux de sa personnalité, l'enfant doit grandir dans un milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension, qui peut être assuré par l'adoption ;

b) l'adoption est une mesure spéciale de protection des droits de l'enfant, dont la raison primordiale est la protection de l'intérêt supérieur de celui-ci ;

c) l'adoption internationale représente un moyen d'assurer, à l'enfant privé des soins de ses parents biologiques, un développement harmonieux de sa personnalité, s'il n'est pas possible que celui-ci soit adopté en Roumanie ou par une famille qui a son domicile ou sa résidence en Roumanie. »¹

Dans la ligne officielle du gouvernement, en particulier sous le secrétariat d'Etat de Cristian Tăbăcaru, l'adoption internationale restait une mesure de protection de l'enfance : les adoptions nationales étaient prioritaires, mais, en cas d'impossibilité, l'adoption internationale était préférable au placement à long terme d'un enfant en institution ou chez un assistant maternel professionnel.

De nombreuses ONG partageaient ce point de vue, notamment SERA et les organisations d'adoption internationale. Les tenants de cette ligne faisaient valoir que la Roumanie n'avait pas, au moins temporairement, la possibilité de faire face à l'afflux d'enfants abandonnés qu'elle subissait. L'augmentation du nombre d'adoptions nationales aurait supposé une augmentation générale du niveau de vie, dans un contexte où la natalité était en chute libre, notamment à cause des difficiles conditions de vie et du manque de perspective socio-économique. Adoptions internationales et nationales pouvaient donc coexister sans être en concurrence.

De plus, le développement d'un réseau d'assistants maternels professionnels supposait des ressources financières conséquentes et la volonté politique de les allouer. Comme l'a souligné Roelie Post, le salaire d'un assistant maternel était somme toute moins élevé, ramené au nombre d'enfants, que le fonctionnement d'une

¹ Gouvernement roumain. Décision n° 502 du 12 septembre 1997 sur l'organisation et le fonctionnement du Comité Roumain pour les Adoptions, art. 1 : « a) pentru dezvoltarea armonioasă a personalității sale, copilul trebuie să crească într-un mediu familial, într-un climat de fericire, de iubire și de înțelegere, care poate fi asigurat prin adopție; b) adopția este o măsură specială de protecție a drepturilor copilului, a cărei rațiune primordială este protejarea interesului superior al acestuia; c) adopția internațională reprezintă un mijloc de a asigura copilului lipsit de ocrotirea părinților săi firești o dezvoltare armonioasă a personalității sale, dacă nu este posibilă încredințarea acestuia în vederea adopției în țară sau adopția copilului de către o familie sau o persoană cu domiciliul sau cu reședința în țară. »

institution collective. Toutefois, ces institutions, qui jusqu'en 1997, comptaient de nombreux fonctionnaires (du corps enseignant ou médical), constituaient aussi un vivier d'électeurs, fidèles notamment aux successeurs du Front du Salut national ou à tous ceux qui incarnaient la continuité d'un système d'Etat à tendance clientéliste. Le statut des assistants maternels était moins enviable, les représentations syndicales inexistantes, au moins dans un premier temps, la logique corporatiste totalement absente : de ce point de vue, l'investissement budgétaire n'apportait que de faibles intérêts électoraux pour le gouvernement.

D'autres firent valoir que les enfants roms n'avaient aucune chance de bénéficier d'une adoption nationale, compte tenu des préjugés largement répandus dans la population roumaine. Dans un article du *Financial Times* en date du 12 juin 2006, trente-trois organisations qualifiaient le système de prise en charge roumain de « *Guantanamo for Babies*¹ » et déploraient que

« thousands of children languish in institutions with no hope of domestic adoption, especially Roma children² »

Sans entrer dans la polémique sur les préjugés latents envers les Roms, il est hautement vraisemblable que les enfants roms avaient moins de chance d'être adoptés en Roumanie que les autres. De ce point de vue, l'adoption internationale ne concurrençait pas les possibilités d'adoption nationale.

Enfin, certains firent valoir, avec ou sans bonne foi, que dans le cadre de l'Union Européenne, la distinction entre adoption nationale et adoption internationale était inopportune. Lors d'une réunion au Parlement européen, le député européen Jean-Marie Cavada dénonça « *l'aveuglement institutionnel et la complaisance politique*³ » qui avaient conduit à l'interdiction de l'adoption internationale dans ce pays en 2005, alors qu'elle représentait « *la seule chance pour ces enfants de trouver une vraie famille*⁴ ». Lors de cette réunion, Janice Peyré, Présidente de l'association Enfance et Familles d'Adoption déplora :

« une Europe qui encourage les mouvements des biens et des personnes pour des raisons essentiellement économiques, mais qui accepterait que puissent être

¹ *Financial Times*, 12 juin 2006 : « Romania's concealed childcare crisis »

² *Ibid.*

³ <http://www.adoptionefa.org/index.php/actualite/219-juin-2006-la-roumanie-en-question-au-parlement-europeen>

⁴ *Ibid.*

interdits de circulation des enfants pour leur propre bonheur ne sera jamais une Europe telle que la rêvaient ses fondateurs¹. »

2. b. L'adoption internationale, une couverture du trafic d'enfants.

De l'autre côté, les opposants à l'adoption internationale se retrouvaient au Parlement européen autour de la baronne Nicholson et, à la Commission européenne, avec le Commissaire Verheugen.

Pour eux, l'adoption internationale ne pouvait être une mesure de protection car elle engendrait de nombreux abus et ouvrait la porte au trafic d'enfants. Elle constituait avant tout un *business* florissant pour les organismes d'adoption, roumains et étrangers, ainsi que pour de nombreux intermédiaires locaux, plus ou moins scrupuleux.

De plus, l'attribution d'enfants adoptables aux différents organismes en fonction de leur contribution financière au système de protection de l'enfance, tarissait, de fait, la possibilité d'adoptions nationales : en effet, celles-ci n'étaient pas « concurrentielles » et créaient un manque à gagner pour le système de protection. Les autorités avaient donc tendance à réserver les enfants adoptables pour des couples étrangers, au détriment des couples roumains.

Dans le même temps, la perspective de l'adoption internationale créait, selon eux, un appel d'air dans les institutions de protection et contribuait à l'augmentation du nombre d'enfants placés en institution. Une brochure réalisée communément par l'Union européenne et le gouvernement roumain en 2003, intitulée *Romania's children : their story*, rapporte :

« Although no official statistics are available, it is estimated that since 1990 some 30,000 Romanian children have been adopted internationally. Even though the number may seem high, the truth is that inter-country adoption did not help to solve the problem of children in institutions. In fact, the number of children in institutions increased, as many poor families were encouraged by “middlemen“ to place their children in institutions². »

¹ *Ibid.*

² *Romania's children : their story*. Brochure éditée par le gouvernement roumain dans le cadre du projet PHARE, 2003, p. 4.

De plus, le développement de l'adoption internationale risquait de dispenser la Roumanie de réformer son système de protection de l'enfance. Les différents gouvernements roumains, depuis le début des années 1990, rechignaient à le faire, et les officiels européens voulaient placer le futur Etat-membre devant ses responsabilités. Dans un communiqué de novembre 2004, cité par Roelie Post, la délégation de l'Union Européenne à Bucarest affirmait ainsi :

« *Similar to the practices in the EU Member States, the intercountry adoption is no longer foreseen as a child protection measure.* »¹

Cela impliquait concrètement que le placement d'un enfant jusqu'à sa majorité en institution ou chez un assistant maternel était préférable à une adoption internationale. L'Etat roumain devait donc assumer son rôle protecteur et mettre fin au laisser-faire qui avait caractérisé son attitude depuis la Révolution. Les organismes d'adoption, avec les dérives qui caractérisaient certains d'entre eux, n'étaient pas appelés, dans la perspective de la Commission européenne, à résoudre le problème de la protection de l'enfance, qui relevait des obligations étatiques. La vision politique de la Commission et la promotion de l'acquis européen visaient à la construction d'un système global et pérenne : elles ne prenaient pas forcément en considération l'intérêt supérieur de chacun des enfants alors placés en institution.

Les officiels européens, grâce à la détermination de la baronne Nicholson, remportèrent une victoire, en imposant au premier ministre Năstase un moratoire sur les adoptions internationales, rendu définitif par la loi de 2004. Toutefois, en concentrant leurs efforts contre les partisans de l'adoption internationale, il semble qu'ils aient oublié d'autres ennemis, en particulier les différents obstacles à une réforme réelle dans la Roumanie post-communiste.

Au nom de « l'intérêt supérieur de l'enfant », partisans et opposants de l'adoption internationale développèrent des argumentations symétriquement opposées, rendant quelque peu élastique cette notion issue de la *Convention internationale des droits de l'enfant*. Ces débats théoriques, ces batailles de tranchées firent oublier l'essentiel : *l'intérêt supérieur de l'enfant* n'était pas une notion abstraite, mais un principe qui devait guider les mesures prises pour chaque enfant en particulier, au cas par cas.

¹ Cité par Post Roelie, *op. cit.*, (Kindle), empl. 5516.

Dans cette perspective, la prise en considération de la position de l'UNICEF, publiée en janvier 2004, aurait permis une synthèse heureuse.

« For children who cannot be raised by their own families, an alternative appropriate family environment should be sought in preference to institutional care, which should be used only as a last resort and as a temporary measure. Inter-country adoption is one of the range of the care options which may be open to children, and for individual children who cannot be placed in a permanent family setting in their countries of origin, it may indeed be the best solution. In each case, the best interests of the individual child must be the guiding principle in making a decision regarding adoption¹. »

Si les débats théoriques enrichissent, si les principes généraux sont des guides nécessaires, la protection de l'enfance est un domaine où les mesures doivent être prises au cas par cas : ce qui est bon pour un enfant ne l'est pas forcément pour un autre. C'était la grave erreur de l'idéologie communiste, qui, par la loi de 1970, avait créé une réponse uniforme à des problèmes socio-éducatifs divers. En un sens, le débat du début des années 2000 sur l'adoption internationale reproduisit la même erreur, en omettant la diversité des causes de placement et des situations des enfants, et en occultant la nécessaire pluralité des réponses possibles.

C. 3. L'adoption internationale, cause ou solution du placement des enfants en institution ?

Le débat sur la protection de l'enfance, avec l'intervention déterminante de la baronne Nicholson, se concentra rapidement sur l'adoption internationale. Progressivement, cette dernière fut considérée, par ses détracteurs, comme la cause principale du placement des enfants en institution.

3. a. L'adoption internationale, cause du placement des enfants en institution

La Roumanie était devenue, dans les années 1990, un vivier important d'enfants disponibles à l'adoption internationale. Les affaires des divers

¹ UNICEF, *Child care system reform in Romania*, 2004, in Post Roelie, *op. cit.*, (Kindle), empl. 4103.

intermédiaires - organismes d'adoption, responsables d'institutions, avocats, décideurs, ... - étaient devenues florissantes. Le système de points instauré par la réforme Tăbăcaru devait permettre d'orienter une partie de cette manne vers le financement du système de protection de l'enfance. Pour autant, destiné aux intermédiaires privés ou au système de protection de l'enfance, le stimulant financier au développement de l'adoption internationale n'en conservait pas moins sa force. L'intérêt du système de protection était, en effet, de disposer d'un nombre suffisant, ou toujours croissant, en fonction des appétits et besoins, d'enfants adoptables.

Il faudrait, de plus, être naïf pour croire que les institutions ou les services départementaux de protection de l'enfance constituaient une oasis d'incorruptibilité. La force des arguments financiers, au sein des organismes privés comme des institutions publiques, fut indéniable, que l'intérêt recherché fût d'ordre individuel ou général.

Dans une interview au *Financial Times* le 30 mai 2001, la baronne Nicholson déclarait :

« Il s'agit d'un système bien huilé qui se base sur l'abandon d'enfants. Au lieu de mettre un terme à la pratique de l'abandon ou d'offrir des moyens contraceptifs ou de décourager l'abandon en introduisant des prestations sociales pour les enfants, il est certain que, en fait, l'Etat encourage l'abandon d'enfants. »¹

En favorisant l'abandon d'enfants, les officiels roumains étaient accusés de participer à un lucratif commerce d'adoptions. Selon la baronne Nicholson, les politiques sociales étaient gelées en Roumanie, pour accroître les difficultés financières des familles les plus précaires, favoriser l'abandon et développer le commerce d'enfants. Le système ainsi décrié des adoptions internationales était donc considéré comme l'*alpha* et l'*omega* de l'enfance en difficulté, placée dans les institutions roumaines.

¹ Cité par Gallagher Tom, *op. cit.*, p. 49.

3. b. Les multiples causes de placement

Il serait toutefois réducteur de considérer les adoptions internationales comme la cause essentielle de l'abandon ou du placement d'enfants en institution : si elles y ont vraisemblablement contribué, elles ne sauraient les expliquer à elles seules.

Faisons un parallèle avec l'époque précédente. Certes, la mégalomanie de Ceaușescu, la radicalité criminelle des mesures natalistes renforcèrent le phénomène du placement en institution : cependant, les admissions d'enfants en institution à l'époque communiste étaient dues plus globalement aux dysfonctionnements généraux du système socio-économique de la Roumanie socialiste : approvisionnement insuffisant, conditions de vie dramatiques, alcoolisme, promiscuité, faiblesse du système sanitaire, etc.

Quelques années après, dans la Roumanie post-communiste, les causes profondes de l'abandon et du placement d'enfants ont-elles vraiment changé ? En réalité, non. Les conditions de vie des couches sociales les plus fragilisées ne s'étaient pas améliorées, mais plutôt dégradées. Les mesures pronatalistes n'étaient certes plus en vigueur, mais d'autres contraintes les avaient partiellement remplacées : le poids du discours des Eglises sur la sexualité et la fécondité, le manque d'accessibilité des moyens contraceptifs, ... Les conditions de logement n'avaient guère progressé ; la part de l'habitat social restait modeste, et les logements s'étaient, en revanche, dégradés avec le temps. Le passage au libéralisme n'avait pas été préparé : le paiement des factures d'énergie de base constituait une vraie difficulté pour de nombreux ménages. Le système sanitaire excluait de fait ceux qui ne pouvaient payer les « prestations informelles ». L'alcoolisme et la violence conjugale étaient loin d'être éradiqués.

Les causes qui expliquent la situation des enfants en difficulté sont multiples et profondes. En focalisant leur combat contre les adoptions internationales, les officiels européens ont probablement sous-évalué la situation sociale profonde de la Roumanie de ce début de vingt-et-unième siècle. Les politiques menées ont pu réduire le nombre d'enfants placés en institution et la couverture médiatique des « orphelins roumains » : elles n'ont pas pour autant cherché à réduire le nombre d'« enfants en difficulté », pour reprendre l'expression consacrée par l'ordonnance de 1997.

C. 4. L'Union Européenne bernée par les dirigeants roumains ?

L'Union Européenne a-t-elle réussi à déterminer la Roumanie à mener une réforme réelle et efficace de la protection de l'enfance ? Rien n'est moins sûr. Durant les négociations d'adhésion, la question de l'enfance institutionnalisée fut marquée par une véritable ambiguïté. D'une part, elle fut particulièrement prise au sérieux par les officiels européens : comme l'écrit Tom Gallagher,

« si l'UE avait montré autant de passion et d'énergie pour l'ensemble du processus d'adhésion de la Roumanie (que sur la question des enfants institutionnalisés), ce pays aurait certainement été bien mieux préparé à faire face aux défis que suppose l'entrée dans l'UE. »¹

Le gouvernement roumain, conscient que la situation de ses « orphelins » risquait de mettre en péril l'adhésion à l'Union Européenne, tenta ainsi de se plier aux recommandations européennes ou, du moins de détourner les foudres de Bruxelles.

Mais l'essentiel des efforts entrepris par le gouvernement resta superficiel, ou plutôt formel : la refonte des organigrammes, la redistribution des charges, des modifications parfois purement juridiques permirent, en effet, de lever les obstacles à l'adhésion, ce qui a poussé Tom Gallagher à dénoncer la tendance de l'Union Européenne à

« promouvoir une loi sans s'assurer que son contenu et son modèle d'application remplissent en réalité le but pour lequel elle a été conçue. »²

4. a. Les critères politiques : un poids secondaire dans les négociations d'adhésion ?

Dans une veine très critique sur l'impact des réformes promues par l'Union Européenne, Tom Gallagher considère tout d'abord que l'Union Européenne a privilégié la réforme des structures économiques par rapport au respect des critères politiques établis à Copenhague. Le Parti de la Démocratie Sociale de Roumanie (PDSR), héritier du Front du Salut national,

¹ Gallagher Tom, *op. cit.*, p. 51 : « Dacă U.E. ar fi dat dovadă de tot atât de multă pasiune și ar fi deșus la fel de multă energie în pînă în întregul proces de aderare a României, această țară ar fi fost, desigur, mult mai bine pregătită să facă față provocărilor pe care le presupune intrarea în U.E. »

² *Ibid.*, p. 209 : « a promova o lege fără să se asigure că și conținutul și modul ei de aplicare îndeplinesc în realitate scopul pentru care a fost concepută. »

« a adopté une double approche, en admettant la nécessité d'une restructuration de l'économie et en essayant d'ignorer ou d'atténuer des aspects importants des critères de Copenhague sur la nécessité que les pays candidats aient des institutions stables, qui garantissent la démocratie, la souveraineté de la loi et le respect des droits de l'homme. »¹

Dans la perspective de l'intégration au grand marché européen, la transparence des marchés publics, la réalité des privatisations, la stabilité fiscale et juridique pour les entreprises étaient sans doute jugés plus importants que la situation réelle des administrations locales ou nationales. L'Union Européenne aurait ainsi mis l'accent sur l'obtention par la Roumanie du statut d'économie de marché, en accordant une importance secondaire aux réformes politiques. A cause de la priorité accordée au domaine économique,

« le système étatique roumain est resté opaque, inefficace et prisonnier d'intérêts particuliers. »²

Il est certain, toutefois, que le domaine de la protection de l'enfance bénéficia d'une attention particulière de la part du gouvernement roumain, à cause de sa couverture médiatique depuis le début des années 1990 et du combat de la baronne Nicholson contre les adoptions internationales. Toutefois, il s'inscrivait dans le cadre de structures administratives, judiciaires, budgétaires dont la réforme fut largement insuffisante. Les services départementaux de protection de l'enfance avaient de nombreux maux en partage avec les autres administrations : faible motivation des salariés, corruption, absence de stratégie claire, clientélisme, nominations politiques, formalisme excessif, etc. Autant d'ennemis contre lesquels les enfants pris en charge ne pouvaient guère se défendre.

¹ Gallagher Tom, *op. cit.*, p. 45 : « a adoptat o dublă abordare, admitând necesitatea restructurării economiei, dar încercând să ignore sau să atenueze aspecte importante ale criteriilor de la Copenhaga privind necesitatea ca țările candidate să aibă instituții stabile care să garanteze democrația, domnia legii și respectarea drepturilor omului. »

² *Ibid.*, p. 73 : « Sistemul statal din România a rămas opac, ineficient și prizonier al unor interese personale. »

4. b. La réforme ou le changement mimé ?

Pour être menée à bien, une réforme ne suppose pas seulement une bonne législation : elle nécessite également un cadre d'application clair et des moyens pour sa mise en œuvre. Comme l'a souligné Daniel Dăianu,

« l'adoption de l'acquis communautaire (ensemble des normes et règlements communautaires) n'est que dans une moindre mesure une opération technique, celle qui consiste à transposer les règles de l'Union européenne dans la législation roumaine. Plus profondément, l'assimilation de l'acquis suppose le fonctionnement effectif des institutions autochtones, posé comme une condition préalable à la performance économique et sociale. Et il va de soi que ce fonctionnement ne peut être décrété efficace du jour au lendemain. »¹

C'est bien la question du fonctionnement effectif des institutions et du système de protection de l'enfance. Les standards s'étaient coulés sur ceux en vigueur dans les pays d'Europe de l'Ouest, la législation assurait le respect des droits de l'enfant : mais le fonctionnement de ce système était-il effectif ?

Le plus souvent, les stratégies, plans d'action, et diverses professions de foi ou de bonne volonté firent office de changement. Dans la veine de l'époque communiste, les plans stratégiques furent légions, les rapports internes laudatifs, mais leur mise en œuvre limitée aux visites officielles.

Souvent aussi, les modifications d'organisation ou de structure tenaient lieu de réforme réelle :

« Les autorités de Bucarest ont remarqué probablement que les auteurs des rapports périodiques étaient disposés à accepter la création de nouvelles structures comme un indicateur que les structures bureaucratiques arrivaient finalement à donner cours aux sollicitations de l'UE, qui insistait sur un professionnalisme accru. De ce fait, les innovations n'ont cessé d'apparaître au fil des ans, mais on n'a enregistré aucun progrès en ce qui concerne le changement des mentalités et des habitudes bureaucratiques. Le service public roumain a continué à être préoccupé exclusivement du respect des manuels de

¹ Durandin Catherine, Dăianu Daniel (sous la direction de), *Perspectives roumaines, Du postcommunisme à l'intégration européenne*, « Dynamiques euro-atlantiques, réflexions et option européenne », Paris, L'Harmattan, 2004, p. 88.

procédure qui sont devenus de plus en plus épais avec l'adoption de nouvelles lois »¹

L'efficacité des actions réalisées, l'évaluation réelle des résultats furent les laissés-pour-compte des pratiques administratives. Dans le domaine de la protection de l'enfance, la Roumanie se conforma au droit européen, sans rechercher pour autant l'intérêt réel des enfants à sa charge.

Beaucoup de réformes, et notamment les réformes de la protection de l'enfance, furent élaborées hâtivement, sous la pression de Bruxelles, et dans la perspective du rapport d'évaluation suivant. Le rapport de 2004 souligna que les lois étaient rédigées « *sans une évaluation suffisante de leur faisabilité, de leur impact et de leurs implications budgétaires*². » On a vu, dans le cas de la réforme Tăbăcaru de 1997, la grave crise qui sévit dans les institutions faute de préparation organisationnelle et budgétaire.

De plus, la mise en œuvre des réformes se heurtait au manque de qualification du personnel qui en avait la charge. Tom Gallagher cite un rapport de SIGMA, selon lequel

« la mise en œuvre réduite et les lois élaborées de manière défectueuse ont placé le pouvoir dans les mains de fonctionnaires mineurs qui sont souvent trop mal payés, préparés et qualifiés pour comprendre leurs responsabilités, leurs devoirs et leurs droits. »³

Dans le cas de la protection de l'enfance, la création d'une nouvelle administration, qui aurait pu être une formidable opportunité pour créer un service public moderne et performant, fut le plus souvent l'occasion de récompenser des fidèles ou des proches. Des diplômes au rabais, achetés dans des universités privées permirent *a posteriori* de justifier ces recrutements.

¹ Gallagher Tom, *op. cit.*, p. 120 : « Autoritățile de la București au remarcat probabil că autorii rapoartelor periodice erau dispuși să accepte faptul că noile structuri ar putea indica faptul că structurile birocratice au ajuns în fine să dea curs solicitărilor U.E., care insista pe un profesionalism sporit. Prin urmare, inovațiile nu au încetat să apară pe parcursul acestor ani, dar nu s-a înregistrat nici un progres în ceea ce privește schimbarea mentalităților și obiceiurilor birocratice. Serviciul public românesc a continuat să fie preocupat în exclusivitate de respectarea manualelor de procedură care au devenit tot mai stufoase odată cu adoptarea noilor legi. »

² Cité par Gallagher Tom, *op. cit.* p. 110.

³ *Ibid*, p. 110 : « SIGMA a observat încă din 1998 că « implementarea redusă și legile elaborate defectuos au plasat puterea în mâinile unor funcționari minori care sunt adesea prea prost plătiți, pregătiți și dotați pentru a-și înțelege responsabilitățile, îndatoririle și drepturile. »

Intention cachée de ses protagonistes ou force profonde des conservatismes du système ? Le changement fut plus souvent mimé que réellement accompli.

Pour Tom Gallagher, il s'agit d'une intention réelle des responsables politiques, notamment des successeurs du Front du Salut national.

« Il n'est pas évident que l'Union Européenne ait compris que pourrait apparaître un processus de restauration masqué par une démocratie de façade et des concessions aux normes de comportement occidentales. L'Union Européenne, comme d'autres agences étrangères, ont essayé de stimuler le changement dans les pays en transition, en sous-estimant souvent le fait que certains groupes consolidés qui s'opposent au changement réel étaient capables de saboter leurs plans à l'infini. »¹

« Au lieu que soit enregistré un « processus d'eupénéisation », il y a eu plutôt une « pseudo-eupénéisation », qui présupposait des mesures minimales visant la réforme, ainsi que la survie et l'actualisation des anciennes structures, spécialement dans le domaine de l'administration publique. »²

Tout a changé, mais rien n'a changé ? Ceaușescu déplorait déjà le formalisme qui régissait la bureaucratie socialiste... Comme pour les autres administrations, dans le domaine de la protection de l'enfance, où les enfants étaient d'abord considérés comme des dossiers,

« aucun progrès n'a été enregistré quant au changement des mentalités et habitudes bureaucratiques. »³

Forte de ses principes, confiante en sa force inéluctable à provoquer le changement, l'Union Européenne a cru imposer une réforme de la protection de l'enfance. Le cadre législatif a évolué conformément aux standards imposés, mais la réalité quotidienne ne s'est pas améliorée aussi vite. Le 31 décembre 2006, à la veille de l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne, l'organisation des services de

¹ Gallagher Tom, *op. cit.* p. 39-40 : « Nu este deloc limpede în ce măsură U.E. a înțeles că ar putea apărea un proces de restaurare mascat de aparenta democratizare și concesiile făcute normelor occidentale de comportament. U.E., precum și alte agenții străine au încercat să stimuleze schimbarea în statele aflate în tranziție, subestimând adesea faptul că anumite grupuri consolidate care se opun schimbării reale sunt capabile să le saboteze la nesfârșit planurile. (...) »

² *Ibid.*, p. 96-97 : « În loc să se înregistreze « un proces de europenizare », a avut loc mai degrabă o « pseudo-europenizare » care presupunea măsuri minime vizând reforme, precum și supraviețuirea și actualizarea vechilor structuri, în special în domeniul administrației publice. »

³ *Ibid.*, p. 120 : « nu s-a înregistrat nici un progres în ceea ce privește schimbarea mentalităților și obiceiurile birocratice ».

protection, la qualité de l'accompagnement éducatif et médical assuré aux enfants, étaient encore loin des résultats que laissait espérer une politique affichée comme prioritaire par le gouvernement au début des années 2000.

Chapitre VIII. Les difficiles mutations des années 1990 : les institutions entre ouverture et chaos

Tandis que les « orphelins roumains » constituaient un enjeu de négociation au plus haut niveau, leur quotidien restait très difficile. En dépit de quelques tentatives d'amélioration, les conditions de vie restaient précaires et la violence quotidienne. L'aide étrangère représenta toutefois une nouveauté importante dans le fonctionnement des établissements de prise en charge.

A. Tentatives d'ouvertures

En dépit de l'attentisme du gouvernement, le début des années 1990 fut marqué par de timides améliorations du quotidien des institutions de prise en charge.

A. 1. L'expérience de la démocratie à la maison d'enfants

La Révolution prit de surprise ses propres acteurs, et plus largement l'ensemble de la population. Durant quelques jours, l'avenir fut incertain pour les responsables et le personnel des institutions d'Etat.

1. a. La Révolution de 1989 dans les institutions de prise en charge

Les souvenirs des enfants sur les journées révolutionnaires sont confus. A la maison d'enfants de Hurezu Mare, « *personnel et enfants étaient inquiets* »¹ se souvient Ferencz. Livia, au contraire, raconte qu'il y avait « *du bruit, du bonheur, tout le monde regardait la télévision* »². A Ardud, une éducatrice demanda aux enfants de « *se cacher sous la table* »³, explique Anca. Les autres enfants étaient « *enfermés dans la maison d'enfants et voyaient les gens dans la rue* »⁴ raconte

¹ Entretiens jeunes. Q 4.

² Entretiens jeunes. Q 9 : « Gălăgie, fericire, toți la televizor ».

³ Entretiens jeunes. Q 11.

⁴ Entretiens jeunes. Q 19. « Închiși în casă și vedeau oameni pe stradă ».

Greta. Florin se souvient : « *On ne savait rien, les villageois sont venus et ont décroché les portraits de Ceaușescu.* »¹

Toutefois, le Front du Salut National (FSN) fit rapidement comprendre que la Révolution n'avait été qu'une brève parenthèse et que la stabilité du système restait assurée. Comme l'écrit Catherine Durandin,

*« les nouvelles autorités liquident un parti, elles introduisent les formes d'un nouveau système institutionnel en conservant les acquis du socialisme, une hiérarchie sociale et des réflexes culturels léninistes. »*²

Dans les entreprises et les institutions, le nouveau régime favorisa la formation de conseils FSN, dont le rôle officiel était d'associer les employés à la gestion de l'unité. En réalité, les conseils avaient pour mission de renforcer la mainmise du nouveau régime à l'échelle locale, en lieu en place des anciennes cellules du Parti.

A Ardud, le 19 janvier 1989, l'assemblée générale des employés de la maison d'enfants se réunit en présence d'un membre du Front du Salut National, pour élire les membres du Conseil d'Administration³. Les archives montrent un décompte précis des voix. Le mode de scrutin, néanmoins, n'est pas précisé. Quelques mois plus tard, en septembre 1991, le personnel éducatif fut invité à faire trois propositions en vue de la nomination du futur directeur de l'unité⁴.

En février 1990, les conseils FSN au sein des entreprises et institutions furent supprimés et remplacés par des « syndicats libres », aussi libres que la démocratie avait pu être « réelle ». Le 27 février 1990⁵, le personnel de l'institution d'Ardud se réunit en présence de la directrice, qui présenta le rôle du syndicat libre⁶. Un conseil syndical de trois membres fut élu, à l'unanimité, faute de candidat alternatif. Cette élection fut probablement manipulée par des membres du Front du Salut National, soucieux de garder leur emprise sur les différentes structures. La construction d'une

¹ Entretien jeunes. Q 17. « Nu se știa nimic, sătenii au venit și au dat jos tablourile cu Ceaușescu. »

² Durandin Catherine, *op. cit.* p. 500.

³ Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal du 19 janvier 1990.

⁴ Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal n°29 du 2 septembre 1991.

⁵ Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal du 27 février 1990.

⁶ Malheureusement, le procès-verbal ne rapporte pas le détail de ces explications.

culture syndicale et démocratique était un travail de longue haleine... Dans le même temps, deux mois après la Révolution, la majorité de la population, inquiète des épouvantails brandis par le Front, aspirait à la tranquillité, à la stabilité et adhérait à « *l'idéologie du consensus* » qu'évoque Peter Siani-Davies dans *La Révolution roumaine de décembre 1989*¹.

Quelques mois après, en novembre 1990, la structure syndicale de l'institution fut « reconstruite »². La quasi-totalité des salariés y adhèrent.³ De nouvelles élections pour le conseil syndical eurent lieu : cette fois, les candidats furent plus nombreux et aucun ne remporta l'unanimité des votes. La machine démocratique se mettait lentement en branle...

1. b. Les aspirations démocratiques du personnel

Plusieurs signes témoignent d'une liberté progressivement retrouvée. Plusieurs salariés de l'institution firent une demande de passeport « *pour quitter définitivement le pays* »⁴. L'institution leur remit une attestation, nécessaire pour leur demande de passeport, selon laquelle tel employé

*« n'a pas eu, dans les cinq dernières années, et n'a pas présentement de dette à l'égard de l'unité ou de personnes physiques de l'unité. Il n'a pas non plus eu accès à des documents secrets. »*⁵

Une autre employée, surveillante de nuit, puis rétrogradée comme femme de ménage, pria la direction de « *bien vouloir analyser la situation réelle et démocratique* »⁶, une expression curieuse et incomplète. La « démocratie » invoquée dans ce courrier venait heurter l'arbitraire supposé de la direction, hérité des pratiques communistes.

Pour une grande partie de la population, la « liberté religieuse » retrouvée comptait parmi les nouveaux droits les plus précieux. Alors que la participation aux offices religieux était interdite aux cadres didactiques sous l'ancien régime, ceux-ci

¹ Siani-Davies Peter, *Revoluția Română din decembrie 1989 [La révolution roumaine de décembre 1989]*, p. 295-302.

² Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal n° 23 du 26 novembre 1990.

³ Trente-six salariés (sur un total de trente-sept) y adhèrent.

⁴ Ardud. Document du 16 janvier 1990 : « *plecarea definitivă din țară* ».

⁵ *Ibid.* : « *în ultimii 5 ani nu a avut și nici nu are debite față de unitatea noastră precum și față de alte persoane fizice din unitate. Nu a avut și nici nu are access la documente secrete.* »

⁶ Ardud. Correspondance reçue 1989-1991. Lettre du 22 mars 1990 : « *Rog a binevoi a-mi analiza situația reală și democratică...* »

pouvaient désormais fréquenter l'église ouvertement, d'autant que le nouveau pouvoir se rapprochait rapidement de l'Eglise orthodoxe. Certains éducateurs d'Ardud commencèrent à emmener les enfants de leur groupe à l'église de leur rite¹ : en mai 1990, lors d'une réunion pédagogique, le problème de la neutralité religieuse fut posé². Si celle-ci prêtait à dispute dans les zones multiconfessionnelles, où les cultes catholique, uniate et réformé étaient représentés, la religion, notamment orthodoxe, fit rapidement son entrée dans les institutions de placement comme dans l'ensemble de la société.

De même, la neutralité politique des institutions fut affirmée, quelques jours après la décision du FSN de participer aux élections. *« L'enseignement étant dépolitisé, on ne posera pas d'affiche aux couleurs d'un parti dans l'institution »*³ trouve-t-on dans le procès-verbal du 2 février 1990. Il est vrai que la neutralité politique jouait en faveur du FSN, qui ne se présentait pas comme un parti, mais plutôt comme un mouvement ou encore une « plate-forme morale » incarnant la Révolution : comme le note Peter Siani-Davies, la mise en pratique de cette conception contribua, de fait, au maintien du rôle dirigeant du parti.

Si des aspirations ou des inflexions démocratiques émergèrent réellement dans les mois post-révolutionnaires, elles ne doivent pas être surévaluées : elles n'ont pas apporté de changement en profondeur au sein des institutions de placement. Le contrôle bureaucratique resta la règle et l'esprit d'initiative une exception. Enfin, les inflexions institutionnelles ne concernèrent pas directement les mineurs placés.

A. 2. Des tentatives d'amélioration

Placé sous la pression des opinions publiques occidentales, des Etats-Unis et de l'Union Européenne, le gouvernement roumain fut contraint d'apporter des améliorations au système de protection de l'enfance. Plusieurs textes législatifs ou réglementaires visèrent à améliorer la condition des mineurs placés en institution.

¹ Dans le département de Satu Mare, les principales communautés religieuses sont les orthodoxes, les gréco-catholiques, les catholiques romains et les réformés.

² Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal n° 19 du 24 mai 1990.

³ Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal n° 14 du 2 février 1990 : « învățămîntul fiind depolitizat, să nu se pună afișe cu diferite partide ».

Toutefois, beaucoup de ces efforts restèrent lettre morte, en l'absence de ressources suffisantes et à cause de l'immobilisme des mentalités.

2. a. Un personnel plus nombreux et mieux qualifié

Les textes réglementaires, à l'instigation des organisations internationales, mirent l'accent sur le personnel des institutions de placement. Le décret gouvernemental du 17 mai 1990 « *concernant des mesures pour améliorer les activités de prise en charge, d'instruction et de récupération des enfants et jeunes handicapés et des orphelins* »¹ prévoyait notamment un personnel plus nombreux dans chaque établissement, proportionnellement au nombre d'enfants, et la mise en place de formations spécifiques.

De nouveaux postes furent créés, d'autres renforcés. Chaque maison d'enfants disposait désormais, au moins sur l'organigramme, d'un « *professeur psycho-pédagogue* »², chargé du « *diagnostic psychologique, de l'orientation scolaire et de l'orthophonie* »³, à raison d'un temps plein de 16 heures hebdomadaires. De plus, un « *maître-instructeur* » était nommé dans les institutions de plus de 150 enfants, avec un temps de travail hebdomadaire de 24 heures : ce maître était chargé de l'instruction professionnelle et pratique des élèves.

De nombreux postes médicaux furent également ouverts. Le décret de 1990 prévoyait un médecin pour cent enfants, la présence permanente d'une infirmière pour cent enfants, une aide-soignante pour quinze enfants dans les maisons d'enfants *préscolarisés*... De plus, le texte prévoyait le recrutement d'un assistant social pour chaque établissement.

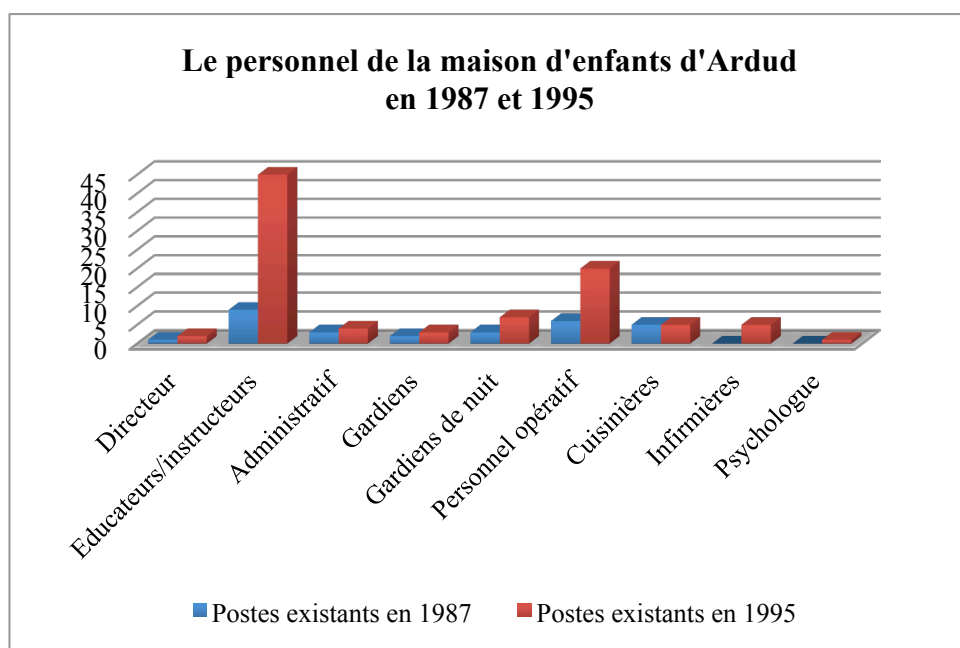
Le graphique ci-dessous permet de prendre la mesure du changement opéré dans la structure du personnel à la maison d'enfants d'Ardud. Pour un nombre équivalent d'enfants, les éducateurs étaient cinq fois plus nombreux, les surveillants de nuit deux fois plus, le personnel opératif (lingères, couturières, femmes de ménage, ...) trois fois plus nombreux. Les infirmières étaient cinq en 1995, alors que

¹ Gouvernement roumain. Décision n° 586 du 17 mai 1990 concernant des mesures pour améliorer la prise en charge, l'instruction et la récupération des enfants handicapés et orphelins.

² *Ibid.*, annexe 1 : « profesor psihopedagog »

³ *Ibid.*, annexe 1 : « pentru psihodiagnoză, orientare scolară si logopedie »

la maison d'enfants n'en comptait aucune avant la Révolution. On ne trouve, en revanche, pas de trace de l'assistant social promis par le décret de 1990.



Graphique 37¹

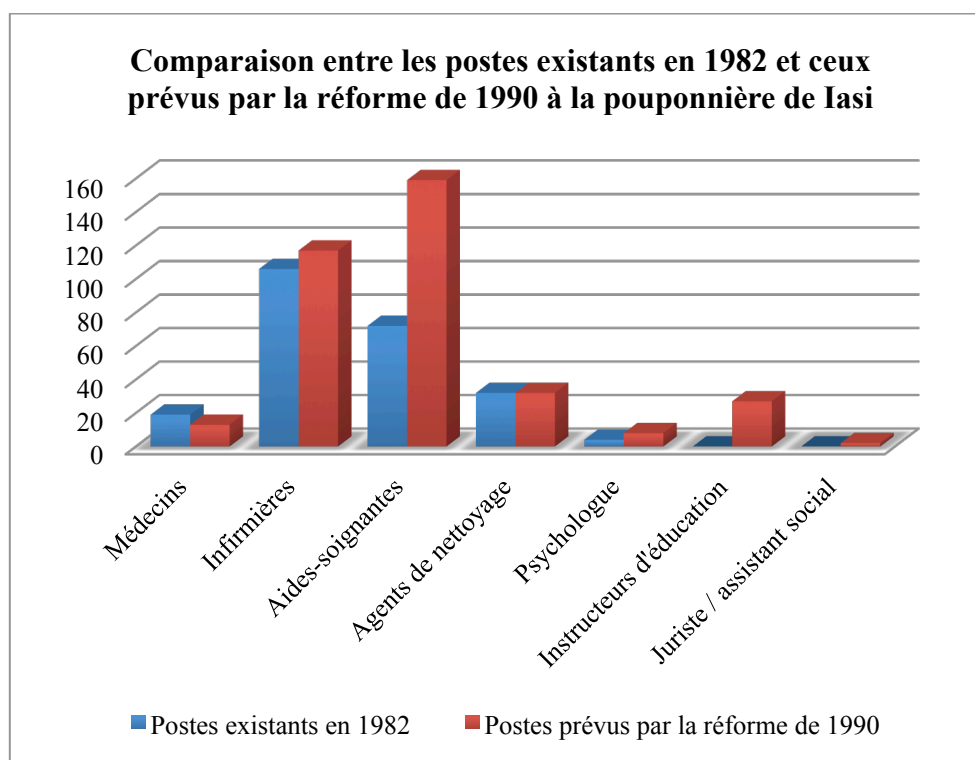
L'augmentation du nombre de postes fut encore plus sensible dans les établissements pour enfants handicapés (à l'exception des institutions pour enfants jugés irrécupérables). L'effort porta notamment sur les postes de psycho-pédagogues (un poste pour deux à trois groupes) et d'orthophonie (un poste pour trente-cinq à quarante enfants).

Dans le même temps, les groupes d'enfants furent largement réduits. Ils comprenaient auparavant vingt-cinq enfants. Désormais, les groupes devaient compter de 8 à 12 enfants dans les maternelles et écoles pour enfants handicapés et maison d'enfants préscolarisés, de 12 à 15 enfants dans les maisons d'enfants, soit une réduction de 40% à 50%.

Ces modifications devaient permettre une forte amélioration de la qualité de la prise en charge : individualisation du travail éducatif, milieu plus intime et rassurant pour l'enfant (plus proche de la taille d'une famille), meilleures conditions de travail pour le personnel.

¹ Source : a) Ardud. Divers. Situation du personnel en 1987. b) Ardud. Divers. Situation du personnel en 1995.

De plus, l'augmentation du personnel fut spectaculaire au sein des pouponnières. Le graphique ci-dessous permet de faire la comparaison entre les postes existants en 1982 et les postes qui devaient exister en 1990, conformément au décret du 17 mai.



Graphique 38¹

Le nombre de médecins était légèrement réduit. En revanche, le personnel directement en contact avec les enfants augmentait largement : de 10% chez les infirmières, de 120% chez les aides-soignantes, tandis que le nombre de psychologues doublait.

De nouvelles fonctions étaient créées : les « *instructeurs d'éducation* »² pour prendre en compte la nécessité du développement intégral de l'enfant (psycho-moteur, affectif, cognitif, ...) en plus des soins médicaux, l'assistante sociale et le juriste, chargés de régulariser la situation administrative de l'enfant et de préparer les admissions et sorties.

¹ Source : a) Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1982, Pouponnière de Iași, Situația posturilor normate, ocupate și vacante [Situation des postes normés, occupés et vacants], f. 24-25.

b) Gouvernement roumain. Décision n° 586 du 17 mai 1990 concernant des mesures pour améliorer la prise en charge, l'instruction et la récupération des enfants handicapés et orphelins.

² « instructor de educație »

L'augmentation quantitative du personnel ne résolvait toutefois pas tous les problèmes, même si elle constituait un gage de bonne volonté de la part du gouvernement. Le manque de formation, l'insuffisance des ressources matérielles, l'immobilisme des mentalités, enracinées dans les pratiques communistes, étaient autant d'obstacles encore irrésolus dans les années 1990.

Dans le même temps, le décret de 1990 prévoyait de développer la formation du personnel des institutions et fixait des conditions de préparation pour le recrutement sur les postes éducatifs. Ainsi,

« le personnel nouvellement recruté sur les postes d'enseignement et d'assistance suivront, durant leur première année, un cours de spécialisation dans le domaine de la psycho-pédagogie spéciale. »¹

De plus, sur les postes d'enseignement ou d'éducation, devaient être recrutées

« en priorité des personnes diplômées des facultés ou sections de psychopédagogie spéciale, pédagogie, psychologie, ainsi que des personnes, ayant fait des études supérieures dans une autre matière, qui ont suivi des cours de spécialisation ou de perfectionnement ou ont obtenu le "définitif"² ou des grades didactiques en préparation de base ou dans le domaine du handicap. »³

Les injonctions du décret semblent avoir correspondu à une véritable dynamique dans les institutions. Dès février 1990, l'inspection scolaire avait demandé une liste du personnel non-qualifié pour le remplacer par des cadres qualifiés⁴. En 1995, six cadres didactiques d'Ardud suivaient des cours de perfectionnement. Toutefois, les documents ne précisent pas s'il s'agissait d'une spécialisation dans le domaine de l'éducation spécialisée.

De plus, des temps de formation interne étaient organisés. A Ardud, en juin 1991, les cadres étudiaient le livre *La famille et la maison d'enfants*⁵. Dans le même

¹ Gouvernement roumain. Décision n° 586 du 17 mai 1990. Annexe 1 : « Personalul nou încadrat pe posturile didactice și didactice ajutătoare în primul an de activitate va urma un curs de specializare în domeniul psihopedagogiei speciale. »

² Grade supérieur pour les professeurs.

³ Gouvernement roumain. Décision n° 586 du 17 mai 1990. Annexe 1 : « absolvenți ai facultăților sau secțiilor de psihopedagogie specială, pedagogie, psihologie, cu prioritate, precum și cei cu pregătire superioară de alte specialități care au urmat cursuri de specializare sau perfecționare ori au obținut definitivarea în învățământ sau gradele didactice în pregătire de bază și defectologie. »

⁴ Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal n° 14 du 2 février 1990.

⁵ Macavei Elena, *Familia și casa de copii [La famille et la maison d'enfants]*, București, Litera București, 1989

temps, on observait les pratiques des autres établissements, en essayant de s'en inspirer : la construction d'une salle festive avec un orchestre à Vișeu de Sus, le travail en collaboration avec un répétiteur à Sighetu-Marmației¹.

La nouvelle directrice de la maison d'enfants d'Ardud chercha aussi à faire évoluer les mentalités du personnel :

« Nos enfants sont frustrés de l'amour parental. Nous devons faire un effort pour leur assurer les meilleures conditions, remplacer leur famille. (...) Nous devons être de véritables parents pour ces enfants. Rien de ce que fait un parent pour son enfant ne doit être négligé. Ce sont nos enfants et nous devons faire tout pour eux, sans gêne. (...) Le système des maisons d'enfants est en pleine réorganisation, mais nous nous heurtons à des blocages matériels, mais aussi de vieilles mentalités qui doivent être dépassées. »²

Il serait injuste de nier les efforts de nombreux responsables et éducateurs qui ont tenté d'améliorer les conditions de vie et l'accompagnement éducatif des mineurs placés. Certains d'entre eux furent, selon toute vraisemblance, couronnés de succès. Toutefois, beaucoup de ces professions de foi ou de ces plans stratégiques ne firent qu'actualiser le jargon idéologique des années communistes : il fallait désormais « dépasser les vieilles mentalités » communistes, comme on devait naguère « dépasser les vieilles mentalités » réactionnaires-bourgeoises. L'efficacité de la rhétorique s'était déjà estompée avec les années, elle avait été définitivement terrassée par les journées révolutionnaires. Dans la Roumanie post-révolutionnaire, la résignation et l'indifférence remplaçaient la foi et la peur d'antan.

Pour assurer ces formations, le décret de 1990 créa de nouvelles sections au sein des universités, notamment une section de psycho-pédagogie spéciale et d'assistance sociale dans les universités de Bucarest, Cluj et Iași, « dès l'année universitaire 1990-1991 »³. Dans ces sections devaient être dispensés des « cours post-universitaires d'une durée d'un an »⁴, pour rendre opérationnel rapidement le personnel des institutions. On peut toutefois s'interroger sur le réalisme de la décision : était-il possible, en quelques semaines, de créer et de pourvoir des chaires

¹ Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal n° 28 du 10 juin 1991.

² Ardud. PV 1889-1991. Procès-verbal n°29 du 2 septembre 1991.

³ Gouvernement roumain. Décision n° 586 du 17 mai 1990 : « începând cu anul universitar 1990-1991 ».

⁴ Gouvernement roumain. Décision n° 586 du 17 mai 1990 : « cursuri postuniversitare cu durata de un an ».

de spécialité ? Sur quelles bases théoriques s'appuyaient les formations dispensées ? Ne risquaient-elles pas de perpétuer les erreurs du précédent régime, sans une véritable ré-orientation éducative ? Pour coordonner et orienter ces efforts, on créa le

« Centre méthodologique pour la réhabilitation des enfants et jeunes handicapés (...) une institution expérimentale-opérationnelle et de perfectionnement pour le personnel didactique du domaine de l'éducation spécialisée¹. »

Il semble toutefois que ces centres de formation ne pouvaient être réellement opérationnels avant plusieurs années. On verra plus loin que les mentalités évoluèrent encore plus lentement.

2. b. L'amélioration des normes matérielles

Alors que les médias internationaux présentaient de nombreux reportages et relayaient les témoignages des volontaires des missions humanitaires sur les terribles conditions de vie dans les « orphelinats de Ceaușescu », le gouvernement tarda à prendre des mesures radicales pour favoriser l'amélioration des conditions de vie. Plusieurs décrets furent toutefois adoptés au cours des années 1990, qui préparaient une amélioration.

A Ardud, le « *programme d'hygiène dans les maisons d'enfants²* », daté du 22 avril 1991³ constitua un véritable progrès sur le plan des règlements sanitaires. Tout d'abord, en ce qui concernait l'hygiène personnelle, les mineurs placés dans l'établissement devaient prendre une douche deux à trois fois par semaine⁴ (contre une fois par semaine auparavant). Par ailleurs, il était précisé que les mains devaient être lavées et les dents brossées quotidiennement⁵. De plus, les draps et pyjamas devaient être changés deux fois par semaine⁶, ce qui était particulièrement important pour les élèves qui souffraient d'énurésie nocturne.

¹ *Ibid.*, art. 4 : « instituție experimental-operațională și de perfecționare a personalului didactic din domeniul educației speciale ».

² Centrul metodologic pentru Recuperarea Copiilor și Tinerilor Handicapați

³ Ardud. Correspondance entrée 1989-1991 : « Program de igienizare în Casele de Copii ».

⁴ *Ibid.*, Article 2.

⁵ *Ibid.*, Article 3.

⁶ *Ibid.*, Article 5.

Du point de vue de l'hygiène collective, les dortoirs devaient être balayés, désinfectés¹ et aérés chaque jour². Les couloirs devaient également être nettoyés tous les jours³. Enfin, dans la continuité des efforts éducatifs d'avant 1989,

« les enfants vont être éduqués et surveillés de manière permanente pour prendre l'habitude et l'amour de vivre dans la propreté et l'ordre. »⁴

Certes, par manque de moyens, et sans doute aussi par négligence, ce programme n'a probablement pas été appliqué immédiatement ni complètement. Cependant, le relèvement des normes d'hygiène est, tout comme celui des normes éducatives, une caractéristique de la période post-révolutionnaire et un premier pas vers une amélioration, à long terme, des conditions de vie et d'éducation des mineurs institutionnalisés à la maison d'enfants.

Parmi les différents décrets pris par le ministère de la Santé, nous avons choisi d'étudier le décret 1955 du 18 octobre 1995, non qu'il ait été plus suivi d'effet que ses prédécesseurs et successeurs, mais parce qu'il dessine en contre-point l'état réel des institutions.

Ce décret prévoyait, en premier lieu, que les institutions devaient assurer

« les conditions d'hygiène nécessaires à l'apparition, au maintien et à la promotion de l'état de santé, au développement physique et neuropsychique harmonieux (des enfants) et à la prévention des maladies. »⁵

Cet objectif constituait en soi tout un programme : il suffit d'évoquer le taux de mortalité dans les institutions pour enfants jugés irrécupérables, le taux de transmission de l'hépatite B au sein des institutions, les problèmes orthopédiques dont souffrent, vingt ans après, nombre d'anciens mineurs placés, ou tout simplement la banalisation de la violence, chez les adultes comme chez les enfants.

¹ Ardu. Correspondance entrée 1989-1991 : « Program de igienizare în Casele de Copii ».

² *Ibid.*, Article 7.

³ *Ibid.*, Article 8.

⁴ *Ibid.*, Article 9 : « Copiii vor fi educați și supravegheați permanent pentru a deprinde obișnuința și dragostea de a trăi în curățenie și ordine. »

⁵ Ministère de la Santé. Décret n° 1955 du 18 octobre 1995 portant approbation des normes d'hygiène pour les unités de prise en charge, d'éducation et d'instruction des enfants et jeunes. Annexe 1, article 1 : « condițiile de igienă necesare apărării, păstrării și promovării stării de sănătate, dezvoltării fizice și neuropsihice armonioase a acestora și prevenirii apariției unor îmbolnăviri. »

L'article 6 mentionnait que

« les maisons d'enfants fonctionnent sur le principe « familial » et comprennent des enfants d'âge et de sexe différents, mais les dortoirs, groupes sanitaires et paliers sont séparés par sexe pour les enfants d'âge scolaire. »¹

La mention du « *principe familial* » ressemble fort à une concession aux idées des organisations internationales. Dans le contexte d'« institutions mammoth », regroupant le plus souvent plusieurs centaines d'enfants, l'instauration d'une atmosphère familiale relevait plutôt des bons sentiments ou du formalisme des fonctionnaires ministériels. Elle aurait supposé un effort immense et soutenu de la part de l'ensemble du personnel des institutions, qui ne semblait ni convaincu de sa nécessité, ni disposé à l'accomplir.

De nombreux articles étaient consacrés au nettoyage et à l'hygiène. « *Le linge individuel sera changé toutes les semaines ou à chaque fois qu'il y aura besoin* »², précise l'article 6. L'énurésie étant un problème fortement répandu chez les mineurs placés en institution, cet article venait à leur secours, alors que les éducateurs développaient des méthodes souvent traumatisantes pour remédier à ce problème. Toutefois, la mise en œuvre de cet article et des autres injonctions liées à l'hygiène supposait le développement des ressources matérielles (quantités de linges, capacités plus importantes des machines à laver) autant que la bonne volonté du personnel.

Plusieurs articles donnaient, ensuite, obligation aux responsables des institutions de maintenir les installations et équipement en bon état de fonctionnement :

« les installations sanitaires (WC, urinoirs, lavabos, salles de bain, douches) seront maintenus en permanence en état de fonctionnement et de propreté »³

ou encore :

« la direction des unités a l'obligation de réparer immédiatement toute défection du mobilier. »⁴

¹ *Ibid.*, article 6 : « Casele de copii funcționează pe principiul « familial » cuprinzând copii de vârstă și sexe diferite, dar cu asigurarea de dormitoare, grupuri sanitare și paliere, separate pe sexe, la copiii de vârstă școlară. »

² *Ibid.*, article 6 : « Schimbarea lenjeriei individuale se va face săptămânal sau ori de câte ori este nevoie. »

³ *Ibid.*, article 7 : « obiectele sanitare (closete, pisoare, lavoare, băi, dușuri) vor fi menținute în permanentă stare de funcționare și curățenie. »

⁴ *Ibid.*, article 8 : « Conducerea unităților au obligația de a repara imediat orice defecțiuni ale mobilierului. »

Cette obligation faisait référence, en contre-point, aux pratiques négligentes du personnel, souvent absent ou dépassé par des jeunes difficiles, dans un cadre chaotique. La détérioration du matériel devenait un jeu pour ceux-ci et nombre d'institutions s'étaient résignées à ressembler à un champ de bataille.

D'autres articles évoquaient la capacité limitée des institutions, insistaient sur le risque de surcharge et la nécessité d'individualiser les objets de base. Ainsi « *les lits seront strictement individuels* »¹ et « *les lits superposés, en règle générale, sont interdits.* »² En effet, il y avait, en général, dans les institutions, plus de mineurs placés que de places disponibles, et en cas de surcharge, il était fréquent que deux enfants partagent le même lit. La parution du décret n'élimina pas toutefois la « suragglomération » des institutions, qui généralement recouraient aussi aux lits superposés, faute de chambres disponibles en nombre suffisant.

Beaucoup des jeunes que nous avons rencontrés n'ont pas le souvenir d'avoir eu des jouets à disposition dans leur enfance. Pourtant, l'article 13 prévoyait que

*« on assurera un nombre adéquat de jouets et objets didactiques, adaptés aux exigences du développement neuropsychique et à la spécificité de chaque activité. »*³

Certes le concept « *corespunzator* », fidèle auxiliaire d'une bureaucratie qui veut se mettre à l'abri et pouvoir juger sans prendre de risque, laissait une large latitude aux responsables des activités. L'utilisation des jouets se heurtait bien sûr aux habitudes du personnel, car elle se faisait en leur présence, et celui-ci répondait de l'état des jeux. Dans ce contexte, il était souvent plus sûr de les conserver dans un placard, où l'on avait la certitude qu'ils ne seraient pas détériorés.

L'article 15 devait mettre fin au rationnement des produits d'hygiène de première nécessité :

« On assurera le matériel nécessaire à l'hygiène individuelle dans les groupes sanitaires des unités, en fonction du nombre d'enfants et de jeunes (papier

¹ *Ibid.*, article 8 : « Paturile vor fi strict individualizate. »

² *Ibid.*, article 8 : « Se interzice, de regulă, utilizarea paturilor suprapuse. »

³ *Ibid.*, article 13 : « Se va asigura un număr corespunzător de jucării și materiale didactice, adaptate cerințelor dezvoltării neuropsihice și specificului activităților. »

hygiénique, savon, substances désinfectantes, moyens pour se sécher les mains après les avoir lavées) »¹.

Les produits d'hygiène étaient l'objet d'une réelle convoitise : parfois dérobés par le personnel dont les salaires étaient insuffisants, ils constituaient également une monnaie d'échange pour les jeunes de l'institution qui pouvaient acheter, en les échangeant, cigarettes, jus de fruits ou autres produits inaccessibles au sein de l'établissement.

Une attention particulière était portée aux enfants de 0 à 6 ans, placés en pouponnières ou en maison d'enfants scolarisés : dans ces unités,

« le contenu du régime de vie sera organisé de manière à ce que, à côté d'une stimulation adéquate de la motricité, des fonctions de connaissance, du langage et du comportement social, on prévienne l'apparition de l'hospitalisme par la variété des activités, des moyens de stimulation et l'individualisation stricte des activités avec les enfants. »²

L'hospitalisme, défini par René Spitz, désigne les effets nocifs liés au placement en institution dès le plus jeune âge. Il se caractérise par une interruption de la relation déjà instaurée entre la mère et l'enfant, par une insuffisance des échanges affectifs nouveaux et des stimulations, et par la difficulté pour l'enfant à s'identifier à une image stable et a pour conséquence des troubles carenciels. On verra toutefois que le personnel restait généralement indifférent à la prévention de ces effets nocifs.

Dans les différents textes adoptés au cours des années 1990, la question de la nourriture revient fréquemment. La décision n° 586 du 17 mai 1990 fixa à 28 lei par jour l'allocation de nourriture pour les enfants d'âge préscolaire et à 30 lei par jour pour les enfants d'âge scolaire, qu'ils présentent ou non un handicap. S'il est difficile de se faire une idée précise de la valeur de cette allocation, compte tenu des fluctuations monétaires des années post-communistes, l'alignement de l'allocation de nourriture pour les enfants handicapés au niveau des autres enfants est notable.

¹ *Ibid.*, article 15 : « Se vor asigura materialele necesare igienei personale la grupurile sanitare din unitate, corespunzător numărului de copii și tineri (hârtie igienică, săpun, substanțe dezinfectante, mijloace de uscare a mâinilor după spălare). »

² *Ibid.*, article 16 : « conținutul regimului de viață va fi astfel organizat, încât, pe lângă stimularea dezvoltării corespunzătoare a motricității, a funcțiilor de cunoaștere, a vorbirii și a comportamentului social, să prevină apariția hospitalismului prin varietatea activităților, a mijloacelor de stimulare și a individualizării stricte a activităților cu copiii. »

Toutefois, il n'est pas fait mention des enfants jugés irrécupérables, qui conservèrent probablement un statut à part.

Le décret de 1995 donne nombre de recommandations sur la manière de composer les repas. Il est par exemple interdit d'associer

« des aliments d'un même groupe dans les plats servis (par exemple, au petit-déjeuner, on ne servira pas de thé avec du pain et de la confiture, mais avec des préparations de viande ou des dérivés lactés ; en revanche, on peut utiliser du lait avec du pain et de la confiture ou des biscuits ; à midi, on ne servira pas des entrées et un plat principal prépondérants tous deux en glucides/céréales, comme par exemple, soupe aux nouilles et grillades avec une garniture de féculents, mais de légumes). »¹

Ces normes diététiques exprimaient un louable souci du bien-être des enfants. Malheureusement, leur mise en pratique se heurtait, là aussi, à l'insuffisance des ressources matérielles, aux difficultés d'approvisionnement des institutions, à la négligence du personnel.

2. c. Une tentative incomplète dans l'intérêt de l'enfant : le regroupement des fratries

Le changement le plus visible qu'apporta la Révolution fut sans doute le regroupement des fratries, un principe qui fut annoncé dès 1990. Frères et sœurs, grands et petits devaient être rassemblés dans les mêmes unités. Celles-ci furent, dans certains cas, réorganisées : à Ardud, par exemple, pour mener à bien le regroupement des fratries, la maison d'enfants s'ouvrit, d'une part, aux enfants d'âge préscolaire, et d'autre part, aux garçons.

Les archives d'Ardud ne contiennent aucune trace de ce regroupement : tout au plus peut-on constater que, à partir de septembre 1990, se trouvent désormais à la maison d'enfants des enfants de moins de six ans et des garçons. En revanche, la directrice alors en poste nous a raconté comment les fratries se sont retrouvées². Tous les directeurs de maisons d'enfants du département se réunirent à Satu Mare, pour

¹ *Ibid.* : « evitarea asocierii alimentelor din aceeași grupă la felurile de mâncare servite (de exemplu, la micul dejun nu se va servi ceai cu pâine cu gem, ci cu preparate din carne sau cu derivate lactate ; în schimb se poate folosi lapte cu pâine cu gem sau cu biscuiți ; la masa de prânz nu se vor servi felul 1 și felul 2 proponderente cu glucide – cereale, ca de exemplu, supă cu găluște și friptură cu garnitură din paste făinoase, ci din legume). »

² Entretien personnel. Entretien 2.

tenter de déterminer qui appartenait à la même famille. Dans la plupart des cas, les mineurs découvrirent des frères et sœurs dont ils ignoraient l'existence. A la chute du régime communiste, certains enfants de l'Etat retrouvèrent ainsi leur famille.

Qu'éprouvèrent-ils en découvrant un frère ou une sœur ? Les réactions sont contrastées. Presque tous nous ont confié leur surprise, comme Silvia¹. Quelques jeunes furent même « choqués », comme Florin.

Certains jeunes éprouvèrent de la satisfaction. Sofia éprouva une grande joie². Simona a fondu en larme et a serré son frère très fort dans ses bras³. Adrian a pris son rôle de grand frère au sérieux et s'est interposé, à plusieurs reprises, pour protéger son petit frère des humiliations des plus grands.

D'autres, au contraire, furent bouleversés par cette découverte. Gabriela fut très triste de ne pas avoir rencontré plus tôt son grand frère :

« je ne me sentis pas bien ; j'étais triste de ne pas l'avoir connu plus tôt ; petite je rêvais d'un grand frère qui pourrait me protéger⁴. »

Margareta a exprimé le même sentiment de mal-être devant ce chamboulement de son identité : *« je ne me suis pas sentie bien du tout⁵. »*. Greta refusa même d'y croire : *« j'ai dit que ce n'étaient pas mes frères⁶ »*. Elle croyait, en effet, que son frère était un garçon auquel elle s'était attachée depuis plusieurs années.

Pour certains enfants, la connaissance de leurs frères ne signifia pas grand-chose. En un sens, elle venait trop tard. Comme l'explique une éducatrice, *« ils n'avaient pas le sens de la famille »⁷*. Les mineurs placés, privés de famille dans leur enfance, n'ont pas forcément su reconstituer, même par la suite, des liens familiaux avec leurs frères et sœurs de sang.

De surcroît, le processus de regroupement resta largement incomplet. Beaucoup d'enfants continuèrent à ignorer l'existence de frères ou de sœurs. La réunion des fratries tenait, en effet, largement à la bonne volonté des responsables

¹ Entretiens jeunes. Q 10 : « M-am mirat. »

² Entretiens jeunes. Q 7.

³ Entretiens jeunes. Q 8 : « Am plâns, i-am strâns în brațe. »

⁴ Entretiens jeunes. Q 5 : « Nu m-am simțit bine. Supărată că nu i-am cunoscut mai repede. »

⁵ Entretiens jeunes. Q 18 : « Nu m-am simțit bine deloc. »

⁶ Entretiens jeunes. Q 19 : « Am zis că nu-mi sunt frați. »

⁷ Entretiens personnel. Entretien 6 : « nu aveau sensul familiei ».

d'institutions, qui n'étaient pas toujours intéressés par les problématiques éducatives ou familiales. A leur décharge, notons que certaines filiations, en l'absence de certificats de naissance, étaient particulièrement difficiles à reconstituer.

Dans d'autres cas, les fratries étaient connues, mais restaient séparées pour des motifs bureaucratiques (la répartition des effectifs) ou médicaux : en effet, l'évaluation des enfants et leur répartition par catégorie (scolaires, handicapés, etc.) restaient prioritaires sur leur réunion en une seule institution. Silvia raconte ainsi qu'elle avait des frères et sœurs, dont elle connaissait l'existence, placés dans d'autres établissements¹.

Les motifs de séparation pouvaient également masquer de moins nobles intentions. L'existence de frères et sœurs pouvait être un frein aux procédures d'adoption, notamment internationale. Sandor sait par exemple qu'un de ses frères a été adopté par une famille canadienne au début des années 1990, mais n'a jamais pu en savoir plus ou le contacter². Dans le contexte florissant des adoptions lucratives, la méconnaissance des fratries et des filiations permettait d'augmenter considérablement le nombre d'enfants disponibles à l'adoption.

B. Les institutions dans le chaos

Décrire le chaos est une gageure. Il est probablement impossible de faire une description juste et représentative des institutions roumaines après la révolution, tant les situations variaient d'un type d'institution à l'autre, d'un établissement à l'autre, parfois même d'un jour à l'autre, au sein du même établissement. Les récits sont nombreux : médias en recherche de sensationnel, humanitaires émus par le drame vécu par les enfants, ONG en recherche de fonds, anciens enfants qui tentent de se rappeler, d'émouvoir ou d'exorciser, ...

¹ Entretiens jeunes. Q 10.

² Entretiens jeunes. Q 3.

B. 1. Des conditions matérielles souvent désastreuses

Les conditions matérielles désastreuses des établissements de protection ont largement marqué les visiteurs occidentaux. Leur description est certes à mettre en rapport non pas avec les standards de leur pays d'origine, mais bien avec les conditions de vie de la population roumaine au même moment. La continuité avec les difficultés des années Ceaușescu est manifeste.

1. a. Le froid

A lire les récits du personnel des missions humanitaires, le froid constituait l'une des contraintes majeures dans les institutions au début des années 1990.

A l'automne 1990, le Parlement européen prit une résolution sur les orphelinats roumains pour souligner la gravité de la situation :

« le manque de pétrole et de combustibles aura des conséquences effroyables pour les enfants roumains dans les orphelinats, et la mortalité va s'élever probablement à des milliers de victimes suite au manque de chauffage¹. »

La résolution soulignait la bonne volonté de la Roumanie qui respectait l'embargo international sur le pétrole d'Irak, imposé à l'occasion de la Guerre du Golfe, alors même qu'elle était créditrice de l'Irak : *« la situation s'aggrave même, parce que la Roumanie ne recevra pas le pétrole d'Irak sur lequel elle comptait »* explique la résolution.

De fait, en février 1991, à Satu Mare, les directeurs d'institutions réunis à l'Inspection scolaire constatèrent unanimement qu'ils manquaient de tout : *« cadres qualifiés, combustible, manuels, etc. »*². Le manque de combustible pour le chauffage, déjà visible dans les années 1980, revient régulièrement dans les archives d'Ardud après la Révolution.

Certes, le problème du froid n'était pas circonscrit aux institutions de protection. Le Dr Pierrette Antona, en mission pour MSF en Roumanie en octobre 1991, note dans son compte rendu sur l'orphelinat de Năvodari :

¹ Parlement Européen, *Résolution du 11 octobre 1990 concernant les orphelinats de Roumanie.*

² Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n°26 du 5 février 1991.

« Un problème majeur actuellement, le chauffage. Cet orphelinat, comme le centre de dystrophiques, est chauffé directement par la ville. La restriction en carburant dans la région de Constanța a pour conséquence l'absence de chauffage et d'eau chaude pendant la semaine. Les convecteurs fournis par MSF ne permettent pas de maintenir en permanence une température minimale acceptable¹. »

Dans les années 1990, la quasi-totalité des logements urbains étaient encore chauffés par un circuit municipal d'eau, alimenté par de grandes centrales thermiques. Les difficultés d'approvisionnement en combustible eurent donc des conséquences dramatiques pour l'ensemble de la population. Toutefois, les enfants, notamment les nouveau-nés, étaient plus vulnérables au froid, de par la faiblesse de leur constitution et leurs problèmes médicaux, d'autant que leurs mouvements étaient limités par le personnel.

La pénurie de chauffage toucha aussi les institutions qui disposaient d'un système de chauffage propre. A Ardud, le chauffage n'était pas assuré en février 1991, car l'établissement ne disposait que d'un seul préposé au chauffage au lieu de trois, et le combustible ne suffisait pas à alimenter la chaudière².

Une partie de l'aide internationale porta sur l'amélioration ou la rénovation du système de chauffage dans les institutions, sans, toutefois, que les résultats fussent réellement satisfaisants. A l'occasion d'une visite de l'établissement de Baia de Criș, François de Combret note dans son *Compte rendu de voyage* : « le chauffage est déficient (*Médecins du Monde a livré une chaudière qui n'a jamais fonctionné*)³ » Le matériel livré n'était, en effet, pas toujours adapté aux installations en place. Parfois il manquait le personnel qualifié pour en assurer le bon fonctionnement, ou des pièces de rechange en cas de panne.

D'autres fois encore, c'était la négligence du personnel qui privait les enfants de chauffage. François de Combret raconte :

« En sortant du centre de neuro-psychiatrie infantile, nous nous étonnons de constater que les radiateurs sont froids, alors que SERA a financé l'installation

¹ Archives MSF. Antona Pierrette (Dr), *Compte rendu de mission en Roumanie – novembre 1991*. « Visite de l'orphelinat de Năvodari », p. 4.

² Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n°26 du 5 février 1991.

³ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13-18 avril 1995*, p. 16.

d'un chauffage central neuf. Nous allons à la chaufferie, à côté. Elle est fermée à clé. Nous cherchons et trouvons la clé, et entrons. Le préposé au chauffage est là, bien installé dans un coin, dormant à poings fermés au milieu de la journée. Il faut le secouer pour qu'il se réveille... Significatif de la mentalité du personnel de base¹. »

Le laisser-aller et la négligence touchaient également le personnel technique, avec des conséquences importantes sur les besoins primaires des enfants.

Les institutions de protection, souvent installées dans d'anciens manoirs, casinos, ou autres grandes demeures, étaient généralement peu fonctionnelles. Y assurer le chauffage nécessaire dans une économie de pénurie était un pari que beaucoup de directeurs d'institution ne tentaient même pas de faire. Dans maintes situations, il fallut attendre la rénovation complète de l'établissement pour qu'y soient assurées des conditions de vie décentes. D'autres fois, la fermeture et le transfert des enfants dans un autre établissement furent l'unique solution.

1. b. L'hygiène, le désordre, la saleté

C'est peu dire que les conditions d'hygiène laissaient à désirer dans les institutions. Les besoins primaires, comme l'accès à l'eau, étaient loin d'être assurés dans tous les établissements. Dans son compte rendu de visite de l'orphelinat de Cernavodă en 1991, le Dr Antona dénonce une situation intenable :

*« L'hydrophore, pourtant financé par 3 ONG (...) n'est toujours pas construit -
-> situation dramatique en ce qui concerne l'hygiène². »*

L'orphelinat de Cernavodă était pourtant un établissement connu, largement soutenu par les organisations occidentales.

Quelques années après, d'autres établissements n'avaient toujours pas d'approvisionnement régulier en eau. François de Combret, dans sa description de l'orphelinat de Baia de Criș, dont il souligne, dans le même temps, la bonne administration, note :

¹ *Ibid.*, p. 9.

² Archives MSF. Antona Pierrette (Dr), *op. cit.*, p. 1.

« La vétusté de l'équipement de l'orphelinat est demeurée la même que lors de notre précédente visite. La plus grande urgence est l'eau, qui est rare (une fois par semaine) et de très mauvaise qualité. Il faudrait capter une source voisine et créer un bassin de retenue équipé de filtres (...)»¹. »

Là où l'accès à l'eau était assuré, les installations sanitaires étaient souvent désastreuses, indigentes, voire inexistantes. A la maison d'enfants de Bretea de Ştrei,

« les sanitaires sont défoncés, avec des murs lépreux et des tuyaux crevés, et le réfectoire, installé dans des matériaux préfabriqués, suinte d'humidité»². »

A Baia de Criş,

« le reste est à l'avenant : pas de sanitaires (les toilettes qui étaient en plein air ont été murées), (...) ; le matériel de buanderie est hors d'usage et il n'y a plus de machine à sécher le linge ; à la cuisine, un minuscule réfrigérateur familial, etc.»³ »

Même constat à Cernavodă, où le Dr Antona déplore

« l'absence de sèche linge, d'une température correcte, dans le centre --> règne de l'humidité, de la saleté.»⁴ »

Assurer des conditions d'hygiène minimales à plusieurs centaines d'enfants, était, dans ce contexte, une mission impossible. L'insuffisance des ressources allouées aux institutions par un Etat en déroute, ainsi que les difficultés d'approvisionnement, expliquaient une partie de ces difficultés.

Pourtant, de nombreux observateurs pointèrent également du doigt la responsabilité du personnel, notamment des directeurs d'institution. Lors de la visite de François Combret à Bretea Ştrei, le Dr Tăbăcaru, futur secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance,

« qui connaît bien cet orphelinat, dit que la situation lamentable de cet orphelinat, s'explique aussi par l'incompétence du Directeur, par les vols

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13-18 avril 1995*, p. 13.

² *Ibid.*, p. 13.

³ *Ibid.*, p.16.

⁴ Archives MSF. Antona Pierrette (Dr), *op. cit.*, p. 1.

constants de nourriture et de vêtements commis par le personnel au détriment des enfants¹. »

Dans d'autres cas, le personnel refusait de changer ses habitudes pour améliorer les conditions d'hygiène et de confort des enfants. Le Dr Antona évoque un peu crûment

« le comportement aberrant du personnel de base (résistance incompréhensible à l'utilisation de couches par exemple).² »

L'hygiène individuelle posait tout autant problème. A Cernavodă, le Dr Antona décrit des

« soins d'hygiène lamentables. Ongles non coupés, oreilles non nettoyées. Le lait coule dans le cou lorsque les biberons sont donnés en autoservice --> vêtements humides non changés. Fesses très abîmées, croûtes sur le cuir chevelu³. »

Dans ce « Centre pour dystrophiques » qui accueillait des enfants de 0 à 3 ans, et généralement bien approvisionné par les ONG occidentales, le personnel était pourtant le seul garant de l'hygiène des enfants, dont l'autonomie était presque nulle.

A Ardud, généralement considéré comme un établissement bien géré, beaucoup d'objets de première nécessité faisaient défaut. Les élèves n'avaient pas de serviette, ni de brosse à dents, le papier hygiénique était insuffisant⁴. Les éducateurs constataient dans les procès-verbaux : *« les enfants ne se lavent pas et ne se peignent pas. »*⁵ Des enfants dormaient avec leurs vêtements, et non en pyjamas. Comme beaucoup souffraient d'énurésie, ils sentaient l'urine dans la journée. Le linge attendait deux à trois semaines pour être lavé⁶. Dans une autre institution, les murs étaient sales, les fenêtres cassées et les draps étaient mal lavés, se souvient Adrian⁷. Les médicaments étaient inexistantes et les éducateurs en apportaient de chez eux.⁸

Un programme sanitaire fut élaboré par l'Inspection scolaire pour remédier à cette situation. Le document appelait notamment à traiter les parasites et les

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13-18 avril 1995*, p. 13.

² Archives MSF. Antona Pierrette (Dr), *op. cit.*, p. 1.

³ Archives MSF. Antona Pierrette (Dr), *op. cit.*, « Visite du centre de dystrophiques de Constanța. »

⁴ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 27 du 30 avril 1991.

⁵ *Ibid.* : « Copii nu se spală, nu se piaptână. »

⁶ *Ibid.*

⁷ Entretiens jeunes. Q 1.

⁸ Entretiens jeunes. Q 6

maladies de peau et à porter une grande attention au linge et à la propreté dans les salles de bain. Ces consignes soulignaient en creux la gravité des problèmes. Dans le même temps, le poste de l'infirmière, pourtant prévu par la loi, restait inoccupé¹.

Parfois, les conditions matérielles et d'hygiène mettaient directement en danger les enfants. A Ardud, un rapport du Commandement des pompiers² constatait que l'éclairage de sécurité ne fonctionnait pas la nuit. Aucune indication lumineuse n'existait en cas d'incendie. Les enfants jouaient avec les prises, certaines salles n'étant pas fermées pendant la journée.

« La nuit, la surveillance laisse à désirer : des filles utilisent la lumière électrique dans leur chambre, improvisent des abat-jours de papier. »³

Plus généralement, beaucoup d'institutions, comme nous l'avons déjà dit, n'étaient pas fonctionnelles : elles étaient même parfois complètement inadaptées à l'accueil d'enfants, comme à Cernavodă.

« Ce lieu, ancien hôpital construit pour soigner les prisonniers creusant le canal de Cernavodă (années 60) n'est pas du tout pensé pour héberger des enfants et la cour, laissée à l'abandon, est jonchée de dangers (trous, morceaux de fer, de verre, pierres...)⁴ »

explique Françoise le Guilloux, éducatrice spécialisée en mission pour MSF.

1. c. La nourriture

L'alimentation des enfants ne connut pas de véritable changement après la Révolution⁵. L'étude des notes de réception de marchandises à Ardud montre que les cuisinières disposaient des mêmes aliments pour préparer vraisemblablement les mêmes plats. Certes, les rayons des magasins commencèrent, à partir de 1990, à se remplir ; de nouveaux produits, jusqu'alors inaccessibles apparurent. Ceux-ci

¹ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 20 du 25 septembre 1990.

² Ardud. Contrôle effectué par le commandant des pompiers de Satu Mare le 3 septembre 1990.

³ Ardud. Contrôle effectué par le commandant des pompiers de Satu Mare le 3 septembre 1990 : « pe timp de noapte supravegherea lasă de dorit deoarece unele fete folosesc lumina electrică de iluminat de dormitor, improvizează abajoare din hîrtie. »

⁴ Archives MSF. Le Guilloux Françoise, éducatrice spécialisée, *rapport de mission*. Arrivée le 28 mars 1992 à Bucarest et le 8 avril 1992 à Cernavodă.

⁵ Pour une description détaillée de la nourriture en institution, se reporter à V. A. 1.

restèrent généralement inaccessibles aux enfants des institutions, dont l'alimentation était encore assurée par les commandes de l'Etat.

Les institutions continuèrent à dépendre des aléas du budget de l'Etat, puis des conseils départementaux, comme d'un circuit de commande unique. Les difficultés d'approvisionnement ne prirent donc pas fin en 1989. Le Dr Antona note ainsi, lors d'une visite du centre de dystrophiques de Constanța, en 1991, dont la mission était pourtant d'assurer une nutrition réparatrice aux enfants :

« Bon état nutritionnel des enfants, mais beaucoup d'inquiétudes pour les semaines à venir : le Centre se trouve en rupture de stock de lait de premier âge, et d'après la pédiatre (...) le lait de remplacement fourni par l'hôpital serait infecté de colibacilles¹. »

Dans le même temps, ayant à préparer des repas pour des centaines d'enfants, les cuisinières des institutions simplifiaient généralement les menus, en dépit des consignes officielles. Dans une visite de l'orphelinat de Cernavodă, le Dr Antona constate :

« Nourriture toujours aussi peu appétissante et variée : soupes, purées... Pas d'alimentation solide². »

La qualité et la quantité de nourriture dépendaient vraisemblablement d'un établissement à l'autre, mais surtout en fonction de la catégorie d'enfants pris en charge. Elles s'avéraient d'autant moins satisfaisantes que les enfants, du fait de leur âge ou de leur handicap, avaient peu de moyens de se défendre ou de se faire entendre. François de Combret décrit un petit-déjeuner dans la maison pour enfants préscolaires de Râmnicu Vâlcea :

« 70 enfants, pieds nus, en slip, sont au réfectoire. Menu : du thé dans un bol en fer blanc, avec deux morceaux de pain sec. Ni sucre, ni beurre, ni confiture. Un régime de prisonnier au mitard³. »

Au foyer-hôpital d'Ungureni, les conditions étaient très difficiles également :

¹ Archives MSF. Antona Pierrette (Dr), *op. cit.*, « Visite du centre de dystrophiques de Constanța. »

² *Ibid.*, « Visite de l'orphelinat de Cernavodă. »

³ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 10 au 12 juillet 1995*, SERA, 1995, p. 9.

« Petit-déjeuner : du thé tiède dans des écuelles, avec quelques morceaux de pain qui trempent dedans. Où est passé le salami prévu dans le menu ? Coulage. Pourtant, de toute évidence, les enfants ont très faim : “mais non, dit (la directrice). Ces enfants n’ont simplement pas la notion du repas. Ils ont faim en permanence... ”¹ »

Avec son style habituel, François de Combret conclut : *« Pas étonnant que le taux de mortalité soit ici considérable². »*

De plus, l’ensemble des institutions connut une situation dramatique lors de la « crise humanitaire » de 1999 : l’Etat roumain, dix ans après la Révolution, ne pouvait plus nourrir les enfants de ses institutions. Le Premier Ministre, Radu Vasile, écrivit ainsi au responsable de la délégation de la Commission européenne le 26 mai 1999 :

« Because of the economic crisis, it becomes impossible for the Romanian public authorities in 1999 to raise enough funds to nourish the children in difficulty and to sustain the child welfare services³. »

Si cette situation de crise fut dépassée, elle montre toutefois la précarité de la vie dans les institutions, parfois en peine de répondre aux besoins primaires des enfants.

Pour beaucoup des jeunes que nous avons interrogés, la nourriture était plutôt mauvaise, et souvent insuffisante : *« je n’étais pas vraiment rassasiée »⁴*, se rappelle Silvia. Plus faible, elle se faisait aussi voler régulièrement son repas par les enfants plus âgés, sans que les éducateurs interviennent. Par peur de manquer, incertains de leur avenir, les enfants placés avaient l’habitude de cacher, sous leur oreiller ou dans leur placard, la nourriture qu’ils avaient pu mettre de côté à l’occasion d’un repas ou d’une fête. J’ai eu l’occasion d’observer personnellement cette habitude chez plusieurs jeunes majeurs qui avaient pourtant quitté, depuis plusieurs années déjà, les institutions.

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 26 au 30 novembre*, p. 30.

² *Ibid.*

³ Archives SERA. Lettre du Premier Ministre roumain Radu Vasile au Responsable de la délégation de la Commission européenne en Roumanie, 26 mai 1999, Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 17 mai 1999*.

⁴ Entretiens jeunes. Q 10 : « Nu prea mă săturam de mâncare. »

D'autres jeunes, au contraire, considèrent aujourd'hui que la nourriture était plutôt bonne et en abondance¹. Le plus souvent, la description des repas renvoie au souvenir général qu'ils gardent de leur enfance en institution.

1. d. Les vêtements

La description des tenues vestimentaires revient souvent dans les comptes rendus du personnel humanitaire, comme un élément visible de la misère des conditions matérielles et de la négligence du personnel. François de Combret à l'occasion de sa visite à Breta Ştrei s'indigne de voir les enfants

« qui s'ébattent dans la cour sont dépenaillés, avec des chaussures sans lacet, sales hirsutes, frigorifiés². »

A Cernavodă, Françoise le Guilloux décrit une situation aberrante :

« Beaucoup d'enfants ne sont pas chaussés et doivent se débrouiller pour marcher dans cette espèce de grenouillère à bretelles fabriquées par les couturières de l'institution et qui les habille des orteils aux épaules... Aucun enfant n'a de chaussures qui lui appartiennent et qu'il enfilerait chaque jour, ce qu'il veut dire qu'il peut être chaussé de souliers ou trop grands ou trop petits, mis à l'envers, sans lacets (tous les lacets disparaissent), parfois pas chaussés du tout³ ! »

Le contraste entre la quantité de vêtements récoltés et envoyés par les organisations humanitaires et la tenue vestimentaire quotidienne des enfants est saisissant. En visite à la maison d'enfants préscolarisés de Râmnicu Vâlcea, François de Combret écrit encore :

« Les enfants sont dépenaillés : les uns n'ont pas de chaussures, les autres sont torse nu, les autres ont des vêtements en haillons. Impossible de reconnaître les garçons des filles : ils ont tous les cheveux ras. (...) Des culottes et vestes de pyjamas sont en tas sur l'un des lits. Les vêtements sont usés jusqu'à la trame, et les élastiques des culottes sont beaucoup trop serrés⁴. »

¹ Entretiens jeunes. Q 3

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13-18 avril 1995*, p.13.

³ Archives MSF. Le Guilloux Françoise, éducatrice spécialisée, *op. cit.*

⁴ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 10 au 12 juillet 1995*, SERA, 1995, p. 7.

Beaucoup des jeunes que nous avons interrogés gardent un souvenir pénible de leur tenue vestimentaire à l'institution. Les vêtements étaient tous identiques et trop peu nombreux : « *je n'avais que deux slips et deux paires de chaussettes* »¹, se rappelle Adrian. Monica non plus n'aimait pas ses vêtements, car ils étaient tous semblables et un numéro de matricule était cousu sur chacun d'eux². Ioana dit qu'ils ne recevaient qu'un survêtement par an, ce qui était largement insuffisant. De ce fait, beaucoup portaient des vêtements déchirés³.

Une ancienne éducatrice de la maison d'enfants d'Ardud souligne toutefois que l'aide étrangère a apporté de la « *couleur*⁴ » : diversité et abondance étaient les deux caractéristiques cette aide, en opposition radicale avec les capacités et l'idéologie du régime d'avant 1989. Progressivement les enfants eurent accès à des vêtements différents : les institutions rompaient ainsi avec l'uniformité qui était de mise jusqu'alors. Sandor raconte que les éducateurs volaient généralement les paquets envoyés par les sponsors aux enfants⁵. Toutefois, une partie des vêtements lui parvenait et il était alors mieux habillé que les enfants du village, car les « *sponsors* » envoyaient des « *vêtements de marque : Adidas,...* ». Dans le même temps, quelques jeunes plus débrouillards alimentaient et utilisaient les réseaux parallèles : « *si les vêtements ne me plaisaient pas, je les vendais au village et j'achetais ce qui me plaisait.* »

B. 2. Ecole, santé : la faillite des institutions spécialisées

La loi de 1970 avait créé différentes catégories d'institutions de placement, en fonction du profil des enfants. Comme on l'a vu⁶, ces institutions étaient spécialisées sur le plan médical, scolaire ou professionnel, en fonction de leur ministère de tutelle. Les enfants y étaient respectivement considérés comme des patients, des élèves ou des apprentis, sans qu'une prise en charge globale de l'enfant fût envisagée.

La situation des institutions dans les années 1990 montre l'échec de cette spécialisation : les établissements ne parvenaient même plus à tenir le seul objectif

¹ Entretien jeunes. Q 1 : « *aveam doar 2 chiloți, 2 ciorapi* ».

² Entretien jeunes. Q 8

³ Entretien jeunes. Q 1

⁴ Entretien personnel. Entretien 6 : « *culoare* ».

⁵ Entretien jeunes. Q 3.

⁶ Voir chapitre IV.

(sanitaire, scolaire ou professionnel) qui leur est assigné. Nous avons choisi d'illustrer notamment la faillite des établissements scolaires et sanitaires.

2. a. La santé

Les comptes rendus du personnel humanitaire font état de graves lacunes dans les soins de base. Les « infirmières » selon une traduction littérale du roumain – en réalité, des aides-soignantes – sont insuffisamment formées pour les tâches médicales qui leur sont confiées.

Le Dr Antona décrit ainsi les soins infirmiers au centre de dystrophiques de Constanța :

« C'est le carnage, surtout pour les intra-veineuses. Les infirmières ne savent pas piquer, s'acharnent sur des veines déjà abîmées. Les prises de sang se terminent le plus souvent en jugulaire, l'enfant maintenu tête en bas. Après la séance de torture, l'enfant angoissé, hurlant, n'est pas apaisé par l'adulte. Les intramusculaires sont administrées en flash. Per os, ce n'est pas mieux, les médicaments introduits en pinçant le nez des enfants, sont le plus souvent revomis¹. »

Travail à la chaîne, personnel peu formé et motivé, absence de toute bienveillance : les soins infirmiers, alors que le centre est spécialisé dans la prise en charge médicale, sont indigents.

La négligence du personnel médical pose problème partout, y compris dans les institutions sanitaires, comme par exemple, dans « *le service hospitalier pour enfants SIDA de Constanța* » :

« Manque d'hygiène, entassement, solitude de ces enfants qui souffrent en silence : une situation cauchemardesque. En Roumanie, on n'a jamais vu le pire. Inquiétude quant aux soins médicaux dispensés aux enfants : l'enfant que l'équipe MSF connaissait bien était installée dans un lit sur lequel figurait le nom d'un autre enfant...² »

¹ Archives MSF. Antona Pierrette (Dr), *op. cit.*, « Visite du centre de dystrophiques de Constanța. », p. 3.

² *Ibid.*, p. 1. « Visite du service hospitalier pour enfants SIDA de Constanța »

Sans même poser la question de la qualité des soins ou des médicaments, l'anarchie qui prévalait dans les institutions rendait vaine la mission médicale de ces établissements.

D'autres enfants se retrouvaient étiquetés « séropositifs », faute du manque d'organisation ou de la négligence du personnel. Le Dr Antona raconte son expérience à Cernavodă : les enfants séropositifs furent

« retestés à notre demande en raison du doute que nous avons quant à la séropositivité d'un grand nombre de ces enfants : nous avons pu constater que ces prélèvements ont été faits dans la plus totale anarchie (mélange de tubes, de noms d'enfants, etc.) --> le doute continue à subsister, les nouveaux résultats non concordants avec les précédents ont abouti simplement au changement d'étage de certains enfants¹. »

Dans de nombreux cas, la promiscuité et l'absence de précautions minimales favorisèrent la contamination des enfants entre eux par le VIH. François de Combret décrit ainsi l'encadrement des enfants à l'établissement de Bretea Ștrei :

« Aujourd'hui, pour s'occuper des enfants, il y a, en tout et pour tout, 4 personnes, des matrones qui ressemblent plutôt à des gardiennes de bétail : fichu sur la tête, mâchoires édentées, poils au menton et bâton à la main. La nuit, il n'y a que 2 ou 3 femmes de garde. Et aucune surveillance médicale, alors que, de toute évidence, beaucoup de ces enfants sont malades (dont 10 séropositifs)². »

Dominique Dorandy, en 1995, à l'hôpital neuro-psychiatrique de Botoșani, note que

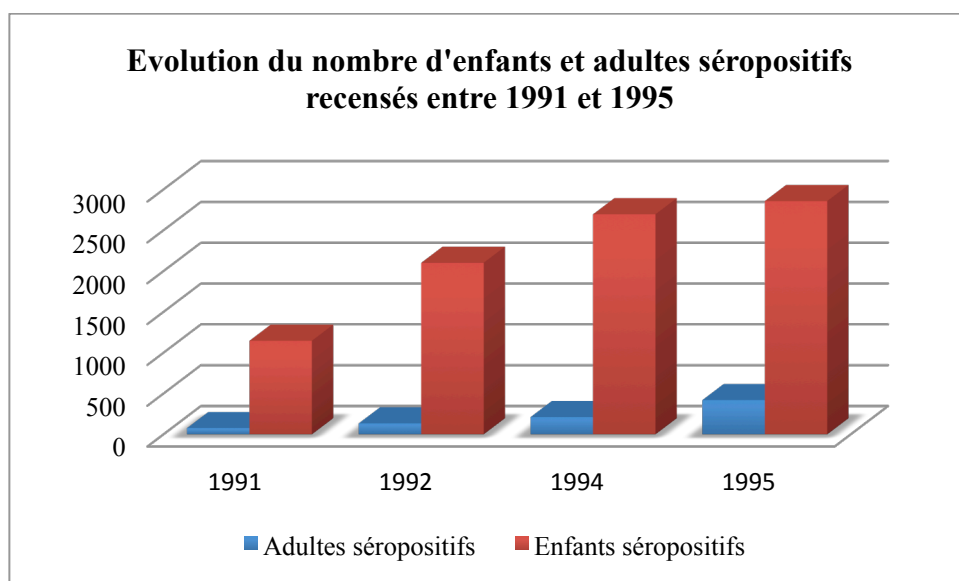
« les enfants malades du SIDA peuvent à tout moment contaminer les autres puisqu'ils vivent ensemble et qu'il y a souvent des enfants blessés du fait de la violence qui est habituelle³. »

Les résultats de ces négligences se retrouvent dans les statistiques médicales. Nous avons pu élaborer le graphique ci-dessous à partir d'un document du ministère roumain de la Santé retrouvé dans les archives de MSF¹.

¹ Archives MSF. Antona Pierrette (Dr), *op. cit.*, p. 1. « Visite de l'orphelinat de Cernavodă. »

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13-18 avril 1995*, p.13.

³ Archives MSF. Dorandy Dominique, *Rapport de mission*, 11 août 1995.



Graphique 39²

Ce graphique permet de mesurer la gravité de la situation. Tout d'abord, de 1991 à 1995, 83% des nouveaux cas de patients séropositifs concernaient des enfants. Si la courbe des adultes connut une propagation vertigineuse, les enfants restaient les plus vulnérables à la contamination. Ces chiffres ne font que corroborer les craintes exprimées par le personnel humanitaire dès le début de l'année 1990.

De plus, les cas de contamination furent en large progression sur l'ensemble des cinq années, sans que l'on pût envisager une inversion rapide de la courbe. Il semble difficile, dans ces conditions, de rendre le régime de Ceaușescu seul responsable de ces transmissions massives : c'est également l'incurie générale et l'anarchie qui régnaient dans ces institutions après la Révolution qui les occasionnèrent.

Enfin, ces chiffres ne présentent que les cas recensés par le ministère de la Santé : compte tenu des négligences décrites plus haut, ils offrent probablement une version largement sous-évaluée de la réalité.

Dans certains cas, les enfants séropositifs furent regroupés dans des maisons d'enfants spécialisées, comme à Vidra. Mal acceptés par la population locale, les

¹ Archives MSF. « Repartiția cazurilor de SIDA în România pe județ și pe categorii de vârstă » [« Répartition des cas de SIDA en Roumanie par département et par catégorie d'âge. »]. Document du ministère de la Santé retrouvé dans les archives de MSF.

² *Ibid.*

enfants étaient scolarisés au sein de l'institution. Malgré les efforts du personnel, les conditions ne permettaient pas une prise en charge satisfaisante des enfants à risque :

« Sur les 85 enfants séropositifs, le tiers d'entre eux environ ont le sida. Les autres ne sont pas encore malades. Et sur les 85 enfants, moins d'une dizaine reçoivent la visite de leurs parents. (...) les enfants sont prisonniers de cette maison, dont ils n'ont pas le droit de sortir. Ils sont rejetés par la population du village qui ne veut pas d'eux. L'école est donc organisée au sein même de l'orphelinat (...) Selon le Dr Păun, l'espérance de vie pour ces enfants est de l'ordre d'une dizaine d'années à condition qu'ils puissent disposer d'une alimentation abondante et de qualité. Or le budget alloué à l'orphelinat (...) est insuffisant pour nourrir un enfant bien portant¹. »

Si les cas de VIH dans les orphelinats roumains ont été largement médiatisés dans les années 1990, les institutions furent un lieu propice à la transmission de nombreuses maladies, comme l'hépatite B. Une recherche menée par le groupe d'expertise médicale Épicentre² conclut ainsi :

« La situation dans les orphelinats apparaît très préoccupante, pour toutes les formes d'hépatites virales. La fréquence de l'infection par le virus B observé dans ce groupe composé de nouveaux-nés et de très jeunes enfants (0 à 3 ans) est de mauvais pronostic pour cette population. En effet, le risque d'évolution vers une hépatite chronique et le risque de développer les complications tardives de la maladie, telle que la cirrhose ou le cancer primitif du foie, sont maximum lorsque l'infection survient à cet âge de la vie³. »

Le rapport concluait à une prévalence plus forte de l'hépatite B dans les orphelinats que dans le reste de la population, incriminant de fait les conditions et pratiques des établissements sanitaires et éducatifs.

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 19 au 26 juillet 1996*, p. 56-57.

² EPICENTRE (Groupe européen d'expertise en épidémiologie pratique), association d'expertise médicale liée à MSF.

³ EPICENTRE, *Prévalence des hépatites virales à Bucarest, Roumanie. Rapport final de l'enquête épidémiologique réalisée en collaboration avec l'Institut National de Virologie et le Centre de Médecine Préventive de Bucarest*, Novembre 1990, p. 14.

2. b. L'apprentissage scolaire

Rapidement après la Révolution, l'anarchie gagna également les institutions scolaires. Les directeurs d'institutions réunis à Satu Mare en février 1991 constatèrent unanimement qu'ils manquaient de « *cadres qualifiés*¹ ». Placé sous tutelle du ministère de l'Enseignement, l'établissement d'Ardud n'avait même plus d'ampoule dans la salle d'étude, ni d'argent pour la remplacer². Sans parler de la bibliothèque, qui ne pouvait plus acheter de livres. Ni des élèves qui allaient en classe « *sans fournitures scolaires.* »³

Plus généralement, l'institution faillait dans son rôle premier d'instruction scolaire. Les résultats à l'école étaient très mauvais⁴. La directrice d'Ardud y voyait deux explications. D'une part, le programme scolaire chargeait trop les enfants et ne laissait pas assez de temps pour l'éducation⁵ : autrement dit, les anciennes structures et méthodes ne correspondaient plus aux besoins du temps. Mais elle déplorait également la discrimination subie à l'école par les enfants de l'institution :

*« nos élèves sont en général marginalisés à l'école : ils sont au dernier rang et les professeurs ne les interrogent pas. »*⁶

Les jeunes que nous avons rencontrés ont des souvenirs variés de l'école. Sandor et Călin se rappellent que les enfants de l'institution formaient une véritable « *bande* »⁷ : « *les enfants du village avaient peur de nous, car sur trente élèves dans la classe, nous étions vingt-cinq de la maison d'enfants* »⁸ raconte Sandor.

Le témoignage de Monica évoque une situation exceptionnelle. Les professeurs étaient très attentionnés avec elle, car ils avaient auparavant travaillé comme éducateurs à la maison d'enfants et se souvenaient d'elle. Elève appliquée, elle reçut même une bourse au mérite à l'âge de dix ans.

¹ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 26 du 5 février 1991.

² *Ibid.*

³ *Ibid.* : « *fără rechizite* ».

⁴ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 27 du 30 avril 1991.

⁵ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 29 du 2 septembre 1991.

⁶ *Ibid.* : « *Elevii noștri sunt în general marginalizați la școală : stau în ultimele bănci, nu sunt ascultați.* »

⁷ Entretiens jeunes. Q 3 : « *gașca* ».

⁸ Entretiens jeunes. Q 3 : « *s-au temut* ».

Pour les autres, l'expérience de l'école fut moins heureuse. Les professeurs « ne faisaient pas attention à nous »¹ regrette Ferencz. Silvia était régulièrement battue par ses camarades de classe, sans que personne ne la défende.² Simona raconte que « l'éducatrice les battait s'ils ne savaient pas leur leçon. »³

D'autres contournaient avec malice les lois scolaires. Călin avoue qu'il ne fréquentait que rarement l'école, préférant aller travailler chez les paysans du village pour gagner un peu d'argent de poche. Et alors que le programme de l'institution prévoyait plusieurs heures d'étude chaque après-midi, il n'a pas le souvenir de s'y être jamais rendu⁴. Livia, comme beaucoup d'autres enfants, allaient faire différents travaux chez les professeurs, notamment ramasser le maïs. En échange, on leur promettait une bonne note, voire même le passage dans la classe supérieure...⁵

Aniko, quant à elle, avoue avoir été mauvaise élève à l'école, ce qui l'a empêché de participer aux excursions l'été.⁶ Toutefois, interrogée sur la pertinence de son placement en institution, elle répond que c'est grâce au placement en institution qu'elle a été scolarisée⁷ : sa famille, en effet, ne voyait pas l'intérêt qu'elle fréquentât l'école.

B. 3. La vie chaotique dans les institutions

La vie dans les institutions au lendemain de la Révolution prit rapidement un tour chaotique. Inadaptation des pratiques, violence, pénuries, négligence, etc. : les sources du chaos furent multiples.

3. a. Le travail à la chaîne chez les plus petits

Le chaos des institutions provenait, entre autres, de l'inadaptation des pratiques professionnelles. Dans le cadre des institutions pour jeunes enfants, le chaos n'excluait pas le travail à la chaîne. Le rapport de fin de mission au centre de

¹ Entretiens jeunes. Q 3 : Prof à l'école : « nu ne băgau în seamă ».

² Entretiens jeunes. Q 10

³ Entretiens jeunes. Q 8 : « de nu știam, ne bătea ».

⁴ Entretiens jeunes. Q 6

⁵ Entretiens jeunes. Q 9 : « te trec ».

⁶ Entretiens jeunes. Q 15 : « N-am fost în excursie la mare că n-am învățat bine. »

⁷ Entretiens jeunes. Q 15 : « am mers la școală ».

dystrophiques de Constanța, rédigé par l'équipe de MSF en 1992, présente en détail l'organisation mécanique de la journée.

Des tours de change des enfants étaient organisés, quatre à cinq fois par jour, à raison de « *1h30 pour 40 enfants par équipe* ». Véronique Basle, de MSF, décrit le mouvement du personnel :

« c'est un travail à la chaîne (...) une pèse l'enfant, une le baigne, une le rhabille et une refait le lit. Une seule baignoire par salon¹, il n'est pas question de monopoliser le robinet². »

Malheureusement, les conditions matérielles rendent parfois vain le travail du personnel :

« par manque de pyjamas, on remettra ceux-ci alors qu'ils sont trempés sur des enfants changés³. »

A l'étage, avec les enfants plus âgés, l'organisation est un peu différente :

« L'aide-soignante effectue le changement de literie après avoir déshabillé l'enfant, le plaçant dans le lit du petit voisin en attendant que l'assistante médicale vienne le chercher pour l'asseoir dans la baignoire sans aucun préambule.

Sous les gestes non emprunts de douceur et de délicatesse, l'enfant s'agrippe au bord de la baignoire, la tête penchée en avant. L'enfant sera malgré tout manipulé selon le bon vouloir de l'adulte. Il sera ensuite rhabillé par l'infirmière (...) et remis dans son lit⁴. »

Quelle que soit l'organisation retenue, le personnel n'établissait aucune relation avec les enfants. Celui-ci passait d'une main à l'autre pour l'accomplissement des différentes tâches. L'affection, les sentiments, la tendresse, ou tout simplement la bienveillance étaient absents. Les contraintes de temps et de personnel, les règles de l'institution, les mentalités également s'opposaient à une prise en charge personnalisée, la seule qui aurait pu permettre un développement normal de chaque enfant.

¹ Le terme renvoie ici aux chambres de la pouponnière.

² Archives MSF. Deguerce Isabelle, Basle Véronique, *Rapport de fin de mission centre de dystrophiques de Constanța*, février 1992, MSF, p. 5.

³ *Ibid*, p. 6.

⁴ *Ibid*, p. 6.

La distribution des biberons, comme tous les autres gestes de la vie quotidienne, se faisait selon le même principe.

« A l'occasion des biberons, chaque enfant est plus ou moins empoigné par un bras afin de le mettre en position couchée sur le dos, pour ensuite lui placer la tétine dans la bouche. C'est seulement à ce moment-là que l'enfant de lui-même le maintiendra entre ses mains. Si ce n'est pas le cas, on maintiendra le biberon avec un linge¹. »

Quand les enfants grandissent, le cadre s'adapte, mais la notion de travail à la chaîne perdure, dans le seul but de satisfaire leurs besoins matériels. Françoise le Guilloux décrit les repas des jeunes enfants à Cernavodă :

« Très tôt, les enfants sont « dressés » à s'asseoir « scolairement » autour des petites tables (qui leur servent à prendre leurs repas) et restent ainsi sans occupation à attendre². »

Les comptes rendus de missions humanitaires décrivent de multiples situations identiques, comme à l'hôpital neuro-psychiatrique de Botoșani :

« Les enfants malades sont transportés comme des paquets, chargés avec rudesse, les ordres sont donnés en criant (heureusement pas par tout le personnel !)³ »

De manière générale, les enfants, durant leurs premières années, étaient traités comme des objets, dont il fallait s'occuper au minimum, et non pas comme des sujets qu'il s'agissait d'éveiller. L'absence de relations humaines établies au premier âge renforçait le sentiment de chaos durant les années suivantes.

3. b. L'anarchie (enfants et adultes)

Nombre d'institutions de protection ont vécu les années 1990 dans l'anarchie. Dans le cas d'Ardud, les procès-verbaux du personnel éducatif nous permettent de brosser le tableau de cette institution après la Révolution.

¹ *Ibid*, p. 8.

² Archives MSF. Le Guilloux Françoise, éducatrice spécialisée, *op. cit.*

³ Archives MSF. Dorandy Dominique, *op. cit.*

Selon les observations du personnel, le désordre et la saleté régnaient en maîtres. Un contrôle surprise effectué en février 1991 fait état du désordre dans les dortoirs : la saleté s'accumulait dans le bas des placards, les lits n'étaient pas faits, les murs étaient sales, les armoires cassées, les tiroirs jonchaient le sol. Vêtements sales et brosses à dents étaient jetés sous les lits, et y rejoignaient bouts de savon, fourchettes, restes de pain, assiettes dérobées à la cuisine...¹ A la cantine, les enfants ne savaient pas manger avec un couteau et une fourchette.² Les dégradations volontaires étaient nombreuses³. Des fenêtres étaient brisées, rarement remplacées. Le gardien de nuit rapporte que les enfants lançaient des pierres.⁴

La direction tenta un temps de réagir, en proposant des innovations pédagogiques : par exemple, un cahier individuel pour chaque élève, fut introduit, sur lequel les éducateurs devaient consigner leurs remarques⁵. Mais généralement, c'étaient plutôt les vieilles recettes qui revenaient en grâce : la directrice proposa, par exemple, de ré-introduire les « cercles » de l'époque communiste. Pas de poésie, toutefois, dans les cercles ressuscités : les enfants y apprenaient les règles d'hygiène, leurs leçons de roumain ou les danses traditionnelles...⁶

Devant la recrudescence des cas d'indiscipline, la direction finit par imposer des règles plus strictes. En décembre 1990, la porte principale de l'établissement fermait à 17h, les sorties étaient contrôlées et autorisées seulement si les élèves étaient porteurs d'un billet signé par un éducateur⁷.

Sur les papiers jaunis des procès-verbaux, le mot d' « indiscipline » est sans doute le plus récurrent. Les éducateurs ne pouvaient faire respecter le silence à l'étude⁸. Les élèves, qui avaient déjà beaucoup de lacunes, n'apprenaient pas leurs leçons.⁹

¹ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 26 du 5 février 1991.

² *Ibid.*

³ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 28 du 10 juin 1991.

⁴ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 27 du 30 avril 1991.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Ardud. Document du 13 décembre 1990.

⁸ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 19 du 24 mai 1990.

⁹ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 26 du 5 février 1991.

De plus, le chaos touchait également le personnel, en perte de légitimité : des cas d'ébriété au travail étaient signalés¹, de forts soupçons de vol planaient sur les femmes de ménage². La Révolution avait créé une atmosphère d'anarchie relative dans le pays et les institutions de prise en charge y baignaient comme d'autres secteurs de la société. Brusquement libérés du poids du parti et du contrôle du régime, le personnel comme les enfants se retrouvaient, en un sens, livrés à eux-mêmes, sans y avoir été préparés.

Beaucoup d'enfants peinaient à s'adapter au cadre de l'institution³. Des cas de fugues se répétaient. En 1991, le centre d'accueil d'urgence des mineurs écrivit à l'établissement d'Ardud :

« compte tenu que, dans le centre d'accueil d'urgence des mineurs de Satu Mare, se trouvent aussi des mineurs qui ont fugué des institutions de prise en charge, pour une meilleure opérativité de notre travail, nous vous demandons de nous communiquer, autant de fois que cela sera nécessaire, le nom des enfants absents (fugueurs ou qui, pris par leurs parents, n'ont pas été ramenés à la date fixée). »⁴

Dans une Roumanie en proie aux changements et à l'instabilité, les institutions de prise en charge tentaient de maintenir un certain ordre au sein du système de protection. Mais les soubresauts de l'Etat, les aspirations d'une société en mutation, la confrontation des vieilles habitudes et des rêves nouveaux rendaient cette tâche difficile. Dans un pays qui (re-)découvrait la liberté, enfants et adultes tentaient de se saisir d'un espace de liberté, les jeunes des institutions comme les autres.

¹ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 25 du 5 décembre 1990.

² Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 24 du 30 novembre 1990.

³ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 24 du 30 novembre 1990.

⁴ Ardud. Sécurité au Travail : « Avînd în vedere că în Centrul de primire a minorilor SM sînt internați și minori fugiți de la unități de ocrotire și pentru operativitatea muncii noastre, prin prezenta vă rugăm a ne comunica, de cîte ori este cazul, copiii absenți (fugiți, luați de părinți și care nu au mai fost duși înapoi la data stabilită. »

3. c. Des pratiques éducatives toujours discriminatoires et violentes

Comme sous le précédent régime, les pratiques du personnel n'offraient pas une base affective et éducative solide aux mineurs placés. La déliquescence du cadre moral de l'institution, fondé sur l'idéologie socialiste jusqu'en 1989, rendait possible toutes les injustices.

Certains enfants bénéficièrent ainsi d'un traitement de faveur de la part de l'un ou l'autre adulte et purent établir une relation de confiance avec lui. Ce n'était d'ailleurs pas toujours un éducateur : le personnel technique semble avoir joué un rôle important auprès des enfants, au-delà de leur strict emploi. Pour Sandor, c'est « *l'électricien* »¹ de la maison d'enfants qui a compté le plus ; pour Călin, « *le surveillant de nuit* »² ; pour Simona, une femme de ménage³ ; pour Ioana, la « *responsable des stocks* »⁴.

Comment cet adulte a-t-il permis aux jeunes de se construire ? La réponse est peu professionnelle, mais invariable : « *il m'a emmené chez lui, dans sa maison* »⁵. Les enfants étaient également sensibles à tout ce qui sortait de l'ordinaire et des strictes obligations du personnel : des éducatrices « *apportaient des gâteaux pour les fêtes* »⁶, se souvient encore aujourd'hui Ioana. Des relations privilégiées se développèrent ainsi, et des enfants considérèrent leur éducatrices comme leur mère.

Si ces relations existèrent et furent déterminantes dans le développement des enfants, elles étaient fondamentalement injustes : tous n'ont pas trouvé, dans l'institution, un adulte de référence. Virgil ne s'est attaché à aucun adulte, jusqu'à ce qu'il rencontre, après sa sortie d'institution, un employeur compréhensif⁷.

Ce sentiment d'injustice inspira de nombreux comptes rendus du personnel humanitaire. Dominique Dorandy, dans ses observations sur l'hôpital neuro-psychiatrique de Botoșani note :

¹ Entretiens jeunes. Q 3 : « *electrician* ».

² Entretiens jeunes. Q 6 : « *supraveghetor de noapte* ».

³ Entretiens jeunes. Q 8.

⁴ Entretiens jeunes. Q 26 : « *magazionera* ».

⁵ Entretiens jeunes. Voir par exemple Q 5.

⁶ Entretiens jeunes. Q 26 : « *aduceau prăjituri de sărbători* ».

⁷ Entretiens jeunes. Q 12.

« Certains enfants sont chouchoutés, d'autres laissés de côté, souvent les mêmes. Certains sont appelés par leur prénom, d'autres par leur nom de famille, pourquoi ? »¹

Les différences de traitement faites aux enfants par le personnel reviennent parmi les premiers sujets de plainte des jeunes que nous avons interrogés.

Beaucoup d'enfants ont le sentiment que les éducateurs n'étaient pas équitables et favorisaient certains enfants ou groupes d'enfants. Silvia raconte que

« les enfants qui avaient des parents étaient mieux traités, car leurs parents apportaient de l'eau de vie aux éducateurs. »²

Ces sentiments se mêlent parfois à la jalousie que les enfants pouvaient éprouver les uns pour les autres. Sandor se souvient :

« quand c'était les vacances, personne ne venait me chercher ; j'attendais à la porte et je me demandais : quand les miens viendront-ils me chercher ? »³

Beaucoup se souviennent également de l'indifférence, voire de la violence du personnel, et notamment des éducateurs. Le personnel, aider les enfants à se construire ? *« Cela ne leur passait même pas par la tête »⁴*, répond Călin. Il raconte que le responsable de la chaudière partait souvent boire au bar, laissant les garçons couper le bois et entretenir le feu⁵.

La négligence des employés, plus préoccupés de discuter, une cigarette à la main, avec leurs collègues, que de s'occuper des enfants, est un *topos* des institutions. Personnel humanitaire et anciens enfants ont décrit des situations dans lesquels les mineurs étaient livrés à eux-mêmes, comme dans cette description de Bretea Țtrei :

« Les autres (enfants) s'entassaient dans une petite pièce, devant un poste de télévision hurlant. Certains enfants font peine à voir, tant le malheur se lit sur leur visage, et cette petite Laura, si triste, si triste...⁶ »

¹ Archives MSF. Dorandy Dominique, *op. cit*

² Entretiens jeunes. Q 10 : « Cei cu părinți erau tratați mai bine pentru că aduceau palinca de acasă. »

³ Entretiens jeunes. Q 3 : « Când era vacanță, nu venea nimeni după mine. Stăteam la ușă și așteptam : când vor veni ai mei ? »

⁴ Entretiens jeunes. Q 6 : « nici n-au avut de gând ! »

⁵ Entretiens jeunes. Q 6.

⁶ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13-18 avril 1995*, p.13.

La négligence est parfois du mépris ou de l'incompréhension. Dominique Dorandy, à Botoșani, relevait que le personnel

« catalogait les enfants comme « idiots », « végétatifs », « sans sentiment », « irrécupérables », « oligophrènes », et cela malgré leurs pathologies différentes...¹ »

Dans ce contexte, les préjugés fleurissaient. Un rapport de mission de MSF en 1992, tente de décrire le point de vue du personnel de Constanța sur le profil des enfants accueillis :

« L'enfant tzigane. "Plus débrouillard, plus fort." C'est constitutionnel. Peu investi dans les centres entre 0-6 mois. Il ne répond pas aux critères de beauté : blond aux yeux bleus. Leur avenir est d'être "voleur – mafioso" ("C'est héréditaire !"). Engendré par des parents alcooliques le plus souvent ("Pourquoi les respecter ?")

L'enfant roumain. C'est la loi de la jungle. Les plus forts s'en sortiront. L'enfant a plus de chance s'il a un beau minois et s'il prend rapidement des kilos. »²

Si l'on en croit cette description, peu d'enfants avaient de réelles chances de s'en sortir. Les enfants « tziganes » étaient d'emblée mis à part, une croyance tenace dans l'hérédité des vices dispensant le personnel d'efforts à leur égard. Encore moins considérés par le personnel que les autres, beaucoup d'enfants « tziganes » accumulèrent un retard de développement, bientôt jugé comme un « handicap » par la Commission d'évaluation, qui les envoyait alors en foyer-hôpital. Les enfants « roumains » n'étaient pas toujours mieux traités, mais certains avaient la chance d'attendrir tel employé. Le plus sûr, pour eux, restait toutefois d'assurer eux-mêmes leur salut, en développant une constitution robuste.

Du mépris à la violence, le pas était vite franchi. A ce sujet, les histoires sont nombreuses. Un jour, Monica reçut une bourse au mérite à l'école. Voyant qu'elle avait de l'argent et persuadée qu'elle l'avait volé, son éducatrice la déshabilla devant tous les enfants et la battit violemment³. Ioana raconte que les enfants étaient le défouloir de certaines éducatrices : elles « *venaient énervées de chez elles et nous*

¹ Archives MSF. Dorandy Dominique, *op. cit.*

² Archives MSF. Deguerce Isabelle, Basle Véronique, *op. cit.*, p. 26.

³ Entretiens jeunes. Q 2

frappaient »¹ Dans plusieurs récits, le directeur était le plus violent : il nous battait « avec un câble électrique »² raconte Călin.

Tous les témoignages concordent sur la violence qu'exerçait une partie du personnel sur les enfants dans les institutions. Écoutons le récit de Françoise le Guilloux sur l'orphelinat de Cernavodă en 1992 :

« La vie de groupe est très souvent régentée au bâton (il y en a systématiquement un glissé sous un matelas dans chaque salon où vivent les enfants autonomes) et cela semble être le seul argument qui les fasse se tenir tranquilles... Quand nous nous trouvons seuls avec eux et qu'ils sont en débandade, ils nous montrent où est "rangé" l'argument "frapant" ... s'attendant à ce que nous l'utilisions.

Le bâton suit dans la cour où il est vite tourné sur place et l'on voit les infirmières, telles des bergères, rassembler leur « troupeau » d'enfants, le contrôler, le maintenir sous surveillance³. »

Avec un bâton, un câble électrique, une ceinture, une chaise, la porte d'une armoire, etc. ou tout simplement avec la paume de la main, le personnel des institutions utilisa, parfois sans modération, la violence pour garder le contrôle sur les enfants. Pour beaucoup d'enfants placés, la violence fut le lot quotidien, avec des conséquences redoutables sur leur développement physique ou psychologique. Chez les éducateurs, elle témoignait d'une incapacité à comprendre leur rôle et à assurer leur mission.

3. d. Des relations entre enfants toujours marquées par le jeu et la violence

L'anarchie relative qui régnait en Roumanie dans les années 1990 favorisait les extrêmes : chez les enfants placés, cette liberté nouvelle se traduisait par plus de jeux et d'amusements, mais également plus de violence.

Les occasions de rire et de se distraire étaient nombreuses : jeux divers, sport, ... Des jeunes se rappellent, comme à l'époque communiste, des parties de

¹ Entretiens jeunes. Q 26 : « veneau nervoși de acasă și ne băteau. »

² Entretiens jeunes. Q 6 : « cu cablul ».

³ Archives MSF. Le Guilloux Françoise, éducatrice spécialisée, *op. cit.*

« *cache-cache*¹ » et autres jeux. On imagine que, dans les institutions, plusieurs centaines d'enfants d'âges variés, souvent livrés à eux-mêmes, trouvèrent moyen de se distraire. Beaucoup gardent d'ailleurs un bon souvenir de l'institution, grâce à cette atmosphère joyeuse et insouciante qui caractérisait certains groupes d'enfants.

Le contournement des règles de l'institution donnait le plaisir de l'interdit et favorisait des moments de complicité entre enfants, comme les discussions la nuit, après l'extinction des feux². Aniko raconte avec un grand sourire :

*« Nous partions de l'institution le soir, en utilisant l'échelle des pompiers, pour aller en discothèque. »*³

La plupart des jeunes gardent de bons souvenirs des excursions, qui rassemblaient en général des jeunes de plusieurs institutions. Dans le département de Satu Mare, les excursions avaient lieu au grand air, comme à Târna Mare, Vrătijel, ... Pour Călin, les excursions étaient de bons moments, car « *il y avait beaucoup de filles !* »⁴. Les mœurs aussi s'étaient relâchés...

Comme à l'époque communiste, mais sans doute encore plus fortement dans l'atmosphère d'anarchie généralisée qui caractérise les années 1990, beaucoup d'enfants, en revanche, vivaient dans la terreur de leur camarades et surtout des « plus grands ». Les bagarres, par exemple, étaient leur quotidien. La liste exhaustive des violences serait longue à coucher sur le papier. « *Dans la chambre, la violence était quotidienne* »⁵ se rappelle Călin. « *Il y avait tout le temps de la bagarre* »⁶ raconte Adrian. Si certains s'étaient fait des amis « à la vie à la mort », d'autres ne faisaient confiance à personne : « *nous nous volions la nourriture l'une l'autre* »⁷ avoue Simona.

Les plus grands donnaient des coups de poing, pratiquaient des « *massages* »⁸ qui visaient la souffrance plus que le bien-être, menaçaient ou frappaient pour voler un dessert.

¹ « tupu »

² Entretiens jeunes. Q 9 : « sport, discuții ».

³ Entretiens jeunes. Q 15 : « Fugeam la discotecă, prin geam, cu scara de pompieri ».

⁴ Entretiens jeunes. Q 6 : « fain că erau multe fete ».

⁵ Entretiens jeunes. Q 6 : « violența la ordinea zilei în cameră ».

⁶ Entretiens jeunes. Q 1 : « scandal tot timpul ».

⁷ Entretiens jeunes. Q 8 : « furam una de la alta ».

⁸ Entretiens jeunes. Q 1.

La violence permettait aussi l'exploitation ou le rançonnement. Usant de la menace, les plus grands pratiquaient petites et grandes humiliations. Comme avant la Révolution, ils obligeaient les plus petits à balayer leur chambre ou à faire leur lit¹, les forçaient à laver leurs affaires, notamment les sous-vêtements, à voler², chez les voisins³, dans les magasins ou encore dans l'institution⁴. Ceux qui refusaient étaient battus ou séquestrés⁵.

Comme l'avoue Adrian : « *j'enviais les enfants en famille, pour leurs parents mais aussi pour leur argent de poche* »⁶, plaçant l'un et l'autre sur le même plan. Les enfants placés en institution dans les années 1990 n'avaient pas, en effet, d'argent de poche. Dans ces conditions, tous les moyens étaient parfois bon pour obtenir un bien intensément convoité...

Le même Adrian déplore toutefois que les éducateurs « *ne faisaient rien pour nous défendre* »⁷. Le plus souvent, d'ailleurs, c'était le directeur qui demandait aux plus grands de frapper les plus petits, pour conserver l'autorité sur son établissement⁸.

Quand on demande à Călin ce qui lui a manqué à l'institution, il répond « *l'affection des parents.* »⁹ Et ce qu'il a reçu en plus ? « *Des coups.* »¹⁰

La violence entre enfants fut un élément constitutif des institutions après la Révolution. Pour Dominique Dorandy, elle était inséparable de celle qu'exerçait le personnel.

« Cette violence dépasse de loin celle qui pourrait être entre des enfants qui se disputent, elle pourrait être apaisée avec une attitude différente du personnel, faite de patience et de fermeté. Elle n'est pas seulement due aux souffrances que les enfants éprouvent ; elle est aussi générée par la façon brutale de s'adresser

¹ Entretiens jeunes. Q 12 : « Să măture camera, să facă patul ».

² Entretiens jeunes. Q 3

³ Entretiens jeunes. Q 9.

⁴ Entretiens jeunes. Q 1.

⁵ Entretiens jeunes. Q 9.

⁶ Entretiens jeunes. Q 1 : « invidiam copiii din comună pentru bani și părinți ».

⁷ Entretiens jeunes. Q 1 : « nu se băga să ne apere »

⁸ Entretiens jeunes. Q 1 « violența la ordinea zilei în cameră »

⁹ Entretiens jeunes. Q 6 : « afecțiunea părinților »

¹⁰ Entretiens jeunes. Q 6 : « bătaie »

aux enfants de certaines infirmières. Les enfants intériorisent cette violence et la reproduisent¹. »

C. L'aide internationale

L'aide internationale, matérielle et humaine, fut un élément essentiel de l'histoire des institutions de prise en charge dans la Roumanie post-communiste. L'abondance, le manque de structuration de l'aide et bien souvent le manque de coopération sincère de la part des institutions de placement ont toutefois fait de ce phénomène un sujet de débat.

C. 1. La structuration de l'aide matérielle à l'échelle des institutions

L'aide étrangère commença à arriver quelques jours à peine après la Révolution. En partant de l'exemple d'Ardud, nous pouvons distinguer trois étapes de l'aide humanitaire, parfois concomitantes : les aides d'urgence (produits comestibles), les aides d'équipement et enfin l'aide structurelle.

1. a. Les aides d'urgence

Le premier type d'aide correspondait à des besoins particulièrement urgents, en particulier alimentaires, dans les trois mois qui suivirent la Révolution. Dès le 25 décembre 1989, la Hongrie² envoya de la nourriture à la maison d'enfants d'Ardud, située seulement à quarante kilomètres de la frontière roumano-hongroise. Difficile de penser, dans ces conditions, que les institutions de placement avaient été tenues secrètes par le régime : partant probablement de leur propre expérience du socialisme, les voisins de la Roumanie révolutionnaire avaient dû penser que, dans un contexte de fortes tensions politiques, les personnes prises en charge par les structures d'Etat étaient les plus vulnérables. Peut-être tel employé de l'institution avait-il averti des connaissances ou parents de l'autre côté de la frontière.

¹ Archives MSF. Dorandy Dominique, *op. cit.*

² Ardud. Aide. Procès-verbal du 25 décembre 1989.

Le 31 décembre 1989, le « *corps médical français* » faisait don de 13 litres de lait, 53 oranges, 25 kg de sucre, 28 litres d'huile, 16 kg de chocolat à Ardud¹. Il est possible que l'expression « *corps médical français* » fasse en réalité référence à l'une des grandes ONG médicales françaises : Médecins sans Frontières ou Médecins du Monde. Cette aide d'urgence, qui n'était pas encore organisée de manière systématique, était destinée à répondre aux besoins les plus vitaux. Cependant, son attribution répondait déjà à des critères strictement définis :

*« Ces marchandises doivent être réparties sans distinction de nationalité ni de religion, et là où le besoin est le plus grand. Seul le surplus peut être attribué aux autres nécessiteux. Le dépôt et la vente des marchandises sont interdits. L'attribution à d'autres unités est, de même, interdite. »*²

Deux soucis majeurs des acteurs de l'aide internationale apparaissent ici : la définition stricte des bénéficiaires de l'aide et la non-discrimination en fonction de critères ethniques, religieux, ... Ces deux éléments restèrent généralement au cœur des préoccupations des intervenants étrangers en Roumanie.

1. b. Les aides en équipement

En quelques mois, l'aide internationale s'organisa et apporta, dans les différentes unités, de l'équipement sanitaire et éducatif. La maison d'enfants d'Ardud était directement aidée par la Croix-Rouge allemande. Celle-ci fit don, entre août et septembre 1990, de matériel sanitaire : deux machines à laver d'une valeur de 25 988 DM, deux réfrigérateurs d'une valeur de 15 599 DM³, des troussees sanitaires d'une valeur de 7 376 DM⁴, ou encore des sacs de vêtements⁵ : il s'agissait avant tout d'assurer des conditions d'hygiène et de vie décentes. Dans le même temps, la Croix-Rouge envoya du matériel éducatif ou récréatif : 19 bicyclettes⁶ en août 1990, et des « *ocupational sets* »⁷ en septembre 1990, dont le contenu n'est pas détaillé.

¹ Ardud. Aide. Procès-verbal du 10 janvier 1990 : « *corpul medical din Franța* ».

² Ardud. Aide. Procès-verbal du 10 janvier 1989. « *Aceste mărfuri să fie împărțite la persoane indiferent de naționalitate sau religia lor și unde este cea mai mare nevoie. Numai surplusul este voie să fie împărțit la alți nevoiași. Depozitarea și vânzarea mărfurilor este interzisă. Repartizarea în alte instituții este deasemenea interzisă* ».

³ Ardud. Aide. Procès-verbal du 13 septembre 1990.

⁴ Ardud. Aide. Procès-verbal du 10 septembre 1990.

⁵ Ardud. Aide. Procès-verbal du 4 août 1990.

⁶ Ardud. Aide. Procès-verbal du 4 août 1990.

⁷ Ardud. Aide. Procès-verbal du 10 septembre 1990.

1. c. Les soutiens structurels

Le troisième moment de l'aide internationale correspond à un soutien structurel. L'institution d'Ardud fut parrainée, à partir de 1992, par l'ARAC, Association Roumaine pour les Actions Caritatives¹. Cette dernière était l'intermédiaire en Roumanie de *Christian Children's Fund – Great Britain*², une importante fondation britannique qui finança de nombreuses actions en faveur des « orphelins roumains ». Le siège de l'ARAC était à Oradea, importante ville du nord-ouest de la Roumanie, située à environ 150 kilomètres d'Ardud. L'ARAC subventionnait notamment les actions dans les institutions de prise en charge, dans le nord-ouest du pays, notamment dans les départements de Satu Mare et Bihor.

Un protocole de collaboration fut signé en 1992 entre l'ARAC et la maison d'enfants d'Ardud, dont le principe était le suivant :

« ARAC s'oblige, par l'intermédiaire de CCF-GB, à trouver des sponsors pour les enfants placés dans l'unité (d'Ardud), tandis que l'école s'oblige à utiliser au profit des enfants les fonds obtenus de sponsorisations. »³

Une procédure de travail était définie entre l'institution et l'organisation. Une somme était allouée par enfant chaque mois. Cette allocation était versée sur un compte privé de l'institution (hors compte de trésorerie) : l'institution étant une personne morale, elle pouvait ainsi gérer ses propres ressources et engager sa propre responsabilité. Cette allocation, toutefois, ne pouvait être utilisée par l'institution selon son bon vouloir :

« les sommes respectives seront utilisées par l'unité scolaire conformément aux accords et au protocole signé et approuvé de commun accord par l'ARAC et la direction de l'école, avec l'avis de l'inspection scolaire spécialisée. Les sommes ne peuvent être utilisées dans d'autres buts que dans ceux approuvés dans les conditions ci-dessus. »⁴

¹ Asociația Română pentru Acțiuni de Caritate.

² Elle a fusionné, par la suite, avec la fondation Every Child.

³ Ardud. ARAC Oradea : « ARAC se obligă ca prin intermediul CCF-GB să găsească sponsori pt copiii instit. în unitatea respectivă, iar școala se obligă se utilizeze în folosul copiilor fondurile obținute prin sponsorizare. »

⁴ *Ibid.* : « sumele respective vor fi utilizate de către unitatea școlară conform aprobărilor și a protocoalelor semnate și aprobate de comun acord de ARAC și conducerea școlii cu avizul

L'institution était encore désignée par l'expression « unité scolaire », héritée de la loi de 1970. La signature d'un protocole comme l'aval donné par l'Inspection scolaire visaient à limiter les risques de détournement.

De plus, l'institution pouvait soumettre des demandes de financement pour des projets visant « *l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des enfants* »¹. Pour être approuvé, le budget annuel devait répondre au critère suivant :

*« si les enfants bénéficient directement ou non des plans-programmes en matière de santé, éducation, croissance et développement psycho-affectif des enfants »*².

L'aide de l'ARAC permettait à la maison d'enfants d'acheter des objets variés : chaussures³, télévisions⁴, matelas, mobilier⁵, vêtements, médicaments, tapis, moquettes, assiettes, ... Elle permettait aussi de financer des excursions⁶ ou encore des cours de perfectionnement pour le personnel de l'institution. Dans l'ensemble, le soutien financier de l'ARAC était très conséquent : il était, en moyenne, de 5100 livres sterling par mois en 1994, mais dépassait les 8000 livres sterling par mois en 1995.

En échange de ce soutien, l'ARAC imposait des règles. Plusieurs d'entre elles visaient autant le bien-être des enfants que la satisfaction des donateurs.

*« L'école s'engage à transmettre aux enfants les lettres qu'ils reçoivent de leurs sponsors (...), à les aider et à les déterminer à y répondre promptement. »*⁷

Les lettres pouvaient certes représenter un vrai plaisir pour les enfants, mais elles correspondaient probablement à une attente des donateurs, à qui un enfant en particulier avait été attribué : ce système de « parrainage » était un élément du marketing humanitaire par lequel la relation de don était individualisée et le donateur responsabilisé.

inspectoratului școlar de specialitate. Sumele nu pot fi folosite în alte scopuri decât cele aprobate în condițiile de mai sus. »

¹ *Ibid.* : « îmbunătățirea condițiilor de viață și învățatură ale copiilor. »

² Ardud. Aide. Protocole établis entre l'ARAC et la maison d'enfants d'Ardud le 23 janvier 1992 : « Critériile majore de aprobare vor fi : dacă copiii beneficiază direct sau nu din planurile-program în materie de sănătate, educație, creștere și dezvoltare psiho-emoțională a copiilor. »

³ Ardud. ARAC. Juillet-septembre 1992.

⁴ Ardud. ARAC. Octobre-décembre 1992.

⁵ Ardud. ARAC. Juillet-septembre 1993.

⁶ Ardud. ARAC. Avril-juin 1994.

⁷ Ardud. ARAC. « școala se obligă să aducă la cunoștința copiilor scrisorile pe care aceștia le primesc de la sponsori (...) și să-i ajute și determine pe copii să răspundă prompt acestor scrisori. »

De plus, l'école s'obligeait à fêter les anniversaires des enfants, un budget spécifique étant attribué par l'ARAC à ces événements. Ces moments de fête, importants pour les enfants, constituaient aussi un signe à l'encontre des donateurs, qui devaient être convaincus que leur don finance la vie d'un enfant et non un système anonyme.

La relation entre les différentes institutions et l'ARAC ne fut pas toujours simple et cette dernière dut parfois rappeler les règles du jeu :

« Nous attirons l'attention sur le respect de l'utilisation de l'argent, conformément au projet de budget établi par chaque unité. La poursuite du programme de sponsorship de CCF-Gb dépend également du sérieux avec lequel les documents sollicités sont établis (projet de budget, lettres des enfants aux sponsors), un chapitre pour lequel beaucoup d'unités sponsorisées sont déficientes. »¹

Toutefois, en 1994, l'ARAC soulignait « les efforts en matière de comptabilité »² entrepris par la maison d'enfants d'Ardud.

Pour les institutions, la tentation était de substituer ce budget conséquent aux fonds aléatoires reçus par le ministère de tutelle. Toutefois, l'ARAC rappela que

« les fonds provenant de CCF doivent compléter et non remplacer les fonds reçus du budget d'Etat ou des budgets locaux, en vue du déroulement de l'activité de l'institution. »³

Dans cette collaboration de plusieurs années, les styles de travail entraînent parfois en conflit : les urgences et l'improvisation à la maison d'enfants d'Ardud provoquaient de « fréquentes modifications de budget au cours de l'année financière déplorées par (l'ARAC) comme par CCF-GB »⁴, qui appelaient ainsi à une « analyse fondamentée des actions comprises dans le budget. »⁵

¹ Ardud. ARAC. 21 septembre 1992 : « Atragem atenția asupra respectării utilizării banilor, conform proiectelor buget întocmite de fiecare unitate. Continuarea programelor de sponsorizare ale CCF-GB depinde și de seriozitatea întocmirii unor documente solicitate de dînșii (proiecte de buget, scrisori ale copiilor pentru sponsori etc...), capitol la care mai multe unități sponsorizate sînt deficitare. »

² Ardud. ARAC. 13 mai 1994 : « eforturile dvs în materie de contabilitate »

³ Ardud. ARAC. 13 mai 1994 : « fondurile provenite de la CCF trebuie să completeze și nu să suplinească fondurile primite de la bugetul statului sau bugetele locale, în vederea desfășurării activității instituției dvs. »

⁴ Ardud. ARAC. 16 mai 1995 : « frecventelor modificări de buget din cursul anului financiar, care nu sunt dorite de către noi și nici de către CCF-GB »

⁵ Ardud. ARAC. 16 mai 1995 : « Analiza temeinică a acțiunilor cuprinse în buget ».

De nombreuses associations occidentales parrainèrent ainsi des institutions de placement roumaines : la plupart d'entre elles interrompirent leur activité au début des années 2000, prenant acte des progrès enregistrés, de l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne et aussi de la lassitude des donateurs, sans cesse sollicités pour de nouveaux enfants.

Toutefois, l'abondance de l'aide étrangère ne doit pas masquer la perpétuation de la tradition, enracinée à l'époque communiste, d'aide des entreprises locales aux institutions, notamment à l'occasion des fêtes. En 1997, Ardud sollicitait ainsi l'entreprise Romsilva pour le don de « *cinq sapins à la maison d'enfants à l'occasion des fêtes de fin d'année* ». ¹

Cette aide restait néanmoins symbolique, en comparaison des sommes investies par les organisations occidentales. Beaucoup d'établissements furent ainsi rénovés entièrement à l'aide de fonds privés ou de fonds européens. L'importance de l'aide étrangère, dans le fonctionnement de l'institution comme dans les souvenirs des enfants, soulignait en contre-point la déliquescence d'un Etat en transition, incapable d'assurer la survie de ses propres enfants.

C. 2. Les limites de l'aide internationale

Si l'aide internationale permit d'améliorer les conditions matérielles et le fonctionnement de beaucoup d'institutions, elle montra toutefois ses limites.

2. a. Méfiance réciproque

Si l'aide étrangère a largement contribué au fonctionnement des institutions et à l'amélioration des conditions de vie des enfants, elle a également occasionné de nombreux problèmes. La relation d'aide supposait une relation de confiance réciproque qui n'a pas toujours existé. Durant la période communiste, l'exaltation du nationalisme et la rhétorique du complot avaient fait de l'étranger un « ennemi », parfois fourbe, qui venait secrètement porter atteinte aux intérêts nationaux.

¹ Ardud. ARAC. 21 décembre 97 : « 5 brazi unității noastre cu ocazia Sărbătorilor de iarnă. »

Lucian Boia a écrit sur la force du « mythe de la conspiration » dans l’imaginaire politico-historique roumain :

« jetés ici et là au gré de l’histoire, les Roumains se sont sentis trahis plus d’une fois et sont facilement disposés à croire que, au-delà de ce qui se voit, il existe toute sorte de calculs et d’arrangements obscurs mis en place, à leurs dépens, par les autres. »¹

Dans la pure tradition du communisme chauvin, les consignes nationales recommandaient la méfiance devant le matériel éducatif apporté par les organisations internationales. Lors d’une réunion à l’Inspection scolaire de Satu Mare, le 25 janvier 1990, il est indiqué que

« l’utilisation de manuels édités dans d’autres pays ou du matériel didactique en provenance d’un autre pays est interdite. »²

Quelques mois plus tard, le ton s’est adouci, mais l’esprit reste identique : pour être efficaces, les jeux en provenance de l’étranger doivent être utilisés avec l’aide d’un éducateur.³

De plus, la susceptibilité nationale fut largement heurtée par l’importance accordée aux « orphelinats de Ceaușescu ». Comme le rapporte un document commun à l’Union européenne et le gouvernement roumain, intitulé *Romania’s children : their story*,

« Romanians are not proud of what happened to child welfare and protection during the communist era⁴. »

Ce sentiment conduisait parfois à d’étranges refus de l’évidence. Un journaliste de *La Croix*, en 1993, rapporte le déni de certains responsables d’institutions.

¹ Boia Lucian, *Istorie și mit în conștiința românească [Histoire et mythe dans la conscience roumaine]*, București, Humanitas, 1997, p. 344 : « Aruncați dintr-o parte în alta de valurile istoriei, românii s-au simțit nu o dată trădați și sunt ușor dispuși să creadă că, dincolo de ceea ce se vede, există tot felul de calculs și aranjamente obscure puse la cale de alții pe seama lor. »

² Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 14 du 2 février 1990 : « a nu folosi manuale editate de alte țări nici material didactic din alte țări ».

³ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 20 du 25 septembre 1990.

⁴ *Romania’s children : their story*. Brochure éditée par le gouvernement roumain dans le cadre du projet PHARE, 2003.

« “Je n’ai jamais vu les horreurs montrées à la télévision. Je me demande où tout cela a pu être filmé”, s’étonne Vasile Gornic, le directeur de l’établissement. “ Toutes ces images ont été fabriquées par des gens qui avaient un certain intérêt à agir ainsi” assure Haydée Romaşcu, une éducatrice. » La thèse du complot. De l’invention pure et simple. Comme si rien n’avait jamais existé¹. »

En réalité, quarante-cinq années de communisme avaient rendu une partie de l’opinion roumaine suspicieuse face aux images et aux récits de la presse occidentale. Une partie importante de la population, après s’être félicité de l’éviction du couple Ceauşescu, restait fidèle au régime et à ses structures. Le discours nationaliste, hérité de la période précédente, pouvait très bien se retourner contre les organisations occidentales :

« Le succès de ces opération expérimentales (menées par des ONG localement) ne préfigure pas leur généralisation à l’échelle du pays. Les autorités subissent plus qu’elles n’agissent sur un sujet qui a fortement nui à l’image du pays et qui les agace. Le problème de l’avenir de ces jeunes est pourtant une réalité qui ne relève pas d’une entreprise de dénigrement à l’encontre de la Roumanie². »

Deux sentiments agitèrent, de manière concomitante, la population. D’un côté, la théorie du complot de l’étranger. « Notre pays n’est pas à vendre » était un des slogans des partisans de Ion Iliescu au début de l’année 1990 : toute ingérence, même humanitaire, était suspecte et devait être rejetée. La Roumanie était auto-suffisante. Le nationalisme autosuffisant de Nicolae Ceauşescu avait encore de beaux jours devant lui.

D’un autre côté, il est certain qu’une autre part de l’opinion publique, soucieuse de la bonne image de la Roumanie, ressentit une profonde humiliation devant le « déballage » des images des orphelins, qui nuisaient largement à la représentation qu’ils se faisaient de leur propre pays : île de latinité au sein d’un monde slave, digne dans l’adversité, cultivé et francophile, etc. Que l’Occident concentrât à ce point son énergie sur la question des orphelinats, cela leur semblait décalé. Les orphelinats représentèrent alors ce que symbolisent aujourd’hui les Roms pour une grande partie de la population roumaine : un sujet de honte auquel elle ne souhaite pas être associée.

¹ *La Croix*, 16 novembre 1993, « L’horreur enfouie des orphelinats roumains ».

² *Le Monde*, 7 février 1996, « La détresse des sans famille roumains ».

Du côté des organisations étrangères, la méfiance était également de mise. Les ONG occidentales découvraient, dans les institutions d'enfants, un système étranger, mélange de chaos, de bureaucratie et d'un immobilisme terrifiant, où le sort des enfants suscitait finalement un profond désintérêt de la part du personnel comme des responsables, trop occupés de leur propre survie, politique, professionnelle ou matérielle.

Fréquemment, au sein même des institutions, le directeur accusait le personnel, qui soupçonnait le directeur. A Ardud, en mai 1990, les éducateurs réclamèrent ainsi d'assister à l'entrée des marchandises dans l'établissement.¹ Les cuisinières étaient accusées de voler de la nourriture, les femmes de ménage de revendre des produits d'entretien, le chauffeur du combustible, ... Les enfants eux-mêmes étaient persuadés que le personnel détournait à son profit l'essentiel de l'aide étrangère, tandis que nombre d'éducateurs étaient persuadés que « ces enfants de tziganes » chapardaient nécessairement, compte tenu de leur hérédité, les biens communs.

Les vols n'étaient pas absents des institutions de placement à l'époque communiste. Mais si le rationnement des biens de consommation rendait ceux-ci plus précieux, la discipline du régime limitait toutefois les possibilités de détournement. L'importance de l'aide étrangère a décuplé ces possibilités de détournement et d'enrichissement personnel. L'abondance, qui restait souvent une image lointaine pour les enfants, renforça paradoxalement soupçons et frustrations dans le quotidien des enfants.

2. b. Le détournement de l'aide étrangère

Il est impossible d'évaluer précisément la proportion des biens détournés dans les institutions. Dans certains cas, les biens furent attribués en priorité au personnel de l'institution, comme à Ardud, en avril 1990. Des vêtements venus d'Allemagne (pour un montant total de 97 918 DM) sont répartis, par ordre de priorité :

- a) au personnel

¹ Ardud. PV 1989-1991. Procès-verbal n° 19 du 24 mai 1990.

- b) aux filles de la maison d'enfants
- c) pour la constitution d'un stock de vêtements
- d) à la maison d'enfants de garçons de Halmeu (pour les vêtements de garçons)
- e) le reste est vendu.

Ce document est surprenant car il atteste officiellement d'un phénomène généralement dissimulé : les premiers bénéficiaires de l'aide internationale étaient parfois le personnel de l'institution. Ici, la perception était différente selon les acteurs. Le personnel des institutions considérait qu'il faisait un travail difficile et mal rémunéré. De plus, dans les différentes entreprises et administrations, beaucoup s'étaient habitués à compléter leurs revenus officiels avec ceux de la « débrouille » : il était donc normal, aux yeux de certains, de toucher leur part de l'aide internationale. En revanche, pour le personnel humanitaire étranger, les enfants avaient beaucoup plus besoin de cette aide que le personnel, auquel par ailleurs elle n'était pas destinée.

De fait, les scènes de vol sont présentes dans tous les récits des missions humanitaires, comme dans ce rapport de fin de mission de MSF à Constanța :

« La question des dons et des vols a été un problème prégnant pendant toute la durée de cette mission. J'ai été impressionnée par la quantité de dons apportés par différentes organisations et par l'inadéquation de certains. L'arrivée de ces dons a donné lieu à des scènes pénibles, le personnel se sauvant avec les cartons lors du déchargement des camions, les habitants du voisinage venant et demandant à ce qu'on leur donne quelque chose aussi¹. »

Françoise le Guilloux, confirme ces pratiques dans son rapport sur l'institution de Cernavodă : « Tous les fameux jouets qui avaient été offerts par les différentes équipes et ONG ont quasiment disparu (volés la plupart du temps par les différents personnels)² »

Les jeunes que nous avons rencontrés nous ont également livré des anecdotes dans lesquelles perce toute la malice de leurs yeux d'enfants d'alors. Monica raconte que, quand l'institution recevait des paquets à distribuer, les éducateurs donnaient quelques pièces de monnaie aux enfants en échange de leur paquet et de leur

¹ Archives MSF. Deguerce Isabelle, Basle Véronique, *op. cit.*, p. 26.

² Archives MSF. Le Guilloux Françoise, éducatrice spécialisée, *op. cit.*

silence¹. Selon Silvia, les éducateurs volaient les nouveaux jouets et vêtements qui arrivaient et les remplaçaient par des objets équivalents mais abîmés ou anciens²...

2. c. Manque de coordination et concurrence entre organisations.

A considérer le nombre de personnes qui ont investi les orphelinats roumains après la Révolution et les moyens globalement mis en oeuvre, on a parfois l'impression que l'aide internationale n'eut pas les résultats escomptés.

Beaucoup d'organisations se rendirent, en effet, dans les institutions, sans que leur rôle fût précisément défini. On en vint même à parler de « *tourisme humanitaire* », comme François de Combret, à l'occasion d'une visite au centre de neuro-psychiatrie infantile de Botoșani :

« dans le hall, quatre jeunes anglaises d'une ONG appelée "Romanian Aid Group" papotent tranquillement, sans s'occuper d'un seul enfant ; c'est l'habituel tourisme humanitaire...³ »

A Constanța, l'équipe de MSF s'étonne :

« J'ai été impressionnée par le nombre de groupes, organisations, associations qui passaient avec des dons, des projets ou des caméras et des appareils photos⁴. »

L'excès des groupes et leur mauvaise répartition entre les institutions rendaient moins compréhensibles leurs intentions pour le personnel local.

« Nous avons nous-mêmes été prises dans un mouvement de demande du personnel qui très rapidement s'est mis à nous solliciter pour que nous leur "donnions" des dons. Les relations de confiance qui commençaient à s'ébaucher avec le personnel ont été sérieusement ébranlées ; en effet, celles-ci étaient faussées du fait que l'on nous voyait susceptibles de "donner" quelque chose et que nous étions sans cesse en situation de le refuser⁵. »

¹ Entretiens jeunes. Q 2.

² Entretiens jeunes. Q 10.

³ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13-18 avril 1995*, p. 8.

⁴ Archives MSF. Deguerce Isabelle, Basle Véronique, *op. cit.*, p. 26.

⁵ Archives MSF. Deguerce Isabelle, Basle Véronique, *op. cit.*, p. 26.

Les différences méthodes des organisations, d'objectifs (l'aide d'urgence ou le travail à long terme sur les mentalités) les mettaient, même involontairement, en situation de concurrence ou de dénigrement réciproque.

Les différences de points de vue entre ONG donnèrent lieu à des échanges publics et vifs. A l'occasion de la « crise humanitaire » de 1999, SERA avait mis en avant la situation dramatique des institutions, quitte à noircir le tableau. Médecins du Monde et Handicap International accusèrent alors SERA d'avoir profité de cette crise pour dramatiser le sort des enfants abandonnés afin d'obtenir des fonds¹.

Si cette accusation est certainement en bonne partie fondée, elle omet toutefois le phénomène de médiatisation des orphelinats roumains. Un article de l'Humanité de décembre 1999 relève que la plupart des articles de et sur SERA sont accompagnés de clichés très durs du photographe Jean-Louis Courtinat, qui a réalisé son travail grâce à l'aide de SERA. Toutefois, celui-ci indiqua : « *j'ai des tas de photos positives qu'aucun journal n'a voulu acheter*². » La médiatisation, la recherche de fonds et la description réelle des besoins du terrain sont trois perspectives parfois difficilement compatibles. Depuis 1999, des polémiques similaires, quoique d'ampleur plus importante, ont eu lieu, comme à l'occasion du tsunami de 2004.

Sur le terrain, les confrontations étaient nombreuses. Dans un compte rendu de voyage de 1993, François de Combret décrit la situation dramatique de la pouponnière de Tîrgu Cărbunești :

« Une ONG anglaise, "Romanian Orphenage Trust", a commencé des travaux pour rénover le bâtiment. Mais cette ONG travaille avec une telle lenteur que les enfants s'entassent dans deux pièces du rez-de chaussée (il y a 30 lits dans une pièce...) cependant que le premier étage est en chantier pour toute l'année : on attend des "pompiers de Manchester" !... 1 an pour repeindre et carreler 300m2... Toujours le tourisme humanitaire³... »

Dans un autre compte rendu, il raconte sa visite du centre de neuro-psychiatrie infantile de Vânjuleț. Il en fait tout d'abord une description apocalyptique : promiscuité (des patients adultes violents côtoyant de très jeunes

¹ L'Humanité, 28 décembre 1999, « Les photos d'une enfance sacrifiée ».

² Ibid.

³ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage en Roumanie*, 26-30 mars 1993, p. 4.

enfants), saleté, absence de literie décente pour les petits, absence de soins médicaux...

« Tout est à l'avenant dans cet établissement : le chauffage au bois est défectueux et dangereux ; les plafonds menacent de s'écrouler ; le sanitaire, construit par Equilibre en 1990, est détruit ; le personnel est gravement insuffisant en qualité et en quantité (...)

Mais où est donc Equilibre censée prendre soin de cette Maison ?

La seule chose à faire ici, c'est de fermer (...) et de transférer les enfants d'urgence à Turnu Severin¹. »

Sans mettre en en doute l'objectivité de la description, on constate que François de Combret a beau jeu de souligner l'inefficacité des actions de l'association Equilibre (le sanitaire détruit). Il semble toutefois exagéré de faire reposer sur cette organisation la responsabilité de la situation de l'établissement, quand on connaît les difficultés rencontrées par nombre d'organisations dans leur collaboration avec les institutions locales roumaines.

En tout état de cause, le manque de coordination, les divergences d'objectifs et de méthodes des différentes organisations n'ont pu que nuire à la cohérence de l'action globale en faveur des structures de prise en charge. Devant l'échec relatif des tentatives d'amélioration des institutions existantes, l'idée de leur fermeture commença à s'imposer.

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage, 13-18 avril 1995*, p.95

Chapitre IX. Renouveler les mentalités ou les structures ?

La désinstitutionnalisation

En dépit des tentatives d'amélioration et du soutien important du secteur non-gouvernemental, les institutions de prise en charge peinaient à se réformer : derrière les rénovations de façade, les mentalités perduraient. En 1999, les foyers-hôpitaux furent, à leur tour, restructurés, sans qu'intervienne un véritable changement dans la prise en charge. Confrontées aux exigences de la Commission européenne, les autorités roumaines finirent par décider la désinstitutionnalisation des mineurs placés : un processus souvent bâclé et formel, parfois bien loin de l'impératif de protection et de l'intérêt des enfants en difficulté.

A. Renouveler les mentalités ou changer les structures ?

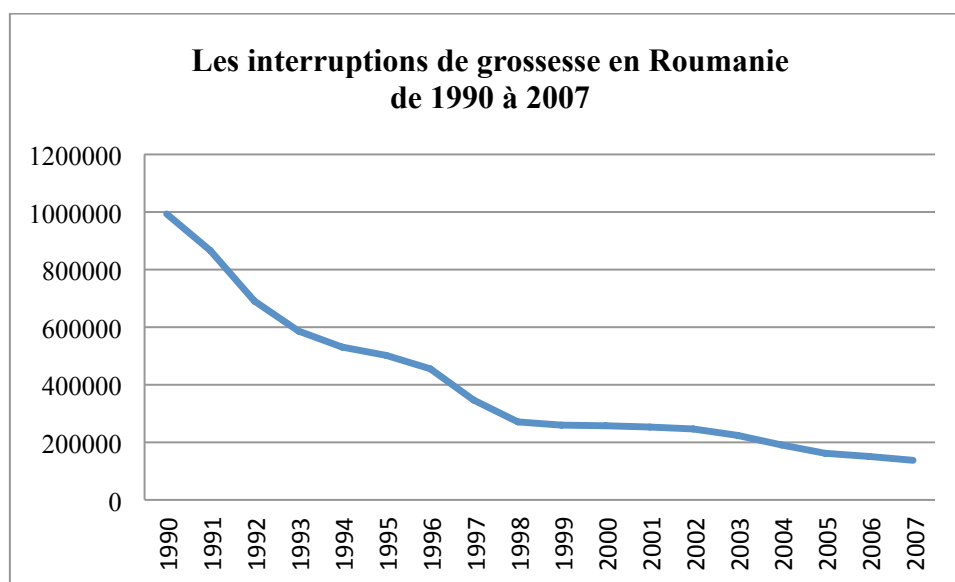
Pour mettre fin au phénomène du placement d'enfants en institution, les organisations non-gouvernementales tentèrent de faire évoluer les mentalités des parents candidats à l'abandon, comme les conceptions et pratiques du personnel des établissements de prise en charge. Devant l'échec relatif de ces actions, la fermeture des « institutions mammoths » s'imposa comme l'unique solution.

A. 1. Les motifs de placement dans la Roumanie post-communiste

L'augmentation continue des abandons et des placements d'enfants dans la Roumanie post-révolutionnaire est un phénomène particulièrement intéressant. Il éclaire, en creux, le placement des enfants sous le régime de Ceaușescu. Les médias et le personnel humanitaire expliquaient en effet, au début des années 1990, le placement massif des enfants de 1965 à 1989 par la politique nataliste du régime de Nicolae Ceaușescu.

1. a. Pénalisation de l'avortement et abandon d'enfants

L'abandon aurait été la conséquence directe la pénalisation de l'avortement. Certes, cette mesure, de même que l'absence de moyens contraceptifs, joua un rôle important dans le placement d'enfants dans les établissements. Toutefois, dès le lendemain de l'exécution du couple Ceaușescu, le décret-loi n°1 du 26 décembre 1989¹ abrogea le décret de 1966 sur l'interruption de grossesse, à nouveau autorisée. Les femmes retrouvèrent ainsi leur liberté : en 1990, près d'un million d'interruptions volontaires de grossesse furent recensées dans les institutions sanitaires.



Graphique 40²

La courbe ci-dessus montre certes une diminution du phénomène au fil des années : toutefois, le nombre d'avortement resta très élevé dans l'ensemble de la période : le nombre d'avortements pour 1000 femmes en Roumanie était, par exemple, largement supérieur à la moyenne française. Les IVG redevinrent une pratique ordinaire, au moins au début des années 1990, sans pour autant que ralentisse le rythme des abandons.

Celui-ci, au contraire, s'accéléra après 1990. Un rapport de l'Unicef en 2005 constate ainsi :

¹ Décret-loi n°1 du 26 décembre 1989 portant abrogation de lois, décrets et actes normatifs.

² Source : Institut National de Statistique roumain (INS). Base de données en ligne TEMPO.

« As concerns the scope of this phenomenon during 2003 and 2004 reference years of the study, it was noted that some 4,000 newborns were abandoned (in each of these years) in maternity wards. To this must be added the over 5,000 children abandoned annually in pediatric hospitals/wards. (...)

The rate of abandonment in maternity wards stood at 1,8% in both 2003 and 2004. (...)

Comparing the situation in 2003 and 2004 with that at the end of 1989, one can see no less than a doubling of abandonment cases in maternity wards¹. »

Quinze ans après la Révolution, le taux d'abandon d'enfants avait doublé. Il était délicat, dans cette situation, de continuer à incriminer la politique de Nicolae Ceaușescu : même s'il faut parfois plus de temps pour changer des habitudes ou des mentalités, l'héritage de la période communiste pouvait justifier la permanence des abandons, mais plus difficilement leur progression.

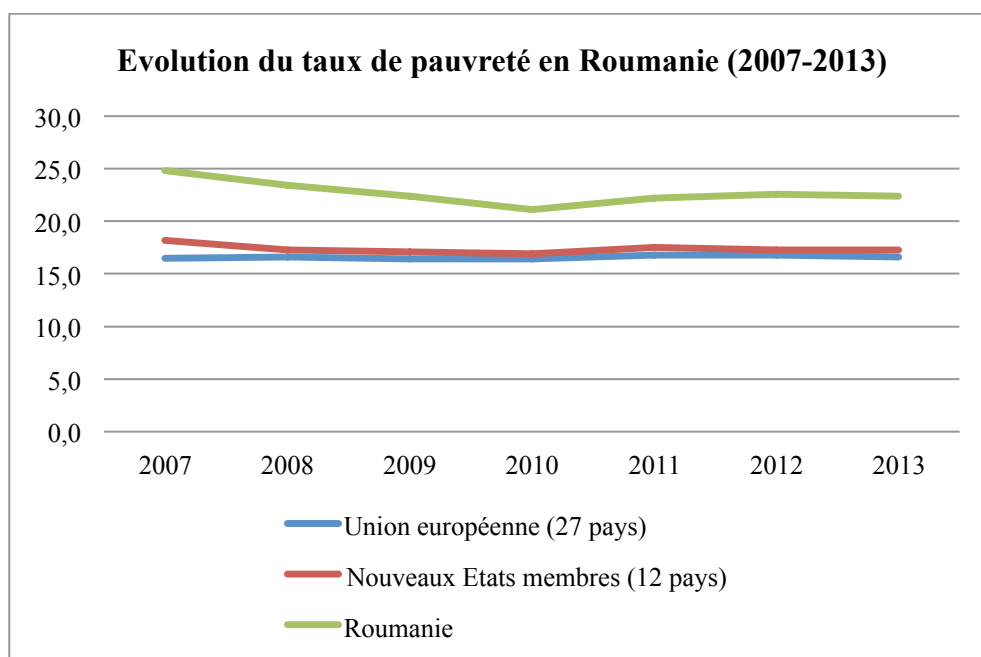
1. b. Régime dictatorial et abandon d'enfants

Par ailleurs, beaucoup d'observateurs avaient mis le phénomène des institutions d'enfants sur le compte du caractère dictatorial du régime de Nicolae Ceaușescu. De nouveau, l'explication n'était pas infondée, mais elle était insuffisante. Certes, la démocratie qui se mit péniblement en place après 1989 était largement imparfaite, mais les structures de contrôle et d'encadrement de la population se relâchèrent considérablement en comparaison de la période précédente. Ce n'était donc pas le caractère politique du régime post-communiste qui pouvait expliquer la poursuite du placement des enfants.

¹ UNICEF, *The situation of Child Abandonment in Romania*, 2005, p. 105.

1. c. Des conditions socio-économiques toujours précaires

En revanche, malgré la fin du rationnement, décrétée le 26 décembre 1989, et l'afflux de l'aide internationale, les conditions socio-économiques de la population restèrent extrêmement précaires. Quelques données récentes¹ permettent de prendre la mesure de la pauvreté en Roumanie.



Graphique 41²

Le graphique³ ci-dessus montre l'évolution du taux de pauvreté⁴ en Roumanie. A titre de comparaison, une courbe représente l'évolution du taux dans l'Union Européenne et une autre courbe dans les douze nouveaux Etats-membres, majoritairement des pays de l'ancien bloc de l'Est. On constate aisément que le taux de pauvreté est resté extrêmement fort en Roumanie, même en comparaison des anciens pays communistes d'Europe de l'Est. Si l'on manque de données précises ou comparables sur la période post-révolutionnaire en Roumanie, on peut concevoir aisément que la situation était encore plus précaire.

¹ Jusqu'à l'adhésion effective de la Roumanie à l'Union européenne, l'Institut de Statistique de Bucarest a collaboré avec Eurostat, mais il faut attendre 2007 pour que l'ensemble des données et définitions soient harmonisées.

² Source : Eurostat. Base de données en ligne

³ Source : *Ibid.*

⁴ Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Taux à 60%.

1. d. Les causes complexes de l'abandon dans la Roumanie post-communiste

Il faut toutefois se garder d'une vision réductrice qui ferait des conditions matérielles le seul facteur de placement en institution. Cette conception, encore largement répandue en Roumanie, revint aussi régulièrement dans les rapports de la Commission et du Parlement européens. Le rapport de 2000 souligna ainsi la nécessité de « *la création de nouveaux systèmes de prestations sociales*¹ ». De la même manière, la baronne Nicholson expliqua dans une interview :

« As most in institutions children were there for reasons of poverty, they should be return home and their family should be financially assist.² »

Cette vision du placement des enfants est certes fondée, mais elle est réductrice. Comme on l'a vu³, la pauvreté était un motif de placement, mais elle s'inscrivait dans un cadre socio-familial plus vaste et plus complexe : manque d'éducation, problèmes médicaux, alcoolisme, violence conjugale et familiale, délinquance et peines de prison, etc.

Le rapport de l'Unicef met en lumière les problématiques complexes des mères qui abandonnent leur enfant :

« Such mothers are subject to high social risk, marked by lack of education, extreme poverty, and reduced social support.

As such 42.2% are illiterate and 27% have no completed Junior High School ; some 80% of mothers have a very low socio-economic level ; 85% live off uncertain income ; 28% are under 20 years of age at birth of the child. (...) there is an over-representation of Roma women, both in terms of abandonment in maternity wards and (especially) in pediatric hospitals (51% and 66%, respectively)⁴. »

Pauvreté, manque d'éducation, illettrisme, grossesses précoces, situations familiales complexes, ... les causes étaient multiples. Le niveau des prestations familiales pouvait avoir une influence directe sur les conditions matérielles des parents ou de la famille. En revanche, pour réduire les autres facteurs de risque,

¹ Parlement européen, *Rapport sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état des négociations*, 21 septembre 2000, p. 15.

² Post Roelie, *op. cit.* (Kindle) empl. 942.

³ Voir chapitre III. C.

⁴ UNICEF, *The situation of Child Abandonment in Romania*, 2005, p. 109.

c'était tout un système qu'il fallait faire évoluer : les structures de logement, l'accès à l'emploi, l'éducation sanitaire, les mentalités, etc. L'évolution des mentalités fut le chantier auquel s'attelèrent une partie des organisations internationales.

A. 2. Faire évoluer les mentalités : les actions éducatives du personnel humanitaire

Passé le temps de l'urgence humanitaire, plusieurs organisations tentèrent de faire évoluer les mentalités dans les institutions, notamment les mentalités du personnel. Le rapport d'activité 1992-1999 » de MSF-France fait état de cette évolution :

« En deux ans, l'aide substitutive directe et matérielle a glissé vers un encadrement du personnel roumain, pour limiter le retard psychomoteur lié à l'institutionnalisation de ces enfants semi-abandonnés¹. »

2. a. Objectifs et actions des organisations internationales

Les organisations internationales, comme MSF, cherchèrent à mettre en place une action ayant un impact pérenne sur la prise en charge des enfants en institution et sur le système de protection de l'enfance en général. Désormais,

« le travail le plus important consiste à changer les méthodes de travail au sein des institutions, former le personnel à une approche différente du travail avec des enfants². »

En quoi consistait l'évolution de la prise en charge, prônée par plusieurs organisations occidentales ? Les prises de position furent variées, mais l'on pourrait les résumer ainsi : mettre le développement de l'enfant au cœur du système et subordonner les autres impératifs à cette mission fondamentale. Fabienne Stalin et Aline Marzin, dans leur *Rapport de fin de mission à Năvodari*³, ont expliqué la complexité de ce travail, fait de professionnalisme et d'émotion.

¹ Archives MSF. MSF-France, *Rapport d'activité 1992-1993*.

² Archives MSF. MSF Belgique, *Rapport d'activité 1994-1995*, p. 31.

³ Archives MSF. Stalin Fabienne, Marzin Aline, *Rapport de fin de mission, Năvodari*, avril 1992.

« Dire à ces enfants, par le simple fait de notre présence, qu'ils sont, qu'ils existent, qu'ils ne sont plus de petites bêtes misérables... Leur dire de toutes nos forces et tous les jours.

Simplement (...) affirmer aussi que le stade de l'improvisation doit impérativement se muer en un stade supérieur, plus réfléchi, plus mûr (propre à tout processus de développement sain.) Prendre également en compte celles qui ont été les artisans de cette déshumanisation, des bourreaux à visage de femme qui sont victimes aussi (...)

Favoriser des circonstances favorables à l'émergence de réponses, principe par excellence de la pédagogie active. Pour que les Roumains prennent enfin les moyens d'apprendre à voir ces enfants¹. »

Une des difficultés de ce travail de formation résidait dans le conflit du court terme et du long terme. En effet, à court terme, le personnel humanitaire était tenté d'améliorer brusquement la qualité de la prise en charge des enfants présents alors dans l'institution, soit de les prendre directement en charge. Dans le même temps, leur mission consistait à faire évoluer les mentalités du personnel local, un phénomène qui s'inscrivait dans la durée, au risque de sacrifier la génération présente dans l'institution.

Cette évolution des mentalités s'appuyait sur le renouvellement des méthodes éducatives ou parfois sur la mise en place de méthodes éducatives. Nous avons choisi de développer deux exemples représentatifs : le jeu et la motricité.

Le jeu était généralement absent des institutions jusqu'en 1989 : une activité jugée peu sérieuse, et superflue quand la priorité était de survivre malgré la pénurie. Après 1989, les volontaires des missions humanitaires constatèrent que le personnel des institutions éprouvaient des difficultés à jouer avec les enfants. Écoutons ce récit de l'équipe de MSF à Constanța :

« Avec les enfants petits, les enfants perturbés ou retardés, (les infirmières) sollicitent (leur attention) d'une manière trop directe ou trop enjouée, compte tenu de leur peur. (...) Je demandais donc à l'infirmière d'aborder l'enfant plus

¹ Archives MSF. Stalin Fabienne, Marzin Aline, *Rapport de fin de mission, Năvodari*, avril 1992, p. 10-11.

doucement et pas si directement, ce que certaines ont bien voulu tenter, constatant par elles-mêmes qu'elles obtenaient un résultat différent.

Mon attitude fut également d'attirer l'attention sur toute manifestation nouvelle ou inattendue de l'enfant, éventuellement en le tournant vers l'infirmière ; je soulignais et remarquais l'effet de son intervention auprès des enfants.

Avec les enfants les plus grands, se pose la question des infirmières et surtout des éducatrices qui interviennent d'une façon si directive qu'elles sidèrent l'enfant qui répète d'un air apeuré et contraint ou ennuyé. Je proposais de laisser l'enfant jouer à sa manière, que le jeu ne soit pas une "obligation." Chose qui a l'air de sembler curieuse aux éducatrices et dont nous parlerons au moment des réunions¹. »

Pour résumer la situation, on pourrait dire que les infirmières ne savaient pas jouer avec les enfants. L'équipe de MSF cherchait donc à leur transmettre des notions fondamentales d'éducation. Plus exactement, il s'agissait de créer des conditions expérimentales pour que le personnel de l'institution souhaite faire évoluer sa manière de faire. Toutefois, ce type de séances donnait lieu à un véritable choc des mentalités, le jeu étant, du point de vue du personnel de l'institution, une « obligation » pour les enfants.

Autre point d'intervention majeur des équipes internationales, la motricité. On se souvient que les pouponnières, d'après le schéma de personnel fixé par le ministère de la Santé, pratiquait « l'assistance au lit » et que le développement psycho-moteur était quasi-inexistant dans ce type d'institutions. L'équipe de MSF de Constanța chercha non seulement à développer les capacités motrices des enfants, mais également à en faire un instrument relationnel, entre enfants et infirmières, dans le but d'infléchir le comportement de celles-ci.

« La motricité étant le premier mode d'expression, d'exploration de communication chez l'enfant avant de pouvoir utiliser le langage, c'était cet aspect sous toutes ses formes qui pouvait être utilisé pour attirer l'attention de l'infirmière sur lui. Il s'agissait donc d'offrir un cadre aux enfants mais aussi aux infirmières dans lequel l'activité motrice, le jeu puissent être privilégiés ; la psychomotricienne étant disponible aux manifestations des enfants et jouant en quelque sorte le rôle de relais pour transmettre ces manifestations vers

¹ Archives MSF. Deguerce Isabelle, Basle Véronique, *op. cit.*, p. 16-17.

l'infirmière qui ne pouvait plus les voir suite à des années de travail où l'indifférenciation dominait¹. »

Education des enfants et formation des adultes allaient donc de pair. Toutefois, les objectifs des organisations internationales eurent des résultats inégaux.

2. b. De réelles avancées

Dans certaines institutions, sans qu'il soit facile d'en préciser la proportion, les perspectives ouvertes par les conceptions éducatives des organisations occidentales permirent une transformation en profondeur de l'organisation et des méthodes de travail.

Un journaliste de *La Croix* décrit en 1995 l'évolution rapide des enfants de la « Medea », section décentralisée de l'hôpital de Constanța pour les enfants malades du sida :

« Eux qui gisaient naguère dans un dénuement matériel total, livrés à eux-mêmes, comme partout dans le pays, dans ce que l'on a pu appeler des "mouroirs", jouent aujourd'hui, récitent des poésies, font leur prière avant le repas et demandent double ration de spaghetti. (...) Les infirmières, les éducatrices et les institutrices roumaines permettent aujourd'hui à de nombreux petits malades – ceux qui ont survécu – d'accéder à un développement de leur personnalité et de penser à "quand ils seront grands"². »

L'essentiel du progrès réside dans le changement complet de perspective. Venera Botescu, responsable de la section, explique :

« Aujourd'hui, dans cet hôpital, nous travaillons comme dans un orphelinat. Nous avons placé l'éducation au premier plan³. »

La section, exclusivement médicale avant 1989, à l'image de toutes les pouponnières du pays, s'inscrivait désormais dans une perspective éducative. Venera Botescu, pourtant infirmière de formation, confie au journaliste :

« Après 1989, j'ai enfin eu la possibilité de faire mon métier comme il faut⁴. »

¹ Archives MSF. Deguerce Isabelle, Basle Véronique, *op. cit.*, p. 22.

² *La Croix*, 10 octobre 1995 : « Une école pour des enfants roumains malades du sida ».

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Dans d'autres établissements, les progrès furent mitigés. MSF France fait état d'un

« semi-succès au leagăn de Cernavodă, où l'appui technique à la direction et aux éducateurs a porté ses fruits. En revanche, le travail auprès des infirmières et des aides-soignantes, notamment concernant l'hygiène des soins, n'a pu se concrétiser¹. »

De manière générale, le travail sur les mentalités porta plus de fruits avec le personnel qualifié, probablement plus ouvert ou plus curieux de nouveautés, tandis que le personnel « technique » des établissements restait plus fermé aux innovations pédagogiques. Des exceptions ont bien sûr confirmé la règle....

A. 3. Les résistances au changement

Les résistances au changement dans les institutions étaient nombreuses : conservatisme des structures et des mentalités, défense des intérêts corporatistes du personnel, blocages bureaucratiques, etc. Ces résistances expliquent en partie l'échec de la réforme du système.

3. a. L'absence de volonté politique à l'échelle nationale.

Dans les années qui suivirent la Révolution, les structures d'Etat restaient extrêmement puissantes en Roumanie, tandis que les forces démocratiques balbutiaient. L'évolution des institutions de prise en charge aurait supposé une volonté politique forte à l'échelle nationale : celle-ci fit défaut.

François de Combret, dans ses comptes rendus de voyage, explique cette absence de volonté politique par la « *persistance des mentalités communistes²* » :

« le canard a été décapité, mais il court encore. C'est le « tout-Etat » des orphelinats qui triomphe de la famille. Au lieu de financer l'internement des enfants dans les orphelinats, le gouvernement ne devrait-il pas aider

¹ Archives MSF. MSF-France, *Rapport d'activité 1993-1994*.

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 18 avril 1995*, p. 3.

financièrement les familles à ne pas se séparer de leurs enfants ? Voilà ce qui serait, pour de vrai, une Révolution¹. »

Certes, comme l'écrit Catherine Durandin, après 1989,

« sortir du communisme suppose une mutation sociale et un renversement de l'image insulaire de la nation que l'on ose à peine ou que l'on refuse². »

Dans la Roumanie d'après 1989, le communisme perdurait principalement à travers les structures et l'appareil d'Etat : l'idéologie était davantage une arme de communication électorale qu'un moteur de l'action politique. La persistance des institutions de prise en charge après 1989 tint donc probablement plus à l'immobilisme des structures qu'à un choix idéologique en faveur des établissements d'Etat et au détriment des familles.

Plus qu'un choix idéologique, c'est l'indifférence ou la négligence qui dominaient en haut de l'Etat post-communiste. Le rapport d'activité de MSF souligne que, dans les premières années du régime post-communiste, il n'y eut pas de changement en profondeur dans les institutions.

« Quatre ans après la "révolution", la prise en charge institutionnelle des enfants "abandonnés" s'est améliorée au point de vue matériel (nourriture, vêtements, chauffage, lits, médicaments, eau et sanitaires, etc.). En revanche, la qualité des soins (critères diagnostiques et curatifs, asepsie, éveil psychomoteur) n'a pas atteint le niveau minimal requis. Les causes en sont multiples : manque de personnel, déficit de compétence et de motivation, inadéquation de structures médicalisées pour répondre à un problème social, résistance au changement, contexte national difficile, ...³ »

Les causes évoquées par MSF relevaient essentiellement d'une absence de volonté politique nationale : recrutements insuffisants, absence de formations adéquates, ressources insuffisantes, législation inadaptée aux problèmes réels, difficultés économiques, ...

¹ *Ibid.*, p. 3.

² Catherine Durandin, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995, p. 505.

³ Archives MSF. MSF-France, *Rapport d'activité 1993-1994*, p. 66-67.

3. b. Le poids des salariés

De nombreux observateurs ont attribué l'immobilisme des autorités roumaines au poids clientéliste des salariés des institutions. En effet, les salariés des institutions d'Etat étaient généralement favorables aux successeurs du pouvoir communiste, au pouvoir jusqu'en 1996, qui s'engageaient à maintenir les emplois publics : la transformation des institutions aurait entraîné la suppression ou la transformation de nombreux postes de fonctionnaires.

François de Combret et l'association SERA ont régulièrement mis en avant le poids des salariés dans l'immobilisme des structures.

« Le système des orphelinats est l'un des grands employeurs du pays : près de 100 000 personnes en sont salariées, directement ou indirectement. Une politique alternative à l'abandon ne serait donc pas populaire aux yeux de beaucoup d'électeurs, alors que les enfants, eux, ne votent pas¹. »

Un peu plus loin, en décrivant l'école pour enfants handicapés de Filiași, il montre la nécessité de transférer les enfants de 0 à 3 ans, qui s'y trouvent par erreur.

« Refus de la part de (la directrice), qui invoque le problème syndical : « il y a 11 personnes affectées aux petits enfants dans cet orphelinat. Impossible de les licencier. Les petits doivent donc rester². »

Certes, la prose de François de Combret a pour but de provoquer l'indignation de ses lecteurs – et donc leur générosité – en plaçant sur le même plan le statut professionnel du personnel et le sort des enfants abandonnés. De plus les chiffres évoqués sont frappants (« 100 000 salariés »), même si l'imprécision de la catégorie (« *directement ou indirectement* ») ne permet pas d'en apprécier la justesse. Toutefois, le problème soulevé est réel : dans une Roumanie en plein chaos, le personnel des institutions d'Etat constituait une base certaine pour les gouvernements post-communistes, dont ceux-ci n'étaient pas prêts à se priver sans contrepartie.

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 18 avril 1995*, p. 4.

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 18 avril 1995*, p. 30.

De fait, de nombreuses organisations s'interrogèrent sur la véritable raison du maintien des institutions de prise en charge, comme MSF dans sa description de l'hôpital de Constanța :

« Ces enfants ne présentent aucun trouble somatique. Leur présence dans l'hôpital est due :

- dossier administratif incomplet ce qui les empêche d'être transférés au leagăn,

- situation familiale difficile : cas sociaux,

- les deux leagăn sont saturés,

- s'agit-il d'occupation de lits pour le maintien de l'emploi¹ ? »

Cette interrogation recouvre en réalité les trois situations précédentes. La logique corporatiste peut-elle expliquer la lenteur des démarches administratives, l'indigence des enquêtes familiales et la saturation générale du système ? Sans en être l'unique motif, elle y participa certainement.

Comme le précise un appel à la fermeture des orphelinats, signé par plusieurs anciens cadres de MSF, le maintien du système institutionnel répondait à des impératifs de budget et d'emplois :

« Les responsables craignent l'amputation de leurs budgets si le nombre des enfants pris en charge baisse. Quant au personnel, la peur de perdre son emploi l'incite à adopter ou conserver des attitudes culpabilisatrices de rejet des familles en difficulté². »

En d'autres termes, une partie du personnel s'opposait volontairement au retour de l'enfant dans sa famille, pour préserver les postes de travail.

¹ Archives MSF. « Spital » [Hôpital], 1993.

² Archives MSF. Petrone Maria, Pivert Isabelle, Polentinos Juan Cruz, Torrisi Rino, « Il faut fermer les orphelinats roumains ! », 23 février 1995.

3. c. Les blocages institutionnels

La loi de 1970 organisait un système de protection de l'enfance divisé entre différents ministères. De nombreux observateurs dénoncèrent, dès 1990, la complexité, l'incohérence et l'inefficacité de ce système, qui empêchait toute réforme ou évolution globales.

En 1995, lors de sa dernière de conférence de presse, MSF justifia son départ en citant l'une des causes de blocage dans les institutions :

« La dissolution des responsabilités institutionnelles joue sans doute, elle aussi, un rôle important dans les problèmes auxquels nous nous intéressons. Les institutions qui ont comme domaine de compétence l'enfance sont nombreuses en Roumanie (notamment l'Autorité tutélaire, le Comité national pour la protection de l'enfant, la commission pour la protection des mineurs,) Pourtant, en dépit – ou à cause de – cette multiplicité des centres de décision, les compétences et les pouvoirs des uns et des autres sont difficiles à cerner. En fin de compte, des lois existent qui doivent protéger l'enfant mais personne ne se charge de leur application auprès d'un personnel démotivé¹. »

« La dissolution des responsabilités institutionnelles » est une caractéristique des structures bureaucratiques, où chacun tente de se couvrir sans chercher à résoudre les problèmes. Le manque de coordination des différentes administrations, l'absence d'une vision globale rendaient impossible toute amélioration ou réforme du système.

D'anciens cadres de MSF ont également souligné que

« L'éparpillement des responsabilités entre divers ministères (santé, éducation, secrétariat aux handicapés) favorise le jeu des intérêts budgétaires et politiques qui ne sont pas forcément desservis par la revalorisation du patrimoine immobilier de l'Etat, financée par les ONG et les agences internationales². »

Dans son compte rendu de voyage, François de Combret parle même de la concurrence ou des luttes entre ministères de tutelle, quand il évoque la possible restructuration des institutions :

¹ Archives MSF. Conférence de presse, Bucarest 8 juin 1995.

² Archives MSF. Petrone Maria, Pivert Isabelle, Polentinos Juan Cruz, Torrisi Rino, « Il faut fermer les orphelinats roumains ! », 23 février 1995.

« Beaucoup d'orphelinats ne relèvent pas du ministère de l'Education (...) Le ministère de l'Education refusera donc probablement d'accueillir dans « ses » bâtiments des effectifs dépendant d'autres ministères¹. »

Les blocages furent nombreux, chaque administration tentant de préserver ses intérêts sectoriels. La création d'un département pour la Protection de l'enfance en 1997, rattaché au Premier ministre, représenta un effort pour initier et coordonner une politique globale, mais les résultats restèrent largement insatisfaisants. Toutefois, la création de l'Autorité Nationale pour la Protection des Droits de l'Enfant et l'Adoption (ANPDCA) et des Directions Départementales de Protection de l'Enfance (DGPC), contribuèrent à la cohérence du processus de réformes.

Progressivement, les différentes institutions de prise en charge, autrefois spécialisées en fonction de leur ministère de tutelle, entrèrent dans le cadre global de la protection de l'enfance. La cohérence administrative des structures fut-elle un substitut ou un premier pas vers la prise en charge globale des enfants en difficulté ?

3. d. A l'échelle des institutions

A l'échelle des institutions, les résistances au changement furent également nombreuses. Tout d'abord, les objectifs des interventions étrangères étaient parfois mal compris. Le personnel des institutions, en effet, concentrait son action sur la satisfaction des besoins matériels des enfants, sans prendre en considération leurs besoins d'éveil, de relations et de développement. Il voyait donc assez naturellement les organisations étrangères comme autant de pourvoyeurs de biens matériels. L'équipe de MSF à Năvodari raconte :

« L'abondance indécente des jouets colorés de l'Ouest, tellement enviée mais inaccessible, est une réalité incontournable, mais nous souhaitons limiter le plus possible ces effets pervers sur notre travail. (...) Nous voyons notre travail comme un partage d'émotions avec le personnel autour des enfants et ces dons nous réduisent au rôle de Père Noël (...)»²

L'aide matérielle apportée par certaines organisations pouvait donc brouiller le message éducatif des tenants de l'évolution des pratiques et mentalités. Dans le

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 18 avril 1995*, p. 15.

² Archives MSF. Stalin Fabienne, Marzin Aline, *Rapport de fin de mission, Năvodari*, avril 1992, p. 2.

même temps, elle renforçait la perception selon laquelle le problème des institutions se résumait aux conditions matérielles, à l'exclusion des conceptions de prise en charge.

De plus, les actions de formation posaient le problème de la légitimité et de la pertinence de l'intervention des organisations occidentales dans un pays étranger. Si l'intervention d'urgence, essentiellement matérielle dans le cadre des orphelinats roumains, fut bien accueillie par la population locale, faire évoluer les mentalités supposait déjà un positionnement différent de la part des organisations internationales, bien moins accepté par le personnel des institutions.

Fabienne Stalin et Aline Marzin, en mission pour MSF à Năvodari en 1992, décrivent cruellement l'échec de l'intervention des organisations occidentales :

« Avons-nous su écouter le non-dit roumain, avons-nous pris le temps et les moyens de comprendre la problématique roumaine avant de dérouler notre savoir-faire, thérapie rassurante pour l'angoisse que suscite ce pays où l'insupportable agresse et déstabilise ?

Les vestiges d'une salle de jeux hâtivement installée, aujourd'hui lieu de parking d'enfants, les vols quasi-systématiques de jouets made in West, la résistance plus ou moins passive du personnel nous apporte un inconfortable démenti.

A la même époque, face à l'urgence de la situation, détresse des enfants et moyens matériels défectueux, peut-être aurions-nous fait la même chose : apporter notre propre réponse à un problème dont nous n'avions pas compris les données. Mais aujourd'hui, l'urgence n'est plus la même. Elle se situe impérativement dans l'écoute du problème roumain, la compréhension de ses données pour essayer (peut-être) de résoudre, avec les Roumains surtout, ce que nous tentons de faire à notre niveau, en gardant sans cesse cette priorité¹. »

Dans cet aveu d'échec, partiel au moins, transparait la difficulté d'établir une réelle collaboration entre le personnel humanitaire des organisations internationales et les salariés des institutions. Le « déroulement du savoir-faire » a été un échec, car il n'était pas souhaité par les salariés roumains, du moins pas dans toutes les institutions. Dans les établissements de prise en charge, le personnel acceptait volontiers l'aide matérielle, mais plus difficilement de nouvelles mentalités. La

¹ Archives MSF. Stalin Fabienne, Marzin Aline, *Rapport de fin de mission, Năvodari*, avril 1992, p. 1.

conclusion de la mission MSF n'est pas idéologique, mais largement pragmatique : rien ne changera dans les institutions, sans la coopération réelle du personnel. D'où la nécessité de « résoudre avec les Roumains surtout. »

Le rapport d'activité de MSF-France pour l'année 1992-1993 détaille la position de l'organisation.

« La résistance à tout changement, dans deux orphelinats, nous a contraints au retrait début 1993, tandis que nous restons présents jusqu'à fin décembre 1993 dans celui de Cernavodă, où des résultats concrets ont été obtenus. (...) La formation à la prise en charge psychologique des enfants institutionnalisés, impliquant un changement de la dynamique institutionnelle, seules les structures motivées à changer concrètement sont susceptibles d'être aidées¹. »

Or, ces structures ne sont pas nombreuses. Le rapport de mission de MSF à la pouponnière de Năvodari résume bien l'ampleur des difficultés :

« La croyance "une formation adéquate du personnel solutionne tous les problèmes" est fautive. On ne peut parler de formation que si une mise en route de changement est faite et "si" et "seulement si" le personnel désire mettre en pratique cette formation, dans le respect des enfants². »

On comprend, à la lecture du rapport, qu'aucune des deux conditions précitées n'étaient réunies à la pouponnière de Năvodari : les velléités de changement, portées par les organisations internationales, se trouvaient dans une impasse, que mentionne le rapport d'activité de MSF-France en 1994 :

« Echech par contre au leagă de Năvodari et au centre des dystrophiques, où ni la direction ni le personnel n'ont accepté de modifier leurs attitudes professionnelles, malgré le constat partagé de la dégradation psychique iatrogène de la majorité des enfants admis.

MSF a quitté ces centres en expliquant le motif du retrait à tous les échelons. Sans réaction³. »

¹ Archives MSF. MSF-France, *Rapport d'activité 1992-1993*, p. 44.

² Archives MSF. « Leagă de Năvodari » [pouponnière de Năvodari], 1993.

³ Archives MSF. MSF-France, *Rapport d'activité 1993-1994*.

3. e. Un changement de façade

Dans sa conférence de presse de départ, à Bucarest, le 8 juin 1995, l'équipe de MSF dénonça l'illusion des améliorations matérielles dans les orphelinats :

« derrière les améliorations de façade survenues dans les leagăn roumains, les enfants continuent de souffrir de l'inadaptation de ces structures censées les protéger¹. »

L'ONG déplorait la facilité avec laquelle les responsables roumains se satisfaisaient de l'amélioration des conditions matérielles des établissements :

« Il y a cinq ans, en entrant dans un orphelinat, on était frappé par la misère dans laquelle vivaient les enfants et le manque d'attention qu'on leur portait. Aujourd'hui, la peinture refaite, les jouets neufs, le chauffage qui marche... sont autant d'améliorations visibles des conditions de vie dans les leagăn. Quand on connaît mal la situation, on peut ainsi avoir l'impression que tout va mieux. (...) Pourtant :

- Il y a aujourd'hui plus d'enfants dans les leagăn qu'il n'y en avait en 1989. Peu de mesures sont venues dissuader l'arrivée de nouveaux enfants.

- Trop peu de choses a également été fait pour améliorer le développement des enfants déjà institutionnalisés. Les leagăn restent largement inadaptés : le personnel est essentiellement médical et s'occupe des enfants comme s'il s'agissait de malades. Après des années passées dans ces institutions où ils souffrent de carences affectives, les enfants accusent de graves retards psychomoteurs et des troubles du comportement. Ils sont dans l'impossibilité d'établir des relations normales.². »

Derrière le décor des visites officielles, la situation restait donc dramatique : selon MSF, aucun changement réel n'avait été opéré au sein des institutions, en raison des résistances rencontrées. A défaut de pouvoir faire évoluer les mentalités du personnel des établissements, l'idée de fermer définitivement les orphelinats commença à se faire jour.

¹ Archives MSF. Conférence de presse, Bucarest 8 juin 1995.

² Archives MSF. Conférence de presse, Bucarest 8 juin 1995.

A. 4. « Il faut fermer les orphelinats roumains¹ ! »

Devant la difficulté à réformer et à faire évoluer les institutions de protection, l'idée chemina qu'« *il fallait fermer les orphelinats roumains.* » Cette perspective pouvait prendre une double forme : une fermeture partielle, qui visait notamment les établissements les plus précaires, ou une fermeture intégrale, de l'ensemble des institutions.

La plupart des ONG préconisèrent la fermeture des institutions les plus désastreuses. François de Combret, en visite à Bretea Ştrei, conclut son compte rendu : « *Une solution s'impose d'urgence : fermer cet orphelinat².* » Dans certains cas, en effet, la rénovation matérielle du bâtiment était impossible ou supposait des coûts trop importants pour que le jeu en vaille la chandelle.

4. a. La nécessité de fermer les « orphelinats roumains »

Dans le même temps, des voix se faisaient entendre pour une fermeture globale des établissements de prise en charge, soit une « *désinstitutionnalisation* ».

Un document élaboré par d'anciens cadres en mission pour MSF en Roumanie dénonçait « *l'exclusion et la destruction organisée de dizaine de milliers d'enfants³* » et appelait le gouvernement roumain à « *mettre en œuvre une véritable politique familiale et fermer les "orphelinats"⁴.* »

Les signataires constataient tout d'abord que le nombre d'enfants placés en institution continuait à augmenter, essentiellement à cause des difficultés socio-économiques rencontrées par leur famille :

« la quasi-totalité (des enfants placés) ne sont pas orphelins et entrent (en institution) en bonne santé, pour des raisons purement socio-économiques⁵. »

Le document dénonçait les effets pervers de l'implication des ONG occidentales dans le système de protection de l'enfance :

¹ Archives MSF. Petrone Maria, Pivert Isabelle, Polentinos Juan Cruz, Torrisi Rino, « Il faut fermer les orphelinats roumains ! », 23 février 1995.

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 18 avril 1995*, p. 13.

³ Archives MSF. Petrone Maria, Pivert Isabelle, Polentinos Juan Cruz, Torrisi Rino, « Il faut fermer les orphelinats roumains ! », 23 février 1995.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

« L'intérêt quasi-exclusif qu'ont porté à ces orphelinats depuis cinq ans les ONG occidentales, en y engloutissant des sommes considérables, en réhabilitation, dons de nourriture, jouets, ouverture de salles de jeux, formation de personnel, délaissant totalement les structures publiques ouvertes (dispensaires ou crèches), a largement contribué au renforcement du système¹. »

Pour radicale que fût cette accusation, il est certain que les investissements occidentaux déséquilibèrent le système sanitaire et éducatif et créèrent des décalages de perception, aux dépens des enfants placés.

De plus, le système des institutions, selon les signataires de l'appel, favorisait l'abandon de l'enfant par sa famille. Deux facteurs majeurs étaient invoqués : d'une part, *« le poids culpabilisateur de l'institution (hôpital ou orphelinat)² »*, d'autre part *« la bureaucratie alourdie par l'éparpillement des responsabilités³. »* Pour beaucoup de familles modestes, la confrontation au personnel des institutions sanitaires ou éducatives était une épreuve. Elles pouvaient également perdre la trace de leur enfant au sein du labyrinthe administratif, où personne ne répondait de rien.

A l'autre extrémité du parcours institutionnel, les perspectives de sortie étaient inexistantes.

« Des commissions bureaucratiques décident leur transfert d'établissement en établissement en fonction de leur âge et de leur développement, et pour la plupart, les enfants vivent donc en circuit fermé jusqu'à 16-18 ans, âge auquel, en l'absence de toute intégration sociale, ils viendront au mieux grossir les rangs des marginaux. La prise en charge institutionnelle de l'enfant crée de futurs exclus de la société⁴. »

Un rapport de MSF évoquait déjà les *« citadelles fermées »* que représentaient les orphelinats. Il est vrai que les institutions, autonomes et fermées, fonctionnaient en dehors de la société. Dans certains cas, les enfants étaient même scolarisés au sein de l'orphelinat, et se retrouvaient donc sans aucun contact avec le monde extérieur.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Fermées sur elles-mêmes,

« les institutions d'enfants en Roumanie fabriquent des handicapés¹. »

En effet, le contexte institutionnel provoquait de graves retards de développement dont les conséquences étaient irréversibles.

« La majorité des enfants dans les institutions, et cela d'autant plus qu'ils y sont entrés à moins de 3 ans, souffrent de carences affectives provoquant des retards de développement psychomoteur (mutisme, balancements, prostration, etc.), retards qui se transformeront peu à peu en handicaps définitifs profonds, physiques, mentaux, et pourront les enfermer très tôt et à vie dans les structures de prise en charge psychiatriques². »

Les premières années étaient un moment-clé dans le développement de l'enfant et les difficultés pour les familles à maintenir un lien avec leurs enfants durant cette période de leur vie, avaient de graves conséquences.

En conséquence, les signataires appelaient le gouvernement à mettre en place *« une véritable politique familiale inséparable de la fermeture de ces institutions³. »* Cette politique devait s'appuyer sur trois axes principaux.

L'Etat devait tout d'abord mener une politique

« permettant aux familles en difficulté de garder leur enfant, et donc d'arrêter le flux d'entrées dans les institutions⁴. »

La nécessité d'une politique familiale, avec notamment des aides financières, avait déjà été soulignée par plusieurs organisations internationales. Le document insistait également sur les structures de soutien aux familles, avec notamment :

« le développement et le soutien des structures ouvertes : crèches, dispensaires, centres d'accueil gratuit pour le jour/la semaine, rooming-in, ...⁵ »

Dans le même temps, l'Etat devait réduire les prises en charge d'enfants dans les institutions, avant de fermer définitivement celles-ci. Le placement en famille d'accueil et la réintégration des enfants dans leur famille d'origine devaient être

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

autant d'alternatives aux institutions. Les enfants handicapés devaient être accueillis dans les écoles normales pour pouvoir rester au domicile de leurs parents.

Enfin, les signataires du texte appelaient au « *règlement urgent du problème des enfants sans identité*¹ », nombreux dans les hôpitaux et parfois dans les orphelinats.

4. b. Vers la désinstitutionnalisation des « orphelins roumains »

Des responsables roumains partageaient, dès les années 1990, cette conviction qu'il fallait fermer les institutions de prise en charge. Un compte rendu de SERA cite des responsables du Comité National pour la Protection des Enfants et du Comité Roumain pour l'Adoption, qui souhaitaient mettre en place une politique de prévention de l'abandon d'un côté et de désinstitutionnalisation de l'autre, comme le résume François de Combret :

« autrement dit, changer le système consisterait à prendre des mesures pour fermer le robinet à l'entrée des orphelinats, et pour ouvrir le robinet à la sortie². »

Cette politique de désinstitutionnalisation et de réintégration des enfants dans leur famille avait déjà été initiée et soutenue par la Commission européenne dans le cadre du programme PHARE, comme le souligne le rapport de la Commission en 1998 :

« La politique du gouvernement (...) met l'accent sur l'objectif de (ré)intégration des enfants dans leurs familles. La stratégie de réforme qui la sous-tend, soutenue par le programme Phare, a commencé à porter ses fruits. Il est encourageant de constater que le nombre d'enfants réintégrés dans leurs familles ou adoptés par des familles d'accueil a augmenté. Toutefois il y a encore matière à d'autres améliorations dans la mise en œuvre de la politique, notamment en ce qui concerne l'encouragement à la réintégration des enfants dans leurs familles³. »

¹ *Ibid.*

² Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 13 au 18 avril 1995*, p. 3.

³ Commission européenne, *Rapport régulier de la Commission sur les progrès accomplis par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 1998.

La Commission soulignait certes des résultats positifs, tout en reconnaissant que le phénomène n'était pas encore massif : depuis 1997, la réforme Tăbăcaru mettait davantage l'accent sur la rénovation et l'humanisation des institutions que sur leur fermeture.

Le choix de « fermer les orphelinats roumains » devint définitif avec la stratégie nationale pour la protection de l'enfance de 2001. Parmi les directions générales de la stratégie, figuraient deux priorités :

« 1. La prévention et la réduction de l'abandon des enfants par leurs parents, grâce au soutien des familles en difficulté.

2. La restructuration des services et institutions de type résidentiel, y compris des services pour enfants déficients ou handicapés ; la ré-orientation de l'utilisation des ressources financières, matérielles, humaines et techniques de celles-ci vers l'organisation et la diversification de services alternatifs à la protection résidentielle et la réduction du nombre d'enfants institutionnalisés (en particulier, pour ceux placés pour une durée longue ou indéterminée)¹. »

Si la mise en œuvre de cette stratégie n'alla pas sans mal et ne se fit pas toujours dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, elle signa toutefois la fermeture irréversible des « orphelinats roumains ».

B. La difficile fermeture des foyers-hôpitaux.

Parmi les institutions de prise en charge, celles destinées aux enfants handicapés, notamment les foyers-hôpitaux, occupaient une place à part. Elles furent exclues, par exemple, du processus de décentralisation de 1997 et restèrent, jusqu'en 1999, sous la tutelle du secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées. Ces établissements furent les plus difficiles à réformer, puis à fermer. Les conditions

¹ Stratégie nationale dans le domaine de la protection de l'enfance (2001-2004), art. 7. « 1. Prevenirea și reducerea abandonului copiilor de către propriii părinți, prin sprijinirea familiilor aflate în situații dificile. 2. Restructurarea serviciilor și instituțiilor de tip rezidențial existente, inclusiv a serviciilor pentru copiii cu deficiențe sau cu handicap ; reorientarea utilizării resurselor financiare, materiale, umane și tehnice ale acestora către organizarea și diversificarea de servicii alternative la protecția rezidențială și reducerea numărului copiilor instituționalizați (în special pe termen lung sau nedefinit). »

matérielles, médicales et éducatives de certains foyers-hôpitaux restèrent désastreuses jusqu'à la fin.

B. 1. Qui vivait dans les foyers-hôpitaux dans les années 1990 ?

Après la Révolution, les foyers-hôpitaux continuèrent à fonctionner dans la continuité de la période communiste : les structures, le personnel, les pratiques restèrent identiques. Progressivement, des ONG réussirent à humaniser les établissements et à améliorer la qualité de la prise en charge. Le système, dans son ensemble, resta toutefois inchangé et les commissions d'évaluation continuèrent à alimenter les foyers-hôpitaux avec des enfants au profil varié. Il est finalement assez difficile de savoir qui étaient vraiment les enfants placés dans ces institutions, dans la mesure où, le plus souvent, les diagnostics étaient posés hâtivement et reflétaient parfois plus les préjugés de la commission que la situation réelle des enfants.

1. a. Le profil des enfants placés en foyers-hôpitaux

Au détour d'un *Compte rendu de voyage* de François de Combret, nous avons retrouvé une liste détaillée des mineurs du foyer-hôpital d'Ungureni en 1997¹. Ce document nous donne quelques indications précieuses sur le profil des enfants.

En 1997, le foyer-hôpital comptait 180 enfants. Au total, près de la moitié avaient été transférés directement de la pouponnière ou du centre de dystrophiques au foyer-hôpital. Un quart avaient été confiés directement par leur famille, sur recommandation médicale. Quelques uns étaient arrivés à la suite d'un séjour à l'hôpital. Les autres provenaient d'autres institutions pour enfants handicapés, voire de maisons d'enfants scolarisés : ils n'avaient donc pas été diagnostiqués auparavant comme handicapés. On observe que les pouponnières constituaient un élément constitutif du système des foyers-hôpitaux : abandonnés, mal soignés, peu stimulés, de nombreux enfants devenaient, en pouponnière, « *irrécupérables* ».

Une autre statistique indique, par ailleurs, que 35 % des enfants placés en pouponnières étaient orientés vers des foyers-hôpitaux, 15 % vers des centres de neuro-psychiatrie infantile et 22 % vers des écoles spécialisées : au total 72% des

¹ Cette liste, confidentielle, a été publiée par François de Combret, dans son *Compte rendu de voyage du 8 au 10 octobre 1997*.

enfants placés en pouponnière souffraient, selon les commissions d'évaluation, d'un handicap plus ou moins important¹.

De quel handicap ou affection souffraient les enfants placés en foyers-hôpitaux ? Les listes font peine à lire. La plupart des enfants cumulent quatre à cinq problèmes médicaux. La quasi-totalité portent les diagnostics suivants : « *retard*² » (parfois « *retard psychomoteur*³ »), « *oligophrénie*⁴ », « *déficiência mentale*⁵ », « *débilité mentale*⁶ ». Une petite fille de cinq ans portait la condamnation suivante : « *déficit neuro-psychique irrécupérable*⁷ ». Il est difficile de savoir si la commission faisait réellement des distinctions entre ces différents problèmes, dont le point commun est d'abord leur imprécision : ces diagnostics, très insuffisants, posés parfois parfois sans justification, conduisaient les enfants dans un circuit fermé dont ils avaient peu de chance de réchapper. Certains y moururent, les autres en restèrent marqués à vie.

Près d'un tiers souffraient d'aphasie⁸ et de nombreux autres avaient des troubles du langage. Ces difficultés, conséquence vraisemblable du séjour en pouponnière, étaient représentées massivement en foyer-hôpital. Plusieurs jeunes étaient myopes ou aveugles. De même, les « *retards de croissance staturo-pondérale*⁹ » reviennent fréquemment : une alimentation insuffisante, l'absence d'éveil psychomoteur ont marqué, dans leur chair, les enfants du foyer-hôpital. Beaucoup de jeunes souffraient également de divers problèmes orthopédiques : malformation des hanches, pieds bots, ...

D'autres affections prévalentes chez les « orphelins roumains » n'étaient pas en reste. Quatorze enfants étaient séropositifs, onze porteurs de l'hépatite B, plusieurs souffraient d'une cirrhose hépatique : compte tenu des conditions de vie, les risques de contamination d'un enfant à l'autre étaient importants. Deux autres enfants avaient la tuberculose. Comme pour les enfants séropositifs ou porteurs

¹ Rapport de Richard Trigano en 1995. Cité dans Françoise Weil Halpern, « maltraitance institutionnelle en guise de protection de l'enfance, l'exception roumaine » in *Maltraitements institutionnelles, accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter*, Marcelin Gabel, Frédéric Jésus, Michel Manciaux (coord.), Paris, Fleurus, 1998.

² Archives SERA. Liste des enfants internés au *cămin-spital* de Ungureni (octobre 1997), in Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 8 au 10 octobre 1997*.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ La langue roumaine utilise le terme « alalie ».

⁹ *Ibid.*

d'une hépatite, ils ne pouvaient accéder, au sein du foyer-hôpital, à un traitement spécialisé.

A l'inverse, au milieu des enfants qui souffraient d'affections sévères, d'autres avaient été envoyés en foyer-hôpital à la suite d'une évaluation rapide ou empreinte de préjugés. Les erreurs n'étaient pas exceptionnelles. A Ionășeni, en 1995 se trouve :

« un adolescent intact, qui paraît avoir résisté à la déchéance de ce lieu (...) Il a 17 ans. Il est ici depuis un an. Il ne sait pas pourquoi. Le Dr Carmen Roman dit que, effectivement, c'est une erreur, et qu'elle cherche à le faire sortir¹. »

En 1997, un jeune fut placé au foyer-hôpital d'Ungureni pour cause de strabisme². En 1999, plusieurs enfants furent envoyés au foyer-hôpital de Horia, alors qu'ils auraient pu suivre une autre filière : deux jeunes étaient aveugles et auraient dû être envoyés dans une école spécialisée, une petite fille avait un bec de lièvre, deux petits garçons avaient un léger retard psycho-moteur.

1. b. La modification des méthodes d'évaluation du handicap

En 2002, le gouvernement modifia les méthodes d'évaluation du handicap³ et d'orientation scolaire⁴. Il mettait fin officiellement à plusieurs décennies d'évaluation médicale simpliste. Le décret 12709 exprime

« le besoin de participation sociale et d'égalité des chances pour les enfants et personnes handicapées, comme moyens de promotion des droits humains. Une condition importante en ce sens, pour laquelle milite la communauté internationale, est de dépasser le modèle prédominant médical dans la

¹ Archives SERA. Combret François (de), dans son *Compte rendu de voyage du 12 au 17 octobre 1995*, p. 46.

² Archives SERA. Combret François (de), dans son *Compte rendu de voyage du 8 au 10 octobre 1997*, p. 10.

³ Ministère de la Santé et Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption. Décret n° 725/12709 du 1^{er} octobre 2002 sur les critères à partir desquels est établi le degré de handicap des enfants et sont appliquées les mesures de protection spéciale pour ces derniers.

⁴ Gouvernement roumain. Décision n° 218 du 7 mars 2002 portant approbation de la méthodologie pour l'utilisation d'un ensemble d'instruments d'expertise et d'évaluation des enfants et élèves en vue de leur orientation scolaire.

conception et les pratiques appliquées à ces enfants, et d'accepter la complémentarité du modèle social¹. »

Tant du point de vue de l'évaluation que de la prise en charge, la perspective médicale s'avérait insuffisante. L'évaluation du handicap devait s'inscrire dans un cadre plus large :

« La présence de conditions médicales (maladie, affection etc.) est une prémisses, mais celle-ci ne conduit pas obligatoirement au handicap. Le diagnostic médical en soi n'est pas comme tel suffisant pour justifier de faire rentrer une personne dans une catégorie de handicap ; il doit être corrélé avec l'évaluation psychosociale. A l'évaluation de l'éventuel handicap, à côté de la définition du grade de dysfonctionnalité de l'organisme, on prendra en considération les facteurs du milieu, y compris la famille, la qualité de l'éducation, les mesures prises par la famille, la possible négligence, ainsi que les facteurs personnels. En absence de famille, on évaluera les particularités du milieu substitutif². »

Cette évaluation complexe présentait plusieurs avantages. Pluridisciplinaire, elle impliquait différents acteurs, de milieux professionnels différents : cette pluralité devait garantir les enfants contre l'arbitraire d'un médecin unique. De plus, le texte reconnaissait explicitement l'importance du milieu et de la personnalité de chaque enfant : les orientations automatiques devaient donc être empêchées.

Enfin, le texte s'attaquait aux mentalités, en précisant la finalité des mesures sociales et éducatives en faveur des enfants handicapés :

« Les mesures et services de protection spéciale, d'intervention et de soutien sont variées et ont pour finalité :

a) la survie de l'enfant ;

¹ Décret n° 725/12709 du 1^{er} octobre 2002 : « nevoia de participare socială și de egalizare a șanselor pentru copiii și persoanele cu handicap, ca mijloace de promovare a drepturilor umane. O condiție importantă în acest sens, pentru care militează comunitatea internațională, este depășirea modelului predominant medical în concepție și practică cu privire la acești copii și acceptarea complementară a modelului social. »

² Décret n° 725/12709 du 1^{er} octobre 2002 : « Prezența unei condiții de sănătate (boli, afecțiuni etc.) este o premisă, dar aceasta nu conduce obligatoriu la handicap. Diagnosticul medical în sine nu este ca atare suficient pentru a fundamenta încadrarea într-o categorie de handicap, el trebuie corelat cu evaluarea psihosocială. La evaluarea eventualei handicap, alături de stabilirea gradului de disfuncționalitate a organismului, se vor lua în considerare și factorii de mediu, inclusiv cei familiari, calitatea educației, măsurile luate de familie, posibila neglijare, precum și factorii personali. În absența familiei se evaluează particularitățile mediului substitutiv. »

b) la réduction ou la minimalisation des conséquences invalidantes des affections ou maladies ;

c) l'amélioration des conditions de vie individuelle et sociale pour assurer et soutenir le développement maximum du potentiel de l'enfant¹. »

Douze ans après la découverte de Cighid, la Roumanie démocratique affirmait ce qu'elle voulait pour ses enfants les plus vulnérables : « *le développement maximum de (leur) potentiel.* » Un long chemin avait été parcouru dans les textes : il restait à mettre en œuvre les changements annoncés.

B. 2. Les droits bafoués des enfants

Les progrès législatifs constituaient un gage de bonne volonté de la part des autorités ; elles étaient loin de garantir le respect réel des droits des mineurs placés.

2. a. Des conditions matérielles toujours insuffisantes

La situation concrète des établissements pour enfants handicapés laissait encore à désirer. Un rapport de l'Unicef sur *le respect des droits des enfants et jeunes handicapés mentaux dans les institutions publiques*², en date de 2005 et 2006, est un dur réquisitoire.

« In more than two thirds of the visited institutions, the accomodating conditions do not meet the minimum compulsory standards set out for residential care services addressing disabled children. In somes cases, the same centre of services worked with intellectually disabled children and healthy children ; it could be noticed that the part accomodating disabled children was less taken care of and less modern than the one hosting healthy children³. »

Certes, les conditions matérielles s'étaient largement améliorées et les images de Cighid de mars 1990 devenaient progressivement de mauvais souvenirs. Pour

¹ Décret n° 725/12709 du 1^{er} octobre 2002 : « Măsurile și serviciile de protecție specială, de intervenție și sprijin sunt variate și au ca finalitate: a) supraviețuirea copilului; b) reducerea sau minimalizarea unor consecințe invalidante ale afecțiunilor sau bolilor; c) ameliorarea condițiilor de viață individuală și socială pentru a asigura și a sprijini dezvoltarea maximală a potențialului copilului. »

² UNICEF, *Monitoring the rights of mentally disabled childre and young people in public institutions, 2005-2006.*

³ UNICEF, *Monitoring the rights of mentally disabled childre and young people in public institutions, 2005-2006*, p. 18.

autant, le rapport de l'Unicef montre que la situation restait globalement mauvaise, en dépit de la manne financière dont avait profité le système de protection de l'enfance. Plus grave, les mentalités étroites perduraient et les enfants handicapés restaient moins bien traités que leurs camarades non-handicapés.

Certains problèmes matériels possédaient une longévité désespérante : des installations de chauffage vétustes, les fenêtres brisées, l'absence d'eau chaude courante, ... Les enfants étaient encore tondues et semblaient avoir hérité des vêtements de leurs camarades des années 1990 :

« The children from the centre have their hair cut the same way, no matter the gender. The clothes are excessively worn out. Many of the children don't have shoes and the clothes they are wearing are greatly torn and overused¹. »

2. b. Une prise en charge toujours problématique

La prise en charge éducative et médicale restait également problématique. Le rapport de l'Unicef pointait de nombreux cas d'enfants admis en hôpital psychiatrique, sans diagnostic et sans traitement, de manière arbitraire : en guise d'éducation, en somme.

« In more than a third of the institutions visited, the conversations with the children (...) and with some of the psychiatric clinic staff revealed that admissions of disabled children from placement centres to psychiatric hospitals were made arbitrarily, as a punishment². »

De même, le rapport constatait de nombreux cas injustifiés de « *physical restraint*³ ». De manière générale, les compétences professionnelles du personnel relevaient plus de l'amateurisme et de l'improvisation :

« In the context of legislation gaps, lack of professional codes of conduct or practice guidelines, and many times of quantitative and qualitative training deficiencies of the staff, it is obvious that "difficult behaviour" (or a behaviour requiring attention) of a child cannot be tackled properly. Some staff think that such behaviour may be "taken under control" only by physical restraint techniques that the medical personnel (medical nurse and orderly/carer)

¹ *Ibid.*, p. 19

² *Ibid.*, p. 21

³ *Ibid.*, p. 31.

improvise, which at the same time become a type of punishment, from the point of view of the interviewed children¹. »

2. c. Un accès aux soins médicaux toujours limité

L'accès aux soins médicaux restait, en outre, largement entravé, y compris pour les soins de base.

« Access to adequate health care is crucial for mentally disabled children, mostly for those bearing an associated handicap. Still, in most of the cases monitored, it was noticed that this right was restricted, which the staff and the representatives of the authorities argued by lack of resources or untrained institutional staff². »

Les difficultés de transport, les postes de médecins vacants au sein des institutions, les discriminations subies par les enfants rendaient difficile l'accès à la médecine générale, tandis que les soins primaires étaient encore réalisés par du personnel peu qualifié.

Les traitements à base de sédatifs, comme à Cighid, étaient administrés de manière fréquente, presque automatique, sans lien avec un diagnostic, pour prévenir d'éventuelles difficultés de comportement. Dans de nombreux cas, l'expression « retard mental » tenait lieu de tout diagnostic. Le rapport rappelle ainsi :

« this type of therapy violates the basic freedom of a human being when it used for other reasons than medical ones³. »

Quinze ans après la Révolution, et alors que la réforme globale de la protection de l'enfance semblait en bonne voie, les difficultés du gouvernement à adapter les institutions pour enfants handicapés aux standards européens étaient patentées.

¹ *Ibid.*, p. 31.

² *Ibid.*, p. 33.

³ *Ibid.*, p. 36.

B. 3. La restructuration des institutions pour enfants handicapés

Les institutions pour enfants handicapés furent parmi les dernières à fermer leurs portes, ou plutôt à être restructurées.

3. a. La réforme de 1999

Les alternatives aux institutions pour enfants handicapés furent d'autant plus rapidement trouvées que le handicap des enfants était léger, comme le montre l'évolution des unités pour enfants handicapés, à la suite de la décentralisation de 1999, dans le département de Vâlcea¹. En dix-huit mois, la maternelle spéciale de Babeni avait réduit ses effectifs de 65%, l'école spéciale de 11%, l'école professionnelle de Bistrița de 34% (le foyer-école qui y était lié avait fermé ses portes entre temps). Seul le foyer-hôpital enregistrait une hausse du nombre d'enfants placés.

Que faire des enfants handicapés que l'on disait, encore peu de temps auparavant, « irrécupérables » ? La décentralisation, qui devait favoriser la responsabilisation des autorités locales, provoqua finalement une forte disparité dans la résolution de ce problème. Les anciens foyers-hôpitaux devinrent des « *centres de récupération et réhabilitation pour mineurs handicapés*² », d'autres « *des centres de soin et d'assistance*³ ». D'autres encore prirent la forme de « *centres pilotes*⁴ ». Dans les années qui suivirent, plusieurs de ces établissements fermèrent leurs portes ou changèrent de destination.

3. b. Des alternatives insuffisantes

La fermeture, même incomplète, des anciens foyers-hôpitaux, n'alla pas sans poser problème. Tout d'abord, les structures alternatives qui furent créées proposaient bien moins de places que les anciennes institutions. François de

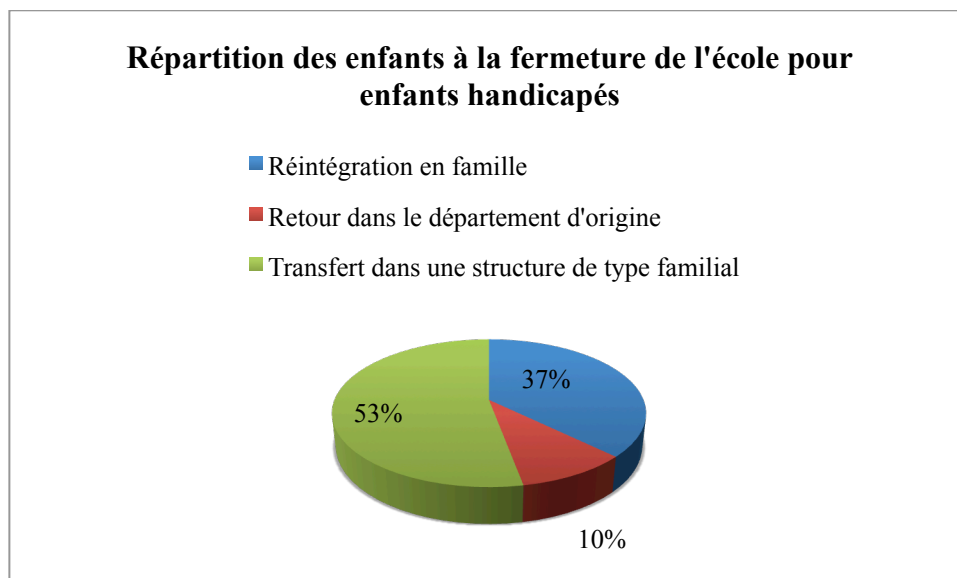
¹ Archives SERA. Direction Départementale pour la Protection des Droits de l'Enfant Valcea. Evolution du nombre d'enfants dans les unités spéciales 2000-2001. In Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 30 novembre au 3 décembre 2001*.

² « Centru de recuperare și reabilitare pentru Minori cu Handicap. »

³ « Centru de îngrijire și asistență. »

⁴ « Centru Pilot ».

Combret, dans son *Compte rendu de voyage du 1^{er} au 4 octobre 2004*¹, cite l'exemple de la fermeture d'une école pour enfants handicapés, qui accueillait des jeunes filles considérées comme « retardées ».



*Graphique 42*²

Sur les 102 enfants anciennement placés dans l'école, 38 furent réintégrées dans leurs familles naturelles, 10 retournèrent dans leur département d'origine, 54 furent transférées dans des structures de type familial. En tout et pour tout, deux assistants sociaux étaient chargés de préparer, accompagner et suivre la réintégration des enfants dans leur famille. Bâclée, mise en œuvre de façon essentiellement formelle, cette réintégration aboutit à de nombreux échecs : certains enfants arrivèrent à la rue, d'autres réintégrèrent, quelques temps plus tard, des centres d'Etat.

De plus, la fermeture des institutions pour enfants handicapés laissait en suspens un problème irrésolu : que faire de tous ceux qui, ayant grandi dans ces institutions, avaient survécu et étaient incapables de vivre de manière indépendante ? L'établissement de Cighid se transforma symboliquement en centre de récupération et de réhabilitation pour personnes handicapées. Il accueille, encore aujourd'hui, dans de bonnes conditions, des anciens enfants du foyer-hôpital devenus adultes. Mais de manière générale, les restructurations ont entraîné une brusque diminution

¹ Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 1^{er} au 4 octobre 2004*, p. 37.

² Source : Archives SERA. Combret François (de), *Compte rendu de voyage du 1^{er} au 4 octobre 2004*, p. 37.

du nombre de places : des jeunes se retrouvèrent ainsi à la rue, sans possibilité d'être pris en charge. D'autres refusèrent, au contraire, d'intégrer les centres pour adultes handicapés, dans lesquels, si les conditions matérielles s'étaient largement améliorées, les mentalités et les pratiques leur rappelaient fortement le temps des foyers-hôpitaux.

Dans le cas des foyers-hôpitaux comme pour le reste des institutions de prise en charge, les réformes furent généralement menées sous la pression d'observateurs ou de partenaires extérieurs. Si les structures changèrent, la volonté politique manqua pour faire évoluer les mentalités...

C. La désinstitutionnalisation : enjeux et réalités.

Dès la fin des années 1990, les vieilles institutions de placement fermèrent une à une leurs portes. Quelques unes restèrent en fonction, mais furent réorganisées sous forme de compartiments familiaux. Dans l'un et l'autre cas, bien souvent, la restructuration des établissements tint lieu de révolution éducative. Dans plus d'un cas, la « désinstitutionnalisation » relégua l'intérêt supérieur de l'enfant au profit d'intérêts politiques et administratifs, et devint une fin en soi. Désinstitutionnalisation et protection de l'enfance devinrent synonymes, pour les autorités nationales comme pour les observateurs européens : le raccourci était, si ce n'est malhonnête, pour le moins audacieux.

C. 1. La désinstitutionnalisation : objectifs et résultats.

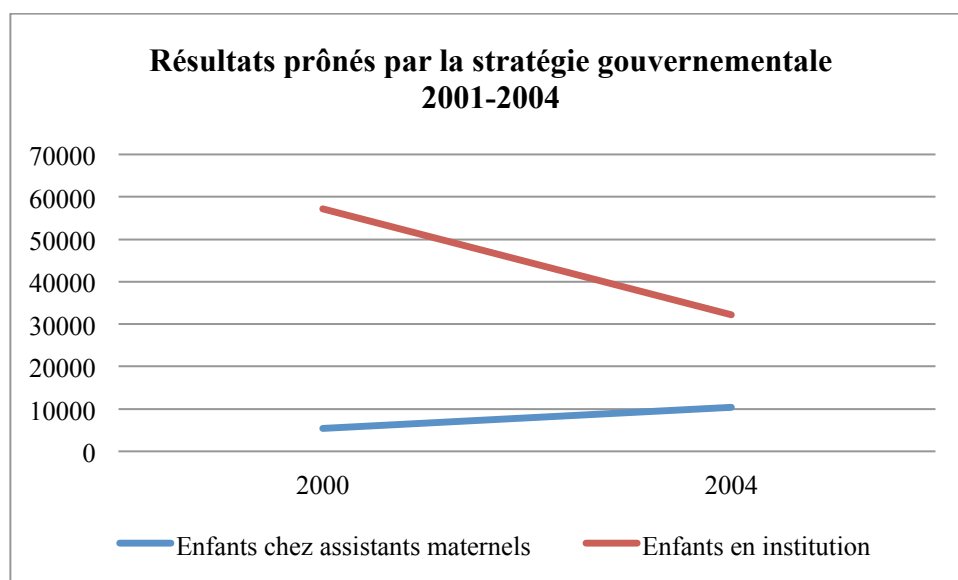
Dans la majorité des commentaires politiques, *l'institutionnalisation* des enfants était montrée du doigt : c'était le système des orphelinats qui était rendu responsable de la situation tragique des enfants. Dès lors, une solution s'imposait : sortir les enfants des orphelinats.

1. a. Objectifs de la stratégie nationale 2001-2004

La stratégie gouvernementale pour la protection de l'enfance, votée en juin 2001, sous la menace d'un rapport du Parlement européen défavorable à la Roumanie, plaçait comme premier objectif opérationnel :

« le développement et la diversification des modalités d'intervention en vue de prévenir l'abandon et de réduire l'institutionnalisation¹. »

Elle prévoyait notamment la désinstitutionnalisation de 10 000 enfants avant la fin de l'année 2001, et de 25 000 enfants avant décembre 2004². Dans le même temps, 5000 nouveaux enfants devaient être pris en charge par des assistants maternels professionnels.



Graphique 43³

Pour les 25 000 enfants désinstitutionnalisés, la stratégie préconisait :

« la réintégration dans la famille naturelle, le placement chez des parents, dans d'autres familles ou chez d'autres personnes, chez des assistants maternels professionnels ou la diversification de services alternatifs. »⁴

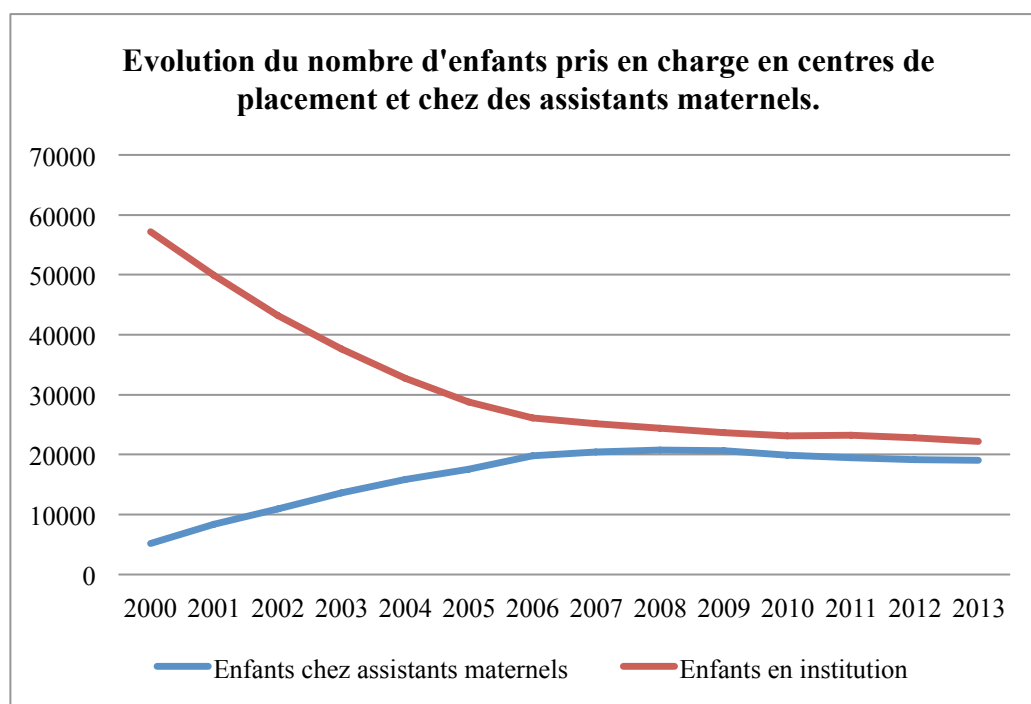
¹ Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance (2001-2004) : « Dezvoltarea și diversificarea modalităților de intervenție în vederea prevenirii abandonului și a reducerii instituționalizării. »

² *Ibid.*

³ Source : Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance (2001-2004).

⁴ Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance (2001-2004) : « prin reintegrarea lor în familiile naturale, plasament/incredințare la rude, la alte familii sau persoane, la asistenți materneli profesioniști și prin diversificarea de servicii alternative. »

Sur les quatre années de mise en place de la stratégie, les objectifs furent respectés, voire dépassés, comme le montre le graphique ci-dessous.



Graphique 44¹

Le nombre d'enfants placés en institution passa de 57 181 à la fin de l'année 2000 à 32 679 à la fin de l'année 2004², soit une diminution de 24 502 enfants, presque à la hauteur des objectifs fixés. En revanche, le nombre d'enfants pris en charge par un assistant maternel tripla sur la même période, passant de 5 157 à 15 834, soit une hausse de 10 677, au lieu des 5 000 prévus.

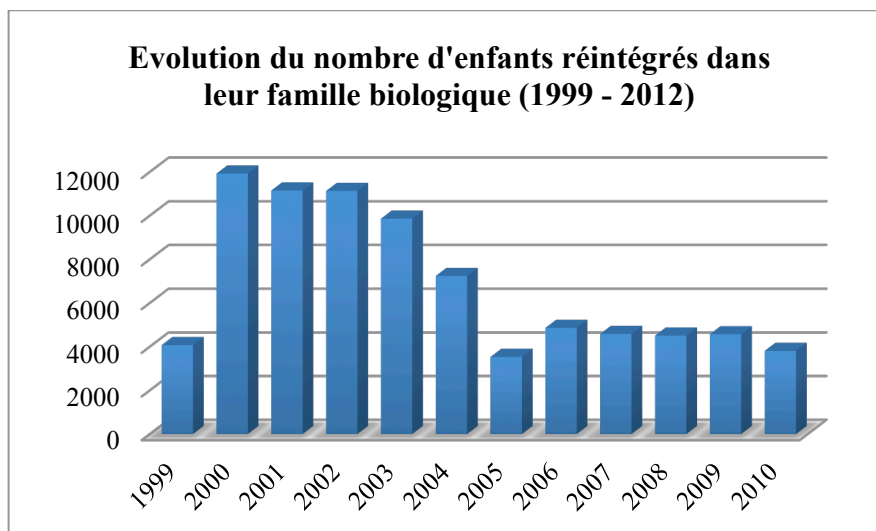
Que devinrent les enfants « *désinstitutionnalisés* » ? Les statistiques ne sont pas toujours très lisibles : en effet, elles placent sur le même plan les mineurs qui sortent définitivement du système (réintégration en famille, adoptions), qui ne sont donc plus des « enfants pris en charge » et ceux qui restent dans le système (chez un assistant maternel ou en centre de placement) et sont donc pris en compte chaque année par les statistiques.

En premier lieu, les enfants pouvaient être « *réintégrés dans leur famille naturelle.* » Cette possibilité concernait les enfants dont les parents étaient en vie et

¹ Source : Institut National de Statistique roumain (INS). Base de données en ligne TEMPO.

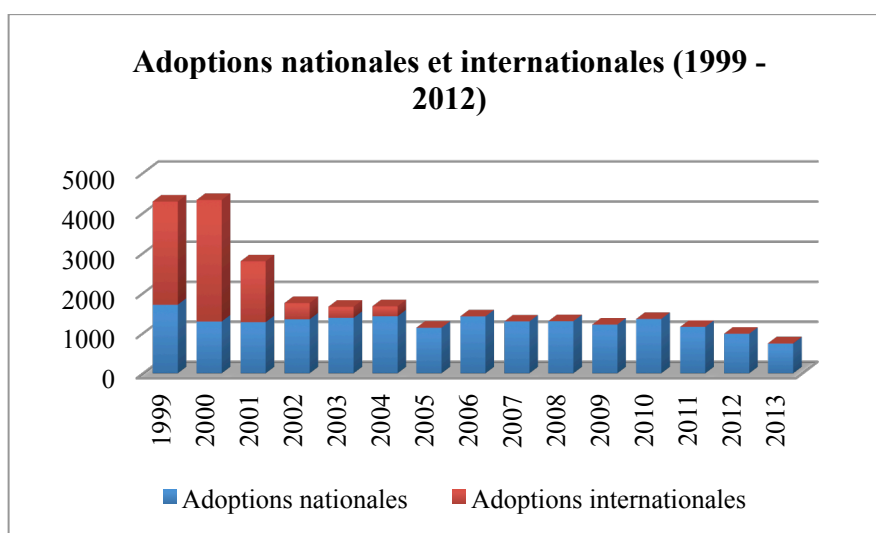
² Source : *Ibid.*

qui pouvaient être identifiés. Comme on le voit sur le graphique qui suit, les années 2001-2004 furent marquées par de nombreuses réintégrations en famille biologique, autour de 10 000 enfants par an. A partir de 2005, le nombre de réintégration se stabilisa autour de 5 000 par an.



Graphique 45¹

En second lieu, les enfants qui remplissaient les conditions de l'ordonnance de 1997 pouvaient être adoptés en Roumanie, ou à l'étranger jusqu'en 2001. Jusqu'en 2001, l'INSSE recense autour de 4000 adoptions par an, avec une majorité d'adoptions internationales. Le moratoire de 2001, puis l'interdiction en 2004 des adoptions internationales, ne s'accompagnèrent pas d'une augmentation des adoptions en Roumanie, qui concernèrent ainsi entre 800 et 1300 enfants par an de 2005 jusqu'à aujourd'hui.



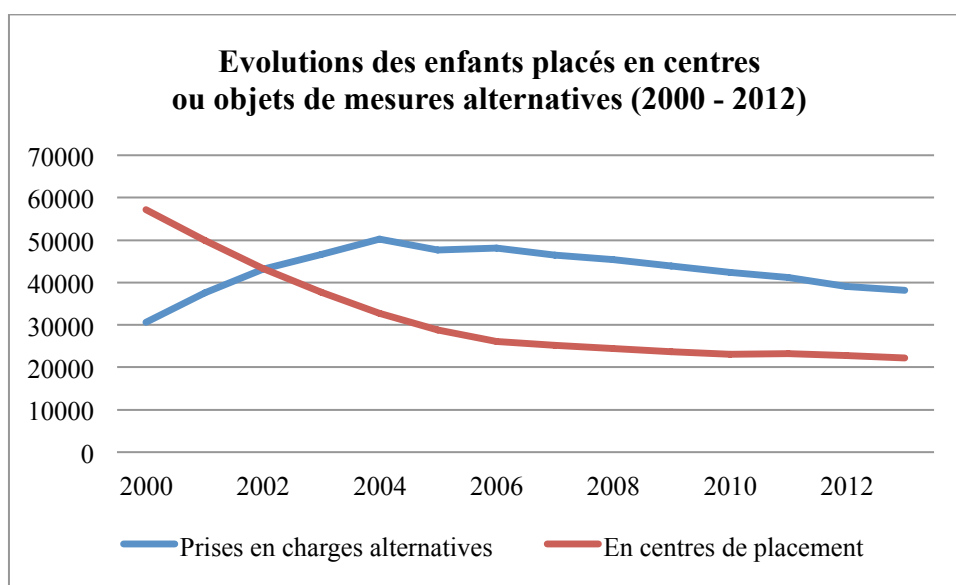
Graphique 46¹

¹ Source : Institut National de Statistique roumain (INS). Base de données en ligne TEMPO.

D'autres enfants furent confiés à des parents (ascendants ou cousins jusqu'au quatrième degré) : on en recensait 19 258 à la fin de l'année 2000 et 27 036 en 2004, soit une augmentation de 40%. Dans le même temps, le nombre d'enfants confiés à des proches ou à des tiers (hors assistants professionnels rémunérés) s'éleva de 4 917 à 6 059, soit une augmentation de 23%².

Enfin, de nombreux enfants furent pris en charge par des assistants maternels. Alors que la stratégie de 2001 prévoyait une augmentation de 5000 enfants, le nombre des enfants pris en charge par des assistants professionnels augmenta de 10 677³.

Largement prédominantes au début des années 2000, les institutions de placement virent leur poids diminuer progressivement : à partir de 2003, une majorité d'enfants firent l'objet de mesures de prise en charge alternatives.



Graphique 47⁴

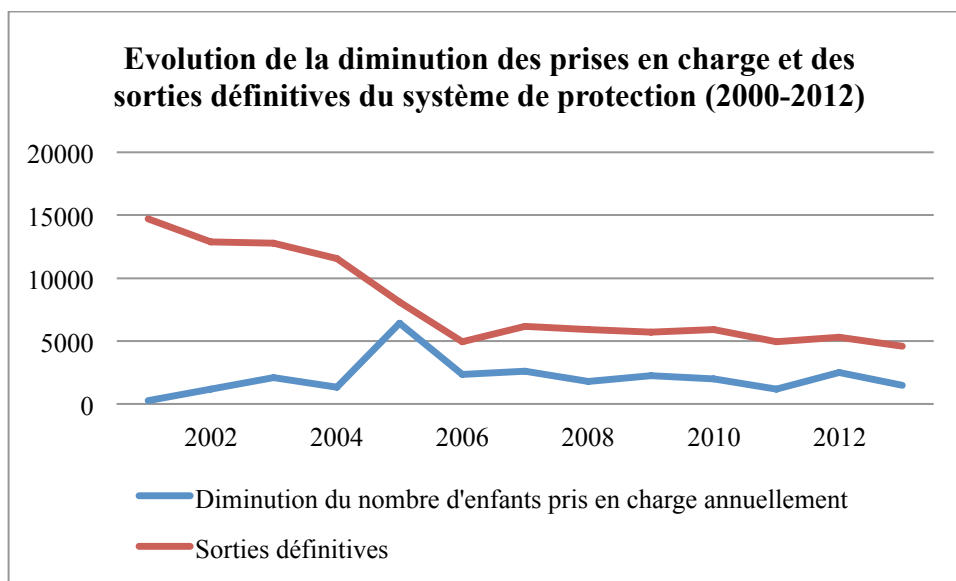
Un phénomène, toutefois, ne laisse de surprendre : le nombre de sorties dites définitives (réintégration en famille ou adoption) reste, pour l'ensemble de la période, supérieur à la diminution annuelle des prises en charge.

¹ Source : Institut National de Statistique roumain (INS). Base de données en ligne TEMPO.

² Source : *Ibid.*

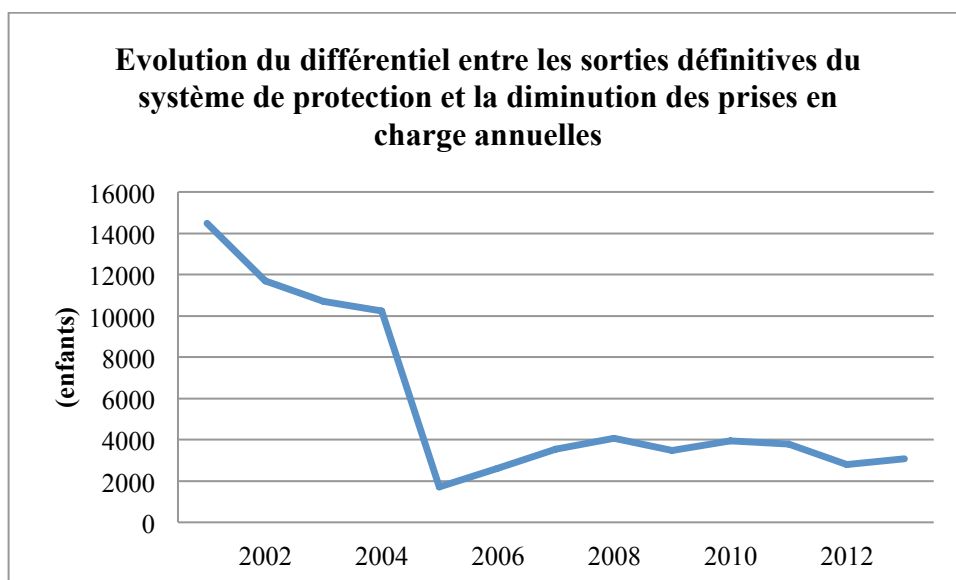
³ Source : *Ibid.*

⁴ Source : Institut National de Statistique roumain (INS). Base de données en ligne TEMPO.



Graphique 48¹

Le différentiel est assez conséquent : entre 10 000 et 14 000 enfants de 2001 à 2004. Il diminue très fortement en 2005 et 2006 avant de se stabiliser entre 3 000 et 4 000 enfants par an.



Graphique 49²

Que signifie cette différence ? Le nombre d'entrées dans le système de protection est vraisemblablement supérieur au nombre de sorties dites structurelles (les sorties du système des jeunes majeurs, qui ne sont pas comptabilisées dans les statistiques). En effet, si le nombre d'enfants pris en charge, en valeur absolue,

¹ Source : *Ibid.*

² Source : Institut National de Statistique roumain (INS). Base de données en ligne TEMPO.

diminue moins que n'augmente le nombre de sorties définitives, c'est qu'il y a un surcroît d'enfants qui entrent, chaque année, dans le système.

En l'absence d'autres informations, nous pouvons formuler deux hypothèses. Tout d'abord, on peut imaginer que de nouveaux enfants entrent dans le système de protection de manière temporaire, notamment par l'intermédiaire des centres d'accueil d'urgence. C'est le cas des enfants trouvés dans la rue le soir, souvent en train de mendier ou de pratiquer de la petite délinquance, mais également des enfants rapatriés, ou de ceux la situation familiale justifie un placement temporaire.

Dans le même temps, on peut également penser que des enfants font allers-retours vers le système de protection de l'enfance. En effet, les statistiques ne précisent pas si les réintégrations en famille sont comptabilisées par « enfant unique. » Les centres d'accueil d'urgence, par exemple, accueillent régulièrement les mêmes enfants trouvés dans la rue, qui sont, en général, tout aussi régulièrement remis à leur famille.

La « désinstitutionnalisation » n'a pas réduit les besoins de prise en charge. Des structures alternatives se sont développées, notamment les maisons de type familial et les assistants maternels. Toutefois, le nombre important de réintégrations en famille, supérieur à la réduction du nombre de places en institution, laisse penser qu'une partie de ces réintégrations furent essentiellement formelles et ne représentèrent pas une solution définitive et satisfaisante pour les enfants en difficulté.

1. b. Les « assistants maternels professionnels »

La « désinstitutionnalisation » s'est accompagnée de la promotion de deux nouveaux acteurs : d'une part, les assistants maternels professionnels, d'autre part, la « communauté locale ».

Les assistants maternels professionnels étaient considérés, dans le cadre de la stratégie gouvernementale de protection de l'enfance, comme la meilleure alternative aux institutions de placement. Défini dans un décret de 1998¹, le rôle de l'assistant

¹ Gouvernement roumain. Décision n° 217 du 9 avril 1998 sur les conditions d'obtention de l'attestation, les procédures d'attestation et le statut de l'assistant maternel professionnel.

maternel et les conditions d'exercice de la profession ont été précisés par le décret 679 de juin 2003¹ :

« L'assistant maternel professionnel est le particulier, accrédité dans les conditions du présent décret, qui assure par l'activité qu'il réalise à son domicile, la croissance, le soin et l'éducation nécessaires au développement harmonieux des enfants qu'il reçoit en placement ou qui lui sont confiés². »

L'assistant maternel professionnel – équivalent de l'assistant familial dans le système français – accueillait donc à son domicile (et non dans le cadre d'un établissement) un enfant qui lui était confié de manière provisoire. Un particulier pouvait prétendre au métier d'assistant maternel, s'il remplissait cumulativement quatre conditions :

- une pleine faculté d'exercice,
- si *« son comportement en société, son état de santé, et son profil psychologique présente des garanties pour qu'il remplisse correctement les obligations qui reviennent à un parent, quant à la croissance, le soin et l'éducation de ses enfants³ »*,
- *« s'il a l'usage d'un logement qui couvre toutes les nécessités de préparation des repas, d'hygiène, d'éducation, de repos de ses utilisateurs, y compris des enfants qui doivent être reçus en placement ou pris en charge⁴ »*
- s'il a suivi la formation d'assistant maternel professionnel.

Dans leur grande majorité, les assistants maternels professionnels étaient, et sont encore aujourd'hui, salariés des directions départementales de Protection de l'enfance. Toutefois, certains dépendaient d'organisations privées qui les rémunéraient directement.

¹ Gouvernement roumain. Décision n° 679 du 12 juin 2003 sur les conditions d'obtention de l'attestation, les procédures d'attestation et le statut de l'assistant maternel professionnel.

² *Ibid.*, art. 1 : « Asistentul maternal profesionist este persoana fizică, atestată în condițiile prezentei hotărâri, care asigură prin activitatea pe care o desfășoară la domiciliul său creșterea, îngrijirea și educarea, necesare dezvoltării armonioase a copiilor pe care îi primește în plasament sau în încredințare. »

³ *Ibid.*, art. 2 b) : « prin comportamentul lor în societate, starea sănătății și profilul lor psihologic, prezintă garanții pentru îndeplinirea corectă a obligațiilor care revin unui părinte, referitoare la creșterea, îngrijirea și educarea copiilor săi; »

⁴ *Ibid.*, art. 2 c) : « au în folosință o locuință care acoperă necesitățile de preparare a hranei, igienă, educație și odihnă ale utilizatorilor săi, inclusiv cele ale copiilor care urmează a fi primiți în plasament sau în încredințare; »

Si l'enfant était placé « en famille » chez un assistant maternel professionnel, ses droits et le cadre de l'intervention étaient définis par un Ordre de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption. Les directions générales de la protection de l'enfance avaient pour mission de veiller au respect de ce cadre, par l'intermédiaire des assistants sociaux.

Parmi les principes de l'intervention socio-éducative, on retrouvait le souci de l'identité de l'enfant et de sa famille biologique, qui ne devait pas être diluée ou niée par l'assistant maternel :

« L'enfant a sa propre identité, le service d'assistance maternelle agit en vertu de la valorisation et de la promotion de soi-même de chaque enfant ; l'assistant maternel et l'assistant social de l'enfant travaillent ensemble à la croissance du respect de soi de l'enfant et au développement du sentiment qu'il est utile¹. »

L'assistant maternel avait donc la charge de l'enfant, sans que celui-ci devienne *son* enfant. De plus un travail psychologique sur l'estime de soi devait être réalisé par l'assistant maternel, tandis que la notion d'« utilité » de l'enfant pris en charge représentait une véritable révolution des mentalités.

Le texte réglementaire tenait également compte des situations de discrimination auxquelles de nombreux enfants placés étaient soumis

« L'enfant est soutenu et encouragé à développer sa capacité à dépasser les situations discriminatoires ; les enfants appartenant aux minorités sont soutenus et encouragés à développer leur capacité de réponse aux situations discriminatoires². »

Ce principe est d'une cruelle lucidité : les enfants placés, de par leur origine sociale et souvent ethnique, étaient souvent victimes de discriminations ou d'un traitement défavorable. La loi incitait alors l'assistant maternel, plutôt qu'à défendre l'enfant, à développer sa « capacité de réponse » dont il aurait besoin toute sa vie, notamment pour les enfants d'origine rom.

¹ Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption. Arrêté n° 35 du 15 mai 2003 portant approbation des standards minimum obligatoires pour assurer la protection de l'enfant placé chez les assistants maternels professionnels et du guide méthodologique de mise en œuvre de ces standards. Annexe 1, Partie 1., 1.2. : « Copilul are propria identitate, serviciul de asistență maternală acționând în virtutea valorizării și promovării respectului de sine al fiecărui copil; asistentul maternal și asistentul social al copilului lucrează împreună la creșterea respectului de sine al copilului și la dezvoltarea sentimentului că este util. »

² *Ibid.*, 1.4. : « Copilul este sprijinit și încurajat să-și dezvolte abilități de depășire a situațiilor discriminatorii; copiii aparținând minorităților sunt sprijiniți și încurajați să-și dezvolte abilități de răspuns la atitudinile discriminatorii. »

1. c. Le rôle de la « communauté locale »

La « désinstitutionnalisation » fut d'abord un transfert de responsabilités, symbolique et financier. En effet, à partir des années 2000, les enfants en difficulté n'étaient plus « les enfants de l'Etat », mais ceux de la « collectivité locale ».

La stratégie de 2001 portait explicitement cette orientation :

« La présente stratégie s'appuie sur le renforcement des services publics spécialisés pour la protection de l'enfance, subordonnés aux conseils départementaux (...) mais également sur l'implication de la collectivité locale, par la poursuite de la décentralisation des services au niveau des mairies des localités. On accorde une attention spéciale à la responsabilisation de la communauté en ce qui concerne la résolution des problèmes de ses propres enfants¹. »

Le syntagme « *ses propres enfants* » comporte un heureux changement de perception. Il portait en lui la responsabilisation de la collectivité locale et proposait aux enfants placés une filiation plus concrète que celle de l'Etat.

Ce transfert de responsabilité était également financier. Pour soutenir un système de protection de l'enfance coûteux, alors qu'une décentralisation incomplète avait provoqué une « crise humanitaire » dans les orphelinats un an plus tôt, la collectivité locale devait contribuer financièrement à la prise en charge de « ses propres enfants ». La décision n° 457 de 2000² précisait ainsi que cette contribution ne pouvait être inférieure à 25% du coût annuel de la prise en charge de l'enfant.

Dans le même temps, les collectivités locales devaient également contribuer aux services de « *prévention de l'institutionnalisation*³ » et de « *réintégration de l'enfant dans sa famille biologique / de substitution*⁴ ». Les collectivités locales

¹ Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance (2001-2004), 5.4. : « Prezenta strategie se bazează pe întărirea serviciilor publice specializate pentru protecția copilului, aflate în subordinea consiliilor județene, respectiv a consiliilor locale ale sectoarelor municipiului București, precum și pe implicarea comunităților locale, prin continuarea descentralizării unor servicii la nivelul primăriilor localităților. Se acordă o atenție specială responsabilizării comunității în ceea ce privește rezolvarea problemelor referitoare la propriii copii. »

² Gouvernement roumain. Décision n° 457 du 2 juin 2000 portant approbation des normes méthodologiques pour établir le niveau des contributions des communautés locales au financement des activités de protection de l'enfance en difficulté, de l'enfance handicapée et des personnes majeures qui bénéficient de protection dans les conditions de l'article 19 de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 26 de 1997.

³ Ibid, art. 6 : « prevenirii instituționalizării ».

⁴ Ibid, art. 6 : « reintegrării copilului în familia naturală/substitutivă ».

avaient donc une responsabilité financière dans la prise en charge des enfants, mais également dans la prévention des placements. Investir dans la prévention et la réintégration devait permettre aux collectivités locales de réaliser des économies sur l'entretien mensuel des enfants placés, tout en favorisant la stratégie de « désinstitutionnalisation ».

C. 2. Réalités de la désinstitutionnalisation

La « désinstitutionnalisation » fut un processus complexe qui mit au cœur du jeu social les directions générales de Protection de l'enfance, au détriment des anciens établissements qui leur étaient subordonnés. Concrètement, la désinstitutionnalisation prit deux directions différentes, normalement complémentaires, mais souvent contradictoires : la fermeture progressive des établissements et la ré-évaluation de la situation de chaque enfant.

2. a. Fermetures et transferts : le fonctionnement des directions départementales

Pour être menée à bien et dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, la désinstitutionnalisation nécessitait rigueur et méthode. La fermeture d'un établissement supposait que le cas de chaque enfant ait préalablement été réévalué et une décision prise quant à sa prise en charge. L'éventuel transfert d'un enfant dans une autre institution aurait dû être préparé pour éviter de nouveaux traumatismes de rupture et d'abandon et préserver l'unité des fratries. Toutefois, comme dans d'autres cas, l'amateurisme et les intérêts particuliers prirent toute leur place dans le processus de désinstitutionnalisation, généralement mené de manière incohérente et en contradiction avec les principes d'une bonne prise en charge.

La ré-évaluation de la situation de chaque enfant devait aboutir dans la majorité des cas, pour atteindre les objectifs fixés par la *Stratégie nationale 2001-2004*, à la ré-intégration de l'enfant dans sa famille biologique ou dans sa famille éloignée. La procédure de ré-intégration supposait les étapes suivantes :

- l'identification de la famille naturelle et/ou élargie
- l'évaluation de la situation de l'enfant et de sa famille

- une enquête sociale
- une évaluation psychologique
- la détermination d'un plan d'intervention, avec des objectifs à court et long terme
- la préparation de l'enfant au retour dans sa famille
- la préparation de la famille au retour de l'enfant
- des rencontres en présence des professionnels de la protection de l'enfance
- la sensibilisation des acteurs locaux (médecin, prêtre, ...)
- le retour effectif de l'enfant et son suivi par les professionnels de la protection de l'enfance¹.

Dans la réalité, les objectifs étaient trop ambitieux et les moyens pour y parvenir largement insuffisants. La stratégie prévoyait notamment des objectifs quantitatifs extrêmement importants. Entre juin et décembre 2001, 10 000 enfants devaient quitter les institutions de protection. Compte tenu de la procédure décrite plus haut, il aurait fallu une armée d'assistants sociaux, brusquement formés, expérimentés, et motivés pour mener à bien ce programme.

Or, comme le soulignait la *Stratégie nationale de développement des services sociaux* de 2005, les services sociaux étaient alors désorganisés et largement déficitaires.

« Au niveau local, les structures créées pour gérer les services sociaux ont été fragmentées selon le modèle central, par catégorie de bénéficiaires. Il s'est ensuivi une grande confusion dans le système tout entier, des définitions et concepts utilisés dans la législation jusqu'aux différentes procédures d'attribution de droits pour des services similaires ; il existe encore une multitude de règlements applicables au même type de services et une superposition d'institutions et de responsabilités². »

La *Stratégie nationale* détaillait les forces et faiblesses des services sociaux roumains. Parmi les points forts, revenaient essentiellement les progrès législatifs, la

¹ Gouvernement roumain. Décision n° 1826 du 22 décembre 2005 portant approbation de la Stratégie nationale de développement des services sociaux

² *Ibid.* : « La nivel local, structurile create pentru a gestiona serviciile sociale au fost fragmentate după modelul central, pe categorii de beneficiari. S-a creat prin urmare, o mare confuzie în întregul sistem, pornind de la definițiile și conceptele utilizate în legislație și continuând cu proceduri diferite de acordare a drepturilor pentru servicii similare; există încă o multitudine de regulamente aplicabile aceluiași tip de servicii, suprapunere de instituții și responsabilități. »

conception des stratégies et le support financier international. La liste des points faibles concernait la mise en œuvre des atouts cités précédemment : n'était-ce pourtant pas le plus important. De plus, la Stratégie énumérait les obstacles au développement des services sociaux : nous en avons retenu les éléments essentiels.

- « - *Un cadre légal manquant de clarté et lacunaire ;*
- *Une insuffisante protection contre l'atteinte aux droits et la discrimination ;*
- *Un suivi inadéquat de l'application de la législation ;*
- *Des ressources humaines insuffisantes, et un niveau réduit de préparation professionnelle chez le personnel impliqué dans la prestation des services sociaux, des aptitudes et des capacités réduites de contact social ; des moyens réduits, quant aux ressources financières, aux compétences éducatives, aux ressources humaines, aux aptitudes sociales et de relation ;*
- *Des services sociaux insuffisants, en nombre et en capacité, inégalement développés et diversifiés, en comparaison des besoins sociaux identifiés ;*
- *Des ressources financières insuffisantes pour soutenir le développement et la diversification des services sociaux et une gestion inefficace des fonds existants ;*
- *Une fragmentation entre les différents niveaux de l'administration et les services ;*
- *Une consultation aléatoire des ONG et des bénéficiaires ;*
- *L'existence d'obstacles psychologiques et socio-culturels¹. »*

On ne peut que saluer la lucidité dont firent preuve les auteurs de ce document. L'absence de financements stables et efficaces, l'insuffisance, qualitative

¹ Gouvernement roumain. Décision n° 1826 du 22 décembre 2005 portant approbation de la Stratégie nationale de développement des services sociaux : « 1. Cadrul legal neclar și insuficient de acoperitor; 2. Insuficienta protecție împotriva nerespectării drepturilor, discriminare (...); 3. Monitorizarea inadecvată a aplicării legislației; 5. Resursele umane insuficiente, precum și nivel scăzut de pregătire profesională a personalului implicat în acordarea serviciilor sociale la nivel local, aptitudini și capacități reduse de contact social; și capacități reduse, incluzând și resursele financiare, capacități educaționale, resurse de personal, aptitudini sociale și de contact; 6. Servicii sociale insuficiente ca număr și capacitate, inegal dezvoltate și diversificate față de nevoile sociale identificate; 7. Resurse financiare insuficiente pentru susținerea dezvoltării și diversificării serviciilor sociale, precum și administrarea ineficientă a fondurilor existente; 10. Fragmentarea între nivelurile administrației și servicii; 11. Consultarea nesistematică a organizațiilor neguvernamentale și a beneficiarilor; 12. Informare și comunicare neadecvate; 13. Existența unor obstacole psihologice și socio-culturale. »

et quantitative, des ressources humaines, le poids des conservatismes bureaucratiques étaient autant de freins majeurs à la prise en charge des bénéficiaires, en l'occurrence des enfants en difficulté. Notons également le poids des mentalités et pratiques héritées du vieux système : aptitudes de contact social réduites, compétences éducatives lacunaires, obstacles psychologiques et socio-culturels. Réformer la protection de l'enfance en Roumanie supposait de changer d'abord les mentalités, des responsables politiques au personnel technique des structures de prise en charge.

La *Stratégie nationale* concluait ainsi la longue liste des obstacles :

« Il est difficile d'organiser tant les services publics d'assistance sociale que les services sociaux eux-mêmes, parce que la spécificité des services sociaux impose l'existence d'assistants sociaux et d'autres catégories de professionnels (psychologues, éducateurs, sociologues, thérapeutes, personnel médical et soignant). Ceux-ci travaillent en contact direct avec les citoyens, assurant des services strictement individualisés, ce qui suppose un programme flexible, des possibilités de déplacement chez beaucoup de bénéficiaires, des activités d'évaluation, de diagnostic, de conseil et d'information, de prise en charge spécialisée. Il ne faut pas oublier que les besoins des citoyens changent en permanence, par leur nature ou leur ampleur, de sorte que la mobilité des professionnels est fondamentale¹. »

Cette description des travailleurs sociaux constituait un véritable changement de perspectives. La diversité des métiers du social était une reconnaissance de la diversité des besoins des enfants. La notion de « contact direct avec les citoyens » atténuait le poids des institutions dans les rapports des travailleurs sociaux avec les familles vulnérables. La flexibilité invoquée était également fondamentale : les services sociaux devaient s'adapter aux besoins de chaque enfant, et non l'inverse. Enfin, l'idée de mobilité semblait signifier que les résistances administratives qui avaient placé la sauvegarde des emplois du personnel des institutions avant l'intérêt des enfants, devaient appartenir à un temps révolu.

¹ *Ibid.* : « Dificultatea organizării atât a serviciilor publice de asistență socială, cât și a serviciilor sociale în sine rezidă și din faptul că specificul serviciilor sociale impune existența asistenților sociali, precum și a altor categorii de profesioniști (psihologi, educatori, sociologi, terapeuți, personal medical și de îngrijire). Aceștia lucrează în direct contact cu cetățenii, asigurând servicii strict individualizate, ceea ce presupune program flexibil, posibilitate de deplasare la mai mulți beneficiari, activități de evaluare, diagnoză, consiliere și informare, îngrijire specializată. Nu trebuie uitat că, nevoile cetățenilor se schimbă permanent, fie ca natură, fie ca amploare, astfel încât mobilitatea profesioniștilor trebuie păstrată. »

Pendant ce temps, la désinstitutionnalisation était en marche. Les établissements fermaient l'un après l'autre, souvent de manière chaotique. Les enfants pour lesquels on avait identifié une famille étaient « ré-intégrés » tandis que les autres étaient transférés d'un centre de placement à l'autre, au gré des fermetures et parfois du hasard. Écoutons le récit de Tamas :

« Je me suis réjoui quand j'ai entendu que notre centre de placement allait fermer. Mais, après, la répartition et le transfert vers les autres centres ont commencé... Le directeur a demandé qui voulait partir avec la première série. Vous vous rendez compte, nous ne savions pas où partait le minibus ni à quoi nous devions nous attendre. En voyant les premiers s'élaner, ma sœur m'a dit d'attendre. Bien m'en a pris de l'écouter : le premier minibus partit pour une maison pour enfants handicapés. Ma sœur dut insister auprès du directeur pour que nous ne soyons pas séparés... finalement nous arrivâmes dans un autre centre de placement, qui ferma, à son tour, ses portes, un an plus tard¹. »

2. b. Ré-intégrations en famille : « Happy ends » et tragédies

La désinstitutionnalisation du début des années 2000, menée tambour battant, fit beaucoup d'heureux et plus encore de malheureux. Des enfants retrouvèrent une famille, d'autres échouèrent dans la rue. Certains, enfin, retrouvèrent d'abord une famille avant d'échouer dans la rue.

En 2004, l'Unicef publia un rapport intitulé *Child care system reform in Romania*². Il établissait notamment les principaux effets de la désinstitutionnalisation :

« Positive effects :

- a large number of old residential institution with over 100 children have been closed;

- there are children or families in distress who can benefit from new protection service.

¹ Entretiens jeunes. Entretien 37 : « M-am bucurat atunci când am auzit că se va închide centrul nostru de plasament. Dar, apoi au început repartizările și transferurile către alte centre... Directorul ne-a întrebat cine voia să plece în prima serie. Vă dați seama, nu știam unde pleacă minibusul și nici la ce să ne așteptăm. Când i-a văzut pe primii plecând, soră-mea mi-a zis să aștept. Bine că am ascultat-o : primul minibus a plecat către o casă de copii handicapăți. Soră-mea a trebuit să insiste la director ca noi doi să nu fim separați ... până la urmă am ajuns într-un alt centru, care s-a închis și el după un an. »

² UNICEF, *Child care system reform in Romania*, 2004.

Negative effects :

- *a huge number of children were moved in a very short time without proper assistance, and there is no capacity to minor them after they left the system;*
- *the outflow from the system is very problematic (reintegration into the natural family, children dropping out of the system between the ages of 18-26) ;*
- *the system is incapable of preventing new entries¹. »*

Le rapport de l'Unicef permet de comprendre que désinstitutionnalisation et protection des enfants n'allaient pas nécessairement de pair. Les directions départementales de Protection de l'enfance ont recherché la désinstitutionnalisation à tout prix, pour présenter les meilleures statistiques possibles. Certains départements ont par ailleurs mentionné les vacances en famille de certains enfants comme autant de « réintégration en famille », pour améliorer leurs chiffres jugés trop faibles² ; dans le même temps, le nombre d'enfants placés en institution diminuait d'autant. La vérité est finalement assez simple : les services de protection ne disposaient pas d'assez de temps et de moyens pour mettre en œuvre la désinstitutionnalisation de manière satisfaisante. Dans certains départements, tout manquait : les qualifications, l'expérience, les moyens de transport pour visiter les familles, ... Dans un département du nord de la Roumanie, un jeune fut même réintégré dans une famille qui n'était pas la sienne, par des travailleurs sociaux pressés et peu soucieux des homonymes.

Au milieu des difficultés, la désinstitutionnalisation permit à des enfants de retrouver, définitivement, leur famille biologique. Trois sœurs, Katalina, Aniko si Matilda³, avaient été placées, entre 6 et 10 ans en maison d'enfants scolarisés. A la suite du décès de leur mère, leur père s'était réfugié dans l'alcool, avait perdu successivement son travail et sa maison. Il était pourtant resté en lien avec ses filles, en leur rendant visite environ une fois par an. Alors que l'orphelinat allait fermer ses portes, les services sociaux demandèrent au père, qui avait entre temps retrouvé femme, travail et maison, de reprendre ses filles. Il accepta et les trois sœurs furent heureuses de quitter l'institution. L'une d'elles profita de sa liberté retrouvée pour

¹ *Ibid.*, p. 46.

² *Ibid.*, p. 51.

³ Entretiens jeunes. Q 14, 15, 16.

emménager, quelques semaines plus tard, chez son compagnon. Les deux autres restèrent chez leur père encore quelques années.

Katalina, Aniko et Matilda furent un exemple de désinstitutionnalisation et de réintégration réussies. A y regarder de plus près, ce succès devait plus à la motivation du père et de ses filles, qu'au travail des services sociaux, qui fut superficiel comme dans d'autres cas : aucune des trois sœurs ne garde le souvenir d'une visite de suivi des services sociaux après leur retour en famille...

L'accord des deux parties (parents et enfants) ne garantissait pas toujours le succès de la réintégration. Finalement, après de longues années de séparation, aucun ne savait à quoi il s'engageait. C'est ici qu'un accompagnement de qualité faisait gravement défaut. Alors qu'il venait d'avoir quatorze ans, les services sociaux proposèrent à Ionuț¹ de retourner chez son père. Ionuț accepta, heureux de retrouver une famille ; son père accepta, lui aussi, heureux d'avoir un fils pour l'aider aux travaux agricoles. Quelques semaines plus tard, Ionuț se rendit compte que la vie dans une petite maison en terre, dans laquelle il vivait avec son père, sa belle-mère et ses quatre demi-frères, était moins facile qu'en institution : le manque d'argent, la promiscuité, les habitudes roms qu'il n'avait pas connues jusqu'alors lui firent regretter l'institution. Le père, pendant ce temps, déplorait que son fils, élevé en ville, soit si peu habile et travailleur : il découvrait, un peu tard et sans grande ouverture d'esprit, les joies d'avoir un fils adolescent... Ionuț demanda à retourner en institution : on le lui refusa, car la réintégration en famille était définitive. Finalement, il préféra quitter le domicile paternel et se retrouva à la rue. Mineur, il fut trouvé par la police, et amené à plusieurs reprises... au centre d'accueil d'urgence de la Protection de l'enfance, d'où il fut reconduit, tout aussi régulièrement chez son père. Finalement, il vécut plusieurs années à la rue, faisant de petites affaires ici et là, avant d'intégrer, à vingt ans révolus, une association d'insertion. La préparation du fils et du père, l'accompagnement de leurs retrouvailles et leur nouvelle vie commune avaient fait gravement défaut : les conséquences parlent d'elles-mêmes.

Bien sûr, les problèmes les plus importants se posèrent lorsque la famille ou l'enfant refusait la « ré-intrégration ». L'accord de la famille consistait en une simple

¹ Entretiens jeunes. Q 34.

signature : quand la famille montrait trop de réticences, elle pouvait être menacée ou achetée par des promesses d'aide financière. Parfois, des salariés trop zélés signaient à la place de la famille : une manière d'aider les parents qui ne savaient pas lire... Voici le récit de Rémus :

« (Dans l'institution, les éducateurs) nous frappaient et nous donnaient des punitions. C'était comme à la prison et nous souhaitions que cette maison ferme. J'ai fini la classe VIII et l'école a fermé définitivement. Les parents sont venus nous récupérer, tous les enfants étaient contents. Moi, je commençais à me rendre compte que, malgré tout, nous étions mieux là où nous étions. Le directeur nous a demandé : "Voulez-vous aller à la maison ?" Mon frère a répondu « oui », et moi : "Non, je ne veux pas aller à la maison." Finalement, j'ai été obligé d'y aller. Je ne me sentais toujours pas libre, et chez ma mère, c'était pire qu'à la maison d'enfants¹. »

Le rapport de l'Unicef résume admirablement la réalité de la majorité des ré-intégrations en famille :

« Question : How efficient is the measure ?

Comment : This is a very problematic measure. A lot of families are still at risk, and the movement of the children is not professionally accompanied². »

2. c. La désinstitutionnalisation pour cause de majorité

Pour accélérer le mouvement de désinstitutionnalisation, les services sociaux mirent fin, de manière assez systématique, aux prises en charge des jeunes qui atteignaient l'âge de 18 ans. Jusqu'en 1989, les responsables d'institution devaient trouver, pour les jeunes qui finissaient leurs études, un logement et un travail. Ce temps était désormais révolu et les jeunes désinstitutionnalisés, qui avaient été élevés dans le « paradis » socialiste, devaient désormais se débrouiller dans la jungle de la transition économique. Sans logement, sans formation ni qualification le plus

¹ Entretien jeunes. Q 35 : « În centru, educatorii ne loveau și ne pedepseau. Era ca la închisoare și doream să se închidă centrul ăsta. Am terminat clasa a VIII-a și școala s-a închis definitiv. Părinții au venit să ne ia înapoi, toți copiii erau bucuroși. Eu începeam să-mi dau seama că totuși era mai bine acolo unde eram. Directorul ne-a întrebat : « Vreți să mergeți acasă ? » Fratele meu a zis « da », și eu « nu, nu vreau să merg acasă. » Apoi am fost obligat să merg. Nu mă simțeam nici acolo liber, și la mama era mai rău ca la casa de copii. »

² UNICEF, *Child care system reform in Romania*, 2004, p. 54.

souvent, sans relations, sans argent, ils étaient généralement incapables de se débrouiller seuls et de trouver leur place dans la société. Comme l'explique le rapport de l'Unicef,

« these young people lack self-confidence and have little confidence in others. Adolescents who have experiencing life on the street (...) are emotionally unstable. This makes them very vulnerable, and they are unable to compete with young people of their own age¹. »

En réalité, loin d'avoir été préparés, dans les institutions, à vivre de manière indépendante, les jeunes y avaient généralement perdu le peu de confiance qu'ils pouvaient avoir en eux-mêmes et dans les autres. Écoutons le récit de Romulus :

« J'ai quitté le système (de protection de l'enfance), parce que la maison (pour enfants handicapés) a fermé. Tout le monde nous a dit de partir, que nous étions déjà grands, que nous devons travailler et ne plus dormir toute la journée. C'était difficile et je ne savais pas quoi faire ni où aller, parce que je n'avais ni père ni mère : aujourd'hui encore, j'ai peur parce que je suis orphelin. Le directeur a dit que, dans tous les cas, la maison fermait, qu'ils n'avaient pas d'autre endroit où nous héberger et qu'on allait mettre un cadenas sur la porte. Nous avons été jetés dehors, comme un torchon ou un déchet.

Le directeur nous a dit que maintenant nous avons des certificats de qualification (obtenus à l'école spéciale) et que nous pourrions facilement nous débrouiller dans la vie et trouver un travail. Nous avons cru que le directeur était sérieux, mais en réalité, personne n'a été intéressé par nous, parce que nous étions trop grands ; mais dans le même temps, nous ne savions pas nous débrouiller tout seuls². »

Pour être un succès, la désinstitutionnalisation aurait du être préparée et accompagnée. La transition de l'institution à la vie indépendante était un pas majeur que beaucoup de jeunes n'ont pas su franchir, faute d'y avoir été préparés. En réalité,

¹ *Ibid.*, p. 59.

² Entretien jeunes. Q 36 : « Am ieșit din sistem pentru că s-a închis casa (de copii handicapați). Toată lumea ne-a zis să plecăm, că suntem deja mari, că trebuie să lucrăm și nu să dormim toată ziua. Era greu și nu știam nici ce să fac nici unde să merg, pentru că nu aveam nici tată nici mamă : și astăzi mi-e frică pentru că sunt orfan. Directorul a zis că, în orice caz, centrul se închide, că nu are un alt loc unde să stăm și că o să pună un lacăt pe poartă. Am fost dați afară, ca niște cărpe sau ca niște gunoarie. Directorul ne-a zis că acum avem certificate de calificare (obținute la școala specială) și că putem să ne descurcăm ușor în viață și să ne găsim de lucru. Am crezut că directorul era serios, dar în realitate nimeni nu era interesat de noi, pentru că eram prea mari ; în același timp, noi nu știam să ne descurcăm singuri. »

ces jeunes réalisèrent et payèrent, à leur sortie du système de protection, le manque de soins et d'éducation qui avait caractérisé leur prise en charge depuis leur plus jeune âge.

CONCLUSION

Les institutions de prise en charge marquèrent au fer rouge les enfants qu'elles auraient dû protéger. Les conséquences furent lourdes pour beaucoup des mineurs placés : retards de développement, difficultés d'intégration, maladies, et, pour les plus vulnérables des enfants « irrécupérables », une mort précoce.

Un contexte socio-économique précaire

En réalité, le système était vicié dès l'origine. La politique nataliste favorisait un surcroît de naissances, que le système socio-économique ne pouvait soutenir. La Roumanie n'était pas prête à accueillir et à élever des enfants, dont le nombre augmenta brusquement à partir de 1967. Les structures médicales, les logements, les revenus, l'approvisionnement ne permettaient pas d'absorber ces nouveaux arrivants. Avec le temps, la pénurie s'aggrava : pour les familles modestes, élever des enfants nombreux, comme le demandait le régime, s'avéra de plus en plus difficile.

Le régime socialiste, au-delà des images de propagande, ne parvint pas à éliminer la misère et la précarité. L'égalité dont il se targua fut illusoire. Dans la Roumanie de Nicolae Ceaușescu, il y avait des « pauvres », des familles sans logement, sans travail ou sans revenu. Il y avait des filles-mères et des femmes violées. Il y avait des malades et des handicapés : quand bien même il n'y en aurait pas eu, le système sanitaire en fabriquait. Les délinquants et les criminels, de plus, n'avaient pas disparu. En dépit du contrôle auquel le régime soumettait la population, des enfants naissaient encore de parents inconnus. Certains citoyens, hommes ou femmes de « mauvaises mœurs » refusaient d'épouser la morale familiale socialiste. Dans la Roumanie de Nicolae Ceausescu, il y avait encore des parents malheureux et d'autres irresponsables.

La loi de 1970 : un crime et une erreur

La loi de 1970 n'avait pas tous les défauts qu'on lui a prêtés : en théorie, elle favorisait le placement familial. Dans la pratique, l'augmentation du nombre d'enfants en difficulté fit des institutions de prise en charge la seule forme de protection à la mesure des moyens et de l'idéologie du régime.

Avec cette loi, le régime commit un crime et une erreur. D'abord, le crime de juger des enfants « irrécupérables » et, dans les faits, si ce n'est dans l'idée, de les abandonner, à leur propre sort, dans des foyers-hôpitaux devenus des mouiroirs. De cette catégorie d'enfants, que le décret de 1954 avait abolie et que la loi de 1970 rétablit, beaucoup ne peuvent plus témoigner : certains furent enterrés dans la fosse commune, d'autres portent des séquelles à vie de l'abandon qui fut leur lot dans ces établissements.

Le régime commit, ensuite, une erreur : mettre en place une protection catégorielle des enfants, en considérant que les enfants n'étaient, suivant leur profil, que des patients, des élèves ou des apprentis.

Dans les pouponnières, le régime exclusivement médical de la prise en charge empêchait les enfants de connaître un développement normal. Sur la base d'un diagnostic unique (« retard psychomoteur »), des enfants étaient, ensuite, orientés par les commissions d'évaluation vers des structures spécialisées : des institutions accueillait des enfants handicapés que d'autres institutions produisaient...

Dans les maisons d'enfants scolarisés ou dans les écoles spécialisées, l'accent était mis sur l'enseignement scolaire ou la formation professionnelle, à l'exclusion du travail éducatif proprement dit. Les enfants n'avaient pas seulement besoin de recevoir une instruction, il fallait aussi qu'ils se construisent comme futurs adultes. Au final, leurs résultats scolaires furent généralement mauvais et leur développement entravé ou ralenti.

Si les institutions de prise en charge échouèrent dans leur mission, c'est aussi parce que les conditions d'une bonne éducation n'y étaient pas réunies. Les conditions étaient rudes, souvent insuffisantes : le froid, le manque d'hygiène, l'insuffisance des soins médicaux sont autant d'échecs imputables au régime.

De plus, la violence était récurrente, pour ne pas dire quotidienne. Dans un monde clos, inaccessible aux subversions extérieures, le régime ne parvint pas à

imposer l'ordre socialiste : indiscipline, agressivité, vols, ... la liste des entorses à la norme était longue. Les plus petits enduraient les sévices imposés par les plus grands, avant de reproduire le même modèle, quelques années plus tard.

Enfin, les éducateurs n'étaient pas en reste : peu d'entre eux jouèrent le rôle de parents qu'ils étaient censés tenir. Le manque de motivation du personnel dans un contexte difficile, l'absence de qualification spécifique, l'étroitesse des mentalités et les préjugés socio-culturels vidèrent de son sens le peu d'ambition éducative que l'institution revendiquait.

La grande majorité des enfants vécurent de longues années en institution. Certains eurent la chance de conserver des liens avec leur famille. Les autres, pour l'essentiel, découvrirent le monde à l'issue de leurs études. Le système socio-économique adoucissait cette transition, en leur garantissant, théoriquement du moins, un logement et un travail dans une entreprise d'Etat.

En revanche, ce régime de faveur ne valait pas pour les « irrécupérables » : ne pouvant prendre leur part à l'œuvre de production, ils étaient condamnés à finir leurs jours en foyer-hôpital. Les conditions de vie réduisaient d'ailleurs au minimum leur coût d'entretien pour l'Etat, comme à Cighid où la majorité des enfants mouraient, pour beaucoup, dans les premiers mois qui suivaient leur arrivée dans l'établissement.

Les « orphelins roumains », enjeu politique ou enjeu de protection ?

Survint la Révolution, et dans son sillage, l'aide humanitaire occidentale. L'opinion publique découvrit les « orphelins roumains » et ceux-ci devinrent brusquement un sujet de scandale. Les organisations humanitaires, en ordre dispersé, investirent les « orphelinats », distribuant une aide matérielle dont les enfants étaient généralement les derniers bénéficiaires. Avec le temps, elles cherchèrent à promouvoir une nouvelle approche éducative : c'était sans compter les résistances du personnel, et finalement, le désintérêt profond des responsables politiques et administratifs pour ces questions.

Abandonnés par leurs parents et par l'Etat, dénués de tout, les mineurs placés se muèrent pourtant en enjeu politique : la protection et le respect des droits de

l'enfant devinrent, à la fin des années 1990, une condition de l'adhésion à l'Union européenne. Pour favoriser la mise en œuvre de l'acquis communautaire, les institutions européennes se concentrèrent sur les réformes de structure. Préoccupés, scandalisés parfois par les orphelinats roumains, les responsables européens impulsèrent deux directions de travail : l'interdiction des adoptions internationales et la « désinstitutionnalisation ». Les responsables roumains finirent par les suivre : l'adhésion à l'Union européenne ne méritait-elle pas quelques efforts et quelques renoncements ? La réforme des structures tint lieu, comme dans d'autres domaines, de changement en profondeur. Les mentalités et les pratiques, en particulier, tardèrent à évoluer.

Pendant que l'on réfléchissait sur les causes et les structures, toujours plus d'enfants étaient admis en institution. Les maux restaient identiques: conditions matérielles précaires, avec même une crise de l'approvisionnement en 1999, absence ou insuffisance de soins, violence au quotidien, vols, indiscipline, etc. Perdant l'armature du régime qui les avait créées, les institutions épousaient le chaos de la transition post-communiste. L'aide matérielle des ONG et de l'Union européenne ne suffit pas toujours à compenser l'incurie des autorités roumaines : au contraire, elle représenta parfois un enjeu de vol et de corruption.

Faute de pouvoir réformer les conceptions éducatives et les pratiques, on décida de modifier les structures. L'heure était à la désinstitutionnalisation, non pas tant pour mieux protéger les enfants que pour satisfaire aux exigences européennes et permettre l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. L'Union européenne ne voulait plus voir d'orphelinats ? Les autorités roumaines la prirent au mot et fermèrent, aussi vite qu'elles le purent, tous les établissements, à l'exception de quelques uns, réaménagés en compartiments familiaux. L'Union européenne voulait un cadre familial pour les enfants en difficulté ? Qu'à cela ne tienne, les enfants furent « réintégrés » massivement dans leurs familles biologiques, le plus souvent, sans préparation, ni accompagnement, ni suivi *a posteriori*. Une fois de plus, on avait oublié de considérer l'intérêt de l'enfant...

En réalité, changer les structures ne fut pas le plus difficile. En passant d'une « institution mammoth » à une maison de type familial, les enfants gagnaient de meilleures conditions matérielles, un cadre plus intime. Toutefois, les conceptions éducatives et les pratiques du personnel restaient souvent inchangées : faire évoluer

les mentalités supposait du temps et un intérêt politique. Décentralisées au profit des départements, les nouvelles formes de protection de l'enfance connurent un succès inégal en fonction des responsables dans chaque territoire. La désinstitutionnalisation, faute de préparation, de moyens et de sérieux, mit en danger plus d'un enfant auquel elle devait offrir un cadre de développement plus approprié.

Dans la Roumanie de Nicolae Ceaușescu, les mineurs placés auraient pu être les proies de choix d'un embrigadement idéologique. En réalité, le carcan fut davantage socio-économique et culturel que politique. La loi de 1970 sur la protection de l'enfance ne fut pas l'expression d'un régime totalitaire, mais une manière, certes inadaptée, d'organiser la prise en charge des mineurs en difficulté. Si le régime doit assumer une responsabilité, c'est bien celle d'avoir créé ou renforcé des problèmes qu'il n'a pas su, ensuite, résoudre : familles défavorisées, enfants handicapés, etc. En matière de protection de l'enfance, les objectifs du régime furent ambitieux et les résultats médiocres, voire catastrophiques : sous le régime de Nicolae Ceaușescu, la production économique, la culture, la diplomatie et bien d'autres domaines connurent le même sort...

Dans l'histoire des orphelinats, l'amateurisme et le désintérêt furent des acteurs de premier plan, et la Roumanie post-communiste leur fit également la part belle. Combien de temps faudra-t-il pour que les mentalités évoluent dans l'ensemble des services de protection ? La réponse ne relève déjà plus de l'histoire. Aujourd'hui, tous les mineurs qui bénéficient d'une prise en charge en Roumanie sont nés après le début des négociations d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. Débarrassés de la figure tutélaire de Nicolae Ceaușescu et des affres de la transition, les services de protection de l'enfance peuvent donc aujourd'hui regarder en face leurs propres conceptions, pratiques et responsabilités.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE : LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANCE EN DIFFICULTE DANS LA ROUMANIE DE CEAUȘESCU (1965 – 1989)..... 25

Chapitre I. Contrôler : natalité, famille et enfance dans le socialisme national roumain..... 29

A. Promouvoir et contrôler la natalité	29
A. 1. La politique nataliste de Ceaușescu : objectifs, mesures et réalité	30
1. a. Octobre 1966 : « Le fœtus est propriété socialiste de la société dans son ensemble. »	32
1. b. Le soutien à la natalité	35
1. c. La réalité démographique	37
1. d. La crispation des années 1980	39
A. 2. Des enfants non-désirés dans une société non-préparée.....	41
2. a. L'insuffisance des structures médicales	42
2. b. Les affections des nouveaux-nés et la mortalité infantile.....	45
2. c. Des enfants non-désirés.....	47
B. La famille dans la pensée et le régime socialistes roumains	50
B. 1. La famille idéale et systématisée, en République Socialiste de Roumanie	50
1. a. La famille, cellule de base de la société roumaine socialiste	50
1. b. La « systématisation » de la famille	52
1. c. La famille idéale dans la Roumanie socialiste	54
B. 2. Inciter les parents à exercer leurs responsabilités	58
2. a. Le soutien aux familles vulnérables	58
2. b. Le devoir d'entretien.....	59
2. c. Le devoir d'éducation.....	61
B. 3. L'Etat, la famille et le soupçon.....	62
3. a. Le placement des nourrissons : un instrument de lutte contre la mortalité infantile	62
3. b. Les familles jugées défailtantes.....	65
C. L'enfance et la jeunesse dans la pensée et le régime socialistes roumains.....	68
C. 1. L'enfance ou la force d'un symbole	69
1. a. La force symbolique de l'enfance.....	69
1. b. L'enfance, un appui symbolique pour le régime.....	71
C. 2. La jeunesse : investir pour l'avenir.....	72
2. a. Former les futurs travailleurs.....	72
2. b. Assurer les effectifs de l'armée du peuple.....	74
C. 3. Le contrôle politique et idéologique de la jeunesse	75
3. a. Une double filiation : la famille et le peuple.....	75
3. b. Les instruments du contrôle de la jeunesse.....	76

Chapitre II. L'assistance à l'enfance en danger dans la Roumanie de Ceaușescu : conceptions et rouages du système de prise en charge

A. L'Etat moderne et socialiste et l'assistance à l'enfance en danger	82
A. 1. L'assistance à l'enfance en danger, une attribution de l'Etat roumain moderne.....	82
1. a. La protection de l'enfance, une fierté du régime	82
1. b. L'influence des modèles occidentaux	86
A. 2. La prise en charge de l'enfance par l'Etat : un système social ou socialiste ?.....	89
2. a. La finalité sociale du système de protection.....	89
2. b. Des modes d'action déterminés par l'idéologie du régime	92
B. Un entre-deux dans l'histoire de la protection de l'enfance.....	96
B. 1. La disparition des structures d'aide privées.....	97
1. a. La nationalisation des structures sanitaires et sociales	97

1. b. L'exemple des institutions juives	98
B. 2. Une professionnalisation insuffisante des pratiques.....	99
2. a. La fonction didactique et la fonction familiale	99
2. b. Les limites du modèle.....	100
B. 3. Le maintien d'une logique caritative.....	101
3. a. Les actes caritatifs.....	101
3. b. L'Etat socialiste et la logique caritative	104
C. L'organisation de l'assistance à l'enfance	107
C. 1. La décision n° 809 du 31 mai 1954.....	107
1. a. Les principes généraux de la décision de 1954 : « En institutions d'enfants, en famille ou dans la production »	108
1. b. Les institutions de protection.....	111
1. c. Favoriser le bien-être des enfants.....	114
1. d. L'avenir des enfants placés en institution.....	116
C. 2. La loi n°3 du 26 mars 1970.....	117
2. a. De nouvelles catégories d'enfants assistés.....	118
2. b. Rationalisation du système ou équilibre des pouvoirs ?	119
2. c. Les différents circuits de prise en charge	122
Chapitre III. Le phénomène de l'institutionnalisation	127
A. Le développement des réseaux socio-sanitaire et scolaire	127
A. 1. Un ambitieux programme de construction	127
1. a. Un programme généralisé de construction.....	128
1. b. Le développement des places en crèche.....	128
A. 2. Le développement du réseau scolaire	130
2. a. La multiplication des écoles maternelles.....	130
2. b. Le développement du réseau scolaire dans son ensemble	131
B. Le développement des institutions d'enfants.....	132
B. 1. Des statistiques lacunaires.....	133
1. a. Les recensements	133
1. b. Autres sources, autres lacunes.....	135
B. 2. Les nourrissons placés en pouponnière	135
2. a. L'évolution des places en pouponnière	136
2. b. Les enfants en pouponnière : hypothèses de calcul.....	137
B. 3. Les enfants placés en maisons d'enfants scolarisés et préscolarisés.....	138
3. a. Les maison d'enfants préscolarisés.....	139
3. b. Les maison d'enfants scolarisés.....	141
3. c. Les mineurs rattachés à une maison d'enfant.....	142
B. 4. Les enfants déficients placés en institution	143
4. a. Les écoles pour enfants déficients	143
4. b. Les foyers-hôpitaux : une hypothèse de calcul	145
4. c. Etat général des enfants déficients placés en institution.....	146
4. d. Etat général des enfants placés en institution en 1989.....	146
C. Les causes complexes du placement en institution.....	148
C. 1. Le placement des enfants en institution : mythes et fantasmes.....	148
1. a. Le sang des enfants victimes	149
1. b. Les enfants-soldats, partisans du Conducător.....	151
C. 2. Peu d'orphelins dans les orphelinats	152
2. a. L'exemple de la maison d'enfants d'Arduud	152
2. b. Pourquoi parle-t-on des « orphelinats roumains » ?	153
C. 3. Les causes médicales et psycho-médicales.....	154
3. a. Les affections des nouveaux-nés	155
3. b. Les « déficiences ».....	158
3. c. La tuberculose.....	164
3. d. Le VIH, cause ou conséquence du placement ?	166
C. 4. Les causes sociales et familiales	167
4. a. L'abandon comme ultime moyen de contraception ?	167
4. b. Les « familles désorganisées ».....	170

SECONDE PARTIE : GRANDIR EN INSTITUTION DANS LA ROUMANIE DE CEAUȘESCU (1965 – 1989) 191

Chapitre IV. Une protection catégorielle 195

A. Une institution sous tutelle du ministère de la Santé : la pouponnière.	196
A. 1. La pouponnière, un établissement médical.....	196
1. a. Un établissement médical.....	196
1. b. Places « cliniques » et places « non-cliniques ».....	198
A. 2. Déficiences éducatives.....	199
2. a. L'absence d'ambition éducative	199
2. b. L'absence de climat affectif.....	201
A. 3. Statistiques et développement psychomoteur : le quantitatif au détriment du qualitatif.....	202
3. a. Des critères d'évaluation statistiques.....	203
3. b. L'absence d'évaluation qualitative.....	203
B. Des établissements sous tutelles du ministère de l'Enseignement, les maisons d'enfants scolarisés	204
B. 1. Des objectifs officiels généraux et ambitieux : « Former des citoyens intègres, multilatéralement développés ».....	204
1. a. L'éducation patriotique et idéologique, au sein d'un collectif.....	205
1. b. « L'éducation pour le travail »	208
1. c. « La préparation des jeunes filles à la vie »	211
1. d. « La corrélation entre la fonction sociale et la fonction pédagogique de la maison d'enfants d'aujourd'hui »	212
B. 2. Une réalité quotidienne essentiellement scolaire	213
2. a. Un emploi du temps tourné vers les activités scolaires.....	214
2. b. Des groupes par niveau scolaire	216
2. c. La discipline et le verbe.....	217
2. d. Les résultats scolaires, critère d'évaluation de la maison d'enfants	219
B. 3. L'éducation au quotidien : la place de l'extrascolaire dans l'institution	220
3. a. L'éducation en langue roumaine.....	222
3. b. La planification des activités quotidiennes.....	224
3. c. L'éducation politique et « l'amour incommensurable de la Patrie »	231
3. d. Manifestations artistiques, sport et temps libre.....	235
B. 4. Encadrer les enfants de l'Etat.	239
4. a. « Cadre didactique » à la maison d'enfants, un choix par défaut ?	239
4. b. Le profil des éducateurs à la maison d'enfants d'Ardud	243
4. c. Les métiers de la maison d'enfants.	247
C. Les institutions pour enfants handicapés « récupérables ».....	249
C. 1. Un combat socialiste pour l'homme nouveau.....	249
1. a. Une conception moderne de l'éducation des enfants handicapés.....	250
1. b. Des équipements significatifs, dont il faut prendre soin.....	252
C. 2. La formation professionnelle et la préparation à la production	255
2. a. L'éducation par le travail.....	255
2. b. La préparation à la production.....	256
C. 3. Education politique et « récupération sociale ».....	258
3. a. L'éducation politique	258
3. b. Les Pionniers, « de puissants facteurs de récupération et d'intégration sociale »	259

Chapitre V. Vivre en institution 265

A. Les conditions matérielles	266
A. 1. Manger.....	266
1. a. Une mission essentielle de la pouponnière.....	266
1. b. « Manger » à la maison d'enfants d'Ardud.....	269
1. c. Les « réseaux parallèles »	272
1. d. Les repas, un temps éducatif ?	274
A. 2. Se vêtir.	275
2. a. La garde-robe	275
2. b. Bien s'habiller	279

2. c. Entretien et nettoyage.....	280
2. d. Prendre soin des vêtements de l'Etat.....	280
A. 3. Dormir en institution.....	282
3. a. Les dortoirs.....	282
3. b. Les nuits en maison d'enfants.....	284
A. 4. L'hygiène, la santé et la sécurité.....	285
4. a. L'hygiène.....	285
4. b. Le froid.....	288
4. c. La santé.....	289
4. d. La sécurité.....	293
B. Les relations humaines dans les institutions.....	295
B. 1. Une atmosphère familiale ?.....	295
1. a. Des moments festifs, mais inégaux.....	295
1. b. Les éducateurs, des parents ?.....	297
1. c. Les camarades d'institution, des frères et sœurs ?.....	299
B. 2. L'indiscipline.....	301
2. a. Ecole buissonnière et entorses au règlement de l'institution.....	301
2. b. L'indiscipline, une caractéristique des institutions.....	303
B. 3. La violence.....	305
3. a. La violence des adultes et de l'institution.....	305
3. b. Les violences entre enfants.....	310
Chapitre VI. Entrées et sorties d'institution.....	317
A. Entrer en institution.....	317
A. 1. Les difficultés pour entrer en institution.....	317
1. a. Le manque de places en écoles spéciales.....	317
1. b. Admission en institution : les contraintes du calendrier scolaire.....	319
1. c. Un goulot d'étranglement à la sortie de la pouponnière.....	320
A. 2. La confusion entre maison d'enfants et école pour déficients.....	321
2. a. La sélection avant la scolarisation.....	321
2. b. Une sélection inadaptée.....	321
B. Clôtures et échappatoires.....	324
B. 1. Sortir dans le cadre de l'institution.....	324
1. a. A l'air libre.....	325
1. b. Les sorties organisées par l'institution.....	326
1. c. Les vacances d'été.....	327
B. 2. En dehors de l'institution, des enfants marginalisés ?.....	329
2. a. A l'école.....	330
2. b. Au village.....	331
B. 3. Les liens avec la famille : visites et vacances.....	332
3. a. Les visites de la famille.....	332
3. b. Les vacances en famille.....	332
3. c. Entre famille et institution.....	334
B. 4. Fugues et échappatoires.....	336
4. a. Les sorties sans autorisation.....	336
4. b. Les fugues.....	337
C. Les débouchés : la vie après l'institution.....	339
C. 1. Retours en famille, placement familial et adoption.....	339
1. a. Les retours en famille.....	339
1. b. Placement familial et adoption.....	341
C. 2. Orientation scolaire et insertion professionnelle.....	342
2. a. Une orientation vers la production.....	343
2. b. L'insertion socio-professionnelle à la sortie de l'institution.....	345
D. Mourir : le cas des enfants handicapés jugés « irrécupérables ».....	347
D. 1. L'horreur des foyers-hôpitaux.....	348
1. a. Des sources lacunaires.....	348
1. b. Les conditions matérielles.....	349
1. c. L'hygiène.....	351
1. d. Des enfants réduits à l'état d'animaux.....	352
D. 2. L'absence de soins et la mortalité.....	352

2. a. L'absence de soins.....	352
2. b. La mortalité en foyer-hôpital.....	356

TROISIÈME PARTIE : LES « ORPHELINATS ROUMAINS », DU CHAOS À LA DÉSINSTITUTIONNALISATION (1990 - 2007).....359

Chapitre VII. Les « orphelinats roumains » sur la scène internationale 363

A. Les « orphelinats roumains » dans l'opinion publique internationale.....	363
A. 1. La découverte médiatique des « enfants de Ceaușescu ».....	363
1. a. La découverte d'un autre monde.....	363
1. b. Aux confins de l'Enfer.....	366
A. 2. La vague humanitaire – principaux courants.....	368
2. a. Les petites associations créées <i>ad hoc</i>	369
2. b. Les ONG à vocation internationale.....	370
2. c. L'exemple de Solidarité Enfants Roumains Abandonnés (SERA).....	371
B. « Orphelins roumains », adoptions internationales : les institutions roumaines sous pression.....	372
B. 1. Au début des années 1990, le régime temporise.....	373
1. a. Les orphelinats, cet héritage du régime Ceaușescu, qui dégage le régime post-communiste de ses responsabilités.....	374
1. b. Un problème encouragé par le régime ?.....	376
1. c. Quelques concessions aux textes internationaux.....	378
B. 2. Le rush des adoptions internationales au début des années 1990.....	381
2. a. L'explosion des adoptions internationales.....	381
2. b. Une réglementation insuffisante.....	382
B. 3. La réforme de 1997.....	385
3. a. Les progrès enregistrés par l'ordonnance n° 26 de 1997.....	386
3. b. La réorganisation des institutions.....	388
3. c. La décentralisation de la protection de l'enfance.....	390
3. d. L'adoption encouragée.....	392
B. 4. Les « orphelins roumains », au cœur du processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne.....	394
4. a. Les préoccupations de la Commission européenne.....	394
4. b. La Roumanie et la baronne Nicholson au bras de fer.....	397
C. Quelle protection pour les « orphelins roumains » ?.....	407
C. 1. ONG et Union Européenne : les points de vue divergent.....	407
1. a. Les ONG occupent le terrain.....	407
1. b. L'Union Européenne apporte une approche nouvelle.....	408
1. c. Le bras de fer.....	410
C. 2. L'adoption internationale, une mesure de protection ?.....	413
2. a. L'adoption internationale, une mesure de protection.....	413
2. b. L'adoption internationale, une couverture du trafic d'enfants.....	416
C. 3. L'adoption internationale, cause ou solution du placement des enfants en institution ?.....	418
3. a. L'adoption internationale, cause du placement des enfants en institution.....	418
3. b. Les multiples causes de placement.....	420
C. 4. L'Union Européenne bernée par les dirigeants roumains ?.....	421
4. a. Les critères politiques : un poids secondaire dans les négociations d'adhésion ?.....	421
4. b. La réforme ou le changement mimé ?.....	423

Chapitre VIII. Les difficiles mutations des années 1990 : les institutions entre ouverture et chaos 429

A. Tentatives d'ouvertures.....	429
A. 1. L'expérience de la démocratie à la maison d'enfants.....	429
1. a. La Révolution de 1989 dans les institutions de prise en charge.....	429
1. b. Les aspirations démocratiques du personnel.....	431
A. 2. Des tentatives d'amélioration.....	432
2. a. Un personnel plus nombreux et mieux qualifié.....	433

2. b. L'amélioration des normes matérielles.....	438
2. c. Une tentative incomplète dans l'intérêt de l'enfant : le regroupement des fratries	443
B. Les institutions dans le chaos.....	445
B. 1. Des conditions matérielles souvent désastreuses.....	446
1. a. Le froid.....	446
1. b. L'hygiène, le désordre, la saleté.....	448
1. c. La nourriture.....	451
1. d. Les vêtements.....	454
B. 2. Ecole, santé : la faillite des institutions spécialisées.....	455
2. a. La santé.....	456
2. b. L'apprentissage scolaire.....	460
B. 3. La vie chaotique dans les institutions.....	461
3. a. Le travail à la chaîne chez les plus petits.....	461
3. b. L'anarchie (enfants et adultes).....	463
3. c. Des pratiques éducatives toujours discriminatoires et violentes.....	466
3. d. Des relations entre enfants toujours marquées par le jeu et la violence.....	469
C. L'aide internationale.....	472
C. 1. La structuration de l'aide matérielle à l'échelle des institutions.....	472
1. a. Les aides d'urgence.....	472
1. b. Les aides en équipement.....	473
1. c. Les soutiens structurels.....	474
C. 2. Les limites de l'aide internationale.....	477
2. a. Méfiance réciproque.....	477
2. b. Le détournement de l'aide étrangère.....	480
2. c. Manque de coordination et concurrence entre organisations.....	482
Chapitre IX. Renouveler les mentalités ou les structures ? La désinstitutionnalisation.....	487
A. Renouveler les mentalités ou changer les structures ?.....	487
A. 1. Les motifs de placement dans la Roumanie post-communiste.....	487
1. a. Pénalisation de l'avortement et abandon d'enfants.....	488
1. b. Régime dictatorial et abandon d'enfants.....	489
1. c. Des conditions socio-économiques toujours précaires.....	490
1. d. Les causes complexes de l'abandon dans la Roumanie post-communiste.....	491
A. 2. Faire évoluer les mentalités : les actions éducatives du personnel humanitaire..	492
2. a. Objectifs et actions des organisations internationales.....	492
2. b. De réelles avancées.....	495
A. 3. Les résistances au changement.....	496
3. a. L'absence de volonté politique à l'échelle nationale.....	496
3. b. Le poids des salariés.....	498
3. c. Les blocages institutionnels.....	500
3. d. A l'échelle des institutions.....	501
3. e. Un changement de façade.....	504
A. 4. « Il faut fermer les orphelinats roumains ! ».....	505
4. a. La nécessité de fermer les « orphelinats roumains ».....	505
4. b. Vers la désinstitutionnalisation des « orphelins roumains ».....	508
B. La difficile fermeture des foyers-hôpitaux.....	509
B. 1. Qui vivait dans les foyers-hôpitaux dans les années 1990 ?.....	510
1. a. Le profil des enfants placés en foyers-hôpitaux.....	510
1. b. La modification des méthodes d'évaluation du handicap.....	512
B. 2. Les droits bafoués des enfants.....	514
2. a. Des conditions matérielles toujours insuffisantes.....	514
2. b. Une prise en charge toujours problématique.....	515
2. c. Un accès au soins médicaux toujours limité.....	516
B. 3. La restructuration des institutions pour enfants handicapés.....	517
3. a. La réforme de 1999.....	517
3. b. Des alternatives insuffisantes.....	517
C. La désinstitutionnalisation : enjeux et réalités.....	519
C. 1. La désinstitutionnalisation : objectifs et résultats.....	519

1. a. Objectifs de la stratégie nationale 2001-2004	520
1. b. Les « assistants maternels professionnels »	525
1. c. Le rôle de la « communauté locale »	528
C. 2. Réalités de la désinstitutionnalisation	529
2. a. Fermetures et transferts : le fonctionnement des directions départementales	529
2. b. Ré-intégrations en famille : « <i>Happy ends</i> » et tragédies	533
2. c. La désinstitutionnalisation pour cause de majorité	536
CONCLUSION	541
TABLE DES MATIÈRES	547

UNIVERSITE PARIS 1 – PANTHEON – SORBONNE
ECOLE DOCTORALE D’HISTOIRE



Thèse de doctorat en histoire contemporaine

Jean-Philippe Légaut

PROTEGER OU CONDAMNER :
HISTOIRE DES « ORPHELINATS ROUMAINS »
DE NICOLAE CEAUSESCU À L’UNION EUROPÉENNE
(1965 – 2007)

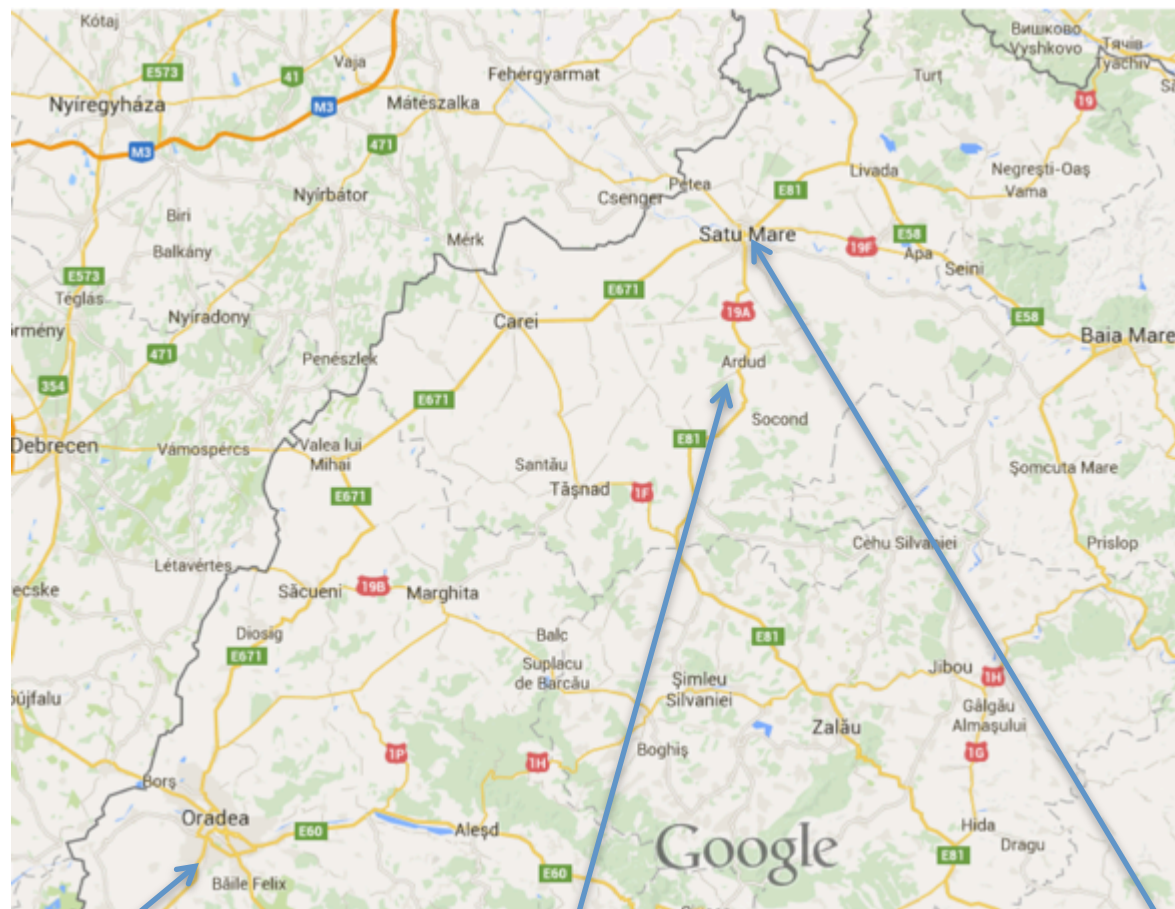
VOLUME II – ANNEXES

Sous la direction de Madame Marie-Pierre Rey

CARTE DE LA ROUMANIE



CARTE DES DEPARTEMENTS DE SATU MARE ET BIHOR



Siège de l'Association Roumaine
pour les Actions Caritatives (ARAC)

Maison d'enfants d'Arduș

Siège de la commission des mineurs du
département de Satu Mare

Source : Google.
Echelle : 1 cm : 2,5 km.

IAȘI ET SES ALENTOURS



Pouponnière de Iași
Ecole spéciale de Iași
Groupe scolaire spécial n° 2 de Iași
Ecole professionnelle n° 4 de Iași.

Maison d'enfants de
Bucium

Pouponnière
d'Ungheni

Source : Google. Echelle : 1cm : 2,5 km

NOTICES BIOGRAPHIQUES

ELENA CEAUȘESCU

Née en 1919, elle suivit une scolarité courte (trois classes primaires) et devint ouvrière dans l'industrie textile. Elle adhéra au Parti Communiste à la fin des années 1930. Elle y rencontra Nicolae Ceaușescu en 1939, qu'elle épousa après la guerre. Dans les années 1950, elle obtint un diplôme d'ingénieur chimiste et travailla comme chercheur. A partir de 1970, elle connut une ascension rapide : membre du Comité Central en 1972, membre du Comité Exécutif en 1974, membre du Bureau permanent et vice-premier-ministre dans les années 1980 : elle fut, en réalité, le second personnage de l'Etat, après son mari. En parallèle, elle obtint – dans des conditions douteuses – un doctorat de chimie en 1967 et fut même élue à l'Académie Roumaine (dont elle fut exclue en décembre 1989). D'aucuns considèrent que c'est à cause d'elle que Nicolae Ceaușescu s'est progressivement aliéné le Parti et le peuple. Il est certain qu'Elena Ceaușescu est aujourd'hui l'un des personnages les plus honnis de l'histoire roumaine. Le 25 décembre 1989, elle fut jugée, condamnée et exécutée avec son mari, dans la caserne de Târgoviște.

NICOLAE CEAUȘESCU

Né en 1910, Nicolae Ceaușescu fréquenta l'école primaire (quatre classes) et devint apprenti-cordonnier. En 1936, il entra au Parti Communiste. Il fut l'un des leaders clandestins de l'organisation de jeunesse du Parti, ce qui lui valut d'être emprisonné à de nombreuses reprises : c'est dans la prison de Târgu Jiu qu'il se rapprocha notamment de Gheorghe Gheorghiu-Dej. Après 1944, fort de ce soutien, il fut responsable de l'UTC (organisation de la jeunesse communiste), puis occupa des fonctions importantes dans l'agriculture et l'armée sous le nouveau régime. Après la purge des années 1953-1954, il devint membre du Bureau Politique et responsable de la politique des cadres au secrétariat du Comité Central. En 1965, soutenu par l'appareil du Parti, qui cherchait à écarter l'ancienne génération, il manœuvra pour se faire élire Premier Secrétaire du Comité Central du Parti des Travailleurs, avant

d'être confirmé à ce poste par le IX^{ème} Congrès du Parti Communiste Roumain, en juillet 1965¹.

Progressivement, Nicolae Ceaușescu concentra tous les pouvoirs de l'Etat et encouragea un culte de la personnalité de plus en plus marqué, voire extravagant. Partisan d'une « société socialiste multilatéralement développée », il imposa une planification rigide dans tous les domaines, ainsi qu'une politique de « systématisation » rurale et urbaine. En 1968, il s'opposa fermement à l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie et renoua avec un discours nationaliste, ce qui lui valut une certaine popularité. Après une période de relative croissance et libéralisation dans la seconde moitié des années 1960, son ambition de payer la dette extérieure plongea la Roumanie dans le rationnement. Le 21 décembre 1989, Nicolae Ceaușescu dut fuir le siège du Comité Central, pris d'assaut par la foule, lors des journées révolutionnaires. Il fut finalement arrêté et conduit à la caserne de Târgoviște. Le 25 décembre 1989, il fut jugé (notamment pour génocide), condamné à mort et fusillé quelques minutes plus tard, en même temps que son épouse. Il fut le seul responsable est-européen exécuté lors des mouvements révolutionnaires de 1989.

VICTOR CIORBEA

Né en 1954, Victor Ciorbea suivit des études juridiques et travailla comme magistrat jusqu'en 1990. En juin 1990, il devient président de la Confédération Nationale des Syndicats Libres de Roumanie (CNSLR), puis de la Confédération des Syndicats Démocratiques de Roumanie (CSDR) en 1994. En juin 1996, soutenu par la Convention Démocrate de Roumanie, qui rassemblait les principaux partis d'opposition, il fut élu maire de Bucarest. En décembre 1996, il fut nommé premier ministre par le nouveau président, Emil Constantinescu. Son gouvernement s'appuya alors sur une coalition formée de la Convention Démocrate de Roumanie (CDR) et du Parti Démocrate (PD), avec le soutien de la minorité hongroise (UDMR). Les tensions entre la Convention Démocrate de Roumanie et le Parti Démocrate finirent par provoquer la chute du gouvernement Ciorbea, en mars 1998. En 2012, il rejoint

¹ Voir notamment : Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Paris, Albin Michel, 1990. Pavel Câmpeanu, *Ceaușescu, Anii numărătorii inverse [Ceaușescu, les années du compte à rebours]* Iași, Polirom, 2002. Kunze Thomas, *Nicolae Ceaușescu. O biografie*, București, Editura Vremea, 2002.

le Parti National Libéral (PNL) et fut élu sénateur. En 2014, il fut nommé Avocat du Peuple, une fonction proche du médiateur de la République, en France.

FRANÇOIS DE COMBRET

Né en 1941, François de Combret entra à l'ENA en 1963, et devint magistrat à la Cour des comptes en 1967. A partir de 1971, il fut le conseiller de Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre de l'Economie et des Finances. En 1974, il le suivit à l'Elysée, comme conseiller pour les affaires économiques et industrielles puis comme Secrétaire Général Adjoint de l'Elysée. Après la victoire de François Mitterrand en 1981, François de Combret fut recruté par la Banque Lazard, dont il devint associé-gérant. Au cours de cette période, il fut chargé notamment de conseiller France Télécom et Renault pour leur privatisation et participa à de nombreuses opérations de fusions-acquisitions telles que la création de EADS et de Safran, avant de créer sa propre société de conseil financier FC Finance.

François de Combret a été fortement marqué par le drame des orphelins roumains et s'est impliqué personnellement dans le développement de l'association Solidarité Enfants Roumains Abandonnés (SERA), en mettant son carnet d'adresses au service de la cause des orphelins roumains. Soutenue par de généreux donateurs, l'association a rapidement été dotée d'un budget important qui lui a permis de rénover notamment de nombreuses institutions insalubres et de favoriser l'accès des enfants placés aux soins médicaux. Dans ses *comptes rendus de voyages*², François de Combret raconte notamment son combat pour la fermeture des foyers-hôpitaux, réservés aux enfants jugés irrécupérables.

ION ILIESCU

Né en 1930 dans une famille proche du pouvoir, il étudia à l'Institut Polytechnique de Bucarest, puis à l'Institut Energétique de Moscou : il devint alors secrétaire de l'Association des étudiants roumains de Moscou. Entré à l'Union de la Jeunesse Communiste (UTM puis UTC) en 1949, puis au Parti Communiste en 1953, il devint membre du Comité Central de l'UTM, puis du PCR. Chef de section du Comité

² Archives SERA. François de Combret, *Comptes rendus de voyage, 1990-2010*.

Central du PCR en 1965, il fut progressivement marginalisé par Nicolae Ceaușescu, à partir de 1971. Il fut alors nommé Premier secrétaire départemental du PCR à Iași (1974-1979), puis directeur des Editions techniques (1984-1989).

A l'occasion de la révolution de décembre 1989, il prit la présidence du Front du Salut National. Il prôna une réforme du système communiste plus qu'un véritable changement de régime. Président intérimaire dans l'attente des élections, Ion Iliescu fit venir, à plusieurs reprises, les mineurs de la vallée du Jiu pour réprimer l'opposition démocratique. Il fut finalement élu président de la République en 1990 et réélu en 1992. Durant son mandat présidentiel, il engagea la Roumanie dans une très lente transition vers une économie de marché. Dans le même temps, Ion Iliescu garda la main sur le Front du Salut National, qui devint par la suite Parti de la Démocratie Sociale de Roumanie (PDSR), puis Parti Social-Démocrate (PSD).

Après avoir perdu les élections présidentielles de 1996 contre Emil Constantinescu (Convention Démocrate de Roumanie, CDR), il fut réélu président de la République en 2000, contre le candidat de l'extrême droite, Vadim Tudor. Durant le second mandat de Ion Iliescu, la Roumanie a adhéré à l'OTAN et mené les négociations d'adhésion à l'Union Européenne. Ion Iliescu est aujourd'hui président d'honneur du Parti Social-Démocrate (PSD).

VALERIE JOURDAN

Après des études de commerce et un début de carrière comme administratrice de production pour le cinéma, Valérie Jourdan s'orienta vers la presse écrite et réalisa des reportages pour la télévision. Très touchée par la problématique des enfants roumains, elle a écrit notamment *L'abandon pour héritage*, Lyon, éditions Aléas, 2004 et *Le dossier Roumain*, Paris, éditions Balland, 2011. Elle a également publié un roman : *Une larme dans le cœur*, Paris, L'Harmattan, 2013.

ADRIAN NĂSTASE

Né en 1950 dans une famille proche du pouvoir, il fréquenta la faculté de droit et de sociologie. Professeur de droit, puis juge, il gravit les marches de la carrière universitaire et devint professeur à l'Université de Bucarest en 1996. Il fut également, en 1994, professeur associé à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Membre du Front du Salut National, il fut élu député en juin 1990, puis nommé ministre des Affaires Etrangères jusqu'en 1992. Président de la Chambre des députés de 1992 à 1996, il fut également président du Parti de la Démocratie Sociale de Roumanie (PDSR), héritier du Front du Salut National. En 2000, il fut nommé premier ministre par Ion Iliescu, réélu président de la République. Son gouvernement a notamment mené les négociations d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. En 2004, il fut battu au second tour des élections présidentielles, par Traian Băsescu, candidat de l'Alliance Justice et Vérité. Pris dans un scandale de corruption, il démissionna en 2006 de son mandat de député. En 2012, il a été condamné à deux ans de prison, puis à quatre autres années en 2014, dans les deux cas pour corruption.

BARONNE EMMA NICHOLSON DE WINTERBOURNE

Née en 1941, elle est diplômée de la Royal Academy of Music. Elle travailla dans la programmation informatique, avant de prendre la direction de la fondation Save the Children en 1974. En 1987, elle siégea parmi les Conservateurs à la Chambre des Communes, avant de rejoindre les Libéraux en 1995. Devenue Baronne Nicholson de Winterbourne en 1997, elle entra à la chambre des Lords. En 1999, elle fut élue au Parlement européen, où elle siégea jusqu'en 2009 au sein de l'Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe. Elle fut notamment, dès 1999, rapporteur sur les progrès enregistrés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion. Elle est aujourd'hui présidente de la fondation AMAR, qui apporte une aide humanitaire, médicale et éducative au Moyen-Orient et reste très impliquée dans la lutte contre la traite des êtres humains. Elle préside également l'Iraq Britain Business Council.

PAUL NICULESCU-MIZIL

Né en 1923, Paul Niculescu-Mizil a fréquenté l'Académie Commerciale et Industrielle de Bucarest. Il a occupé des fonctions importantes dans la Roumanie communiste, étant notamment responsable de la section d'Agitprop de 1956 à 1965 et membre du Comité Exécutif du Comité Central de 1965 à 1989. En 1968, il a défendu avec fermeté la ligne d'indépendance et de souveraineté prônée par Bucarest à l'égard de Moscou. Marginalisé d'un point de vue politique dans les années 1980,

il fut emprisonné, à la suite de la Révolution, avec d'autres anciens dignitaires communistes. Libéré en 1992, il s'attacha à justifier la dictature communiste au nom de valeurs nationales. Il est décédé en 2008.

ROELIE POST

Née en 1959, Roelie Post est diplômée de l'Université d'Amsterdam en sciences politiques. Fonctionnaire de la Commission européenne depuis 1983, elle fut en charge du dossier de la réforme de la protection de l'enfance en Roumanie, de 1999 à 2005. Dans son ouvrage *Romania for Export Only – the untold story of the Romanian « orphans »*, Roelie Post raconte son combat contre l'adoption internationale des enfants roumains, prétexte, selon elle, à un lucratif trafic d'enfants dont les services roumains de protection de l'enfance étaient complices. Après son départ de la Commission européenne, elle rejoint l'organisation internationale Against Child Trafficking (ACT).

LEONTE RĂUTU

Né en 1910 à Bălți (Bessarabie), il devient membre du PCR en 1931. Arrêté et condamné, il émigra en URSS après l'annexion de la Bessarabie. Il devint alors responsable de la section roumaine de Radio-Moscou. Adjoint de Iosif Chișinevschi à la section de la presse et de la propagande, il devint, en 1956, directeur de la section de la propagande et de la culture du Comité Central, poste qu'il occupa jusqu'en 1965. Il est considéré comme le « *dictateur de la culture roumaine* » et celui « *qui a imposé les dogmes stalinistes*³. »

Proche du couple Ceaușescu, il réussit à maintenir une position haut placée dans le Parti. Il fut toutefois obligé de quitter le Comité Central en 1984, après que sa fille avait émigré aux Etats-Unis. Leonte Răutu est décédé en 1993.

CRISTIAN TĂBĂCARU

Diplômé de la faculté de médecine de Bucarest, le Dr. Cristian Tăbăcaru, de 1995 à 1997, fut directeur de la fondation SERA România, partenaire roumaine de

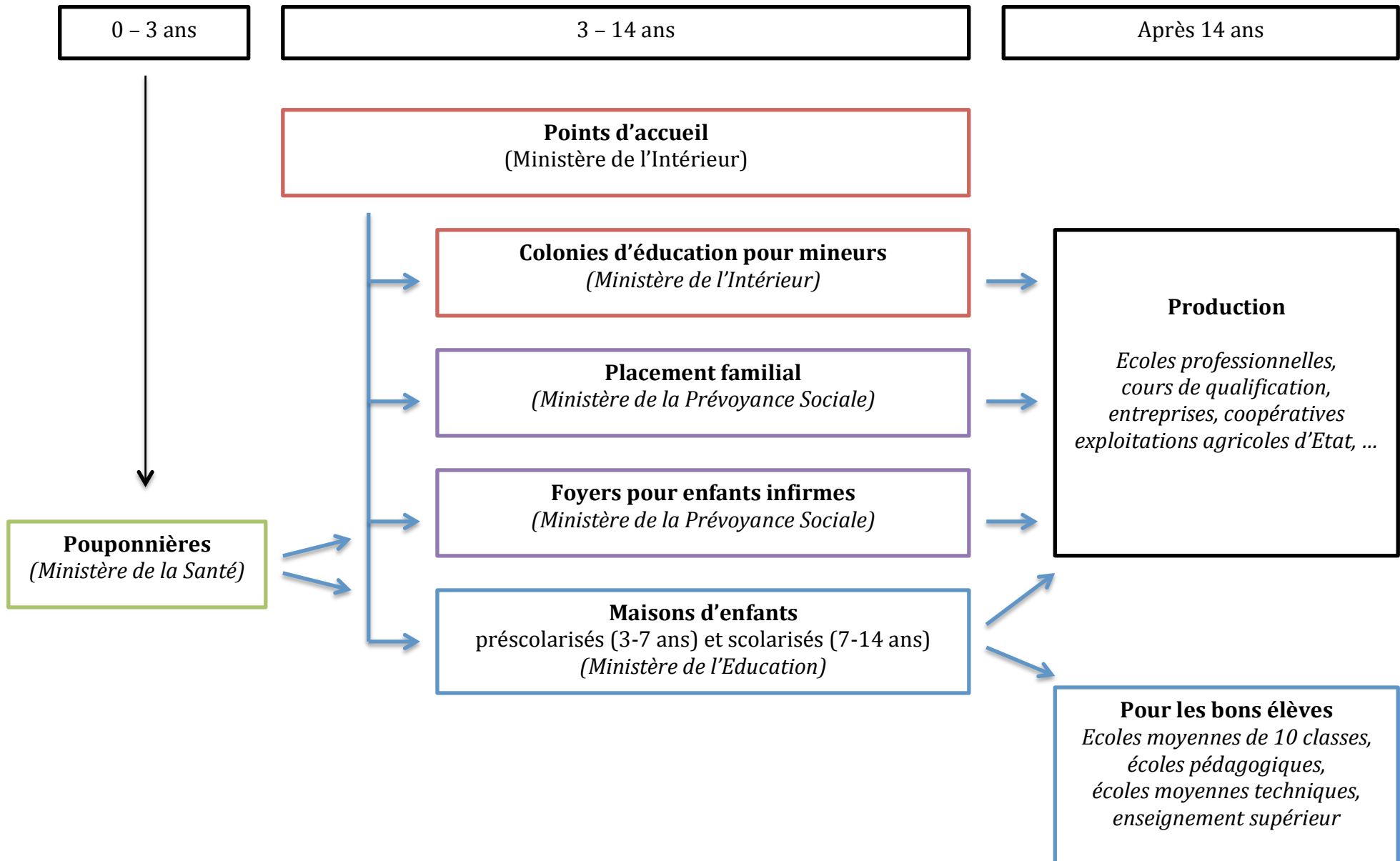
³ Giurescu Dinu C., *România și Comunismul. O istorie ilustrată [La Roumanie et le communisme. Une histoire illustrée]*, București, Corint, 2010, p. 207.

l'association française Solidarité Enfants Roumains Abandonnés (SERA), présidée par François de Combret. En 1997, il fut nommé Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance et mena une réforme des structures de prise en charge, en créant notamment les directions départementales de protection de l'enfance. En désaccord avec le Premier Ministre, il démissionna, avec d'autres ministres, à l'occasion d'une grave crise politique, en décembre 1999 et reprit ses fonctions de directeur de SERA România jusqu'en 2001. Il est aujourd'hui directeur de projets à la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et trésorier bénévole de CARE-France (ex-SERA).

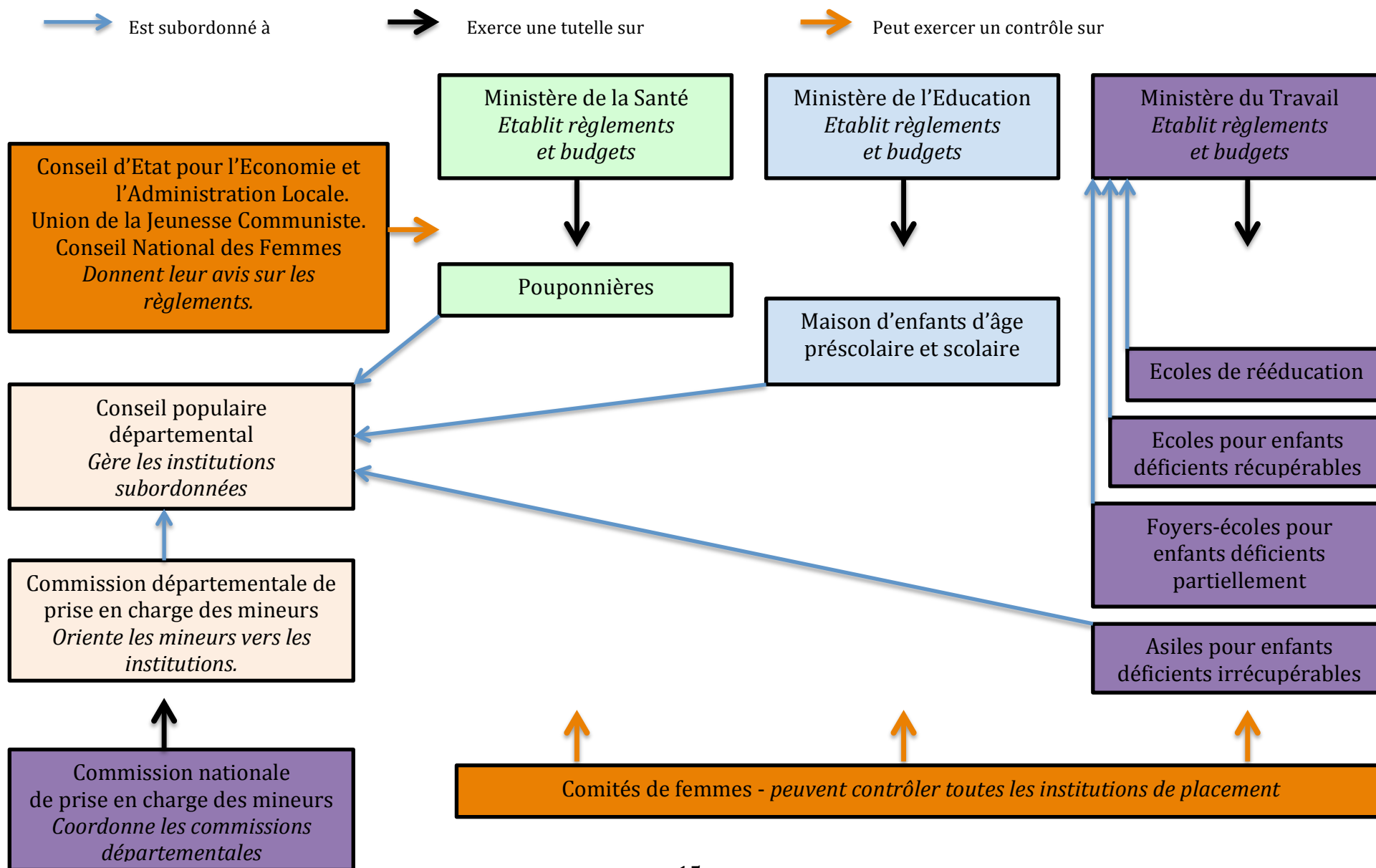
RADU VASILE

Né en 1942 de père détenu politique, Radu Vasile fréquenta une école technique sanitaire, puis, à la faveur du relatif dégel des années 1960, fut autorisé à s'inscrire à la faculté d'histoire de Bucarest. Il rejoignit ensuite l'Institut d'histoire Nicolae Iorga (composante de l'Académie Roumaine), puis devint professeur universitaire en 1993. En 1990, il devint membre du Parti National-Paysan Chrétien-Démocrate (PNTCD) : il fut élu sénateur en 1992 et occupa cette fonction jusqu'en 2004. En 1998, il fut nommé premier ministre, en remplacement de Victor Ciorbea. Il dut faire face à la révolte des mineurs de la Vallée du Jiu, menés par Miron Cozma, à la suite de la fermeture de plusieurs mines ; après de violents combats entre les mineurs et les forces de l'ordre, il conclut avec eux la « paix de Cozia ». En décembre 1999, en pleine crise politique, il fut révoqué par le président Emil Constantinescu, à la faveur d'une interprétation constitutionnelle controversée. En 2004, il se retira de la vie politique. Il est décédé en 2013.

La prise en charge des enfants en danger, selon le décret n° 809 du 4 juin 1954



L'organisation nationale de la protection de l'enfance, d'après la loi n° 3 du 26 mars 1970.



Pouponnière de Iași.
Situation des postes normés, occupés et vacants.
Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1982, f. 24-25.

24

LEAGANUL DE COPII IASI

SITUATIA POSTURILOR NORMATE, OCUPATE SI VACANTE
 la data de 1.I.1982

	Nor- mat	Ocu- pat	Vacant
SECTIA I (150 paturi clinice (70 paturi neclinice			
ms.medical superior - paturi clinice +)	7	7	-
ms.medical superior - paturi neclinice	1	1	-
ersonal mediu - paturi clinice	22	18	4
ersonal mediu paturi neclinice	7	4	3
firmiere - paturi clinice	13	13	-
firmiere - paturi neclinice	10	10	-
grijitoare curătenie	13	13	-
SECTIA II - 200 paturi neclinic.			
ersonal medical superior ++)	4	4	-
ersonal mediu sanitar	20	13	7
firmiere	27	27	-
grijitori curătenie	8	8	-
SECTIA III - 90 paturi neclinice			
ersonal medical superior +++)	2	0,5	1,5
ersonal mediu sanitar	9	8	1
firmiere	12	12	-
grijitori curătenie	2	2	-
POSTURI FIXE PENTRU LEAGAN			
Laborator analize medicale			
ersonal medical superior (medic)	1	-	-
rist	1	1	-
alog	1	1	-
ersonal mediu (laboranți)	6	4	2
Laborator radiodiagnostic			
ersonal medical superior ++++)	0,5	0,5	-
ersonal mediu sanitar (laboranți)	2	2	-
Laborator anatomie patologică			
ersonal medical superior +++++)	1,5	1	0,5
istrator medical	1	1	-

EXECUTAT
 LA DIRECTIA JUDETEANA
 IASI
 ARHIVELOR NATIONALE

*) Din 7 posturi normate, 2 sînt ocupate de cadre IMF.
 **) 1 medic detașat la Direcția sanitară; 1 post ocupat de 2 cadre IMF.
 Nu prestează activitate
 ***) 1,5 post vacant; 0,5 n. ocupat de 1 cadru IMF.
 ****) 0,5 post ocupat de 1 cadru IMF. - Nu prestează activitate.
 *****) 1 post ocupat de 2 cadre IMF. dirijate la Spitalul
 Județean Iași

..//..

46

<u>Alt personal superior Leagăn</u>			
Psiholog - logoped	4	4	-
<u>Posturi fixe generale - Leagăn</u>			
<u>SECȚIA I-a - bucătărie dietetică</u>			
Personal mediu sanitar	5	5	-
sterilizare			
Personal mediu sanitar	3	3	-
<u>Posturi comune Secției I-a clinice</u>			
Personal mediu sanitar	4	3	1
<u>Posturi comune Secției I - paturi meclinice</u>			
Personal mediu sanitar	5	4	1
<u>Secția II Lactar</u>			
Personal mediu sanitar	2	2	-
<u>SECȚIA II - bucătărie dietetică</u>			
Personal mediu sanitar	5	5	-
sterilizare			
Personal mediu sanitar	3	2	1
<u>Posturi comune Secției II</u>			
Personal mediu sanitar	5	5	-
<u>SECȚIA III - bucătărie dietetică</u>			
Personal mediu sanitar	4	1	3
<u>Posturi comune Secției III</u>			
Personal mediu		2	1
<u>SPALATORII LEAGAN</u>			
Secția I		4	-
Secția II	3	3	-
Secția III	2	2	-
<u>SECȚII EXTERIOARE - LEAGAN UNGHENI - 100 paturi meclinice</u>			
Personal medical superior	2	1	1
Personal mediu sanitar	10	10	-
Infiriere	14	14	-
Asigrijitori curățenie	6	6	-
Spălătorese	4	4	-
<u>Posturi fixe generale</u>			
Asistent	1	1	-
Laborant	1	1	-
Psiholog-logoped	1	1	-
Bucătărie dietetică - personal mediu sanit.	4	3	1
Posturi comune - personal mediu sanitar	3	3	-

EXECUTAT
LA DIRECTIA JUDETEANA
IASI
A ARRIVELOR NAZIONALE

DIRECTOR,
C. D. Dunău

SEF BIROU PLAN,
Ec. R. Mihailescu

4+

LEAGANUL DE COPII IASI

SITUATIA POSTURILOR VACANTE LA
STRUCTURA PERS.TESA SI MUNCITORI

	Normat	Ocupat	Vacant
Pers.tehnic,economic,ad-tiv - total	24	22	2
-conducere	2	1	1 (Dir.adj. (econom.
-execuție	22	21	1 (șef bir. (sprov.
Muncitori - total	59	53	6
-intret.și reparatii clădiri	11	11	-
-intret.și rep.inst.tehn-sanitare	10	10	-
-schiziții	2	2	-
-bucătării creșe	13	10	3
-alte activități	4	4	-
muncitori necalificați	11	8	3
-bucătării leșgân	8	8	-



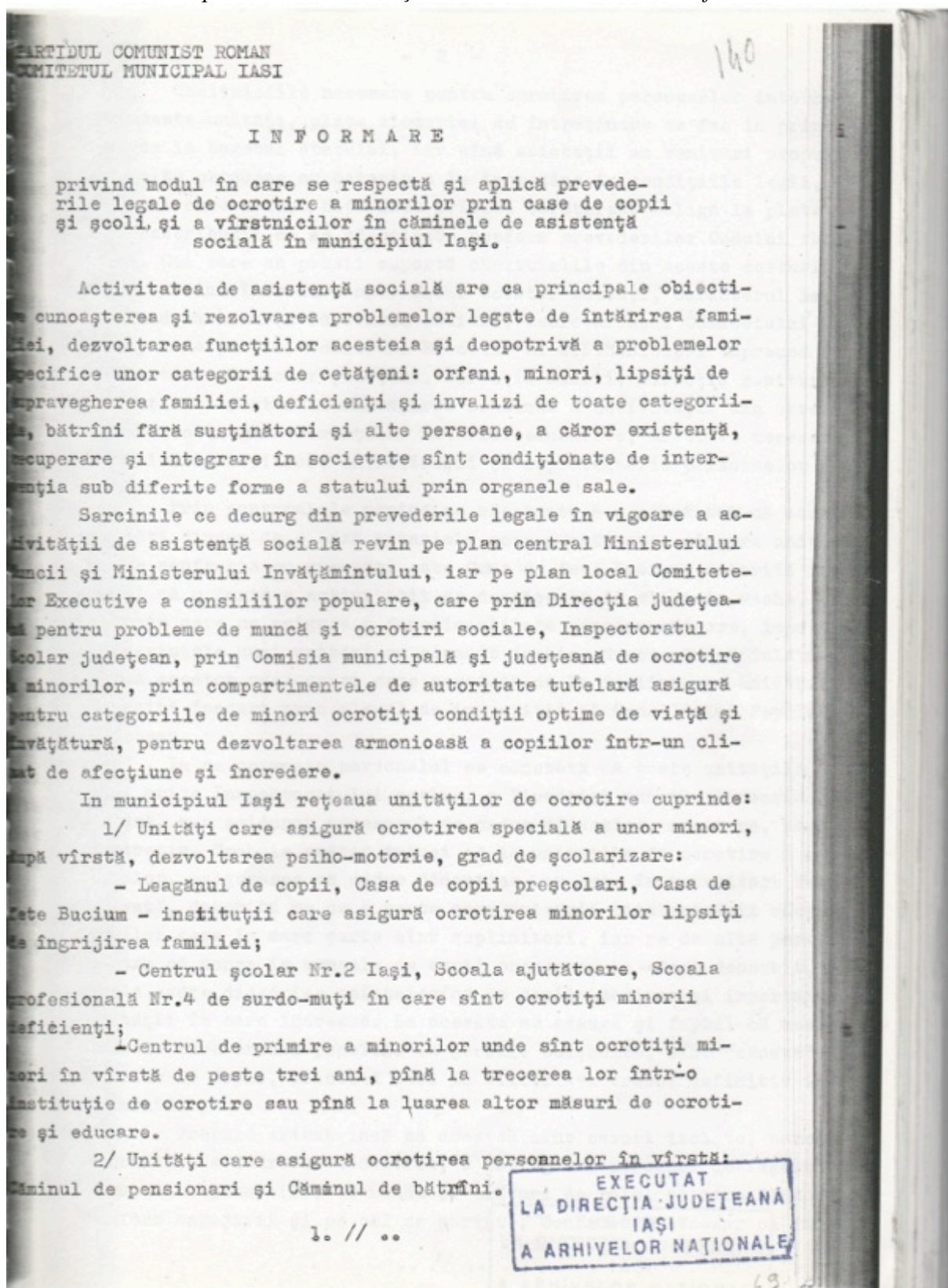
EXECUTAT
LA DIRECTIA JUDEȚEANĂ
IASI
ARHIVELOR NAȚIONALE

ȘEF BIROU PLAN,
Ec.E.Mihăilescu

Comité Municipal du PCR de Iași.

Information sur la manière dont sont respectées et appliquées les dispositions légales de prise en charge des mineurs dans les maisons d'enfants et écoles, ainsi que des personnes âgées dans les foyers d'assistance sociale de la ville de Iași.

Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 3/1983, f. 140-143.



Cheltuielile necesare pentru ocrotirea persoanelor interhate la aceste unități, plata alocației de întreținere se fac în principiu din bugetul statului, iar când asistații au venituri proprii sau alte persoane au datoria a le întreține în condițiile legii, organul care a luat hotărîrea privind ocrotirea, obligă la plata unei contribuții ce se stabilește conform prevederilor Codului familiei. Cei care au pensii suportă cheltuielile din aceste costuri.

Avînd în vedere specificul acestor unități, caracterul lor profund umanitar a ocrotirii sociale, secretariatul Comitetului municipal de partid, Comitetul Executiv al C.P. Municipal împreună cu Inspectoratul Scolar județean, Direcția muncii, Direcția sanitară, acționează pentru îmbunătățirea continuă a activității din care să rezulte toată gama cerințelor material-educative, afective necesare dezvoltării copiilor, întreținerii și supravegherii persoanelor în vîrstă.

Prin controalele periodice efectuate s-a constatat că aceste unități dispun de o bază materială corespunzătoare, singura unitate care se confruntă cu greutate este Crașa de fete Bucium, datorită faptului că o parte a activității se desfășoară în clădirea vechi, dispersate care nu asigură o funcționalitate corespunzătoare, impusă de cerințele unei unități cu circuit închis. Menționăm că înlăturarea acestor neajunsuri care persistă de la înființarea unității necesită fonduri prin planul de investiții al Consiliului Popular județean.

În ce privește personalul se constată că toate unitățile prin grija Inspectoratului școlar, a Direcției muncii, Direcția sanitară, s-a asigurat necesarul de cadre didactice, sanitare, administrative. Trebuie arătat totuși că la unitățile de ocrotire a minorilor, asigurarea cu cadre didactice nu este în totalitate realizată, datorită pe de o parte neorganizării titularizării educatoarelor care în mare parte sînt suplinitori, iar pe de altă parte pentru că munca în crașele de copii presupune un efort deosebit, unele cadre didactice neînțelegînd pe deplin menirea și importanța unității în care lucrează. La aceasta se adaugă și faptul că uneori cadrele care creează probleme în școlile obișnuite, sînt "cedate" crașelor de copii, practică care în viitor va trebui definitiv înlăturată.

Trebuie arătat însă că acestea sînt cazuri izolate, marea majoritate a cadrelor didactice, a întregului personal desfășoară o muncă responsabilă, asumîndu-și alături de rolul pe care îl au conform angajării și pe cel de părinte. Con

... // ...
EXECUTIV
LA DIRECȚIA JUDEȚEANĂ
IAȘI
A ARHIVELOR NAȚIONALE 50

viitor Comitetul municipal al femeilor, Consiliul municipal al pionierilor, alături de ceilalți factori implicați să-și intensifice acțiunile de sprijinire a copiilor din aceste unități, urmărind crearea unui adevărat mediu familial copiilor care sînt atît de strigent nevoia de a fi ocrotiți cu căldură și afectivitate.

Sub aspect numeric, se constată o creștere a numărului ca-
zurilor ce sînt supuse comisiei la cererea directă a familiei. Cererea este formulată de unul sau ambii părinți, fiind familii dezmembrate, de femei care au conceput copii în afara căsătoriei, iar alteori de cetățeni care înțeleg greșit ocrotirea și grija pe care o acordă statul minorilor. Pînă la data Informării, în acest an s-au analizat 295 dășare, avizîndu-se favorabil doar 165. S-a urmărit o rezolvare legală a dosarelor, avîndu-se în vedere la fiecare caz particularitățile în ce privește climatul de viață "familial", dar în același timp s-a căutat să nu se înlesnească eludarea obligației legale de întreținere a părinților. S-a avut în vedere capacitatea unităților de ocrotire, dotarea, efortul suplimentar pe care îl face personalul, urmărindu-se în primul rînd educația afectivă necesară dezvoltării armonioase a personalității minorilor, pentru recuperarea și integrarea lor socială, pentru pregătirea profesională, pentru încadrarea în muncă a acestora. În viitor se impune o atenție sporită din partea tuturor factorilor cu răspundere în această activitate, o receptivității mai mare din partea conducerilor unităților economice în asigurarea de locuri de muncă tinerilor ce provin din unitățile de ocrotire în care au dobîndit o pregătire profesională.

Căminele de bătrîni, organizate pe baza alocării unor fonduri de la bugetul statului, completate cu cota de contribuție din pensia persoanei asistate, asigură condiții corespunzătoare pentru cei internați. Dotarea materială, asigurarea personalului, modul de desfășurare a programului zilnic, sînt elemente care urmăresc și realizează climatul apropiat celui din familie. Pe lîngă asigurarea hranei pentru persoanele internate, la Căminul de bătrîni se asigură prin cantină un număr de 205 mese pentru persoane fără venituri, alocația de hrană fiind dată de la bugetul statului.

Activitatea complexă din unitățile de ocrotire, începînd cu asigurarea locului de dormit, de studiu, de pregătire profesională, a hranei zilnice, obiectelor de îmbrăcăminte, rechizitelor, jucăriilor, impune o colaborare eficientă a tuturor factorilor

EXECUTAT
LA DIRECȚIA JUDEȚEANĂ
// IAȘI
A ARHIVELOR NAȚIONALE

implicați și cu răspunderi, a personalului didactic cu cel administrativ. Actualele condiții organizatorice și funcționale ale asistenței sociale reclamă ca, în rezolvarea unor situații și în desfășurarea unor acțiuni din acest domeniu, să fie antrenate în mai mare măsură și organizațiile de masă și obștești.

Participarea lor nemijlocită, va fi de natură să asigure cunoașterea acelor cazuri care necesită anumite intervenții în familie sau la locul de muncă, sesizarea lor și luarea măsurilor de ocrotire necesare, întărirea familiei, intensificarea activităților de prevenire a infracțiunilor, a stării de dependență socială, urmărindu-se conjugarea mijloacelor materiale și a acțiunilor statului cu măsuri luate de activele obștești, în cadrul colectivităților respective.-

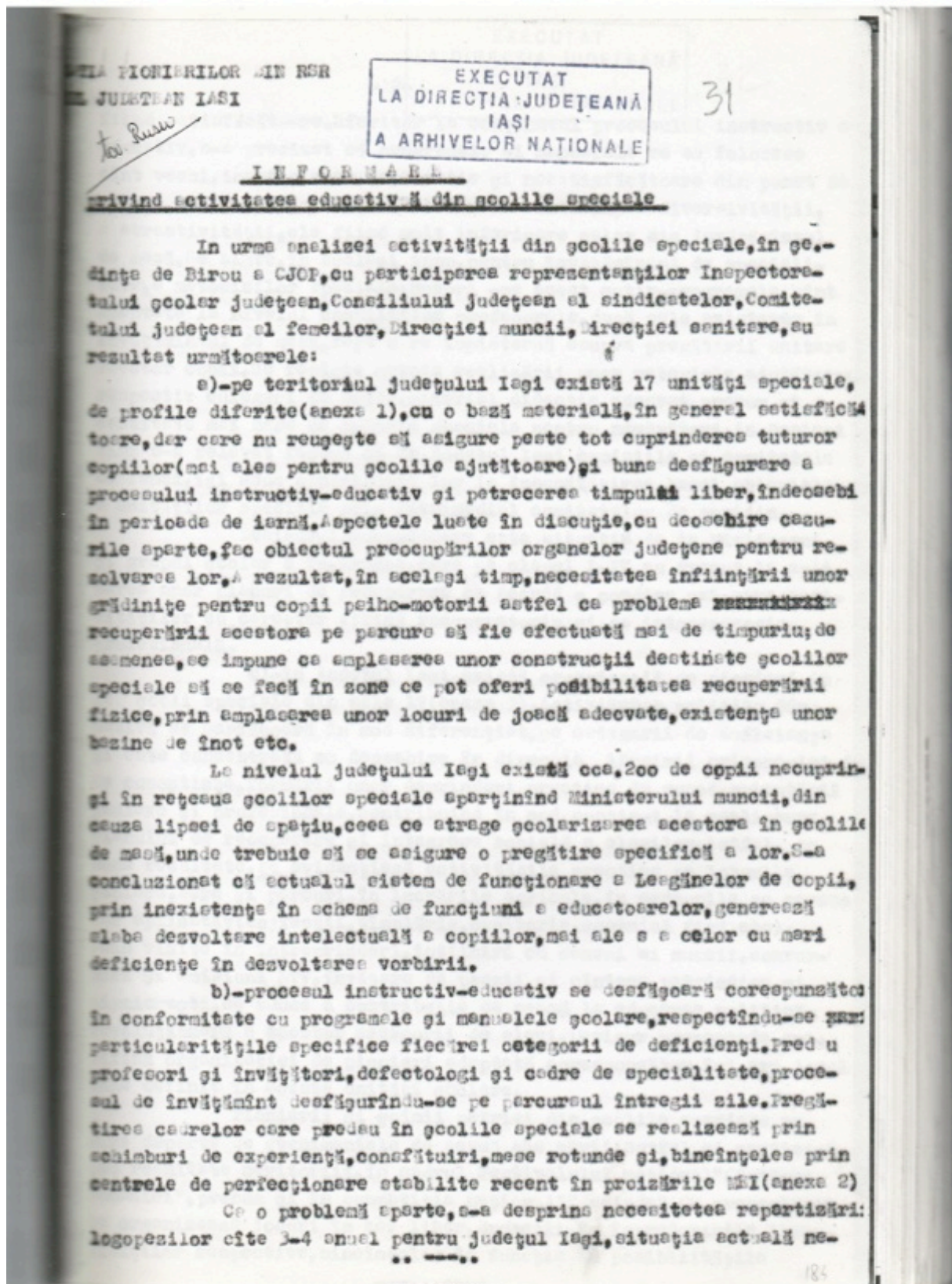
S E C R E T A R,

El.Grigoraș

EXECUTAT
LA DIRECȚIA JUDEȚEANĂ
IAȘI
A ARHIVELOR NAȚIONALE

SECRET
ARHIVAT
1951

Comité de Pionniers du département de Iași.
Information sur l'activité éducative dans les écoles spéciales.
Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 1/1980, f. 31-35.



fiind satisfăcătoare. Referitor la conținutul procesului instructiv e
educativ, s-a precizat că programele și manualele ce se folosesc
sunt vechi, insuficiente cantitativ și nesatisfăcătoare din punct de
vedere calitativ; în conținutul lor se simte lipsa diversității,
a atractivității, ele fiind mult inferioare celor din învățământul
de masă. Se simte, în același timp, pentru învățământul de speciali-
tate, a metodicilor speciale; uneori - pe acest motiv - programele sunt
adaptate la nivelul consiliilor profesoriale, după cele existente în
învățământul de masă, fapt care împiedică asupra pregătirii unitare
acestor copii. Se resimte nevoia realizării unor materiale ajutătoare
respectiv culegeri de texte, material didactic adecvat, precum și o
cantitate mai mare de manuale speciale pentru nevăzători. În același
timp s-a relevat faptul că în județul Iași comisiile și comitetele
de femei, își aduc contribuția lor la îmbunătățirea bazei materiale
a unităților speciale prin intermediul comitetelor de sprijin.

Desigur, îmbucurătoare este situația de la Miclăușeni
și grupul școlar 6 Tg. Frumos, care pe clasele I-IV au trecut la apli-
carea unor planuri de recuperare ce acordă o pondere mai mare acti-
vităților cu caracter strict recuperatoriu și de integrare socio-
profesională.

c) - în județul Iași, există organizații de pionieri în
12 școli speciale din cele 17 (anexa 3). Activitatea politică edu-
cativă se desfășoară în mod diferențiat, pe categorii de deficiențe
și este concentrată cu deosebire în direcția lărgirii orizontului de
de cunoștințe, formării unor deprinderi practice de muncă, orientării
școlare și profesionale, contribuind în mod susținut la realizarea
planului de recuperare și integrare socială a elevilor. Astfel, cu
bune rezultate, se evidențiază activitățile practice pe loturile
școlare, seră și parcuri, în lucrările agricole, în cercurile cu caracte-
r aplicativ (cofecții, tipărie, croitorie, mecanică fină etc).
Prin vizite în întreprinderi, întâlniri cu oameni ai muncii, convor-
biri și emisiuni RTV, învățare de poezii și cintece patriotice și
pionierești, se aduce o contribuție de seamă la educarea politică-
revoluționară a acestor categorii de elevi. Desigur, propagandă spe-
cifică organizației de pionieri adaptată corespunzător, își are locul
bine definit în aceste unități școlare.

Pionierii și școlarii patriei din școlile speciale nu
sunt departe de evenimentele de seamă ale țării: astfel ei participă
cu rezultate meritorii, în cadrul Festivalului național "Cântarea
României", precum și în competiția națională "Decisda". Cu pregătirea
se organizează jocuri în aer liber, drumeții în împrejurimile loca-
lităților respective, bineînțeles în funcție de posibilitățile

psicho-motorii ale acestora. În multitudinea activităților politico-educative realizate în aceste școli, se adaugă și aceea prin care colaborarea cu pionierii din școlile de masă învecinate.

Din constatările efectuate în aceste școli, rezultă că, organizația pionierilor și goimilor patriei, prin forme specifice, variate și diferențiate, își aduce o contribuție esențială în recuperarea socială a copiilor, sprijină efectiv procesul de învățământ. Se apreciază că este justificată existența organizației de pionieri și goimi ai patriei pt. cazurile de debilitate mică și mijlocie din școlile ajutoare, care se recuperează în procesul instructiv-educativ. Nu este, în schimb, recomandabilă constituirea organizației de pionieri și goimi ai patriei pt. deficienții psihici, oligofreni în stadiu maxim.

Discuțiile purtate în ședința de Birou a CJOP, au scos în evidență, pe lângă necesitatea unei informări și colaborări mai stricte și continue între factorii cu răspundere în acest domeniu, o serie de propuneri:

1-la nivel local:

-asigurarea unor spații adecvate desfășurării activității în aceste școli;
-popularizarea în rândul părinților a rețelei școlare speciale;

-directia sanitară în colaborare cu directia muncii și de ocrotire socială să realizeze anual evidența clară a copiilor deficienți;

-reglementarea regimului de muncă al personalului sanitar în sensul implicării mai profunde a acestora în viața școlilor speciale;

-asigurarea trimiterii copiilor în stațiuni balneare
-depistarea copiilor deficienți să se facă prin laboratoarele de sănătate mintală, începând cu copiii de la grupa mică ;

-o corelare între comisia de diagnostic psiho-medical și cea de diagnostic social și material; să fie implicată și școala în realizarea acestui circuit;

-asigurarea la începutul fiecărui an școlar a dirijării copiilor ce nu pot fi cuprinși în școlile speciale, în anumite școli de masă, respectiv în anumite clase, de care să se ocupe cadrele didactice cu o bogată experiență pedagogică, care să colaboreze direct cu școala specială respectiv;

-psihologii școlari să asigure testarea tuturor copiilor de cl. a V-a și respectiv a IX-a pentru a se asigura

EXECUTAT
LA DIRECȚIA JUDEȚEANĂ
DE ARHIVARE ȘI
CORESPONDENȚĂ
A ARHIVELOR NAȚIONALE

39
o bună orientare școlară și profesională;

-instrucit normativele prevăd pentru școlile de masă un medic la 3000 elevi între 6 și 18 ani și o sursă medicală pentru 2500 elevi iar în realitate, în județ un medic deserveste 6000 elevi, propunem rezolvarea prioritară a acestei probleme, în vederea evitării apariției unor cazuri de elevi handicapați și diagnosticări la timp a unor astfel de cazuri;

-Spitalul de copii de la Popești să capete statut de unitate școlară de ocrotire;

-asigurarea instruirii directorilor școlilor de masă și a medicilor de circumscripții în legătură cu depistarea și realizarea deservelor copiilor ce urmează a intra în aceste școli;

-constituirea la Casa de copii Heliușcești, a unei școli de 8 ani pentru asigurarea spațiului necesar desfășurării activităților extrascolare și de petrecere a timpului liber;

-înființarea unui comitet de sprijin pe lângă Școala ajutoare Iași, iar comitetele de femei, prin comisiile de specialitate să asigure prezenta periodică a activistelor în mijlocul copiilor;

-Inspectoratul școlar și CJOP, anual să asigure o dotare corespunzătoare pentru activitățile cultural-sportive necesare tuturor categoriilor de vârstă.

II. Pentru nivel central:

EXECUTAT
LA DIRECȚIA JUDEȚEANĂ
IASI

-sporirea investițiilor și creșterea bugetelor pentru asigurarea unui regim de viață normal copiilor din învățământul special;

-asigurarea unui număr mai mare de logopezi;
-perfectionarea manualelor și a metodicilor de specialitate;
racordarea acestora la realizările pe plan național și mondial;
-asigurarea calitativă a jucăriilor și altor materiale destinate acestor copii, prin al căreia corespunzătoare a sumelor în bugete;

-educatorii și pedagogii să fie absolvenți ai liceelor pedagogice, iar după 5 ani de funcționare neîntreruptă să beneficieze de examen de atestare;

-înființarea unor case de copii de vârstă între 3-5 ani;

-înființarea unor grădinițe cu copii deficienți;

-găsirea soluțiilor de formare și pregătire a defectologilor (ca rezultat a desființării facultății de profil de la Cluj);

-de studiat posibilitatea majorării contribuției bănești a unor categorii de părinți pentru creșterea ocrotirea și îngrijirea propriilor copii prin învățământul special;

-crearea unui proiect special de construcție pentru unitățile școlare și preșcolare speciale, cu o distribuție optimă a spațiilor

interioare și exterioare:

-legămintele de copii să aibă în schema de funcțiuni neoparat și educatoare, care să asigure, paralel cu dezvoltarea fizică și cea intelectuală corespunzătoare vârstei, mai ales având în vedere faptul că aici se află copii la vârsta maximei receptivități, când se asigură baza intelectuală a, lor ;

-Ministerul Sănătății și M.B.I să asigure încadrarea personalului didactic și în unitățile sanitare de ocrotire a copiilor handicapați (actualmente aceste unități neputând încadra personal didactic propriu ci numai personal sanitar);

-asigurarea personalului sanitar necesar fiecărei unități școlare speciale prevăzută în normative ;

-asigurarea numărului corespunzător de medici specialişti pentru cazurile cronice.

EXECUTAT
LA DIRECȚIA JUDEȚEANĂ
IAȘI
A ARHIVELOR NAȚIONALE

ian. 1980

PRESEDINTE,

Răzanda Baciu

Stampa: DIRECȚIA JUDEȚEANĂ DE ARHIVE IAȘI

Comité départemental PCR de Iași.
Programme de mesures sur l'application de la décision du CPE du CC du PCR sur
l'organisation du réveillon 1985 et de l'arbre de Noël.

Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1984, f. 177.

PARTIDUL COMUNIST ROMAN
COMITETUL JUDEȚEAN IASI

T.M.

EXECUTAT
LA DIRECȚIA JUDEȚEANĂ
IASI
PROGRAMUL DE SĂRBĂTORI NAȚIONALE

privind aplicarea Hotărîrii Comitetului Politic Executiv
al C.C.al P.C.R. cu privire la organizarea Revelionului
1985 și a Pomului de iarnă

I. Grija deosebită a partidului și statului nostru față de copiii județului, ținînd seama și de rezultatele însemnate obținute în îndeplinirea prevederilor planului se concretizează în vederea sărbătoririi pomului de iarnă printr-un fond de 7.091.990 lei cel mai mare comparativ cu restul județelor, din care 2.309.390 lei alocat de la bugetul de stat, diferența fiind din contribuția organizațiilor de sindicat, femei, tineret, pionieri, Cruce Roșie, CAP, UCECOM, CENTROCOOP, ODUS.

În vederea organizării în bune condiții a sărbătoririi pomului de iarnă au fost convocați factorii implicați în aprovizionarea, organizarea și desfășurarea acestor manifestări stabilindu-se concret sarcinile.

Astfel fondurile au fost împărțite pentru cei 160.325 copii după cum urmează :

- preșcolari și elevi din clasele I-VIII	42 lei/copil ;
- case de copii	175 "
- grădinițe și școli speciale	80 "
- leagăne copii secții distractive	65 "
- sanatorii preventorii, cămine-școală, cămine-spital	65 "

La dispoziția comitetelor de sindicat, a conducerilor de unități sînt produse de îmbrăcăminte, încălțăminte, jucării prin virament și produse zaharoase 25 tone drajeuri, 2 tone caramele, 10 tone ciocolată, 10 tone bomboane pom iarnă, 10 tone napolitane, 20 tone biscuiți preambalați, 25 tone portocale prin magazinul 45 prin virament.

Serbarea pomului de iarnă va fi organizată în perioada 29.XII.1984 - 4.I.1985 în întreprinderi, instituții, unități agricole, cooperative meștegugărești, case de cultură, cămine culturale, școli speciale, case de copii, leagăne, preventorii, spitale, sanatorii.

./.

208

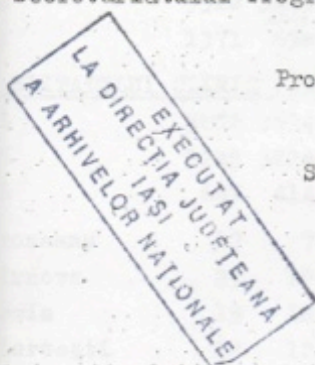
Comitetul județean al femeilor a organizat colectarea și confecționarea de produse de îmbrăcăminte pentru copii în valoare de 75.000 lei.

II. Cu privire la organizarea vacanțelor, anexăm programul întocmit de comandamentul de organizare a vacanțelor preșcolare și școlarelor cît și Programul cadru al vacanței de iarnă a studenților.

III. Cu privire la organizarea Revelionului 1985, supunem atenției Secretariatului Programul de măsuri.

Propunem avizarea,

SECRETAR,
Maria Chiriac



III.1984

Liste des enfants internés au foyer-hôpital d'Ungureni en octobre 1997
 In François de Combret, *Compte rendu de voyage du 8 au 10 octobre 1990.*

<i>CAMIN SPITAL PENTRU MINORI CU HANDICAP SEVER</i>			
<i>Loc. UNGURENI, jud BACAU</i>			
SALON 6			
GOSMAN VASILE	03 0986	05 04 96	
Oligophrénie, autisme, anémie, HIV +			
CARTAS ADRIAN	22 04 88	26 01 95	
Retard psychomoteur, syndrome hyperkinétique, HIV +			
RADUL MOLDOVEANU LAURENTIU	27 05 88	27 02 97	
Oligophrénie II, hépatite chronique, HIV +			
EREMIA LUCIAN	03 10 88	30 07 96	LEAGAN
Retard psychomoteur, TBC, HIV +, hypotrophie			
ROTARU ALEXANDRU	02 03 90	27 06 97	
HIV +, retard psychique, strabisme convergent, allalgie			
RUGU GHIOGHITA	15 04 89	23 05 96	
Retard staturo pondérale, HIV +, hypotrophie staturo pondérale			
LUPU MARIA	21 02 89	21 10 95	LEAGAN
Oligophrénie II, allalgie hypotrophie staturo pondérale, HIV +			
INCZE GHEORHE	10 02 89	30 07 96	LEAGAN
Hypotrophie staturo pondérale, HIV+, microcéphalie, allergie			
FERARU MARIA LAURA	09 06 87	30 07 96	LEAGAN
Hypotrophie staturo pondérale HIV non+, EIC			
VRINCEANU ELENA LUMIMINITA	24 05 88	26 07 96	LEAGAN
HIV +, retard psycho moteur sévère, cyrrose hépathique, séquelles de rachitisme			
MARIN IONELA CRENGUTA	17 11 88	05 04 96	C DYSTRO
HIV +, hypotrophie staturo pondérale, oligophrénie II, ECI			
TRANDATIR PAUL	02 03 88	28 06 91	
ECI, allalgie, hypotrophie staturo pondérale, HIV +,			
DUMITRU IOAN	22 12 88	29 11 96	C DYSTROP
Retard psychique modérée, HIV+, hépatite chronique, HB+			
SALON 5 en bas			
CUTITAG ALIN	01 06 88	29 11 92	C. DYSTRO
Retard psycho moteur svère, HB+, épilepsie			
GUSCA EUGEN	25 08 89	24 05 93	LEAGAN
Oligo I, allalgie, hypotrophie, HB+,			
MUNTEANU IONUT FLORIN	10 06 93	02 07 97	LEAGAN
Retard psycho moteur sévère, microcéphalie, paraparésie spastique, ectopie testiculaire, hypotrophie, convulsions			
OPROIU COSTEL	17 03 93	23 05 96	LEAGAN
ECI, hypotrophie, malformation congénitale de hanches, ectopie testiculaire, retard psycho moteur, allalgie			
MANTA MARIANA	21 02 92	22 03 96	GRADINITA
Retard psychomoteur, allalgie hypotrophie			

SPIRIDONNELUTA VIOLETA 27 01 88 30 07 92 LEAGAN
 Retard psychique, hépatite chronique, HB+

LUPU ALINA 19 03 88 21 10 95 LEAGAN
 ECI, retard psychique grave, allalie, cyrrhose hépatique, hypotrophie

SALON 4

SMEU IULIANA 18 07 92 26 07 96 LEAGAN
 Pluri malformations, mal congénitale, spina bifida, pieds bots,

VLAD DANA 02 06 92 30 07 96 LEAGAN
 Retard psychomoteur, hypotrophie, strabisme convergent

ZOTA IONELA VALENTINA 24 04 90 26 07 96 LEAGAN
 Retard psycho moteur +++, allalie, cévité gauche, hypotrophie

BUFTEA ANA MARIA 19 06 91 22 10 96 LEAGAN
 Hypotrophie, séquelles de rachitisme, anémie, oligo III

BOUR ALEXANDRU 23 07 86 29 10 92 FAMILLE
 Oligo II III, diplégie spastique, microcéphalie, strabisme convergent

BENEDIC ANDREEA IONELA 25 12 91 26 07 96 LEAGAN
 Little, microcéphalie, retard psychique sévère, convulsions, rachitisme, displasie luxalte de hanche droite

GABOR LAURA SIMONA 10 12 88 28 02 92 HOPITAL
 ECI, syndrome ataxique, retard psychomoteur

CORDULEANU MIHAELA ANETA 09 10 91 23 06 97 LEAGAN
 Down, retard psychique sévère, hypotrophie staturo pondérale, porteur chronique de stigella flexion

DUMITRU CLAUDIU 04 07 92 30 07 86 LEAGAN
 Retard psychomoteur +++, hypotrophie, hémangiome, displasie luxante hanche, anémie, séquelles de rachitisme

HAIDAU ION 21 08 92 23 05 96 LEAGAN
 ECI, syndrôme convulsivant, séquelles hémorragie cérébrale, retard psychique sévère, allalie, cécité, HB +

FAINARU ANDREA IONUTA 02 09 89 26 07 96 LEAGAN
 ECI, tetraparésie spastique, retard psychique sévère, allalie, cécité, hypotrophie, convulsions

SALON 1 par terre

PITICA ALEXANDRU 02 06 92 03 11 95 LEAGAN
 Séquelles de toxoplasmose congénitale, oligo III, tétraparésie spastique, hypotrophie staturo pondérale, dermatite chronique, impétoigo à streptocoque, anémie

HAMAR KINGA 09 11 87 12 03 92 HOPITAL
 ECI, encéphalo, reatrd neuro psychique, myopie +++, amblyope, malformation congénitale hanche, HIV +- (suspect)

AXINTE LOREDANA 29 04 88 08 11 91 FAMILLE
 Oligo II, allalie

AMANRANDEI FLORENTINA 04 08 81 12 12 88 LEAGAN
 ECI, cécité, oligo II III

LAZAR OANA 26 04 92 23 06 97 LEAGAN
Retard psychique +++, allali ECI, oligo III, rachitisme

ROMAN GHEOGHITA 10 11 92 01 09 95 LEAGAN
Little, strabisme convergent, ECI

TIRCA IONUT 25 06 88 17 08 92 FAMILLE
ECI, retard psychomoteur, diparésie spastique, strabisme convergent

VORMICU ROZINA ALINA 01 03 92 19 06 96 LEAGAN
Reetard psychique +++, allalie, microcéphalie, hypotrophie, syndrome hypertonique généralisée, hypoacousie

SALON 2 à terre

PLESANU BOGDAN 04 11 90 05 06 95 FAMILLE
OligoIII, microcéphalie, convulsions

BUGUS ALEXANDRU 24 05 92 29 11 96 DYSTROPHI
Retard psychomoteur +++, hypotrophie, rachitisme carential

FUNARU CRISTIAN CONSTANTIN 03 02 81 09 04 96 FAMILLE
ECI, oligo II, parapérie spastuqe, strabisme

SCIRLET GABRIEL 05 02 85 08 08 94 FAMILLE
Syndrome choréo athétosique, oligo III, tétraparésie flasque

LEMARU MARIUS 04 06 80 20 08 83 LEAGAN
ECI, retard psychomoteur +++, avec tétraparésie spastique, épilepsie

BORS ALEXANDRU 15 10 85 02 08 91 FAMILLE
Retard psychique global, tétraparésie spastique avec genu flexum bi lat, allalie

NEDELCU FLORIN CODRIN 30 04 93 19 03 97 LEAGAN
Retard psychomoteur +++, hypotrophie, séquelles de rachitisme, cryporchidie bi lat, HB +.

JIGHIR MARIUS GABRIEL 09 06 90 10 03 97 FAMILLE
Retard mental +++, paralysie cérébrale +++, spastique

SALON3

GURITA MARICEL 12 03 93 23 05 96 LEAGAN
Hypotrophie statur pondéral, retard psycho +++, malformation congénitale de hanches, allalie, séquelles e rachitisme

PRUNTEANU REZVAN VASILE 11 01 93 23 05 96 LEAGAN
Hémiplégie flasque, strabisme convergent, retard psychomoteur

CRUDU ROXANA ELENA 22 05 90 17 02 95 FAMILLE
Retard mental sévère, allalie, instabilité psychique

CALIN VASILE 14 11 93 19 03 96 HOPITAL
Retard psycho moteur +++, TBC pulmonaire primaire,

BURUJANA ANA 13 07 89 03 11 93 GRADINI
Oligo III, hypotrophie statur, allalie

STAN ANCA MARIA	15 05 9223 06 97			LEAGAN
Retards psychomoteur +++, hypotrophie, retard psychique sever				
HURMUZ MIRELLA	23 03 8830 07 92			LEAGAN
Retard psychomoteur accentué				
DINU ALEXANDRU	10 07 9001 11 95			LEAGAN
Retard psycho, hypotrophie, cataracte congénitale bilat, allalei, HB +				
RADUCAN IOANA VALENTINA	04 07 92	19 06 96		LEAGAN
Retard psyco moteur sévère, allalie, hypotrophie				
FERARU AURICA ALINA	23 02 94	02 07 97		LEAGAN
Retard psychomoteur, hypotrophie, strabisme, porteur chronique idem				
SALON 1				
SCRIPCARU MADALINA	28 04 93	16 07 97		LEAGAN
Oligo II III, hypotrophie, allalie				
MUTOIU CRISTINEL	22 02 88	23 05 96		LEAGAN
ECI, Little, hépatite chronique, HB+, hypotrophie, parapésésie fasque				
SALON2				
TOFAN MIHAITA	10 10 91	01 09 95		LEAGAN
ECI, allalie, tétraparésie spastique, retard mental +++, hypotrophie				
SALON 9				
GALATEANU MARIA	19 12 81	04 01 90		FAMILLE
Oligo II				
BUHAI LUCICA	07 08 80	04 10 83		FAMILLE
ECI, débilité mentale +++, allalie				
VRINCEANU ANGELA	16 06 83	25 06 92		FAMILLE
Oligo II, allalie, HBS +				
MARCOVICI ALINA	25 09 82	03 12 91		GRADINITA
ECI,allalie, oligo III				
PARUS CORINA	10 01 80	30 03 83		FAMILLE ?
ECI				
MULEC ELENA FLORICA	19 12 83	17 10 91		CAMIN
Retard psychomoteur global, instabilité motrice, carence moyenne				
ENCIU LOREDANA CATINCA	06 12 85	30 11 93		GRADINITA
Retard psychique grave, allalie, stéréotypie motrice, hypotrophie, retard psychomoteur global				
GILCA SALOMIA	21 12 83	13 07 89		FAMILLE
Comitialité, ECI, retard psychomoteur global,				
CAVACI SIDA	05 02 81	03 12 91		CAS DE
Oligo III, ECI, retard psychomoteur				
BRACAU DOINA	23 05 80	13 09 88		FAMILLE
Oligo II, allalie, hypotrophie				
CANTARAGIU ALICE ELENA	22 04 86	25 03 91		GRADINITA

Oligo II, allalie, luxation congénitale de hanches

LES

SALON 10

SERBAN GHIANINA	09 08 78	39 94 91*	
Oligo III, tétraplégie spastique, convulsions			SCOALA SPECIALE
CRISTOIU ELENA	02 05 87		29 03 91 FAMILLE
ECl, microcéphalie, épilepsie, cécité			
OJOCARU ELENA	11 06 88	24 05 93	LEAGAN
Oligo II, allalie strabisme, HBS+			
*COCHIOR ANDREA	14 12 86	15 06 91	FAMILLE
Dystrophie, anémie, ECl et DOWN, pied plat droit			
BREAHNA ELENA CRISTINA	29 03 85	29 08 90	FAMILLE
Oligophrénie II, allalie, épilepsie			
BUCATARU DUMITRISA	29 10 84	07 03 89	HOPITAL
DYSTROPHIE, hypotrophie, ECl, dystrophie II, retard psychomoteur			
BURLACU IRINA	02 01 82	22 04 88	DYSTRO
ECl, hypotrophie, retard psychomoteur, autoagressivité			
VARGA ROZALIA	25 09 80	20 05 86	CAMIN
Déficit neuro psychique irrécupérable			
DELIMAN DANIELA NICOLETA	07 05 78	20 05 93	FAMILLE
Oligo III, instabilité psychico motrice avec agressivité, fracture col fémoral			

SALON 8

IANAU FERENT	24 02 81	12 08 86	FAMILLE
ECl, oligo II III, allalie			
MOTAN IONUT	26 03 89	22 03 96	GRADINITA
Retard psychique, allalie			
EUCIU MARIAN	20 09 84	29 01 90	CASA DE COPII
ECl, allalie, értisme comportemental, strabisme convergent			
BUTNARU DRAGO IONUT	22 05 79	02 06 89	FAMILLE
Oligo II, allalie			
BORTOJ CIPRIAN	12 07 79	08 05 89	FAMILLE?
Oligo III, allalie, surdi mutité			
* BEXA CALIN	17 11 77	08 05 89	CAMIN
ECl, stéréotypie motrice, crises d'euphorie			
ALEXANDRU VASILE	18 03 82	19 09 85	FAMILLE
ECl, pieds bots congénital bi lat opérés			
GRIGORE ADRIAN	16 01 85	19 11 91	FAMILLE
ECl, oligo II			

GRIGORE BEBE (frère jumeau)
idem

LINGURAU VASILICA 25 04 83 16 05 89 GRADINITA
Oligo II, allalgie, retard psychomoteur

LACATUSU MARIAN 06 03 82 29 04 88 FAMILLE
ECI

GISCA MIRCEA 18 04 89 27 06 97 GRADINITA
Retard mental +++, allalgie, ectopie testiculaire, malformation congénitale de hanches, syndactylie HBS +

SALON 6 ETAGE

MUNTEAN VASILE AUREL 13 06 78 17 10 91 CAMIN
Oligo III, instabilité psychomotrice

SANDU IONEL 04 05 79 02 08 82 FAMILLE
ECI, oligo II, allalgie, t de comportements

GRADINARU SERAFIM ANDREI 05 10 89 05 04 96 GRADINITA
ECI, oligo III,

BIRLADEANU MIHAI 23 06 81 07 09 84 LEAGAN
ECI, comitialité

VARGA EUGEN 01 11 82 03 12 91 CASA DE COPII
ECI, oligo III

CALIN IONEL 27 07 85 25 10 88 LEAGAN
ECI, hypotrophie

gaudi ioan cristian 14 08 80 03 06 92 FAMILLE
Mal de Friedrich, oligo II,

DANIILA FERDINAND 15 06 84 01 06 95 FAMILLE
Retard psychomoteur +++, ECI, oligo III

* VURCEANU STELIAN 21 06 81 28 05 84 FAMILLE
ECI, oligo III, tétraparésie spastica, coxa fexa

NASTASE NICOLAE 06 12 81 10 11 88 GRADINITA
Hypotrophie, retard psychomoteur global

CHIPER IOAN ROBERT 25 12 84 05 09 91 FAMILLE
Oligo I II, t de langage, syndrome autistique, microcéphalie

MILITARU MARIAN 29 09 81 18 11 91 HOPITAL
Oligo II III,

SALON 7, ETAGE

TARITA IONEL 11 02 88 15 02 97 GRADINITA
Retard neuropsychique, hypotrophie, t de langage

HENDRE PAVEL SAMUEL 10 06 88 20 11 92 LEAGAN

Retard psychomoteur global, allalgie, autiste

DAMATARCA CLAUDIA Oligo II, allalgie	19 01 85	03 02 97FAMILLE
MATYAS LASZLO ECI, tétraparésie spastique	22 03 83	19 06 86CAMIN
ARGINT ADRIAN Allalgie, oligophrénie II	11 12 83	24 04 90FAMILLE
BALINT LUCIAN ANREI ECI, oligo II III	19 07 85	01 09 91FAMILLE
BALCAN GHEORGHITA OligoIII, allalgie, hypotrophie	10 04 86	13 07 94FAMILLE
BOANTA IULIAN ECI, hypotrophie	19 07 85	28 09 88LEAGAN
BANDRABUR MARIUS IONUT Oligo III, épilepsie	05 08 86	03 11 93 FAMILLE
CIUHAT ANDREI Oligo II, allalgie, hypotrophie, nystagmus, strabisme convergent, énurésie	18 09 88	24 05 93LEAGAN
MARIN STEFAN SORIN ECI	29 04 85	20 08 90FAMILLE
STURZA LUCIAN Retard psychomoteur +++	21 02 86	05 12 91FAMILLE
SALON 5 ETAGE		
VIERU GHEORGHE Oligo II, surdi mutité congénitale	19 11 86	16 09 92FAMILLE
PATLAGICA GELU Oligo II, allalgie, retard mental modéré, strabisme convergent inconstant	19 12 88	24 05 93LEAGAN
MUNTEANU VASILE ECI, allalgie	27 04 87	24 08 90FAMILLE
*FLOREA ALEXANDRU ECI, paraparésie spastique, fibrose des quadriceps bi lat, hypotrophie, retard psychomoteur, anémie	25 06 88	12 03 92LEAGAN
POPA IOAN ECI, retard psychomoteur, allalgie, syndrome hyperkinétique	30 09 89	20 09 94GRADINITA
COVACIU IOAN ECI, retard psychomoteur +++, hypotrophie staturo pondérale et cachexie, 2PILEPSIE	19 02 89	06 10 92LEAGAN
STRAT IONUT ECI, hydrocéphalie, retard du dévelop neuro psychique	21 11 90	25 01 84LEAGAN
BULAI IOAN Retard psychomoteur, allalgie	24 10 86	07 10 92LEAGAN

CHELMUS NICOLAE Retard psychique, hypotrophie	18 04 87	10 04 96	GRADINITA
DARIE DAN CONSTANTIN Oligo II, allalie, strabisme droit, malformation congénitale de hanche	01 03 87	13 11 91	FAMILLE
SALON 5 ETAGE			
ANDREI ADRIAN ECI, allalie, HBS+	19 01 87	07 10 92	LEAGAN
LUPU LAURENZIU ECI, retard global sévère du dévelop psycho moteur	13 01 91	01 08 94	FAMILLE
MIRON IONUT Hypotrophie, retard psychique	07 10 87	10 04 96	GRADINITA
ENACHE NICOLAE ECI, retard psychomoteur accentué	14 05 87	07 03 91	LEAGAN
* DASCALU VIRGIL NICU Oligo II III, choréo athétose, craniosténose, paralysie des nerfs crâniens, nerf adducteur I	22 06 82	12 03 92	FAMILLE ?
TOADER IONUT Oligo II III	07 03 86	25 01 91	HOPITAL
NEAGU CLAUDIU ECI, épilepsie	02 10 81	11 12 84	LEAGAN
MARSALA IOAN ECI, dysmorphisme cranio facial, strabisme convergent bi lat, retard du dévelop psycho moteur	28 07 86	06 09 89	LEAGAN
RESTAS ZOLTAN Oligo III, déficience mentale	12 01 86	08 03 90	CAMIN
* VITAN CIOBU Débilité mentale modérée, t de langage de type allalique	22 03 85	20 09 94	GRADINITA
STRUGARU BOGDAN Oligo I-II, allalie, strabisme convergent	15 02 87	12 09 91	FAMILLE
FRUNZA IONEL ECI, reatrd psychomoteur +++, allalie, hypotrophie, hépatite chronique	29 08 88	21 10 95	LEAGAN
GECZO SANDOR ECI, malformation congénitale de hanche, hypotrophie, rachitisme, anémie, parésie faciale, fibrose des quadriceps, HBS+	23 11 87	12 03 92	LEAGAN
* TEGLAS FLORIN ECI, syndrome bi pyramidal, rétraction des quadriceps, agitations psychomotrice	22 05 89	20 11 92	LEAGAN
SALON 2 ETAGE			
CHIOCA MARIA Hypotrophie, retard neuro psychique	13 03 85	20 04 88	LEAGAN
LUPU VASILICA ECI, reatard psychomoteur +++, allalie,	21 02 89	21 10 95	LEAGAN
CIURAR EUGENIA Oligo III, reatard psychomoteur. ECI	30 07 79	03 12 91	CASA DE COPII

ANDONE CAROLINA ECI, allalie, oligo III,	05 06 82	03 12 91	CASA DE COPII
STAVARACHE GABRIELA Oligo II, retard psychique	22 06 82	18 10 96	CAMIN
*STAN GABRIELA ECI, stéréotypie motrice, pieds plats	05 02 79	26 08 82	FAMILLE
BACI MARIA ELEONORA Oligo II III	22 11 82	27 05 91	FAMILLE
PUSCASU PETRONELA Oligo II, t de langage	27 10 79	18 09 92	FAMILLE
COROBAN NICOLETA Oligo I-II, hémiparésie spastique gauche, t de langage, comitalité	10 05 82	27 07 94	CAMIN
ARDELEANU MIHAELA CRISTINA Malformation congénitale de hanche, hypotrophie staturo pondérale, ECI	16 11 85	02 06 89	LEAGAN
BARIC CORINA Oligo II, t de comportements	19 02 80	18 10 96	SCOALA SPECIALE
SUBTIREL ILEANA ECI,	11 09 86	12 03 92	LEAGAN
SALON 1bis			
ROMAN ELENA Hypotrophie staturo, ECI, stéréotypies motrices, allalie	04 02 89	27 06 97	GRADINITA
PRUTEANU CRISTINA Retard psychique, allalie, hypotrophie, stéréotypies motrices	09 04 88	10 04 96	GRADINITA
LUPU CIPRIAN Hypotrophie, malformation congénitale de hanches, microcéphalie, strabisme convergent avec nystagmus, ectopie testiculaire	11 04 88	23 05 96	LEAGAN
BADIU VASILICA Retard psychique accentué	22 04 88	30 07 92	LEAGAN
DUTU ELENA Retard psychique, t de langage, hypotrophie	15 09 88	28 02 97	LEAGAN
* POP ANDREI Retard psychique avec éléments pseudo autistique avec facteurs polyétiologiques	14 09 89	20 11 92	DYSTROPH
BALAN ALEXANDRU CATALIN Hypotrophie, retard psychique, hydrocéphalie		15 08 91	23 06 96 LEAGAN
AXINTE ALEXANDRA Oligo II-III, hypotrophie, allalie, retard psychomoteur	04 08 70	10 04 76	LEAGAN
SALON 1 ETAGE			
JUGANARU IONELA Oligo I-II, allalie, fente palatine	15 06 87	20 07 92	FAMILLE

VERNICA IOANA DANA Oligo II, allalie, hypotrophie	13 07 86	20 09 94 GRADINITA
➤ FERARU ANDREA Oligo II, allalie, stéréotypies motrices, HB+	12 10 87	24 05 93 LEAGAN
DUKA ILDIKO Retard psychomoteur, oligo III	20 07 86	08 03 90 CAMIN
ROSTAS CRISTINA BLANDIANA ECI, hyperthyroïdie congénitale	18 01 87	11 11 91 FAMILLE
IANCU ROXANA RODICA ECI, HBS+, strabisme convergent, hypotrophie	06 10 85	29 11 96 DYSTROPH
BALAZS MELINDA ECI, hypotrophie, retard psycho moteur	18 10 86	14 01 92 LEAGAN
SEGARCEANU AMISOARA ECI, retard psychomoteur grave	08 08 88	14 02 92 HOPITAL
ANDREI ELENA Oligo II, strabisme convergent droit	04 10 87	08 04 96 GRADINITA
SALON 4 ETAGE		
BANCILA ANA MARIA Oligo II, allalie, instabilité psychomotrice accentuée	27 08 84	25 03 91 GRADINITA
CHUTROIU TINCUTA MARIA ECI, oligo I II	10 12 81	12 03 90 GRADINITA
VASILACHE MARICICA ECI, oligo II, allalie	23 07 81	14 08 84 FAMILLE
UNGUREANU NADIA Oligo II, allalie, hypoacousie bi lat, t grave de comportements	8-10 ans ? abandonnée 13 07 95	C. MINEUR
GUREANU IULIANA ECI	25 07 79	13 11 82 LEAGAN
TABACARU PETRONELA Oligo II, allalie, fente palatine opérée, stéréotypies motrices	11 07 86	03 11 93 GRADINITA
SATMAREANU CORINA ECI, oligo II	31 12 81	06 05 86 CAMIN
OOBZARU ADINA ECI, allalie	04 03 84	07 09 88 FAMILLE
CHEPTANUS CRISTINA ECI, rachitisme, hypotrophie, anémie, retard global du développement psychomoteur	27 11 88	19 05 92 LEAGAN
VASILE GHEORGHITA ECI, allalie, comitialité, retard psychique sévère, hypotrophie	11 07 91	26 07 96 LEAGAN
CONDEL VASILICA ANISOARA Oligo II, allalie	20 12 86	20 09 94 GRADINITA

DODITA CORINA LILIANA Oligo II, allalie, hypotrophie, stéréotypie motrices	11 01 85	27 07 94 CAMIN
DOROT AURORA Oligo I- II, autisme	28 07 86	03 06 92 CAMIN
MURZAC ELEONORA ECI, dystrophie II, séquelles de rachitisme	07 08 84	29 03 89 LEAGAN
ASTEFANOAEI ELENA NICOLETA ECI, oligo III, strabisme	22 07 81	10 04 86 FAMILLE

Cimetière du foyer-hôpital d'Ungureni.

in : François de Combret, *Compte rendu de voyage du 26 au 30 novembre 1999*, p. 32.



QUESTIONNAIRE JEUNES

Q 1. Identifiant : _____

Q 2. Année de naissance : _____

Q 3. Sexe :

- Masculin	1
- Feminin	2

Q 4. Lieu de l'entretien : _____

Q 5. Date de l'entretien : ___/___/_____

Q 6. Personne connue par

- Un ancien éducateur de la maison d'enfants	1
- Un ancien camarade de la maison d'enfants	2
- Un ancien volontaire de la maison d'enfants	3
- Une ONG / une fondation / une association	4
- Autre : _____	99

I. Situation familiale

Q 7. D'où es-tu originaire ?

- De la ville.	1
- De la campagne.	2
- Du pays d'Oas.	3
- Je ne sais pas.	4
- Pas de réponse.	99

Q 8. Nom de la localité : _____

Q 9. Dans ton enfance, as-tu connu tes parents ?

- Mon père et ma mère.	1
- Mon père.	2
- Ma mère.	3
- Ni mon père ni ma mère.	4
- Pas de réponse.	99

Q 10. Quand tu es né, quelle était la situation de tes parents ?

- Mariés et vivant ensemble.	1
- Concubins.	2
- Divorcés.	3
- Séparés.	4
- Mère seule et père parti.	5
- Mère veuve.	6
- Père seul et mère partie.	7
- Père veuf.	8
- Inconnus.	99

Q 11. Si tes parents vivaient ensemble à ta naissance, se sont-ils séparés par la suite ?

- Oui	1
- Non	2
- Pas de réponse.	99

Q 12. Tes parents travaillaient-ils ?

- Tous les deux.	1
- Seulement mon père.	2
- Seulement ma mère.	3
- Aucun des deux.	4
- Pas de réponse.	99

Q 13. Quel était le travail de ton père ? : _____

Q 14. Quel était le travail de ta mère ?: _____

Q 15. Tes parents souffraient-ils d'une maladie grave ?

- Oui, tous les deux.	1
- Oui, mon père.	
- Oui, ma mère.	2
- Aucun des deux.	3
- Pas de réponse.	99

Q 16. Y avait-il des problèmes d'alcoolisme dans ta famille ?

- Oui, mon père.	1
- Oui, ma mère.	2

- Oui, mon/ma _____	3
- Non, personne.	4
- Pas de réponse.	99

Q 17. Tes parents ont-ils été en prison?

- Mon père et ma mère.	1
- Mon père.	2
- Ma mère.	3
- Ni l'un ni l'autre.	4
- Pas de réponse.	99

Q 18. Combien de frères et sœurs as-tu/as-tu eu ?

- 1	1
- 2	2
- 3	3
- 4	4
- 5	5
- 6	6
- 7	7
- 8	8
- 9	9
- 10	10
- Plus : _____	11
- Aucun.	12
- Pas de réponse.	99

Q 19. Combien de demi-frères et demi-sœurs as-tu/as-tu eu ?

- 1	1
- 2	2
- 3	3
- 4	4
- 5	5
- 6	6
- 7	7
- 8	8

- 9	9
- 10	10
- Plus : _____	11
- Aucun.	12
- Pas de réponse.	99

Q 20. De quelle ethnie étaient tes parents ?

- Roumaine.	1
- Hongroise.	2
- Rom.	3
- Allemande.	4
- Autre : _____	5
- Pas de réponse.	99

II. Parcours institutionnel.

Q 21. De ta naissance à ton premier anniversaire, où étais-tu ?

- A l'hôpital.	1
- Au leagan.	2
- Dans ta famille : _____	3
- Autre réponse: _____	4
- Pas de réponse.	99

Q 22. Si tu étais à l'hôpital/ à la pouponnière / à la maison d'enfants, quel en était le motif ? _____

Q 23. Situation 1 :

ans	Situation :
Motif :	

Q 24. Situation 2 :

ans	Situation :
Motif :	

Q 25. Situation 3 :

ans	Situation :
Motif :	

Q 26. Situation 4 :

ans	Situation :
Motif :	

Q 27. Situation 5 :

ans	Situation :
Motif :	

Q 28. Situation 6 :

ans	Situation :
Motif :	

Q 29. Situation 7 :

ans	Situation :
Motif :	

III. Situation scolaire.**Q 30. Combien de classes as-tu terminées ?**

- 1-4 classes (équivalent du cycle primaire en France)	1
- 5-7 classes (équivalent des classes de 6ème-4ème en France)	2
- 8 classes équivalent de la classe de 3ème en France)	3
- Ecole professionnelle (Scoala profesionala)	4
- Lycée	5
- « Post-liceal »	6
- Université.	7
- Autre réponse : _____	8
- Pas de réponse.	99

Q 31. Aimais-tu aller à l'école ?

- Oui, beaucoup.	1
- Oui, un peu.	2
- Ni oui, ni non.	3
- Non, pas trop.	4
- Non, pas du tout.	5
- Pas de réponse.	99

Q 32. Etais-tu traité différemment par les professeurs parce que tu étais de la maison d'enfants ?

- Oui, ils étaient plus attentionnés.	1
- Oui, ils me laissaient de côté.	2
- Non.	3
- Pas de réponse.	99

Q 33. Si oui, pourquoi, selon toi ? _____

Q 34. Etais-tu traité différemment par tes camarades de classe parce que tu étais de la maison d'enfants ?

- Oui, ils étaient plus attentionnés.	1
- Oui, ils me laissaient de côté.	2
- Non.	3
- Pas de réponse.	99

Q 35. Si oui, pourquoi, selon toi ? _____

Q 36. Avais-tu des amis parmi les élèves de la localité ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 37. Enviais-tu la vie des élèves de la localité ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 38. As-tu été corigent⁴ ou repitent⁵ à l'école ?

- Corigent	1
- Repitent	2
- Ni corigent ni repitent	4
- Pas de réponse.	99

Q 39. Avais-tu assez de matériel/fournitures pour l'école ?

- Oui.	1
--------	---

⁴ *Corigent* signifie que l'élève n'a pas eu la moyenne dans une matière au moins et doit passer une épreuve de rattrapage pour être autorisé à passer dans la classe supérieure.

⁵ *Repitent* signifie que l'élève doit redoubler la classe, n'ayant pas eu la moyenne dans trois matières au moins.

- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 40. Aviez-vous un programme d'étude chaque après-midi ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 41. Combien d'heures par jour en moyenne ?

- Moins d'une heure.	1
- 1 heure.	2
- 2 heures.	3
- 3 heures.	4
- 4 heures.	5
- Plus.	6
- Pas de réponse.	99

Q 42. Selon toi, pendant les heures d'étude, l'éducateur :

- Vous aidait.	1
- Vous surveillait.	2
- Ne faisait rien, ne s'intéressait pas à vous.	3
- Pas de réponse.	99

Q 43. Selon toi, les éducateurs t'ont-ils aidé suffisamment pour que tu réussisses à l'école?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

IV. Activités extrascolaires.

Q 44. Après l'étude, faisiez-vous des activités ?

- En groupe et entre enfants.	1
- Seulement en groupe.	2
- Seulement entre enfants.	3
- Pas d'activité.	4
- Pas de réponse.	99

Q 45. Des exemples d'activités en groupe : _____

Q 46. Des exemples d'activités entre enfants : _____

Q 47. Des exemples d'activités le samedi : _____

Q 48. Des exemples d'activités en vacances : _____

Q 49. En général, le programme d'activités te plaisait-il ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Il n'y avait pas de programme.	3
- Pas de réponse.	99

Q 50. Es-tu parti en excursion ou en camp avec la maison d'enfants ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 51. Où es-tu parti ? : _____

Q 52. Quelle impression en as-tu gardé ? _____

V. Conditions matérielles générales.

Q 53. En général, la nourriture était-elle en quantité suffisante ?

- Oui, complètement.	1
- Oui, à peu près.	2
- Non, pas trop.	3
- Non, pas du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 54. En général, comment était la nourriture ?

- Très bonne.	1
- Assez bonne.	2
- Pas très bonne.	3
- Pas bonne du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 55. Un repas-type le matin : _____

Q 56. Un repas-type le midi : _____

Q 57. Un goûter-type ? : _____

Q 58. Un repas-type le soir : _____

Q 59. Aviez-vous une radio ?

- Une/deux pour toute la maison.	1
- Une par étage.	2
- Une par chambre.	3
- Non.	4
- Pas de réponse.	99

Q 60. Aviez-vous un téléviseur ?

- Un/deux pour toute la maison.	1
- Un par étage.	2
- Un par chambre.	3
- Non.	4
- Pas de réponse.	99

Q 61. En général, faisait-il chaud dans la maison d'enfants ?

- Très chaud.	1
- Assez chaud.	2
- Pas très chaud.	3
- Très froid.	4
- Pas de réponse.	99

VI. La chambre et les camarades de chambre.

Q 62. Combien étiez-vous par chambre ?

- 2-4	1
- 5-6	2
- 7-8	3
- 9-10	4
- 11-12	5
- 13-14	6
- 15-16	7
- Plus de 16.	8

- Pas de réponse.	99
-------------------	----

Q 63. Avais-tu un lit pour toi tout seul?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 64. Avais-tu un placard pour toi tout seul ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 65. Avais-tu une table de nuit pour toi tout seul ?

- Oui	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 66. A quelle fréquence les draps étaient-ils lavés ?

- Chaque semaine.	1
- Toutes les deux semaines.	2
- Toutes les trois semaines.	3
- Chaque mois.	4
- Moins souvent.	5
- Pas de réponse.	99

Q 67. Avais-tu assez de couvertures ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 68. Ta chambre te plaisait-elle ?

- Elle était très belle et agréable.	1
- Elle était assez belle et agréable.	2
- Elle ne me plaisait pas.	3
- Je ne la supportais pas.	4
- Pas de réponse.	99

Q 69. T'entendais-tu bien avec tes camarades de chambre ?

- Très bien.	1
- Assez bien.	2
- Pas très bien.	3
- Pas bien du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 70. Comment se passaient les nuits ? _____

Q 71. Y avait-il des problèmes de vol dans ta chambre / dans les autres chambres ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

VII. Les vêtements.

Q 72. As-tu reçu des vêtements de la maison d'enfants ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 73. Tes vêtements te plaisaient-ils ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 74. Pourquoi ? _____

Q 75. En général, avais-tu assez de vêtements/chaussures pour toutes les saisons ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 76. Quel vêtement/chaussure te manquait-il ? _____

VIII. Hygiène et santé.

Q 77. Disposais-tu d'une serviette pour toi tout seul ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 78. Disposais-tu d'un savon pour toi tout seul ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 79. Disposais-tu d'une brosse à dents / un dentifrice pour toi tout seul ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 80. A quelle fréquence prenais-tu une douche ?

- Tous les jours/tous les deux jours.	1
- Tous les trois/quatre jours.	2
- Tous cinq/six jours.	3
- Chaque semaine.	4
- Moins souvent.	5
- Pas de réponse..	99

Q 81. Prenez-vous la douche par groupe d'âge ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 82. L'eau de la douche était-elle chaude à chaque fois ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 83. As-tu été soigné quand tu étais malade ?

- Oui.	1
- Non.	2

- Je n'ai pas été malade.	3
- Pas de réponse.	99

Q 84. Y avait-il un médecin dans l'unité ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 85. Y avait-il une infirmière dans l'unité chez qui tu pouvais te rendre lorsque tu en avais besoin?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 86. Y avait-il un psychologue dans l'unité chez qui tu pouvais te rendre lorsque tu en avais besoin?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

IX. Relations avec les éducateurs.

Q 87. En général, comment t'entendais-tu avec les éducateurs ?

- Très bien.	1
- Assez bien.	2
- Pas très bien.	3
- Pas bien du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 88. En général, les éducateurs se comportaient avec toi comme :

- Des surveillants.	1
- Des éducateurs.	2
- Des parents.	3
- Des éducateurs et des parents.	4
- Pas de réponse.	99

Q 89. Considères-tu que certains éducateurs t'ont aidé à construire ta personnalité et à avancer dans la vie ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 90. Comment ? _____

Q 91. As-tu souffert de l'indifférence de certains éducateurs ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 92. As-tu souffert de la violence verbale de certains éducateurs?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 93. As-tu souffert de la violence physique de certains éducateurs?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 94. As-tu été humilié par certains éducateurs ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 95. Un exemple ? _____

Q 96. Es-tu resté en lien avec un éducateur?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 97. Comment t'entendais-tu avec la direction de l'institution ?

- Très bien.	1
- Assez bien.	2
- Pas très bien.	3

- Pas bien du tout.	4
- Je n'avais pas de contact avec la direction.	5
- Pas de réponse.	99

Q 98. Comment t'entendais-tu avec le personnel (administratif, technique, ...) de l'institution?

- Très bien.	1
- Assez bien.	2
- Pas très bien.	3
- Pas bien du tout.	4
- Je n'avais pas de relation avec le personnel.	5
- Pas de réponse.	99

Q 99. Quand tu étais à la maison d'enfants, qui t'a aidé le plus à construire ta personnalité et à avancer dans la vie ?

- Le directeur.	1
- Un éducateur.	2
- Un employé (administratif, technique).	3
- Un volontaire.	4
- Un ami.	5
- Un parent.	6
- Quelqu'un d'autre :	7
- Pas de réponse.	99

IX. Politique et idéologie (pour ceux qui étaient placés en institution du temps de Ceaușescu)

Q 100. Chantiez-vous l'hymne national ou des chants politiques à la maison d'enfants ?

- Trois fois par jour.	1
- Deux fois par jour.	2
- Une fois par jour.	3
- Une fois par semaine.	4
- Plus rarement.	5
- Jamais.	6
- Pas de réponse.	9

Q 101. Que chantiez-vous plus précisément ? _____

Q 102. Faisiez-vous des activités politico-idéologiques ?

- Tous les jours.	1
- Tous les deux-trois jours.	2
- Une fois par semaine.	3
- Plus rarement.	4
- Jamais.	5
- Pas de réponse.	9

Q 103. En quoi consistaient ces activités ? _____

Q 104. Combien de portraits de Ceaușescu se trouvaient à la maison d'enfants ?

Q 105. Où étaient-ils disposés ? _____

Q 106. Qui était Ceaușescu pour toi à l'époque ?

- Un père.	1
- Un chef politique.	2
- Un étranger.	3
- Autre réponse : _____	4
- Pas de réponse.	9

Q 107. Quelle opinion avais-tu de Ceaușescu à l'époque ?

- Très bonne.	1
- Assez bonne.	2
- Pas très bonne.	3
- Pas bonne du tout.	4
- Pas de réponse.	9

Q 108. Selon toi, quel était le but des case de copii à l'époque de Ceaușescu?

Q 109. Quelle opinion as-tu aujourd'hui du régime de Ceaușescu?

- Très bonne.	1
- Assez bonne.	2
- Pas très bonne.	3
- Pas bonne du tout.	4
- Pas de réponse.	9

Q 110. Comment as-tu vécu la Révolution à la maison d'enfants ?

Q 111. La Révolution a-t-elle apporté des changements immédiats à la maison d'enfants ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 112. Si oui, quels changements ? _____

X. Relation avec les camarades.

Q 113. En général, comment t'entendais-tu avec tes camarades ?

- Très bien.	1
- Assez bien.	2
- Pas très bien.	3
- Pas bien du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 114. Quand tu étais à la maison d'enfants, t'es-tu fait des amis parmi tes camarades ?

- Oui, beaucoup.	1
- Oui, quelques uns.	2
- Non, pas vraiment.	3
- Non, pas du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 115. Comment était l'atmosphère entre camarades de groupe ?

- Très bonne.	1
- Assez bonne.	2
- Pas très bonne.	3
- Pas bonne du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 116. Y avait-il de la violence dans les relations entre camarades de groupe ?

- Oui, de la violence verbale et physique.	1
- Oui, de la violence verbale.	2

- Oui, de la violence physique.	3
- Non, pas trop.	4
- Non, pas du tout.	5
- Pas de réponse.	99

Q 117. As-tu souffert de violence verbale de la part des plus grands ?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

Q 118. As-tu souffert de violence physique de la part des plus grands?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

Q 119. Un exemple ? _____

Q 120. As-tu été exploité par les plus grands ?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

Q 121. Un exemple ? _____

Q 122. A ton tour, quand tu étais plus grand, étais tu violent avec les plus petits ?

- Oui, verbalement.	1
- Oui, physiquement.	2
- Oui, verbalement et physiquement.	3
- Non, je n'ai pas été violent.	4
- Pas de réponse.	99

Q 123. As-tu exploité les plus petits ?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

Q 124. Parmi tes amis aujourd'hui,

- Il y a majoritairement des anciens camarades de la maison d'enfants.	1
- Il y a aussi des anciens camarades de la maison d'enfants.	2
- Il n'y a pas d'ancien camarade de la maison d'enfants.	3
- Pas de réponse.	99

XI. Sortie du système de protection et intégration socio-professionnelle.**Q 125. A quel âge es-tu sorti du système ?**

- 10-14 ans.	1
- 14-15 ans.	2
- 16-17 ans.	3
- 18 ans.	4
- 19-20 ans.	5
- 21-26 ans.	6
- Pas de réponse.	99

Q 126. Es-tu retourné alors dans ta famille ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Si tu es retourné dans ta famille :

Q 127. Connaisais-tu ta famille ?

- Oui, je la connaissais bien.	1
- Oui, je la connaissais un peu.	2
- Non, pas trop.	3
- Non, pas du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 128. T'a-t-on demandé ton avis ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 129. A-t-on tenu compte de ton avis ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 130. Une enquête sociale a-t-elle été réalisée au domicile de ta famille ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 131. Comment as-tu été reçu par ta famille ?

- Très bien.	1
- Assez bien.	2
- Pas très bien.	3
- Pas bien du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 132. Etais-tu content de revoir ta famille ?

- Oui, très content.	1
- Oui, assez content.	2
- Non, pas très content.	3
- Non, pas content du tout.	4
- Pas de réponse.	99

Q 133. Es-tu resté dans ta famille par la suite ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 134. Pourquoi ? _____

Si tu n'es pas retourné dans ta famille :

Q 135. Est-ce que quelqu'un t'a aidé à trouver du travail ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 136. Si oui, qui ?

- Des institutions de protection de l'enfance.	1
- Un éducateur.	2
- Une fondation.	3
- Un ami.	4
- Quelqu'un d'autre :	5
- Pas de réponse.	99

Q 137. Penses-tu que la maison d'enfants t'a suffisamment préparé à la vie professionnelle?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 138. Où as-tu habité quand tu es sorti de la maison d'enfants ?

- Chez un ami.	1
- J'ai loué une chambre/un appartement.	2
- J'ai été hébergé par une fondation.	3
- Dans la rue.	4
- Ailleurs : _____	5
- Pas de réponse.	99

XII. Parcours socio-profesional.

Description du parcours professionnel de la sortie de la maison d'enfants jusqu'à aujourd'hui

Q 139. Situation 1.

Activ. :	
Lieu.	Dur.

Q 140. Situation 2.

Activ. :	
Lieu.	Dur.

Q 141. Situation 3.

Activ. :	
Lieu.	Dur.

Q 142. Situation 4.

Activ. :	
Lieu.	Dur.

Q 143. Situation 5.

Activ. :	
Lieu.	Dur.

Q 144. Situation 6.

Activ. :	
Lieu.	Dur.

Q 145. Situation 7.

Activ. :	
Lieu.	Dur.

Q 146. Situatia 8.

Activ. :	
Lieu.	Dur.

XIII. Situation matérielle aujourd'hui.**Q 147. Aujourd'hui, habites-tu ... ?**

- En ville.	1
- A la campagne.	2
- Pas de réponse.	9

Q 148. Aujourd'hui, habites-tu ... ?

- Dans un logement dont tu es propriétaire.	1
- Dans un logement dont tu es locataire.	2
- Dans un logement social (Mairie, DGASPC, fondation)	

- Autre réponse :	
- Pas de réponse.	9

Q 149. Quelle est la surface de ton logement ? _____

Q 150. Combien de pièces compte ton logement ?

Q 151. Combien de personnes vivent avec toi ? _____

Q 152. Lesquelles ? _____

Q 153. Y a-t-il l'eau courante ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	9

Q 154. Y a-t-il une salle de bain à l'intérieur ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	9

Q 155. Es-tu satisfait de ton logement ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	9

Q 156. Quels sont tes revenus / vos revenus mensuels si tu es en couple ?

Q 157. Salaire : _____

Q 158. Congé de maternité: _____

Q 159. Pension: _____

Q 160. Aide sociale : _____

Q 161. Allocations : _____

Q 162. Autre revenu : _____

XIII. Départ à l'étranger.

Q 163. Es-tu parti à l'étranger, depuis que tu es sorti de la maison d'enfants ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 164. Dans quel pays ? _____

Q 165. Avec qui ?

- Avec ma famille.	1
- Avec un ancien camarade de la maison d'enfants.	2
- Avec un ami.	3
- Avec une fondation.	4
- Dans un réseau.	5
- Autre : _____	6
- Seul.	7
- Pas de réponse.	99

Q 166. Quelle était ton activité à l'étranger ?

- Travail : _____	1
- Tourisme (excursion).	2
- Vol.	3
- Prostitution.	4
- Mendicité	5
- Autre : _____	6
- Rien.	7
- Pas de réponse.	99

Q 167. Penses-tu (re-)partir à l'étranger ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 168. Dans quel pays ? _____

Q 169. Avec qui ?

- Avec ma famille.	1
--------------------	---

- Avec un ancien camarade de la maison d'enfants.	2
- Avec un ami.	3
- Avec une fondation.	4
- Dans un réseau.	5
- Autre : _____	6
- Seul.	7
- Pas de réponse.	99

Q 170. Que veux-tu y faire ?

- Travail : _____	1
- Tourisme (excursion).	2
- Vol.	3
- Prostitution.	4
- Mendicité	5
- Autre : _____	6
- Rien.	7
- Pas de réponse.	99

Q 171. Est-ce que quelqu'un ou quelque chose te retient en Roumanie ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 172. Qui / Quoi ? _____

Q 173. Après que tu auras gagné de l'argent, veux-tu retourner vivre en Roumanie ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

XIV. Relations interpersonnelles.

Q 174. Si tu as des frères et sœurs, comment as-tu appris leur existence ?

- Par ta famille.	1
- Par la maison d'enfants.	2
- Autrement : _____	3

- Pas de réponse.	9
-------------------	---

Q 175. Si tu as découvert tes frères et sœurs à la maison d'enfants, comment as-tu réagi ? _____

Q 176. Depuis que tu es sorti du système de protection, es-tu en lien avec tes parents ?

- Oui.	1
- Non.	2
- C'est impossible (parents décédés, inconnus, ...).	3
- Pas de réponse.	99

Q 177. Depuis que tu es sorti du système de protection, es-tu en lien avec tes grands-parents ?

- Oui.	1
- Non.	2
- C'est impossible (grands-parents décédés, inconnus, ...).	3
- Pas de réponse.	99

Q 178. Depuis que tu es sorti du système de protection, es-tu en lien avec tes oncles et tantes ?

- Oui.	1
- Non.	2
- C'est impossible (oncles et tantes décédés, inconnus, ...).	3
- Pas de réponse.	99

Q 179. Depuis que tu es sorti du système de protection, es-tu en lien avec tes frères et sœurs ?

- Oui.	1
- Non.	2
- C'est impossible (frères et sœurs décédés, inconnus, ...).	3
- Pas de réponse.	99

Q 180. Habites-tu avec un(e) ami/amie, concubin/concubine, époux/épouse?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 181. As-tu ou veux-tu des enfants ?

- Oui.	1
--------	---

- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 182. Combien ?

- 1.	1
- 2-3.	2
- 4-5.	3
- Plus.	4
- Pas de réponse.	99

Q 183. Que souhaites-tu à tes enfants, par rapport à ce que t'as vécu toi-même ? _

XV. Regard rétrospectif.

Q 184. Selon toi, quand ont été ouvertes la majorité des case de copii ?

- Durant la période communiste.	1
- Après la Révolution.	2
- Pas de réponse.	99

Q 185. Selon toi, pourquoi ont-elles été ouvertes ?

Q 186. Aujourd'hui, considères-tu que ton entrée à la maison d'enfants était une bonne ou une mauvaise chose ?

- Une bonne chose.	1
- Une mauvaise chose.	2
- Pas de réponse	99

Q 187. Si tu considères ton entrée comme une mauvaise chose, à qui la reproches-tu ?

- A mes parents.	1
- A l'Etat et aux institutions.	2
- Autre réponse : _____	3
- Pas de réponse.	99

Q 188. Qu'est-ce qui t'a manqué ? _____

Q 189. Qu'est-ce que tu as reçu en plus ? _____

Q 190. Penses-tu que les maisons d'enfants étaient différentes avant et après la Révolution ?

- Oui.	1
- Non.	2
- Pas de réponse.	99

Q 191. Si oui, quelles différences ? _____

Q 192. Aujourd'hui, considères-tu que le fait d'avoir été à la maison d'enfants a eu un impact sur ta vie à l'école / ta situation scolaire ?

- Oui (positif / négatif).	1
- Non, pas d'impact.	2
- Pas de réponse.	99

Q 193. Si oui, en quoi ? _____

Q 194. Aujourd'hui, considères-tu que le fait d'avoir été à la maison d'enfants a un impact sur ta vie professionnelle ?

- Oui (positif / négatif).	1
- Non, pas d'impact.	2
- Pas de réponse.	99

Q 195. Si oui, en quoi ? _____

Q 196. Aujourd'hui, considères-tu que le fait d'avoir été à la maison d'enfants a un impact sur tes relations avec ton ami/ami, ton époux/épouse ?

- Oui (positif / négatif).	1
- Non, pas d'impact.	2
- Pas de réponse.	99

Q 197. Si oui, en quoi ? _____

Q 198. Aujourd'hui, considères-tu que le fait d'avoir été à la maison d'enfants a un impact sur tes relations avec tes frères et sœurs ?

- Oui (positif / négatif).	1
- Non, pas d'impact.	2
- Pas de réponse.	99

Q 199. Comment définirais-tu tes relations avec tes frères et sœurs aujourd'hui ? _____

Q 200. Aujourd'hui, considères-tu que le fait d'avoir été à la maison d'enfants a un impact sur tes relations avec tes amis ?

- Oui (positif / négatif).	1
- Non, pas d'impact.	2
- Pas de réponse.	99

Q 201. Si oui, en quoi ? _____

Q 202. Aujourd'hui, considères-tu que le fait d'avoir été à la maison d'enfants a/aura un impact sur tes relations avec tes enfants ?

- Oui (positif / négatif).	1
- Non, pas d'impact.	2
- Pas de réponse.	99

Q 203. Si oui, en quoi ? _____

Q 204. Aujourd'hui, considères-tu que le fait d'avoir été à la maison d'enfants a un impact sur ta vie sociale en général?

- Oui (positif / négatif).	1
- Non, pas d'impact.	2
- Pas de réponse.	99

Q 205. Si oui, en quoi ? _____

XVI. Etat de santé.

Q 206. Dans les six derniers mois, as-tu eu mal à la tête ?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

Q 207. Dans les six derniers mois, as-tu été nerveux / énervé ?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

Q 208. Dans les six derniers mois, as-tu été stressé ?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

Q 209. Dans les six derniers mois, as-tu eu des difficultés à dormir (insomnies/cauchemars) ?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

Q 210. Dans les six derniers mois, as-tu été dépressif ?

- Oui, très souvent.	1
- Oui, assez souvent.	2
- Non, pas très souvent.	3
- Non, jamais.	4
- Pas de réponse.	99

HISTOIRES DE VIE

rédigées à partir des entretiens réalisés avec les jeunes.

HISTOIRE D'ADRIAN (QUESTIONNAIRE 1)

Adrian est né en 1988. Durant les six premières années de sa vie, il vécut chez sa mère, qui s'était séparé de son père, conducteur de tracteur et alcoolique, avant sa naissance. La mère d'Adrian travaillait dans une pizzeria pour un salaire de misère et ne possédait pas de logement. A six ans, Adrian fut confié aux services sociaux et entra dans une maison d'enfants du département de Satu Mare.

Adrian décrit aujourd'hui cette maison comme un enfer. Les éducateurs ne manifestaient aucun intérêt pour les enfants, les injuriaient, voire les frappaient. Une éducatrice, cependant, l'a favorisé « en cachette ». A la maison d'enfants, les enfants jouaient entre eux, au football, aux cartes, regardaient la télévision, quand les plus grands le leur permettaient. Les grands, alliés au directeur chez qui ils travaillaient (travaux de jardinage, bricolage, etc.), faisaient régner une véritable terreur, y compris auprès des éducateurs : ils frappaient les petits, leur volaient de la nourriture, notamment les desserts, les obligeaient à voler dans les magasins et les maisons individuelles.

Adrian décrit son groupe comme une « bande⁶ », qui inspirait la crainte aux enfants du village. Entre eux, ils se battaient en permanence. Adrian garde un mauvais souvenir de sa chambre : draps mal lavés, murs sales, fenêtres cassées, ... Les vêtements qu'il recevait étaient abîmés, jamais à sa taille. Tous les enfants portaient les mêmes habits, qui les identifiaient auprès des gens du village. Ils n'avaient que deux paires de chaussettes, deux slips, etc. Le week-end, ils mangeaient de la nourriture froide.

Adrian, par la suite, a suivi le rythme des fermetures des centres de placement : lorsque fermait un établissement, il était transféré dans un autre. Les transitions furent parfois douloureuses : une fois, il n'y eut rien à manger dans les trois jours précédant la fermeture d'un centre. A 19 ans, en juillet 2008, il finit une école professionnelle, et

⁶ « Gașcă »

travailla quelques mois dans la construction à Timișoara. Au moment de notre entretien, il est, depuis plusieurs mois déjà, sans travail et vit chez des amis, eux aussi issus des maisons d'enfants. Il n'a fait l'objet d'aucun suivi à la sortie du système. Il a retrouvé sa mère, avec qui il est en relation assez régulière. Il ne souhaite néanmoins pas habiter chez elle et lui en veut de l'avoir placé en institution : « *Je n'éprouve rien pour ma mère aujourd'hui*⁷ » dit-il. Il souhaite partir en France, où on lui a promis un travail d'aide-cuisinier dans un hôtel. Il voudrait gagner de l'argent pour louer un appartement à Satu Mare et y accueillir son petit frère, qui vit dans un centre de placement.

Pour lui, son passage en maison d'enfants a été particulièrement douloureux : parmi ses frustrations, le fait de ne pas avoir eu d'argent de poche, ce qui l'a obligé à obtenir de l'argent par d'autres moyens. Il considère que son passage en maison d'enfants a eu une influence négative sur sa vie scolaire, professionnelle et sociale en général. Il garde de son passé en institution beaucoup d'amis, mais cherche aujourd'hui à s'en distancer car ceux-ci « *abîment son image*⁸. »

⁷ « Acum nu simt nimic pentru maică-mea »

⁸ « își strici imaginea »

HISTOIRE DE MONICA

(QUESTIONNAIRE 2)

Monica est née en 1985. Sa mère mourut trois semaines après sa naissance, après avoir bu du l'alcool sanitaire, en guise d'eau de vie. Son père commença, lui aussi, à boire, puis fut renvoyé de son travail. Alors qu'elle n'avait que quelques semaines, Monica fut placée à la pouponnière de Carei. En plus de ses trois frères, Monica a aujourd'hui 22 demi-frères, nés des cinq femmes de son père.

A six ans, Monica fut transférée dans une maison d'enfants. A l'école, elle était plutôt bonne élève, appréciée des professeurs ; les relations, en revanche, étaient moins bonnes avec ses camarades de classe. A la maison d'enfants, elle jouait beaucoup avec les autres enfants, mais craignait les coups des filles plus âgées : elle était obligée de laver leurs chaussettes ou de nettoyer leurs chambres. La nuit, le surveillant demandait aux plus grandes de s'occuper des plus petites : en réalité, elles les battaient. Le dimanche, les enfants recevaient du chocolat en dessert, immédiatement volé par les plus grands.

Monica souffrait d'énurésie. Elle était donc réveillée la nuit par les éducateurs. Educateurs et enfants la surnommaient « *pişolcoasă* »⁹, ce dont elle souffrait beaucoup. Le matin, elle devait apporter toute seule son matelas au milieu de la cour pour le faire sécher et l'aérer. Certains éducateurs la punissaient en lui posant des orties entre les jambes.

Monica aimait bien ses vêtements, en général plus beaux que ceux des enfants de la ville. Il lui manquait cependant des chaussures : les siennes étaient systématiquement volées par les filles plus âgées. Quand la maison d'enfants recevait des paquets de l'étranger, les éducateurs les prenaient pour eux et donnaient quelques pièces aux enfants pour acheter leur silence.

Monica n'a pas trouvé de seconde mère parmi le personnel de l'institution : toutes les éducatrices se comportaient comme des « surveillantes ». Elle était régulièrement injuriée, battue et humiliée par le personnel. A dix ans, par exemple, elle reçut une bourse de mérite. Ne sachant pas d'où venait l'argent, l'éducatrice crut que Monica avait volé. Pour la punir, elle la déshabilla devant ses camarades (garçons et filles) et la frappa.

⁹ Une variante de « pişăcios », une invective pour désigner un enfant qui urine souvent au lit.

A treize ans, à la demande de son père, elle retourna chez ce dernier, alors qu'elle ne le connaissait pas. Monica ne voulait pas y aller, mais personne ne tint compte de son avis. Chez son père, elle découvrit ses trois frères et sœurs, avec lesquels elle garde encore aujourd'hui une certaine distance : « *ce n'est pareil que si on avait grandi ensemble* ». Monica resta deux ans chez son père, qui l'obligeait à mendier dans la rue tous les jours. Un jour, il la viola. Elle s'enfuit alors et fut recueillie par une fondation. Elle a pu alors terminer une école professionnelle. Puis, tout en logeant dans un appartement social, elle a travaillé deux mois comme femme de ménage dans une banque, puis comme ouvrière dans une fabrique de textile.

Aujourd'hui, Monica est en relation avec sa famille (y compris avec son père), mais se dit stressée et insomniaque : elle fait beaucoup de cauchemars relatifs à son viol. Elle s'est mariée avec un ancien camarade de la maison d'enfants qui travaille dans le bâtiment. Ils ont eu un enfant ensemble. Monica est aujourd'hui en congé de maternité et gagne 700 lei par mois ; son mari gagne environ 800 lei par mois¹⁰. Elle souhaite à son enfant tout l'amour du monde et de ne jamais vivre en maison d'enfants. Elle veut lui raconter son histoire quand il sera grand.

¹⁰ Le salaire minimum net est de 600 lei.

HISTOIRE DE FERENCZ (QUESTIONNAIRE 4)

Ferencz est né en à la fin des années 1970, de parents inconnus. Il ne sait rien de ses origines, ni de sa famille. Après avoir été placé en pouponnière, Ferencz fut admis, à six ans, dans une maison d'enfants, avant d'être transféré, à quatorze ans, dans un établissement similaire.

Ferencz a été particulièrement marqué par ces années passées à la maison d'enfants. Elève médiocre, il fut, selon lui, marginalisé par les professeurs de l'école ; ses camarades de classe le mettaient également à l'écart.

Dans l'institution, les sévices étaient multiples et Ferencz en a été particulièrement affecté. Il dit ne pas avoir connu « *le goût de la viande* » ou encore du « *chocolat* », car les plus grands prenaient de force le repas des plus petits. Ferencz dit avoir, à plusieurs reprises, mangé, avec des camarades, dans les mangeoires des porcs. Les plus grands empêchaient aussi les petits d'accéder au « club », la salle commune où se trouvait le téléviseur.

Un soir de Noël, les plus grands lui ont pris de force les bonbons qu'il avait reçus des voisins. Coups et humiliations constituaient le quotidien des « petits », qui étaient aussi obligés de travailler ou de voler pour le compte des plus grands, ou encore de se battre entre eux sous le regard amusé de ces derniers : « *nous ne pouvions pas nous amuser, il y avait toujours quelque chose à faire pour eux*¹¹. » Dans la chambre, pas de répit, ni d'intimité : ils étaient « *trente par chambre* », soit deux par lit. Le samedi soir, « *quand (les grands) venaient de la discothèque, ils nous réveillaient et nous battaient (ils étaient souûls)*¹². » Les vols et la violence, verbale, psychologique, physique, voire sexuelle, étaient monnaie courante. Ferencz s'estime heureux d'être sorti indemne de l'institution : « *d'autres en sont sortis avec des béquilles*¹³ », raconte-t-il.

Ferencz n'avait pas de vêtement chaud pour l'hiver. Chaque samedi, les enfants entraient sous la douche par groupe, « *dix minutes pour trente personnes et six douches* » se rappelle-t-il. Après s'être essuyé, avec vingt autres enfants, avec un drap,

¹¹ « N-a fost nici o distracție. Tot timpul era ceva de făcut pentru ei. »

¹² « Când veneau ei de la discotecă, ne trezeau și ne băteau (erau beți). »

¹³ « Sunt care nu au ieșit întregi (béquilles). »

Ferencz enfilaient alors des vêtements propres qu'il devait garder jusqu'au samedi suivant, même s'il tombait dans la boue ou se faisait tremper par une averse.

Que faisaient les éducateurs durant ce temps ? Ils avaient peur des plus grands, et en même temps, les utilisaient pour faire régner l'ordre dans la maison d'enfants. Selon Ferencz, il n'y avait pas d'activités organisées, en dehors des séances devant la télévision, du nettoyage le samedi, et d'une projection de films le dimanche. « *Nous n'avions pas le droit de faire du sport ou de jouer entre nous*¹⁴ » se rappelle Ferencz amèrement. Il ne se souvient pas d'activité politique ou idéologique. Toutefois, « *nous n'avions pas le droit d'aller à l'église, avant la Révolution*¹⁵ », se souvient-il.

Les éducateurs battaient aussi régulièrement les enfants, « *avec une queue de billard*¹⁶ ». A la question : « *qui t'a aidé le plus à te construire ?* », Ferencz nous a répondu : « *Personne...* ». Quand Ferencz pensait à son avenir, il n'imaginait pas autre chose que devenir « *vagabond* »¹⁷.

A la fin de l'enseignement obligatoire de huit classes, Ferencz quitta l'institution et partit travailler avec d'autres jeunes dans une ferme près d'Arad, à plus de deux cents kilomètres. Il en partit huit mois après, considérant qu'il était exploité. Il fut alors hébergé durant plusieurs années par une fondation et il travailla comme ouvrier dans une entreprise textile.

Aujourd'hui, marié à une ancienne camarade d'institution et père de quatre enfants, il est en « congé de paternité ». La famille loue un petit deux-pièces à l'entresol, sans eau courante. Le rêve de Ferencz est de pouvoir construire sa propre maison, et éventuellement, pour cela, de partir travailler à l'étranger.

Quand il jette un regard rétrospectif sur sa vie à la maison d'enfants, il considère qu'il a été particulièrement influencé par son passage en institution : marginalisation à l'école, difficultés pour trouver un emploi aujourd'hui, manière de parler inappropriée, autant de difficultés liées, selon lui, à son placement en institution. Dans sa relation de couple aussi, il remarque des traces de la maison d'enfants : « *Au début, nous avions du mal à nous entendre, à nous témoigner de l'affection : après, nous avons compris ce qui était bien et ce qui était mal.* »¹⁸. Une consolation toutefois : les amis, anciens

¹⁴ « *N-aveam voie să facem sport sau să ne jucăm între noi.* »

¹⁵ « *Înainte de Revoluție n-aveam voie să mergem la biserică.* »

¹⁶ « *cu un băț de biliard* »

¹⁷ « *vagabond* »

¹⁸ « *La început era mai greu să ne înțelegem, să ne arătăm dragostea ; după, am înțeles ce e bine, ce e rău.* »

camarades d'enfance, qui forment un groupe solide : ils aiment se raconter les histoires de la maison d'enfants. Il fréquente aussi certains de ceux qui lui faisaient du mal, quand il était petit : « *nous sommes devenus amis, c'est la vie.* »¹⁹

Enfin, Ferencz se sent plus attentif à ses enfants, alerté par ce qu'il a vécu lui-même : « *Là-bas, j'ai vu ce qui était mauvais, maintenant je leur donne ce qui est bon.* »²⁰

¹⁹ « *M-am împrietenit cu unii. Așa e viața.* »

²⁰ « *Acolo am văzut ce e rău, acum le dau ce e bun.* »

HISTOIRE DE GABRIELA (QUESTIONNAIRE 5)

Gabriela est née, elle aussi, à la fin des années 1970. Elle ne sait rien de précis sur ses parents : ils seraient originaires d'un village des alentours de Satu Mare et seraient tous deux morts peu de temps après sa naissance. Une éducatrice lui a dit un jour qu'elle avait eu quatre frères et sœurs, dont deux étaient morts et deux avaient été vendus en Italie, avant la Révolution.

Gabriela passa donc successivement de l'hôpital à la pouponnière, puis arriva, à six ans, dans une maison d'enfants, où elle resta jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Elève sage et appliquée, elle s'entendait bien avec les éducateurs et appréciait les heures d'étude qui avaient lieu chaque après-midi. Elle souffrait cependant des discriminations opérées par certains professeurs à l'école. De la maison d'enfants, avant 1989, elle garde de bons souvenirs. En revanche, elle regrette le climat de violence qui s'installa, selon elle, après la Révolution et l'indifférence de certains éducateurs qui « *ne s'occupaient pas vraiment de nous*²¹ ». Durant toutes ces années, Gabriela entretint une relation très proche avec une éducatrice, qui l'invitait chez elle pour fêter Noël ou Pâques et avec la cuisinière de l'institution.

Elle s'entendait bien avec ses camarades, qui étaient, pour elle, des « *frères et sœurs* ». Ce sont d'ailleurs des anciens de la *casa de copii* qui forment l'essentiel de ses amis aujourd'hui.

Ceaușescu pour Gabriela? Un père « *qui nous a baptisé, aimé et aidé*²² ». « *Aider les gens*²³ » était d'ailleurs, selon elle, le but des maisons d'enfants au temps de Ceaușescu. Gabriela pense cependant que les institutions ont aussi cherché à gagner de l'argent : plus il y avait d'enfants dans l'unité, plus la dotation était importante, explique-t-elle. Elle se souvient que, lors de la Révolution, enfants et éducateurs étaient inquiets. Et si elle s'est réjoui de l'arrivée des étrangers, elle regretta « *l'abondance du temps de Ceaușescu, par rapport à la pénurie qui a suivi la Révolution*²⁴. »

²¹ « *Nu se ocupau cu adevărat de noi.* »

²² « *care ne-a botezat, ne-a iubit și ne-a ajutat.* »

²³ « *ca să ajute oamenii.* »

²⁴ « *bogăția din timpul lui Ceaușescu, față de sărăcia de după Revoluție.* »

A la fin de ses études secondaires, le directeur du lycée lui proposa un poste de femme de ménage, ainsi qu'un logement dans l'établissement, mettant fin à la peur qui la taraudait depuis son enfance : « *Où irai-je quand je devrai quitter la maison d'enfants ?*²⁵ ».

Gabriela vit aujourd'hui en concubinage. Elle ne désire pas avoir d'enfant, car « *il faut lui offrir beaucoup de choses ; si moi je ne les ai pas eues, au moins lui doit les avoir*²⁶. » Mais elle aimerait avoir un enfant si ses conditions matérielles s'amélioraient. Elle aimerait aussi quitter la chambre d'internat où elle vit depuis douze ans et construire une maison avec son ami.

²⁵ « *Unde o să mă duc când o să trebuiască să plec de la casa de copii ?* »

²⁶ « *trebuie să-i oferi multe lucruri ; dacă eu nu le-am avut, măcar el trebuie să le aibă.* »

HISTOIRE DE CĂLIN (QUESTIONNAIRE 6)

Călin est né en 1985 dans le département de Timișoara. Jusqu'à l'âge de dix ans, il vécut avec ses parents et ses cinq frères et sœurs. Ses parents travaillaient : le père était chauffeur, mais souffrait d'une maladie grave, tandis que la mère était couturière. La famille déménagea finalement dans le département de Satu Mare, pour un motif inconnu.

A dix ans, pour des raisons financières, les parents ne parvenant pas à entretenir tous les enfants, Călin fut placé dans une maison d'enfants, alors que ses frères restaient à la maison. A treize ans, Călin fut transféré dans un autre établissement, le précédent n'accueillant plus de garçons. Au gré des fermetures de centres de placement, il fut encore transféré à plusieurs reprises.

Călin faisait preuve d'un caractère très indépendant. Il ne fréquentait pas l'école, et passait ses journées à travailler. Comme beaucoup d'autres, il était cependant admis de manière systématique dans la classe supérieure, les professeurs ne souhaitant pas voir les enfants de la maison d'enfants prolonger leur scolarité dans leur école. Passant le plus clair de son temps en dehors de l'unité, il se fit apprécier de quelques villageois, qui l'employaient régulièrement. Rapidement et malgré son jeune âge, il fut accepté dans le groupe des « grands », ce qui le protégea de nombreux sévices. Il témoigne que ceux-ci étaient quotidiens²⁷ pour les autres enfants.

Il fut cependant battu à plusieurs reprises par le directeur, avec un câble métallique, devant les autres enfants. A ce propos, Călin raconte avec fierté une anecdote. Un jour, le directeur le frappait, au milieu d'un cercle d'enfants, avec une batte de base-ball, qui s'est brisée sur son dos. Călin s'est alors relevé, a épousseté ses vêtements, et s'en est allé tranquillement.

Călin fréquenta le lycée à Satu Mare, en logeant à l'internat. Le week-end, il ne revenait pas comme les autres à la maison d'enfants, mais partait travailler chez des particuliers (travaux agricoles ou bâtiment). Le directeur de son lycée l'engagea après le bac comme homme d'entretien et lui proposa un logement de fonction dans l'établissement.

²⁷ « *la ordinea zilei* »

Călin est encore en relation avec ses parents, mais se rend rarement chez eux : ce ne sont pas vraiment des parents pour lui. En revanche, il s'entend assez bien avec ses frères. Il considère que son enfance à la maison d'enfants ne l'a pas été affecté, car « *il s'est fait tout seul*²⁸ », indépendamment de l'institution.

Călin souhaite aujourd'hui avoir deux enfants, un garçon et une fille, et les élever dans de bonnes conditions, après avoir construit sa maison.

²⁸ « *m-am făcut singur.* »

HISTOIRE D'ANCA (QUESTIONNAIRE 11)

Anca a été abandonnée à sa naissance : « ma mère est une vraie putain²⁹ », dit-elle. Elle n'a aucun contact avec elle aujourd'hui. Pour le reste, elle ne sait à peu près rien sur sa famille. A six ans, elle entra dans une maison d'enfants. Sa vie n'y était guère heureuse. A l'école, « *les professeurs ne s'occupaient pas de nous* », « *ils nous faisaient travailler chez eux (nettoyage, travaux des champs), sans nous payer, et c'est ainsi qu'ils nous donnaient des notes.* » Elle s'ennuyait beaucoup, craignait ses camarades qui la battaient, en particulier la nuit, et était exploitée par les filles plus âgées. Les éducateurs ne faisaient guère attention à elle, la battaient aussi régulièrement. Selon elle, personne ne l'a aidée à se réaliser.

Pour elle, Ceaușescu était un père, qui a beaucoup fait pour les enfants abandonnés. Il a créé les institutions, pour qu'il n'y ait pas « *comme aujourd'hui, des enfants dans la rue.* » Anca garde, par ailleurs, un étrange souvenir de la Révolution : « *on nous a dit de nous cacher sous les tables*³⁰ ».

A vingt ans, Anca termina ses études secondaires, puis vécut durant cinq ans dans une famille comme jeune fille au pair. Elle trouva ensuite un emploi dans l'industrie textile, vécut dans différents logements précaires, qu'elle fut régulièrement obligée de quitter. Finalement, s'étant blessé à la main, elle se retrouva sans emploi ni logement. Elle dort aujourd'hui au centre d'hébergement d'urgence. Elle se dit stressée, nerveuse, insomniaque. Elle a un petit garçon, placé dans une famille d'accueil. Elle consacre la maigre pension de handicap qu'elle reçoit à lui rendre une visite hebdomadaire et à lui « acheter des chocolats ». Son rêve ? Retrouver du travail, louer une chambre et y élever elle-même son fils.

²⁹ « *mama mea era o curvă mare* »

³⁰ « *ne-au zis să ne ascundem sub mese.* »

HISTOIRE DE RODICA (QUESTIONNAIRE 13)

Rodica est née en 1967, dans le pays d'Oaş, un territoire rural et traditionnel situé dans le département de Satu Mare. Alors qu'elle avait sept ans, son père, mineur de profession, décéda à la suite d'une grave maladie. Sa mère, sans ressource ni revenu, se retrouva seule à élever les sept enfants. Rodica et quatre de ses sœurs furent alors envoyées en maison d'enfants, à plus de 90 kilomètres de leur domicile, tandis que leur frère aîné et leur sœur cadette restaient auprès de leur mère.

Dotée d'un fort caractère, Rodica peina à s'adapter au cadre et au fonctionnement rigides de l'institution. L'affection de sa mère lui manquait beaucoup. Les éducateurs se comportaient comme de simples surveillants et se montraient souvent incapables de l'aider dans son travail scolaire. Le dortoir était « *froid, sinistre*³¹ ». Les enfants qui souffraient d'énurésie étaient réveillés par le surveillant de nuit, et souvent humiliés. La directrice battait régulièrement les enfants, tandis que les fautes de chacun étaient annoncées lors du « carré », le rassemblement des enfants le matin dans la cour. En revanche, elle ne se souvient pas de problèmes de violence ou de vol entre enfants, et pour cause : « *il n'y avait rien à voler !* »

Rodica était bonne élève, même si elle dit avoir appris « *par crainte*³² » et non par intérêt ou plaisir. A la fin de la classe X³³, au début des années 1980, elle quitta l'institution et trouva un travail comme vendeuse, tout en vivant chez sa sœur. Puis, elle reprit le lycée, en suivant des cours du soir, en travaillant, dans le même temps, dans une usine. Finalement, elle fut embauchée comme éducatrice au sein de l'institution dans laquelle elle avait grandi. S'inspirant de sa propre histoire, elle chercha à appliquer, avec les enfants, des méthodes plus respectueuses de leurs droits.

Après avoir travaillé un temps en Italie, elle est aujourd'hui professeur. Elle est mariée et a un enfant. Ce qu'elle lui souhaite? « *Qu'il soit battant, et qu'il se réalise !* »

³¹ « *rece, sinistru* »

³² « *de frică* »

³³ Fin de l'enseignement professionnel.

Rétrospectivement, Rodica considère qu'il n'y a pas eu de tentative d'embrigadement politique à l'institution : du moins, elle ne se souvient pas avoir fait des activités politico-idéologiques.

Si Rodica a reproché, à l'époque, à sa mère de l'avoir placée, elle pense aujourd'hui qu'elle était mieux à la maison d'enfants que dans sa famille. Elle dit pourtant avoir beaucoup souffert d'être placée en institution et considère que l'institution a eu un impact négatif sur sa vie sociale en général : la honte d'être placée en institution, à l'école, ou encore l'humiliation d'être quittée par les garçons qui lui faisaient la cour, quand ils apprenaient qu'elle était « de la maison d'enfants... »

HISTOIRE DE MARGARETA (QUESTIONNAIRE 18)

Margareta a été placée à la crèche, dès sa naissance, en 1973. Elle ne sait rien, même aujourd'hui, sur sa mère. Toutefois, son père, alcoolique s'est fait connaître, quelques années plus tard. Margareta a encore neuf frères, mais n'est en contact qu'avec l'un d'entre eux.

A six ans, Margareta fut transférée en maison d'enfants. Elle y resta jusqu'à la fin de la classe X³⁴. A l'école, quelques professeurs s'occupaient bien d'elle, mais d'autres battaient régulièrement les enfants de la maison d'enfants quand ils ne savaient pas leurs leçons. En revanche, Margareta s'entendait bien avec les enfants du village, qui lui apportaient de la nourriture.

L'hiver, elles dormaient à deux par lit, pour se tenir chaud, car la chaudière fonctionnait mal. Elles étaient souvent battues par les plus grandes la nuit. Vers minuit, l'éducatrice venait réveiller ceux qui souffraient d'énurésie et battaient tous les enfants, si l'un d'entre eux, entre temps, avait uriné au lit.

Les vêtements étaient tous identiques : « *nous cousions des numéros*³⁵ » sur chacun, se rappelle-t-elle. Les éducatrices étaient « sévères³⁶ », ne montraient pas d'affection pour les enfants. Elles se moquaient de Margareta, en lui donnant des surnoms dépréciatifs, comme « *perroquet* »³⁷, ou en lui faisant des remarques déplaisantes : « *tu es maigre* »³⁸. Les femmes de service buvaient et envoyaient les enfants leur chercher de l'eau de vie³⁹, en échange d'une tranche de pain.

Les grands aussi la battaient et l'exploitaient. Elle devait notamment laver leurs sous-vêtements et chaussettes : « *Certains jours, je n'allais pas à l'école, à cause d'eux* »⁴⁰ raconte-t-elle. Ensuite, elle était punie par les éducatrices pour ne pas être allée en classe...

³⁴ Fin de l'enseignement professionnel.

³⁵ « coseam numere »

³⁶ « severe »

³⁷ « papagal »

³⁸ « esti slabă »

³⁹ « palincă »

⁴⁰ « Câteodată nu mergeam la școală din cauza lor. »

En dépit de cette vie difficile, elle pense aujourd'hui qu'il était préférable pour elle de grandir en maison d'enfants, plutôt que chez son père.

Alors que Margareta avait 16 ans, son père, qui souffrait d'un problème au pied et avait besoin d'aide, vint la chercher, sans solliciter d'autorisation officielle. La directrice, avec la police, la récupérèrent chez son père, et Margareta finit l'année scolaire (classe X) à la maison d'enfants. Margareta retourna finalement chez son père, sans s'y trouver bien pour autant. Puis, elle travailla quelques années dans une usine.

Violée un soir à la sortie du travail, elle accoucha d'un petit garçon, rapidement placé auprès d'une famille d'accueil. Un peu après, une voisine l'emmena dans un pays arabe⁴¹, où elle travailla comme baby-sitter pour un salaire de 100 \$ par mois. Revenue en Roumanie, elle continue, aujourd'hui, à faire du baby-sitting pour une amie. Elle n'a pas de revenu fixe, souffre d'un léger retard mental, et vit avec son père et son frère dans un appartement. Son frère, alcoolique, la bat et fait ses besoins dans la chambre qu'ils partagent.

⁴¹ Le nom exact lui échappe.

CHRONOLOGIE

23 août 1944	Le roi Mihai fait arrêter le maréchal Antonescu. Constitution d'un nouveau gouvernement sous la direction du général Sănătescu.
12 septembre 1944	Convention d'armistice entre la Roumanie et l'URSS.
Mars 1945	Formation du gouvernement Petru Groza.
19 novembre 1946	Victoire du Bloc des Partis Démocratiques (dominé par les communistes)
30 décembre 1947	Abdication du roi Mihai. Abrogation de la Constitution de 1923. Instauration de la République Populaire de Roumanie.
11 juin 1948	Loi n° 119 portant nationalisation des entreprises industrielles, bancaires, d'assurances, minières et de transport.
Juillet 1948	Approbation d'une nouvelle Constitution.
3 août 1948	Décret n° 175 sur la réforme de l'enseignement. Décret n° 176 portant nationalisation des biens détenus par les églises, congrégations, communautés ou particuliers, qui ont servi pour le fonctionnement et l'entretien des institutions d'enseignement général, technique ou professionnel.
3 novembre 1948	Décret n° 302, portant nationalisation des unités sanitaires particulières.
4 juin 1954	Décision n° 809 concernant la prise en charge des enfants sans parents ou ne pouvant être élevés dans leur famille.

Oct.-nov. 1956	Bucarest soutient Moscou dans la répression de la révolte hongroise.
Juillet 1958	Les troupes soviétiques quittent la Roumanie.
19 mars 1965	Mort de Gheorghe Gheorghiu-Dej.
22 mars 1965	Ceaușescu devient Premier Secrétaire du Parti.
Juillet 1965	IX ème Congrès PCR. La priorité est donnée à l'industrie.
Août 1965	Adoption de la nouvelle constitution.
15 mars 1966	Recensement de la population et des logements.
1 ^{er} octobre 1966	Décret n° 770 pour la réglementation de l'interruption de grossesse.
7 octobre 1966	Décret n° 779 sur la modification des dispositions légales concernant le divorce.
Décembre 1966	Etude sur le développement de l'enseignement en République Socialiste de Roumanie.
1967-1968	Le nombre de naissances double par rapport à 1966.
Mai 1968	Visite du Général de Gaulle en Roumanie.
18 juin 1968	Présentation du rapport sur l'état de santé de la population.
21 août 1968	Discours de Nicolae Ceaușescu condamnant l'invasion soviétique en Tchécoslovaquie.
Août 1969	Visite du président Nixon en Roumanie.
26 mars 1970	Loi n° 3 sur le régime de prise en charge de certaines catégories de mineurs.

18 août 1970	Discussion au Comité Central sur les ateliers d'ergothérapie dans les unités sanitaires.
16 mars 1971	Discussion au Comité Central sur les semi-internats expérimentaux.
Juillet 1972	Nicolae Ceaușescu théorise la « systématisation » lors de la Conférence nationale du PCR.
Mars 1975	Nicolae Ceaușescu devient président de la RSR.
5 janvier 1977	Recensement de la population et des logements.
6 Juillet 1978	Loi n° 3 sur la santé de la population.
7 juillet 1978	Décision du Conseil d'Etat établissant l'allocation journalière de nourriture dans les unités sanitaires.
1980-1985	Le nombre d'interruptions de grossesse déclarées est supérieur au nombre des naissances.
Mars 1984	Mise en place de contrôles gynécologiques trimestriels à Bucarest.
Novembre 1987	Grève des cadres et ouvriers à Brașov.
16-17 décembre 1989	Manifestations à Timișoara.
21 décembre 1989	Manifestation à Bucarest.
22 décembre 1989	Fuite et arrestation de Nicolae Ceaușescu.
25 décembre 1989	Procès et exécution des époux Ceaușescu. Constitution du Front du Salut National.
23-28 déc. 1989	Première mission de Médecins sans Frontières en Roumanie
Janvier 1990	Manifestations anticomunistes à Bucarest.

Mars 1990	Reportage de la Spiegel TV sur le foyer-hôpital de Cighid.
17 mai 1990	Décision n° 586 concernant des mesures pour améliorer la prise en charge, l'instruction et la récupération des enfants handicapés et orphelins.
20 mai 1990	Elections législatives et présidentielles. Victoire du Front du salut national et élection de Ion Iliescu.
Juin 1990	Minériade.
Juillet 1990	Premier rapport de François de Combret sur les orphelinats roumains. Création de l'association Solidarité Enfants Roumains Abandonnés (SERA).
31 Juillet 1990	Loi n° 11 sur l'adoption.
27 sept. 1990	Ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant par le Parlement roumain.
Février 1991	Constitution de la Convention nationale qui réunit les partis d'opposition.
16 juillet 1991	Loi n° 48 pour compléter et modifier des dispositions légales sur l'adoption.
Sept. 1991	Minériade à Bucarest. Démission du gouvernement Petre Roman. Formation du gouvernement Stolojan.
Janvier 1992	Recensement de la population et des logements.
Sept-Oct 1992	Elections législatives et présidentielles. Election de Ion Iliescu.
Nov. 1992	Formation du gouvernement de Nicolae Văcăroiu.

Février 1993	Accord d'association entre la Roumanie et l'Union Européenne
Juin 1993	Conseil européen de Copenhague : définition des critères d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union Européenne.
7 juillet 1993	Loi n° 47 sur la déclaration judiciaire de l'abandon d'enfant.
21 juin 1995	Déclaration de la Snagov : les principaux partis politiques roumains affirment leur volonté commune de conduire la Roumanie à l'adhésion à l'Union Européenne.
18 octobre 1995	Ministère de la Santé. Décret n° 1955 du ministère de la Santé portant approbation des normes d'hygiène pour les unités de prise en charge, d'éducation et d'instruction des enfants et jeunes.
Novembre 1996	Election d'Emil Constantinescu à la présidence de la république.
Déc. 1996	Formation du gouvernement de Victor Ciorbea.
9 juin 1997	Ordonnance d'urgence n° 25 du 9 juin 1997 sur l'adoption.
9 juin 1997	Ordonnance d'urgence n° 26 sur la protection de l'enfance en difficulté.
12 sept. 1997	Décision n° 502 sur l'organisation et le fonctionnement du Comité Roumain pour les Adoptions.
9 avril 1998	Décision n° 217 sur les conditions d'obtention de l'attestation, les procédures d'attestation et le statut de l'assistant maternel professionnel.

Avril 1998	Formation du gouvernement de Radu Vasile.
17 déc. 1998	Premier rapport de la Commission européenne sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion à l'Union Européenne.
1 ^{er} mars 1999	Décision n° 117 portant approbation des normes méthodologiques et des mesures transitoires d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du Gouvernement n° 26 de 1997 sur la protection de l'enfance en difficulté, ainsi que de la méthodologie de coordination des activités de protection et de promotion des droits de l'enfant au niveau national.
29 juin 1999	Ordonnance d'urgence n° 102 sur la protection spéciale et l'inclusion professionnelle des personnes handicapées.
Été 1999	« Crise humanitaire » dans les institutions de protection.
Décembre 1999	Formation du gouvernement de Mugur Isărescu.
2 juin 2000	Décision n° 457 portant approbation des normes méthodologiques pour établir le niveau des contributions des communautés locales au financement des activités de protection de l'enfance en difficulté, de l'enfance handicapée et des personnes majeures qui bénéficient de protection dans les conditions de l'article 19 de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 26 de 1997.
21 sept. 2000	Le rapport de la baronne Nicholson au Parlement européen fait des « orphelins roumains » un point d'achoppement des négociations d'adhésion.
Décembre 2000	Election de Ion Iliescu à la présidence de la république. Formation du gouvernement Năstase.
Juin 2001	Moratoire sur les adoptions internationales.

7 juin 2001	Décision n° 539 portant approbation de la Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance en difficulté (2001-2004) et du Plan opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance en difficulté.
Mars 2002	Recensement de la population et des logements.
1 ^{er} octobre 2002	Décret n° 725/12709 du Ministère de la Santé et de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption sur les critères à partir desquels est établi le degré de handicap des enfants et sont appliquées les mesures de protection spéciale pour ces derniers.
7 mars 2002	Décision n° 218 portant approbation de la méthodologie pour l'utilisation d'un ensemble d'instruments d'expertise et d'évaluation des enfants et élèves en vue de leur orientation scolaire.
12 juin 2003	Décision nr. 679 sur les conditions d'obtention de l'attestation, les procédures d'attestation et le statut de l'assistant maternel professionnel.
15 mai 2003	Arrêté n° 35 de l' Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption portant approbation des standards minimum obligatoires pour assurer la protection de l'enfant placé chez les assistants maternels professionnels et du guide méthodologique de mise en œuvre de ces standards.
5 mars 2004	Loi n° 272 sur la protection et la promotion des droits de l'enfant.
21 juin 2004	Loi n° 273 sur le régime juridique de l'adoption.

Décembre 2004	Election de Traian Băsescu à la présidence de la république. Formation du gouvernement de Călin Popescu-Tăriceanu
22 déc. 2005	Décision n° 1826 portant approbation de la Stratégie nationale de développement des services sociaux.
1 ^{er} janv. 2007	Adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Elena Ceaușescu : p. 8, 55, 71, 233, 270, 295-296.

Nicolae Ceaușescu : p. 5-6, 8, 10, 13-14, 21, 27, 30-31, 45, 52, 55-59, 69-73, 78, 82, 85-89, 92, 135, 147, 150-151, 188, 193, 205, 219, 233, 236, 247, 295, 317, 365, 479, 487, 489, 541, 545.

Victor Ciorbea : p. 385.

François de Combret : p. 17, 348-356, 371, 385-386, 393, 408, 412, 447-459, 467, 482-484, 496, 498, 500, 505, 508, 510-512, 517-518.

Ion Iliescu : p. 87, 373-374, 395, 398, 479.

Valérie Jourdan : p. 412-413.

Adrian Năstase : p. 9, 398-406, 417.

Emma Nicholson de Winterbourne : p. 10, 372, 397-398, 401-406, 416-422, 491, 551.

Paul Niculescu-Mizil : p. 87.

Roelie Post : p. 391, 394, 411-414, 417-418, 491.

Leonte Răutu : p. 87.

Cristian Tăbăcaru : p. 371, 386, 393, 408, 414.

Radu Vasile : p. 391, 453.

SOURCES

1. Sources diplomatiques françaises

Centre des Archives Diplomatiques de Nantes

Série 29 : Europe, sous-série 29 : Roumanie, période : 1944-1970

- Dossiers
 - 159 : Politique intérieure (1961-1962).
 - 160 : Politique intérieure (1964-1965).
 - 161 : Politique intérieure (1966).
 - 162 : Politique intérieure (1967).
 - 163 : Politique intérieure (1968).
 - 164 : Politique intérieure (1969).
 - 165 : Politique intérieure (1970).
 - 181 : Démographie (1961-1970).
 - 182 : Jeunesse (1961-1970).
 - 185 : Sur l'actualité française (1968-1969)
 - 197 : Démographie (1961-1970).
 - 198 : Coût de la vie 1961-1970
 - 294 : Rapport de fin de mission de Pierre Bouffanais, Ambassadeur de France en Roumanie, 11 mai 1964
 - 296 : Rapport de fin de mission de Jean-Louis PONS, Ambassadeur de France en Roumanie, 20 décembre 1968
 - 297 : Chronologie de l'année 1966
 - 298 : Chronologie de l'année 1967
 - 299 : Chronologie de l'année 1968
 - 300 : Chronologie de l'année 1969 et de l'année 1970.

2. Archives Nationales Historiques Centrales (Bucarest)

Fonds du Comité Central du Parti Communiste Roumain [CC PCR]

- Section *Administrativ-politică* 1966 – 1986 [AP, administrative-politique]
 - dossier 10/1966
 - dossiers 2/1967, 7/1967, 8/1967, 10/1967
 - dossier 14/1977
 - dossiers 15/1986, 18/1986

- Section *Cancelarie* 1966-1989 [Ca, Chancellerie] :
 - dossiers 145/1966, 183/1966, C 188/1966
 - dossiers 39/1967, 200/1967, 201/1967 (vol II), 202/1967
 - dossiers 103/1968, 154/1968, 178/1968, 242/1968, 243/1968
 - dossier 87/1970
 - dossiers 33/1971, 42/1971, 49/1971, 167/1971
 - dossier 107/1972
 - dossiers 84/1973, 90/1973, 112/1973
 - dossier 39/1975 (vol. II)
 - dossier 104/1979
 - dossier 5/1982
 - dossier 21/1983
 - dossiers 12/1984, C 30/1984
 - dossier 8/1985
 - dossiers 44/1986, 50/1986
 - dossiers 11/1987, 40/1987, 98/1987
 - dossiers 10/1988, 36/1988, 48/1988, 114/1988
 - dossier 28/1989.

- Section *Organizatorică* 1970-1989 [Or, Organisation] :
 - dossier 15/1970
 - dossier 18/1971
 - dossiers 10/1972, 19/1972

- dossiers 10/1974, 37/1974, 50/1974
- dossier 23/1977
- dossier 25/1978
- dossier 10/1982
- dossier 32/1984
- dossier 14/1986
- dossiers 11/1989, 23/1989
- Section Propagandă și Agitație 1965-1989 [Pr, Propagande et Agitation - Agitprop] :
 - dossier 4/1965
 - dossiers 3/1966, 18/1966
 - dossier 40/1970
 - dossier 14/1975
 - dossier 30/1981
 - dossier 44/1985
 - dossier 33/1987
 - dossiers 13/1988, 59/1988, 74/1988,
 - dossiers 14/1989, 22/1989, 40/1989, 49/1989, 117/1989

Fonds de l'Académie des Sciences Sociales et Politiques de la RSR [ASSP RSR]

- Section Psychologie-Pédagogie [PP]
 - dossiers 1/1976, 16/1976
 - dossier 4/1977.

3. Archives Départementales de Iași.

Fonds III

- Comité régional PCR de Iași
 - dossiers 1/1965, 4/1965

- dossiers 2/1966, 3/1966, 4/1966, 7/1966
- dossier 3/1967

Fonds 30 :

- Comité départemental PCR de Iași
 - dossiers 4/1968, 5/1968, 6/1968, 7/1968
 - dossier 1/1969
 - dossier 6/1970
 - dossier 10/1971
 - dossier 4/1972
 - dossier 4/1973
 - dossiers 5/1973, 7/1973, 10/1973
 - dossiers 3/1974, 4/1974
 - dossiers 1/1975, 3/1975, 4/1975, 5/1975, 6/1975, 7/1975
 - dossiers 3/1976, 10/1976
 - dossiers 6/1977, 10/1977
 - dossiers 2/1978, 3/1978, 7/1978, 10/1979
 - dossiers 1/1980, 2/1980, 5/1980,
 - dossiers 2/1981, 7/1981
 - dossiers 10/1982, 12/1982
 - dossier 13/1983
 - dossier 10/1984
 - dossiers 5/1985, 7/1985, 8/1985
 - dossiers 3/1986, 4/1986

Fonds 31

- Organizația de bază a PCR : Casa copilului/Leagănul de copii Iași [Cellule PCR – Pouponnière de Iași]
 - dossiers 59/1968, 65/1969, 89/1970, 109/1971, 134/1972, 115/1973, 90/1974, 72/1975, 84/1979, 5/1981, 70/1985
- Organizația de bază a PCR : Casa de copii Bucium [Cellule PCR de la maison d'enfants de Bucium]

- dossiers 92/1968, 98/1969, 118/1970, 145/1971, 171/1972, 142/1973, 121/1974, 99/1975, 68/1976, 23/1977, 11/1978, 21/1979, 5/1981, 16/1982.
- Comitet Municipal PCR Iași [Comité municipal PCR de Iași]
 - dossiers 5/1968, 3/1969, 4/1972, 5/1973, 6/1973, 4/1974, 5/1974, 1/1976, 3/1976, 4/1976, 5/1977, 2/1978, 3/1978, 4/1978, 3/1980, 2/1982, 3/1982, 3/1985, 1/1986, 3/1986.
- Comitet Municipal PCR pe sector sanitar Iași [Comité municipal PCR de Iași, secteur sanitaire]
 - dossiers 57/1968, 63/1969, 87/1970, 5/1971, 132/1972, 113/1973, 3/1975, 48/1976, 81/1977, 30/1980, 77/1982, 58/1983
- Comitet Municipal al Femeilor Iași [Comité municipal des Femmes de Iași]
 - dossier 7/1970.
- Organizația de bază a PCR : Direcția Sanitară Iași [Cellule PCR de la Direction Sanitaire de Iași]
 - dossier 54/1968
- Organizația de bază a PCR : Asociația Surzilor – Filiala Iași [Cellule PCR de l'Association des Sourds – filiale Iași]
 - dossiers 133/1973, 116/1974
- Organizația de bază a PCR : Grupul școlar special nr. 2 [Cellule PCR du groupe scolaire spécial n°2 de Iași]
 - dossiers 94/1975, 65/1976, 20/1977, 18/1979, 13/1982, 19/1984, 9/1985
- Organizația de bază a PCR : Inspectoratul sanitar de stat al Județului Iași [Cellule PCR de l'Inspection sanitaire d'Etat du département de Iași]
 - dossiers 59/1968, 65/1969, 89/1970, 134/1972,
- Comitetul de partid : Inspectoratul județean Ministeriul de Interne [Comité de Parti de l'Inspection départementale du Ministère de l'Intérieur]
 - dossiers 77/1975, 51/1976, 102/1977
- Organizația de bază a PCR : Inspectoratul școlar Iași [Cellule PCR de l'Inspection scolaire du département de Iași]
 - dossier 54/1968
- Organizația de bază a PCR : Judecătoria Iași [Cellule PCR du Tribunal d'instance de Iași]

- dossiers 92/1975, 16/1977, 9/1978, 15/1979
- Organizația de bază a PCR : Spitalul Maternitatea Iași [Cellule PCR de l'hôpital-maternité de Iași]
 - dossiers 58/1968, 64/1969, 88/1970, 107/1971, 114/1973, 91/1974, 3/1975, 49/1978, 83/1979, 29/1981, 137/1984, 70/1985
- Organizația de bază a PCR : Serviciul Miliției Municipiului Iași [Cellule PCR du service de milice de la ville de Iași]
 - dossiers 3/1970, 131/1972, 111/1973, 97/1974, 16/1977
- Organizația de bază a PCR : Penitenciar Iași [Cellule PCR de la prison de Iași]
 - dossiers 87/1968, 93/1969, 113/1970, 137/1971, 166/1972, 139/1973, 117/1974, 92/1975, 16/1977
- Organizația de bază a PCR : Policlinica Municipiului Iași [Cellule PCR de la polyclinique de la ville de Iași]
 - dossiers 59/1968, 65/1969
- Organizația de bază a PCR : Procuratura locală și județeană Iași [Cellule PCR du Parquet local et départemental de Iași]
 - dossiers 87/1968, 93/1969, 137/1971, 166/1972, 139/1973, 117/1974, 92/1975, 63/1976, 16/1977, 9/1978, 9/1982, 5/1983, 4/1984,
- Organizația Regională de Cruce Roșie Iași [Organisation régionale de la Croix Rouge de Iași]
 - dossier 25/1965
- Organizația de bază a PCR : Sanatoriul TBC de copii « D. Clunet » [Cellule PCR du sanatorium pour enfants D. Clunet]
 - dossiers 59/1968, 64/1969, 107/1971, 114/1973, 90/1974
- Organizația de bază a PCR : Școala generală nr. 2 Iași [Cellule PCR de l'école générale n° 2 de Iași]
 - dossiers 21/1977, 19/1979, 9/1985,
- Organizația de bază a PCR : Școala Profesională nr. 4 Iași [Cellule PCR de l'école professionnelle n°4 de Iași]
 - dossiers 90/1968, 98/1969, 141/1971, 170/1972, 141/1973, 121/1974, 95/1975, 65/1976, 20/1977, 17/1984.

- Organizația de bază a PCR : Școala specială ajutătoare cu casa de copii Iași [Cellule PCR de l'école spéciale (et maison d'enfants) pour enfants handicapés de Iași]
 - dossiers 90/1968, 98/1969, 118/1970, 145/1971, 170/1972, 141/1973, 121/1974, 68/1976, 20/1977, 21/1979, 16/1982, 19/1984, 9/1985
- Organizația de bază a PCR : Spital clinic de boli contagioase Iași [Cellule PCR de l'hôpital clinique de maladies contagieuses de Iași]
 - dossier 88/1970
- Organizația de bază a PCR : Spitalul de copii Iași [Cellule PCR de l'hôpital pour enfants de Iași]
 - dossiers 58/1968, 64/1969, 88/1970, 107/1971, 133/1972, 114/1973, 91/1974, 72/1975
- Organizația de bază a PCR : Spitalul de bolnavi cronici psihici « Galata » Iași [Cellule PCR de l'hôpital pour malades psychiques chroniques Galata de Iași]
 - dossier 64/1969
- Organizația de bază a PCR : Spitalul pentru studenți și elevi Iași [Cellule PCR de l'hôpital pour étudiants et élèves de Iași]
 - Dossier 3/1975
- Organizația de bază a PCR : Spitalul TBC copii Iași [Cellule PCR de l'hôpital TBC pour enfants de Iași]
 - dossier 133/1972
- Organizația de bază a PCR : Spitalul TBC Iași [Cellule PCR de l'hôpital TBC de Iași]
 - dossiers 58/1968, 114/1973, 90/1974.
- Organizația de bază a PCR : Spitalul clinic de boli infecțioase [Cellule PCR de l'hôpital clinique de maladies contagieuses de Iași]
 - dossiers 114/1973, 72/1975.
- Organizația de bază a PCR : Tribunalul Județean Iași [Cellule PCR du tribunal départemental de Iași]
 - dossiers 113/1970, 137/1971, 166/1972, 139/1973, 117/1974, 92/1975, 63/1976, 16/1977, 9/1978, 15/1979, 10/1982, 4/1983.

Fonds 34

- Organizația de bază a PCR : Organizația Județeană a Femeilor Iași [Cellule PCR de l'Organisation des Femmes du département de Iași]
 - dossiers 1/1985, 1/1968, 1/1971

Fonds « Cămin Orfani » [Foyer d'orphelins]

- dossiers 1 et 2.

4. Archives Départementales de Timiș.

Fonds 436 :

- Comitet Județean PCR Timiș [Comité départemental PCR de Timiș]
 - dossier 9/1980, 17/1980
- Organizația de bază a PCR : Leagănul de copii Banloc [Cellule PCR de la pouponnière de Banloc]
 - dossier 95/1978
- Direcția Județeană de statistică Timiș [Direction départementale de la statistique de Timiș]

Fonds 242

- Primăria Orașului Lugoj [Mairie de Lugoj]
 - dossiers 247/1981, 238/1983, 278/1985

5. Archives départementales de Satu Mare.

Fonds 237 : Comisia Județeană de Cruce Roșie [Commission départementale de la Croix Rouge]

- Dossiers 1/1973, 2/1973, 9/1978, 10/1978

**Fonds 256 : Consiliul Județean al Organizației Pionerilor Satu Mare [Conseil
départemental de l'Organisation des Pionniers de Satu Mare]**

- Dossiers 5/1968, 8/1969, 9/1969, 19/1976, 22/1977

**6. Archives de la maison d'enfants d'Ardud (départ. de Satu Mare,
documents non-classés)**

Correspondance

- Correspondance 1975 (dossier)
- Correspondance 1976 (dossier)
- Correspondance 1977 (dossier)
- Correspondance 1979 (dossier)
- Correspondance 1980 (dossier)
- Correspondance 1981 (dossier)
- Correspondance 1982 (dossier)
- Correspondance 1983 (dossier)
- Correspondance 1984 (dossier)
- Correspondance 1985 (dossier)
- Correspondance 1986 (dossier)
- Correspondance 1987 (dossier)
- Correspondance 1988 (dossier)
- Correspondance 1989 (dossier)
- Correspondance 1990 (dossier)
- Correspondance 1995 (dossier)
- Correspondance 1997 (dossier)

Procès-verbaux

- PV 1978-1985 (cahier)
- PV 1989-1991 (cahier)

Projet de construction

- Projet de construction (dossier)
- Devis (en vrac)
- Solutions techniques (dossier)

Planification

- Année scolaire 1988-1989 (dossier)
- Divers (en vrac)
- Programme (en vrac)
- Excursion 1977 (en vrac)
- Compte-rendu 1973-1974 (dossier)
- Plan de muncă [Plan de travail] 1984-1985 (dossier)

Administratif

- « Externări » [fin de la mesure de placement] (en vrac)
- Contributions (en vrac)
- Protection du travail (1989-1991)

Inventaires

- Equipement des élèves rattachés 1975-1976 (cahier)
- Equipement des élèves internes 1987-1988 (dossier)

Exposés théoriques

- Texte théorique 1 (en vrac)
- Texte théorique 2 (en vrac)
- Texte théorique 3 (en vrac)

Aide

- Procès-verbaux de réception (dossier et en vrac)
- ARAC (dossier)

7. Archives de Médecins sans Frontières (MSF)

- MSF, *Rapport moral 1989-1990*, présenté par le Dr Rony Brauman à l'Assemblée Générale des Médecins Sans Frontières tenue les 23 et 24 juin 1990 à Paris.
- MSF, *Rapport moral, rapport annuel d'activité*, juin 1990 - mai 1991, XX^e assemblée générale des 1^{er} et 2 juin 1991.
- MSF-France, *Rapport d'activité 1994-1995*.
- MSF-France, *Rapport 1992 – 1993*.
- MSF-Belgique, *Rapport d'activité 1994-1995*.
- MSF-France, *Rapport 1993-1994*.
- Dr Pierrette Antona, *Compte rendu de mission en Roumanie – novembre 1991*. « Visite de l'orphelinat de Năvodari », p. 4.
- Françoise le Guilloux, éducatrice spécialisée, *rapport de mission*. Arrivée le 28 mars 1992 à Bucarest et le 8 avril 1992 à Cernavodă.
- Isabelle Deguerce, Véronique Basle, *Rapport de fin de mission centre de dystrophiques de Constanța*, février 1992, MSF
- Dominique Dorandy, *Rapport de mission*, 11 août 1995.
- Fabienne Stalin, Aline Marzin, *Rapport de fin de mission*, Năvodari, avril 1992
- Maria Petrone, Isabelle Pivert, Juan Cruz Polentinos, Rino Torrisi, « Il faut fermer les orphelinats roumains ! »
- « Spital », 1993.
- « Leagă de Năvodari », 1993
- « Repartiția cazurilor de SIDA în România pe județ și pe categorii de vârstă » [« Répartition des cas de SIDA en Roumanie par département et par catégorie d'âge. »].
- Document du ministère de la Santé retrouvé dans les archives de MSF.
- EPICENTRE (Groupe européen d'expertise en épidémiologie pratique. Prévalence des hépatites virales à Bucarest, Roumanie. *Rapport final de l'enquête épidémiologique réalisée en collaboration avec l'Institut National de Virologie et le Centre de Médecine Préventive de Bucarest*, Novembre 1990.

8. Archives de Solidarité Enfants Roumains Abandonnés (SERA, CARE France)

François de Combret, *Comptes rendus de voyage, 1990-2010.*

- *Un crime contre l'humanité : l'enfermement des enfants abandonnés de Roumanie*, juillet 1990.
- *Rapport de mission*, 24 octobre 1991
- *Les enfants roumains abandonnés. Cri d'alarme*, juin 1992.
- *Compte rendu de voyage en Roumanie*, 26-30 mars 1993.
- *Compte rendu de voyage*, 13-18 avril 1995.
- *Compte rendu de voyage du 10 au 12 juillet 1995.*
- *Compte rendu de voyage du 12 au 17 octobre 1995.*
- *Compte rendu de voyage du 19 au 26 juillet 1996.*
- *Compte rendu de voyage du 8 au 10 octobre 1997.*
- *Compte rendu de voyage du 13 au 17 mai 1999.*
- *Compte rendu de voyage du 26 au 30 novembre 1999.*
- *Compte rendu de voyage du 31 mai au 5 juin 2000.*
- *Compte rendu de voyage du 1er au 4 octobre 2004.*
- Lettre du Premier Ministre roumain Radu Vasile au Responsable de la délégation de la Commission européenne en Roumanie, 26 mai 1999, in *Compte rendu de voyage du 13 au 17 mai 1999.*
- Liste des enfants internés au *cămin-spital* de Ungureni (octobre 1997), in *Compte rendu de voyage du 8 au 10 octobre 1997.*
- Direction Départementale pour la Protection des Droits de l'Enfant Vâlcea. « Evolution du nombre d'enfants dans les unités spéciales 2000-2001 », in François de Combret dans son *Compte rendu de voyage du 30 novembre au 3 décembre 2001.*

9. Documents européens et internationaux

Rapports officiels de la Commission européenne

- *Agenda 2000 - Commission Opinion on Romania's Application for Membership of the European Union*, Brussels, 15 juillet 1997.
- Commission européenne, *Rapport régulier de la Commission sur les progrès accomplis par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 1998
- Commission européenne, *Rapport régulier 1999 sur les progrès de la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 13 octobre 1999
- Commission européenne, *Rapport régulier de la Commission sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 8 novembre 2000.
- Commission staff, *Romania, May 2006 Monitoring Report*, working document.

Rapports officiels du Parlement européen

- Parlement Européen, *Résolution du 11 octobre 1990 concernant les orphelinats de Roumanie*.
- Parlement européen, *Rapport sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état des négociations*, 21 septembre 2000
- Parlement européen, *Rapport sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état des négociations*, 24 juillet 2001.
- Parlement européen, *Rapport sur l'état d'avancement des négociations d'adhésion*, 24 mai 2002.
- Parlement européen, *Rapport sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion*, 24 février 2004.

Autres documents européens

- *Romania's children : their story*. Brochure éditée par le gouvernement roumain dans le cadre du projet PHARE, 2003

Hotărârea nr. 809 a Consiliului de Miniștri din 4 iunie 1954 cu privire la ocrotirea copiilor rămași fără părinți sau lipsiți de posibilitatea de a fi crescuți în familie

Rapports d'organisations internationales

- Amnesty International, *Roumanie*, London, Amnesty international Publications, 1980.
- Amnesty International, *Roumanie, violations des droits de l'homme (1980-1986)*, London, Amnesty International, 1987.
- Rothman D. Rothman S., *Romania's Orphans : A Legacy of repression*, Helsinki, Human Richt Watch report, 1990.
- Michael V. Ambrose, Anna Mary Coburn, *Report on Intercountry adoption in Romania*, 22 janvier 2001
- *Monitoring the EU Accession Process : Corruption and Anti-Corruption Policy in Romania*, Bruxelles, Open Society Institute, 2002.
- Ben-Gera M., *Legislative Process and Policy Coordination in Romania : Synthesis of Reports 1998-2003*, Bruxelles, SIGMA, 2004.
- UNICEF, *Child care system reform in Romania*, 2004.
- UNICEF, *The situation of Child Abandonment in Romania*, 2005
- 2004 Country Report on Human Rights Practices in Romania, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, Washington D. C., 28 février 2005.
- UNICEF, *Monitoring the rights of mentally disabled childre and young people in public institutions*, 2005-2006

10. Cadre législatif roumain et international

Cadre législatif roumain

- Loi n° 119 du 11 juin 1948 portant nationalisation des entreprises industrielles, bancaires, d'assurances, minières et de transport.
- Décret n° 175 du 3 août 1948 sur la réforme de l'enseignement.
- Décret n° 176 du 3 août 1948 portant nationalisation des biens détenus par les églises, congrégations, communautés ou particuliers, qui ont servi pour le fonctionnement et l'entretien des institutions d'enseignement général, technique ou professionnel.
- Décret n° 302 du 3 novembre 1948, portant nationalisation des unités sanitaires particulières.

- Constitution de la République Populaire de Roumanie de 1948.
- Conseil des Ministres de la RPR. Décision n° 809 du 4 juin 1954 concernant la prise en charge des enfants sans parents ou ne pouvant être élevés dans leur famille.
- Conseil d'Etat de la RSR. Décret n° 770 du 1^{er} octobre 1966 pour la réglementation de l'interruption de grossesse.
- Conseil d'Etat de la RSR. Décret n° 779 du 7 octobre 1966 sur la modification des dispositions légales concernant le divorce.
- Loi n° 3 du 26 mars 1970 sur le régime de prise en charge de certaines catégories de mineurs.
- Loi n° 3 du 6 juillet 1978 sur la santé de la population.
- Décision du Conseil d'Etat du 7 juillet 1978 établissant l'allocation journalière de nourriture dans les unités sanitaires.
- Gouvernement roumain. Décision n° 586 du 17 mai 1990 concernant des mesures pour améliorer la prise en charge, l'instruction et la récupération des enfants handicapés et orphelins.
- Loi n° 11 du 31 juillet 1990 sur l'adoption.
- Loi n° 48 du 16 juillet 1991, pour compléter et modifier des dispositions légales sur l'adoption
- Loi n° 47 du 7 juillet 1993 sur la déclaration judiciaire de l'abandon d'enfant.
- Ministère de la Santé. Décret n° 1955 du 18 octobre 1995 portant approbation des normes d'hygiène pour les unités de prise en charge, d'éducation et d'instruction des enfants et jeunes.
- Gouvernement roumain. Ordonnance d'urgence n° 25 du 9 juin 1997 sur l'adoption.
- Gouvernement roumain. Ordonnance d'urgence n° 26 du 9 juin 1997 sur la protection de l'enfance en difficulté.
- Gouvernement roumain. Décision n° 502 du 12 septembre 1997 sur l'organisation et le fonctionnement du Comité Roumain pour les Adoptions.
- Gouvernement roumain. Décision n° 217 du 9 avril 1998 sur les conditions d'obtention de l'attestation, les procédures d'attestation et le statut de l'assistant maternel professionnel.

- Gouvernement roumain. Décision n° 117 du 1^{er} mars 1999 portant approbation des normes méthodologiques et des mesures transitoires d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du Gouvernement n° 26 de 1997 sur la protection de l'enfance en difficulté, ainsi que de la méthodologie de coordination des activités de protection et de promotion des droits de l'enfant au niveau national.
- Gouvernement roumain. Ordonnance d'urgence n° 102 du 29 juin 1999 sur la protection spéciale et l'inclusion professionnelle des personnes handicapées.
- Gouvernement roumain. Décision n° 457 du 2 juin 2000 portant approbation des normes méthodologiques pour établir le niveau des contributions des communautés locales au financement des activités de protection de l'enfance en difficulté, de l'enfance handicapée et des personnes majeures qui bénéficient de protection dans les conditions de l'article 19 de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 26 de 1997.
- Gouvernement roumain. Décision n° 539 du 7 juin 2001 portant approbation de la Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance en difficulté (2001-2004) et du Plan opérationnel de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale dans le domaine de la protection de l'enfance en difficulté. *Annexe : Stratégie nationale dans le domaine de la protection de l'enfance (2001-2004).*
- Ministère de la Santé et Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption. Décret n° 725/12709 du 1^{er} octobre 2002 sur les critères à partir desquels est établi le degré de handicap des enfants et sont appliquées les mesures de protection spéciale pour ces derniers.
- Gouvernement roumain. Décision n° 218 du 7 mars 2002 portant approbation de la méthodologie pour l'utilisation d'un ensemble d'instruments d'expertise et d'évaluation des enfants et élèves en vue de leur orientation scolaire.
- Gouvernement roumain. Décision nr. 679 du 12 juin 2003 sur les conditions d'obtention de l'attestation, les procédures d'attestation et le statut de l'assistant maternel professionnel.
- Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption. Arrêté n° 35 du 15 mai 2003 portant approbation des standards minimum obligatoires pour

assurer la protection de l'enfant placé chez les assistants maternels professionnels et du guide méthodologique de mise en œuvre de ces standards.

- Loi 272 du 5 mars 2004 sur la protection et la promotion des droits de l'enfant.
- Loi n° 273 du 21 juin 2004 sur le régime juridique de l'adoption.
- Gouvernement roumain. Décision n° 1826 du 22 décembre 2005 portant approbation de la Stratégie nationale de développement des services sociaux.
Annexe : Stratégie nationale de développement des services sociaux.

Conventions internationales ratifiées par la Roumanie

- Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 20 novembre 1989, ratifiée par la Roumanie le 27 septembre 1990.
- Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage, Strasbourg, 15 octobre 1975, ratifiée par la Roumanie le 16 septembre 1992.
- Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, La Haye, 29 mai 1993, ratifiée par la Roumanie le 21 octobre 1994.
- Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants, Luxembourg, 20 mai 1980, ratifiée par la Roumanie le 22 mai 2003.

11. Articles de presse et reportages

Articles de presse

- « Roumanie – questions sociales (1989-1995) » [Dossiers de presse de Sciences Po]
 - *Le Monde*, 24 janvier 1990 : « Les Roumaines redécouvrent l'avortement libre ».
 - *Le Figaro*, 5 juillet 1990 : « Au pays des mille et une horreurs »
 - *Libération*, 5 octobre 1990 : « Jean-Pierre Cot réclame des écus pour les enfants roumains ».
 - *Le Monde*, supplément « Radio-Télévision », 8 octobre 1990.
 - *Le Point*, 9 décembre 1990

- *La Croix*, 16 novembre 1993
- *La Croix*, 10 octobre 1995
- « Roumanie – questions sociales (1996-2005) » [Dossiers de presse de Sciences Po]
 - *Le Monde*, 7 février 1996
 - *Le Monde*, 29-30 août 1999
 - *L'Humanité*, 28 décembre 1999.
- Autres articles de presse
 - *România literară*, Ștefan Borbely, 1992
 - *Financial Times*, 12 juin 2006 : « Romania's concealed childcare crisis »
 - *Săptămâna financiară*, 9 octobre 2006
 - *Scînteia* (1965-1989), et notamment : 1^{er} octobre 1966, 21 avril 1974.

Reportages

- Spiegel TV, *Die Todgeweihten: Im Kinderlager von Cighid*, mars 1990.
- Istres Communication, *Satu Mare, Roumanie 1990*, 1990.
- Les dossiers de TF1 Vidéo, *Spécial Roumanie*, Michèle Cotta, 1990.

12. Publications officielles du régime communiste

12.1. Population et démographie.

Bлага Ion, *La population de Roumanie, Essai Démographique, économique et socio-politique*, Editions Méridiane, Bucarest, 1972.

Bлага Ion, *Populația activă a României, [La population active de Roumanie]*, Editura Politică, Bucarest, 1979.

Coman Ion, *Apărarea Națională în Concepția Partidului Comunist Român, [La défense nationale dans la conception du PCR]*, Editura Militară, Bucarest, 1982.

Commission nationale de démographie, *La population de la Roumanie*, Editions Meridiane, Bucarest, 1974.

Drăgan Ion (coordonné par), *Sociologie, dezvoltare și practică socială*, [*Sociologie, développement et pratique sociale*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1979.

Sandu Dumitru, *Fluxurile de migrație în România*, [*Les flux de migration en Roumanie*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1984.

Trebici Vladimir, Hristache Ilie, *Demografia teritorială a României*, [*La démographie territoriale de la Roumanie*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1986.

Trebici Vladimir, *La population de la Roumanie et les tendances démographiques*, Editions Meridiene, Bucarest, 1976.

Trebici Vladimir, *Populația României și creșterea economică*, [*La population roumaine et la croissance économique*], Editura Politică, Bucarest, 1971.

Zlătescu Victor Dan et Copil Ioan M., *Population et législation, modèles et programmes populationnels en Roumanie*, Sous les auspices du fond des Nations-unies pour les activités en matière de population et de la Commission Nationale de Démographie de la RSR, Bucarest, 1984.

L'organisation et le fonctionnement de la Commission Nationale de Démographie (brochure sans mention d'auteur, de date ni d'édition).

12.2. Société

Albu Ioan, *Căsătoria în dreptul român*, [*Le mariage en droit roumain*], Editura Dacia, Cluj, 1988

Badea Iulian, *Consecințele nefaste ale avortului*, [*Les conséquences néfastes de l'avortement*], Editura Medicală, București, 1987

Cadère Victor-G, *L'économie planifiée et la famille en droit socialiste roumain*, Paris, PUF, 1972.

Ceaușescu Nicolae, *Le bien-être du peuple – l'objectif suprême de la politique du PCR*, București, Editions Méridiane, 1980.

Ceaușescu Nicolae, *România pe drumul construirii societății socialiste multilateral dezvoltate [La Roumanie sur la voie de la construction de la société socialiste multilatéralement développée]*, București, Editura Politică, 1974.

Consiliul Național al Femeilor din RPR, *Conferința Națională a Femeilor din RPR (martie 1958), [La conférence nationale des femmes, mars 1958]*, Edité par le Consiliul Național al Femeilor din RPR, 1959.

Fulea Maria, Tamas Georgeta, *Modernizare și structură socială în comunitatea rurală, [Modernisation et structure sociale dans la communauté rurale]*, Editura Academiei Republicii Socialiste România, București, 1982.

Groza Maria, *La femme dans la Roumanie contemporaine*, Méridiane, Bucarest, 1970.

Matei Ioan, Mihăilescu Ioan, *Satul românesc : Studii, [Le village roumain : études]* Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1985.

Reicher-Sgradi R., *Le problème du logement en République Socialiste de Roumanie*, Paris, Editions de la Société Générale de Recherches, Analyses et Documentation internationale, 1966.

Tismăneanu Leonte, Zaharia Rolica, *Présent et perspectives dans le développement social de la Roumanie*, Editions Méridiane, Bucarest, 1977.

Velcea Ion, *Roumanie : Géographie Economique et sociale*, Méridiane, Bucarest, 1976.

12.3. Jeunesse

Bădina O., *Tineretul - obiect de cercetare științifică, [La jeunesse - objet de recherche scientifique]*, Centrul de cercetări pentru problemele tineretului, Bucarest, 1969.

Collectif d'auteurs sous l'égide du Comité Central de l'Union de la Jeunesse Communiste, *La jeune génération de Roumanie*, Editions Méridiane, Bucarest, 1980.

Institutul de studii istorice și social-politice de pe lângă CC al PCR, *Tineretul comunist în acțiune (Contribuții la istoria Uniunii Tineretului Comunist din România)*, [*La jeunesse communiste en action : Contribution à l'histoire de l'Union de la jeunesse communiste roumaine*], Editura Științifică, București, 1972.

Buciumi, un sat din țara de sub munte, [*Buciumi, un village au pied des montagnes*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1970

Tineret industrial (acțiune și integrare socială), [*La jeunesse industrielle : action et intégration sociale*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1972.

Tineretul rural 1968, [*La jeunesse rurale de 1968*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1972.

Tineret rural (participare și acțiune socială), [*La jeunesse rurale : participation et action sociale*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1972.

Tineretul și idealul moral, [*La jeunesse et l'idéal moral*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1969.

Tineretul și mass-media, [*La jeunesse et les mass-media*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1971.

Tineretul și societatea noastră socialistă, [*La jeunesse et notre société socialiste*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest 1975.

12.4. Santé publique et assurances sociales

Bistriceanu Gh., *Sistemul asigurărilor sociale din România*, [*Le système roumain d'assurances sociales*], Editura Academiei Republicii Socialiste România, 1968.

Ceașescu Nicolae, *Discours prononcé lors du Plenum élargi du Conseil sanitaire Supérieur le 7 mars 1984*, Agence Roumaine de Presse, Bucarest.

Ceterchi Ioan, Popescu Sofia, Bolintineanu A. (coord.), *Funcțiile statului socialist român, dinamică și perspective, București [Les fonctions de l'Etat socialiste roumain, dynamique et perspectives]*, Editura Academiei RSR, 1980.

Marinescu D., Ivan C., *Avutul obștesc al unităților sanitare, [L'équipement public des unités médicales]*, Editura medicală, București, 1972.

Păun L., *Infecția cu virusul imuno-deficienței umane (HIV) [L'infection par le virus HIV]*, București, Ministerul Sănătății, 1988.

Pescaru Alexandru, *Informație și conducere în sănătatea publică, [Information et direction dans le domaine de la santé publique]*, Editura Dacia, Cluj, 1971.

Ministère de la Santé et des prévoyances sociales, *Bréviaire de statistique médico-sanitaires*, Direction du Plan, de la statistique, du travail et des salaires, 1962.

12.5. Nation, nationalisme et minorités

Laszlo Gergely (coord), *L'enseignement dans les langues des nationalités cohabitantes de Roumanie*, Editura Didactică și pedagogică, Bucarest, 1982

Lemny Stefan, *Originea și cristalizarea ideii de patrie în cultura română, [L'origine et la cristallisation de l'idée de patrie dans la culture roumaine]*, Editura Minerva, Bucarest, 1986.

Marinescu C-GH, Tănase Al., *Conștiința națională și valorile patriei, [La conscience nationale et les valeurs de la Patrie]*, Editura Junimea, Iași, 1982.

Marinescu C-GH, *Națiunea și conștiința națională în lumea contemporană, [La nation et la conscience nationale dans le monde contemporain]*, Junimea, Iași, 1986.

Ștefănescu Ștefan (cord.), *Națiunea română, Geneză, afirmare, orizont contemporan, [La nation roumaine, genèse, affirmation, horizon contemporain]*, Editura științifică și enciclopedică, Bucarest, 1984.

12.6. Etude de cas : le département de Satu Mare

Bogdan Andrei, Călinescu Maria, *Județul SATU MARE, [Le département de Satu Mare]*, Col. Județele Patriei, Editura Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest, 1976.

Caița Ioan, Ceucă Silvia, Rațiu Ioan, *Satu Mare, monografie, [Satu Mare, monographie]*, Editura Sport-Turism, București, 1980.

Velcea Ion, *Țara Oașului, Studiu de geografie fizică și economică [Le pays d'Oaş, étude de géographie physique et économique]*, Editura Academiei RPR, 1964.

13. Sources statistiques

Sources statistiques internationales.

- B. R. Mitchell, *International Historical Statistics (Europe, 1750-2000)*, Palgrave Macmillan, 2003.
- Bases de données en ligne : Eurostat, INSEE, Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED, Paris), Institut National de Statistique roumain (INS, base de données en ligne TEMPO).

Sources statistiques roumaines.

- *Anuarul statistic al Republicii Socialiste a României [Annuaire statistique de la République Socialiste de Roumanie]*, Direction centrale de la statistique, 1965-1989.
- *Anuarul statistic al României [Annuaire statistique de la Roumanie]*, Direction centrale de la statistique, 1990-1992.
- *Recensământul populației și al locuințelor din 21 februarie 1956 [Recensement de la population et des logements du 21 février 1956]*, Direction centrale de la statistique, 1959.

- *Recensământul populației și al locuințelor din 15 martie 1966 [Recensement de la population et des logements du 15 mars 1966]*, Direction centrale de la statistique, 1969.
- *Recensământul populației și al locuințelor din 5 ianuarie 1977 [Recensement de la population et des logements du 5 janvier 1977]*, Direction centrale de la statistique, 1980.
- *Recensământul populației și al locuințelor din ianuarie 1992 [Recensement de la population et des logements de janvier 1992]*, Direction centrale de la statistique, 1994.
- *Recensământul populației și al locuințelor 18-27 martie 2002 [Recensement de la population et des logements, 18-27 mars 2002]*, Direction centrale de la statistique, 2003.

14. Entretiens

Entretiens avec le personnel: [Entretiens personnel. Entretien ...]

- 7 entretiens numérotés de 1 à 7, réalisés avec d'anciens directeurs et éducateurs entre 2007 et 2009.

Entretiens avec les jeunes (ex-mineurs placés) : [Entretiens jeunes. Q ...]

- 37 entretiens numérotés de 1 à 37, réalisés entre 2008 et 2010 avec des jeunes qui ont grandi en institution. Les entretiens s'appuient sur un questionnaire semi-ouvert de 210 questions, retraçant le parcours de vie du jeune, et notamment son parcours dans le système de prise en charge.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux

1. Ouvrages généraux sur la Roumanie

Armbruster Adolf, *La romanité des Roumains : histoire d'une idée*, București, Ed. Academiei Republicii Socialiste România, 1977.

Boia Lucian, *Geschichte und Mythos, Über die Gegenwart des Vergangenen in der rumänischen Gesellschaft, [Histoire et mythe, sur le présent du passé dans la société roumaine]*, Köln, Böhlau Verlag GmbH & Cie, 2003.

Boia Lucian. *Istorie și mit în conștiința românească [Histoire et mythe dans la conscience roumaine]*, București, Humanitas, 1997.

Boia Lucian, *Mituri istorice românești, [Les mythes historiques roumains]*, București, Editura Universității, 1995.

Boia Lucian, *România, țara de frontieră a Europei [La Roumanie, pays-frontière de l'Europe]*, București, Humanitas, 2001.

Brătianu Gheorghe I., *Une énigme et un miracle historique : le peuple roumain*, 1937. Version roumaine révisée et augmentée : *O enigmă și un miracol istoric : poporul român*, București, Fundația pentru literatură și artă, Regele Carol II, 1940.

Castellan Georges, *Histoire des Balkans du XIV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1991.

Castellan Georges, *Histoire du peuple roumain*, Crozon, Editions Armeline, 2002.

Cazacu Matei, *Dracula*, Paris, Tallandier, 2004.

Cipăianu George, Țărău Virgiliu (coord), *Romanian and British historians on the Contemporary History of Romania*, Cluj-Napoca, Cluj-Napoca University Press, 2000.

Constantiniu Florin, *O istorie sinceră a poporului român*, [Une histoire sincère du peuple roumain], București, Univers Enciclopedic, 1997.

Deletant Dennis, *Studies in Romanian history*, București, Editura Enciclopedică, 1991.

Durandin Catherine, *Histoire de la nation roumaine*, Bruxelles, Editions Complexe, 1994.

Durandin Catherine, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 1995.

Iorga Nicolae, *Histoire des Roumains et de la romanité orientale*, București, Académie roumaine, 1937-1945.

Iorga Nicolae, *La place des Roumains dans l'histoire universelle*, București, Institut d'études byzantines, 1935.

Rey Violette, *La Roumanie, essai d'analyse régionale*, Paris, SEDES, 1975.

Șperlea Florin, *De la Vlad Țepeș la Ceaușescu, « Expresii memorabile românești explicate în contextul lor istoric »*, [De Vlad Tepeș à Ceaușescu, Expressions roumaines mémorables, expliquées dans leur contexte historique], București, Corint, 2001.

Țurcanu Florin, *Intellectuels, histoire et mémoire en Roumanie : de l'entre-deux-guerres à l'après communisme*, București, Editura Academiei Române, 2007.

Țurcanu Florin, *Mircea Eliade : le prisonnier de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2003.

Völkl Ekkehard, *Rumänien, Vom 19. Jahrhundert bis in die Gegenwart*, [La Roumanie, du XIXème siècle à nos jours], Regensburg, Pustet, 1995.

Xenopol Alexandre D., *Istoria românilor din Dacia traiană* [Histoire des Roumains de la Dacie trajane], București, Cartea Românească, 1925.

2. Ouvrages généraux sur les régimes autoritaires, le communisme, et les pays de l'Est.

Arendt Hannah, *The Origins of Totalitarianism*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1951.

Aron Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1995.

Bahro Rudolf, *Le communisme entre le marxisme et le socialisme réel*, Köln, Frankfurt-am-Main, Europäische Verlagsanstalt, 1977.

Blum Alain, *Naître, vivre et mourir en URSS*, Paris, Payot, 2004.

Bogdan Henry, *Histoire des pays de l'Est*, Paris, Perrin, 1990.

Brus Wlodzimierz, *Histoire économique de l'Europe de l'Est (1945-1985)*, Paris, La Découverte, 1986.

Carrère d'Encausse Hélène, *Le grand frère. L'Union soviétique et l'Europe soviétisée*, Paris, Flammarion, 1983.

Carrère d'Encausse Hélène, *Lénine*, Paris, Fayard, 1998.

Carrère d'Encausse Hélène, *L'empire éclaté. La révolte des nations en URSS*, Paris, Flammarion, 1978.

Carrère d'Encausse Hélène, *Le Grand Frère : l'Union soviétique et l'Europe soviétisée*, Paris, Flammarion, 1983.

Carrère d'Encausse Hélène, *La gloire des nations ou la fin de l'empire soviétique*, Paris, Fayard, 1990.

Chambre Henri, *L'évolution du marxisme soviétique*, Paris, Le Seuil, 1973.

Chavance Bernard, *Les réformes économiques à l'Est de 1950 aux années 1990*, Paris, Nathan, 1992.

Cœuré Sophie, *La grande lueur à l'Est. Les Français et l'Union soviétique (1917-1939)*, Paris, Seuil, 1999.

Cœuré Sophie, Dullin Sabine (sous la direction de), *Frontières du communisme. Mythologies et réalités de la division de l'Europe de la révolution d'Octobre au mur de Berlin*, Paris, La Découverte, 2007.

Courtois Stéphane, Werth Nicolas *et al.*, *Le livre noir du communisme*, Paris, Robert Laffont, 1997.

Courtois Stéphane, *Du passé faisons table rase : Histoire et mémoire du communisme en Europe*, Paris, Robert Laffont, 2002.

Crampton Richard et Crampton Ben, *Atlas of Eastern Europe in the twentieth century*, London, Routledge, 1996.

Daix Pierre, *Le socialisme du silence*, Paris, Seuil, 1976.

Daniel Jean, Afanassiev Youri, *Cette grande lueur à l'Est*, Paris, Maren Shell, 1989.

Drach Marcel, *La crise dans les pays de l'Est*, Paris, La Découverte, 2004.

Fejtő François, *Histoire des démocraties populaires*, t. 1 : *L'ère de Staline*, Paris, Seuil, 1979,

Fejtő François, *Histoire des démocraties populaires*, t. 2 : *Après Staline*, Paris, Seuil, 1979,

Fejtő François, *La Fin des démocraties populaires - Les chemins du post-communisme*, Paris, Seuil, 1997.

Frelastre Georges, *L'aménagement du territoire en Europe de l'Est*, Paris, Economica, 1983.

Furet François, *Le passé d'une illusion*, Robert Laffont, 1995.

Gélard Patrice, *Les systèmes politiques des Etats socialistes*, Paris, Cujas, 1975.

- Grosser Pierre, *Les Temps de la guerre froide*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995.
- Havel Vaclav, *The Power of the Powerless : Citizens against the State in Central-Eastern Europe*, New York, M. E. Sharpe, 1990.
- Havel Vaclav, *Interrogatoire à distance*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 1989.
- Kaysers Ralph, *L'Intoxication nazie de la Jeunesse allemande*, Bayonne, Pau, GrALP, 2011.
- Kende Pierre, Smolar Alexandre (sous la direction de), *La grande secousse. Europe de l'Est 1989 - 1990*, Paris, Presses du CNRS, 1990.
- Kende Pierre, Strmiska Zdenek et al., *Egalités et inégalités en Europe de l'Est*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1984.
- Koon Tracy H., *Believe, obey, fight : political socialization of youth in fascist Italy : 1922-1943*, Chapel Hill/London, University of North California Press, 1985.
- Kornai Janos, *Socialisme et économie de la pénurie*, Paris, Economica, 1984.
- Kornai Janos, *Le système socialiste. L'économie politique du communisme*, Grenoble, PUG, 1996.
- Kornai Janos, *La transformation économique post socialiste. Dilemmes et décisions*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 2001.
- Kott Sandrine, *L'Etat social allemand*, Paris, Belin, 1995.
- Lavigne Marie, *Les économies socialistes soviétiques et européennes*, Paris, Armand Colin, 1979.
- Lévesque Jacques, *Le conflit sino-soviétique et l'Europe de l'Est : ses incidences sur les conflits soviéto-polonais et soviéto-roumain*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1970.
- Lewin Moshé, *Le siècle soviétique*, Paris, Fayard/Le Monde diplomatique, Paris, 2003.

Lilienthal Georg, *Der « Lebensborn e. V. » : ein Instrument nationalsozialistischer Rassenpolitik [L'association déclarée « Source de vie » : un instrument de la politique raciale du national-socialisme]*, Stuttgart, G. Fischer, 1985.

Marie Jean-Jacques, *Lénine*, Paris, Balland, 2004.

Marie Jean-Jacques, *Staline*, Paris, Arthème Fayard, 2001.

Medvedev Roy, *De la démocratie socialiste*, Paris, Grasset, 1972.

Michel Patrick (sous la direction de), *L'armée et la nation. Place, rôle et image de l'institution militaire dans les sociétés de l'Europe médiane*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Ory Pascal, *Du Fascisme*, Paris, Perrin, 2003.

Pennetier Claude & alii, *Le siècle des communismes*, Paris, Seuil, 2004.

Pfeil Ulrich, *La RDA et l'Occident, 1949-1990*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2000.

Revel Jean-François, *Comment les démocraties finissent*, Paris, Grasset, 1983.

Rey Marie Pierre, *Le dilemme russe, la Russie et l'Europe occidentale d'Ivan le Terrible à Boris Eltsine*, Paris, Flammarion, 2002.

Rey Marie-Pierre (sous la direction de), *Les Russes de Gorbatchev à Poutine*, Paris, Armand Colin, 2005.

Richet Xavier (coordonné par), *Crises à l'Est*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1984.

Rupnik Jacques, *Crise et fin du communisme*, Paris, Editions du Seuil, 1993.

Sapir Jacques, *Feu le système soviétique*, Paris, La Découverte, 1992.

Sapir Jacques, *L'économie mobilisée. Essai sur les économies de type soviétique*, Paris, La Découverte, 1990.

Seurot François, *Inflation et emploi dans les pays socialistes*, Paris, PUF, 1983.

Soulet Jean-François, *Histoire de l'Europe de l'Est : De la seconde guerre mondiale à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2006.

Soulet Jean-François, *L'Empire stalinien : L'URSS et les Pays de l'Est depuis 1945*, Paris, LGF - Livre de Poche, 2000.

Soutou Georges-Henri, *La Guerre froide : 1943-1990*, Arthème Fayard, 2010.

Thorez Maurice, *Fils du Peuple*, Paris, Editions Sociales, 1937

Werth Nicolas, *Etre communiste en URSS sous Staline*, Paris, Gallimard, 1981.

Werth Nicolas, *Histoire de l'Union soviétique. De l'Empire russe à la CEI, 1900-1991*, Paris, PUF, 1990.

II. Histoire de la Roumanie communiste

1. Ouvrages généraux sur la Roumanie communiste

Almond Mark, *Decline without Fall, Romania under Ceaușescu*, London, Institute for European Defence and Strategic Studies, 1988.

Antoși Sorin, *Imaginaire culturel et réalité politique dans la Roumanie moderne, Le stigmat et l'Utopie*, Paris, l'Harmattan, 1999.

Boldur-Lățescu, *Genocidul comunist în România, [Le génocide communiste en Roumanie]*, București, Albatros, 1992.

Boia Lucian, *La mythologie scientifique du communisme*, Paris, Les Belles Lettres, 2000.

Boia Lucian, *Miturile comunismului românesc, [Les mythes du communisme roumain]*, București, Nemira, 1998.

Botez Mihai, *Lumea a doua [Le second monde]*, București, Du Style, 1997.

Brown J-F, *Eastern Europe and Communist Rule*, Durham, Duke university Press, 1988.

Brucan Silviu, *Pluralism și conflict social. O analiză socială a lumii comuniste*, [*Pluralisme et conflit social. Une analyse sociale du monde communiste*], București, Editura Enciclopedică, 1990.

Brucan Silviu, *De la capitalism la socialism și retur. O biografie între două revoluții*. [*Du capitalisme au socialisme, et retour. Une biographie entre deux révolutions*], București, Nemira, 1998.

Buzatu Gheorghe et Chirițoiu Mircea, *Agresiunea comunismului în România, Documente din arhivele secrete 1944-1989*. [*L'agression du communisme en Roumanie. Documents des archives secrètes 1944-1989*], București, Paideia, 1998.

Câmpeanu Pavel, *The Origins of Stalinism*, White Plains, M. E. Sharpe, 1986

Câmpeanu Pavel, *The Genesis of the Stalinist Social Order*, Armonk, M. E. Sharpe, 1988.

Centrul Internațional de Studii asupra Comunismului, *Școala Memoriei*, [*L'école de la mémoire*], București, Fundația Academică Civică, 1998-2007.

Cernat Paul, Manolescu Ion, Mitchievici Angelo, Stanomir Ioan, *Explorări în comunismul românesc*, [*Explorations du communisme roumain*], București, Editura Polirom, 2004.

Cioroianu Adrian, *Pe umerii lui Marx. O introducere în istoria comunismului românesc* [*Sur les épaules de Marx. Une introduction au communisme roumain*], București, Curtea Veche Publishing, 2005.

Comisia Prezidențială pentru analiza dictaturii comuniste din România [Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste de Roumanie], Dobrinicu Dorin, Tismăneanu Vladimir, Vasile Cristian (ed.), *Raport final* [*Rapport final*], București, Humanitas, 2007.

Crowther William E., *The political economy of Romanian socialism*, London, Praeger, 1988.

Deletant Dennis, *Romania under Communist Rule*, Iași, The Center for Romanian Studies, 1989.

Deletant Dennis, « Rewriting the past : trends in contemporary Romanian historiography », in *Ethnic and Racial Studies*, vol. 14, no. 1, 1991, p. 64-86.

Dion Michel, *Essai sur le fanatisme contemporain (Des Hommes nouveaux de Roumanie aux combattants d'Allah)*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Dobrilă Constantin, *Entre Dracula et Ceaucescu. La tyrannie chez les Roumains*, București, Institut culturel roumain, 2006.

Dobrincu Dorin, « Începuturile rezistenței armate anticomuniste în România » [Les débuts de la résistance armée anticommuniste en Roumanie »], *Anuarul de Istorie « A. D. Xenopol »*, vol. XXXIV, 1997, p. 127-133.

Dumitriu Petru, *Incognito*, Paris, Seuil, 1962.

Duplan Christian, Giret Vincent, *La Vie en rouge*, tome I, « Les Pionniers », Paris, Seuil, 1994.

Durandin Catherine, Tomescu Despina, *La Roumanie de Ceaușescu*, Paris, Guy Epaud, 1988.

Durandin Catherine, *Une mort Roumaine*, Paris, Guy Epaud, 1988.

Ficeac Bogdan, *Cenzura comunistă și formarea omului nou*, [La censure communiste et la formation de l'homme nouveau], București, Nemira, 1999.

Georgescu Vlad, *Politică și Istorie, cazul comuniștilor români (1944-1977)* [Politique et histoire, le cas des communistes roumains (1944-1977)], München, John Dumitru-Verlag, 1983.

Georgescu Vlad (ed.), *Romania : 40 years (1944-1984)*, New York, Praeger, 1985.

Ghiurchescu Anca, « The National Festival « Song to Romania » : Manipulation of Symbols in the Political Discourse », in *Symbols of power : The Aesthetics of political Legitimation in the Soviet union and Eastern Europe*, Stockholm, ed. Claes Arvidsson and Lars Erik Blomqvist, 1987, p 163-171.

Giurescu Dinu C., *România și Comunismul. O istorie ilustrată [La Roumanie et le communisme. Une histoire illustrée]*, București, Corint, 2010.

Golea Traian, *Romania, beyond the limits of endurance, – A Desperate Appeal to the Free World* – Miami Beach, Romanian Historical Studies, 1988.

Goma Paul, « Vingt ans après » dans *Cahiers de l'Est*, hiver 1976.

Hamelet Michel, *La vraie Roumanie de Ceaușescu*, Genève, Editions Nagel, 1983.

Institutul de istorie orală, *Anuarul de istorie orală, [Annuaire d'histoire orale]*, Cluj-Napoca, Presa universitară Clujeană, 1998-2006.

Ionescu Ghiță, *Communism in Romania 1944-1962 [Le communisme en Roumanie 1944-1962]*, London, Oxford University Press for the Royal Institute of international Affairs, 1964.

Karnoouh Claude, « Esquisse d'une histoire sociale, politique et culturelle de la Roumanie moderne », in *Transitions*, XXXVI (1-2), 1995, p 5-41.

Nelson Daniel N. (edited by), *Romania in the 1980s*, Boulder, Westview, 1981.

King Robert R., *A History of the Romanian Communist Party*, Stanford, Calif. Hoover Institution Press, 1980.

Manea Norman, *Întoarcerea huliganului*, București, Editura Polirom, 2003. Traduction française : *Le retour du hooligan : une vie*, Paris, Seuil, 2006.

Markham Reuben H. *La Roumanie sous le joug soviétique*, Paris, Calmann-Lévy, 1949.

McGuinness Patrick, *Les cent derniers jours*, Paris, Grasset, 2013 (traduit de l'anglais : *The last hundred days*).

Montias John Michael, *Economic Development in Communist Romania*, Cambridge, The MIT Press, 1967.

Nelson Daniel N., *Democratic centralism in Romania : a study of local communist politics*, Boulder, East European Monographs, 1980.

Nelson Daniel N., *Romanian politics in the Ceaușescu era*, New York, Gordon and Breach, 1988.

Pleșu Andrei, « Intellectual life under dictatorship », in *Representations*, vol. 49, 1995, p. 61-71.

Rădulescu-Zoner Șerban, BUSE Daniela, Marinescu Beatrice, *Instaurea totalitarismului comunist in România, [L'instauration du totalitarisme communiste en Roumanie]*, București, Editura Cavallioti, 1995.

Roger Antoine, *Fascistes, communistes et paysans, (Sociologie des mobilisations identitaires roumaines (1921-1989))*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2002.

Rotman Liviu, *Evreii din România în perioada comunistă (1944-1965) [Les Juifs en Roumanie sous la période communiste]*, Iași, Polirom, 2004.

Rusan Romulus (ed.), *Anii 1973-1989, Cronica unui sfârșit de sistem [Les années 1973-1989, Chronique d'une fin de système]*, București, Fundația Academia Civică, 2003.

Sampson Steven L., « Muddling through in Romania (or : why the mamaliga doesn't explode), *International Journal of Romanian Studies*, vol. 3, no. 1-2 (1981-1983), p. 165-185.

Sampson Steven L., « Rumours in Socialist Romania », *Survey*, vol. 28, n° 4, 1984.

Sampson Steven L., « The Social Contract in Romania », *Cahier des Etudes Roumaines*, n°5, 1987.

Shafir Michael, *Romania, Politics, Economics and Society*, London, Frances Pinter, 1985.

Soljénitsyne Alexandre, « Témoignage sur la grève des mineurs roumains en 1977 », *L'autre Europe*, n°11-12, 1986.

Stănescu Mihai, *C'est pas le moment*, Paris, Editions Bernard Barrault, 1990.

Tismăneanu Vladimir, « Byzantine rites, stalinist follies : the twilight of dynastic socialism in Romania », in *Orbis*, vol. 30, n°1, p 65-90.

Tismăneanu Vladimir, *Fantoma lui Gheorghiu-Dej, [Le fantôme de Gheorghiu-Dej]*, București, Editura Univers, 1995.

Tismăneanu Vladimir, *Noaptea totalitară [La nuit totalitaire]*, București, Editura Athena, 1995.

Tismăneanu Vladimir, *Stalinism pentru eternitate: O istorie politică a comunismului românesc [Stalinisme pour l'éternité : une histoire politique du communisme roumain]*, University of California Press, 2003. Traduction roumaine, București, Polirom, 2005.

Tismăneanu Vladimir, « The tragicomedy of Romanian communism », in *Crisis and reform in Eastern Europe*, New York, Transaction, 1991, p 121-174.

Trond Gilberg, *Modernization in Romania since world war II*, New York, Praeger, 1975.

Verdery Katherine, *National Ideology under Socialism : Identity and Cultural Politics in Ceaușescu's romania*, Berkeley, University of California Pres, 1991.

Verdery Katherine, *What was socialism and what comes next ?* Princeton, Princeton University Press, 1996.

2. Nicolae Ceaușescu.

Behr Edward, *Kiss the Hand You Cannot Bite : The Rise and Fall of the Ceaușescus*, London, Hamish Hamilton, 1991.

Dobrilă Constantin, *Entre Dracula et Ceaușescu: les représentations endogènes et exogènes de la tyrannie chez les Roumains, du milieu du XVIème à la fin du XXème siècle*, București, Institut Culturel Roumain, 2006.

Durandin Catherine, *Vérités et mensonges d'un roi communiste*, Paris, Albin Michel, 1990.

Fischer Mary Ellen, *Nicolae Ceaușescu : A study in Political leadership*, Boulder, Colo. Lynne Rienner, 1989.

De Flers René, « Socialism in one family », in *Survey*, vol. 28, no. 4, 1984, p 165-174.

Georgescu Vlad, « Politics, history and nationalism : the origins of Romania's socialist personality cult », in Joseph Held (edited by), *The cult of power : dictators in the twentieth century*, Boulder, Columbia University Press, 1983.

Georgescu Vlad, « Romania in the 1980s : the legacy of dynastic socialism », in *East European Politics and Societies*, vol 2, n°1 (Hiver 1988), p. 69-93.

Ghițescu Micaela, « Inculcarea cultului personalității lui Stalin printre tineri [Inculquer le culte de la personnalité de Staline chez les jeunes] », *Analele Sighet*, n° 7, 1999, p. 55-59.

Kunze Thomas, *Nicolae Ceaușescu. O biografie*, București, Editura Vremea, 2002.

Pavel Câmpeanu, *Ceaușescu, Anii numărătorii inverse [Ceaușescu, les années du compte à rebours]*, Iași, Polirom, 2002.

Petcu Ion, *Ceaușescu, un fanatic al puterii : biografie neretușată, [Ceaușescu, un fanatique au pouvoir : une biographie non-retouchée]*, București, Editura Românul, 1994.

Roman Carol, *Ceaușescu, ultimele 100 de zile fatale [Ceaușescu, Les cent derniers jours fatals]*, București, Carro, 1990.

3. Histoire des services de *Securitate* et de la répression.

Adler Nanci, Mueller Gerard O. W., Ayat Mahommed. 1993. « Psychiatry under Tyranny : a report on the Political Abuse of Romanian Psychiatry during the Ceaușescu Years », *Current Psychology*, vol 12, n°1, p. 3-17.

Cîrstocea Ioana, « Inventer un acteur politique : le régime communiste roumain et la "question femme" (1945-1965) », *RESEE*, 2002, vol. 40, n° 1-4, p.233-256.

Cesereanu Ruxandra, *Gulagul în conștiința românească. Memorialistica și literatura închisorilor și lagărelor comuniste (eseu de mentalitate) [Le goulag dans la conscience roumaine. La mémoire et la littérature des prisons et camps roumains (essai sur les mentalités)*, édition revue et augmentée, Iași, Polirom, 2005.

Cesereanu Ruxandra, *Comunism și represiune în România. Istoria tematică a unui fratricid național*, Iași, Polirom, 2006.

Deletant Dennis, *Ceaușescu and the Securitate, Coercion and Dissent in Romania (1965-1989)*, Armonk, M. E. Sharpe, 1995.

Gabanyi Anneli Ute. *The Ceaușescu Cult. Propaganda and Power Policy in Communist Romania*, București, The Romanian Cultural Foundation Publishing House, 2000.

Ierunca Virgil, *Fenomenul Pitești [Le phénomène Pitești]*, București, Humanitas, 1991.

Mecanisme terorii [Les mécanismes de la terreur], București, Fundația Academia Civică, 1999.

Talaban Iréna, *Terreur communiste et résistance culturelle : les arracheurs de masques*, Paris, PUF, 1999.

Tănase Stelian, *Acasă se vorbește în șoaptă (Dosar și jurnal din anii târzii ai dictaturii), [A la maison, on chuchote (Dossier et journal des années tardives de la dictature)]*, București, Compania, 2002.

Troncotă Cristian, *Duplicitarii, O istorie a Serviciilor de Informații și Securitate ale regimului comunist din România*, [Les sournois. Une histoire des services d'information et de sécurité du régime communiste de Roumanie], București, Editura Elion, 2003.

Troncotă Cristian, *Istoria securității regimului comunist din România (1948-1964)*, [Histoire de la Sécurité du régime communiste de Roumanie], București, Institutul național pentru studiul totalitarismului, 2003.

4. Relations diplomatiques et questions militaires.

Alexiev Alex, « The Romanian Army », in *Communist Armies in Politics*, Boulder, ed. Jonathan R. Adelman, 1982, p 149-166.

Ceașescu Ilie, *Romanian military doctrine : past and present*, Boulder, Columbia University Press, 1988.

Chaplin Ari, « The « popular war » doctrine in Romanian defense policy », in *East European Quarterly*, vol. 17, n°3 (sept. 1983), p 267-282.

Crowther William, « 'Ceașescuism' and civil-military relations in Romania in *Armed Forces and Society*, vol. 15, no. 2, 1989, p 207-225.

Durandin Catherine, « La Roumanie et les enjeux contemporains » dans *Défense Nationale*, avril 1988.

Eyal Jonathan, « Romania : between appearances and realities », in *The Warsaw Pact and the Balkans : Moscow southern flank*, Basingstoke, Macmillan, Royal United Services Institute for Defence Studies, 1989.

Falls Donald R., « Soviet decision-making and the withdrawal of Soviet troops from Romania », in *East European Quarterly*, vol 27, n°4 (Winter 1993), p 489-502.

Fischer-Galati Stephen, *The Socialist Republic of Romania*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1969.

Frickenhelm Gerd, *Die Rumänische Abweichung, eine Beschreibung und Analyse ihrer Entstehung*, Münster, Lit. Verlag, 1989.

Haupt Georges, « La Genèse du conflit soviéto-roumain », in *Revue française des sciences politiques*, vol. 18, n°4, août 1968, p. 669-84.

Hlihor Constantin, Scurtu Ioan, *The Red Army in Romania*, Iași, Oxford, Portland, The Center for Romanian Studies, 2000.

Verona Sergiu, *Military occupation and diplomacy, Soviet troops in Romania 1944-1958*, Durham and London, Duke University Press, 1992.

5. Identité et nationalisme.

Antoși Sorin, *Imaginaire culturel et réalité politique dans la Roumanie moderne, le stigmat et l'utopie*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Călinescu Matei, « How can one be a Romanian ? Modern Romanian culture and the West », in *Southeastern Europe*, vol. 10, n°1, 1983, p 25-36.

Drace-Francis Alex, *Literacy and the Development of National Identity*, London, New York, Tauris Academic Studies, 2006.

Karnouh Claude, *L'Invention du Peuple, Chroniques de Roumanie*, Paris, Arcantière, 1990.

Karnouh Claude, *Consensus et Dissensions dans la Roumanie de Ceaușescu*, Lucé, Editions Acratie, 1991.

Fischer-Galati Stephen, Florescu Radu, Ursul George R., *Romania between East and West, historical essays in memory of Constantin C. Giurescu*, New York, Columbia University Press, 1982.

Mureșanu Camil, *Națiune, naționalism. Evoluția naționalităților, [Nation, nationalisme, évolution des nationalités]*, Cluj- Napoca, Fundația Culturală Română, 1996.

Parker Andrew, Russo Mary, Sommer Doris, Yaeger Patricia, *Nationalisms and sexualities*, New York, London, Routledge, 1992.

Rădulescu-Motru Constantin, *Etnicul românesc*, Casa școalelor, București, 1942, et *Naționalismul*, Editura Lumen, București, 1909.

Roger Antoine, *Les fondements du nationalisme roumain (1791-1921)*, Genève, Librairie Droz, 2003.

Spiridon Monica, *Les Dilemmes de l'identité : aux confins de l'Europe : Le cas roumain*, L'Harmattan, 2004.

Stahl Henri H., *Les anciennes communautés villageoises roumaines*, București, Editions de l'Académie de la RSR, 1969 ; Paris, Editions du CNRS, 1970.

Trond Gilberg, *Nationalism and Communism in Romania (The Rise and Fall of Ceaușescu's Dictatorship)*, Boulder, Westview Press, 1990.

Verdery Katherine, *National ideology under socialism : identity and cultural politics in Ceaușescu's Romania*, Berkeley, University of California Press, 1991.

6. Les minorités en Roumanie.

Achim Viorel, *Țigani în istoria României [Les Tsiganes dans l'histoire roumaine]*, București, Editura Enciclopedică, 1998.

Arkovac Attila S. (edited by), *Report on the situation of the Hungarian minority in Romania, (prepared for the Hungarian Democratic Forum)*, Budapest, Rudolf Joo, 1988.

Buza Mircea, Ianos I., « Some geographical remarks on education and prints in the language of ethnic groups in Romania », in *GeoJournal*, vol 34, n°4 (déc. 1994), p 457-65.

Cadzow John F., Ludanyi Andrew, Elteto Louis J., *Transylvania, the roots of ethnic conflict*, Kent, The Kent State University Press, 1983.

Delepine Samuel, *Quartiers tsiganes, l'habitat et le logement des Roms de Roumanie en question*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Etudes Tziganes, n°38 : « Roms de Roumanie, la diversité méconnue », 2010.

Illyes Elemer, *Nationale Minderheiten in Rumänien, Siebenbürgen im Wandel, [Les minorités nationales en Roumanie : la Transylvanie en mouvement]*, Vienne, Wilhelm Braumüller, 1981.

Joo Rudolf, Ludanyi Andrew, *The Hungarian minority's situation in Ceaușescu's Romania*, Trad. : Chris Tennant, New York, Columbia University Press, 1994.

Ludanyi Andrew, « Socialist patriotism and national minorities : a comparison of the Yugoslav and Romanian theory and practice », in *Society in change. Studies in honour of Bela K. Kiraly*, Columbia University Press, 1983, p 557-83.

Mungiu-Pippidi Alina, *Transilvania subiectivă, [La Transylvanie subjective]*, București, Humanitas, 1999.

Muntele Ionel, *La composition ethnique de la population, de 1930 à 1992, en Roumanie*, București, Revue roumaine de géographie, vol. 43-44, p. 53-61, 1999-2000.

Pons Emmanuelle, *Les Tsiganes en Roumanie : des citoyens à part entière ?*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Zinovieff Maurice, *Le Paysage linguistique de la Roumanie*, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

7. 1989 en Roumanie.

Beck Sam, « What brought Romanians to revolt », in *Critique of Anthropology*, vol. 11, n°1, 1991, p. 7-31.

Castex Michel, *Un mensonge gros comme le siècle : Roumanie, histoire d'une manipulation*, Paris, Albin Michel, 1990.

Galloway George, Wylie Bob, *Downfall: the Ceaușescu's and the Romanian Revolution*, London, Futura, 1991.

Le Breton Jean-Marie, *La fin de Ceaușescu, Histoire d'une révolution*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Loupan Victor, *La Révolution n'a pas eu lieu... Roumanie, l'histoire d'un coup d'Etat*, Paris, Robert Laffont, 1997.

Pasti Vladimir, « Rolul miturilor în revoluțiile est-europene » [Le rôle des mythes dans les révolutions d'Europe de l'Est], *Sfera politicii*, n°4, mars 1993.

Portocală Radu, *Autopsie du coup d'Etat roumain, au pays du mensonge triomphant*, Paris, Calmann-Lévy, 1990.

Ratesh Nestor, *Romania: the entangled revolution*, New York, Prager 1991, *Romania: revoluția încâlcită*, București, Editura Litera, 1994.

Roper Steven D., *Romania, the unfinished revolution*, The Gordon and Breach Publishing Group, 2000, Routledge, London, 2004.

Shafir Michael, « Ceaușescuism against Gorbachevism », dans *Radio Free Europe Research*, 30 mai 1988.

Siani-Davies Peter, *Revoluția română din decembrie 1989*, [La Révolution roumaine de décembre 1989], București, Humanitas, 2006.

Simpson John, *The darkness crumbles: despatches from the barricades revised and updated*, London, Hutchinson, 1992.

Tănase Stelian, *Miracolul revoluției. O istorie politică a căderii regimurilor comuniste*, București, Humanitas, 1999.

« Revoluția română în direct », [La Révolution roumaine en direct], București, Televiziunea Română, 1990.

8. Témoignages, essais.

Belis Marianne, *Cette grande lumière à l'Ouest, récit et témoignage de notre temps*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Beniuc Mihai, *Sub patru dictaturi. Memorii (1940-1975)*, [Sous quatre dictatures, Mémoires], București, Editura Ion Cristoiu, 1999.

Constante Lena, *L'évasion silencieuse (Trois mille jours seule dans les prisons roumaines)*, Paris, Editions La Découverte, 1990.

Cornea Doina, *Liberté ?*, Paris, Criterion, 1990.

Curticeanu Silviu, *Mărturia unei istorii trăite. Imagini suprapuse*, [Témoignage d'une histoire vécue. Images superposées], București, Editura Albatros, 2000.

Dumitrescu Grégoire, *L'Holocauste des âmes*, Paris, Librairie Roumaine Antitotalitaire, 1997.

Dumitrescu Constantin, *La cité totale*, Paris, Seuil, 1980.

Eliad Tudor, *Timișoara mon amour*, Paris, Jacques Bertoin, 1992.

Marcu Lilly, *Une enfance stalinienne*, Paris, PUF, 1982.

Nicolae Nicolae M. 2000. *O lume așa cum am cunoscut-o : amintirile unui fost ambasador al României*, [Un monde comme je l'ai connu, souvenir d'un ancien ambassadeur de Roumanie], București, Pro Domo, 2000.

Pacepa Ion Mihai, *Horizons rouges*, Paris, Presses de la Cité, 1987.

Pacepa Ion Mihai, *Cartea neagră a Securității* [Le livre noir de la Securitate], București, Omega, 1999.

Paléologue Alexandre, *Souvenirs merveilleux d'un ambassadeur des Golans, Entretiens avec M Semo et C Tréan*, Paris, Editions Balland, 1990.

Popovici Titus, *Disciplina dezordinii, [La discipline du désordre]*, București, Editura Mașina de scris, 1998.

Ropală Cătălin, *Periprava, Memorial din gulagul românesc, [Periprava, mémorial du goulag roumain]*, București, Editura Majadahonda, 1997.

Rosner Iulius, *Dans les coulisses du rideau de fer, autopsie d'un régime totalitaire*, Paris, Le Cherche-midi, 2003.

III. Histoire socio-économique de la Roumanie communiste.

1. Histoire des conditions socio-économiques.

Bopp Valeska, « Despre penuria economică și strategiile de supraviețuire din România anilor '80 » (« La pénurie économique et les stratégies de survie dans la Roumanie des années 1980 »), in *Anuarul de istorie orală (Annuaire d'histoire orale)*, Cluj-Napoca, Presa Universitară Clujeană, 2006.

Câmpeanu Pavel, *Romania, Coada pentru hrană. Un mod de viață, [Faire la queue pour manger. Un mode de vie.]*, București, Litera, 1994.

Cătănuș Dan, Roske Octavian, *Colectivizarea agriculturii în România : Represiunea (vol 1), [La collectivisation de l'agriculture en Roumanie : la répression]*, București, Institutul Național pentru Studiul Totalitarismului, 2004.

Cătănuș Dan, Roske Octavian, *Colectivizarea agriculturii în România : Dimensiunea politică (vol 2), [La collectivisation de l'agriculture en Roumanie : dimension politique]*, București, Institutul national pentru studiul totalitarismului, 2005.

Centre français du commerce extérieur, *Roumanie*, Paris, Centre français du commerce extérieur, 1981.

Centre français du commerce extérieur, *Roumanie*, Paris, Centre français du commerce extérieur, 1987.

Chirot Daniel, « The Romanian communal village : an alternative to the zadruga », in *Communal families in the Balkans : the zadruga. Essays by Philip E. Mosley and essays in his honor*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1976.

Collectif, *The Social Structure of Eastern Europe*, (Transition and Process in Czechoslovakia, Hungary, Poland, Romania and Yugoslavia), New York, Praeger Publishers, 1976.

Cucu Ioan, Cucu Toma, *Psihiatria sub dictatură. O carte alba a psihiatriei comuniste românești*, Piatra Neamț, 2005.

Dobrincu Dorin, Iordachi Constantin (ed.), *Țărănimea și puterea. Procesul de colectivizare a agriculturii în România, 1949-1962, [La paysannerie et le pouvoir. Le processus de collectivisation de l'agriculture en Roumanie, 1944-1962]*, Iași, Polirom, 2005.

Faber Bernard L. (edited by), *The social structure of eastern Europe : transition and process in Czechoslovakia, Hungary, Poland, Romania and Yugoslavia*, London, Praeger, 1976.

Kideckel David A., *The solitude of collectivism : Romanian villagers to the Revolution and beyond*, London, Cornwell University Press, 1993.

Kideckel David A., « Drinking up : alcohol, class and social change change in rural Romania », in *East European Quarterly*, vol 18, n°4, 1985, p 431-46.

Lhomel Edith, « Roumanie 1985. Une économie toujours grevée d'hypothèques », *Le Courrier des Pays de l'Est*, n° 305, 1986, Paris, La Documentation française, p. 45-53.

Lhomel Edith, « Roumanie 1986-1990. La fuite en avant », *Le Courrier des Pays de l'Est*, n° 316, 1987, Paris, La Documentation française, p. 60-64.

Lhomel Edith, « La Roumanie 1987. Une économie à la dérive », *Le Courrier des Pays de l'Est*, n° 328, 1988, Paris, La Documentation française, p. 47-52.

Mungiu-Pippidi Alina, Althabe Gérard, *Villages roumains, entre destruction communiste et violence libérale*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Mocanu Livia, Mastacan Olivian, « Constituționalizarea dreptului la un mediu sănătos în România » [« la constitutionnalisation du droit à un environnement sain en Roumanie »], in *Studii de drept românesc [Etudes de droit roumain]*, an 21 (55), nr. 3, p. 219–225, București, juillet-septembre 2009.

Neculau Adrian (coord.), *Viața cotidiană în comunism [La vie quotidienne sous le communisme]*, Iași, Polirom, 2004.

Pompey C., « Officials Confirm a Rise in Infant Mortality, Radio Free Europe ». *Situation Report. Romania*, n° 13, 9 novembre 1988, p. 25-27.

Sampson Steven L., « Romania : house of cards », in *Telos*, vol. 79, p 217-24.

Trond Gilbert, *Modernization in Romania since world War II*, New York, Praeger, 1975.

Tsantis Andreas C., Pepper Roy (coord), *Romania, the Industrialization of an Agrarian Economy under Socialist Planning*, Washington DC, The World Bank, 1979.

Vasile Aurelia, *Le cinéma roumain dans la période communiste. Représentations de l'histoire nationale*, București, Editura Universității din București, 2011.

2. Population, natalité et études démographiques.

Băban Adriana, « Romania » in « *From Abortion to Contraception : A Resource to Public Policies and reproductive Behavior in Central and eastern Europe from 1917 to the Present*, Westportt, ed. H.P. David, 1999.

Begu Liviu-Stelian, *Analiza statistică a influenței factorilor economici și sociali asupra fertilității populației în România, [Analyse statistique de l'influence des facteurs économiques et sociaux sur la fertilité de la population en Roumanie]*, București, ASE, 1997.

Berelson Bernard (Edited by), *Population policy in developed Countries, A population Council Book*, New York, McGraw-Hill, 1974.

Berelson Bernard, « Romania's 1966 Anti-Abortion Decree : The Demographic Experience of the First Decade », in *Population studies*, vol. 33, n° 2, 1979.

Berent Jerzy, « Causes of fertility Decline in Eastern Europe and the Soviet Union. », in *Population Studies*, vol. 24, n° 1, 1970.

Blayo, C. « Les modes de prévention des naissances en Europe de l'Est », in *Population* n° 3, 1991.

Bucur Maria, *Eugenics and modernization in interwar Romania*, University of Pittsburgh Press, 2002.

Câmpeanu Pavel, « Birth and Death in Romania », *New York Review of Books*, vol. 33, n° 16, p. 10-18.

Ceaușescu Nicolae, *Cuvântare la Conferința mondială a populației, 19 august 1974*, București, Editura politică, 1974.

Ciutacu Constantin, « Corelația dintre procesele demografice și evoluția economico-socială », [*La corrélation entre les processus démographiques et l'évolution économique-sociale*], in *Tribuna economică*, n°32, 1997.

David H., și Mc Intyre R.: *Reproductive behavior : Central and Eastern European Experience*, New York, Springer, 1981.

David H., Wright N.H., « Abortion Legislation : the Romanian Experience », *Studies in Family Planning* vol. 2, n° 10, 1971.

Dobeș Andrea, « Mărturii despre drama femeii române în perioada 1950-1964 [Témoignages sur le drame de la femme roumaine durant la période 1950-1964] », in *Anuarul de Istorie Orală*, n° 4, 2003, p. 215-234.

Ghețau Vasile, « De la prognoză la politică demografică [De la prognose à la politique démographique] », in *Economistul - Studii de economie teoretică și aplicată*, n° 6 (novembre 1994).

Ghețău Vasile, « Evolution de la fécondité en Roumanie. Une approche longitudinale », in *Population* n°2, mars-avril 1983.

Institut national d'études démographiques (INED), *Natalité et politiques de population en France et en Europe de l'Est*, Colloque de Paris, 2-4 décembre 1980, Paris, PUF, 1982.

Kligman Gail, « The politics of reproduction in Ceaușescu's Romania : a case study in political culture », in *East European Politics and Societies*, vol 6, n°3, 1992, p. 364-418.

Mezei Smaranda, « Régulation politique et comportement démographique en Roumanie » in *Les modes de régulation de la reproduction humaine : incidences sur la fécondité et la santé*, Paris, PUF, 1994.

Mezei Smaranda, « Famille en Roumanie. Bref aperçu historique. Problématique pour une recherche action. », *Cahiers de l'institut de l'enfance et de la famille*, n°1, Paris, 1993.

Mezei Smaranda, « L'Odyssée de la famille roumaine », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, avril-juin, 1991.

Moskoff, W., « Pronatalist Policies in Romania », in *Economic Development and Cultural change*, vol. 28, n° 3, 1980.

Mureșan Cornelia, *Evoluția demografică a României : tendințe vechi, schimbări recente, perspective (1870-2030)*, [L'évolution démographique de la Roumanie : anciennes tendances, changements récents, perspectives], Cluj-Napoca, Presa universitară Clujeană, 1999.

Pressat Roland, « Mesures natalistes et relèvement de la fécondité en Europe de l'Est », in *Population* n° 3, 1979

Pressat Roland, « La suppression de l'avortement légal en Roumanie », in *Population* n° 6, 1967.

Roman Louis, *Studii de demografie istorică românească*, [Etudes de démographie

historique roumaine], București, Editura Enciclopedică, 2002.

Teitelbaum M. S., « Fertility effects of the Abolition of Legal Abortion in Romania », *Population Studies*, no. 26, 1972.

Trebici Vladimir, *Genocid și demografie, [Génocide et démographie]*, București, Editura Humanitas, 1991.

Webb Frances J., « Demographic engineering : the case of Romania », in *The Bloomsbury Geographer*, vol 13 (1985), p. 20-27.

3. Histoire des femmes et de la famille.

Băban Adriana and David Henri, *Voices of Romanian Women : Perceptions of Sexuality, Reproductive Behavior, and Partner Relations during the Ceaușescu Era*, Washington DC, Transnational Family Research Institute and Centre for Development and Population Activities, 1994.

Cîrstocea Ioana, *Inventer un acteur politique: le régime communiste roumain et la "question femme" (1945-1965)*, *Revue des études sud-est européennes*, 2002, vol. 40, n° 1-4, p.233-256.

Cîrstocea Ioana, *Faire et vivre le postcommunisme, (les femmes roumaines face à la « transition »)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2006.

David H.P., Băban Adriana, « Women's health and reproductive rights : the Romanian experience », in *Patient education and Counselling*, vol. 28, n°3, 1996, p. 235-245.

Dobeș Andrea. *Mărturii despre drama femeii române în perioada 1950-1964 [Témoignages sur le drame de la femme roumaine dans la période 1950-1964]*. In: *Anuarul de Istorie Orală*, n°4, 2003, p.215-234.

Doboș Corina, « Măsuri socioeconomice de stimulare a natalității și susținere a familiei din România ceaușistă (1966-1989) » [Mesures socio-économiques de stimulation de la natalité et de soutien à la famille dans la Roumanie de Ceaușescu (1966-1989)], in Jinga

Luciana, Soare Florin (coord.), *Politica pronatalistă a regimului Ceaușescu [La politique pro-nataliste de Ceaușescu]*, București, Polirom, 2011, vol. 1, chapitre 5, p. 223-242.

Cole John W., Nydon Judith A., « Class, gender and fertility : contradictions of Social Life in Contemporary Romania », *East European Quarterly*, vol. 23, n°4, 1990.

Fischer Mary Ellen, « Women in Romanian Politics : Elena Ceaușescu, Pronatalism and the Promotion of Women », in *Women, states and Party in Eastern Europe*, Ed Sharon L. Wolchik și Alfred G. Meyer, 121-137, 1985.

Harsanyi Doina Pasca, « Participation of women in the workforce : the case of Romania », in *Family, women and employment in Central-Eastern Europe*, London, Greenwood Press, p. 213-17.

Jancar B., *Women under communism*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1978.

Jinga Luciana, Soare Florin (coord.), *Politica pronatalistă a regimului Ceaușescu [La politique pro-nataliste de Ceaușescu]*, București, Polirom, 2011.

Johnson Brooke R., Horga Mihai, Andronache Laurenția, « Contraception and abortion in Romania », in *The Lancet*, vol. 341, n° 8849, 1993, p. 875-878.

Kligman Gail, *The politics of duplicity : Controlling Reproduction in Ceaușescu's Romania*. Berkeley, University of California Press, 1998. Traducțiune română : *Politica duplicității, controlul reproducerii în România lui Ceaușescu*, București, Humanitas, 2000.

Klinger Andras, « Les politiques familiales en Europe de l'Est », *Population*, n° 3, 1991.

Morar-Vulcu Călin, « Intre "noi" și "ei": identitatea politică a femeii în discursul comunist [Entre "nons" et "eux": l'identité politique de la femme dans le discours communiste] », in: *Condiția femeii în România în secolul XX*. Cluj-Napoca, 2002, p.199-213.

Mungiu Cristian, *4 luni, 3 săptămâni și 2 zile [4 mois, 3 semaines et 2 jours]*, Roumanie, 2007.

Olteanu, Cristina-Liana; Gheonea, Elena-Simona; Gheonea, Valentina. *Femeile în România comunistă, [Les femmes dans la Roumanie communiste]*, București, Ed. Politeia-SNSPA, 2003.

Petre Zoe, « Promovarea femeii sau despre destructurarea sexului feminin » [« La promotion de la femme ou de la destruction du sexe féminin »], in Boia Lucian, *Miturile comunismului românesc [Les mythes du communisme roumain]*, București, Nemira, 1998

Roman Cristina, « Mortalitatea infantilă din România (1965-1989) » [« La mortalité infantile en Roumanie (1965-1989) »], in Jinga Luciana, Soare Florin (coord.), *op. cit.*, volume 2, chapitre 10, p 184-193.

Rochat R., *Women's Health, family planning, and institutionalized Children in Romania*, Washington DC, USAID Report, 1991.

Stephenson, P., Wagner M., Badea M., Șerbănescu F., Commentary : « The Public Health Consequences of Restricted Induced Abortion - Lessons from Romania », *American Journal of Public Health*, vol. 82, n° 10, 1992.

Verdery Katherine, « From Parent-State to Family Patriarchs », în *East European Politics and Society and Societies*, n° 2, 1994, p. 225-255.

Webb Frances J., « Demographic engineering : the case of Romania », in *The Bloomsbury Geographer*, vol. 13, 1985, p. 20-27.

Wolchik Sharon L., Alfred G. MEYER, *Women, states and party in Eastern Europe*, Durham, Duke University Press, 1985.

Țărău Augustin, « Pruncuciderea – o reacție extremă la politica demografică comunistă [L'avortement – une réaction extrême à la politique démographique communiste] », *Crisia*, n° 31, 2001, p. 245-254.

4. L'éducation en République Socialiste de Roumanie.

Ardoina Jacques, *Education et Relations : introduction à une analyse plurielle des situations éducatives*, Paris, Gauthier-Villars, Unesco, 1980.

Braham Randolph L., *Education in the Romanian people's republic*, Washington DC, US Government Printing Office, 1963.

Braham Randolph L., *Education in Romania : A Decade of change*, Washington D. C., US Department of Health, Education and Welfare, 1972.

Croghan Martin J., Croghan Penelope P., *Ideological training in communist education : a case study of Romania*, Washington DC, University Press of America, 1980.

Deubler Hans, « Wege zur Verwirklichung der Zehnjährigen Bildung in Rumänien [Les voies pour réaliser l'éducation en dix années en Roumanie], *Vergleichende Pädagogik*, vol. 9, n°1, 1973, p. 87-89.

Gultutsan Metro, « National Identity, Politics and education in Romania », *Canadian and International Education* vol. 1, no. 1, 1972, p. 59-77.

Hawkins David R., « Psychiatric Education in Eastern Europe », *American Journal of Psychiatry*, vol. 138, n° 12, 1981, p. 1576-1581.

Meder Zoltan, *The Development of Romanian Education in a Political Context*, thèse de doctorat, Berkeley, University of California, 1968.

Neuman-Steinhart Gertrude, « La réforme de l'enseignement en Roumanie », *Revue du Centre d'Etudes des Pays de l'Est et du Centre National pour l'étude des Etats de l'Est* vol. 11, n° 1, 1970, p. 73-101.

Oschlies Wolf, « Gegenwartsprobleme der Jugend- and Bildungspolitik Rumäniens [Problèmes actuels de la politique de la jeunesse et de l'éducation en Roumanie], *Pädagogische Rundschau* vol. 28, n° 4, 1974, p. 289-320.

Rahmana Levy, *Psychology in romania : History and Recent Trends*, Köln, Bundesinstitut für Östwissenschaftliche und Internationale Studien, 1986.

Ratner Mitchell S., « Choose and be Chosen : The Transition from Primary to Secondary Education in Contemporary Romania », in John W. Cole, *Economy, Society and Culture in Contemporary Romania*, Amherst, University of Massachusetts, 1984, p. 139-155.

5. Traditions et imaginaire.

Andresco Ioanna, Bacou Mihaela, *Mourir à l'ombre des Carpathes*, Paris, Payot, 1986.

Cuisenier Jean, *Mémoire des Carpathes, La Roumanie millénaire : un regard intérieur*, Paris, Plon, 2000.

Cuisenier Jean, *Le feu vivant, la parenté et ses rituels dans les Carpates*, Paris, PUF, 1994.

Karnouh Claude, *Vivre et survivre en Roumanie communiste, (Rites et discours versifiés chez les paysans du Maramureș)*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Șișeștean Gheorghe, *Formes de vie paysanne dans le Nord-Ouest de la Transylvanie*, București, Editura Mica Valahie, 2005.

Kligman Gail, *Calus, Symbolic Transformation in Romanian Ritual*, Chicago, The University of Chicago Press, 1977.

Lilly Marcu, « Structures familiales en Roumanie à l'époque contemporaine et le processus de leur généralisation typique », in *Revue roumaine des sciences sociales*, série sociologie, tome 13, Bucarest, p. 99-110.

Oișteanu Andrei, *Ordine și Haos (mit și magie în cultura tradițională românească)*, [*Ordre et chaos, mythe et magie dans la culture traditionnelle roumaine*], Iași, Polirom, 2004.

Senn Harry A., *Were-wolf and vampire in Romania*, Boulder, Columbia University Press, 1982.

Vacaresco Hélène, *Nuits d'Orient (folklore roumain)*, Paris, E. Sansot & Cie, 1907.

Vulcănescu Romulus, *Mitologie română, [Mythologie roumaine]* Editura Academiei RSR, 1985.

IV. Histoire de la Roumanie post-communiste

1. Histoire générale

Bafoil François, *Le post-communisme en Europe*, Paris, La Découverte/ Syros, 1999.

Barbu Daniel, *Șapte teme de politică românească, [Sept thèmes de politique roumaine]*, București, Editura Antet, 1997.

Barbu Daniel, *Republica absentă. Politică și societate în România postcomunistă [La République absente. Politique et société dans la Roumanie postcommuniste]*, București, Editura Nemira, 2000.

Berindei Mihnea, Combeș Ariadna, Planche Anne, Roumanie, *Le Livre blanc. La réalité du pouvoir néo-communiste*, Paris, La Découverte, 1990.

Botez Mihai, *Românii despre ei înșiși [Les Roumains à propos d'eux-mêmes]*, București, Editura Literatură, 1992

Brossat Alain, Combe Sonia, Potel Jean-Yves, Szurek Jean-Charles, *A l'Est, la mémoire retrouvée*, La Découverte, Paris, 1990.

Câmpeanu Pavel, *Exit : Towards Post-Stalinism, White Plains*, M. E. Sharpe, 1990.

Colas Dominique (sous la direction de), *L'Europe post-communiste*, PUF, Paris 2002.

Crăciun Claudiu, *The Learning Government Research Project : Assessing Policy-Making Reform in Romania*, Budapest, Central European University, 2005-2006.

Delsol Chantal, Maslowski Michel (sous la direction de), *Histoire des idées politiques de l'Europe centrale*, PUF, Politique d'aujourd'hui, Paris, 1998.

Durandin Catherine, Dăianu Daniel (sous la direction de), *Perspectives roumaines, Du postcommunisme à l'intégration européenne*, « Dynamiques euro-atlantiques, réflexions et option européenne », Paris, L'Harmattan, 2004.

Durandin Catherine, Petre Zoe, *La Roumanie post-1989*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Durandin Catherine, *Roumanie, un piège ?*, Saint-Claude-de-Diray, Hesse, 2000.

Durandin Catherine, « Le phénomène de l'Antipolitique dans la Roumanie d'aujourd'hui », *Défense Nationale*, juillet 1991.

Durandin Catherine, « A la poursuite de l'histoire en Roumanie depuis 1989 », dans *XXème siècle*, octobre-décembre 1992.

Durandin Catherine, « Bucarest et les relations roumano-hongroises : un test pour l'europanisation » dans *l'Armement*, juillet-août 1993.

Durandin Catherine, « Mémoires, tensions et fractures, Roumanie », dans *Revue des Deux Mondes*, décembre 1992

Durandin Catherine, « Réflexions sur le retour des nationalismes en Europe centrale et orientale » dans *Nations, Nationalismes, Transitions XVI^e-XX^e siècles*, Actes du symposium national, 12-15 novembre 1992, Terrains/Editions Sociales, 1993.

Eyal Jonathan, *Spring in winter : the 1989 revolutions*, Manchester, Gwyn Prins, 1990.

Frison-Roche François, *Le modèle « semi-présidentiel » comme instrument de la transition dans l'Europe post-communiste*, Bruxelles, Bruylant, 2005.

Gallagher Tom, *Romania After Ceaușescu : The Politics of Intolerance*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1995.

Gallagher Tom, *The Balkans Since the Cold War : From Tyranny to Tragedy*, London, Routledge, 2003.

Gallagher Tom, *Theft of a Nation : Romania since Communism*, London, Hurst & Co, 2005.

Gorbatchev Mikhaïl, *Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde*, Paris, Flammarion, 1987.

Grémion Pierre, Hassner Pierre, *Vents d'Est. Vers l'Europe des Etats de droit ?* Paris, PUF, 1990.

Gussi Alexandru, *La Roumanie face à son passé communiste*, Paris, l'Harmattan, 2011.

Karnoouh Claude, *Comunism, postcomunism și modernitate târzie : încercări de interpretări neactuale [Communisme, post-communisme et modernité tardive : essais d'interprétation non-actuelles]*, Iași, Polirom, 2000.

Kende Pierre et Smolar Aleksander (sous la direction de), *La Grande Secousse. Europe de l'Est 1989-1990*, Paris, Presse du CNRS, 1990

Laignel-Lavastine Alexandra, « Roumanie, le heurt des légitimités auto-proclamées » dans *La Nouvelle Alternative*, n° 17, mars 1990.

Lhomel Edith, « Roumanie, l'année politique, un pouvoir désavoué, une population épuisée », *L'URSS et l'Europe de l'Est*, Paris, La Documentation française, n° 4867-4868, 1998.

Linz Juan J, Stepan Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press, 1996, p 344-357.

Mink Georges, Szurek Jean-Charles (sous la direction de), *Cet étrange post-communisme. Ruptures et transitions en Europe centrale et orientale*, Presses du CNRS, La Découverte, Paris, 1992.

Mink Georges, Szurek Jean-Charles, *La grande conversion. Le destin des communistes en Europe de l'Est*, Editions du Seuil, Paris, 1999.

Pasti Vladimir, *The Challenges of Transition, Romania in Transition*, New York, Columbia University Press, 1997.

Potel Jean-Yves, *Les 100 portes de l'Europe centrale et orientale*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, 1998.

Preda Cristian, *România postcomunistă și România interbelică [La Roumanie post-communiste et la Roumanie interbellique]*, București, Meridiane, 2002.

Rey Violette (sous la direction de), *Les territoires centre-européens. Dilemmes et défis*, Paris, La Découverte, Lectio Géographie et Syros, 1998.

Richard Yann, Sanguin André-Louis, *L'Europe de l'Est 15 ans après la chute du mur. Des pays baltes à l'ex-Yougoslavie*, Paris, L'Harmattan, Géographie et Cultures, 2004.

Roman Petre, *Le devoir de liberté*, Paris, Editions Payot, 1992

Roșca Ecaterina et Popescu A., « Romania : comparative social indicators », *Transition*, vol. 2, no. 8, 1991.

Rose Richard, *Who needs social protection in Eastern Europe? A constrained empirical analysis of Romania*, Glasgow, Centre for the Study of Public Policy, 1992.

Rupnik Jacques, *L'Autre Europe. Crise et fin du communisme*, Paris, Editions Odile Jacob, 1990.

Șerbănescu Florina, Morris Leo, Stupp Paul, Stănescu Alin, « The impact of recent changes on fertility, abortion and contraceptive use in Romania, *Studies in Family Planning*, vol. 26, no. 2, 1995, p. 76-87.

Sterbling Anton, *Kontinuität und Wandel in Rumänien und Südosteuropa*, [*Continuité et changement en Roumanie et en Europe du Sud-Est*], München, Südostdeutsches Kulturwerk, 1997

Tismăneanu Vladimir, « From Arrogance to Irrelevance : Avatars of Marxism in Romania » in Ray Taras (coord.) *The Road to Desillusion : From Critical Marxism to Postcommunism in Eastern Europe*, Armonk, M. E. Sharpe, 1992, p. 135-150.

Tismăneanu Vladimir, *Reinventing Politics. Eastern Europe from Stalin to Havel*, New York, The Free Press, 1992.

Tismăneanu Vladimir, *Scopul și mijloacele. Eseuri despre ideologie, tiranie și mit*, București, Curtea Veche Publishing, 2005.

Trond Gilberg, « The multiples legacies of history : Romania in the year 1990 », in *The Columbia history of Eastern Europe in the twentieth century*, New York, Columbia, 1992

2. Transformation des structures socio-économiques

Andreff Wladimir, *La crise des économies socialistes. La rupture d'un système*, Grenoble, PUG, 1993.

Andreff Wladimir, *La mutation des économies post-socialistes. Une analyse économique alternative*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Duchêne Gérard, Tartarin Robert, *La grande transition. Economie de l'après-communisme*, Editions Cujas, Paris, 1991.

Earle Joh S., Păuna Cătălin, « Incidence and duration of unemployment in Romania », *European Economic Review*, vol. 40, no. 3-5, avril 1996, p. 829-838.

Le Cacheux Jean, *Europe, la nouvelle vague. Perspectives économiques de l'élargissement*, Presses de la FNSP, Paris, 1996.

Lhomel Edith (sous la direction de), *L'Europe centrale et orientale. Dix ans de transformations (1989-1999)*, Les Etudes de La Documentation française, Paris, mars 2000.

Maurel Marie-Claude, *La transition post-collectiviste. Mutations agraires en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan, collection Pays de l'Est, 1994.

Maurel Marie-Claude (sous la direction de), *Les décollectivisations en Europe centrale*, Montpellier, Université Paul Valéry, tome 1 : 1992, tome 2 : 1994.

Sandu Dumitru, De Jong Dumitru F., « Migration in market and democracy transition : migration intentions and behavior in Romania, in *Population Research and Policy Review*, vol. 15, no. 6, 1996.

Turnock David, *The Eastern European Economy in Context: Communism and Transition*, London, Routledge, 1997.

3. L'intégration dans l'Union européenne

Chavance Bernard (sous la direction de), *Les incertitudes du grand élargissement*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Durandin Catherine, Dăianu Daniel (sous la direction de), *Perspectives roumaines, Du postcommunisme à l'intégration européenne*, « Dynamiques euro-atlantiques, réflexions et option européenne », Paris, L'Harmattan, 2004.

Gallagher Tom, *Romania and the European Union. How the weak vanquished the strong*, Manchester University Press, 2009. Traduction roumaine : *Deceniul pierdut al României. Mirajul integrării europene după anul 2000*. București, Editura ALL, 2010.

Mungiu-Pippidi Alina, « EU Accession is No 'End of History' », *Journal of Democracy*, vol. 18, n° 4., 2007.

Papadimitriu Dimitris, Phinnemore David, « Europeanization, Conditionality and Domestic Change : The Twinning Exercise and Administrative Reform in Romania », *Journal of Common Market Studies*, vol. 42, nr. 3, 2004, p. 619-639.

Pécout Gilles (sous la direction de), *Penser les frontières de l'Europe*, Paris, PUF, 2004.

Pridham Geoffrey, *Desingning Democracy : European Enlargement and Regime Change in Post-Communist Europe*, London, Palgrave, 2005.

Pridham Geoffrey, « The Scope and Limitations of political Conditionality : Romania's Accession to the European Union, *Comparative European Politics*, n° 5, 2005.

V. Histoire de l'enfance abandonnée

1. Ouvrages généraux sur l'enfance et l'enfance abandonnée

Ariès Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960.

Aubry Jenny, *Psychanalyse des enfants séparés*, Paris, Denoël, 2003.

Bardet Jean-Pierre, Luc Jean-Noël, Robin Isabelle, Rollet Catherine, sous la direction de, *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presse de l'université Paris-Sorbonne, 2002.

Beauvalet-Boutouyrie Scarlett, *Naître à l'hôpital au XIXème siècle*, Paris, Belin, 1999.

Bec Colette, *L'assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Belin, 1998.

Bianco Jean-Louis, Lamy Pascal, *L'aide à l'enfance demain*, Paris, Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, 1979.

Bonnet Catherine, *Geste d'amour. L'accouchement sous X*, Paris, Odile Jacob, 1990.

Bonnet Catherine, *Les enfants du secret*, Paris, Odile Jacob, 1992

Boswell John, *Au bon cœur des inconnus. Les enfants abandonnés de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1993.

Cadoret Anne, « L'étranger le plus proche : l'enfant de l'Assistance », *Etudes rurales*, n°135-136, 1994, p. 123-132.

Cadoret Anne, *Parenté plurielle : anthropologie du placement familial*, Paris, l'Harmattan, 1995.

Chauvière Michel, Lenoël Pierre, Pierre Eric (sous la direction de), *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996.

Cunningham Hugh, *Children and Childhood in Western Society since 1500*, London, New York, Longman, 1995.

Cyrulnik Boris, *Les vilains petits canards*, Paris, Odile Jacob, 2001.

David H., Dytrych Z., Matejcek Z., Shuller V., *Born unwanted : Developmental Effects of Denied Abortion*, New York, Springer, 1988.

David Myriam, *Le Placement familial : de la pratique à la théorie*, Paris, Editions ESF, 1988.

Delaisi Geneviève, Verdier Pierre, *Enfant de personne*, Paris, Odile Jacob, 1994.

Duclos Pierre, *Les Enfants de l'oubli. Du temps des orphelins à celui des DDASS*, Paris, Seuil, 1989.

Dumitrana Magdalena, *Copilul instituționalizat, [L'enfant institutionnalisé]*, București, EDP, 1998.

Gardet Mathias, Vilbrod Alain, *Les Orphelins-apprentis d'Auteuil. Histoire d'une œuvre*, Paris, Belin, 2000.

Goody Jack, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Armand Colin, Paris, 1985.

Gueslin André, *Une histoire de la grande pauvreté dans la France du XXème siècle*, Paris, Fayard, 2004.

Gutton Jean-Pierre, *Histoire de l'adoption en France*, Paris, Publisud, 1993.

Jablonka Ivan, *Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006.

Loutre – Du Pasquier Nathalie, *Le devenir d'enfants abandonnés*, Paris, PUF, 1981.

Mocean Floarea. *Copilul orfan biologic și social : aspecte de sănătate publică și pediatrie socială [L'orphelin biologique et social : aspects de santé publique et pédiatrie sociale]*, Cluj-Napoca, Editura Medicală Universitară, 2003.

Montherlant Henry de, *La ville dont le Prince est un enfant*, Paris, Comédie-Française, 1954.

Paul – Lévy Françoise, *L'amour nomade. La mère et l'enfant hors mariage, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1981.

Pialat Maurice, *L'Enfance nue*, France, 1969.

Rainville Suzanne, *L'abandon d'enfants : dépister, accepter, accompagner*, Montréal, Sciences et Cultures, 2001.

Roumasson Yves, *Enfants perdus, enfants punis. Histoire de la jeunesse délinquante en France : huit siècles de controverses*, Paris, Robert Laffont, 1989.

Sawras Jean, *L'enfance abandonnée à travers l'histoire de France*, Paris, Outland, 1997.

Spitz René A., « La perte de la mère par le nourrisson », *Enfance*, n° 5, 1948, p. 373-391.

Szejer Myriam, *Le Bébé face à l'abandon, le bébé face à l'adoption*, Paris, Albin Michel, 2003.

Thiercé Agnès, *Histoire de l'adolescence, 1850-1914*, Paris, Belin, 1999.

Tomkiewicz Stanislas, Vivet Pascal, *Aimer mal, châtier bien, Enquêtes sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents*, Paris, Seuil, 1991

Truffaut François, *L'Enfant sauvage*, France, 1970.

Verdier Pierre, *L'Enfant en miettes*, Paris, Privat, 1978.

Verdier Pierre, Duboc Martine, *Face au secret de ses origines, le droit d'accès au dossier des enfants abandonnés*, Paris, Dunod, 1996.

Winnicott Donald Woods, *The Child, the Family, and the Outside World*, London, Penguin Books, 1991.

Zola Emile, *L'Assomoir*, Paris, G. Charpentier, 1877.

2. Ouvrages spécialisés sur la prise en charge de l'enfance en difficulté en Roumanie

Albert-Lörincz Erika, Corcea Maria, *Prevenirea dezadaptării [La prévention de l'inadaptation]*, Iași, Ed. Cercuri, 1998.

Antal Andrei, « Contribuții la studiul tulburărilor de adaptare școlară ca indicator al stării de sănătate » [« Contribution à l'étude des troubles de l'adaptation scolaire comme indicateur de l'état de santé »], în *Pediatria*, 1965, n° 1.

Antal Andrei, « Rolul ambianței în dezvoltarea psihosomatică și adaptabilitatea copilului » [« Le rôle du milieu ambiant dans le développement psychosomatique et l'adaptabilité de l'enfant »], in *Probleme sociologice ale tineretului*, Cluj-Napoca, 1972.

Arcan Petru, Ciumăgeanu Dumitru, *Copilul deficient mintal [L'enfant déficient mental]*, Timișoara, Editura Facla, 1980.

Băban Adriana (coord.), *Consilierea educațională [Le support éducationnel]*, Cluj-Napoca, Ardealul, 2001.

Bejat Marian, *Consilierea psihologică [Le support psychologique]*, în vol. *Psihologie clinică*, București, Editura Academiei, 1985.

Borbely Ștefan, « Romania si mitul copilului abandonat » [« La Roumanie et le mythe de l'enfant abandonné »], in *România literară*, n° 36, septembre 1992.

Brătianu Ionel, Roșca Cristinel, *Copilul instituționalizat între protecție și abuz [L'enfant placé en institution entre protection et abus]*, București, Lumen, 2005.

Buskova Marie, « Despre noua concepție în educația copiilor în casele de copii » [« Sur la nouvelle conception de l'éducation des enfants dans les maisons d'enfants »], in *Probleme de pedagogie contemporană*, vol. 5, 1974.

Căzănescu Mihaela (coord.), *Formare în pedagogia socială [La formation en pédagogie sociale]*, București, Societatea de Știință și Tehnică, 1999.

Cerghit Ioan, *Dialogul în educație [Le dialogue en éducation]*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1974

Cevnichievici Silvia, Cozma Teodor, *Probleme ale educației morale în casele de copii [Problèmes d'éducation morale dans les maisons d'enfants]*, Iași, Universitatea din Iași, 1985

Chancerel Jean-Louis, *Evaluarea și instruirea [L'évaluation et l'instruction]*, în *Revista învățământului preșcolar*, n° 4, 1991.

Children's Health Care Collaborative Study Group, « Romanian health and social care system for children and families : future directions in health care reform », in *British Medical Journal*, vol. 304, n° 6826, 1992, p. 556-559.

Courtinat Jean-Louis, *Les enfants du diable*, Paris, Nathan, 2001.

Crețu Virginia, *Educația pentru drepturile copilului [L'éducation pour les droits de l'enfant]*, București, Editura Semne, 1999.

Cucoș Constantin, *Pedagogie [Pédagogie]*, Iași, Editura Polirom, 1996.

Derouette Catherine, *Au nom des enfants oubliés de Roumanie*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Dickens Jonathan, Watts Julia, « Developing alternatives to residential care in Romania, in *Adoption and Fostering*, vol. 20, n° 3, 1996, p. 8-13.

Dobrin Tamara, Constantinescu Paula, « Socioterapiile și energoterapia » [« Les psychothérapies et l'énergothérapie »] în vol. *Psihologia clinică*, București, Editura Academiei, 1985.

Drăgoi Călin, *Optimizarea procesului instructiv-educativ în casele de copii [L'optimisation du processus instructif-éducatif dans les maisons d'enfants]*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1981.

Druțu Ion, *Psihopedagogia deficienților mintal [Psychopédagogie des déficients mentaux]*, Cluj-Napoca, Universitatea "Babes-Bolyai", 1995.

Dumitrana Magdalena, *Copilul instituționalizat [L'enfant placé en institution]*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1998.

Geormăneanu Mircea, Roșianu Sabina, *Patologia sugarului și a copilului mic [Pathologie du nourrisson et du petit enfant]*, București, Editura Medicală, 1975.

Hersch Bradley S., Popovici Florin, Apetrei Roxana C., Zolotușca Laurențiu, Beldescu Nicolae (et al.), « Acquired immunodeficiency syndrome in Romania », in *The Lancet*, vol. 338, n° 8768 (sept 1991), p 645-649.

Hill Malcom, Cairns-Smith Anne, « Developing a child care management training course in Romania », in *Social Work in Europe*, vol. 2, no. 1, 1995, p. 20-27.

Hord Charlotte, David Henry P., Donnay France, Wolf Merrill, « Reproductive health in Romania : reversing the Ceaușescu legacy », in *Studies in Family Planning*, vol. 22, n°4, p. 231-240.

Ionașcu Aurelian, *Filiația și ocrotirea minorilor [La filiation et la prise en charge des mineurs]*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1980.

Ionescu Ioana, *Succese și insuccese în casele de copii școlari și în școlile respective [Succès et échecs dans les maisons d'enfants scolarisés et dans leurs écoles]*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1969.

Ionescu Miron, Chiș Vasile (coord.), *Pedagogie [Pédagogie]*, Cluj-Napoca, Editura Presa Universitară Clujeană, 2001.

Ionescu Miron, Chiș Vasile, *Strategii de predare și învățare [Stratégies de transmission et d'enseignement]*, București, Editura Științifică, 1992.

Ionescu Miron, Radu Ion, Salade Dumitru, *Dezbateri de didactică aplicată [Débats de didactique appliquée]*, Cluj-Napoca, Editura Presa Universitară Clujeană, 1997.

Ionescu, Șerban, *Adaptarea socio-profesională a deficienților mintal [L'adaptation socio-professionnelle du déficient mental]*, București, Editura Academiei, 1975.

Jinga Ioan, coord., *Evaluarea performanțelor școlare [L'évaluation des performances scolaires]*, București, Editura Afeliu, 1996.

Johnson Alice K., Edwards Richard L., Puwak Hildegard, « Foster care and adoption policy in Romania : suggestions for international intervention », in *Child Welfare*, vol. 72, no. 5, 1993, p. 489-506.

Jourdan Valérie, *L'abandon pour héritage (prise d'otages au parlement européen)*, Paris, Aléas, 2005.

Jourdan Valérie, *Le dossier Roumain*, Paris, éditions Balland, 2011

Kulcsar Tiberiu, *Factorii reușitei școlare [Les facteurs de la réussite scolaire]*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1979.

Lakey C. K., Nicholas P. K., Wolf K. A., Leuner J. D., « Health-care and nursing in Romania », in *Journal of Advanced Nursing*, vol. 23, no. 5, 1996, p. 1045-1049.

Landsheere Gilbert de, *Evaluarea continuă a elevilor și examenele [L'évaluation continue des élèves et les examens]*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1979.

Lăscuș Voicu, *Pedagogia ocrotirii [La pédagogie de la prise en charge]*, Cluj-Napoca, Casa Cărții de știință, 1994.

Lăscuș Voicu, *Organizarea și conducerea caselor de copii [L'organisation et la direction des maisons d'enfants]*, Cluj-Napoca, Editura Genesis, 1996.

Lăscuș Voicu, *Orientarea școlară și profesională [L'orientation scolaire et professionnelle]*, Cluj-Napoca, Editura Napoca Star, 2000.

Lăscuș Voicu, *Fișa de observare și proiect pedagogic individualizat [Fiche d'observation et projet pédagogique individualisé]*, Ediția a II-a, Cluj-Napoca, Casa Cărții de știință, 1997.

Lăscuș Voicu, *Cercurile de copii în unitățile de ocrotire a minorilor [Les cercles d'enfants dans les unités de prise en charge des mineurs]*, Ediția a II-a, Cluj-Napoca, Casa Cărții de știință, 1995.

Lerroy G., *Dialogul în educație [Le dialogue en éducation]*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1974.

Macavei Elena, *Familia și Casa de copii, [La famille et la maison d'enfants]*, București, Editura Literatura, 1989.

Mandache Ioana, *Învățare și handicap [Apprentissage et handicap]*, București, Ed. Sicoma, 1997.

Mareș Toma (coord.), *Evoluția apărării și respectării drepturilor copilului aflat în dificultate [L'évolution de l'apparition et de l'application des droits de l'enfant en difficulté]*, București, FICE-Romania, 1998.

Neacșu Ioan, Toma Mareș (coord.), *Tineret și integrare socioprofesională (Somajul în rândul tinerilor. Posibilități de integrare socioprofesională a tinerilor crescuți în casa de copii) Jeunesse et intégration socio-professionnelle (Le chômage dans les rangs des jeunes. Possibilités d'intégration socio-professionnelle des jeunes élevés dans les maisons d'enfants]* București Editura Semne, 1999.

Pirotte Gautier, *L'épisode humanitaire roumain*, Paris, l'Harmattan, 2006.

Platin Nicolae, Georgescu Alexandra, «Climatul familial într-un mediu instituționalizat, condiție a integrării în societate și în viața de familie» [«Le climat familial dans un milieu institutionnel, condition de l'intégration dans la société et la vie de famille»], in Neacșu Ion (coord.), *Relația educator-copil-părinte în acțiunea*

educațională [*La relation éducateur-enfant-parent dans l'action éducationnelle*], București, Ed. Semne, 2000.

Popescu, Eugenia, *Pedagogie preșcolară. Prelegeri pentru perfecționarea educatoarelor din casele de copii preșcolari* [*Pédagogie préscolaire. Leçons de perfectionnement pour les éducateurs des maisons d'enfants préscolarisés*], Universitatea din București, 1982.

Post Roelie, *Romania for export only : the untold story of the Romanian orphans*, 2007, (Kindle).

Pullar Vivien, *Romanian babies : robbery or rescue ?*, Wellington, Daphne Brasell Associates, 1991.

Reich Diana, « Children of the nightmare », in *Adopting and Fostering*, vol. 14, n°3 (1990), p 9-14.

Robert Alain, *Mission en Roumanie*, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1992.

Silberstein Jil, *Roumanie, prison des âmes*, Bazas, Le Temps qu'il fait, 1990.

Stan, Cristian, *Autoevaluare și evaluare didactică* [*Auto-évaluation et évaluation didactique*] Cluj-Napoca, Editura Presa Universitară Clujeană, 2001.

Ștefan, M., *Educația extracurriculară* [*L'éducation extrascolaire*], București, Pro Humanitate, 2001.

Thurnham Sophie, *Sophie's journey : the story of an aid worker in Romania*, London, Warner Books, 1994.

Verza E., Păun E. (coord.), *Educația integrată a copiilor cu handicap* [*L'éducation intégrée de l'enfant handicapé*], București, UNICEF, 1998.

Weil Halpern Françoise, « maltraitance institutionnelle en guise de protection de l'enfance, l'exception roumaine », in Gabel Marcelin, Jésus Frédéric, Manciaux Michel (coord.), *Maltraitements institutionnelles, accueillir et soigner les enfants sans les maltraiter*, Paris, Fleurus, 1998.

LISTE RECAPITULATIVE DES DOCUMENTS D'ARCHIVES ET ICONOGRAPHIQUES

Page 15 : Pouponnière de Iași. Situation des postes normés, occupés et vacants.

Source : Archives départementales de Iași, Fonds 31, dossier 3/1982, f. 24-25.

Page 18 : Comité Municipal du PCR de Iași. Information sur la manière dont sont respectées et appliquées les dispositions légales de prise en charge des mineurs dans les maisons d'enfants et écoles, ainsi que des personnes âgées dans les foyers d'assistance sociale de la ville de Iași.

Source : Archives départementales de Iași, Fonds 31, Dossier 3/1983, f. 140-143.

Page 22 : Comité de Pionniers du département de Iași. Information sur l'activité éducative dans les écoles spéciales.

Source : Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 1/1980, f. 31-35

Page 27 : Comité départemental PCR de Iași. Programme de mesures sur l'application de la décision du Comité Politique Exécutif du CC du PCR sur l'organisation du réveillon 1985 et de l'arbre de Noël.

Source : Archives départementales de Iași, Fonds 30, dossier 10/1984, f. 177.

Page 29 : Liste des enfants internés au foyer-hôpital d'Ungureni en octobre 1997

Source : François de Combret, *Compte rendu de voyage du 8 au 10 octobre 1990*.

Page 39 : Photographie du cimetière du foyer-hôpital d'Ungureni.

Source : François de Combret, *Compte rendu de voyage du 26 au 30 novembre 1999*, p. 32.

Page 40 : Photographie du cimetière pour enfants de Ghiorac, où reposent les enfants du foyer-hôpital de Cighid.

Source : Photographie personnelle, juin 2015.

TABLE DES MATIERES

Cartes	p. 3
Notices biographiques	p. 7
Schémas descriptifs du système de protection de l'enfance	p. 14
Documents d'archives et iconographiques	p. 17
Questionnaire réalisé avec les jeunes	p. 43
Parcours de jeunes (histoires réalisées à partir des entretiens)	p. 73
Chronologie	p. 89
Index des noms de personnes	p. 97
Sources	p. 99
Bibliographie	p. 123
Liste récapitulative des documents d'archives et iconographiques	p. 167
Table des matières	p. 169